This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Revue des sociétés savantes des départments

France. Comité des travaux historiques et scientifiques, France. Ministère de l'instruction ...

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

les noces de son second fils Antoine avec Jeanne de Luxembourg (commu
M. J. Garnier, à Dijon), p. 599 à 603.
État des objets d'habillement, de literie, d'ameublement et de vaisselle, ach
par ordre de Marguerite de Flandres, duchesse de Bourgogne, pour les couches
fille, la comtesse de Bethel, p. 604 à 611.
Inventaire du trousseau de Marie de Bourgogne, mariée à Adolphe, com
(communication de M. J. Garnier, à Dijon), p. 612 à 619.
Notice sur deux sceaux des archives Joursanvault (communication de M. Dup
p. 620 à 622.
Travaux de défense faits au vieux castel de Chambord en 1412 (commu
M. Dupré), p. 622 à 625.
Nouveaux documents sur le château des Montils (Loir-et-Cher), par M.
p. 625 à 627.
Inscription de l'église de Châteauvieux, par M. A. Dupré, p. 627 et 628.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (Aisne), p. 62
Académie de la Rochelle, p. 630.
Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, p. 631.
Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 631.
Société historique et archéologique du Périgord, p. 631 à 633.
Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, p. 633
Société archéologique d'Eure-et-Loir, p. 633 et 634.
Académie du Gard, p. 634 et 635.
Académie des Jeux floraux, p. 635 et 636.
Société de statistique de l'Isère, p. 636 et 637.
Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire,
Société académique de Nantes, p. 637 et 638.
Société archéologique de Nantes, p. 638.
Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, p. 638 et 6
Société d'archéologie lorraine, p. 639 et 640.
Société polymathique du Morbihan, p. 640 à 642.
Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, p. 642
Comité archéologique de Senlis, p. 643 et 644.
Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, p. 644
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, p. 645.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, p. 645 et 646.
Société de l'histoire de Normandie, p. 646.
Société d'émulation des Vosges, p. 647.
Société des sciences et des arts de l'île de la Réunion, p. 647 et 648.
TABLE DES MATIÈRES contenues dans le premier volume de la 6e série, p. 64

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEME
se vend au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT A PARIS,
CHEZ A. DURAND, LIBRAIRE,
9, RUE CUJAS,
Ancienne rue des Grès.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

L'administration de l'Instruction publique déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS.

SIXIÈME SÉRIE.

TOME II.

ANNÉE 1875. — 2e SEMESTRE.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES

ET DES BEAUX-ARTS.

SIXIÈME SÉRIE.

TOME II.

JUILLET-AOÛT 1875.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXVI.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE JUILLET-AOÛT 1875.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 1er et 22 mars, 12 avril, 3 mai, 7 juin et 12 juillet 1875, par M. Hippeau, secrétaire, p. 1 à 23.

Section d'archéologie. — Séances des 8 mars, 19 avril, 10 mai, 14 juin et 5 juillet 1875, par M. Chabouillet, secrétaire, p. 24 à 44.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. E. Boutaric, sur le Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et archéologiques du Lot, p. 45 à 48.

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur les Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, p. 49 à 51.

Rapport, par M. E. de Mofras, sur le Bulletin de la Société historique de Gascogne, p. 52 à 56.

Rapport, par M. P. Meyer, sur la *Vida de sant Honorat, légende en vers provençaux*, par Raymond Féraud, publiée pour la première fois aux frais de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, par M. A.-L. Sardou, p. 56 à 63.

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur les Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, p. 64 à 67.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers), p. 67 et 68.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur le Bulletin et les Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, p. 68 à 72.

Rapport, par M. Alfred Maury, sur deux publications de la Société académique du Puy : 1° Chronique d'Étienne Mège, intitulée *De Podio;* 2° Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy, édités par M. A. Chassaing, p. 72 à 80.

Rapport, par M. de Boislisle, sur l'inventaire des titres de Nevers, par l'abbé de Marolles (publication de la Société nivernaise), p. 80 à 92.

Rapport, par M. J. Tardif, sur les Archives municipales de Bordeaux : *Livre des Bouillons; Registres de la Jurade; Bordeaux vers 1450*, p. 92 à 95.

Rapport, par M. P. Meyer, sur le Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées, p. 96 à 99.

Rapport, par M. H. de Luçay, sur le Recueil de publications de la Société havraise d'études diverses, p. 99 à 107.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Paul Lacroix, sur le Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, p. 108 à 115.

Rapport, par M. L. Clément de Ris, sur le Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, p. 116 à 119.

Rapport, par M. Edmond Le Blant, sur le Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, p. 119 à 121.

Rapport, par M. Charles Robert, sur le Bulletin de la Société académique de Brest, p. 122 et 123.

Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur le Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, p. 123 et 124.

Rapport, par M. L. Le Clerc, sur la Thiérache, Bulletin de la Société archéologique de Vervins, p. 124 à 128.

(Voir la suite aux pages 3 et 4 de la couverture.)

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JUILLET-AOÛT 1875.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 1er MARS 1875.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le Président donne lecture de trois arrêtés ministériels portant nomination :

1° Des membres titulaires du Comité dont les noms suivent :

SECTION D'HISTOIRE.

MM. Chéruel, ancien recteur et ancien membre du Comité.
Picot (Georges), juge au tribunal de 1re instance.
Tardif (Jules), sous-chef de section aux Archives nationales.
de Boislisle, sous-chef de bureau au ministère des finances.
Geffroy, membre de l'Institut.
Vicomte de Luçay, ancien maître des requêtes au Conseil d'État.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Edmond Le Blant, membre de l'Institut.
Charles Robert, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

2° Des membres honoraires :

MM. Mignet, membre de l'Institut, ancien membre du Comité.
Hauréau, membre de l'Institut, ancien membre du Comité.
Guessard, membre de l'Institut, ancien membre du Comité.
Francisque Michel, correspondant de l'Institut, ancien membre non résidant du Comité.
Ravenel, conservateur, sous-directeur à la Bibliothèque nationale, ancien membre du Comité.
Valentin Smith, conseiller honoraire à la Cour de Paris, ancien membre du Comité.

3° Des membres titulaires du Comité :

Les députés et les chefs de service dont les noms suivent :

SECTION D'HISTOIRE.

MM. Louis Passy, député à l'Assemblée nationale.
Martial Delpit, député à l'Assemblée nationale.
Maury (Alfred), membre de l'Institut, directeur général des Archives nationales.
de Mofras, sous-directeur au ministère des affaires étrangères.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

MM. Vingtain, député à l'Assemblée nationale.
Bardoux, député à l'Assemblée nationale.
de Cardaillac, de l'Institut, directeur des bâtiments civils.
Le marquis de Chennevières, directeur des Beaux-Arts.
Le lieutenant-colonel Leclerc, directeur du musée d'artillerie.

Sur la proposition de M. le Président, la section vote des remercîments à M. le Ministre, qui a bien voulu approuver les propositions de la section d'histoire et faire représenter dans le Comité

Digitized by Google

l'Assemblée nationale et les Services avec lesquels le Comité est constamment en rapport.

M. de Watteville, chef de la division des sciences et lettres, annonce que le Ministre, sur la proposition de la section d'histoire, a écrit à Alger pour réclamer une copie du *texte turc du traité de commerce* dont il a été question dans les précédentes séances.

M. Tartière, archiviste des Landes, correspondant à Mont-de-Marsan, adresse une note sur une prétendue étymologie de *Buglose*, hameau du département des Landes, et sur la date du pèlerinage à Notre-Dame de Buglose.

Renvoi à M. P. Meyer.

M. Dupré, correspondant à Blois, adresse : 1° un *autographe d'Anne de Bretagne;* 2° un travail sur les élections du bailliage de Blois aux États généraux. Le premier de ces documents est renvoyé à l'examen de M. de Boislisle; le second à celui de M. Georges Picot.

M. d'Arbaumont, correspondant à Dijon : *Extraits d'anciens comptes de frais de justice criminelle de 1385, 1429, 1445 et 1451.*

Renvoi à M. Lascoux.

M. Duhamel, correspondant à Ajaccio : Copie en italien de la *Constitution du gouvernement corse* en 1735.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse : *Supplément à sa note sur la signification du mot* Festigaige.

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. Albanès, docteur en théologie à Marseille : Copie de *cinq bulles du pape Innocent III*, qu'il croit inédites.

Renvoi à M. Léopold Delisle.

M. Francis Molard adresse au Comité trois volumes manuscrits copiés à Gênes et contenant :

1° La chronique inédite de Giovanni Ciborecco;

2° 130 documents tirés des archives du magistrat de Corse;

3° Copies des volumes d'écritures variées (*scritture varie*) de la

Digitized by Google

bibliothèque de l'Université, et des fragments de la *Miscellanée de Cicala.*

Renvoi à M. Michelant.

M. Ambroise Tardieu, membre de l'Académie de Clermont : *Notes sur un manuscrit dû à un prêtre communaliste à l'église d'Ambert.*

Renvoi à M. Tardif.

M. Moufflet, proviseur en retraite à Menton (Alpes-Maritimes) : *Notice sur le collége communal de la ville de Saintes.*

Renvoi à M. Chéruel.

M. l'abbé Verlaque : *60 lettres inédites de Bossuet à Huet, évêque d'Avranches.*

Renvoi à la commission des *Mélanges.*

M. Hubert Bancroff, demeurant à San-Francisco (Californie) : *Extrait de ses œuvres sur les progrès de la littérature et des arts à Mexico.* Il demande que cet extrait, préalablement traduit en français, paraisse dans la *Revue des Sociétés savantes.*

Renvoi à la Commission de la *Revue.*

Les hommages suivants sont adressés au Comité :

M. de Soultrait, membre non résidant : *Inventaire des titres de Nevers*, par l'abbé de Marolles.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Sardou, membre de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes : *La Vida de sant Honorat*, légende en vers provençaux par Raymond Feraud, troubadour Niçois du XIIIe siècle.

Renvoi à M. P. Meyer.

M. Lacroix, archiviste de la Drôme : *L'arrondissement de Montélimart, géographie, histoire et statistique.*

M. de Bonald, juge au tribunal de Rodez : *Deux questions sur le concordat de 1801.*

M. Arsène Thévenot : *Histoire de la ville et de la châtellenie de Pont-sur-Seine.*

M. Ch. Taiée : *Prémontré, étude sur l'abbaye de ce nom, sur l'ordre qui y a pris naissance, ses progrès, ses épreuves, sa décadence.*

M. Jean Darche : *Clef de l'Imitation de J. C. Gerson et ses adversaires.*

Digitized by Google

M. Cauvet, avocat, membre de la Commission architecturale de Narbonne : *Étude historique de Fontfroide, abbaye de l'ordre de Cîteaux (1093-1790).*

M. Ambroise Tardieu : *Histoire de la ville, du pays et de la baronnie d'Herment en Auvergne.*

Ces divers ouvrages seront déposés à la bibliothèque du Comité, et des remercîments seront adressés à leurs auteurs.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. Boutaric, J. Tardif, de Rozière, A. Maury, Bellaguet.

M. A. de Barthélemy, chargé d'examiner la demande de M. Bruel relative à l'autorisation de publier deux planches de chartes en *fac-simile* dans le premier volume du cartulaire de Cluny, fait ressortir tout l'intérêt de la publication de ces planches, qui est adoptée par la section. Quant aux tables et aux autres questions que soulève l'impression de ce cartulaire, elles sont renvoyées à l'examen d'une commission composée de MM. A. de Barthélemy, J. Tardif et Boutaric.

M. A. de Barthélemy lit une lettre de M. Avenel, relative à la publication de son septième volume des *Lettres de Richelieu.* Plusieurs placards ont été imprimés avec de nombreuses additions et réservés pour faire un huitième volume, ce qui a nécessité des dépenses imprévues. La section regrette que l'Imprimerie nationale ait reçu directement de l'éditeur les épreuves qui, d'après les prescriptions réglementaires, devaient être adressées par l'administration seule. Reconnaissant toutefois l'utilité de la publication complète des *Lettres de Richelieu*, la section autorise la publication de ce huitième volume.

M. P. Meyer annonce que le poëme sur la troisième croisade, qui doit être publié par MM. G. Paris et Monod, peut être dès à présent mis sous presse.

M. Boutaric annonce qu'il a reçu de M. Fr. Michel toute la copie du premier volume des *Rôles gascons.* On devra examiner la question typographique de cette importante publication; on ne pourra la résoudre qu'après avoir vu les spécimens qui doivent être prochainement soumis à la section.

Digitized by Google

M. Léopold Delisle fait part de la formation d'une Société ayant pour but de publier des monuments de notre ancienne langue et de notre ancienne littérature. Les prospectus de la Société des *Anciens textes français* sont déposés aux archives du Comité.

M. Desnoyers lit quatre rapports sur des communications manuscrites faites par MM. G. Desjardins, de Lamothe, Chassaing et Beaune.

M. Lascoux lit une communication de M. de Lamothe, relative aux droits que percevait en 1730 l'exécuteur de la haute justice à Nimes.

Ces divers documents sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Rathery, sur diverses communications de MM. Octave Teissier, de Beaurepaire, de Backer et Pouy.

M. Cocheris, sur une communication faite par M. Simonnet de trois pièces relatives à l'invention et à la translation des reliques de saint Gengoul.

Ces communications seront déposées aux archives.

M. Marty-Laveaux, sur des communications de MM. Charvet, Kerviler, Chassaing et de Beaurepaire.

Les deux premières seront déposées aux archives, les deux autres envoyées à la commission de la *Revue*.

M. A. de Barthélemy, sur des documents envoyés par MM. Quantin, Tisserand, Brun-Durand, Leroy et de Lamothe. Toutes ces pièces seront déposées aux archives.

Les documents déposés aux archives sont les suivants :

Liber mortuorum de l'église de Brignolles, envoi de M. Octave Teissier.

Copie du testament de Villeroy, par M. de Beaurepaire.

Lettre du cardinal Dubois, par M. de Backer.

Lettre du président de Lamoignon, par M. Pouy.

Trois pièces relatives à l'invention et à la translation des reliques de saint Gengoul, par M. Simonnet.

Digitized by Google

Requête des habitants de Remoulens au comte d'Ornano, par M. Charvet.

Testament du second duc Pierre de Coislin, par M. Kerviler.

Partage de la succession de *Peregrinus latinus*, par M. Quantin.

Archives d'Antibes, par M. Tisserand.

Statuts des maîtres apothicaires de Melun, par M. Leroy.

Péage du port de Saint-Gilles, par M. de Lamothe.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 22 MARS 1875.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire, donne lecture de son rapport sur le concours des Sociétés savantes. La rédaction de ce rapport, qui doit être lu aux réunions de la Sorbonne le 3 avril, est adoptée après quelques observations.

Les documents suivants sont envoyés au Comité :

M. Cherbonneau, membre non résidant, à Alger : *Copie en portugais et en arabe du traité de paix et de commerce conclu le 14 juin 1813 entre don Juan, prince régent de Portugal, et Hadj-Ali, pacha d'Alger.*

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse : *Le régime féodal dans le comtat Venaissin.*

Renvoi à M. Georges Picot.

M. Quantin, correspondant à Auxerre : *Vente du cimetière des juifs à Sens par ordre du roi en 1308.*

Renvoi à M. Boutaric.

M. Luzel, correspondant à Plouaret (Côtes-du-Nord) : 1° *Deux contes mythologiques recueillis dans la basse Bretagne;* 2° *Texte d'une chanson bretonne.*

Renvoi à M. P. Meyer.

Digitized by Google

M. Guiffrey : *Note sur la publication des comptes des bâtiments du roi* (1664-1774).

Renvoi à la section d'archéologie.

Les hommages suivants sont offerts au Comité par leurs auteurs :

M. le président de la Société historique de Compiègne : le *Compte rendu des travaux de cette Société en 1874* et le *Procès-verbal de la séance de janvier 1875*.

M. Gréau, président de la Société académique de l'Aube : *Les premiers apôtres des Gaules, par M. l'abbé Étienne Georges.*

M. l'abbé Guillaume : *Documents inédits sur la correspondance de dom Calmet et de dom Fangé, son neveu et son successeur.*

M. Leroy, correspondant à Melun : 1° *Les maires de Melun et le pouvoir municipal avant 1789*; 2° *Le papier-monnaie de Melun en 1791.*

M. l'abbé Bavard, curé de Volnay : *Histoire de Volnay; notice sur le vignoble et le vin de Volnay; Légendes bourguignonnes* et *L'exilé du désert.*

M. Jules Finot, archiviste de la Haute-Saône : *Recherches sur les incursions des Anglais et des grandes compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne, à la fin du XIVe siècle.*

M. le président de la Commission historique du département du Nord : *Catalogue de l'exposition d'objets d'art religieux, ouverte à Lille en 1874.*

M. Adolphe Magen, correspondant à Agen : *La troupe de Molière à Agen. — Souvenirs d'une course en Quercy. — Note sur le recueil intitulé : Contes populaires recueillis en Agenois.*

M. Dupré, bibliothécaire à Blois : *Note sur Guillaume Ribier, magistrat blésois.*

M. Albert Albrier, membre de la Société savoisienne : *Les naturalisés de Savoie en Bourgogne, 1508-1769.*

M. l'abbé Souchet : *Histoire de la ville et du diocèse de Chartres.*

M. Picot est chargé de faire un rapport sur ce dernier ouvrage, qui se compose de 4 volumes in-8°.

Tous les ouvrages mentionnés ci-dessus seront placés dans la bibliothèque du Comité, et des remercîments seront adressés à leurs auteurs.

M. le Président annonce la mort de M. l'abbé Grazilier, à Saintes, auquel on doit quelques communications importantes, et qui s'oc-

Digitized by Google

cupait en dernier lieu de la publication des œuvres de Jean de la Rochelle.

La section s'associe aux regrets exprimés par son président.

Des rapports sur des publications de Sociétés savantes sont lus par :

M. Rathery, sur le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin* [1] ;

M. Rathery, sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon* [2] ;

M. A. de Barthélemy, sur les *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin* [3] et *de la Société littéraire de l'Ain* [4] ;

M. J. Tardif, sur une communication de M. Ambroise Tardieu, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand.

M. Chéruel, sur un travail manuscrit de M. Moufflet, proviseur en retraite à Menton : *Notice historique sur le collége communal de la ville de Saintes.*

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1875.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le Président donne lecture de l'arrêté ministériel du 24 mars 1875, qui nomme M. A. Lefèvre-Pontalis, député à l'Assemblée nationale, membre titulaire de la section d'histoire du Comité des travaux historiques.

M. P. Meyer présente quelques observations relatives à la publication du Psautier de Cambridge.

[1] Tome XXXI, 1873.
[2] Tome XV.
[3] Tome X, 1870-1872.
[4] Tome I, 1872-1873.

Digitized by Google

M. de Fleury, correspondant à Blois, adresse une note sur le mot *Catrigateram*, qui ne se trouve pas dans le glossaire de Du Cange.
Renvoi à M. P. Meyer.

M. Quantin, correspondant à Auxerre, adresse cinq documents, dont les quatre premiers sont renvoyés à l'examen de M. de Boislisle, et le cinquième à M. Guadet, éditeur des Lettres de Henri IV.

M. Combet, correspondant à Uzerche (Corrèze), adresse un extrait des registres capitulaires de l'église royale et collégiale de Saint-Pierre de la ville d'Uzerche.
Renvoi à M. Boutaric.

M. A. de Lamothe, correspondant à Nimes, envoie une copie du *Droit de leyde* à Tarascon.
Dépôt aux archives.

M. Nozot, correspondant à Sedan, adresse quatre documents renvoyés à l'examen de M. Bellaguet.

M. Paillard adresse une collection de quatre-vingt-huit chartes de l'abbaye de Cluny, comprenant toute une période d'un siècle et finissant à l'an 1000.
Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. le Président de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes à Nice, adresse un travail de linguistique de M. Henri Mathieu, comprenant un tableau du ligurien moderne et de l'ancien gaulois. M. Maury donne quelques explications sur ce travail, qui sera déposé aux archives.

M. Villemain, instituteur à Vesaignes-sous-Lafauche (Haute-Marne), donne des détails sur Simon, le gardien du Dauphin à la prison du Temple.
Renvoi à M. A. de Barthélemy.

Une proclamation du 13 mars 1870, texte arabe et traduction, est renvoyée à l'examen de M. L. Delisle.

Digitized by Google

Les hommages suivants sont faits au Comité :

M. l'abbé Patron, aumônier du Sacré-Cœur d'Orléans : *Recherches historiques sur l'Orléanais.*

M. l'abbé Pougeois, curé doyen de Moret : *L'antique et royale cité de Moret-sur-Loing.*

M. le président de la Société du musée de Riom : *La peste noire de 1631*, par M. Pomot.

M. le président de la Société d'émulation des Vosges : *Études sur l'ancienne topographie du département.*

M. de Marsy, correspondant à Compiègne : *Le jubilé de 1775 à Compiègne.*

M. Deseille, secrétaire de la Société académique de Boulogne-sur-Mer : 1° *Histoire du journalisme boulonnais;* 2° *Histoire de la pêche à Boulogne;* 3° *Études sur les origines de la pêche à Boulogne;* 4° *Quelques pages;* 5° *Délibérations du conseil municipal de Boulogne.*

M. Jules Lair : *Mémoire sur deux chroniques latines composées au XIIe siècle à l'abbaye de Saint-Denis.*

Ces divers ouvrages seront déposés à la bibliothèque du Comité, et des remercîments seront adressés à leurs auteurs.

M. A. de Barthélemy appelle l'attention de la section sur la publication du *Cartulaire de Cluny.* Le premier volume de cette importante publication s'arrête à la seconde moitié du Xe siècle. Les documents qui leur font suite sont assez nombreux pour former un second volume, dont la commission propose la publication.

M. de Mas-Latrie lit un rapport sur diverses communications de M. Marchegay, membre non résidant du Comité, aux Roches-Baritaud (Vendée), et un autre rapport sur la communication de M. Barbier de Montault relative à une proposition d'établissement en Corse faite par la république de Gênes aux familles de Grecs Maïnotes réfugiés à Gênes en 1676.

M. Picot donne lecture d'un rapport sur la communication de M. Dupré, correspondant à Blois : *Election du bailliage de Blois en 1614; Procès-verbal du Tiers État.* M. Léopold Delisle fait observer, à ce propos, qu'il croit qu'il y aurait lieu d'examiner si le moment n'est pas venu de reprendre le projet de publication, dans la Collection des documents inédits, des pièces relatives aux États généraux.

Digitized by Google

M. Picot donnera à cet égard, et dans une prochaine séance, des renseignements propres à éclaircir cette question.

M. Lascoux lit un rapport sur une communication de M. d'Arbaumont, correspondant à Dijon : *Extraits des anciens comptes de châtellenie de Glennes d'Avenay-le-Duc et de Saulx-le-Duc*, et en propose le dépôt aux archives.

M. Lalanne annonce à la section qu'il a reçu le manuscrit des *Lettres de Catherine de Médicis*, qui lui paraît en état d'être publié. Le même membre lit d'autres rapports sur diverses communications de MM. Ducis, Marchegay et de Marsy.

M. de Mas-Latrie lit un rapport sur des communications de MM. Cherbonneau, Barbier de Montault et Charvet.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 3 MAI 1875.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. de Sourdeval, correspondant à Fontordine-Saint-Gervais (Vendée), adresse au Comité un second mémoire relatif à l'*ancienne navigation sur le littoral de la Vendée.*

Le mémoire qu'il a adressé il y a quatre ans, et dont M. A. de Barthélemy a rendu compte dans la *Revue*[1], a laissé, dit-il, des lacunes que ce dernier mémoire est destiné à combler.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. A. Castan, correspondant à Besançon, adresse plusieurs documents relatifs à la Société de Jésus au xve siècle, société qui précéda le célèbre institut des Jésuites fondé au xvie siècle.

Renvoi à M. de Luçay.

[1] 5e série, t. III, p. 655.

Digitized by Google

M. Edmond Blanc, à Vence (Alpes-Maritimes), adresse la copie de quinze documents latins des archives de Vence, 1386 à 1394, se rapportant aux guerres des maisons de Duras et d'Anjou en Provence.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. Pouy, membre de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens, adresse la copie d'une pièce manuscrite concernant une demande de création d'un service de voitures de place à Versailles en décembre 1768.

Cette pièce sera déposée aux archives.

Les ouvrages suivants sont offerts au Comité par leurs auteurs :

M. Combes, correspondant à Castres : *Histoire de la ville de Castres et de ses environs pendant la Révolution française.*

M. de Fleury, correspondant à Blois : *Les sires de Bury et d'Onzain, chronologie et histoire.*

M. de Backer, correspondant à Noordpeene (Nord) : *L'archipel indien.*

M. Mossmann, correspondant à Belfort : *Scènes de mœurs colmariennes pendant la guerre de Trente ans.*

M. Lacroix, secrétaire de la Société d'archéologie de la Drôme : *Le canton de Buis; histoire, géographie et statistique.*

M. Jules Finot, archiviste de la Haute-Saône : *Description du monde romain du géographe Junior, traduite pour la première fois en français.*

M. Caffiaux, archiviste à Valenciennes : *Essai sur le régime économique financier et industriel du Hainaut, après son incorporation à la France.*

Ces divers ouvrages seront déposés à la bibliothèque du Comité, et des remercîments seront envoyés à leurs auteurs.

M. Chéruel, chargé par la commission des Mélanges d'examiner les *Lettres du chevalier du Bourck à Chamillart*, ne pense pas qu'il y ait de l'utilité à publier cette correspondance dans les *Mélanges historiques.*

M. L. Lalanne, chargé d'examiner le Journal de la croisière du

Digitized by Google

baron de Saint-Blaucard, envoyé en 1537 par François Ier près de Soliman, fait observer que le texte de ce journal figure dans les négociations de la France dans le Levant, publiées par M. Charrière dans la Collection des documents inédits.

M. Cocheris, chargé de l'examen de la *Chronique de Louis XI*, qu'il a copiée avec M. Guessard à la bibliothèque du Vatican, pense que cette chronique, qui contient sur les premières années du règne de Louis XI des détails que l'on ne rencontre pas dans les autres écrits du temps, est digne d'être publiée. Le texte est dès à présent, dit M. Cocheris, en état d'être livré à l'impression. La section décide que cette chronique sera imprimée.

MM. Boutaric et Michelant sont priés de s'entendre pour la collation du testament d'Isabeau de Bavière, qui doit être publié dans la collection des *Mélanges historiques*.

M. Marty-Laveaux lit un rapport sur les *Lettres de Bossuet*, communiquées par M. l'abbé Verlaque, et en propose l'impression dans la collection des *Mélanges*. Cette proposition est acceptée par la section, et M. Marty-Laveaux est nommé commissaire chargé de surveiller cette publication.

M. de Watteville, chef de la division des sciences et lettres, soumet à la section des spécimens de papiers et d'impressions pour la Collection des documents inédits. Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres de la section, il est décidé que la publication des comptes et des ouvrages en vers pourra être faite sur deux colonnes. La section décide aussi que le même mode d'impression sera suivi pour le *Poëme sur la troisième croisade*, préparé par M. Monod et entièrement revu par M. P. Meyer. On renvoie à une autre séance la question du mode de publication des *Rôles gascons* et des *Mémoires des intendants*.

M. L. Delisle annonce à la section la mort de M. de Stadler, qui a pris part à plusieurs travaux du Comité. M. le Président rappelle à ce propos que le manuscrit des *Premiers États généraux* n'a pu être livré à l'impression, parce que les modifications demandées par la section n'avaient pas été faites. Ce manuscrit sera réclamé à la famille de M. de Stadler, qui consentira probablement à s'en

Digitized by Google

dessaisir. MM. L. Delisle, Francis Wey et Boutaric sont priés de s'entendre avec elle à cet égard.

M. de Mas-Latrie annonce à la section que le Ministère a reçu d'Alger l'original en langue turque du *Traité de commerce conclu en 1694 entre Pierre Hely et les autorités algériennes au sujet de l'exploitation des concessions d'Afrique*. M. de Mas-Latrie veut bien se charger de remettre ce document à M. Pavet de Courteille, en le priant d'en faire une traduction qui sera publiée dans la *Revue*.

M. Hugot, secrétaire adjoint, lit une note relative aux Grecs Maïnotes installés aujourd'hui au village de Cargèse (Corse). M. de Boislisle remet à ce propos la copie de deux lettres du consul de Gênes à Colbert concernant le débarquement de ces réfugiés à Porto-Fino. Ces documents, faisant suite à ceux qui ont été transmis par MM. Duhamel et Barbier de Montault, sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

Des rapports sont lus par :

M. de Mofras, sur le *Bulletin de la Société historique de Gascogne*[1];

M. Boutaric, sur le *Bulletin des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*[2];

M. Marty-Laveaux, sur les *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*[3];

M. Paul Meyer, sur la *Vida de sant Honorat*, légende en vers provençaux par Raymond Feraud, troubadour niçois du XIIIe siècle, publiée par les soins et aux frais de la *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, avec de nombreuses notes explicatives, par M. Sardou, membre de ladite Société[4];

M. Marty-Laveaux, sur les *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*[5];

M. Bellaguet, sur les *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*[6];

[1] 5 vol. 1869-1873.
[2] Tome Ier, 1873-1874.
[3] 1869-1871, XVe et XVIe vol.
[4] 1 vol. in-8°.
[5] 1871-1873, 3 vol. in-8°.
[6] Tome XVI, 1873.

Digitized by Google

M. A. de Barthélemy, sur les *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*[1].

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 7 JUIN 1875.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le Président annonce à la section la mort de M. l'abbé Cochet, membre non résidant du Comité, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, etc. Bien que les travaux de M. l'abbé Cochet se rattachent plus particulièrement à l'archéologie, la section d'histoire, qui a été si souvent à même d'apprécier le mérite et le zèle du savant archéologue, s'associe aux regrets exprimés par M. Léopold Delisle, et décide à l'unanimité qu'il sera fait mention de ces regrets au procès-verbal.

Les documents suivants sont adressés à la section :

M. Ch. de Beaurepaire, membre non résidant du Comité à Rouen, adresse la copie des testaments d'Alice et de Marie, comtesses d'Eu, 1245-1260.

Renvoi à M. J. Tardif.

M. de Saint-Genis, correspondant à Châtellerault : Note sur un incident de la vie de Jean-Jacques Rousseau, dont il n'est pas fait mention dans les *Confessions;* la copie d'un testament de Jean-Jacques Rousseau du 27 juin 1737, ainsi que celle de l'acte de décès de Claude Anet (14 mars 1734).

Renvoi à M. Lascoux.

M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse : Observations sur ce

[1] Tomes VII, VIII, IX, 1825.

Digitized by Google

qu'il considère comme deux graves erreurs contre le droit canonique, consignées dans le numéro de la *Revue des Sociétés savantes* (livraison de mai et juin 1874).

Renvoi à M. J. Tardif.

Le même M. l'abbé André : Note relative à l'hiver de 1709 dans le comtat Venaissin, renvoyée à l'examen de M. de Boislisle.

M. Charvet, correspondant à Alais (Gard) : Copie du règlement somptuaire en usage au XIIIe siècle dans la ville d'Alais et fixant la manière dont les fêtes de mariage devaient y être célébrées.

Renvoi à M. P. Meyer.

M. Combes, correspondant à Castres : Copie de divers extraits de procès-verbaux de l'Académie de Castres (1668-1670).

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. Léo Drouyn, correspondant à Bordeaux : Copie de la dépense faite en 1606 par le seigneur de Castillon de Médoc chez un de ses gens auprès duquel il séjourna pendant huit mois.

Renvoi à M. Martial Delpit.

M. Fierville, correspondant au Havre : Lettre autographe de J.-B. Rouxelin de Champeaux, du 27 septembre 1734, écrite à un de ses parents et contenant des détails curieux sur la bataille de Guastalla.

Renvoi à M. A. Maury.

M. l'abbé Grimot, correspondant à l'Isle-Adam : Extraits du Livre-Journal du monastère des carmélites de Pontoise, se rapportant à la vie intime d'Anne d'Autriche et à l'enfance de Louis XIV.

Renvoi à M. Chéruel.

M. Nozot, correspondant à Sedan : Plusieurs documents de 1618 à 1642 sur des faits de l'histoire locale.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. de Richemond, correspondant à la Rochelle : Renseignements sur des chartes originales en langue vulgaire des années 1276 à 1300, conservées dans le chartrier de l'aumônerie d'Aufredi.

Renvoi à M. P. Meyer.

Digitized by Google

M. Edmond Blanc, à Vence (Alpes-Maritimes) : Deux documents en langue provençale, l'un de la fin du XIVe siècle, le second de l'année 1552. (Traduction en vers provençaux des commandements de Dieu.)

Renvoi à M. P. Meyer.

M. Guillemin, membre de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts de Château-Chinon : Six documents renvoyés à l'examen de M. Rathery.

M. Duhamel, correspondant à Ajaccio : Nouveaux documents relatifs à la colonie grecque établie en Corse.

Renvoi à M. Eugène Rendu, qui, à ce sujet, donne des détails très-intéressants sur les Grecs de Cargèse, qu'il a visités récemment.

Les hommages suivants sont adressés au Comité par leurs auteurs :

M. Marchegay, membre non résidant, aux Roches-Baritaud (Vendée) : *Choix de documents inédits sur l'Aunis et la Saintonge.*

M. Octave Teissier, membre non résidant à Marseille : *Étude sur la comptabilité communale de la ville de Toulon en 1410.*

M. le baron de Girardot, membre non résidant, à Nantes : *Notice sur Félix Thomas, dessinateur de l'expédition scientifique en Mésopotamie.*

M. de Marsy, correspondant à Compiègne : *L'ordre de Malte dans la marine de France en 1790.*

M. Rosenzweig, correspondant à Vannes : *Recherches historiques dans les archives départementales, communales et hospitalières du Morbihan.*

M. Albrier, membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or : *Les anoblis de l'Ain de 1408 à 1829, et une note sur M. Marie, membre du Gouvernement provisoire.*

Ces divers ouvrages seront déposés à la bibliothèque du Comité, et des remercîments adressés à leurs auteurs.

M. Gustave Bertrand, membre du Comité, ayant adressé à M. le Ministre un inventaire de la collection des autographes de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (partie française), la section désigne pour examiner ce document MM. Boutaric, A. de Barthélemy et de Mas-Latrie.

Digitized by Google

Dans une deuxième lettre, M. G. Bertrand exprime le désir que les lettres d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qu'il a rapportées de Saint-Pétersbourg et qui doivent faire partie du recueil des lettres des rois et princes français, soient communiquées à M. le marquis de Rochambeau, qui prépare un ouvrage tout particulièrement consacré au roi Antoine de Bourbon.

La section autorise cette communication. Ces lettres devant être publiées *in extenso* par M. de Rochambeau, M. Bertrand ne les donnera qu'en extraits dans le *Recueil des lettres des rois de France et princes français.*

La section décide que la commission des encouragements à accorder aux Sociétés savantes se réunira le 12 juin.

M. Servaux, chef de division adjoint, appelle l'attention de la section sur une nouvelle liste des membres du Comité et des correspondants, que le Ministère vient de livrer à l'impression. Les instructions données en 1869 y seront ajoutées, et, sur la proposition de M. Léopold Delisle, on y fera connaître que le Comité s'occupe de préparer de nouvelles instructions, qui seront prochainement envoyées.

M. Boutaric, chargé de surveiller, en qualité de commissaire, la partie des *Rôles gascons* se rapportant au règne de Henri III, soumet les spécimens des premières pages à l'examen de la section.

M. de Watteville présente de nouveaux spécimens pour les diverses publications que prépare en ce moment l'Imprimerie nationale pour la Collection des documents inédits.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. Hippeau, Cocheris, Levasseur, Bellaguet, Marty-Laveaux, A. de Barthélemy, P. Meyer, Chéruel, Patin et Rathery.

M. le comte de la Ferrière, membre non résidant, adresse le manuscrit du premier volume des *Lettres de Catherine de Médicis*, dont la section d'histoire a décidé la publication.

M. Rathery annonce aussi la remise par M. Chéruel du manuscrit du deuxième volume de la *Correspondance de Mazarin.*

Digitized by Google

Des rapports sur les publications des Sociétés savantes sont lus par :

M. Alfred Maury, sur le *Bulletin de la Société académique du Puy*[1];

M. de Boislisle, sur l'*Inventaire des titres de Nevers de l'abbé de Marolles*[2];

M. J. Tardif, sur le *Livre des Bouillons*; les *Registres de la Jurade: Bordeaux en 1450*[3];

M. P. Meyer, sur les *Mémoires de la Société académique des Hautes-Pyrénées*[4];

M. le vicomte de Luçay, sur les *Mémoires de la Société havraise d'études diverses*[5].

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et d'archéologie.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1875.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

Les documents suivants sont adressés au Comité :

M. A. Castan, membre non résidant, à Besançon : Notice généalogique sur les six enfants légitimes du roi de France Henri II.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Albanès, correspondant à Marseille : Documents relatifs à la construction de la grosse tour de Toulon érigée au commencement du XVIe siècle pour la défense du port.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse : Note relative à la rectification d'un terme de droit canonique.

Renvoi à M. J. Tardif.

[1] Tomes I et II, 1869.
[2] Publication de la Société nivernaise.
[3] 3 vol. in-4°, publiés par l'administration municipale de Bordeaux.
[4] De 1867 à 1872.
[5] De 1867 à 1872.

Digitized by Google

M. Duhamel, correspondant à Ajaccio : Copie du procès-verbal d'élection du baron Théodore de Newhoff comme roi de Corse.

Renvoi à M. Boutaric.

M. de Lamothe, correspondant à Nimes : Copie de la proclamation de la foire de Beaucaire du 25 juillet 1499.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. Pouy, correspondant à Amiens : Trois documents qui seront examinés par M. Rathery, savoir : 1° Charte de 1241, portant vente des marais de Cayeux et d'Ygnaucourt (Somme); 2° Contrat de mariage de Gédéon Anne de Joyeuse (1712); 3° Photographie du billet de mariage de Victoire Salmon.

M. de Rochambeau, correspondant, au château de Rochambeau, près Vendôme (Loir-et-Cher) : Deux documents relatifs à la régularisation d'une dépense par la ville de Vendôme de fruits et gants présentés au roi Charles IX et à la reine sa mère le 24 janvier 1562, lors de leur arrivée dans cette ville.

Renvoi à M. Georges Picot.

M. de Guillemin, membre de la Société des sciences, lettres et arts de Château-Chinon : 1° Une note historique de 1468 relative à Louis XI et au duc de Bourgogne; 2° Note sur l'emploi des moulins à bras au xve siècle; 3° Copie du testament d'Anne d'Oiselet, veuve d'Émart Boulon (1494); 4° Acte de vente de la terre de la Loyère à Jean Germain, évêque de Châlon (1445); 5° Triple contrat de mariage du 1er mars 1512, se rapportant à des familles considérables de la Bourgogne.

Renvoi à M. Chéruel.

M. le Ministre de la guerre : Un travail de M. Daufresne de la Chevalerie, intitulé : *Une page inédite de l'histoire de France relative à Bertrand Duguesclin.*

La section regrette de ne pouvoir déroger à la règle qu'elle a constamment suivie de ne publier que des documents inédits.

M. Varemberg, membre de la Commission de statistique de l'Académie royale d'archéologie de Belgique : Plusieurs documents, dont les uns concernent les relations entre le comte de Flandres et la Hanse Teutonique; les autres, le règne de Maximilien d'Autriche, époux de Marie de Bourgogne (1483).

Renvoi à M. de Mofras.

Digitized by Google

M. Peyruau, demeurant à Élincourt-Sainte-Marguerite : No pour servir à l'histoire de Jeanne d'Arc, accompagnées d'une le de M. J. Quicherat.

Renvoi à M. Lascoux.

M. Quantin, correspondant à Auxerre : Deuxième copie d'u lettre de Henri IV à M. de Chastellux.

Renvoi à M. Guadet, éditeur des lettres de Henri IV.

Les hommages suivants sont adressés au Comité par leurs auteurs

M. de Richemond, correspondant à la Rochelle : *Choix de piè lues aux séances de l'Académie de la Rochelle.*

Renvoi à M. Hippeau.

M. l'abbé Ulysse Chevalier, correspondant à Romans (Drôme) : *Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble, de la maison de Chissé* (XIVe et XVe siècle).

M. Vincent Durand, à Saint-Étienne : *Aquæ Segetæ et la voie Bolène en Forez.*

M. Gueneau, percepteur à Vandenesse (Nièvre) : *Notes pour servir à l'histoire de Montexon* (Nièvre).

M. Gachard, archiviste général de la Belgique, à Bruxelles : *Rapport sur la publication des papiers de Granvelle.*

M. L. Delisle appelle toute l'attention de la section sur l'importance de cette publication commencée sous les auspices du Gouvernement belge, et qui doit faire suite aux Papiers d'État du cardinal de Granvelle, imprimés dans la Collection des documents inédits. La brochure de M. Gachard présente, par cela seul, un grand intérêt, et pourrait être publiée dans la *Revue des Sociétés savantes.*

Renvoi à une commission composée de MM. Bellaguet, Rathery et Francis Wey.

M. Hippeau : 1er volume de son ouvrage intitulé : *Avénement des Bourbons au trône d'Espagne, correspondance inédite du marquis d'Harcourt.*

M. Léopold Delisle : *Notice sur un manuscrit mérovingien contenant des fragments d'Eugyppius, appartenant à M. Jules Desnoyers.*

Le même M. L. Delisle, au nom de M. Dorange, membre de la Société archéologique de Touraine : *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Tours.*

Digitized by Google

Dépôt de ces diverses publications dans la bibliothèque du Comité, remercîments à leurs auteurs.

M. Pavet de Courteille envoie la traduction, dont il a bien voulu se charger, du Traité de commerce conclu en 1694 entre Pierre Bély et les autorités algériennes au sujet de l'exploitation des concessions d'Afrique.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. L. Delisle annonce à la section que la Bibliothèque nationale vient d'acquérir les 88 chartes de l'abbaye de Cluny que M. Paillard, de Valenciennes, avait envoyées à l'examen du Comité.

M. Servaux donne lecture de la liste des Sociétés auxquelles la commission propose à M. le Ministre d'accorder des subventions.

M. Rathery propose de livrer à l'impression le manuscrit du deuxième volume de la *Correspondance de Mazarin*, qu'il a été chargé d'examiner. Adopté.

M. P. Meyer présente de nouvelles observations sur la publication du *Psautier de Cambridge*, et particulièrement sur le glossaire-index et la préface dont le psautier doit être accompagné. M. de Watteville ajoute à ces observations quelques considérations sur les frais d'impression qu'entraîne cette publication. La section examine ensuite les différents spécimens d'impression demandés à l'Imprimerie nationale, et choisit ceux d'après lesquels seront publiés, sur deux colonnes, les *Mémoires des intendants*, les *Rôles gascons* et les *Lettres de Catherine de Médicis*.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. Jourdain, Marty-Laveaux, Hippeau, Théry, Rathery et J. Tardif.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 8 MARS 1875.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

Après lecture donnée par M. le secrétaire adjoint du Comité des trois arrêtés ministériels portant nomination de membres titulaires et honoraires dans les trois sections[1], M. de Guilhermy rend compte des démarches entreprises à l'effet d'obtenir la réintégration dans la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris, de la statue de la Vierge par Germain Pilon, qui est actuellement reléguée derrière l'autel de la chapelle de l'École militaire de Saint-Cyr. M. Bœswillwald s'est entendu avec M. le général Henrion, commandant l'École. Le général ne s'oppose pas à la restitution demandée; seulement, il désire qu'on accorde un moulage de la statue à la chapelle de Saint-Cyr. Cette affaire sera poursuivie conformément au légitime désir exprimé par M. le général Henrion, et il y a tout lieu d'espérer que prochainement l'original du célèbre sculpteur sera rendu à la Sainte-Chapelle.

M. Ambroise Tardieu, membre de l'académie de Clermont, adresse au Comité l'épitaphe d'Étienne Belot, président de la chambre des requêtes du parlement de Rouen en 1550. Cette communication est renvoyée à M. le baron de Guilhermy.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant à Saint-Cyr (Var), adresse la copie et le *fac-simile* d'une inscription gravée sur une des cloches de l'église de Gonfaron (Var). Renvoi à M. de Guilhermy.

M. Rothschild, libraire-éditeur à Paris, a adressé au Ministre, à

[1] Voir ces arrêtés page 1 du tome Ier, 6e série, de la *Revue des Sociétés savantes*.

Digitized by Google

l'appui d'une demande de souscription, des *spécimens* photographiés d'une publication sur la *Tapisserie de Bayeux*. Avant de soumettre la demande de M. Rothschild au comité des souscriptions, M. le baron de Watteville, chef de la division des sciences et lettres, demande l'avis de la section d'archéologie sur l'utilité de cette publication. Plusieurs membres font observer que des photographies en noir ne sauraient à elles seules constituer un ouvrage d'une importance exceptionnelle. L'exactitude rigoureuse que l'on peut attendre de photographies n'est certainement pas à dédaigner; mais les illustrations coloriées d'après l'original des ouvrages sur la tapisserie de Bayeux déjà existant ont été exécutées avec tant de soin que l'on peut les consulter avec confiance. En conséquence, la section émet à l'unanimité l'avis qu'il n'y a pas lieu de mettre l'État en dépense pour faciliter la publication projetée.

M. Edmond Blanc, à Vence (Alpes-Maritimes), adresse à la section la copie, avec moulages et estampages, de l'inscription d'une cloche de Tourette-lès-Vence. Renvoi à M. de Guilhermy.

M. le président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont adresse un rapport de M. Mallay sur les fouilles archéologiques du Puy-de-Dôme, un plan et des photographies indiquant l'état actuel de ces fouilles.

Cette communication est renvoyée à M. Chabouillet [1].

M. Leclercq de la Prairie, correspondant à Soissons, envoie une notice sur une crosse d'évêque trouvée dans la cathédrale de cette ville. Cette notice, accompagnée d'une photographie, est renvoyée à l'examen de M. de Montaiglon.

M. Garnier, correspondant à Dijon, adresse les trois comptes des joyaux du duc de Bourgogne, qui lui avaient été envoyés pour être collationnés sur les originaux. M. A. de Montaiglon, qui a examiné cette révision, faite avec grand soin, déclare que maintenant

[1] L'Académie de Clermont ayant obtenu l'une des trois médailles décernées à la Sorbonne en avril 1875, le discours prononcé à la séance solennelle du 3 avril 1875 par M. Chabouillet a tenu lieu de rapport. On le trouvera dans la *Revue*, 6e série, tome I, p. 246 et suivantes. On peut voir aussi à ce sujet le compte rendu des séances de la Sorbonne de 1875, séance du 1er avril, même tome, p. 361 et 382.

Digitized by Google

ces documents peuvent être imprimés dans la *Revue;* en conséquence, le renvoi à la commission de rédaction est prononcé.

M. Lhuillier, correspondant à Melun, adresse au Comité une troisième série de notes inédites concernant des artistes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, relevées sur des documents conservés dans les archives de l'ancienne province de Brie. M. de Montaiglon est chargé de l'examen de cette communication.

M. Hucher, membre non résidant, au Mans, fait hommage de deux brochures dont il est l'auteur, et qui sont intitulées : *Statuette gauloise découverte à Roullé, commune de Mont-Saint-Jean (Sarthe)*, et *Sceaux des évêques du Mans.* Des remercîments seront adressés à notre collègue.

M. Aubertin, correspondant à Beaune, adresse un travail dont il est l'auteur, intitulé : *Note sur la dalle funéraire d'Étienne Quarré de Château-Regnauld, comte d'Aligny, grand bailli de la noblesse du Charollais.*

M. de Marsy, correspondant à Compiègne, adresse une brochure dont il est l'auteur : *Excursions archéologiques dans les environs de Compiègne* (1869 à 1874).

M. l'abbé Baudry, correspondant au Bernard, adresse ses *Recherches archéologiques à Pareds (Vendée).*

M. Desjardins, architecte à Lyon, adresse deux brochures dont il est l'auteur : 1° *L'Art des Étrusques et leur nationalité;* 2° *Rome. Le mont Palatin.*

M. Germer-Durand fils, architecte à Nimes, adresse un volume intitulé : *Promenade d'un curieux dans Nimes.*

Des remercîments seront adressés à MM. de Marsy, abbé Baudry, Desjardins et Germer-Durand fils.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. Darcel, Edmond Le Blant, Charles Robert, de Montaiglon, Clément de Ris et de Guilhermy.

M. Darcel lit un rapport sur les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* [1];

[1] Tomes V, VI et VII, années 1869, 1870 et 1871.

Digitized by Google

M. Marion, sur les *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, à Nice[1];

M. J. Quicherat, sur le *Bulletin de l'Académie delphinale*, à Grenoble[2];

M. Gustave Bertrand, sur les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*[3];

M. Édouard de Barthélemy, sur les *Mémoires de la Société académique des sciences, arts et lettres de l'Aube*, à Troyes[4], et sur le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*[5].

M. Bœswillwald annonce à la section qu'il s'est rendu à Vervins pour examiner les fouilles entreprises par la Société archéologique de cette ville, et qui ont amené la découverte des vestiges d'un théâtre de l'époque romaine. Bien qu'il ne subsiste plus que des substructions de ce théâtre, cette découverte présente un grand intérêt.

D'ailleurs, ces fouilles ont procuré de plus la trouvaille de quelques sépultures également de l'époque romaine, dans lesquelles on a recueilli des colliers, des anneaux, des fibules, et enfin des médailles appartenant au règne de l'empereur Aurélien. Ces objets formeront le noyau d'une collection qui sera placée dans un musée que la ville de Vervins se propose d'établir.

M. Bœswillwald place sous les yeux de ses collègues le plan du théâtre, qui excite vivement leur intérêt. Avec l'assentiment de la section, M. Léon Renier pense qu'il faudrait le publier dans la *Revue des Sociétés savantes*, surtout si M. Bœswillwald voulait bien se charger de la notice qui accompagnerait cet important document archéologique. Notre collègue accepte cette mission et termine son rapport en appelant tout l'intérêt de la section sur la jeune Société archéologique de Vervins, qui, avec ses seules ressources, est parvenue à exécuter des travaux considérables; en conséquence, il demande qu'une subvention lui soit accordée. M. Servaux, chef de division adjoint, annonce que bonne note sera prise de cette demande, qui est appuyée par la section.

[1] Tomes I et II.
[2] Tomes IV, V, VI, VII et VIII, 1869 à 1872 (3e série).
[3] 1870-1871.
[4] Tome XXXVII, 1873.
[5] Tome XXVII, 1873.

Digitized by Google

M. le baron de Guilhermy, chargé de l'examen d'une partie, malheureusement encore peu considérable, du travail de M. Paul Durand sur la cathédrale de Chartres, demande que des encouragements soient adressés à l'auteur. Bien que les quelques pages envoyées ne traitent que de la description d'une des portes de l'édifice, elles suffisent pour donner une idée du soin et de l'intelligence avec lesquels l'œuvre sera conduite. La section décide que M. le Ministre sera prié de faire remercier M. Paul Durand, à qui, d'ailleurs, une autre lettre sera adressée par M. de Guilhermy.

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur diverses empreintes de sceaux communiquées par M. l'abbé Cochet, M. l'abbé Barbier de Montault et M. l'abbé Corblet.

M. de Guilhermy fait un rapport verbal sur l'envoi par M. Ramé, correspondant à Rennes, de sept inscriptions chrétiennes des IVe, Ve, VIe et VIIe siècles, dont il propose l'impression dans la *Revue*.

Le même membre lit un rapport sur diverses communications de MM. Quantin, Georges Lecocq, marquis de Castelnau d'Essenault, comte de Mellet, abbé Barbier de Montault, Edmond Blanc, Teissier, Goze et Macé. Ce rapport est renvoyé à la commission de la *Revue*.

M. J. Quicherat lit un rapport sur des communications de M. Chevrier, correspondant à Chalon-sur-Saône, et de M. Cournault, correspondant à Malzeville, près Nancy.

M. A. de Montaiglon propose verbalement l'insertion, dans la *Revue des Sociétés savantes*, de divers documents adressés par M. Dupré, correspondant à Blois.

M. Darcel lit un rapport sur des communications de M. l'abbé Barbier de Montault et du même M. Dupré.

Les rapports de MM. Quicherat et de Montaiglon sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 19 AVRIL 1875.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Léon Renier donne lecture d'une lettre de M. le marquis de la Grange, qui, retenu chez lui par une indisposition, ne peut, à son grand regret, présider la séance.

Sur l'invitation de M. Léon Renier, vice-président, la section décide que la commission pour la nomination des correspondants se réunira le 24 avril.

M. Cherbonneau, membre non résidant du Comité, à Alger, adresse six estampages d'une inscription punique retirée des ruines de Carthage. Renvoi à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. Hucher, membre non résidant, à la Renardière, près du Mans, adresse, avec une planche lithographiée représentant le vitrail du Jugement de l'église Notre-Dame de Saint-Lô, un rapport sur la restauration de ce vitrail, qui a été exécutée sous la direction de notre collègue. Renvoi à M. de Guilhermy.

M. de Fleury, correspondant à Blois, adresse les photographies de divers sceaux de sa collection. M. Douët d'Arcq examinera cet envoi.

M. le commandant Payen, correspondant à Sétif, adresse la copie de deux inscriptions latines qu'il a découvertes à Aïn-Guigba et à Sétif. Renvoi à M. Léon Renier.

M. Quantin, correspondant à Auxerre, adresse l'épitaphe de Germain de Charmoy, chanoine d'Auxerre en 1535. Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant à Saint-Cyr (Var), adresse l'épitaphe de Pierre-André Marin, de la Ciotat, 1680. Cette épitaphe, gravée sur marbre noir, est ornée des armoiries des Marini de Gênes. Renvoi à M. F. de Guilhermy.

Digitized by Google

M. le président de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice, adresse les estampages de deux inscriptions qui figurent dans le tome II, publié en 1873, des *Annales* de cette compagnie et qui lui ont été demandés par une lettre du 10 mars dernier. Renvoi à M. Edmond Le Blant.

M. J.-J. Guiffrey, archiviste aux Archives nationales, a adressé au Ministre une note relative à un projet de publication des comptes des bâtiments du roi sous le ministère de Colbert. Si cette publication devait être comprise dans les *Documents inédits*, M. Guiffrey, qui en a depuis longtemps réuni les éléments, solliciterait l'honneur d'en être chargé.

Dans une seconde lettre, M. J.-J. Guiffrey adresse plusieurs exemplaires de deux *spécimens* qu'il a fait imprimer en vue de cette publication. L'examen du projet de M. Guiffrey, appuyé d'ailleurs très-vivement par plusieurs membres de la section, est renvoyé à une commission composée de MM. de Montaiglon, Darcel et Clément de Ris.

M. Hérard, architecte à Paris, adresse l'estampage d'une inscription du XIVe siècle qu'il a trouvée au milieu de débris de colonnes de l'ancienne cathédrale d'Avranches qui s'écroula en 1790. Renvoi à M. de Guilhermy.

M. Grasset, conservateur de la bibliothèque et du musée de Varzy (Nièvre), fait hommage d'un travail intitulé : *Objets d'art attribués aux Gaulois.*

M. Pilloy, agent-voyer à Saint-Quentin (Aisne), fait hommage de deux brochures dont il est l'auteur, intitulées : *L'atelier quaternaire de Cologne; — Note sur la découverte d'une sépulture à incinération antéhistorique, à Ribemont.*

M. l'abbé Charles, membre de la Société française d'archéologie, fait hommage d'un travail dont il est l'auteur : *Sépultures mérovingiennes et autres antiquités de Conneri* (Sarthe).

Des remercîments seront adressés à MM. Grasset, Pilloy et Charles.

M. le Président désigne MM. J. Marion, A. de Montaiglon, F. de

Digitized by Google

Guilhermy, le colonel Leclerc et Douët d'Arcq, pour rendre compte de publications de diverses Sociétés savantes.

M. Castan, correspondant du Ministère à Besançon, annonce que de nouvelles fouilles ont fait découvrir la scène du théâtre romain de la place Saint-Jean, à Besançon, que connaissent bien les lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes*[1]. M. Léon Renier donne d'intéressants détails sur cette découverte, et, après avoir annoncé que la Société d'émulation du Doubs a voté 500 francs pour la continuation des travaux que M. Castan dirige avec autant de zèle que d'habileté, demande que la section adresse ses félicitations à notre correspondant, ainsi qu'à la savante compagnie dont il est le digne secrétaire. La section adhère unanimement à la motion de M. Léon Renier.

M. Alexandre Bertrand donne lecture d'instructions à adresser aux correspondants sur les découvertes se rapportant à l'époque de l'indépendance de la Gaule. Notre collègue appelle l'attention de la section sur un classement chronologique qu'il serait important d'introduire en ces matières, et dont la nécessité lui a été démontrée par de longues et minutieuses observations. M. Bertrand présente à l'appui de son système de nombreux dessins. Après délibération, le projet de M. Bertrand est renvoyé à une commission composée de MM. J. Quicherat, Marion et Charles Robert, à laquelle, suivant l'usage, s'adjoindront les membres du bureau de la section.

M. le comte Clément de Ris lit un rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*[2].

M. Edmond Le Blant lit un rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*[3].

M. Charles Robert lit un rapport sur le *Bulletin de la Société académique de Brest*[4].

M. le baron de Guilhermy lit un rapport sur le *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*[5].

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. V, publié en 1873, p. 248 et 309.
[2] Années 1870 à 1874.
[3] Tome VII, 2e série, 2e liv. 1874.
[4] Tome V, 2e série.
[5] Tome III, 2e liv.

Digitized by Google

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. le baron de Guilhermy lit un rapport sur des communications de MM. Ambroise Tardieu, de l'Académie de Clermont-Ferrand, Edmond Blanc, à Vence, et l'abbé Magloire Giraud, correspondant à Saint-Cyr (Var).

M. de Montaiglon lit un rapport sur des communications de MM. Leclercq de la Prairie, à Soissons, et Lhuillier, à Melun.

Ces rapports sont, comme les précédents, renvoyés à la commission de rédaction.

M. le comte Clément de Ris, chargé de rendre compte de la communication de M. de Rochambeau, correspondant à Vendôme, intitulée *Description des fresques des XIe et XIIe siècles découvertes dans l'église du prieuré de Courtoré*, déclare que, ce travail n'étant pas inédit, il n'a pas cru devoir en entretenir la section [1].

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 10 MAI 1875.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Chabouillet, secrétaire de la section, exprime par lettre ses regrets de ne pouvoir assister à la séance; il est retenu à la chambre par suite d'une chute.

M. Dusevel, membre non résidant, à Amiens, appelle l'attention de la section sur une phrase d'un mémoire envoyé à la Société des antiquaires de Picardie par un candidat à un prix que doit décerner

[1] Depuis, en rendant compte du *Bulletin du Vendômois*, M. le comte Clément de Ris a rencontré ce travail et a dû s'en occuper. On trouvera ce compte rendu dans la *Revue des Sociétés savantes*, à son rang.

Digitized by Google

cette compagnie. Voici cette phrase empruntée à un article consacré au château de Mailly : « C'est dans le fond de cette dernière tour, dont la construction remonte à l'an 1000, qu'on voyait encore à la fin du siècle dernier les instruments qui servaient à battre monnaie à l'effigie des sires de Mailly. » M. Dusevel désirerait savoir si quelque membre du Comité a vu quelqu'une de ces monnaies. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Ch. Robert [1].

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, à Rouen, adresse une note relative à des objets romains trouvés à Incheville, près Eu, à l'embouchure de la Bresle et non loin de l'ancienne *Augusta*. Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Nozot, correspondant à Sedan, adresse des notes sur les communes de Givonne, Fleiqueux et Amblimont (Ardennes). Renvoi à M. de Guilhermy.

M. Julien Laferrière, vice-président de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, adresse un mémoire sur une découverte d'objets antiques à Saintes. Ce mémoire est accompagné d'une photographie. Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Ambroise Tardieu, membre de l'Académie de Clermond-Ferrand, adresse une note sur une découverte d'antiquités faites près de l'établissement thermal de l'époque romaine à Royat (Puy-de-Dôme). Renvoi à M. J. Quicherat.

M. Pradier, attaché à la direction des beaux-arts, adresse la traduction des inscriptions arabes relatives à l'aquarelle qu'il a exécutée pour le Comité et qui représente une forteresse élevée à Alger l'an 1124 de l'hégire, sous Hussein-Pacha, dernier dey de la régence. Cette communication est renvoyée à la commission de la *Revue*.

[1] Si le secrétaire de la section avait assisté à cette séance, il aurait demandé que M. Dusevel voulût bien faire connaître l'autorité sur laquelle s'est appuyé le candidat en question. Cette tradition a-t-elle quelque fondement sérieux? Il est permis d'en douter, surtout lorsqu'on entend parler de monnaies à l'*effigie* des sires de Mailly; au nom, passe, mais à l'effigie? Il n'est cependant pas impossible que les sires de Mailly aient battu monnaie, et que l'on n'en ait pas encore retrouvé un seul spécimen; du reste, la question ne peut manquer d'être éclaircie, confiée qu'elle est à un numismatiste aussi expérimenté que notre savant collègue M. Ch. Robert. (Voir plus bas, p. 237.)

Digitized by Google

M. Fierville, membre de la Société des arts de Normandie, censeur des études au lycée du Havre, adresse la reproduction de deux cachets qu'il possède et qu'il croit inédits. Le premier, qui serait du xve siècle, porte le nom de Henri de Viaux, abbé de Faverney (Haute-Saône); le second, qui serait du xiie siècle, celui de Henri Lefèvre, clerc. Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. Bourbon, archiviste à Montauban, adresse la copie de l'inventaire, dressé en 1669, du trésor renfermé dans la sacristie de l'église de l'abbaye de Moissac (Tarn-et-Garonne). Renvoi à M. de Montaiglon.

M. le président de la Société historique et archéologique de Langres appelle l'attention du Comité sur la découverte du plan de l'ancienne forteresse de Coiffy-le-Châtel (aujourd'hui Coiffy-le-Château, Haute-Marne). Ce plan a fait retrouver la trace de souterrains dont l'ouverture serait du plus grand intérêt aux yeux des membres de la municipalité de Coiffy, qui demandent une subvention afin de fouiller ces souterrains. Cette demande est renvoyée à la commission des subventions à accorder aux Sociétés savantes.

M. A. Bertrand fait hommage de sa notice intitulée : *Le casque de Berru; note lue à la Société des antiquaires de France.* M. le Président adresse à M. Bertrand les remercîments de la section.

M. Darcel donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Louis de Gonzague, chanoine de l'ordre de Prémontré, curé de Conques, annonçant la découverte d'une châsse d'orfévrerie, décorée d'émaux, dans un massif de maçonnerie que l'on vient de démolir derrière l'autel de l'église. Cette châsse serait celle de sainte Foy, patronne de cette église; on vient de la photographier, et l'envoi d'une épreuve est promise à M. Darcel, qui s'empressera de la communiquer à la section.

Je n'ai pas besoin de rappeler que l'église de Conques a été découverte, selon l'expression de M. Darcel [1], par l'un des plus illustres membres du Comité, Prosper Mérimée [2], et que son trésor a été

[1] Voy. Introduction, p. ix du *Trésor de l'église de Conques*, dessiné et décrit par M. Alfrd Darcel. Paris, 1861.

[2] *Notes d'un voyage en Auvergne*, par Prosper Mérimée. Paris, in-8°, 1838. Voy. p. 169 et suiv.

Digitized by Google

publié en 1861 par un autre membre du Comité, M. Darcel lui-même; mais je ne puis me dispenser de faire observer que la communication de M. l'abbé de Gonzague est doublement intéressante, car, en appelant l'attention sur un nouveau spécimen de l'art du moyen âge, elle remet en mémoire le souvenir de la pieuse probité des habitants de Conques. En effet, Mérimée rappelle que ceux-ci, après s'être partagé les vases et autres objets composant le trésor de Conques afin de les cacher pendant la Terreur, s'empressèrent de les rapporter à leur église, une fois la tempête passée [1]. La nouvelle châsse signalée à M. Darcel avait-elle été cachée à la même époque ou pendant d'autres orages? C'est ce que l'on ne sait pas encore, et ce que M. Darcel nous dira peut-être quelque jour.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. de Guilhermy, Al. Bertrand, Edmond Le Blant, Éd. de Barthélemy, colonel Leclerc, J. Marion, Douët d'Arcq et Albert Lenoir.

M. de Montaiglon, au nom de la commission chargée d'examiner la demande de M. J.-J. Guiffrey relative à la publication, dans les *Documents inédits*, des comptes des bâtiments du roi sous le ministère de Colbert, appelle tout l'intérêt de la section sur cette publication, dont il n'a pas à démontrer l'importance à ses collègues. En même temps, le rapporteur fait ressortir l'aptitude de M. J.-J. Guiffrey, qui, par sa situation aux Archives nationales, comme par ses travaux, donne des gages irrécusables de capacité. Entre les mains de M. Guiffrey, on peut être certain que cette publication sera menée aussi rapidement que consciencieusement. La publication est déclarée utile en principe par la section, qui adopte aussi les choix de M. Guiffrey comme éditeur. En outre, sur la proposition de M. L. Renier, il est décidé que l'on publiera aussi les comptes du règne de Louis XV, et que l'ouvrage sera divisé en deux parties, comprenant, l'une, le règne de Louis XIV, l'autre, celui de Louis XV.

M. Servaux, chef de division adjoint, propose qu'on ne s'occupe d'abord que de l'impression de la première partie de cet ouvrage. La section adopte cette proposition; il est convenu ensuite que les spécimens des caractères à employer avec justification en deux colonnes seront présentés à la prochaine réunion de la section.

[1] *Notes d'un voyage en Auvergne*, p. 189.

Digitized by Google

M. de Watteville, chef de division, propose que notre collègue de la section d'histoire, M. Boutaric, chef de section aux Archives nationales, soit associé à M. de Montaiglon, délégué comme commissaire par la section. Cette proposition est adoptée.

M. le colonel Leclerc lit, sur le 1er volume de *La Thiérache, bulletin de la Société archéologique de Vervins*, un rapport qui est renvoyé à la commission de la *Revue*.

M. Lenoir lit un rapport sur des notes adressées par M. Duseyel, membre non résidant, à Amiens, relatives à des fouilles opérées pour la construction du palais de Justice d'Amiens.

M. Douët d'Arcq, à propos de l'envoi par M. de Fleury, correspondant à Blois, de photograghies représentant plusieurs sceaux de la collection, déclare qu'il n'a rien à en dire et que c'est un simple hommage à la section.

M. de Guilhermy lit un rapport sur des envois de MM. Hucher, abbé Magloire Giraud, Quantin et Hérard.

Les rapports de M. Lenoir et de M. de Guilhermy sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 14 JUIN 1875.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE GUILHERMY,

MEMBRE DU COMITÉ.

M. le baron de Guilhermy annonce la mort de M. l'abbé Cochet, membre non résidant du Comité, dont la section a pu tant de fois apprécier le zèle, et dont les recherches incessantes et les consciencieux travaux ont fait faire de si sérieux progrès à l'archéologie nationale.

La section ne se contente pas de s'associer aux regrets exprimés par son président; elle prie M. Darcel de vouloir bien écrire, pour la *Revue des Sociétés savantes*, une notice sur le membre éminent que vient de perdre le Comité des travaux historiques.

Digitized by Google

M. Dusevel, membre non résidant, à Amiens, adresse la copie de l'inscription de la pierre tumulaire de Paschase Ratbert, abbé de Corbie, mort en 851. Renvoi à M. de Guilhermy.

M. Servaux, chef de division adjoint, communique une proposition émanant de notre collègue M. Léopold Delisle, président de la section d'histoire, administrateur général, directeur de la Bibliothèque nationale. Il s'agirait de disposer, sur les murs de l'une des galeries de la Bibliothèque nationale, les estampages des pierres tumulaires réunies pour la publication du Recueil des inscriptions de la France, dont M. de Guilhermy a déjà publié deux volumes, ainsi qu'on va le voir plus loin [1]. La section, qui, il y a quinze années [2], sollicitait et obtenait du Ministre de l'instruction publique une importante allocation pour faire copier à Oxford les dessins de Gaignières, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale, département des estampes, adhère unanimement à ce projet, dont l'exécution serait un complément à cette collection si instructive. M. le Président prie M. de Guilhermy de vouloir bien faire la liste de ceux de ces estampages qui devront être mis à la disposition de M. l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale [3].

M. F. Germer-Durand fils, architecte à Nimes, adresse trois estampages d'inscriptions romaines qui viennent d'être trouvées dans un de ses chantiers. Renvoi à M. Léon Renier.

M. Charvet, correspondant à Alais, adresse, en l'accompagnant d'explications, l'estampage d'une inscription romaine conservée dans la commune de Saint-Benezet-de-Cheyran (Gard).

M. Godard-Faultrier, correspondant à Angers, adresse les empreintes de cinq sceaux que vient de recevoir le musée de cette ville. Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. Joly-Leterme, correspondant honoraire à Saumur, adresse un rapport sur des fouilles qu'il vient de faire pratiquer dans la commune de Brézé, et qui ont amené la découverte de nombreux

[1] Page 41.
[2] Voy. *Rev. des Soc. sav.* 2e série, t. IV, p. 181.
[3] Suivant le vœu exprimé par la section, ces estampages viennent d'être adressés à la Bibliothèque nationale (déc. 1875).

Digitized by Google

ossements, de poteries, d'objets en silex, scies, grattoirs, pointes de flèches, etc. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. J. Quicherat.

M. Jules Laurent, correspondant à Épinal, adresse un rapport sur une découverte d'antiquités des époques romaine et mérovingienne, dans la forêt du Ban-de-Harol (Vosges). Il s'agit surtout de pierres tumulaires. Ce rapport est accompagné de trois estampages d'inscriptions et d'une photographie. Renvoi à M. J. Quicherat.

M. Albert Dumont, directeur de l'École d'archéologie à Rome, adresse au Comité des documents recueillis par M. Eugène Muntz, membre de cette école. Ce sont : 1° des extraits de deux journaux de voyage rédigés lors de la nonciature en France du cardinal Barberini, en 1625, par le commandeur Cassiano del Pozzo et par Magalotti, lesquels extraits sont relatifs à l'histoire des artistes et de l'art français au début du XVIIe siècle; 2° extraits de la correspondance de Peiresc et d'Alcindor sur les collections Chaduc et Gioly. Cette importante communication est renvoyée à M. de Montaiglon.

M. de Lhotellerie, correspondant à Alexandrie (Égypte), adresse deux estampages d'une inscription éthiopienne, ainsi que le *fac-simile* de cette inscription. La section renvoie cette communication à M. H. Zotenberg, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.

M. Martin-Daussigny, correspondant, directeur du musée de Lyon, adresse un rapport sur les découvertes de vestiges d'antiquités et d'inscriptions amenées par les travaux exécutés dans cette ville, quartier de Saint-Just, pour l'établissement d'un chemin de fer. Renvoi à M. Edmond Le Blant.

M. de Marsy, correspondant à Compiègne, adresse au Comité les notes qu'il a recueillies dans les comptes de la paroisse de Saint-Martin de Doullens.

Ces notes renferment des documents sur l'histoire des arts, qui ne peuvent manquer d'intéresser le Comité. Renvoi à M. Darcel.

M. Pouy, correspondant à Amiens, adresse les croquis d'un éperon de l'époque romaine et d'un petit vase de plomb du moyen âge.

Digitized by Google

trouvés, en 1819, dans les tourbines de Tiepval (Somme), et appartenant à la collection de Mme la comtesse de Thieulloy. Renvoi à M. J. Quicherat.

M. le président de la Commission archéologique de Narbonne adresse au Comité les dessins et les estampages de quatorze inscriptions nouvellement trouvées dans la démolition des remparts de cette ville. Renvoi à M. Léon Renier.

M. Servaux, chef de division adjoint, annonce que la Commission archéologique de Narbonne est de nouveau menacée, par le service du génie militaire, de se voir expulsée de l'église de Lamourguier, où elle conserve plus de sept cents inscriptions. Sur les instances de la Commission, il a été de nouveau écrit au Ministre de la guerre pour lui rappeler sa précédente décision et lui demander la continuation du bail de cet édifice.

M. Guillemin, membre de la Société nivernaise, à Château-Chinon, adresse un document relatif à un *Détournement de bijoux et reliques par leur dépositaire en l'an 1500*, et le triple contrat de mariage des sires Jean de Lagny, Philibert de Lagny et Philibert de Saint-Trivier, en l'année 1512. Renvoi à M. Darcel.

M. Nozot, correspondant à Sedan, adresse au Comité trois notes sur les communes de Manre, Haudrecy et la Neuville-aux-Joutes (Ardennes). Renvoi à M. de Guilhermy.

M. Gomart, correspondant à Saint-Quentin, adresse le calque de trois inscriptions, dont deux romaines renvoyées à M. L. Renier, et une du XVIe siècle qui sera soumise à M. de Guilhermy.

M. Anatole de Barthélemy, membre de la section d'histoire, fait hommage de son *Étude sur les monnaies gauloises trouvées en Poitou et dans la Saintonge.*

M. Bulliot, membre non résidant, à Autun, fait hommage de son travail intitulé : *Le temple du mont de Sene.*

M. Flouest, correspondant à Lyon, fait hommage du 3e fascicule de ses *Notes pour l'étude de la haute antiquité en Bourgogne.*

Digitized by Google

M. l'abbé Bargès, professeur d'hébreu à la Faculté de théologie de Paris, fait hommage d'une dissertation dont il est l'auteur et qui est intitulée : *Autel antique dédié à Jupiter.*

Des remercîments seront adressés à MM. A. de Barthélemy, Bulliot, Flouest et Bargès.

M. le Président, après avoir nommé les membres de la commission chargée de faire la répartition des subventions aux Sociétés savantes, désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. J. Marion, colonel Leclerc, A. de Montaiglon et Éd. de Barthélemy.

M. Douët d'Arcq donne lecture d'un rapport sur le tome IX des *Bulletin et mémoires de la Société archéologique de Rennes;*

M. Edmond Le Blant, sur les travaux de la *Société des études historiques du Lot* [1].

M. Éd. de Barthélemy déclare n'avoir rien à dire, au point de vue de la section, des *Mémoires de la Société dunkerquoise* [2].

M. le colonel Leclerc fait une déclaration analogue en ce qui concerne les *Publications de la Société archéologique de Montpellier* [3].

M. Jules Marion donne lecture d'un rapport sur le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* [4];

M. Alexandre Bertrand, d'un rapport sur les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc* [5].

Les rapports de MM. Douët d'Arcq, Edmont Le Blant, Jules Marion et A. Bertrand sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue.*

M. J. Quicherat annonce qu'il a reçu directement de M. l'abbé Baudry, correspondant, un rapport sur les fouilles du vingt-quatrième puits funéraire du Bernard (Vendée). Le rapport de M. Baudry est renvoyé à la commission de la *Revue.*

[1] Tome Ier, 1873-1874.
[2] Tomes XV et XVI.
[3] Nos 33 et 34.
[4] Tome XXVIII, 1874.
[5] Tomes I et II.

Digitized by Google

M. A. de Montaiglon lit un rapport sur l'inventaire du trésor de l'abbaye de Moissac, adressé par M. Bourbon, correspondant à Montauban.

M. Chabouillet, en l'absence de M. Ch. Robert, lit le rapport de notre collègue sur une communication de M. Dusevel, relative au prétendu monnayage des sires de Mailly.

M. de Guilhermy annonce que le deuxième volume du Recueil des inscriptions de la France est terminé, et, en même temps, dépose sur le bureau le manuscrit du doyenné de Chelles, comprenant quatre-vingt-quatorze inscriptions, par lequel commencera l'impression du troisième volume.

M. le Président se fait l'interprète de l'Assemblée en félicitant notre savant collègue du zèle avec lequel il poursuit l'accomplissement de la tâche dont il a bien voulu se charger.

M. le baron de Watteville, chef de la division des sciences et lettres, place sous les yeux des membres de la section divers spécimens d'impressions pour le recueil des *Comptes des bâtiments du roi sous Colbert*, dont la publication a été décidée dans la dernière séance. Après examen et délibération, le choix de la section se fixe sur le spécimen portant le n° 12.

M. Paul Lacroix fait observer, à propos de cette publication, qu'il existe à la bibliothèque de Nevers huit volumes de Comptes des bâtiments du roi antérieurs à Colbert. M. de Montaiglon appellera l'attention de M. J.-J. Guiffrey, chargé de cette publication, sur cette importante communication. On n'a pas à insister sur l'intérêt que présenterait un pareil supplément, et, comme il pourrait se trouver ailleurs d'autres volumes aussi précieux, il est décidé que les possesseurs de documents analogues seront invités par une note à les faire connaître au Comité. Cette note, que rédigera M. de Montaiglon sur la demande de l'Assemblée, sera publiée par le *Journal officiel*. En ce qui concerne les huit volumes de Nevers, il sera écrit à M. le maire de cette ville [1].

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur deux empreintes de sceaux communiquées par M. Fierville, correspondant au Havre.

[1] D'après la réponse de ce magistrat, les huit volumes désignés n'existent point dans ladite bibliothèque.

Digitized by Google

M. J. Quicherat déclare n'avoir rien à dire de la *Note* de M. Ambroise Tardieu sur une découverte archéologique près de l'établissement thermal de Royat.

M. de Guilhermy fait une déclaration analogue sur les notes de M. Nozot sur trois communes des Ardennes.

Les notes de MM. Tardieu et Nozot seront déposées aux archives du Comité.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1875.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,
MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Dusevel, membre non résidant, à Amiens, adresse une note sur deux inscriptions des XVIe et XVIIe siècles, provenant de la démolition du couvent des Célestins de cette ville. Renvoi à M. de Guilhermy.

M. Joseph de Baye, correspondant à Baye (Marne), adresse un rapport sur des recherches archéologiques en Champagne. Renvoi à la Commission des missions.

M. Quantin, correspondant à Auxerre, adresse, avec note explicative, le dessin d'une chapelle élevée, en 1526, dans l'église d'Ancy-le-Franc (Yonne), chapelle dite *de Cosquino*, du nom de son fondateur et de la famille qui y est inhumée. Renvoi à M. Albert Lenoir.

M. Nozot, correspondant à Sedan (Ardennes), adresse le dessin d'une pierre tumulaire de l'église d'Auxonne (XIIIe siècle). Renvoi à M. de Guilhermy.

M. Thuot, de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, adresse une note relative à une inscription trouvée sur le bord de la forêt de Chabrier, non loin du Puy-de-Gaudy, et qu'il attribue à l'époque mérovingienne. Renvoi à M. Edmond Le Blant.

Digitized by Google

M. Flouest, correspondant à Lyon, fait hommage de son travail intitulé : *Bibliographie. — Le bel âge en bronze lacustre en Suisse, par MM. E. Desor et L. Favre.*

M. l'abbé Grimot, correspondant du Ministère à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise), communique à la section d'archéologie deux anneaux de bronze de l'époque gauloise, trouvés, avec deux haches, dans la forêt de Neauphle-le-Château.

M. le Président remercie M. l'abbé Grimot d'avoir bien voulu présenter lui-même à la section ces monuments, qui sont remarquables surtout par leur parfaite conservation.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. le comte Clément de Ris, Edmond Le Blant, Paul Lacroix, J. Quicherat et Jules Marion.

M. Servaux, chef de division adjoint, donne lecture de la répartition des subventions à accorder aux Sociétés savantes suivant la liste dressée par la commission spéciale. Les propositions de la commission, adoptées à l'unanimité, désignent 64 Sociétés, classées en trois catégories, suivant l'importance des services rendus à l'archéologie; 13 Sociétés sont rangées dans la première, 10 dans la deuxième et 41 dans la troisième.

M. Darcel donne lecture d'un rapport sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras* [1];

M. Marion, sur le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau* [2];

M. le colonel Leclerc, sur le *Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses* [3];

M. Éd. de Barthélemy, sur les *Travaux de l'Académie nationale de Reims* [4].

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

[1] 2e série, t. VI.
[2] Tome III, 1873-1874.
[3] 1872.
[4] Tome LIV, 1872-1873.

Digitized by Google

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur une communication de M. Godard-Faultrier, correspondant, relative à des sceaux du musée d'Angers;

M. J. Quicherat, sur une communication de M. Th. Lacroix, correspondant à Mâcon, *Photographies d'objets antiques du cabinet de M. Lacroix.*

Les rapports de MM. Douët d'Arcq et Quicherat sont renvoyés à la commission de la *Revue.*

M. A. de Montaiglon fait un rapport verbal concluant à la mise sous presse des six premières années des *Comptes des bâtiments du roi sous Colbert.*

La section adopte les conclusions de M. de Montaiglon; en conséquence, l'impression du premier volume de cette publication va commencer immédiatement.

M. Darcel lit un rapport sur des communications de MM. Guillemin et de Marsy, qui est renvoyé à la commission de la *Revue.*

M. J. Quicherat fait un rapport verbal sur la communication de M. Guigue, correspondant à Lyon, relative au don d'un reliquaire fait à la cathédrale de Lyon par Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez, en 1395. Le rapporteur conclut à l'impression de ce document, dont il fait ressortir l'intérêt. Cette proposition est adoptée; en conséquence, ce document est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. le Président déclare close la session de 1874-1875, et ajourne ses collègues au mois de novembre prochain.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et archéologiques du Lot.

Tome Ier. Cahors, 1873-1874, in-8° de 350 pages.

(Séance du 3 mai 1875.)

Le Comité apprendra avec plaisir que le département du Lot, qui était un des rares départements avec lesquels il n'avait aucune relation officielle, vient, quoique tardivement, de prendre part à ce grand mouvement scientifique qui honore la province. Au lendemain de nos désastres, en décembre 1872, quelques citoyens zélés se réunirent à Cahors dans le but de mieux étudier le pays, cet ancien Quercy si cher à ses enfants, qui jusqu'ici, il faut le reconnaître, s'étaient contentés d'un amour platonique. D'abord on se proposa de recueillir les matériaux d'un dictionnaire historique; puis le cercle s'agrandit, et l'on fonda une Société qui eut pour objet de rechercher, de signaler et de recueillir tous les matériaux et tous les documents qui peuvent se rattacher à l'histoire, à la géographie et à l'organisation physique, scientifique et littéraire de la contrée. On eut le bon esprit de ne pas vouloir jouer à l'académie : la nouvelle Société fut ouverte à tous ceux qui voulurent en faire partie, sous la seule condition d'être présentés par deux membres résidants et d'être acceptés par la majorité des deux tiers des membres titulaires.

Une fois fondée, cette jeune Société s'est mise courageusement au travail, et le premier volume de son *Bulletin* renferme d'excellents mémoires, que je m'empresse de vous signaler; je laisse de côté, bien entendu, les œuvres purement littéraires.

Digitized by Google

M. Bessières est auteur d'une notice sur Luzech. Le patriotisme local n'a pas permis à l'auteur de ne pas accepter comme convaincante l'opinion de M. le général Creuly qui place à Luzech l'ancien Uxellodunum, opinion que le savant membre de la Commission de la topographie des Gaules n'a pas été le premier à soutenir, et qui, je me permets de le dire, est loin d'être indiscutable. L'histoire des seigneurs de Luzech est suivie du texte des coutumes de cette petite ville, qui remontent à 1270. Ces coutumes, rédigées en langue vulgaire du Midi et accompagnées d'une traduction en français moderne due à M. Bessières, sont excessivement curieuses; elles sont établies malheureusement d'après un texte du XVIe siècle.

Je laisse à l'un de nos confrères de la section d'archéologie le soin d'entretenir le Comité de mémoires relatifs à l'archéologie, aux fouilles faites à Cahors et à la fondation d'un musée.

M. de Fontenilles expose en très-bons termes le désir qu'il aurait de voir chaque commune devenir l'objet d'une monographie, formant un petit livre complet, où l'on indiquerait l'étendue et les limites de sa circonscription, la géographie physique, la statistique des produits agricoles, le chiffre de la population, l'histoire, les fiefs, les institutions municipales, les traditions, etc. On ne peut qu'applaudir à ce programme.

Parmi les souvenirs les plus chers aux Cadurciens modernes figurent l'ancienne université de Cahors, le pape Jean XXII, leur compatriote, et Fénelon. Le premier volume de la Société du Lot ne pouvait manquer de payer à ces trois noms un tribut d'hommage. M. Baudet rappelle comment la suppression de cette université, réunie en 1751 à celle de Toulouse, souleva une grande douleur et une légitime indignation dans tout le Quercy, et même à Alby. Le corps municipal de cette dernière ville se réunit et adressa une vigoureuse protestation. Quel beau sujet d'étude pour la Société du Lot que l'histoire de cette ancienne université!

M. Combarieu, archiviste du département, emprunte aux archives, trop peu explorées, dont il est conservateur, quelques documents curieux.

M. François Dufour publie, sous le titre de *Notes sur Cahors*, des études laissées inachevées par son père, M. Émile Dufour, correspondant du Comité. On y trouve d'utiles renseignements sur la topographie de l'ancien Cahors.

MM. Combarieu et Paul Lacombe ont entrepris la reproduction

Digitized by Google

textuelle d'un des plus anciens registres municipaux de Cahors, connu sous le nom de *Te igitur*, renfermant, dans le plus grand désordre, la transcription de documents du XIIIe au XIVe siècle. Il y a de tout dans ce volume : des délibérations des consuls, des lettres apostoliques, des notes sur des entrées de rois, sur des accidents physiques. C'est ainsi qu'il y est fait mention d'un tremblement de terre le 30 décembre 1335. Le 14 février 1346 (v. st.), le Lot déborda à la suite de pluies qui durèrent sans interruption vingt-deux jours et vingt-deux nuits. Ce registre est une des sources les plus importantes pour faire bien connaître la vie publique et privée à Cahors; il est rédigé en langue romane et est accompagné par les éditeurs d'une bonne traduction française.

Je terminerai ce rapide compte rendu par l'indication d'une lettre de Jean XXII aux consuls de Cahors pour les prier d'accorder aux chartreux, qu'il venait d'établir dans l'ancienne maison des Templiers, une place voisine du monastère, et d'une lettre de Fénelon qu'il me paraît utile de reproduire, parce qu'elle fait connaître avec quel dédain le noble précepteur du duc de Bourgogne considérait les simples savants. Cette lettre est adressée à l'abbé de Foissac, grand vicaire du diocèse, auteur d'une histoire du Quercy, restée manuscrite, auquel on proposait la place de garde des médailles du roi. Consulté en 1690 par l'abbé de Foissac, M. de Fénelon lui répondit en ces termes :

« J'ai pensé, Monsieur, et repensé plusieurs fois à l'affaire qu'on vous a proposée, et dont j'avais ouï parler en ce païs avant que vous y vinssiez. Plus j'y fais réflexion, plus je conclus ce que je vous ai déjà représenté, et que vous vous dites encore mieux à vous même que vos amis ne sauraient vous le dire. Premièrement, ce que vous devez à Monseigneur l'évêque de Cahors ne vous permet point de le quitter, quand il s'offrirait une fortune merveilleuse. Vous avez le cœur trop bon pour ne sentir pas tout d'un coup tout ce qu'il faut sentir là-dessus.

« Ainsi il serait inutile d'en dire davantage. D'ailleurs, l'emploi qu'on vous a proposé est un emploi obscur. Une poignée de curieux qui écrivent à d'autres curieux dans les pays étrangers vous élèveront jusqu'au ciel. Vous serez, dans leurs lettres, le grand, le savant, etc., avec un nom terminé en *us*. Mais toute la cour, avec laquelle vous aurez à vivre, méprisera l'emploi, et, ne vous connais-

Digitized by Google

sant guère, jugera de vous par votre fonction. Le roi ne vous verra presque jamais. Si vous avez quelque augmentation de revenu, vous aurez aussi une grande augmentation de dépense; car il faudra mettre sur pied votre ménage à Versailles, où tout est hors de prix. Pour une abbaye, en temps de guerre, vous n'en aurez point. Les parents des officiers, etc., auront tout. Ainsi vous auriez le déplaisir d'avoir quitté votre patrie et une place douce et honorable où vous servez l'Église, pour devenir à la fin de vos jours un montreur de médailles, emploi qui ressemble beaucoup à celui du moine qui montre le trésor de saint Denis. Ce serait vous dégrader dans votre vieillesse. L'emploi de grand vicaire dans un grand diocèse, où on est aimé de son évêque et révéré de tout le peuple, où l'on se trouve le père du clergé, comme vous l'êtes à Cahors, ne doit être quitté que pour des emplois importants à la religion. On regarderait le changement comme l'effet d'une passion aveugle pour vivre à la cour, ou pour se donner au métier de *virtuoso* qui n'est pas assez sérieux pour un homme qui en remplit si dignement un autre.

« Quand je dis tout ceci, Monsieur, je prêche contre moi, car quelle douceur et quel secours ne trouverais-je point en vous si nous vous avions ici! Mais j'aime mieux votre réputation, votre repos et le bien de votre diocèse, que le plaisir de vous avoir. Plût à Dieu, puissions-nous vous avoir d'une manière plus convenable et plus avantageuse! Je n'ai pu m'empêcher, Monsieur, de vous écrire tout ceci de l'abondance de mon cœur. Quand vous reviendrez ici, vous trouverez mon petit ménage établi et un potage que je serai ravi de vous donner, afin que nous puissions causer à loisir. Personne au monde ne vous est uni plus cordialement, Monsieur, que votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« L'abbé de Fénelon [1]. »

Je terminerai en félicitant la Société du Lot de ses heureux débuts et en l'encourageant à persévérer et à accorder la première place aux recherches historiques et archéologiques, qui ne peuvent qu'être fructueuses dans une province aussi riche en souvenirs et en monuments anciens que le Quercy.

E. Boutaric,

Membre du Comité.

[1] Page 330 et 331.

Digitized by Google

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Années 1871-1873, 3 volumes in-8°.

(Séance du 3 mai 1875.)

Les *Notes sur la fondation de la Société académique et sur les différents titres qu'elle a portés, avec la liste des membres du bureau depuis 1798*, recueillies par M. Doucin, trésorier, ne forment, en dehors de la liste, qui est de beaucoup la partie la plus étendue, que deux pages dont nous allons extraire les faits principaux.

Le 1er fructidor an VI (18 août 1798), quelques membres du jury d'instruction publique, s'adjoignant les professeurs de l'École centrale et plusieurs autres citoyens instruits, se forment en *Institut départemental des sciences et des arts.*

Le 25 floréal an X (15 mai 1802), le préfet de la Loire-Inférieure, président, ouvre la séance en rappelant qu'une loi va défendre à toute réunion particulière de prendre le titre soit de *Lycée*, soit d'*Institut.* L'assemblée décide qu'elle adoptera le nom de *Société des sciences et des arts du département.*

Les travaux de la Société ont été interrompus pendant deux années (du 1er février 1816 au 28 janvier 1818), par suite des circonstances politiques. Une décision du ministre de l'intérieur, en date du 19 juillet 1817, ayant approuvé le projet de règlement et l'institution de la Société, sa rentrée eut lieu, le 28 janvier 1818, sous le nom de *Société académique du département de la Loire-Inférieure.*

Le 1er février 1831, une ordonnance confère à la Société le titre de *Société royale.* La lettre ministérielle qui en donne notification déclare que ce titre ne sera donné à aucune autre Société de la Loire-Inférieure.

Le mot *royale*, supprimé en 1848, n'a été remplacé depuis par aucune autre qualification, et le nom actuel de l'Assemblée est : *Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.*

Ces trois volumes renferment peu de mémoires appartenant à des matières dont s'occupe notre section. Le premier d'entre eux s'ouvre par le complément de la *Correspondance de M. de la Rochefoucauld, ambassadeur à Rome*, que nous avons examinée dans notre précédent compte rendu. Les lettres dont elle se compose se

Digitized by Google

trouvent portées par cette nouvelle publication au nombre assez considérable de trois cent neuf.

M. Merland a placé sous la rubrique *Biographies vendéennes* une notice intitulée : *Charles de Hillerin et Baudry de Saint-Gilles d'Asson, religieux de Port-Royal.*

L'existence de ces deux hommes s'est trouvée si étroitement liée, qu'il serait difficile de parler de l'un sans s'occuper en même temps de l'autre. Charles de Hillerin, curé de Saint-Merry, après avoir vécu d'une manière un peu trop mondaine, résolut d'achever ses jours dans la retraite et dans la pénitence, et renonça à une fortune de plus de 16,000 livres de rentes, pour aller vivre dans le prieuré de Saint-André, en Poitou.

Dans le voisinage de ce prieuré habitait la famille Baudry d'Asson, composée de plusieurs frères qui, après avoir servi la cause royale dans les guerres de religion dont le bas Poitou avait été le théâtre, faisaient de la chasse leur principale affaire.

L'un d'eux, Antoine Baudry de Saint-Gilles d'Asson, beaucoup plus instruit que les autres, se lia avec Charles de Hillerin, qui lui prêta le livre de la *Fréquente communion* qu'Arnaud venait de publier. La vocation de Baudry de Saint-Gilles se décida aussitôt, et il entra à Port-Royal, où il cumula l'état de menuisier avec celui de savetier. Il se fit construire, dans le jardin, un petit logis couvert de chaume, qu'on appela le palais de M. de Saint-Gilles.

Il rendit de très-grands services à la communauté. Néanmoins son activité, son mérite et même un certain talent d'écrivain n'auraient peut être pas suffi pour arracher son nom à l'oubli, s'il n'avait été un des plus infatigables propagateurs des *Provinciales*. Il nous apprend, dans une note curieuse, à quel prix et de quelle manière il vendait les exemplaires de l'édition originale de ces pamphlets, aujourd'hui si recherchés :

16 août 1665.

« Depuis environ trois mois, c'est moi qui immédiatement ai fait imprimer par moi-même les quatre dernières au *Provincial*, savoir les 7°, 8°, 9° et 10°. D'abord il falloit fort se cacher, et il y avoit du péril; mais, depuis deux mois, tout le monde, et les magistrats eux-mêmes, prenant grand plaisir à voir dans ces pièces d'esprit la morale des jésuites naïvement traitée, il y a eu plus de liberté et

Digitized by Google

moins de péril, ce qui n'a pourtant pas empêché que la dépense n'en ait été et n'en soit encore considérable.

« Mais M. Arnauld s'est avisé d'une chose que j'ai utilement pratiquée. C'est qu'au lieu de donner ces lettres à nos libraires Sabreux et Despretz, pour les vendre et en tenir compte, nous en faisons toujours de chacun douze rames, qui font six mille, dont nous gardons trois mille. Nous les vendons aux libraires ci-dessus, à chacun quinze cents, pour un sol la pièce, et ils les vendent, eux, deux sols six deniers et plus; par ce moyen, nous faisons cinquante écus, qui nous payent toute la dépense de l'impression et plus; et, ainsi, nos trois mille ne coûtent rien et chacun se sauve. »

Baudry d'Asson mourut le 30 décembre 1668, précédant de trois mois dans la tombe son premier guide, l'ancien curé de Saint-Merry.

M. Léon Maître, archiviste du département, a esquissé une *Histoire des hôpitaux de Nantes*, qui présente de l'intérêt, et que nous regrettons seulement de trouver un peu dépourvue de détails pour la partie ancienne.

Ne terminons pas cette courte analyse sans dire un mot d'une *Étude sur l'alphabet, sur les sons et sur les caractères de la langue française*, dans laquelle M. Demangeat s'est proposé de résoudre ces deux questions :

Combien y a-t-il de sons dans la langue française?

Quelle est la manière régulière de les représenter?

Cet ravail, fort consciencieux, parfois un peu trop subtil, témoigne de beaucoup d'esprit d'observation et d'une application personnelle considérable; mais en même temps il trahit une connaissance insuffisante des grandes recherches entreprises de nos jours sur la phonétique française.

Si l'auteur s'en était pénétré, il aurait pu donner à son mémoire un degré de précision et de rigueur qu'on regrette de n'y point trouver.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Revue de Gascogne. Bulletin de la Société historique de Gascogne.

5 vol. in-8°, tomes X à XIV. Auch, 1869-1873.

(Séance du 3 mai 1875.)

Le Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, dont la *Revue* était, depuis 1860, le *Bulletin mensuel*, a pris, par une décision du 12 avril 1869, le nom de *Société historique de Gascogne*, en conservant pour objet l'étude de l'histoire civile, religieuse, littéraire et monumentale des pays compris dans les limites de l'ancienne Gascogne, et en réservant la présidence d'honneur à l'archevêque d'Auch, en mémoire de Mgr de Salinis, illustre fondateur de la Société.

L'archéologie sacrée occupant la place peut-être la plus considérable dans ce recueil, dont le collaborateur le plus actif est M. l'abbé Canéto, correspondant du Ministère pour les travaux historiques, il est fort difficile pour le rapporteur de ne traiter que des matières spéciales à la première section du Comité, alors que les monographies des cathédrales, des paroisses, des monastères et des abbayes, comprennent, en outre, l'architectonique et les arts. Conformément à l'opinion exprimée, à la dernière séance, par notre savant collègue M. Maury, nous pensons que, pour certains mémoires, l'avis de la section d'archéologie est indispensable pour porter sur eux un jugement complet.

Dans le tome X (1869), nous trouvons la suite de l'*Étude historique et monumentale* de M. l'abbé Canéto sur le prieuré des Bénédictins de Saint-Orens d'Auch, et des notices sur les prieurs depuis 1613 jusqu'en 1736.

Après avoir donné dans un volume précédent (le cinquième) la biographie de saint Hubert, fils du duc d'Aquitaine, mort évêque de Liége en 727, l'abbé Canéto ajoute aujourd'hui une curieuse légende latine et une oraison que lui fournissent les Pères Prémontrés récemment établis au prieuré de Saint-Joseph, à Balarin, près de Montréal, dans le Gers. Rappelons qu'un autre monastère des Prémontrés existe à Saint-Michel, près de Tarascon, diocèse d'Aix.

M. Castaing, dans une courte dissertation, accompagnée de plusieurs cartes, a essayé de fixer à Castaillon, canton de Pouillon (Landes), la résidence et la patrie du *Valet de cœur*, de Lahire, Étienne de Vignoles, le vaillant chevalier de Jeanne d'Arc, fait

Digitized by Google

comme elle prisonnier par les Anglais, et qui mourut, en 1442, à Montauban, où il avait suivi Charles VII.

M. l'abbé Menjoulet, dans une dissertation sur Saint-Amand, venu en Vasconie en 633 et 665 et surnommé *l'apôtre des Basques*, tend à établir la différence entre les Vascons, ancêtres des Basques et les Gascons proprement dits, les premiers ayant conservé la langue euskarienne et les seconds parlant un patois dérivé du latin.

M. Tamizey de Larroque, bien connu des romanistes, a donné un grand travail sur Guy Du Faur de Pibrac, tiré des manuscrits de la Bibliothèque nationale et enrichi de notes et documents locaux qui ajoutent beaucoup à sa valeur.

M. l'abbé Tallez, à propos d'une supplique adressée au régent, en 1715, par la petite ville de Marciac, fournit de curieux détails sur la nature des vingt-deux impôts de diverses espèces qui pesaient sur cette petite localité, par ordre de l'intendant de la province.

M. Castaing donne à la *Revue* l'introduction d'un travail considérable sur *l'Aquitaine à l'époque de César*, travail accompagné de notes critiques de M. Couture, faisant ressortir la diversité d'opinion existant, sur l'ethnogénie de la Novempopulanie, entre M. Castaing et M. Bladé, auteur d'études sérieuses sur les origines du peuple basque.

Dans ce volume, enfin, commence la traduction de la *Chanson de Girart de Roussillon*, dont la primeur lui a été donnée par le savant traducteur, M. Paul Meyer, notre collègue.

Le tome XI (1870) s'ouvre par une intéressante biographie du célèbre économiste Bastiat, par M. Couture, archiviste de la ville d'Auch et secrétaire de la Société historique de Gascogne.

M. l'abbé Canéto donne la suite de son étude sur le prieuré de Saint-Orens jusqu'en 1789. M. Tamizey de Larroque poursuit son travail sur Du Faur de Pibrac, et M. Castaing ses recherches philologiques basques, qui témoignent d'une parfaite connaissance de cette question ardue, ainsi que des patois gascon, béarnais et languedocien.

M. Gustave de Lagrèze publie un épisode judiciaire du XVIe siècle très-curieux : le procès relatif à la succession d'Isabelle d'Armagnac et à la cession faite du château de Pau, le 5 mai 1584, par le vicomte de Lavedan, qui, moyennant 50,000 livres tournois, abandonna tous ses droits sur sa vicomté au roi de Navarre. Les quatre

Digitized by Google

vallées qui orment ce territoire furent, par un édit de 1607, réunies à la couronne de France.

M. l'abbé Dubord a communiqué l'original, en patois, des statuts de l'archiconfrérie du Saint-Sacrement de l'église de Touget, diocèse de Lombez, en 1536, document qui permet de comparer la langue du temps avec celle usitée de nos jours, et un *Essai* sur les abbayes de Gimont et de Solomiac.

Le travail de M. de Thézan sur les origines de Valence-sur-Baïse contient d'utiles renseignements sur l'occupation anglaise, l'administration consulaire de la ville, sur Blaise de Monluc et sur les maréchaux de Gontaut et de Biron, père et fils.

M. Couture ajoute des documents inédits aux travaux de MM. Sainte-Beuve et Sayous sur le poëte gascon Du Bartas.

Ce volume donne la suite de la *Chanson de Girart de Roussillon*, de M. Paul Meyer, et des observations sur deux brochures de l'érudit traducteur. Bien qu'elles appartiennent à l'archéologie, nous devons enfin citer les monographies des églises romanes de Gascogne et de Sainte-Marie d'Auch, par M. l'abbé Canéto.

Dans le tome XII (1871), M. Samazeuilh, correspondant du Comité, en donnant la monographie de la petite ville de Sos, *Oppidum Sotiatum* des Commentaires de César, fournit de curieux détails sur cette seigneurie, vendue, en 1579, par l'archevêque d'Auch à Guy Du Faur de Pibrac, qui la céda à Henri d'Albret, roi de Navarre, plus tard roi de France, et sur le passage du duché d'Albret aux mains du prince Henri de Condé, père du vainqueur de Rocroi.

M. l'abbé Canéto continue son vocabulaire des mots usités dans l'étude de l'art chrétien, et M. l'abbé Dubord l'histoire de l'abbaye de Gimont.

Le volume précédent contenait plusieurs lettres inédites de Montfaucon, du cardinal de Polignac et d'Oïhenart. Dans celui-ci, M. l'abbé de Carsalade du Pont publie une correspondance de François de Tersac, baron de Montberaud, avec Henri III, Henri IV et Catherine de Médicis, que le successeur de M. Berger de Xivrey et M. le comte de la Ferrière jugeront sans doute utile de consulter, ainsi qu'une lettre du maréchal de Termes au roi de Navarre, du 13 août 1562, due à M. Tamizey de Larroque, qui a donné, en outre, trois lettres de Fortis de la Vie, premier président du parlement de Navarre, adressées au chancelier Séguier, en 1647-1649.

Digitized by Google

M. l'abbé Marquet, dans son *Essai* sur la fondation du monastère des Carmélites à Auch, indique d'intéressantes particularités sur Mlle de Sevin, dont a parlé M. Cousin dans sa *Jeunesse de Mme de Longueville.*

MM. l'abbé Daste et Couture terminent leur travail sur la grammaire et les désinences de la langue gasconne.

Dans le tome XIII (1872), nous trouvons, précedées d'une remarquable introduction de M. Tamizey de Larroque, vingt lettres inédites du cardinal d'Ossat, adressées à d'éminents personnages de son temps par le grand diplomate, et qui jettent un jour nouveau sur plusieurs de ses négociations.

La notice de l'abbé Dulac sur la *Porte des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, à Bordères, village près de Tarbes, renferme des détails très-instructifs sur cette commanderie des Templiers, fondée en 1175, et qui relevait du grand prieuré de Toulouse.

M. Tamizey de Larroque a encore fourni à ce volume six lettres inédites des trois Roquelaure, écrites de 1597 à 1710, et pleines de détails sur cette longue période de temps.

MM. Samazeuilh et l'abbé Barrère terminent ce volume par des renseignements nouveaux sur la date et le lieu où fut célébré, en 1530, le mariage du roi François Ier avec Éléonore, veuve d'Emmanuel, roi de Portugal, et sœur de l'empereur Charles-Quint.

La discussion sur ce fait continue dans le volume XIV (1873); MM. Labeyrie et Couture émettent quelques critiques sur les opinions de MM. Barrère et Samazeuilh.

M. Tamizey de Larroque apporte de nouvelles lettres inédites du cardinal de Gramont, de Jean de Lartigue, de dom Martianay, de Du Vair, du baron de Poyanne à Henri III et de Catherine de Médicis. M. l'abbé Barrère donne une lettre de Bossuet, évêque de Condom. La *Revue* continue les publications commencées dans les volumes précédents, dues à la plume de MM. Paul Meyer, Canéto, Couture, Dubord et Marquet.

M. Paul Laplagne-Barris, dans une notice sur l'usage de l'artillerie en Gascogne dès le XIVe siècle, cite un exemple de son emploi au siége de Puy-Guillem, en Périgord, au mois de mars 1339, par les troupes gasconnes. Le même auteur et M. l'abbé Barrère ont fait des recherches sur l'enseignement primaire avant 1789, et croient pouvoir assurer qu'il était, à cette époque, au moins aussi développé qu'aujourd'hui.

Digitized by Google

La *Revue de Gascogne* contient dans tous ses numéros une série de « Questions et Réponses » que les hommes de lettres s'adressent entre eux et qui fournissent souvent d'excellents renseignements. En résumé, ce recueil sera consulté avec fruit; mais il devrait parvenir plus exactement au Comité, car les travaux de 1869, dont nous rendons compte aujourd'hui, ont peut-être perdu de leur intérêt et n'ont plus du moins l'attrait de la nouveauté. Cette simple réflexion n'enlève rien, d'ailleurs, à leur très-estimable mérite.

E. DE MOFRAS,

Membre du Comité.

La vida de sant Honorat, légende en vers provençaux, par Raymond Féraud, *troubadour niçois du XIIIe siècle, publiée pour la première fois en son entier par les soins et aux frais de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, avec de nombreuses notes explicatives, par* M. A.-L. Sardou, *membre de ladite Société.* — Nice, imprimerie Caisson et Mignon, in-8°, XX-214 pages. (Tiré à 150 exemplaires.)

(Séance du 3 mai 1875.)

La vie de saint Honorat et celle de saint Porcaire, qui lui fait suite; furent composées par Raimon Féraut, prieur de la Roque-Estéron[1], à la requête de Gancelm, abbé de Lérins, et en l'honneur de Marie de Hongrie, femme de Charles II, comte de Provence. Gancelm gouverna l'abbaye de Lérins depuis 1295, et, d'autre part, les derniers vers de la vie de saint Porcaire nous apprennent que le *romans*, c'est-à-dire la traduction en langue vulgaire des vies latines de saint Honorat et de saint Porcaire, fut terminé en 1300.

R. Féraut n'était plus un débutant, lorsqu'il reçut la commande d'un ouvrage qui devait raviver le culte des saints dont se glorifiait l'abbaye de Lérins : il avait déjà traduit la vie de saint Alban, mis en vers un traité du Comput, et composé une complainte sur la mort de Charles d'Anjou († 1285). Ces écrits ne nous sont pas parvenus.

Telles sont les notions qui se déduisent du texte même de R. Féraut[2], et il faut reconnaître qu'il est peu de monuments de la littérature provençale sur lesquels nous en possédions d'aussi précises.

[1] La Roque-Estéron (Alpes-Maritimes), au sud-est de Puget-Théniers.

[2] Voy. G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 88, n. 1.

Digitized by Google

Cette heureuse circonstance accroît notablement l'intérêt de l'œuvre; qui nous apporte un témoignage précieux de l'état de la langue et de la littérature à une époque et en un lieu déterminés. D'ailleurs, tant pour le fond que pour la forme, la valeur des vies de saint Honorat et de saint Porcaire n'est pas très-considérable. R. Féraut composait en un temps où la poésie des troubadours proprement dits n'existait plus qu'à l'état de souvenir; elle était tombée dans toute sa force, sans avoir passé par l'âge de la décadence. Le large mouvement littéraire qui, sorti de la poésie populaire, s'était développé et avait grandi auprès des cours seigneuriales du Midi, avait disparu avec la puissance de ceux qui le protégeaient. Çà et là quelques versificateurs, ordinairement médiocres, et toujours obscurs, continuaient à *trouver*, selon la tradition classique. D'autres composaient des mystères ou des vies de saints, assurés ceux-là de rencontrer un public sur lequel les révolutions politiques avaient peu d'action. Mais ces efforts restaient isolés et sans influence réciproque. Les auteurs ne se connaissaient pas; les œuvres, condamnées d'avance à une circulation restreinte, sortaient rarement du pays où elles étaient nées. Il n'y a guère que deux ouvrages des derniers temps de la littérature provençale qui aient joui d'une certaine réputation et se soient fait connaître dans un cercle de quelque étendue : ce sont le *Breviari d'amor*, vaste compilation de la fin du XIIIe siècle, dont nous avons une douzaine de manuscrits et une traduction en prose catalane, et le long *romans* de R. Féraut.

Œuvre d'édification et dédiée à une comtesse de Provence, la vie de saint Honorat paraît avoir été beaucoup lue dans le pays où le saint lui-même était particulièrement vénéré[1]. Du moins en connaît-on jusqu'à neuf copies, nombre relativement considérable, parmi lesquelles cinq, à ma connaissance, ont été exécutées en Provence. Les renseignements me font défaut sur les autres[2].

[1] Voy. les prologues des vies de saint Honorat et de saint Porcaire (p. 1 et 191 de l'édition) et l'épilogue (p. 207-208) de la vie du second de ces saints.

[2] Voici la liste de ces manuscrits; elle est d'autant plus à sa place ici que M. Sardou ne la donne pas :

Paris. Bibl. nat. fr. 2098, 13509 et 24954 (anc. La Vall. 152).

Aix, n° 156. Voy. Rouard, *Notice sur la bibliothèque d'Aix*, p. 163.

Carpentras, n° 462. Voy. Lambert, *Catalogue*, I, 280.

Passy, manuscrit ayant appartenu à Raynouard, et maintenant en la possession de M. Guessard. C'est celui qui a été suivi par M. Sardou. Peut-être est-ce le manuscrit qui a figuré en 1823 à la vente Chardin, n° 2327.

Digitized by Google

Le poëme justifie d'ailleurs, par certains mérites, qu'il ne faut pas exagérer, le succès relatif qu'il a dû surtout au sujet.

Si l'auteur ne se distingue pas par l'élégance et la pureté du style (et il n'y prétend pas), il a du moins une diction simple et aisée. La versification surtout mérite l'éloge pour sa grande variété.

R. Féraut ne s'est point astreint, comme tant d'autres rimeurs, à la forme monotone, et si facilement plate, des vers octosyllabiques à rimes accouplées; il n'emploie pas moins de huit formes:

1° L'alexandrin à rimes accouplées, dont il fait le plus fréquent usage;

2° L'alexandrin à trois rimes consécutives, par exemple au chapitre II du livre Ier;

3° Le couplet de trois alexandrins rimant ensemble, suivis d'un vers de six syllabes sans rime, forme d'une grande élégance, dont il n'est fait usage qu'une seule fois, à la fin du chapitre I du livre Ier, dans le morceau qui commence ainsi :

Al temps ancianor, zo retray l'escriptura
Que Maümetz de Mecha, malvaysa creatura,
E Johan Gaunes feron ley de falsa figura
De peccat et d'error;

4° Le couplet de six ou de huit vers, rimant *aabccb*, ou *aaab cccb*, les deux *b* étant de six syllabes, le reste de douze; employé au chapitre V du livre Ier;

5° Le vers de huit syllabes à rimes accouplées, très-fréquent;

6° Le vers de huit syllabes et celui de six, alternés et rimant en *ab ab*, liv. Ier, chap. XVII;

7° Le vers de six syllabes à rimes accouplées, pages 17, 25, 75, 79, 131;

Tours, n° 943 du catalogue de M. Dorange; déjà signalé *Arch. des Miss.*, IV, 452.
Londres, Musée britann., add. 10323. Voy. mes *Rapports au Ministre*, p. 31.
Ashburnham palace, fonds Libri, n° 106.

Le catalogue des manuscrits du marquis de Cambis (Avignon, 1770) indique, sous le n° 59, un manuscrit qui peut bien être identique à l'une des copies ci-dessus mentionnées. Ce manuscrit est désigné comme composé de 125 feuillets et contenant à la fin «l'histoire de la nativité de la sainte Vierge et de l'enfance de J. C.».

Enfin l'ouvrage de R. Féraut a été traduit en prose catalane. M. Morel-Fatio, qui rédige actuellement un nouveau catalogue des manuscrits espagnols de la Bibliothèque nationale, m'a récemment signalé un exemplaire de cette traduction (fonds espagnol 154, anc. fonds 7696). L'écriture est du commencement du XVe siècle. Le catalogue d'E. de Ochoa ne fait aucune mention de ce manuscrit.

Digitized by Google

8° Le vers de six syllabes à rimes enlacées, employé au 1er chapitre du livre Ier.

Les formes dominantes sont l'alexandrin et l'octosyllabique à rimes accouplées. Dans les livres III et IV, qui contiennent les miracles, ces formes alternent d'un chapitre à l'autre, les chapitres, dont chacun est consacré au récit d'un miracle, étant tous terminés par un souhait dont le dernier mot est *tostemps*. La même alternance de formes est observée dans la vie de saint Porcaire, moins le *tostemps* de la fin.

Ce n'est pas la forme seule qui doit nous intéresser dans l'œuvre de R. Féraut, mais encore le fond. R. Féraut était un savant homme; il ne nous le laisse pas ignorer : « J'ai eu beaucoup de livres à ma disposition, nous dit-il à la fin de son prologue. J'avais les Vies des Pères, et aussi maint roman. J'ai lu la geste de la sainte bataille de Roncevaux et de beaucoup de guerriers qui souffrirent tourment pour Dieu le tout-puissant. »

L'examen du poëme ne contredit pas ces paroles. Indépendamment de la vie du saint, on y trouve, étrangement associés à son histoire, des faits tirés de sources variées, et notamment de l'épopée carolingienne. M. G. Paris a étudié le poëme de R. Féraut à ce point de vue, et y a retrouvé des récits que nous offrent aussi nos chansons de geste : le mariage de Baudouin et de Sibile, que raconte Jean Bodel dans la chanson des Saxons [1]; les aventures de Charlemagne prisonnier en Espagne, chez Agolant, où on peut voir un très-vague souvenir du *Charles Mainet*, confondu avec d'autres récits [2]. Ailleurs R. Féraut montre qu'il connaissait le récit de la bataille d'Aleschans, qu'il modifie du reste en des points essentiels [3]. Ces récits, au fond très-étrangers à la légende de saint Honorat, ont donné lieu à discussion.

M. G. Paris, adoptant, bien qu'avec réserve, une opinion de Fauriel, a pensé que les romans mis à contribution par R. Féraut étaient provençaux [4]; qu'on avait là une trace au moins de cette

[1] G. Paris, *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 291.

[2] G. Paris, même ouvrage, p. 366. M. G. Paris a donné, dans l'appendice de son livre, p. 496 et suiv., les passages de la vie de saint Honorat où sont compris ces récits. Cf. l'édition de M. Sardou, p. 34 et suiv.

[3] G. Paris, p. 85, n. 1.

[4] Ouvrage cité, p. 88. Je dois dire que plus avant dans son livre, notamment p. 291, l'auteur admet que R. Féraut a pu puiser à des sources françaises.

Digitized by Google

épopée provençale que Fauriel a rendue célèbre, et qui ne cesse de se dérober aux recherches de la critique. L'opinion que j'ai exprimée, en opposition aux vues de M. G. Paris, est que les récits épiques que R. Féraut a insérés dans son œuvre, bien qu'arbitrairement altérés, pouvaient être rattachés à l'épopée française, et j'ai montré qu'en certains endroits il avait simplement traduit le faux Turpin[1].

Malheureusement, l'absence d'un document important a, jusqu'à ce jour, empêché la critique de déterminer dans quelle proportion R. Féraut a fait entrer des éléments étrangers dans l'histoire de saint Honorat. Ce document n'est autre que la vie latine du saint, vie que Féraut a indubitablement traduite (il le dit en maint endroit, et on le supposerait à coup sûr, alors même qu'il ne le dirait pas). Il tombe sous le sens que, tant qu'on n'aura pas comparé la vie provençale rédigée par R. Féraut avec la vie latine, il sera impossible de déterminer les additions, les interpolations dont le poëte a fourré la légende.

M. G. Paris, et après lui l'auteur du présent rapport, ont indiqué la nécessité de cette recherche, par laquelle doit débuter toute étude sur l'œuvre de R. Féraut; mais, malheureusement, nous n'avons pu ni l'un ni l'autre trouver aucun exemplaire, manuscrit ou imprimé, de la légende. Elle a été imprimée, en effet, et même réimprimée. M. A. Denis, ancien maire d'Hyères, mentionne, dans la deuxième édition de ses *Promenades pittoresques à Hyères* (1853), p. 312, un exemplaire « imprimé à Venise en 1501 »; il en a tiré, non pas textuellement, mais sous forme d'analyse, le récit d'un miracle de saint Honorat qu'on retrouvera dans la vie provençale, p. 142 de l'édition de M. Sardou. C'est d'après cet exemplaire que M. O. Teyssier a rapporté, dans le texte original cette fois, un autre miracle du saint, *Histoire de Toulon au moyen âge*, p. 241-242; cf. p. 61, note 1[2]. L'autre édition est citée par les Bollandistes (qui ont trouvé la légende trop fabuleuse pour en rien extraire) comme ayant été imprimée, en 1511, chez Jean Petit (16 janvier).

Il y a donc, de ce côté, une recherche d'histoire littéraire à faire. Cette recherche, qui ne peut être faite à Paris, puisqu'aucun

[1] *Recherches sur l'épopée française*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6, III, 61; tiré à part (Paris, Franck, 1887), p. 34.

[2] Pour la version provençale, voy. édit. Sardou, p. 146.

Digitized by Google

exemplaire de la *Vita sancti Honorati* ne se trouve dans nos bibliothèques, on avait droit de l'attendre de M. Sardou, auteur de l'édition dont j'ai maintenant à rendre compte au Comité[1]. Malheureusement, sur ce point et sur bien d'autres, M. Sardou a trop laissé à faire à ceux qui viendront après lui, et c'est l'insuffisance de sa préface qui m'a conduit à résumer, en commençant ce rapport, les principales questions que soulève l'étude de la vie provençale de saint Honorat. Il se borne, en effet, à mentionner vaguement, p. x et xiii, le livre imprimé à Venise en 1501, et se demande, sans chercher la réponse, si la vie latine ne serait pas aussi l'œuvre de R. Féraut, ou même si elle ne serait pas postérieure et rédigée d'après le poëme, hypothèses fort aventurées, à la place desquelles on voudrait trouver une étude comparative du texte latin et du texte provençal.

M. Sardou a été si loin de se rendre compte du rapport étroit qui existe entre l'un et l'autre texte, qu'il s'est mépris sur le sens d'un passage où le versificateur exprime fort clairement la difficulté qu'il éprouve à rendre, dans sa traduction en vers, la concision du latin : *le latins es brieus*, «le latin est bref,» dit R. Féraut (p. 131, col. 1), et M. Sardou traduit en note : «Et mon *savoir* est bref,» ajoutant en façon de commentaire : «Le mot latin s'employait assez souvent en ce sens même dans la langue d'oil, etc.» *Mon latin*, soit; mais il y a dans le texte *le latins*.

Les recherches de l'éditeur sur la personne de R. Féraut ne portent pas davantage l'empreinte d'une critique exercée. Au lieu de s'en tenir aux renseignements sûrs, et suffisamment explicites, que fournit l'auteur lui-même, M. Sardou a suivi pour guide Jehan de Nostre-Dame, ignorant apparemment que cet auteur est un simple faussaire, qui a été pris en flagrant délit de falsification toutes les fois qu'il a été possible de vérifier ses assertions. Ainsi, pour ne citer qu'un fait, M. Sardou, s'appuyant de l'autorité d'une personne dont les travaux me sont inconnus, M. Carlone, discute sérieusement une assertion attribuée par J. de Nostre-Dame au «moine de Montmajour». Cependant il a été établi que ce prétendu moine est une création de J. de Nostre-Dame, et on a pu montrer

[1] Une bienveillante communication de M. F. Denis, administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève et frère de feu A. Denis, me fait espérer que je serai bientôt en état d'étudier l'exemplaire de la vie latine que possédait l'auteur des *Promenades pittoresques à Hyères*.

Digitized by Google

par le détail de quels éléments le faussaire s'est servi pour façonner son personnage [1].

Ces notions, touchant l'œuvre de J. de Nostre-Dame, n'ont pas été présentées au public savant une fois seulement, mais en plus de dix occasions, dans la *Revue critique*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, dans la *Revue* à laquelle ce rapport est destiné [2]; elles ont même été l'objet de dissertations spéciales [3]. Tout cela est resté inconnu à M. Sardou.

La partie philologique de cette édition ne laisse pas moins à désirer que le reste. Les observations grammaticales qui occupent les dernières pages de la préface sont superficielles et ne donnent aucune idée des particularités qu'on peut relever dans la langue de R. Féraut. Une bonne partie de ces observations est empruntée textuellement à Raynouard; mais l'auteur du *Lexique roman* ne présentait pas ces remarques à l'occasion de la vie de saint Honorat, et d'ailleurs, depuis Raynouard, la philologie romane n'est pas sans avoir fait quelques progrès.

L'un de ces progrès consiste en ceci, qu'on sait maintenant mettre à profit plusieurs manuscrits pour faire l'édition d'un texte, sans pourtant opérer aucune combinaison arbitraire de variantes; c'est l'art de faire une édition critique. On peut admettre, en général, qu'il n'est nullement nécessaire que toutes les variantes des manuscrits utilisés soient rapportées; bien au contraire, une classification bien faite des diverses copies permet ordinairement d'en éliminer un certain nombre comme dénuées de valeur. Mais, naturellement, il est indispensable que l'éditeur ait une connaissance exacte des manuscrits et des rapports qui lès unissent. Cette connaissance a manqué à M. Sardou, qui se borne à dire, d'une façon générale, qu'on connaît sept ou huit manuscrits de la vie de saint Honorat, et ne mentionne avec précision que deux des manuscrits de la Bibliothèque nationale et celui de M. Guessard.

C'est ce dernier exemplaire que reproduit l'édition; mais, comme il était incomplet des derniers feuillets, l'éditeur a complété le poëme à l'aide des deux manuscrits de la Bibliothèque, prenant

[1] Voy. mes *Derniers troubadours de la Provence*, p. 134 et suiv.

[2] *Revue des Soc. sav.* 4e série, t. VI, p. 293-294.

[3] Dans mes *Derniers troubadours de la Provence*, §§ III et XXVI; voir aussi les *Additions et corrections;* puis dans le *Jarhbuch für englische und romanische Literatur*. par M. Bartsch, voy. *Romania*, II, 142 et 504.

Digitized by Google

pour base le ms. 13509 et donnant en note les variantes du ms. 24954. M. Sardou ne nous dit pas pourquoi il n'a fait à peu près aucun usage des variantes de ces deux manuscrits pour les 186 pages de son édition qu'il a empruntées au manuscrit de M. Guessard.

L'annotation, qui consiste presque uniquement en explications de mots, est assez médiocrement conçue. L'éditeur donne à tout instant l'interprétation de mots faciles, mais se tait sur des passages réellement difficiles; il est vrai que plusieurs de ces passages paraissent corrompus, et, par conséquent, ne peuvent guère être expliqués sans une correction préalable; mais il fallait au moins en faire la remarque. J'ajoute que maintenant l'usage des philologues les plus autorisés est de renoncer à ces explications de mots qui se répètent sans cesse, et de réunir en un vocabulaire les mots à interpréter. Je rejette au bas de la page quelques observations sur un certain nombre des annotations de M. Sardou [1].

J'aurais aussi bien des remarques à faire sur les leçons du texte; mais je m'en abstiens, parce qu'il me serait impossible de citer avec précision, M. Sardou ayant négligé de numéroter les vers.

La conclusion naturelle de ce rapport est que l'édition d'un texte ancien est une œuvre difficile, qu'il est imprudent d'entreprendre sans une préparation suffisante.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

[1] P. 20, n. 36, *capdelar* est formé sur *capitellum*, diminutif de *caput*, et n'a rien de commun avec *cautela;* voy. Diez, *Etym. Wört.* I, *capitello.* — P. 22, n. 60, *si captener* signifie «se comporter», et non «se tenir sur ses gardes». — P. 25, n. 2, le sens est en effet «était assis»; mais, dans le texte, il faut lire *sesia*, imparfait de *sezer* (*sedere*). — P. 29, n. 2, le vers : *E li sayna Sebilia de qui son man chantar*, n'a pas été compris; le sens est : «Et Sibile la Saxonne sur laquelle existent maints chants.» M. Sardou verra, dans l'*Histoire poétique de Charlemagne*, p. 287 et suiv., par M. G. Paris, à quoi se rapporte cette allusion. — P. 37, n. 2, il s'agit encore de Sibile, qualifiée dans le texte de *reyna de Sancsueyna;* ce dernier mot est, non pas la Saintonge, mais la Saxe (anc. fr. *Saissoigne*). — P. 107, n. 1, *sesatz* est pour *cessatz*, «riche» (proprement «qui a des rentes»). On a dit de même, en latin, *censatus;* voy. Du Cange, II, 277 *c.* — P. 131, n. 7, *mala vim aquel' hora* ne veut pas dire : «Nous avons vu cette heure malheureuse,» mais «c'est pour notre malheur que... ». C'est une locution des plus fréquentes, où *mala* est employé adverbialement. — P. 161, n. 2, *lec* ne signifie pas «laisse», mais «il fut permis» (*licuit*); voy. Raynouard, *Lex. rom.* IV, 56. — P. 174, n. 11, *Alasais*, bien loin d'être

Digitized by Google

Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

1869-1871, XVe et XVIe volumes.

(Séance du 3 mai 1875.)

Ces deux volumes, remplis presque exclusivement de recherches d'histoire locale, présentent au plus haut degré le genre d'intérêt que nous apprécions surtout dans les travaux des Sociétés savantes.

Une histoire générale et élémentaire de Dunkerque est restée longtemps au programme des concours. Plusieurs fois, des essais estimables, mais qui ne réunissaient pas à un degré suffisant la clarté, la concision et l'exactitude, ont été récompensés sans être considérés comme tout à fait satisfaisants. Enfin, sous le titre d'*Histoire de Dunkerque racontée à la jeunesse des écoles primaires et des cours d'adultes*, M. L. Mordacq, inspecteur de l'enseignement primaire, officier de l'instruction publique, a soumis à la Société un ouvrage qui a remporté le prix et le mérite à tous égards; il forme près de 200 pages des publications de la Société.

Le récit est vif, net, rapide, un peu sobre peut-être de détails pour les jeunes imaginations auxquelles il s'adresse mais les bornes nécessairement restreintes dans lesquelles devait se renfermer l'auteur ne pouvaient lui permettre d'obvier à ce défaut. L'important était de ne rien laisser ignorer d'essentiel à ses jeunes lecteurs. Ceux d'entre eux qui prendront goût aux études historiques trouveront, dans le recueil de la Société, un grand nombre de mémoires dans lesquels la narration moins pressée présente les faits avec plus d'étendue et par conséquent d'intérêt.

Tel est, par exemple, le travail très-neuf et très-approfondi du docteur Adolphe Lebleu, intitulé : *Jean Bart, son influence, son époque.*

L'auteur fait ressortir de la façon la plus frappante la nature des services rendus par le hardi marin. Non-seulement il amena en

«évidemment une faute», est une forme très-usitée. L'édition porte *Na-s-Alays*, ce qui est une bien étrange façon d'écrire le nom *N' Asalays* (Adélaïde). M. Sardou ignore-t-il *Asalais* ou *Alasais de Porcairagues*, de qui nous avons plusieurs chansons? — P. 180, n. 4, *si dallonz* n'est pas «si d'ailleurs», mais «si de loin». — P. 181, n. 16, *los ayzes de l'ostal* est singulièrement traduit par «les tonneaux ou les vaisseaux de la maison»; il s'agit des appartenances de la maison; voy. Raynouard, *Lex. rom.* II, 41, et Du Cange, *Aisiæ*, sous *Aisantia*.

Digitized by Google

neuf années, de 1688 à 1697, pour 22,167,000 livres de prises dans le seul port de Dunkerque, mais les sept frégates légères qu'il dirigeait obligèrent pendant cinq mois trois escadres de cinquante-deux vaisseaux anglo-bataves à tenir la mer.

Du reste, il chassait de race, car il est bien établi par les documents originaux qu'il n'était point, comme le prétendent les *Mémoires de Forbin*, «un pêcheur, fils de pêcheur,» mais un corsaire, fils et petit-fils de corsaires. Son père et son aïeul étaient morts tous deux des blessures reçues en combattant les Anglais, et il est permis de croire qu'un sentiment filial de vengeance à exercer vint s'ajouter chez lui à son patriotisme.

M. Lebleu a établi que Jean Bart était plus instruit qu'on ne l'a généralement supposé; dans un mémoire conservé aux *Archives de la marine*, et intitulé : *Propositions et moyens que donne Jean Bart pour la destruction du commerce hollandois dans les diverses mers du Nord, sans lequel l'État de Hollande ne peut subsister*, il insiste sur le peu de dépense à faire pour parvenir au résultat qu'il poursuit, indique les dates de départ des flottes hollandaises, la faiblesse ordinaire de leurs escortes, le tort que leur fera la nécessité de les accroître. Ce mémoire a été présenté par lui en 1689; ce ne fut que deux ans plus tard qu'on lui fournit les ressources qu'il réclamait. Sur tous les points, les faits vinrent lui donner raison et prouver la justesse de son sens pratique et sa merveilleuse perspicacité.

M. Lebleu reconnaît d'ailleurs que Jean Bart ne doit pas être considéré comme un lettré; il dictait d'ordinaire ses mémoires, ses lettres et ses notes, mais sa signature n'est guère plus mal tracée que celle de Duquesne ou de Saint-Pol.

M. Vauderest, à qui l'auteur du mémoire qui nous occupe rend complète justice, avait déjà révoqué en doute une bonne partie des anecdotes relatives à Jean Bart. M. Lebleu va plus loin : il établit qu'elles sont de date récente, et que, bien loin d'être véritables, elles contredisent tout ce qu'on sait de son caractère. Il n'était ni vantard ni fanfaron; Forbin nous le représente, au contraire, comme «un peu timide». Quant à son manque d'habitude du monde, on l'a évidemment exagéré. Il avait souvent à son bord des officiers de haute noblesse, et vivait d'ordinaire parmi les personnes les plus distinguées de Dunkerque. Ce fut son beau-frère, Tugghe, qui, après le traité d'Utrecht, dont l'article 9 stipulait la destruction des fortifications de la ville et le comblement du port, partit en Angle-

Digitized by Google

terre, avec l'agrément de Louis XIV, pour présenter à la reine Anne une adresse qui, par malheur, demeura sans résultat. Ces faits sont rapportés en grand détail dans une intéressante notice sur *la famille Tugghe de Dunkerque*, par MM. J.-J. Carlier et A. Bonvarlet.

Nous ne pouvons que mentionner les curieux mémoires topographiques de M. Louis Cousin, président de la Société, qui ne sauraient être appréciés dignement que par des personnes connaissant parfaitement les moindres localités de cette région.

L'un est intitulé : *Le monastère de Steneland. Étude sur le nom actuel des communes où ce monastère et ses nombreux domaines étaient situés.*

L'autre : *Un itinéraire du xe siècle.* Ce dernier est une réponse attardée, mais fort consciencieuse, à cette question du congrès de 1860 :

Quel est l'itinéraire suivi en 944 pour la translation des reliques de saint Vandrille, de saint Ansbert et de saint Wulfran de Boulogne-sur-Mer à Gand?

Une *notice sur une comédie grecque moderne intitulée : Le pouvoir des femmes*, extraite d'une *Etude sur la littérature dramatique de la Grèce moderne*, par le marquis de Queux de Saint-Hilaire, renferme des attaques assez vives sur le luxe des toilettes européennes à Athènes, dès 1841.

Fanny, le principal personnage de la pièce, propose, pour y porter remède, un moyen énergique : « Aujourd'hui, dit-elle, un seul mari ne peut pas suffire aux dépenses d'une femme comme il faut; aussi doit-on permettre aux femmes d'en épouser plusieurs. L'un lui payera ses robes, un autre ses chapeaux, un autre ses châles, un autres ses bottines; n'est-ce pas juste? De cette façon, les maris ne seront pas surchargés de dépenses, et les femmes auront tout ce qu'elles voudront. »

Un statisticien objecte que la population mâle fournirait à peine deux maris pour chaque femme; mais Fanny, que rien n'embarrasse, répond que, si les indigènes ne suffisent pas, ils seront complétés par les étrangers, qui ne manqueront pas d'accourir en Grèce aussitôt que la loi sera en vigueur.

Cette pièce, qui n'a aucune portée dramatique, n'est qu'un souvenir bien pâle et bien effacé des comédies d'Aristophane; mais les détails curieux qu'elle renferme, et surtout la spirituelle introduction dont elle est précédée, la font lire avec plaisir, et cet agréable mor-

Digitized by Google

ceau, jeté au milieu des travaux d'un caractère plus sérieux dont nous venons de donner l'analyse, y introduit un élément très-suffisant de variété.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne académie d'Angers).

Nouvelle période. Tome XVI, 1873.

(Séance du 3 mai 1875.)

Les sujets tout contemporains et d'intérêt tout actuel qui forment la plus grande partie de ce volume ne sont pas de ceux dont la section d'histoire et de philologie a pour usage ou pour mission de s'occuper. Nous citerons, par exemple, les articles suivants :

Le 29e régiment de mobiles (Maine-et-Loire) pendant les campagnes de la Loire et de l'Est (1870-1871), par M. le docteur Pissot;

Le pèlerinage de Chartres du 28 mai 1873, par M. Paul Belleuvre;

Le dépôt de mendicité d'Angers en 1873, par M. Léon Cosnier;

Fondation d'un second hôpital à Angers, par le même.

Nous écarterons également de notre compte rendu : 1° un rapport de M. d'Espinay sur un ouvrage de M. de Bodard de la Jacopière, intitulé *Chroniques craonnaises;* 2° une notice, empruntée par la Société d'Angers à l'*Union de l'Ouest*, sur M. Legeard de la Dyriais, chanoine de la cathédrale, ancien aumônier du lycée et ancien curé de la Trinité d'Angers, qui fut pendant longtemps membre de la Société; 3° un article de M. A. de Marsy sur *Les grands officiers du royaume de Sicile sous le règne de Charles d'Anjou*, qui n'est qu'une analyse d'un ouvrage de M. Camillo Minieri Riccio, publié à Naples en 1872.

Après ces éliminations, il ne nous reste plus à parler que d'un seul mémoire qui rentre spécialement dans notre domaine :

La controverse sur l'époque de la mission de saint Gatien dans les Gaules, par M. G. d'Espinay.

C'est à l'occasion de deux publications insérées dans les Mémoires de la Société archéologique de Touraine, l'une, par M. Jehan de Saint-Clavien, en 1870, l'autre, par M. l'abbé Chevalier, en 1871, que M. G. d'Espinay a été amené à examiner de nouveau cette ques-

Digitized by Google

tion : « Est-ce au Ier siècle de l'ère chrétienne, est-ce au IIIe que saint Gatien et ses compagnons sont venus évangéliser l'ouest de la Gaule? » Tel est le problème à résoudre.

M. G. d'Espinay a exposé et analysé avec beaucoup de clarté les systèmes opposés des deux savants archéologues, le premier appartenant à l'école légendaire, le second à l'école dite grégorienne; comparant ensuite et appréciant les deux opinions, il a cherché à démêler ce qu'il y a de vrai ou d'exagéré dans l'une et dans l'autre. Mais, tout en penchant vers les idées de M. l'abbé Chevalier, il n'est arrivé à aucune solution précise, et s'est borné à exprimer le désir que des recherches, de plus en plus approfondies, permettent un jour de soulever le voile qui couvre encore l'époque de l'origine des églises de la Gaule. Depuis cette appréciation de M. d'Espinay, D. Chamard a repris le même sujet dans la *Revue des questions historiques* (tome XIV, année 1873). Il y attaque avec beaucoup de vivacité le livre de M. l'abbé Chevalier, *Les origines de l'église de Tours, d'après l'histoire*, et tous ses partisans, y compris l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et essaye de réfuter de point en point les doctrines de ce qu'il appelle la prétendue école historique. Il ne nous appartient pas d'entrer dans le fond de la question, qui se représente d'ailleurs souvent depuis quelques années, selon les localités, dans les publications des Sociétés savantes. Mais nous croyons pouvoir dire que D. Chamard, malgré la nouveauté de ses arguments, la hardiesse de ses affirmations et tout le déploiement de son érudition, n'a pas beaucoup contribué à l'éclaircir.

Le treizième volume des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers contient, comme les volumes précédents, un certain nombre de pièces de vers; celles que nous avons à mentionner sont dues à la muse de MM. le Dr Grille et P. Belleuvre.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

Tomes VII, VIII, IX, 1870-1875, in-8°.

(Séance du 3 mai 1875.)

Depuis quatre années, le Comité n'a pas été mis au courant des

Digitized by Google

travaux de la Société archéologique de Rennes, et cependant cette compagnie, pendant cet intervalle, a publié trois volumes dans lesquels l'histoire, la philologie et l'archéologie sont traitées avec une érudition et une sagacité qui font honneur aux membres de la Société. En continuant dans la voie qu'elle a suivie depuis sa fondation, la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine se maintiendra au premier rang parmi les Sociétés des départements qui travaillent le mieux, et dont les publications sont recherchées partout. Je tenais à constater ce fait, parce que, soit résultat de la modestie des savants de Bretagne, soit par suite de je ne sais quel concours de circonstances, il me semble que les travaux des archéologues de cette province ne sont pas assez connus, ni par conséquent suffisamment appréciés.

J'ai déjà, précédemment, signalé les recherches de MM. l'abbé Guilloton de Corson et Léon Maupillié. L'un et l'autre s'attachent à réunir, par canton, sur chaque commune, tous les souvenirs des temps passés au double point de vue de l'histoire et des antiquités. Depuis 1870, ils ont ajouté à leurs travaux primitifs la statistique historique et archéologique des deux cantons de Vitré et de ceux de Pipriac, de Maure et de Guichen. Je ne doute pas que, lorsque le département aura été ainsi étudié, ces monographies cantonales ne soient réunies en corps d'ouvrage : n'y aurait-il pas déjà matière à former un volume. Ce recueil, avec de bonnes tables de noms d'hommes et de noms de lieux, sera indispensable à toute personne ayant à s'occuper d'histoire ou de vieux textes relatifs aux anciens diocèses de Rennes, de Saint-Malo et de Dol. On y trouvera des notions exactes et nombreuses sur toute espèce de choses: sur les voies romaines, l'histoire et la géographie du moyen âge, les anciens usages, les chapelles et les moindres manoirs, si nombreux dans cette partie de la France. L'utilité de ces statistiques est reconnue généralement aujourd'hui: dans les Côtes-du-Nord, dans le Cher, dans la Nièvre, on s'en occupe activement, et il y a lieu de voir là un mouvement d'études auquel ne sont peut-être pas étrangers les dictionnaires topographiques et archéologiques dont la publication est due à l'initiative du Comité.

M. Morin a entrepris une esquisse comparative des dialectes néo-celtiques, en commençant par les dialectes britanniques. Le but de l'auteur, il le reconnaît lui-même, est de vulgariser la *Grammaire celtique* de Zeuss. C'est une œuvre utile que de mettre à la portée

Digitized by Google

de tous les travaux du genre de ceux de Zeuss; la science allemande a quelquefois besoin d'être traduite en français pour être bien comprise. Le même érudit a cherché dans les chroniques irlandaises l'explication de deux passages des annales de Saint-Bertin relatifs aux années 847 et 848, et concernant une invasion de l'Irlande par des Normands; il propose d'y voir l'expédition du pirate Turgis, défait et tué par le roi Maelsechlan après avoir occupé l'Irlande pendant trente ans; il fait remarquer aussi que, bien que la chronique de Saint-Bertin parle des Scots, il ne peut être question ici que des Irlandais. Un troisième mémoire, de M. Morin, est consacré à un long examen de l'ouvrage de feu Moët de la Fortemaison sur *Les Francs, leur origine et leur histoire.* Cette étude est un véritable travail, dans lequel les opinions et les conjectures de M. Moët de la Fortemaison sont discutées avec soin et érudition. Pour celui-ci, les Francs ne sont pas d'origine germanique; ils venaient d'abord de la Pannonie. Les opinions de l'auteur sont souvent hardies, j'allais dire hasardées; néanmoins il faut reconnaître que la lecture de son livre peut faire naître des idées nouvelles. Établissant une distinction bien nette entre l'histoire des Francs saliens et celle des Francs ripuaires, il considère le plus ancien chef connu des premiers comme étant Mérovée, et des seconds, Marcomir, qui aurait eu pour successeurs Teudomer, Faramond et Clodion : les descendants de celui-ci auraient régné jusqu'en 509, et, à cette date, ils auraient tous disparu pour faire place à Clovis, qui, pour arriver à régner sur tous les Francs, employa ces moyens violents plus usités en Orient qu'en Occident. S'il y a des aperçus nouveaux et heureux dans la thèse soutenue par M. Moët de la Fortemaison, il faut néanmoins reconnaître qu'il y a à faire tout d'abord, sur la valeur des sources et des témoignages invoqués, un travail critique qui, dans l'espèce, a été négligé. L'auteur, ainsi que M. Morin, a donné le cadre d'un ouvrage sur l'histoire des Francs au ve siècle; espérons que quelque auteur patient, reprenant ce sujet, aura le courage d'aborder complétement cette thèse intéressante, et, profitant des recherches du premier et des observations du second, saura dissiper l'obscurité qui règne sur cette page de notre histoire. L'un des détails dont M. Morin paraît être particulièrement frappé, dans les hypothèses mises en avant par M. Moët de la Fortemaison, c'est l'explication du *désert armoricain* qui précéda l'arrivée des Bretons insulaires dans la péninsule : ce *désert*, nié par les uns, admis par les autres, serait le résultat

Digitized by Google

de dévastations faites par des pirates frisons au commencement du VIe siècle.

M. André a donné le texte et la traduction de la charte, du 4 mai 1369, par laquelle le duché de Molina est conféré à Bertrand du Guesclin par le roi de Castille, Henri de Transtamare. L'original de ce précieux document est conservé depuis 1817 à la bibliothèque publique de Rennes. Le texte est accompagné de notes biographiques, historiques et philologiques aussi complètes que l'on peut désirer.

Parmi les poëtes de la fin du XIe siècle, figure au premier rang Marbode, d'abord archidiacre d'Angers, puis évêque de Rennes. M. Sig. Ropartz a voulu vulgariser les œuvres de ce prélat dans son ancien diocèse, en traduisant en vers français un choix de ses poésies, ainsi que son *Liber lapidum*. Cette traduction rend fidèlement les pensées de l'auteur, et le travail que s'est imposé M. Ropartz aura un double résultat : d'abord de prouver à beaucoup de personnes, que peut effrayer aujourd'hui la versification latine, qu'en plein XIe siècle, c'est-à-dire en un temps où régnait, disait-on jadis, la barbarie, il y avait des hommes spirituels qui savaient faire des satires et des poëmes qui n'ont pas vieilli; ensuite qu'ils les composaient dans un latin fort classique, que quelques lettrés, nos contemporains, auraient peut-être quelques difficultés à imiter. Les œuvres de Marbode permettent de constater combien il est dangereux de publier des vers malicieux : lorsqu'il était archidiacre dans sa ville natale, peut-être même auparavant, il composa contre les Rennais une pièce de vers qu'il regretta certainement lorsqu'il fut élu évêque de Rennes : je citerai une épigramme sur un vase brisé, acheté à Rennes, qui permet de penser que Marbode était curieux d'ouvrages d'art; dans une autre épigramme, il se moque très-malicieusement des abbés qui ne pouvaient résister au désir d'usurper des insignes supérieurs à leur dignité.

La Société archéologique d'Ille-et-Vilaine est entrée tout récemment dans une excellente voie, qui complète le cadre de ses travaux. Elle a donné place dans son dernier volume au cartulaire de l'une des principales abbayes de Rennes : je veux parler de Saint-Georges, abbaye de femmes, fondée, au premier tiers du XIe siècle, par le duc Allain III, qui mit à la tête sa propre sœur. M. P. de la Bigne-Villeneuve s'est occupé avec un soin méticuleux de cette édition, faite d'après un cartulaire du XIVe siècle, comprenant soixante-sept

Digitized by Google

actes, deux copies plus récentes et les documents qui restent encore de l'ancien chartrier. L'ouvrage complet, dont nous n'avons encore qu'une partie, comprendra : 1° des prolégomènes fort complets, bien que rédigés avec une grande sobriété; 2° le texte même du cartulaire; 3° un appendice contenant des actes qui ne figurent pas dans le cartulaire; 4° la liste historique des abbesses, les tables et index. La troisième et la quatrième partie ne sont pas encore publiées, de sorte que, pour faire un compte rendu de l'édition, nous devons attendre le prochain volume; pour le moment, nous ne pouvons nous permettre que quelques observations. Les Bénédictins avaient largement puisé dans les chartes de Saint-Georges pour les *Preuves de l'histoire de Bretagne;* mais, suivant leur habitude, ils avaient quelquefois abrégé les textes et trop souvent supprimé des noms de témoins. L'édition nouvelle comble ces lacunes et donne beaucoup d'actes négligés. Je crois que M. de la Bigne-Villeneuve aurait pu signaler en notes les textes déjà publiés par D. Morice, et indiquer entre crochets les fragments omis dans la première édition : peut-être dans les index jugera-t-il à propos de faire droit à la première partie de mon observation. J'ignore ce qui reste des titres primitifs de l'abbaye, et je ne vois pas que le lecteur soit prévenu si, pour ceux qui subsistent encore et dont la copie est dans le cartulaire, cette copie a été comparée aux originaux. Quoi qu'il en soit de ces questions de détail, nous sommes toujours assurés d'avoir prochainement entre les mains un nouveau cartulaire breton, publié de manière à donner toute confiance.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,
Membre du Comité.

DEUX PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU PUY : 1° Chronique d'Étienne Mége, intitulée DE PODIO ; 2° Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy, édités par M. A. Chassaing.

(Séance du 7 juin 1875.)

La Société académique du Puy-en-Velay, connue depuis longtemps par l'activité et la solidité de ses travaux, a ajouté un nouveau titre à ceux qu'elle s'est acquis près des amis de l'histoire, par deux importantes publications qu'elle a fait parvenir au Comité. Vous m'avez chargé de vous en entretenir. La première est le livre intitulé *De Podio.* Il contient une chronique écrite au XVIe siècle

Digitized by Google

par un bourgeois du Puy nommé Étienne Mége, lequel avait latinisé son nom en celui de Médicis, répondant au latin *medicus*, d'où est dérivé le nom languedocien de *Metge* ou *Mege*. Cet auteur a laissé trois volumes manuscrits de format in-4°, comprenant le texte de sa chronique ou plutôt de ses chroniques et une table. Ces précieux manuscrits, consultés au XVIIe siècle par plusieurs écrivains du Velay, se trouvaient, au siècle suivant, dans la bibliothèque de quelque couvent ou à celle du chapitre de la cathédrale du Puy. Ils disparurent lors de la grande Révolution; Mgr de Bonald les découvrit chez un libraire de Lyon, M. Rusand, en fit l'acquisition et les offrit généreusement à la bibliothèque du Puy, ville dont il était alors évêque.

M. Augustin Chassaing, ancien élève de l'École des chartes, juge au tribunal de première instance du chef-lieu de la Haute-Loire, a pris le soin de publier le livre *De Podio;* il s'est acquitté de sa tâche avec une intelligence et un zèle qui lui ont valu, de l'Académie universitaire de Clermont-Ferrand, une récompense dont assurément nul n'était plus digne.

Les chroniques d'Étienne Médicis sont déjà connues de la plupart d'entre vous, et je n'ai ici qu'à insister sur leur intérêt, sur les renseignements originaux dont ils abondent, tant pour l'histoire du Velay que pour l'étude des institutions et des mœurs de cette région de la France au XVIe siècle.

Étienne Médicis était marchand drapier au Puy, où il naquit vers 1475 et où il mourut à la fin de l'année 1565. Il descendait d'une famille bourgeoise du pays dont M. A. Chassaing, dans la notice qu'il a jointe à l'édition des chroniques, essaye de débrouiller la généalogie. Mêlé aux affaires de sa ville natale, qui le choisit deux fois pour l'un des six consuls, il était en bonne situation pour en connaître les traditions et les annales; et c'est là ce qui donne un grand prix à son livre. Le texte dépose d'ailleurs de l'érudition de l'auteur, de ses vastes lectures et de son infatigable curiosité. Le zélé et consciencieux chroniqueur a poursuivi sa tâche jusqu'en 1558, quoiqu'il eût bien dépassé 80 ans et qu'il se plaignît que ses yeux fussent alors *caligineux et obnubilés*. Il a même repris la plume un peu plus tard, pour raconter avec indignation les attaques que dirigea contre la ville Blacons, l'un des lieutenants de Des Adrets.

Comme le remarque le savant éditeur, le livre *De Podio* est une

Digitized by Google

mosaïque; elle renferme des documents de nature et de valeur fort diverses. Il faut soigneusement distinguer les faits que Médicis rapporte dans sa chronique, des légendes et des indications qu'il a réunies dans la compilation qui constitue une des trois parties de son œuvre, et des opinions qu'il avance dans ses dissertations historiques.

La chronique doit nous inspirer confiance, car son auteur, qui paraît être un fort honnête homme, raconte ce qui s'est passé sous ses yeux, ce qui est arrivé autour de lui. Pour les documents manuscrits ou imprimés qu'il a rassemblés, il ne déploie pas plus de sens critique que la plupart de ses contemporains; mais sa compilation a le mérite de nous avoir conservé divers documents tirés de manuscrits aujourd'hui perdus. Ét. Médicis a puisé dans les vieilles liturgies du diocèse, et ce qu'il nous dit intéresse l'hagiographie. A ces traditions légendaires s'ajoutent d'ailleurs des matériaux de plus de consistance et dont quelques-uns offrent une réelle importance. Citons, par exemple, l'inventaire du trésor de la cathédrale du Puy, le tableau de la division du diocèse en trois archiprêtrés (Monistrol, Solignac et Saint-Paulien), contenu dans le rôle des redevances dues par les curés et prieurs à l'hostier de Saint-Pierre-le-Monastier. En ce qui concerne l'histoire civile, outre des lettres patentes de Philippe de Valois, de Charles VII, Louis XI et Charles VIII, octroyant des priviléges à la ville du Puy, Ét. Médicis collige et transcrit le tarif de la *leyde* (l'aide) perçue au profit du roi et de l'évêque, le système des mesures agraires et de capacité usitées au Puy, la coutume de Velay pour l'assiette des rentes, l'ordre tenu par les chefs de métiers aux élections des consuls, le règlement de la boulangerie, le budget de la ville du Puy en 1515, le budget des états particuliers du Velay, inséré dans une assiette des impositions qui retrace l'ancienne division du Velay, aux XIVe et XVe siècles, en terre *taillable* et en terre *subsidiable*. Le curieux compilateur a pris même plaisir à nous raconter l'interminable mystère de Notre-Dame du Puy en trois journées; l'auteur de ce drame pieux, Claude Dolezon, compatriote et allié de la famille Mége, paraît avoir été un religieux dominicain du couvent de Saint-Laurent. Ce mystère avait été joué en 1518.

Les dissertations historiques du brave drapier sont d'une valeur moindre, bien qu'on y relève çà et là des données bonnes à enregistrer. Médicis s'y montre aussi crédule qu'il l'est en matière de

Digitized by Google

légendes sur l'évangélisation du Velay. Citons ses *calculations* sur la fondation du Puy, ses *singularités* sur les reliques de Notre-Dame, la prétendue concession d'armoiries à la ville par Lothaire, l'histoire de la belle bouchère à laquelle le baile de l'évêque du Puy avait fait violence, celle de la sédition des bouchers qui s'ensuivit, de la dure condamnation des émeutiers et de la suppression du consulat de la ville, épisodes de la seconde moitié du XIIIe siècle, racontés dans un style que ne désavoueraient pas nos bons écrivains du XVIe. N'oublions pas non plus l'épisode dont le héros est un enfant du Puy, Pierre de Louvain, qui fut l'un des bons capitaines de Charles VII. Le roi lui avait accordé, à sa demande, contrairement aux priviléges de la ville, le produit du droit d'entrée du vin, tant pour ses gages que pour ceux de ses gens. Les consuls s'émurent et résistèrent et le grand conseil finit par leur donner raison.

Dans ce recueil de documents que nous devons au goût studieux de l'infatigable collecteur, prennent place des descriptions animées et pittoresques, bien qu'un peu minutieuses, des grands pardons et merveilleuses processions de l'image de Notre-Dame, la monographie du clos Saint-Sébastien, et une précieuse statistique du Puy en 1544, composée par notre drapier avec les matériaux que sa collaboration à l'estime de la ville lui avait permis de rassembler. Le Puy était déjà, au XVIe siècle, une ville assez peuplée et d'une certaine étendue; on y comptait 1,657 maisons et 170 jardins, répartis en 22 quartiers ou *yles*, sans compter les maisons nobles et les maisons religieuses au nombre de plus de 25, le prieuré de Saint-Pierre, le couvent des sœurs de Sainte-Claire, l'abbaye de Saint-Pierre de la Tour. L'estime relevée par Médicis énumère 8 places et 10 fontaines *menées et conduites par canalz, tuaulx ou cors de bois ou plomb qui causent*, écrit notre chroniqueur, *grande despense journalement, comme trop mieulx les habitants en sont advertis.* Médicis évalue à 4 ou 500 le nombre des gens d'église, et celui des boutiques des différentes catégories d'artisans à 1,230 et plus, car il y a un assez grand nombre de chiffres qui manquent en regard de la profession. Les drapiers prennent le premier rang; ils sont au nombre de 70 boutiques; ils sont nommés avant les notaires, qui n'étaient pas au nombre de moins de 80; en 1540, on en réduisit le nombre à 30; leur chiffre s'était auparavant élevé jusqu'à six ou sept vingts; après eux viennent les marchands merciers, qui ont ici la préséance sur les médecins et apothicaires, occupant 15 boutiques; suivent

Digitized by Google

les orfévres, au nombre de 30 boutiques. Les hôteliers et taverniers en représentent 100; les boutiques de savetiers et coiratiers fournissent un chiffre de 120; les bolengiers et pasticiers occupent 60 boutiques, les sirurgiens et barbiers seulement 10; les libraires, qui ne sont mentionnés qu'après les maçons et charpentiers, étaient au nombre de 4. En somme, Médicis évalue la population totale de la ville de 12 à 15,000 âmes. Les juridictions étaient encore si multipliées au XVIe siècle, que la ville du Puy n'en renfermait pas moins de 17, en tête desquelles se plaçait la cour royale du Velay, c'est-à-dire le tribunal du bailliage royal, lequel paraît avoir daté de Philippe le Bel.

La chronique rédigée par notre drapier, d'après les relations officielles et son journal, sont, comme je l'ai dit, la partie la plus originale et la plus importante de son œuvre. Dans la première catégorie de documents ici consignés, je signalerai la relation du grand pardon de 1524; celle des fêtes célébrées en l'honneur du second mariage de François Ier et de la mise en liberté des Enfants de France, prisonniers en Espagne; celle de l'entrée solennelle de ce prince au Puy, le 17 juillet 1533; la relation des honneurs funèbres que la ville lui rendit à sa mort, celle des Grands-Jours tenus en 1548, celle des funérailles de la vicomtesse de Polignac, Anne de Beaufort-Canillac, et du feu de joie qui solennisa la paix de Cateau-Cambrésis. Les faits inscrits dans le journal d'Étienne Médicis nous donnent le courrier du Puy, année par année et souvent mois par mois. C'est toute une série de *faits divers* d'il y a plus de trois cents ans : inondations, incendies, longs hivers, *grandes et merveilleuses* sécheresses, comètes regardées comme des présages, famines, telles que celle qui valut en Velay, à l'année 1481, le surnom de *la male annada;* épidémies qui en étaient parfois la conséquence, comme ce fut le cas pour la peste qui décima le Puy après cette famine de 1481, et qui enleva, au dire de notre chroniqueur, plus de 17,000 personnes, chiffre manifestement exagéré. Les séditions populaires, provoquées de temps à autre par des usurpations de l'autorité seigneuriale ou royale sur les priviléges de la ville, sont mentionnées également, aussi bien que les constructions de portes, de chapelles ou d'oratoires, les érections de croix, les réparations faites aux murailles ou aux tours de la ville, l'introduction de nouveaux usages. Beaucoup n'étaient, au reste, que le renouvellement d'anciennes coutumes. La population du Puy ne se

Digitized by Google

montrait pas moins attachée que celle du reste de la France à ses vieilles traditions. Sa piété était plus superstitieuse qu'éclairée, et sa dévotion plus active que sa moralité, bien que Médicis cite plusieurs traits qui font honneur à la charité et au dévouement des habitants du pays. On relèvera dans la chronique plus d'un trait curieux de cette superstition, contre laquelle les luthériens, appelés ensuite les huguenots, réagirent avec une violence condamnable et souvent même une intolérance barbare qui provoque chez Étienne Médicis une énergique indignation. Je transcris la curieuse mention d'une excommunication de chenilles :

«En la dite année M.D.XL furent excommuniées les chenilles, «qui grandement gastoient les fruits de terre, tellement que, crai«gnant la dicte sentence (ce qui est bien à noter à tous fidèles chres«tiens), cette vermyne s'enfuyoit à grands trouppes au lieu qui leur «avoyt esté assigné par monseigneur l'official, et lesquelles chenilles «rencontrées par les enfans hors la ville et dedans, leur improperoient tel outraige, disant : *Excominghades! Excominghades!* et les «povres bestes, ce oyans, dreçoient leurs testes comme toutes «effrayées, ce que j'ai veu : qu'estoit ung merveilleux spectacle.» (Médicis, t. II, p. 389, 390.)

Comme l'observe M. A. Chassaing, le journal du drapier du Puy est un guide excellent pour suivre les progrès du protestantisme dans le Velay. Quoique la capitale de cette province, qui tirait son lustre et une partie de sa richesse de la dévotion à la Vierge noire, eût vigoureusement résisté aux excitations des novateurs religieux, près d'un tiers de la population avait été gagné aux opinions luthériennes, et les catholiques ne ménagèrent pas les rigueurs contre les propagateurs de la réforme. Les colporteurs de livres protestants étaient arrêtés, envoyés aux galères et parfois au bûcher; des hérétiques étaient exécutés au Martouret. Étienne Médicis fut même mêlé comme témoin à un procès d'hérésie, celui d'Antoine Archis, prêtre picard, accusé de tendances luthériennes, qui était venu prêcher au Puy à la fin de l'année 1534. Notre drapier fut mandé à la barre du parlement de Toulouse, où Archis, condamné par l'official de l'évêque du Puy, en avait appelé. C'est presque la seule fois que Médicis ait quitté sa ville natale.

Cette rapide analyse suffit à faire juger de l'intérêt qu'offre pour l'histoire de notre patrie le livre *De Podio*. On peut avancer, sans exagération, que c'est une des publications les plus importantes

Digitized by Google

pour le XVIe siècle qui ait été faite depuis vingt-cinq ans. Elle honore grandement la Société académique du Puy et le savant magistrat dont le travail nous a doté d'une mine si riche d'informations, de renseignements de toute sorte touchant une contrée de la France dont les annales laissent encore bien des lacunes.

La seconde des publications de cette compagnie que j'ai citée est celle des mémoires de Jean Burel, autre bourgeois du Puy, qui continua l'œuvre du laborieux drapier. Ils commencent là où s'arrête Médicis, et reviennent même sur divers événements que celui-ci a racontés, reprenant les choses à l'année 1525. Il était donc naturel que M. A. Chassaing éditât le journal de Burel, après avoir fait paraître celui de Médicis.

Jean Burel, dit Boudon, mort le 1er décembre 1603, eut pour fils aîné Jean Burel, né au Puy, le 10 octobre 1568, lequel poursuivit la chronique que son père avait composée. Mais la part qui lui revient est peu étendue et se réduit à d'assez sèches énonciations. Les mémoires de Burel sont loin d'avoir la valeur et l'importance de ceux de Médicis; ils renferment pourtant des détails assez curieux sur les guerres de religion et sur la Ligue en Velay, sur l'histoire du Puy à la fin du XVIe siècle. On y relève des faits qui viennent notablement grossir ce que l'on savait sur la situation des huguenots dans le sud-est de la France à dater de 1565 et 1566. La lutte contre les calvinistes, les pestes, les disettes et les fêtes religieuses et populaires occupent la grande place dans le journal de Jean Burel père, jusqu'en 1589, alors que la ville tient pour la Ligue à l'instigation de l'évêque de Castries et du parlement de Toulouse. Les habitants se trouvent bientôt en face du gouverneur du Velay nommé par le roi, M. de Chaste, et il leur faut soutenir une rude guerre contre les royalistes. La province donnait le même triste spectacle que le reste de la France. Elle était divisée en trois partis : les ligueurs, les politiques et les huguenots. Les premiers dominaient au Puy, et les seconds, ne s'y croyant plus en sûreté, se réfugièrent à Espaly, où s'était déjà retiré l'évêque, Antoine de Sénecterre, prélat d'un esprit modéré, qui, lors des massacres qui suivirent dans les provinces celui de la Saint-Barthélemy, avait donné asile aux huguenots dans son palais épiscopal. C'est à Espaly que se tinrent les États de la province, au commencement d'août 1589, et l'on y fit des remontrances à M. de Chaste, qui, malgré la convention conclue, continuait à ravager le pays. Henri III assassiné,

Digitized by Google

les ligueurs ne se montrèrent que plus exaltés, et leur conduite fut au Puy ce qu'elle était un peu partout. Les politiques étaient proscrits. Les adversaires des royalistes se défendaient à outrance et se rendaient coupables des mêmes violences qu'ils avaient reprochées à M. de Chaste. Jean Burel raconte en grands détails les attaques contre le Puy et les alternatives de victoire et de defaite chez les belligérants. Il déplore les malheurs de sa chère ville; mais il est peu favorable aux politiques, à M. de Chaste et à l'évêque, dont Espaly était devenu le boulevard. Il nous raconte le triomphe momentané des ligueurs qu'anime le cordelier Gallezins, la capitulation d'Espaly, l'arrivée au Puy du duc de Nemours, qui vient faire renouveler aux habitants le serment de l'Union. En 1594, l'acharnement des deux partis était à son comble. En Velay, comme ailleurs, la noblesse tenait en majorité pour Henri IV; la bourgeoisie catholique et le bas peuple ne voulaient rien entendre. On se fatigua toutefois des privations et de la misère. A Polignac, où l'on avait tenu les États, des feux de joie furent allumés à la nouvelle de l'entrée du roi à Paris. Mais, au Puy, les exaltés résistaient plus que jamais, et, sur un faux bruit que le Béarnais était mort, la populace brûla son mannequin dans un feu de joie. Défense fut faite, sous peine de pendaison, de parler en bien de Henri IV. M. de Chaste et plus de deux cents royalistes furent massacrés dans le faubourg Saint-Gilles. On pendait ceux qu'on supposait d'intelligence avec les politiques. On alla jusqu'à défendre aux veuves des exécutés de porter le deuil de leurs maris. Le Puy, serré de près par les royalistes, était soumis au régime de la terreur. Cette ville fut la dernière ville du pays qui lutta pour la Ligue. Enfin, le 5 avril 1596, la nouvelle de la signature de la paix arriva de Toulouse, *à la grande jouysance du povre peuple.* On sonna les cloches de huit heures du matin jusqu'à midi. Le sénéchal, M. de Lestrange, assisté de tous les magistrats, officiers et consuls, donna lecture de l'édit de pacification de Henri IV, et tous ces furieux ligueurs de l'an passé se mirent à crier : *Vive le roi.* Mais, malgré la paix, les divisions continuèrent longtemps. La sénéchaussée, qui avait été transportée à Yssingeaux, fut rétablie au Puy, et les habitants prêtèrent le serment de fidélité.

La suite de ces divers événements est rapportée simplement, sans emphase et associée à des réflexions où perce l'esprit de l'auteur. Les mémoires se poursuivent jusqu'à l'année 1623, mais

Digitized by Google

avec moins de détails, parce que les faits perdent de leur importance. Il n'y a qu'un court résumé pour les années 1624 à 1629. Disons, pour caractériser ces mémoires, que, dans la narration de de tout ce qui a marqué l'existence des habitants du Puy durant trois quarts de siècle, les petits faits se mêlent aux grands, comme chez Médicis; et les représentations dramatiques des *Mystères* y ont leur place avec les réjouissances publiques, les fêtes religieuses, les éclipses et les épizooties, à côté d'événements plus propres à nous intéresser.

En résumé, les deux publications, auxquelles M. A. Chassaing a attaché son nom, méritent à la Société académique du Puy, aux frais de laquelle elles ont été faites, la reconnaissance et les éloges de la science; elles sont dignes, au plus haut degré, de fixer l'attention du Comité et des encouragements du Ministre de l'instruction publique.

ALFRED MAURY,

Membre du Comité.

INVENTAIRE DES TITRES DE NEVERS PAR L'ABBÉ DE MAROLLES,

Suivi d'extraits des titres de Bourgogne et de Nivernois, d'extraits des inventaires des archives de l'église de Nevers et de l'inventaire des archives des Bordes, publié et annoté par le comte de SOULTRAIT, membre non résidant du Comité des travaux historiques, membre de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, de l'Académie de Lyon, etc. — Nevers, 1873, 1 vol. in-4° à 2 col. de XXII-1056 pages. (Publication de la Société nivernaise.)

(Séance du 7 juin 1875.)

Les diverses dynasties de comtes et ducs de Nevers qui se succédèrent depuis le IXe siècle jusqu'à la Révolution, en se transmettant intact leur immense domaine, avec ses droits souverains et ses institutions administratives ou judiciaires, avaient centralisé dans la capitale de leur apanage des archives qui faisaient l'orgueil du Nivernais et l'admiration des érudits. C'est à peine s'il reste aujourd'hui quelques débris de ces magnifiques dépôts, et, sous ce rapport, peu de départements ont été aussi maltraités que la Nièvre. Après les auto-da-fé de 1793, qui n'avaient pu tout détruire, Nevers a vu un administrateur du XIXe siècle vendre en bloc, aux marchands de papiers, les liasses et les layettes les plus anciennes et les plus pré-

Digitized by Google

cieuses, pour s'étendre à l'aise dans l'hôtel préfectoral; fait inouï de vandalisme, qui ne pouvait même s'expliquer par l'ignorance, puisque les autorités locales, tout autrement soucieuses de leurs antiques archives, venaient de faire dresser un inventaire en dix-neuf volumes in-folio[1]. C'est donc contre un double désastre que la Société niversaise eut à réagir lorsqu'elle se constitua, et ses Bulletins prouvent qu'elle n'a rien épargné pour réparer autant qu'il était possible des pertes si regrettables. Grâce à sa vigilance et à ses efforts constants, la ville de Nevers ou le département ont pu recouvrer quelques fragments des fonds qui avaient jadis appartenu aux archives ducales, et que se disputent maintenant nos plus grands et nos plus riches dépôts; mais c'est surtout par ses publications que la Société peut rendre de réels services, et aucune jusqu'ici n'avait mieux répondu à ses louables désirs, prouvé aussi heureusement sa profonde connaissance des vraies sources de l'histoire, que le volume dont je vais essayer d'indiquer l'importance.

A défaut des documents et des textes qui ne peuvent plus se retrouver que par hasard et en trop petit nombre, il nous reste, des archives ducales, un ample inventaire analytique du XVIIe siècle, qui n'était jusqu'ici connu que de quelques érudits : œuvre remarquable d'un familier de la maison de Nevers, dont la singulière personnalité nous présente tout à la fois un homme d'esprit et un savant universel, un curieux, un poëte et un intrépide archiviste.

C'est sous cette dernière qualification que l'on reconnaîtra le plus difficilement Michel de Marolles, abbé de Villeloin; mais nous ne saurions la lui refuser en face d'une œuvre aussi sérieuse et de proportions aussi peu ordinaires que l'*Inventaire des titres de Nevers*. C'est bien là un type de cette race de travailleurs à laquelle les Bénédictins devaient laisser leur nom. L'avocat protestant Jean Rou raconte dans son *Journal*, édité par M. Waddington, que, dès quatre heures du matin, il trouvait l'infatigable abbé plume en main, aussi bien ajusté et tiré à quatre épingles que si la journée eût été déjà à son milieu. « Je me lève, disait-il, le plus matin qu'il m'est possible et me couche le plus tard de même; cependant le temps me semble trop court, et l'assiduité de mes occupations me le fait paraître

[1] Voyez la préface mise par M. Duvivier en tête de son édition de l'ouvrage posthume de Parmentier, *Les archives de Nevers ou Inventaire historique des titres de la ville*; 1842.

Digitized by Google

comme un trait d'arbalète ou un vol d'oiseau. » A ce régime, Michel de Marolles vécut quatre-vingts ans. Dans le cours d'une si longue et si laborieuse existence, on trouverait sans doute quelques instants dérobés aux travaux scientifiques : comme bien d'autres, l'abbé courait parfois à la poursuite de ce qui lui manquait, le génie poétique, et ses amis se plaignaient qu'il dépensât ainsi la meilleure partie de ses forces. Mais nous n'avons pas à juger ici ses productions en vers, telles que la traduction de l'Apocalypse ou la *Description succincte de Paris;* il n'est question que de l'*Inventaire des titres de Nevers*, et l'on va voir que cette œuvre-là, celle qu'il semble avoir préférée à toutes les autres, peut faire pardonner bien des erreurs.

L'abbé a raconté lui-même, dans ses *Mémoires*, comment, vers la fin de l'année 1638, sa curiosité des choses du temps passé et son zèle pour les fonctions qu'il remplissait auprès des deux princesses de Mantoue-Nevers l'induisirent à entreprendre volontairement cet énorme travail, qui l'absorba pendant trois années. Les archives ducales ne comprenaient pas moins de quatre dépôts : à la Chambre des comptes de Nevers, fondée en 1405 [1], il y avait deux chartriers, qu'on nommait la vieille chambre du Trésor des chartes et la chambre du Bureau; au château ducal, la nouvelle chambre du Trésor, autrement dite le Grand Cabinet, et, à Paris, le Trésor de l'hôtel de Nevers.

Dans le seul Trésor de la Chambre des comptes, on comptait 314 layettes, 12 grands coffres et 2,000 sacs. Marolles trouva quelque difficulté à y pénétrer; mais, à peine installé avec ses auxiliaires érudits et ses copistes, il mena promptement la besogne. « Dès le premier mois, nous dit-il, j'expédiai les titres de 52 layettes, où il s'est trouvé jusqu'à 3,087 titres, dont l'inventaire compose un volume de 893 pages. Le second volume, de 950 pages, commencé le 4e jour de novembre 1638 et fini le samedi 4e jour de décembre, contient l'inventaire de 5,000 titres. Le troisième, de 800 pages, fini le 12 janvier 1639, contient l'inventaire de 4,500 titres. Le quatrième, de 800 pages, achevé à la fin de février, contient l'in-

[1] L'éditeur de l'*Inventaire* a reproduit, d'après un ancien manuscrit de cette Chambre, le serment que prêtaient les officiers entre les mains du comte. Ne sachant si ce manuscrit contient les instructions dressées le 4 janvier 1405 (ancien style), par Philippe de Bourgogne, pour la compagnie qu'il venait d'instituer, ni si cette pièce a été publiée, je me bornerai à en indiquer une copie ancienne qui se trouve à la bibliothèque de l'Institut, dans les manuscrits Godefroy, vol. 183, fol. 102.

Digitized by Google

ventaire de plus de 4,000 titres. Ainsi, je ne fus pas plus de cinq mois à faire les extraits de tous ces titres.....; ce que j'aurais de la peine à croire d'un autre, si je n'en avais moi-même fait l'expérience et si je ne voyais encore entre mes mains les marques d'un labeur si prodigieux.» L'analyse des titres conservés au château ducal fut faite dans l'été suivant et ne dura guère plus de huit jours. «Il s'y trouvait peu de titres considérables pour les affaires, mais beaucoup de mémoires qui n'étaient point à négliger pour les curiosités de l'histoire.» Le quatrième volume ainsi complété, l'abbé acheva en trois mois les tables, «d'une invention toute nouvelle,» et revint à Paris pour analyser les titres de l'hôtel de Nevers et en faire un cinquième volume.

Cette célérité extraordinaire ne compromit pas le travail autant qu'on le pourrait croire. Il y a une remarquable intelligence des besoins de l'histoire dans les analyses et les extraits que l'abbé, tout en cotant lui-même les titres (de 1 à 19,554), dictait à ses copistes, et qu'il remit ensuite au net de sa propre main. Son tort fut plutôt de n'observer aucune méthode dans le dépouillement et de ne point rétablir l'ordre entre les layettes ou entre les pièces que renfermait chaque layette. La Chambre des comptes avait fait une classification par matières qui eût pu suffire à la rigueur, quoique fort subdivisée. Les layettes y étaient cotées par mariages, testaments, donations, nominations, transactions, partages, gouvernement, États généraux, pairie, rentes, arrêts, ordonnances, aveux, dons et profits, fiefs, domaines, priviléges, ban et arrière-ban, montres, etc.; ou bien désignées par le nom d'un fief ou d'un établissement religieux. Mais l'abbé et ses collaborateurs, allant et revenant sans cesse sur leurs pas, d'une matière à un fief, de ce fief à la précédente matière, et n'observant presque jamais l'ordre chronologique entre les pièces, ne se préoccupèrent même pas d'épuiser régulièrement les fonds l'un après l'autre[1].

C'était une faute : elle fut assez souvent aggravée par des erreurs de lecture ou de transcription. Mais devons-nous tenir un compte

[1] «On n'a point, dit-il dans son avertissement préliminaire, changé l'ordre ancien des titres, s'il y en avait quelqu'un, et rien n'a été interposé de peur de ruiner le travail du sieur de Romenay pour les fiefs du Nivernais seulement. Mais on y a établi une nouvelle méthode parmi la confusion qui s'est présentée, en sorte que, facilement, dans une si grande multitude de papiers, il n'y en a aucun, sur quelque matière que ce soit, qui ne se trouve fort promptement.»

Digitized by Google

bien sévère de ces imperfections en face de l'ensemble d'un travail vraiment prodigieux, selon l'expression de l'auteur? Elles n'empêchèrent point les érudits du XVIIe siècle de mettre immédiatement en usage les matériaux que l'abbé de Villeloin leur offrait en si grande abondance[1], et l'*Inventaire des titres de Nevers* n'en est pas moins digne de figurer avec honneur dans les cartulaires de second ordre[2].

Le manuscrit original, c'est-à-dire la mise au net autographe, formant sept épais volumes, d'une écriture posée et régulière, fut recueilli pour Colbert; il est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale sous les numéros 281 à 287 du fonds dit des *Cinq-Cents*. Les deux premiers tomes contiennent l'analyse des actes principaux des comtes et ducs de Nevers depuis le XIIe et même le XIe siècle: titres de famille ou documents administratifs, chartes relatives aux établissements religieux, aveux et dénombrements de fiefs, archives des domaines que les comtes des diverses dynasties avaient possédés en Bourbonnais, en Berry, en Picardie, surtout en Champagne et dans les Ardennes. Le troisième volume est uniquement consacré, comme la fin du second, aux documents étrangers à la province du Nivernais, et qui, pour ce motif, n'ont eu généralement qu'une simple mention dans l'édition actuelle. Le quatrième volume a trait aux fondations du Nivernais, aux constructions et bâtiments, aux abbayes de Vézelay et de Saint-Léonard de Corbigny, au ban et arrière-ban. On y trouve aussi l'inventaire un peu plus succinct, mais fort curieux, des titres et mémoires conservés dans le Grand Cabinet du château de Nevers[3]. Le cinquième volume est rempli par les titres de l'hôtel de Nevers à Paris, où abondaient les comptes des XVIe et XVIIe siècles, et par des documents variés relatifs aux possessions situées en dehors du Nivernais. Un sixième volume, coté n° 286 et formant comme une annexe à l'inventaire, contient non-seulement des analyses plus détaillées, mais aussi des copies intégrales de pièces d'une haute importance; il renferme, en outre, le commen-

[1] Duchesne, fort peu de temps avant sa mort, emprunta à l'abbé les quatre premiers volumes de l'inventaire et en fit des extraits qui se retrouvent aujourd'hui dans le tome LIV de ses manuscrits.

[2] Il a été signalé en cette qualité par M. Léopold Delisle, dans l'appendice du *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. 548.

[3] Cette partie de l'inventaire fut transcrite en double par l'abbé. Le second manuscrit est coté actuellement Fr. 11877.

Digitized by Google

cement des tables, qui se terminent, dans un septième et dernier volume, par deux listes des fiefs mouvant du duché.

On a perdu un volume supplémentaire contenant le répertoire analytique des quatre cartulaires de la Chambre des comptes de Nevers, cartulaires qui ont péri comme le répertoire et comme la plus grande partie des pièces inventoriées par Michel de Marolles; heureusement Baluze, pendant son exil, y avait copié quelques actes des XIIIe et XIVe siècles[1].

Telle est l'œuvre dont la Société nivernaise a publié textuellement toutes les portions qui intéressaient la province, en un fort volume in-4° à deux colonnes, de près de 1,100 pages. Celui des collaborateurs de la Société qui avait proposé la publication et qui en a accepté la lourde tâche, M. le comte de Soultrait, est bien connu du Comité comme l'un de ses plus actifs membres non résidants et comme l'auteur de l'*Armorial du Bourbonnais*, du *Dictionnaire topographique de la Nièvre* et du *Répertoire archéologique* du même département. On ne pouvait faire un meilleur choix ni trouver un éditeur plus familiarisé avec l'histoire féodale du Nivernais, et M. de Soultrait, ainsi que la Société nivernaise et le Conseil général, qui a soutenu et aidé la Société dans cette entreprise, ont droit à toute la gratitude des travailleurs appelés à bénéficier d'une si utile publication. Je ne mettrai à cet éloge d'autres réserves que quelques critiques de détail, qui d'ailleurs, pour la plupart, ne surprendront point l'éditeur, car je crois qu'elles se sont déjà produites au début et dans le cours de l'impression.

L'inventaire de 1638 avait été fait sans souci de l'ordre ni de la méthode. Que l'abbé de Marolles et ses collaborateurs n'aient pu classer régulièrement, par matières, les layettes et les sacs, ni rétablir l'ordre chronologique entre les pièces, c'est chose facile à comprendre, soit pour l'impossibilité où ils se trouvaient de manœuvrer à l'aise au milieu du désordre des dépôts et sous les yeux de magistrats jaloux des empiétements de l'abbé sur leurs fonctions, soit en raison de la nécessité de terminer rapidement les opérations d'inventaire. Mais aujourd'hui, le travail étant repris de seconde main, sur un manuscrit bien plus facile à manier que les layettes ou les sacs, rien ne s'opposait à ce que l'éditeur disposât méthodiquement les chapitres de chacun des volumes de l'abbé de Vil-

[1] Mss. Baluze, n° 74, f°s 382-427.

Digitized by Google

leloin, au lieu de les transcrire les uns après les autres et de se borner à rétablir à peu près l'ordre chronologique entre les pièces de chaque layette. Le procédé est des plus élémentaires; pour ne citer qu'un exemple, je rappellerai qu'il a été très-heureusement appliqué à la publication d'un précieux recueil dont beaucoup de pièces sont analysées par Marolles, le cartulaire du comté de Rethel [1].

De même, ayant affaire à une analyse et non point à des textes, devait-on conserver l'orthographe du manuscrit, avec ses variantes ou plutôt ses incorrections, avec ses erreurs et ses lectures défectueuses de dates ou de noms, avec les formes abréviatives qui ne sont plus de mise chez nous, même dans les reproductions de pièces originales, et à plus forte raison dans des cotes d'inventaire faites à une époque où la langue, l'orthographe et l'écriture ne méritent plus cet excès de scrupule? Enfin y avait-il utilité à conserver les diverses formes des noms de lieu, au risque d'embarrasser les chercheurs, qui ne les trouveront pas toujours ramenées, dans la table, à la forme moderne et unique?

On regrette également, je parle pour les lecteurs qui n'appartiennent pas à la Société nivernaise et ne possèdent point la savante dissertation de Mgr Crosnier, on regrette de ne pas trouver en tête du beau volume de M. de Soultrait un tableau généalogique des diverses dynasties de comtes et ducs de Nevers. Le résumé donné par l'abbé de Marolles, dans son sixième volume (Soultrait, col. 612-614), n'est ni suffisant ni bien placé en cet endroit. C'était à l'éditeur de nous retracer, dans ses préliminaires, la chronologie exacte des premiers comtes, puis des races qui leur ont succédé : Courtenay, Donzy, Bourbon, Bourgogne, Flandre, Bourgogne-Valois, Clèves, Gonzague-Mantoue, Mancini-Mazarini. Il n'eût pas été moins utile d'indiquer quelles furent les possessions de ces grands vassaux en dehors du Nivernais, et comment, par suite, les chartriers de Nevers renfermaient tant de pièces importantes relatives aux comtes et ducs d'Alençon, à la principauté de Mantoue, aux comtés d'Eu et de Rethel, au Brabant, aux maisons d'Albret, d'Apremont, etc.

M. de Soultrait a supprimé la plupart de ces chapitres de l'œuvre de Marolles, parce qu'ils n'intéressaient pas directement le Niver-

[1] Publié par M. Léopold Delisle, dans l'*Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1867, 2e partie.

Digitized by Google

nais ; cependant son *Inventaire* contient encore un bon nombre d'articles que n'indique nullement le titre du volume, et les travailleurs, faute d'avis suffisant, n'iront point les y chercher.

A l'exemple de l'abbé de Marolles et pour suppléer à l'absence de toute classification des matières, M. de Soultrait a multiplié les tables. Nous trouvons à la fin de son volume : 1° l'énumération des châtellenies; 2° la table des fiefs qui s'étaient indéfiniment morcelés, puisqu'on en comptait 4,000 au temps de Marolles; 3° la table géographique des noms de lieux habités, cours d'eau, bois et étangs, non cités dans les fiefs[1]; 4° la table onomastique des personnes; 5° une table très-courte des matières les plus importantes et des armoiries ou sceaux. La partie sigillographique avait été traitée avec un soin particulier par Marolles; l'éditeur de l'*Inventaire* y a ajouté les annotations que lui fournissait une connaissance spéciale des armoiries et des généalogies du Nivernais.

Les tables sont suivies d'un appendice fort intéressant, puisqu'il se compose de deux cartes des divisions ecclésiastiques et des circonscriptions civiles de l'ancien Nivernais, dressées par Mgr Grosnier, à l'aide des pouillés ou des documents originaux.

En dehors de l'inventaire proprement dit, l'abbé de Marolles avait transcrit quelques textes, en trop petit nombre, que M. de Soultrait s'est empressé de reproduire, et sur lesquels je dois attirer l'attention du Comité. On y remarquera, entre autres, la charte française de 1250, réglant les droits que possédait le comte de Nevers à Cosne-sur-Loire (col. 643-647); une transaction de 1301 entre le comte de Nevers et l'évêque, touchant la justice et les hommes de condition servile (col. 664); le procès-verbal des dépositions recueillies contre Artaud Flotte, abbé de Vézelay, qui avait usé de sortiléges magiques sur la personne du comte de Flandre (col. 652-660); un titre de 1389 des plus importants, puisqu'il fixe les limites respectives du Nivernais et du Bourbonnais (col. 632); un texte, différent de celui qui se trouve dans le *Monstrelet* ou le *Religieux de Saint-Denis*, des remontrances présentées au roi, en 1405, par le duc de Bourgogne et le comte de Nevers (col. 660)[2]; la trêve du 15 février 1423 entre Charles et Jean de Bourgogne et le duc de Savoie (col. 627).

[1] Il est étonnant que l'éditeur n'y ait pas porté les différentes formes des noms de lieu, puisqu'il les conservait dans son texte.

[2] Ce texte est la copie faite pour les habitants de Châlons.

Digitized by Google

Trois ou quatre autres pièces offrent des détails précieux pour l'histoire des arts au moyen âge : un inventaire partiel des joyaux de Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, en date du 15 juillet 141[illegible] (col. 642); un contrat d'engagement de joyaux par le connétable d'Albret, en date du 15 juillet 1415 (col. 647); le procès-verbal de translation dans le trésor de l'église de Bourges d'une certaine quantité de bouteilles, coupes, aiguières, hanaps et anneaux apportés du Trésor de Paris, 11 avril 1317 (col. 626); enfin un dernier procès-verbal daté du 6 juillet 1319, des plus curieux et que nous avons tout lieu de croire inédit (col. 617-626). Ce n'est pas, comme le qualifie l'éditeur, un inventaire des joyaux de la couronne, mais bien une décharge générale donnée par Philippe le Long à son bouteiller, Henri de Sully, qui, ayant la garde des joyaux royaux dans la «garnison» du Louvre, avait livré successivement : 1° des anneaux, coupes et pots à eau d'or pour les cérémonies du couronnement du 9 janvier 1317; 2° d'autres joyaux ou pièces d'orfévrerie envoyés l'année suivante à la cour pontificale; 3° des couronnes et «chapeaux» de pierres précieuses livrés à la dauphine; 4° des étoffes et meubles remis en juillet ou août 1317 à l'argentier Geoffroy de Fleury, dont le compte vient d'être publié par M. Douët d'Arcq, pour la Société de l'histoire de France[1], et est très-intéressant à comparer avec le texte de Marolles (col. 619-622); 5° d'autres étoffes, toiles ou tapis, livrés à la reine Jeanne de Bourgogne, en 1318; 6° des joyaux et pièces magnifiques donnés au pape, à la duchesse de Bourgogne et autres grands personnages, parmi lesquelles pièces nous voyons figurer plusieurs couronnes et un «cercle d'or de bien ancienne façon qui étoit de quatorze couples et en chaque couple avoit un rubis et un saphir, et étoit le rubis à côté de huit émeraudes, et le saphir de huit rubis, et quatre perles menues en chaque couple, lequel chapel le roi prit pour faire sa volonté.»

Enfin cette pièce se termine par la description d'une partie des livres de la bibliothèque royale, que Philippe le Long avait fait tirer de la même «garnison», sans doute pour s'en servir journellement dans les salles du Louvre. L'état de la bibliothèque royale à cette époque étant très-peu connu jusqu'ici[2], et le fait d'une installation

[1] *Nouveau recueil des comptes de l'argenterie des rois de France*, publié pour la Société de l'Histoire de France, par L. Douët d'Arcq, p. 1 et suiv.

[2] M. Léopold Delisle nous a fait connaître la bibliothèque de Louis X, et surtout

Digitized by Google

au château du Louvre bien antérieure à la date qu'on en avait donnée[1] me semblant tout à fait nouveau, la section ne trouvera pas mauvais que je place sous ses yeux le texte de cette dernière partie du procès-verbal de 1319, d'après le manuscrit même de Michel de Marolles[2], mais en corrigeant quelque peu les titres des quarante ou cinquante manuscrits, romans, livres d'église, chroniques ou livres de droit, dont ce document constate l'existence dans la bibliothèque du roi Philippe V. On verra que ce texte se prêterait facilement à une identification plus exacte des manuscrits, dont quelques-uns sont peut-être parvenus jusqu'à nous.

Bibliothèque du roi Philippe V.

Le vingtième jour de mars, l'an treize cent seize, furent pris en notre garnison du Louvre et nous furent apportés aux salles tous les livres qui s'ensuivent :

Épistolier glosé.
L'Abrégement du compte, abrégé par Me Jean de Sicile.
La vie de Mer saint Louis.
Ordinaire, de menue lettre
Séquentionnaire, noté.
Le livre du Trésor, que Me Brunet de Florence translata de latin en françois, lequel livre parle des nations de toutes terres.
Chansonnaire noté, abrégé.
Les livres des Sentences.
Épistolier pour églises.
Les Faits des Emperières.
Les Enseignements des princes.
Livre noté de chant, en françois.
Bréviaire, noté.
Évangéliaire pour église.

celle de sa veuve, Clémence de Hongrie, qui ne possédait pas moins de dix-huit manuscrits latins et vingt et un français; mais il n'a pu identifier qu'un seul des manuscrits de Philippe le Long. (*Le Cabinet des manuscrits*, t. Ier, p. 12 et 13.)

[1] M. Berty (*Topographie historique de Paris*, t. Ier, p. 126 et 145) et M. Alf. Franklin (*Les anciennes bibliothèques de Paris*, t. II, p. 112 et 113) ont conclu d'un compte de 1367 que c'est à cette époque que Charles V fit transporter au Louvre les livres restés jusque-là dans le palais de la Cité. En regardant ce compte de plus près, on n'y peut voir que la mention du transport des bancs, roues et pupitres qui servaient à la bibliothèque du palais, et de leur réinstallation au Louvre, dans la fameuse tour de la Librairie.

[2] Manuscrit Vc Colbert, n° 286, p. 280.

Digitized by Google

Les Fleurs des auteurs.
Un livre qui enseigne comment chacun doit garder son cœur à Dieu.
Les Coutumes de Normandie.
Les histoires d'Outre la mer, commençant du temps de l'empereur Héracle et de Cometes (*sic*).
Générales matières de sermons.
Grand bréviaire pour église.
Psautier glosé.
La vie de saint Remy.
Ordinaire pour église.
La vie de saint Germain l'Auxerrois, en françois.
Lancelot, en françois.
Grand bréviaire pour église.
Hérec de Rome, en françois.
Livre en latin, intitulé : Où se commence le prologue de l'abrégement de toute théologie.
Institutes.
Livre de Natures.
Sententionnaire.
La vie de sainte Claire, en françois.
Les histoires des Rois de France du temps du roi Louis, fils de Louis le Grand, jusqu'au premier siége de Damiette.
Le livre des Sacrements et d'aimer Dieu.
Le livre de respons (?) d'amour.
Grael.
Le Testament des fils de Jacob.
Le livre de Troie, en françois.
Le livre de Mᵉ Guillaume de Saint-Amour.
Un petit livre de la vie de Marie-Madeleine.
Un grand Donnet.
Un petit livre de Natures.

Item, fut pris en une tournelle joignant à la salle neuve, et porté aux nouvelles salles :

Les Miracles de Notre-Dame, en françois.
Un livre de Héracle.

Item, fut pris en la tournelle qui est au bout de la salle neuve, par devers Seine, des livres qui étoient en ladite tournelle, et porté à nous aux salles :

Un Digeste vieux.
Un Digeste neuf.
Un Infortiat, en françois.

Digitized by Google

Item, un livre qui se commence : Des dix commandements et comment les Apôtres firent le *Credo*... lequel livret nous donnâmes à notre chère et amée compagne la Reine. (14 juillet 1317.)

En finissant cette notice sur l'importante publication de la Société nivernaise, je ne puis mieux faire que de signaler aux membres laborieux de cette compagnie un travail qui serait digne d'eux et qui, tout en rendant un hommage bien mérité à la mémoire d'un des plus illustres ducs de Nevers, présenterait une valeur exceptionnelle pour l'histoire générale des règnes de Henri III et Henri IV; je veux parler de la correspondance politique, diplomatique, financière, administrative et militaire de Louis de Gonzague, duc de Nevers, dont Gomberville a déjà publié en 1665 les curieux *Mémoires et discours d'État.* Ce prince, doué de remarquables talents en tous genres et bien digne d'occuper le premier rang, soit dans les armées, soit à la tête des conseils du roi, nous est connu, outre ses *Mémoires*, par un *Journal des États de Blois*, qui a été publié incomplétement. Mais ce ne sont pas les seuls documents qui puissent nous révéler dans le duc un véritable homme d'État. Sans doute Gomberville a eu la bonne fortune et le mérite de composer sa compilation avec une foule de pièces originales d'une haute valeur; il avait à sa disposition les « trésors » de M. de Loménie, du président de Thou et de MM. Dupuy; Justel, d'Hérouval, l'oratorien Vignier et le maître des requêtes Fieubet lui avaient communiqué leurs manuscrits; l'évêque de Luçon lui ouvrit les portes de la bibliothèque du roi, et Colbert même lui donna entrée dans son admirable collection, où l'on voyait déjà un « si grand nombre de volumes manuscrits touchant les intérêts des princes de l'Europe et toutes les affaires publiques, qu'on peut dire sans exagération qu'il n'y en avoit jamais eu de pareille [1]. » Enfin notre abbé de Marolles l'aida et lui fournit la généalogie préliminaire. Mais néanmoins Gomberville est loin d'avoir épuisé le sujet, et c'est notamment la correspondance de M. de Nevers qui peut être l'objet de nouvelles recherches. Elle existe, elle est même très-abondante, soit en lettres des personnages de tout rang et de toute classe qui étaient en relations avec le duc, soit en minutes et en originaux de ses propres lettres ou de ses mémoires. La plus grande partie de ces papiers a

[1] Avertissement des *Mémoires du duc de Nevers*, éd. in-fol. de 1665.

Digitized by Google

été recueillie par M. de Béthune et forme presque un fonds entier dans la belle collection qui n'est entrée à la bibliothèque qu'après la publication de Gomberville. D'autres pièces sont un peu plus dispersées, soit dans les divers fonds du Cabinet des manuscrits, soit dans les autres bibliothèques[1], soit enfin à l'étranger. Mais l'importance de ces documents les a déjà fait signaler en mainte occasion; leur réunion ne présenterait pas de difficultés insurmontables, et une pareille publication serait un grand service rendu à l'histoire, à l'économie politique, à l'administration, car, je le répète, le duc de Nevers est un des hommes d'État dont la biographie présente le plus de côtés intéressants et utiles à étudier.

A. DE BOISLISLE,

Membre du Comité.

ARCHIVES MUNICIPALES DE BORDEAUX.

Livre des Bouillons, 1867. — *Registres de la Jurade*, 1873. — *Bordeaux vers 1450, description topographique*, 1874. Bordeaux, imprimerie de Gounouilhou.

(Séance du 7 juin 1875.)

Au mois de juin 1862, un violent incendie détruisit la plus grande partie des archives de la ville de Bordeaux; quelques registres furent seuls épargnés. Ce désastre inspira à l'administration municipale la pensée d'assurer d'une manière définitive la conservation des documents que contenaient les registres, en les livrant à l'impression. Le soin d'en préparer et surveiller la publication fut confié à une commission[2] qui a fait paraître plusieurs volumes : le *Livre des Bouillons*, les *Registres de la Jurade* et la *Description topographique de Bordeaux, vers 1450*.

Le *Livre des Bouillons*, qui doit son nom aux ornements de cuivre dont est munie sa couverture, contient les anciens priviléges de la ville de Bordeaux. Attaché à l'aide d'une chaîne dont les extrémités

[1] Notamment les manuscrits des Godefroy, à l'Institut.

[2] La transcription des manuscrits du *Livre des Bouillons* et des *Registres de la Jurade* a été faite par M. Ariste Ducaunnès-Duval, sous-archiviste du département de la Gironde. La ponctuation des textes, la rédaction des sommaires et la collation des épreuves sont dues à MM. Jules Delpit, vice-président de la commission, Brives-Cazes, secrétaire, Detcheverry, Lalanne, Drouyn, Dezeimeris, Gaullieur, de Chasteignier, Virac, et tout particulièrement à M. Henri Barckhausen.

Digitized by Google

étaient fixées aux plats de la reliure, ce précieux manuscrit était gardé avec un soin jaloux par les magistrats de Bordeaux, qui seuls avaient le droit de le consulter et le dérobaient même aux regards des savants. Les pièces contenues dans ce registre ont été transcrites pour la plupart au xve siècle, quelques-unes au xvie. La plus ancienne est de 1205, la plus récente de 1524.

A part un certain nombre de traités de paix conclus entre la France et l'Angleterre, et notamment une série de pièces relatives au traité de Brétigny, le *Livre des Bouillons* ne contient que des documents ayant trait à Bordeaux et à la Guyenne. Ce registre offre un caractère particulier, c'est le monument de la domination anglaise dans la Guyenne; c'est le recueil des concessions que les habitants de Bordeaux avaient obtenues des rois d'Angleterre, et sur lesquelles reposaient leurs franchises politiques, administratives et commerciales, franchises dont les rois de France durent leur assurer le maintien.

Les actes contenus dans le *Livre des Bouillons*, au nombre de près de deux cents, ne sont point rangés dans un ordre méthodique. Pour faciliter les recherches, les éditeurs ont dressé deux listes des pièces, l'une dans l'ordre chronologique, l'autre par ordre de matières, et terminé le volume par un index très-détaillé. En outre, ils nous font connaître, dans l'introduction, les travaux projetés ou entrepris à diverses époques sur les archives de Bordeaux; ils nous donnent ainsi une intéressante étude bibliographique qui porte spécialement sur les historiens de cette ville qui ont pris pour base de leurs travaux les documents renfermés dans les archives de la mairie. On trouve dans le *Livre des Bouillons* des renseignements très-complets sur l'organisation du corps municipal de Bordeaux : outre les jurats ordinaires, cette administration se composait de trente anciens jurats qui donnaient leur avis sur toutes les affaires délicates, d'un conseil de jurisprudence formé d'un certain nombre de clercs rétribués et de trois cents prud'hommes que l'on convoquait lorsqu'on devait prendre quelque résolution importante.

Les *Registres de la Jurade* contiennent les délibérations des maires et jurats de Bordeaux. Le plus ancien de ces registres, celui qui a fait l'objet de la publication dont nous rendons compte, renferme les procès-verbaux des assemblées tenues par les jurats du 25 juillet 1406 au commencement d'avril 1409. Ce registre nous montre le développement que les circonstances pouvaient donner à l'au-

Digitized by Google

torité administrative de ce corps municipal. Les jurats intervenaient fréquemment et quelquefois d'une manière fâcheuse dans les relations de la vie civile et commerciale; ils exerçaient sur les personnes et les biens de leurs administrés un pouvoir que rien ne limitait. Ils paraissaient s'inquiéter fort peu du contrôle qu'auraient pu exercer sur leurs décisions les officiers du roi d'Angleterre; et, s'ils restaient fidèles à sa cause, c'est qu'elle leur semblait se confondre avec celle de leur indépendance municipale. On voit, en effet, les jurats s'efforcer de soustraire des bourgeois à la juridiction du roi et maintenir avec fermeté leurs prétentions en faisant rédiger de longs mémoires qu'ils transcrivaient dans leurs registres; dans certaines circonstances, ils ne craignaient point de supprimer une partie des taxes perçues pour le compte du roi, ce qui donnait lieu à des discussions très-vives et à de longues négociations. L'indépendance des jurats, l'absence de tout contrôle sur leur gestion financière, leur permettait d'anticiper sur les ressources de l'avenir, de suspendre le payement des dettes publiques et de recourir à toutes sortes d'expédients pour faire face aux dépenses qu'entraînaient l'approvisionnement et la défense de la ville. Leurs efforts furent souvent impuissants à mettre leurs finances en équilibre; par moments, la caisse municipale était complétement vide, les magistrats de la ville n'y trouvaient plus même les fonds nécessaires à la confection de leurs brillants costumes; on vivait sur les avances faites par les trésoriers et le prévôt, qui élevaient à ce sujet des réclamations assez fréquentes et trop bien justifiées.

A l'époque où s'ouvrent les Registres de la Jurade, le rôle de ses membres était, il est vrai, bien difficile. Louis d'Orléans menaçait la Guyenne : Bordeaux paraissait être dans une situation désespérée; plusieurs grands seigneurs du Midi avaient déserté sa cause, et le roi d'Angleterre restait sourd aux plaintes incessantes qui lui étaient adressées. Une émotion bien légitime avait gagné les jurats, qui trouvaient plus lourd que d'habitude le poids de leur responsabilité; obligés de lutter contre les difficultés de toute sorte, ils empruntaient de l'argent, enrôlaient des hommes d'armes, réparaient les murs et les fossés de la ville, équipaient une flotte pour garder la Garonne. Les procès-verbaux de la Jurade nous montrent, jour par jour, les efforts faits pour assurer la défense de Bordeaux et de la Guyenne. Les jurats n'avaient pas seulement à s'occuper d'intérêts municipaux; la capitale de la Guyenne était une sorte de

Digitized by Google

république qui avait des alliances à ménager, des ennemis à surveiller, des traités de paix et des trêves à conclure. De là se produisaient des correspondances dont un grand nombre ont été transcrites à la suite des procès-verbaux de chaque séance, et présentent un vif intérêt historique.

Pour rendre plus facile et plus intéressante l'étude des textes qu'elle publie, la commission a reconnu la nécessité de faire dresser le plan de Bordeaux au xve siècle et rédiger une nomenclature topographique contenant tous les renseignements que ce plan ne pouvait fournir. M. Léo Drouyn, qui s'est chargé de ce travail, a dû, pour atteindre le but que s'était proposé la commission, consulter non-seulement les archives de la ville, mais encore celles du département et des particuliers. Les consciencieuses recherches de l'auteur ont produit un ouvrage considérable et entièrement neuf, les essais faits antérieurement sur ce sujet n'ayant pu lui être d'aucun secours. La *Description topographique de Bordeaux* débute par une vue cavalière de la ville au xve siècle, et un aperçu général sur son état primitif, ses diverses enceintes et ses accroissements successifs jusqu'en 1450. Les notes justificatives contiennent un très-grand nombre de textes dont l'auteur s'est servi pour dresser le plan qui termine le volume. Ce travail forme un utile complément aux publications de la commission, qui a trouvé, dans M. Léo Drouyn, un habile et savant collaborateur.

Nous devons, en terminant, signaler et louer sans réserve les soins apportés à leurs travaux par les membres de la commission chargée de publier les archives municipales de Bordeaux. Les éditeurs ne se sont pas bornés à une simple reproduction des textes, chaque document est accompagné d'un titre et d'un sommaire, d'indications bibliographiques et de notes destinées à éclairer des points importants ou difficiles d'histoire et de géographie locale. L'exécution matérielle des volumes ne laisse rien à désirer; grâce à la générosité de l'administration municipale de Bordeaux, la commission a pu élever au passé de cette grande cité un monument impérissable, et donner un exemple que d'autres villes, sans doute, tiendront à honneur de suivre.

JULES TARDIF,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées.

In-8°, 10e année, 1866, 184 pages, publié en 1868. — 11e année, 1868, 47 pages, publié en 1871. — 12e année, 1869-1870, 75 pages, publié en 1872. — 13e, 14e et 15e années, 1870, 1871 et 1872, publié en 1872.

(Séance du 7 juin 1875.)

Il n'est pas souvent question de la Société académique des Hautes-Pyrénées dans nos séances. C'est moins la faute du Comité que celle de la Société elle-même, dont le Bulletin nous présente trop rarement ces recherches originales sur le pays, sur son histoire, sur ses monuments, que nous aimons à rencontrer dans les mémoires de nos Sociétés des départements. La matière pourtant ne fait pas défaut. L'ancien comté de Bigorre abonde en monuments anciens, et ses archives, riches encore, malgré de nombreuses pertes, comme en général toutes celles du Midi, sont pleines de documents jusqu'à présent trop peu explorés. Les grands historiens de nos provinces méridionales, Pierre de Marca et D. Vaissète, n'ont traité l'histoire du Bigorre et du Comminge que d'une façon fort accessoire, et ont réservé bien des découvertes à qui voudra les faire.

Parmi les travaux qui remplissent les quatre minces fascicules dont j'ai à rendre compte, bien peu sont de nature à motiver un rapport. Je signalerai rapidement la notice de M. Ch. du Pouey (10e année, p. 53-76) sur Cyprien d'Espourrin; elle n'ajoute pas beaucoup à nos connaissances sur ce poëte trop vanté.

La *Monographie du château fort de Mauvesin* (*ibid.* p. 85-138), par M. Curie-Seimbres, est un estimable travail, pour lequel les documents imprimés et souvent aussi les documents inédits ont été mis à contribution. Certaines remarques de l'auteur (p. 101-2, 105-6) sur quelques passages de Froissart pourront être utilisées dans la nouvelle édition du grand chroniqueur du XIVe siècle que M. Luce poursuit avec autant de zèle que de critique pour la Société de l'histoire de France. L'histoire du château de Mauvesin avant le XIVe siècle paraît bien incomplète. Des recherches dans les dépôts d'archives du département auraient peut-être fourni des documents sur cette période.

Capbern historique, ses antiquités, son état actuel, ses eaux thermales, tel est le sujet d'un second mémoire où M. Curie-Seimbres se propose de démontrer l'identité de Capbern (Hautes-Pyrénées, canton

Digitized by Google

de Lannemezan) avec les Ὀνησίων θερμά que Strabon (IV, II) mentionne comme se trouvant πρὸς τῇ Πυρήνῃ τὴν τῶν Κωνουενῶν [γῆν][1], avec les *Aquæ Convenarum* de l'Itinéraire d'Antonin, et enfin avec le *Crebennus... in fundo patriæ Bigerritanæ* où vivait Axius Paulus, l'ami d'Ausone, et que ce dernier mentionne à plusieurs reprises. Dans le texte de Strabon, M. Curie-Seimbres pense, avec raison, bien que cette rectification n'ait peut-être pas toute la portée qu'il lui attribue, que Ὀνησίων doit être traduit par *Onesiorum*, et non, comme dans la traduction latine, par *Onesiæ*. Pour le dire en passant, cette traduction (qui reparaît très-corrigée dans l'édition de Ch. Müller) est de Xylander, et non de Casaubon, comme le croit M. Curie-Seimbres. De Ὀνησίων, M. Curie-Seimbres rapproche les *Onobusates* de Pline, qu'il écrit à tort *Onebusates*, rapprochant ainsi plus qu'il n'est permis la leçon des manuscrits de Pline avec le nom actuel *Nebousan;* ces manuscrits donnent en effet (voy. l'édition de Sillig) *Onobrisates*, *Enobrisates*, que d'Ouville a heureusement corrigé en *Onobusates*, mais il n'y aurait aucune probabilité à pousser la correction plus loin.

Identifiant Capbern avec les Ὀνησίων θερμά et avec les *Aquæ Convenarum*, M. Curie-Seimbres a eu, comme il le reconnaît, un devancier, M. d'Avezac[2], le savant géographe dont la science déplore la perte récente; et le même lieu avait déjà été rapproché de *Crebennus* par Larcher, compilateur érudit dont les volumineux manuscrits sont conservés dans la bibliothèque de la ville de Tarbes. Ce dernier rapprochement avait été connu de M. d'Avezac, qui n'en parle que pour le repousser. Profondément convaincu de mon incompétence dans les questions délicates et si controversées que soulève l'étude de la géographie gallo-romaine, j'ai cru devoir demander à M. d'Avezac l'avis autorisé que le Comité n'aurait pu attendre de moi. Avec sa bienveillance accoutumée, M. d'Avezac me fit bientôt parvenir sa réponse. « Pour le fond de la dissertation, m'écrivait-il à la date du 9 mai 1873, je n'ai qu'à applaudir, puisque c'est en général le développement des opinions que j'ai adoptées moi-même, il y a cinquante ans et plus. Cependant j'avais reculé devant l'identification simultanée de Capvern avec les *Aquæ Convenarum* et avec le *Crebennus fondus patriæ Bigerritanæ* où Axius Paulus

[1] Ce texte est rapporté par M. Curie-Seimbres (p. 4) en caractères latins (faute sans doute de caractères grecs), et d'une façon bien incorrecte.

[2] *Essais historiques sur le Bigorre*, 1823, t. I, p. 49.

Digitized by Google

se confinait solitairement en villégiature. Malgré l'ingénieux rapprochement étymologique sur lequel insiste l'auteur, je ne sais si je pourrais encore me laisser persuader. »

M. d'Avezac était un érudit modeste autant que sincère. Il n'aimait point à faire parade de ses découvertes ni à mettre en avant ses opinions. Je me proposais donc de lui soumettre ces pages, afin qu'il pût apprécier et au besoin limiter l'usage que je faisais de sa bienveillante communication. Mais M. d'Avezac n'était plus lorsque je me suis mis à rédiger ce rapport.

Je n'hésite pourtant pas à citer encore ces lignes où M. d'Avezac critique certaines parties de la discussion de M. Curie-Seimbres sur l'*Itinéraire d'Antonin* :

« L'argumentation de M. Seimbres sur l'*Itinéraire d'Antonin* est plus difficile à accueillir : elle trahit un défaut d'expérience suffisante de ces questions géodésiques, comme il les appelle; les dernières lumières acquises sur la valeur métrique du mille romain ne paraissent pas lui être connues, ce qui est ici, au surplus, de peu d'importance; mais ce qui en a davantage, c'est l'absence de notions précises des éléments fondamentaux sur lesquels s'appuient les combinaisons si magistralement employées par d'Anville : voilà qu'il se conforme aux résultats de notre grand géographe et qu'il se fourvoie à le régenter sur ses procédés, et qu'il se risque à raisonner et à déraisonner de lieues gauloises et de lieues de Gascogne, sans paraître se douter de la distinction radicale du module itinéraire normal et des évaluations accidentelles et topiques ! Il veut mesurer par 130 à 140 milles romains effectifs, ou environ 200 kilomètres, une distance (de Dax à Toulouse) où nos chemins de fer comptent plus de 300 kilomètres, et où d'Anville, avec son tact si sûr, avait reconnu qu'il s'agissait de lieues gauloises. Guillaume de Humboldt n'est pas mieux traité; on ne se demande pas si l'on est compétent; on ne sait peut-être pas quelle est sa thèse, quelle est sa méthode, quelle est sa conclusion, mais on le juge avec le plus admirable dédain ! »

La critique est sévère : elle tire du nom respecté de son auteur une autorité qui, moins que partout ailleurs, sera contestée dans le département des Hautes-Pyrénées.

Le mémoire de M. Curie-Seimbres a été l'objet d'un rapport présenté à la Société par M. des Francs, professeur au lycée (12e année, p. 21-5). Ce rapport, aussi faible par le fond que par la forme,

Digitized by Google

eût gagné à demeurer dans les archives de la Société. On en dirait volontiers autant de certaines notes ou notices que je ne veux pas désigner d'une façon particulière. Je ne puis cependant m'empêcher de dire qu'après la *Dissertation* de M. Bladé *sur les chants héroïques des Basques* (1866), après l'article de M. G. Paris sur le même sujet[1], il n'est vraiment plus permis de citer comme authentique le chant d'Altabizar.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

RECUEIL DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES.

34e année (1867), 35e année (1868), 36e année (1869), 37e-38e année (1870-1871) et 39e année (1872).

(Séance du 7 juin 1875.)

La Société havraise nous semble continuer à justifier pleinement son titre. Les sujets traités dans les cinq volumes, dont nous avons l'honneur de rendre compte au Comité, sont aussi variés que nombreux. Ces cinq volumes portent les nos 34, 35, 36, 37-38 et 39 de la collection et correspondent aux années 1867, 1868, 1869, 1870-1871 réunies en un seul tome et 1872. Chacun d'eux débute par un résumé analytique, rédigé par un rapporteur spécialement désigné et qui présente dans leur ensemble les travaux de l'année. D'ordres différents, discours de réception, mémoires, rapports, cours publics gratuits et concours, ces travaux témoignent de l'initiative, de l'activité méritoire de la Société havraise. Les mémoires et les rapports doivent seuls ici nous occuper; un certain nombre d'entre eux concernent l'archéologie, l'agriculture ainsi que les sciences naturelles ou exactes, et ne sont pas de notre compétence; mais l'histoire, la littérature, la philologie, ne laissent pas que d'être aussi largement représentées et fournissent à notre examen un ample contingent.

Dans le tome XXXIV (année 1867), nous trouvons cinq mémoires à signaler. M. Ludovic Léchaut, à l'occasion d'un travail archéologique de M. Rœssler sur le cercueil de pierre encastré dans les murs de l'église de Graville-l'Eure, s'est proposé de chercher à éclaircir

[1] *Revue critique*, 1866, art. 199.

Digitized by Google

le point, jusqu'à présent demeuré obscur, du *martyre de sainte Honorine*. Mais, après avoir interrogé les hagiographes et les historiens, tant anciens que modernes, il a cru devoir se rallier à l'opinion des bollandistes, qui déclarent que le lieu et le genre de mort de la sainte ont été ignorés de toute antiquité. Disons ici tout de suite que la question a été reprise en 1869 (tome XXXVI) par un autre membre de la Société, l'abbé Sauvage, lequel, s'appuyant du fait certain de la translation effectuée sur la fin du IXe siècle, au confluent de l'Oise et de la Seine, aujourd'hui encore Conflans-Sainte-Honorine, sous la menace de l'invasion des Normands, ainsi que d'autres translations postérieures, conclut qu'à tout le moins le corps de la jeune martyre cauchoise ne saurait être considéré comme ayant été consumé par le feu, et qu'il y a lieu de tenir compte de la tradition qui la prétend originaire de cette partie occidentale de la Gaule, décorée quelques siècles plus tard du nom de Neustrie.

M. l'abbé Herval, dans une *Étude historique et philosophique sur Zoroastre*, suite d'études antérieures de même nature, se livre à l'examen critique des dogmes du Parsisme sur la liberté de l'homme, la résurrection des corps, le péché originel, l'immortalité de l'âme, et démontre qu'aucun de ces dogmes ne blesse ni la sainteté de Dieu, ni la dignité de l'homme. Les assertions de l'auteur, relatives à la personnalité du fondateur de la religion du dualisme ainsi qu'à l'époque certaine de son existence, qu'il fixe au VIe siècle avant l'ère chrétienne, nous paraîtraient avoir dû être présentées sous une forme beaucoup moins affirmative.

M. Béziers a consacré à *Mirabeau, traducteur de Tibulle*, une notice critique qui révèle un connaisseur. La traduction du célèbre auteur, publiée en 1798 avec les notes qu'il avait préparées et des estampes dont il avait pris soin d'indiquer les sujets, est une de ces œuvres littéraires qu'il entreprit pendant les quarante-deux mois de détention que la volonté paternelle lui fit subir au donjon de Vincennes (juin 1777-décembre 1780), et qu'il adressait, en même temps que la correspondance passionnée que l'on sait, à *Sophie*, renfermée elle-même alors dans un couvent à Gien.

S'inspirant des judicieux travaux qui de nos jours ont déjà jeté une si vive lumière sur la littérature romane, M. Pornin s'est inscrit en faux contre l'opinion qui, perpétuant de parti pris les erreurs de Boileau et les méprises de Voltaire, continue à reprocher à cette littérature de n'avoir produit rien de complet ni d'élevé. Dans son

Digitized by Google

Essai sur l'esprit épique et satirique au moyen âge, il s'attache, par des citations et des analyses, à démontrer le contraire, et constate que, si le mérite des compositions est alors discutable au point de vue scolastique, elles présentent, au point de vue des mœurs et de l'art, une incontestable importance. L'essai se divise en deux parties, dont une seule, celle qui traite de l'épopée, est insérée au tome XXXIV. L'auteur expose comment les cantilènes, toutes germaniques dans leur origine comme dans leurs enthousiasmes, devenues ensuite chrétiennes sans cesser d'être guerrières, reçurent de Charlemagne et de ses courses conquérantes à travers l'Europe une inspiration nouvelle, et, se multipliant du IXe siècle au XIIe siècle en tudesque, en latin, en langue vulgaire, formèrent la seule littérature de ces temps incultes. La chanson de Roland, chef-d'œuvre des compositions épiques du moyen âge, est la dernière expression de l'Europe barbare. La cantilène fait ensuite place à la chanson de geste, série de cantilènes groupées par les trouvères et les ménestrels autour d'une famille ou d'un héros. Dégénérées à leur tour en longs et fades romans d'aventures, où la féerie a remplacé l'élément héroïque, les chansons de geste tombèrent, au XIVe siècle, dans un complet discrédit, et avec elles l'épopée, à laquelle succédèrent la chronique et l'histoire.

L'Essai de M. Pornin est surtout une de ces œuvres de vulgarisation que le président de la Société havraise signalait avec raison, dans la séance publique du 2 août 1868, comme un des côtés saillants de la littérature du XIXe siècle, en même temps qu'il en faisait ressortir l'importance.

Tel paraît aussi le caractère de la biographie de *Christophe Colomb*. Mécontent des auteurs qui ont jusqu'à présent traité ce grand sujet, dont les uns ne considèrent Colomb que comme un fou aveuglé par une idée fixe et qui ne doit son succès qu'au plus grand des hasards, dont les autres le tiennent, au contraire, pour un homme appointé par la providence, investi d'une mission toute spéciale, et auquel ses vertus donneraient même droit d'être inscrit au calendrier, M. Dousseau a voulu écrire à son tour l'histoire du célèbre Génois et des compagnons qu'il conduisit à la découverte des Indes occidentales. Nous ne saurions avoir la pensée de présenter ici l'analyse d'un récit principalement composé d'après les documents authentiques de la collection publiée à Madrid en 1825 par Navarrete, et qui a su grouper d'une manière intéressante des faits déjà connus.

Digitized by Google

Il se divise en deux parties : la première mène le lecteur jusqu'au 15 mars 1493, jour où rentra dans le port de Palos, qu'elle avait quitté sept mois et douze jours auparavant, le 3 août 1492, la petite flottille qui venait, grâce à la persévérance du prieur de la Rabida, au généreux concours de la grande Isabelle ainsi qu'aux hésitations ou à l'indifférence des autres cours de l'Europe, d'assurer à l'Espagne le sceptre du nouveau monde. Elle est précédée d'un très-rapide aperçu sur les peuples navigateurs jusqu'au xve siècle, aperçu dans lequel nous avons eu le regret de voir, sur certains points, l'auteur se placer, sans preuves à l'appui, en opposition trop directe avec les conclusions de la critique moderne.

La seconde partie, qui figure au tome XXXV (année 1868), est consacrée aux trois autres voyages de découvertes entrepris par Colomb en 1493-1496, 1498-1500, 1502-1504, et qui, par suite de l'animosité de la cour de Madrid, s'accomplirent dans des conditions déplorables, au milieu de traverses sans nombre, tandis que les agents royaux, qui l'avaient supplanté aux Antilles, commençaient contre la race indienne cette guerre d'extermination qui est une des plus sanglantes et des plus tristes pages de l'histoire de la colonisation européenne. Le grand navigateur mourut à Valladolid le 20 mai 1506, à l'âge de 70 ans, dans le dénûment, la solitude et l'oubli. Ses restes, transférés à Saint-Domingue en 1536, reposent depuis 1796 dans la cathédrale de Cuba. Sa postérité masculine s'éteignit en 1578, et les titres de marquis de la Jamaïque et de duc de Veragua, que son petit-fils don Luis avait reçus en échange de la vice-royauté illusoire des Indes, passèrent par alliance aux comtes de Gelves, de la maison de Bragance.

Nous trouvons également dans le tome XXXV la deuxième partie de l'*Essai* de M. Pornin *sur l'esprit épique et satirique au moyen âge*. Celle-ci traite de la satire, qui, toute gauloise dans ses rires malicieux, tour à tour âpre, plaisante ou sérieuse, est, de même que l'épopée, mais à un autre point de vue, le miroir des mœurs et des transformations sociales aux temps féodaux. Le fabliau, dans sa verve incisive, indiscrète et badine, provoque le gros rire du manant, comme celui de son seigneur, en fustigeant les travers des institutions aussi bien que ceux des personnes, et formulant les plaintes des opprimés. L'influence de la littérature de l'Orient se fit particulièrement sentir sur le fabliau à la suite de l'échange d'idées qu'entraîna le mouvement des Croisades; il devint conte et

Digitized by Google

nouvelle, et deux vastes compositions arabes, *Le roman des Sept Sages*, *Le castoiement*, furent tour à tour éditées, vulgarisées par la France, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne. En même temps, la satire affectait des formes plus accentuées et descendait, avec les troubadours, dans l'arène politique et religieuse sous la forme du *sirvente*, genre cultivé de préférence par les hommes de noble race, mais où la bourgeoisie et le peuple eurent aussi leur représentant Rutebœuf. M. Pornin termine son intéressant travail par une analyse du célèbre *Roman de Renard*, œuvre collective dont la Flandre et l'Allemagne disputent la paternité à la France, et qui peut être considérée comme l'une des pages les plus curieuses dans l'histoire de la philosophie du rire.

Le tome XXXV contient encore une description de la *Semaine sainte à Rome*, par M. Durant; une étude physiologique du docteur Maire sur l'*Éducation;* le discours prononcé par M. Caumont à la clôture d'un cours de droit économique professé à l'hôtel de ville du Havre (*Balance économique ou harmonies de la justice*), et qui glorifie en termes excellents le travail physique, intellectuel et moral; — un sujet analogue a été traité par le même auteur, en 1869, avec la même verve, sous le titre d'*Introduction à la philosophie du travail;* — un *Aperçu historique et philosophique du druidisme*, dont M. l'abbé Herval, tranchant une question depuis longtemps controversée, croit pouvoir considérer les doctrines comme originaires de l'Orient, et dues à l'infiltration des croyances phéniciennes d'abord dans la Grande-Bretagne, puis de là sur le continent; enfin un article consacré par M. Popoff, consul de Russie, à déterminer le sens du mot de *nation*, en opposition avec les termes analogues (peuple, race) que la langue vulgaire et certains publicistes regardent à tort comme synonymes. Dans la pensée de l'auteur, qui définit la nation «une collection d'hommes unis par les liens de la religion, de la science, de la morale, du droit, de l'art, de la littérature et de la langue», son travail ne doit être qu'une introduction à l'étude de la grande question du principe des nationalités.

Le tome XXXVI (année 1869) s'ouvre par une *Notice* de M. de Charencey *sur quelques familles de langues du Mexique* (famille chichimèque, famille pirinda-othomi, famille zoqui-mixe, famille totonaque, famille mame-huastèque, familles californiennes). C'est la continuation d'un premier travail de linguistique sur le même sujet, dont M. Paul Meyer a déjà, en 1868 (*Revue*, 4e série, t. VIII, p. 490),

Digitized by Google

apprécié l'importance. *La guerre légendaire et ses guerriers*, qui vient ensuite, est une étude préhistorique de M. J. Maire, capitaine du génie, sur les incursions mystérieuses qui ont, d'étapes en étapes, amené les peuples du Thibet jusqu'aux extrémités occidentales de notre continent. Après avoir, à l'aide des traditions des Védas et des mythes qu'ils renferment, conjecturé comment et par quel concours de circonstances les Aryas, de race japhétique, vainqueurs des Céphènes, fils de Cham et premiers maîtres des rivages de l'Océan indien, ainsi que de la péninsule arabique, marchèrent à la suite des vaincus vers le soleil couchant, frayant la grande route du *far-west* européen, l'auteur s'adresse à l'archéologie pour établir l'identification des migrations orientales avec les peuples dont nous possédons les restes. La comparaison des sépultures, principaux monuments qui ont survécu aux siècles, de leurs modes divers ainsi que de leurs zones respectives, lui semble permettre de conclure avec quelque certitude que la première invasion en Europe fut celle des Celto-Armoricains, qui la couvrirent de leurs pierres polies et de leurs dolmens, architecture mégalithique que leur avaient enseignée les Céphènes; que l'invasion suivante fut nécessairement celle des Galls, dont les armes de bronze accompagnent les *tumuli;* enfin que le peuple aux armes de fer en France, de bronze parfaitement travaillé dans le Nord et la Grande-Bretagne, appartient à la grande confédération à laquelle, comme Amédée Thierry, M. Maire donne le nom de Kymris. Ces prémisses posées, l'auteur annonce l'intention d'examiner, dans un prochain travail, le peu qui subsiste des institutions militaires des nations primitives, dont il a essayé de retracer la marche. C'est là un sujet plein de difficultés qui comportera naturellement certaines réserves aux théories émises, mais que, par cela même, il n'est que plus méritoire de vouloir aborder.

Les Éléments du droit canon ont été la dernière œuvre de l'abbé Herval, à la mémoire duquel M. Devaux a consacré, dans le volume portant le double numéro XXXVII-XXXVIII, une touchante notice.

Ce tome, qui porte le millésime 1870-1871, nous paraît, de même que le suivant, numéroté XXXIX, et qui correspond à l'année 1872, devoir son principal intérêt à de nombreux articles d'archéologie et de sciences naturelles ou exactes. Cependant tous les deux contiennent aussi des travaux de la compétence de la section et qui ont leur valeur. Tels sont en 1870-1871 :

Une *Étude historique et littéraire sur Ronsard*. A l'occasion de l'inau-

Digitized by Google

guration de sa statue à Vendôme, M. Pornin rappelle le rôle considérable que joua, au XVIe siècle, le poëte favori des Valois comme réformateur de la langue poétique, la royauté littéraire que lui décerna solennellement l'enthousiasme de ses contemporains, et, sans méconnaître les reproches qu'ont pu justement lui attirer des innovations trop hardies, une érudition pédantesque, conclut en lui assignant dans le Parnasse français la place dont les dédains de Malherbe et de Boileau ont voulu vainement l'exclure.

Une autre étude de M. Ch. Dumonceau sur la vie (1587-1679) d'un compatriote, le Hollandais Juste *Van den Vondel*, que ses contemporains ont proclamé avec raison le père et le prince de la poésie hollandaise, mais qu'ils laissèrent végéter jusqu'à 90 ans dans un état voisin de l'indigence. Vondel s'exerça dans tous les genres de poésie et y excella. M. Dumonceau, après avoir apprécié le mérite littéraire de ses œuvres multiples, termine par une curieuse analyse de *Lucifer*, dont le sujet biblique, la révolte et la chute des anges, se rapproche, par certains côtés, du *Paradis perdu* de Milton. La publication du *Lucifer* en 1654, dix ans avant celle de l'immortel chef-d'œuvre du poëte anglais, met son auteur à l'abri de tout soupçon de plagiat.

Un fragment de l'histoire de *Grenade*, par M. Dousseau, récit animé des péripéties de la guerre qui, le 2 janvier 1692, 781 ans après la bataille de Xérès, mit fin à la domination des Maures dans cette Espagne qu'ils n'avaient jamais su s'assimiler, et réunit toute la péninsule ibérique, le Portugal excepté, sous le sceptre de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, *los dos reyos*, comme on les appelait.

Dans un ordre d'idées tout différent, la réforme réclamée par M. Popoff à l'article 203 du Code civil, pour affirmer davantage l'obligation que le fait seul de la procréation impose, suivant lui, aux parents envers leurs enfants au point de vue de l'instruction.

Enfin le procès-verbal rétrospectif finement tracé de la *première conférence littéraire au Havre* en 1828. Son rédacteur, M. le docteur Lecadre a consacré, dans le même volume, quelques pages à M. Millet-Saint-Pierre, l'un des fondateurs de la Société havraise, dont les tomes XXXV et XXXVII-XXXVIII contiennent, sous ce titre bizarre : *Quelques chiquenaudes, recueil de pensées ou quasi-pensées, dictons et boutades*, des poésies humoristiques qui ne sont pas sans charme.

Digitized by Google

Nous n'avons pas mission d'examiner et d'apprécier ici un autre travail du savant docteur, qu'il publie annuellement depuis 1868 : l'*Étude statistique, hygiénique et médicale* sur le mouvement de la population du Havre. Nous en retiendrons seulement ce fait grave au point de vue économique comme au point de vue social, que, si le nombre des habitants de la ville s'est augmenté de 11,925 dans la période sexennale 1866-1871, un accroissement aussi considérable ne doit être exclusivement attribué qu'à l'immigration, puisque, depuis 1866 jusqu'en 1872, deux années seulement, 1867 et 1872 ont offert un excédant minime des naissances sur les décès, tandis que les années 1868, 1869, 1870, 1871 ont été tristement remarquables par l'excédant contraire, celui des décès sur les naissances. La même tendance s'accuse par toute la France, et constitue, pour l'avenir de notre pays, le plus sérieux péril. M. Lecadre en recherche les causes et inscrit en première ligne la diminution de la fécondité du mariage, chaque jour d'ailleurs contracté plus tardivement. Cette question du *mariage* a été aussi spécialement traitée par M. Espinas à l'occasion d'un article du docteur Bertillon, inséré dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*. L'auteur constate également que la France est, avec la Belgique, l'un des pays où les unions sont les plus tardives, les moins fréquentes, les moins conformes aux inclinations mutuelles des époux, où la paternité est la moins souhaitée, la moins en honneur. Son étude présente d'intéressants aperçus, mais nous ne pouvons que formuler les plus entières réserves à l'égard de la conclusion inattendue qui se dégage des prémisses, et qui tendrait à imputer l'aversion des générations nouvelles pour le mariage à «l'éducation qui leur est donnée par l'Université, d'une part, où l'exiguïté des ressources entretient une pratique trop étendue du célibat, par l'Église, de l'autre, où le célibat est érigé en principe et en règle.»

Il ne nous reste plus maintenant, pour mettre fin à ce long compte rendu, qu'à glaner à travers les 640 pages dont se compose le tome XXXIX. L'année 1872 n'a fourni à la littérature et à l'histoire que peu d'articles, et encore l'un d'eux demeure-t-il jusqu'à présent incomplet. En effet, des *quatre manuscrits concernant l'abbaye de Jumiéges*, dont M. le docteur Guérault a entrepris l'*analyse sommaire*, il n'a donné que celle du premier, qui fait partie de la collection Gaignières (tome V). L'utile résumé des trois autres, dont deux appartiennent à la même collection et la troisième est un pré-

Digitized by Google

cieux nécrologe inédit (Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumiéges, comprenant ce qui s'y est passé de plus remarquable depuis sa fondation jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, grand in-4°, 1762), paraîtra vraisemblablement dans le prochain recueil.

M. Pornin, dont nous avons déjà signalé les recherches sur Ronsard, ainsi que sur l'épopée et la satire au moyen âge, s'est proposé cette fois comme sujet d'étude *Pétrone et le Satyricon*. Après avoir rappelé quelle fut et comment se termina l'existence du voluptueux raffiné que ses contemporains avaient surnommé l'arbitre de toute élégance, il passe en revue les éditions successives de son manuscrit encore aujourd'hui mutilé, ainsi que les longues et ardentes controverses que souleva, au XVIIe siècle, l'authenticité des fragments découverts à Trau et à Belgrade. Élaguant ensuite avec soin tout ce qui, dans le *Satyricon*, ne peut trouver grâce devant la morale ni devant la critique, il en esquisse les plus grandes lignes et fait apparaître au lecteur les précieux renseignements de toute sorte, les graves leçons même qu'il peut et doit tirer de ce tableau trop exact des mœurs licencieuses et efféminées de Rome sous les premiers Césars.

A l'inauguration des nouvelles conférences de la Société guernesiaise, messire Stafford-Carey, baillif de l'île, a prononcé sur l'histoire locale un discours que la Société havraise, dont il est membre correspondant, s'est empressée de reproduire et avec raison, car les destinées de Guernesey ont été longtemps et intimement liées à celles de la Normandie.

Le tome XXXIX, comme les précédents, se termine par des poésies dues à la plume élégante et facile de M. Fleury, gracieuses imitations et réminiscences, pour quelques-unes, des chants populaires de l'Allemagne et de la Bretagne.

H. DE LUÇAY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, publié sous la direction de M. Alfred Saurel, vice-secrétaire.

Tome XXXIII, 3e de la 7e série. Marseille, typographie et lithographie Cayer, 1872, in-8° de 271 pages. — Tome XXIV, *ibid.*, *id.*, 1872, in-8° de 403 pages. — Tome XXXV, *ibid.*, *id.*, 1872, in-8° de 372 pages.

(Séance du 18 janvier 1875.)

Nous n'avons pas à nous occuper du Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille, qui a paru en trois fascicules à la suite de ces trois volumes du Répertoire des travaux de la Société de statistique, et qui en forme l'utile complément. C'est un ouvrage très-estimable, qui méritera de figurer dans la collection des topographies départementales publiées sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique et avec le concours des Sociétés savantes, lorsque des recherches analogues auront été faites sur les deux autres arrondissements qui composent le département des Bouches-du-Rhône.

La Société de statistique de Marseille, malgré la spécialité de ses travaux ordinaires, ne peut pas oublier qu'elle compte dans son sein plusieurs archéologues distingués, tels que MM. Alfred Saurel, Barbier de Montault, Charles Kothen; elle s'intéresse donc aux découvertes archéologiques, dont ses membres se plaisent à l'entretenir, et, par la force des choses, l'archéologie revient sans cesse prendre une place importante dans les procès-verbaux de ses séances, entre des observations météorologiques, des études agricoles, des mémoires d'histoire naturelle et des discussions sur des matières commerciales et industrielles.

M. Paul Levenq a écrit quelques pages intéressantes, mais vagues et paradoxales, sous ce titre un peu ambitieux et assez difficile à justifier : *L'Architecte et l'Ouvrier de bâtiments en France, du IVe au XIXe siècle.* C'était là le sujet d'un gros livre d'érudition : après l'avoir fait lentement et sérieusement, en remontant aux sources et

Digitized by Google

en réunissant avec soin, avec peine, une ample moisson de matériaux authentiques, l'auteur aurait pu se rendre compte de la situation respective de l'architecte et de l'ouvrier de bâtiments : ses conclusions eussent été alors appuyées sur des faits éclairés par des dates, et il eût mieux compris le rôle des *maîtres de pierre* et des autres artistes gothiques, comme Jules Renouvier et Adrien Ricard les ont si habilement représentés dans plusieurs mémoires excellents publiés par la Société savante de Montpellier. M. Paul Levenq a donné carrière à son imagination, quand il prétend diviser en trois périodes caractéristiques l'histoire de l'architecture en France : la période *monacale*, à partir du IVe siècle; la période *laïque* ou communale, commençant au XIIIe siècle, et la période *académique*, née en plein XVIIe siècle, où, suivant son système et ses expressions, « la personnalité du peuple étant absorbée par le pouvoir personnel, les arts deviennent officiels, quitte à réagir violemment dans leur domaine, comme la politique, à certains jours donnés. » Il n'en faut pas citer davantage pour indiquer que l'auteur s'est inquiété surtout de la transformation politique de l'ouvrier, qui daigne encore prêter son concours à la construction des églises dans le style académique, mais qui, armé de l'instrument du suffrage universel, « demande plus que son pain de chaque jour (c'est M. Paul Levenq qui le dit), veut conserver son individualité, et n'entend pas soumettre le labeur individuel à je ne sais quelles règles classiques. »

Les notions de M. Paul Levenq sur l'architecture sont confuses et imparfaites; ses idées à ce sujet sont erronées et incohérentes, et pourtant le mémoire dans lequel il a voulu représenter les rapports du maître et de l'ouvrier dans les œuvres du bâtiment se fait lire avec plaisir, en dépit de toutes les inexactitudes qu'il contient. C'est donc un travail à refaire, et M. Paul Levenq le refera peut-être, quand il aura lu quelques bons ouvrages sur l'architecture religieuse et l'architecture civile, quand il se sera pénétré de l'esprit des corporations d'arts et métiers, quand il saura que ces corporations étaient, pour ainsi dire, de grandes familles laïques, dont la religion formait le principal lien et qui se chargeaient de construire des églises et des monastères aussi bien que des palais et des hôtels de ville. Quant à l'architecte, ou maître de l'œuvre, c'était tout simplement un *maçon*, qui avait été apprenti, puis compagnon, puis maître, et qui, selon son génie naturel, appliquait ses con-

Digitized by Google

naissances acquises, son expérience éprouvée et son savoir-faire reconnu à des œuvres d'architecture religieuse, ou civile, ou militaire. Alors, tous les ouvriers obéissaient d'eux-mêmes et travaillaient, chacun dans son état, d'après la règle et le principe de l'art et du métier. La loi, pour tous et pour chacun, c'était la discipline, ce qui est maintenant chose rare ou ignorée, en toutes choses, comme en architecture.

Nous souhaitons, par exemple, que cette discipline préside à la construction des Halles centrales que la ville de Marseille veut se donner, pour imiter Paris. Les observations de M. Alfred Verdillon, qui examine les trois projets en présence pour cette nouvelle création municipale, sont très-sages et très-pratiques; il demande qu'on étudie avec soin et intelligence ces projets d'amélioration, et « qu'on ne se lance pas dans des travaux immenses ou des obligations lointaines, qui font plus tard éprouver des regrets et causent à la ville des embarras inextricables et souvent irréparables. » Il termine en disant que les Halles centrales de Marseille, dans les conditions actuelles, seraient non-seulement inutiles, mais encore très-nuisibles à la population et à la ville. Ce n'est plus là de l'archéologie, ni de l'art, c'est de l'hygiène publique; c'est de la prévoyance administrative.

M. Barbier de Montault a relevé encore quelques inscriptions à Rome et à Marseille; la plupart de ces inscriptions sont modernes; plusieurs même ont été composées par l'épigraphiste lui-même. Signalons pourtant celle d'Antoine Duparc, architecte et sculpteur marseillais, originaire de Lorraine, qui construisit l'autel en marbre de la cathédrale de Coutances, et qui mourut le 19 avril 1755, sans avoir fait les quatre anges exécutés depuis, sur ses dessins et modèles, par son fils Raphaël Duparc. Cette inscription est fautive, ou du moins M. Barbier de Montault l'aura mal transcrite, car, si Antoine Duparc est mort en 1755, son fils Raphaël ne peut avoir achevé l'exécution des anges de l'autel, *au mois d'avril 1857, âgé de 21 ans.*

M. Alfred Saurel a consacré une bonne notice aux vestiges presque informes d'un ancien monument, connu sous le nom de *la Pennelle*, qui existe encore près du village de la Penne, compris dans le canton d'Aubagne et situé sur la grande route de Marseille à Toulon. La représentation figurée de ce monument, exécutée à la pointe lithographique d'après une photographie, est la meilleure pièce

Digitized by Google

justificative que l'auteur pouvait ajouter à sa dissertation. La Pennelle est incontestablement une construction antique, romaine ou phocéenne, qui conserve encore son caractère et qui accuse sa destination primitive. C'est un grand tombeau, en forme de pyramide, qu'on a pu faire servir plus tard de vigie ou de poste militaire, mais qui originairement n'était qu'un tombeau. L'historien de Marseille, Grosson, rapporte, d'après la tradition du pays, que la partie orientale du monument contenait une inscription, qui fut enlevée on ne sait à quelle époque. Une autre tradition, qui subsiste toujours parmi les habitants de la Penne, c'est que ce tombeau était celui d'un Romain nommé *Penella* ou *Penellus*. M. Alfred Saurel a rassemblé et comparé les traditions, mis en présence les systèmes de tous les historiens et archéologues, et posé en principe que la Pennelle était une construction marseillaise, qu'elle avait fait partie de l'ancien château de Candolle, et qu'elle ne pouvait, par conséquent, avoir été un tombeau. C'est sur ce point-là que nous serions en désaccord avec M. Alfred Saurel. « La Pennelle est, dit-il, une pyramide irrégulière, composée, dans son état actuel, de sept assises en retraite l'une sur l'autre. La base est un carré long, ayant 6 mètres sur deux faces au nord et au midi, et 5 seulement sur les deux autres faces. Sa hauteur est de $8^{m},40$. La construction est en maçonnerie ordinaire, avec un parement extérieur en moellon. L'intérieur est vide jusqu'à la cinquième assise; les murs sont bruts, et le plafond n'a aucune apparence de voûte. » On juge, d'après la photographie, que le monument est construit en grand appareil, avec des pierres de même dimension, rangées symétriquement et liées entre elles par du ciment ou du mortier, ce qui a empêché qu'elles ne se désagrégeassent, malgré les ouvertures considérables pratiquées sur trois faces du monument, sans doute lors de la violation du tombeau. Le vide, ménagé dans l'intérieur de la construction, ne peut être qu'une chambre sépulcrale, et l'on est fondé à croire, comme l'indique la tradition, que la pyramide était à l'extérieur revêtue de plaques de marbre sur toutes ses faces. L'existence d'un grand tombeau, sur la lisière d'une voie romaine et dans un emplacement où l'on a trouvé beaucoup de sépultures antiques, n'a rien que de très-probable, et ce tombeau, ruiné depuis des siècles, aura servi tour à tour à différents usages de vigie, de fortification militaire ou même de fanal. Quant à l'origine du nom de *Pennelle*, on doit la chercher dans le mot latin *Pennula*, diminutif de *Penna*, qui,

Digitized by Google

dans la basse latinité, signifiait un petit fort, bâti sur un lieu élevé. Le mot *penne* signifiait *colline* ou *monticule* dans la langue française du XIIIe siècle, et le mot celtique *pen* a gardé le même sens dans l'idiome de la Basse-Bretagne.

Sous le titre de *Culte de sainte Madeleine à Rome*, M. Barbier de Montault a composé un intéressant chapitre d'iconologie catholique. Nous laissons de côté des recherches très-curieuses sur l'état des reliques de la sainte, qui se trouvent aujourd'hui dans les églises de Rome et qui étaient deux fois plus nombreuses au siècle dernier. L'archéologie profane n'a à s'occuper ici ni du « morceau de pierre sur laquelle était assis le Christ quand il remit les péchés à Madeleine, » ni de « la pierre de la grotte où sainte Madeleine fit pénitence. » Mais nous devons savoir gré à M. Barbier de Montault d'avoir recueilli plusieurs inscriptions de 1200 et 1300, relatives au culte de sainte Madeleine à Rome, et d'avoir décrit plusieurs anciens autels consacrés à cette sainte, ainsi que diverses sculptures qui la concernent et qui constatent sa physionomie, son attitude et ses attributs dans les épisodes les plus importants de sa légende. Enfin M. Barbier de Montault a eu la patience de faire le catalogue de tous les tableaux qui représentent la Madeleine dans les musées publics et les galeries particulières de Rome. « Presque toujours, dit l'honorable auteur de ce précieux catalogue, l'artiste a cherché, avant tout, à faire une étude de nu, plus ou moins bien réussi au point de vue du modèle, mais faux et inconvenant sous le rapport religieux et historique. »

M. Barbier de Montault nous offre plus loin la description minutieuse d'un livre d'heures du XVe siècle, connu sous le nom de *Heures du roi René*, lequel a passé de la bibliothèque de l'évêché d'Angers, grâce à la libéralité de Mgr Angebault, dans le musée diocésain du palais épiscopal. Ce manuscrit paraît être fort remarquable au point de vue des miniatures qui en font l'ornement, mais il ne contient cependant ni inscription, ni armoiries, ni monogramme, ni autre témoignage intrinsèque à l'appui de la tradition, qui en attribue l'exécution au roi René lui-même. Le manuscrit des *Tournois*, que possède la Bibliothèque nationale de Paris et qui passe pour l'œuvre originale de ce roi artiste, ne fait pas beaucoup d'honneur à son talent de miniaturiste et de peintre; on reconnaît seulement qu'il n'ignorait pas les arts du dessin. Quant au superbe manuscrit, dit le *Psautier du roi René*, que possède la bibliothèque

Digitized by Google

de l'Arsenal, il a été certainement exécuté par de véritables artistes, et, si le roi René y a mis la main, comme le fait supposer cette inscription de la première miniature : *Cy sont ceulx et celles qui ont fait le psaultier*, on doit présumer que son travail aura été si bien retouché qu'il n'en est pas resté traces. Le livre d'heures du musée diocésain d'Angers pourrait donc avoir appartenu au roi René, sans que ce prince ait voulu faire concurrence à ses peintres ordinaires, qui travaillaient souvent sous ses yeux, comme nous le montre la première miniature du manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, dans lequel on remarque non-seulement le portrait du roi René, mais encore tous les écussons d'armoiries qui correspondaient à ses qualités de roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, de duc d'Anjou et de Lorraine, de comte de Provence, etc. Nous ne suivrons pas M. Barbier de Montault dans la description qu'il a faite des miniatures du livre d'heures d'Angers, miniatures dont l'exécution accuse « une main habile, selon lui, et digne de travailler pour une cour. » Mais nous constaterons que les bordures des pages sont accompagnées de sujets de fantaisie, d'animaux fantastiques et de grotesques; entre autres, « une truie qui marche appuyée sur des béquilles, des enfants montés sur des chevaux de bois et se battant avec des petits moulins à ailes de papier. » Il faut mentionner aussi une représentation figurée de la Trinité, qui se rencontre fort rarement dans l'iconographie chrétienne, sous la forme de trois personnes jeunes semblables et couvertes du même manteau blanc. M. Barbier de Montault fait remarquer, à ce sujet, que « le pape Benoît XIV a cru devoir condamner ces sortes d'images, parce que le Saint-Esprit n'a jamais pris la forme humaine et n'est apparu au baptême de Notre-Seigneur que sous la forme d'une colombe. »

M. Henri Guichenné a rédigé un mémoire sur la Vierge noire de l'abbaye de Saint-Victor-lès-Marseille, et il l'a fait précéder d'un bon dessin d'après cette statue, qui est maintenant exposée à la vénération des fidèles sur l'autel de la grotte de Sainte-Madeleine dans la crypte de l'église supérieure de Saint-Victor. C'est une des Vierges noires les plus célèbres qui soient en France, et dont le culte remonte au XIIe ou XIIIe siècle, car toutes ces Vierges noires ont été certainement apportées d'Orient par les croisades. La Vierge noire de Marseille, dite Notre-Dame-de-Confession, est appelée dans le peuple *Nuestro Domo de fue noou* (Notre-Dame du feu nouveau), parce que tous les ans, à la Chandeleur, on la revêt d'un manteau

Digitized by Google

de moire blanche et on la couronne de fleurs pour la promener à la procession solennelle, que le clergé et les assistants suivent avec des cierges allumés. Ces cierges sont l'emblème de la lumière divine que Jésus-Christ a répandue sur l'ancien monde, et la fête de la Chandeleur célèbre à la fois la purification de la Vierge et la présentation de Jésus au temple.

La Vierge noire de Marseille est façonnée dans un morceau de bois de noyer, noirci par le temps, par la fumée des cierges et peut-être aussi par la couleur dont la tête et les mains avaient été recouvertes à une époque très-reculée. Sa hauteur est de 78 centimètres. Comme les Vierges noires de Dijon, de Beaune, de Tournus, du Puy, de Rocamadour, etc., elle est représentée assise, tenant sur son genou gauche l'Enfant Jésus accroupi qui bénit le monde. Le vêtement de la Vierge était peint autrefois; on distingue encore les paillettes d'or dont son manteau bleu était parsemé. C'est là une particularité qu'on avait remarquée dans les Vierges noires, la plupart en bois de figuier et quelquefois en granit noir. «Le dessin de la statue est correct, dit M. Henri Guichenné, la composition sage, et la gravité de la pose n'exclut pas la justesse de mouvement.» Ce serait, selon lui, un type de race gauloise, plutôt que la reproduction d'un type admis pour les statues de cette espèce. Quant à la statuette de l'Enfant Jésus, «elle est d'un travail exquis, ajoute M. Guichenné; ses traits sont expressifs et finement tracés.» La gravure donne, en effet, une idée très-favorable de l'œuvre, qui a vraiment de la grandeur et de la majesté. On comprend qu'un officier municipal, nommé Gaillard, ait eu la bonne pensée de sauver ce monument vénérable de la piété du moyen âge, lorsque les églises furent fermées en 1793. Ce conseiller municipal n'avait pas sans doute l'intention de s'approprier définitivement la Vierge de Saint-Victor, car, dès la réouverture des églises, il la fit reparaître dans la cathédrale de Marseille, l'abbaye de Saint-Victor ayant été transformée en magasin à fourrage; mais il en revendiqua plus tard la possession, et la statuette, mise sous le séquestre comme propriété nationale, fut vendue aux enchères et acquise par un autre membre de la municipalité marseillaise, M. La Forêt, qui l'exposa successivement dans plusieurs églises, et qui finit par la céder ou la restituer à la fabrique de l'église de Saint-Victor, qu'on avait rendue au culte.

M. Charles Kothen a reconstitué, dans un mémoire d'archéologie

Digitized by Google

très-bien fait et très-curieux, un autre monument de cette vieille ville qui aspire à devenir une ville toute neuve, en s'agrandissant tous les jours à l'instar de Paris. La Révolution, en saccageant l'église de l'abbaye de Saint-Victor, qu'elle n'eut pas le temps de détruire de fond en comble, avait fait disparaître un vaste tombeau qui s'élevait à plus de 3 mètres dans le porche et dont la frise portait douze inscriptions funéraires rappelant les noms des personnages illustres qui avaient été inhumés, au XIIe et XIIIe siècle, dans cette sépulture monumentale. C'étaient trois évêques, l'un d'Antibes, l'autre de Béziers, le troisième de Marseille, et sept abbés, dont cinq avaient gouverné l'abbaye de Saint-Victor. C'était donc, en quelque sorte, l'obituaire de pierre de cette fameuse abbaye. Ces inscriptions et ces sépultures avaient été placées au-dessus du monument funèbre érigé à la mémoire des Pisans qui avaient péri, en 1114, dans un combat naval livré aux Sarrasins près de Majorque. L'inscription votive, en vers latins, qui rappelle ce fait mémorable, a passé par différentes collections d'antiquités, pour aller se fixer dans le musée d'Avignon. Les autres inscriptions furent dispersées et en partie perdues, après la démolition du monument des Pisans; mais un maçon, chargé de réparer, en 1822, le gros mur qui touche à la chapelle de Notre-Dame-de-Confession, dans l'église inférieure de Saint-Victor, eut à employer des pierres provenant de cette démolition. Plusieurs de ces pierres portaient une partie des inscriptions, et, par bonheur, elles avaient été placées dans la maçonnerie de telle sorte que les lettres étaient apparentes. On les reconnut et on les fit extraire du mur où elles étaient encastrées, pour les transporter, avec d'autres fragments de même provenance qui forment un petit musée lapidaire, dans la grande tour au-dessus du chœur de l'église. Félicitons-nous de trouver chaque année tant d'émulation archéologique parmi les membres de la Société de statistique de Marseille.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

Années 1870, 1871, 1872, 1873 et 1874. Tomes IX, X, XI, XII et XIII.

(Séance du 19 avril 1875.)

Bien que ces cinq volumes ne renferment rien d'exceptionnellement intéressant, je crois cependant devoir signaler à l'attention de la section les trois articles suivants : Les *Antiquités du Pont du Cher*, par M. Bourgouin (t. XI); le *Voyage à la Sainte-Larme de Vendôme*, par M. de Rochambeau (t. XII); le *Prieuré de Courtozé et ses peintures murales*, par M. de Rochambeau (t. XIII).

M. Bourgouin reprend la question de l'emplacement de *Caro-Brivæ* et de la direction des voies qui venaient y franchir le Cher, question qu'il avait déjà étudiée dans le VIIe volume du Bulletin et sur laquelle on connaît les travaux de d'Anville, et plus récemment ceux d'Émile Mabille dans la *Topographie de l'ancienne Touraine*. M. Bourgouin fait suivre son nouveau travail de la gravure de trente objets découverts dans les fouilles exécutées autour de Gièvres et de Chabris. A propos de cette reproduction, il renouvelle la discussion d'une façon certainement très-compétente, mais qui n'apporte aucun élément nouveau d'information à la solution d'une hypothèse admise aujourd'hui comme une certitude. Notre collègue, M. Gustave Bertrand, a rendu compte des premiers travaux de M. Bourgouin, dans la séance du 18 novembre 1867 [1]. Je ne puis que m'en référer à ce compte rendu et en signaler à l'auteur les conclusions, dont le temps a confirmé la justesse et maintenu la valeur.

Le *Voyage à la Sainte-Larme de Vendôme* ne fournit non plus rien d'inédit et que les archéologues ne connussent déjà. Toutefois, par la façon dont notre correspondant, M. de Rochambeau, a condensé des documents assez difficiles à rassembler sur la légende de la *Sainte-Larme* et sur le pèlerinage dont elle était l'occasion, par la lumière qui jaillit de leur rapprochement, il a composé un excellent travail de restitution.

Au point de vue matériel, la *Sainte-Larme* était un morceau de cristal de roche en forme d'olive, de 6 ou 8 centimètres de long, dont l'intérieur renfermait une goutte d'eau mobile. Cette goutte d'eau passait pour une des larmes versées par Jésus-Christ sur le

[1] *Bulletin des Sociétés savantes*, t. VII, p. 43.

Digitized by Google

cercueil de Lazare. Elle avait été donnée vers 1036 à Geoffroy Martel, comte d'Anjou et de Vendôme, qui mourut sous l'habit de bénédictin, par l'empereur d'Orient Michel Paphlagonite, lors du séjour de Geoffroy à Constantinople. De retour à Vendôme, Geoffroy offrit cette relique à l'abbaye de la Trinité, où elle devint le but d'un pèlerinage très-fréquenté surtout pour les maladies d'yeux. Ce pèlerinage avait lieu le mardi qui suit la Pentecôte, et se continua pendant sept cent cinquante ans, jusqu'en avril 1792.

Trois châsses enveloppaient la *Sainte-Larme*. La première, la plus volumineuse, était un spécimen de l'orfévrerie allemande du XIe siècle, du plus haut intérêt. C'était un cadeau de mariage de l'empereur Othon III, lorsqu'en 1044 il épousa la belle-fille de Geoffroy-Martel, Agnès d'Aquitaine. Elle provenait du Trésor de l'église de Freisingen, en Bavière. Ces trois châsses ont été brisées le 25 octobre 1792. Le morceau de cristal renfermant la *Sainte-Larme* fut abandonné comme objet sans valeur et conservé à titre de curiosité par un employé du district. «En 1803, la personne qui le détenait le remit à Mgr Bernier, évêque d'Orléans. Mgr Bernier en fit hommage au cardinal Caprara, légat du Saint-Siége. Depuis lors on en perd la trace.» La section se rappelle qu'en 1699 l'authenticité de la *Sainte-Larme* fut contestée par l'abbé Thiers, et que sa dissertation donna lieu à une polémique assez vive entre lui et le savant dom Mabillon.

Je le répète, aucun des documents cités par M. de Rochambeau n'est inédit. L'intérêt qu'ils présentent résulte de leur rapprochement. Aux documents écrits l'auteur a ajouté une quantité de documents iconographiques qui, s'ils permettent de se faire une idée de la richesse des reliquaires de la *Sainte-Larme*, augmentent les regrets causés par l'inutile destruction de richesses dont l'art constituait toute la valeur. Grâce à ces gravures, on peut se faire une idée exacte de la forme et de l'ornementation des trois châsses, de la décoration de l'armoire qui les renfermait, de celle des piliers, de l'intrados, du tympan, du bandeau de l'arcade où était placée cette armoire, enfin des ampoules de plomb dans lesquelles les fidèles emportaient de la terre ou de l'eau en souvenir de leur pèlerinage. Une de ces ampoules a permis de déterminer d'une façon très-précise la forme de la seconde châsse de la *Sainte-Larme*. Elle datait des premières années du XIe siècle. «De tout ce monument, dit en terminant l'auteur, il ne reste plus que la base, dont

Digitized by Google

la place est marquée dans le bas côté à droite du chœur par quelques sculptures datant de 1550, accompagnées d'inscriptions grecques et latines qui rappellent l'histoire de Lazare.»

C'est également à M. de Rochambeau qu'est due la description des peintures murales découvertes, en juillet 1874, dans l'ancien prieuré de Courtozé. Ce prieuré, relevant de l'abbaye de la Trinité, est situé à trois lieues de Vendôme, près du petit village d'Azé ou d'Azay.

Ce qu'il en reste se compose de quatre corps de logis placés irrégulièrement et consacrés aujourd'hui à une exploitation rurale. Le bâtiment central, le plus important, est divisé en trois pièces, dont la pièce centrale formait réfectoire. C'est sur les murs de ce réfectoire, à gauche et en face de la porte d'entrée, que se trouvaient les peintures. Elles représentent, à gauche de la porte, une femme debout, filant avec une quenouille et causant avec un ouvrier occupé à travailler une pierre; les deux personnages sont bien conservés. Un troisième personnage tenant une amphore était placé derrière la femme. Il en reste à peine trace.

Les peintures des murs du fond sont plus importantes et à peu près intactes. Ce mur se termine en arc ogive dont la lancette est divisée en deux sections horizontales. Dans la section inférieure, trois sujets séparés : un homme monté sur un chameau et tenant un fouet de la main droite; un jeune homme nimbé luttant avec un lion (peut-être David?); un chevalier, le corps protégé par un haubert de mailles recouvrant un gambesson qui tombe jusqu'aux chevilles, perce une panthère de son épée. La section supérieure est occupée par des sujets empruntés aux *bestiaires* du moyen âge : chasseur tirant une flèche à un phénix, colombes perchées sur des branches, renard emportant un oiseau, porc-épic se roulant sur des grains de raisin. Des lithochromies très-bien exécutées sur les dessins de M. Godineau sont jointes au texte et complètent les descriptions.

Comme importance archéologique, comme valeur esthétique, ces peintures sont loin de valoir celles de Saint-Savin, de la chartreuse du Liget, ou celles découvertes tout récemment à Saint-Martin-d'Aime (Savoie)[1]. Telles qu'elles sont, leur intérêt n'est pas discutable, et M. de Rochambeau a rendu service en les relevant.

[1] Voy. *Rev. des Soc. sav.* 6e série, t. I, p. 382.

Digitized by Google

Je ferai à l'auteur une seule observation. En invoquant la forme des vêtements des personnages, la femme qui file, le chevalier combattant une panthère, pour les attribuer au XIIe siècle, je doute qu'il se conforme aux spécimens qui nous restent de cette époque. Le costume de la femme qui file, le mode de coiffure principalement, rappelle celui de la comtesse Mahaut de Boulogne vers 1250; celui du chevalier combattant une panthère offre beaucoup d'analogie avec l'équipement d'un chevalier normand vers 1280 [1]. Je crois donc qu'en attribuant ces peintures à la seconde moitié du XIIIe siècle on sera plus près de la vérité.

Je reviens en terminant sur la quantité et la qualité des gravures jointes au texte. L'image figurée devient l'appendice de plus en plus indispensable des travaux archéologiques. La *Société du Vendômois* l'a compris et ne recule jamais devant des frais, parfois considérables, pour donner satisfaction à ce besoin. On ne saurait trop l'en féliciter.

L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

2e série, t. VIII, 2e livraison, 1874.

(Séance du 19 avril 1875.)

Le volume dont on a bien voulu me confier l'examen contient, outre des pièces littéraires qui ne sont pas du ressort de notre section, plusieurs notices historiques et archéologiques.

La première, signée de M. Noguier, est consacrée à deux localités voisines de Béziers, Ensérune et Montady. L'auteur s'est, comme il l'annonce, aidé dans son travail de notes inédites rédigées par M. l'abbé Ginieis, curé de Montady, et qui ont été relevées par celui-ci avec un soin tout particulier.

La configuration du mont d'Ensérune, sa situation, les fossés qui le défendent du côté le plus accessible, rappellent à M. Noguier les vieilles enceintes gauloises, telles que la célèbre cité de Limes, près de Dieppe. Des cavités nombreuses retrouvées sur ce point pa-

[1] Ces deux costumes sont reproduits dans l'*Histoire du costume en France*, de notre collègue M. J. Quicherat, p. 184 et 212.

Digitized by Google

raissent être de ces silos que les anciens signalent en Afrique et en Germanie, et dont quelques-uns, dit M. Noguier, étaient encore utilisés, au siècle dernier, dans le Toulousain. Deux monnaies grecques de Marseille et de Béziers, une pièce de cuivre ibérienne, un auréus de Néron, et enfin une monnaie du roi wisigoth Chindasuind, des mosaïques, des tuiles à rebord, attestent l'antiquité de l'habitation à Ensérune, qui paraît avoir été abandonné vers le temps du moyen âge.

Une petite église a existé en ce lieu jusqu'en 1793, et sous le linteau de la porte d'entrée se trouvait une inscription dédicatoire. aujourd'hui très-ruinée, dans sa partie de droite, et où on ne lit plus que ce qui suit :

✠ OTHIA PRB.ANNO.XXXIII
PRBTS.SVI BASELICAM EX VOTO
SVO IN HON SCR.....
AGNETIS.ET EVLALI.....
VALENTINI.....

M. Noguier reproduit cette légende, non pas d'après le marbre, mais suivant une leçon donnée en 1843 par M. Mazel, leçon fautive dans sa restitution, qui ne s'accordait pas avec ce qui reste de la légende. Il en est une autre bien meilleure que j'ai déjà eu l'occasion de signaler [1], et qui, sans être absolument irréprochable, nous fournit un texte digne d'attention : je veux parler d'une transcription fournie par un manuscrit de Burmann, conservé à la bibliothèque de Leyde [2], et qui fut prise avant la seconde moitié du siècle dernier, alors que le marbre, encore en place, n'avait pas subi, comme aujourd'hui, de graves mutilations.

Il ne sera pas sans intérêt de la reproduire ici en regard de la lecture de M. Mazel.

COPIE DE M. MAZEL.

✠ OTHIA PRB.ANN XXXIII ✠
PRBTS.SVI BASELIC EX VOT
SVO IN HON SCR.....NI
REV AGNETIS ET EVLALI
VALENTINIANO .....

[1] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, n° 610.
[2] Manuscrit Q, 6, p. 162.

Digitized by Google

COPIE DU MANUSCRIT DE LEYDE.

✠ OTHIA PRB.ANNO XXXIII ✠
PRBTS.SVI BASELICAM EX VOTO
SVO IN HON SCRM MART.VINCENTI
AGNETIS ET EVLALIAE CONTR ET DDC [1]
VALENTINIANO VI ET ANHEM

Montady, qui est encore habité et où j'ai vu le marbre du prêtre Othia, conserve une tour qui est un reste de ses constructions féodales. Un château avec remparts et tours crénelées y existait, au début du XIIe siècle, et l'on sait le nom de ses possesseurs depuis l'année 1114. Cette localité n'est pas moins riche qu'Ensérune en débris antiques.

Le travail dont je parle témoigne, comme ceux qui le suivent, d'une louable sollicitude dans les recherches des traces de ceux qui nous ont précédés sur notre terre de France. Je citerai avec éloges, pour le soin qui me paraît avoir été apporté dans leur composition, un autre mémoire de M. Noguier sur l'enceinte murale de Béziers à l'époque romaine et au moyen âge, et la chronique archéologique du même savant.

Une notice de M. Antonin Soucaille sur l'origine de la procession votive du dimanche de la Passion à Béziers présente de l'intérêt par les détails donnés sur les épidémies qui ont affligé cette ville; ce travail a fourni à l'auteur l'occasion de publier quelques textes historiques puisés dans les archives municipales.

Le numéro du Bulletin que l'on a bien voulu me renvoyer donne, avec de nombreuses gravures, la lithophotographie d'une fenêtre du XVIe siècle, type précieux de la sculpture et de l'architecture françaises. Deux grandes cariatides et trois autres plus petites, des colonnettes et des profils exécutés avec toute l'élégance du temps, sont rendus comme la photographie peut seule le faire. Il nous faut remercier les antiquaires de Béziers de nous conserver ainsi la fidèle image de monuments menacés par le temps, et surtout par la main des hommes, d'une destruction inévitable.

EDMOND LE BLANT,

Membre du Comité.

[1] Probablement CONSTRVXIT ET DEDICAVIT, comme dans une inscription de Ravenne, datée de l'an 550 (Spreti, *De origine et amplitudine urbis Ravennæ*, t. I, p. 322, n° 6).

Digitized by Google

Bulletin de la Société académique de Brest.

Tome Ier, 2e série.

(Séance du 19 avril 1875.)

J'ai été chargé d'examiner le tome Ier de la 2e série du Bulletin de la Société académique de Brest. Un seul mémoire intéresse notre section. Il est publié par M. Guichon de Grandpont, sous le titre de *Recherches de numismatique navale.*

On doit déjà à M. de Grandpont une notice sur les *jetons français à emblèmes maritimes*, insérée, en 1872, dans le même bulletin; une notice sur les *jetons de la marine et des galères*, qui a pris place, en 1854, dans les nouvelles annales de la marine et des colonies, et enfin un opuscule intitulé : *Prémices de numismatique navale.*

Les jetons, longtemps négligés par les numismatistes, ont été réhabilités depuis quarante ans par des travaux sérieux, à la tête desquels il faut placer l'*Histoire du jeton*, par MM. E. Hucher et J. Rouyer. On ne saurait trop encourager les études qui ont les jetons pour objet. C'est vers le XIIIe siècle que ces pièces de métal ont remplacé les petits disques d'os ou de corne qui servaient au calcul, et qui ne sont plus employés que pour marquer les points du jeu. Les maisons des grands seigneurs, les chambres des comptes, les corporations et les particuliers ont, à l'envi, frappé des jetons, quelquefois à des types religieux, le plus souvent à des types héraldiques ou historiques. Au XVIIe siècle et au XVIIIe, les officiers compteurs et les particuliers recevaient des bourses de jetons en guise d'étrennes. L'auteur nous donne à ce sujet, dans un de ses précédents mémoires, des détails curieux, fournis par le Mercure galant de 1652. A cette époque, le Trésor royal seul distribuait, annuellement, 26,000 jetons d'argent et 700 d'or.

Une publication d'ensemble sur tous les jetons de l'Europe ou même de la France serait fort difficile et risquerait d'être incomplète; c'est par catégories qu'il faut procéder. Telle a été la pensée de M. Guichon de Grandpont, lorsqu'il s'est décidé à feuilleter des pages de bronze qui, malgré leur exiguïté, consacrent les hauts faits de notre marine et l'histoire de nos marins. Aujourd'hui l'auteur embrasse non-seulement les jetons, mais les médailles, qui ont un caractère plus élevé, et, en général, un certain mérite artistique; puis, non content de cet agrandissement de cadre, il sort de France

Digitized by Google

et nous promet une excursion dans toute l'Europe. C'est par les jetons et les médailles de Hollande, de Suède et de Rome qu'il débute, en se bornant malheureusement cette fois à reproduire les pièces déjà publiées dans des ouvrages spéciaux. Les musées des grandes capitales d'Europe sont fort riches aujourd'hui; nous engageons l'auteur à consulter les catalogues qui en ont été publiés. Sans sortir de France, on peut aussi lui signaler la collection de jetons léguée par M. d'Affry de la Monnoie au musée de Cluny et un recueil considérable de dessins qui se trouve au cabinet des médailles.

En résumé, les travaux de M. Guichon de Grandpont méritent des éloges; on ne peut lui reprocher que de mêler aux monuments qui se rattachent à l'histoire de la marine des pièces telles que les monnaies des papes à la barque, qui sont exclusivement symboliques et qui seraient mieux placées dans la série des médailles religieuses.

CHARLES ROBERT,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

2e livraison du tome III.

(Séance du 19 avril 1875.)

La seconde livraison du tome III du Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, renvoyée à mon examen, comprend les procès-verbaux des séances mensuelles de 1874 et le rapport annuel adressé, suivant l'usage, au préfet du département. Nous ne pourrions que répéter encore une fois tout le bien que nous avons dit de la salutaire et légitime influence de la Commission dans les questions qui intéressent l'art et l'archéologie. Rien n'échappe à sa constante vigilance; son droit de véto n'est nullement illusoire. D'accord avec notre Comité et avec la Commission des monuments historiques, elle aura contribué à sauver les célèbres portes de Saint-Maclou des atteintes d'une restauration non moins funeste qu'inopportune. Le préfet, averti à temps par M. l'abbé Cochet, notre confrère, président de la Commission, refuse d'autoriser un raccommodage qui ne ferait que rendre plus graves et plus apparentes les mutilations déjà subies par ces précieuses sculptures.

Digitized by Google

Il ne serait pas possible d'indiquer ici, de la manière même la plus sommaire, les innombrables renseignements apportés à la Commission de la Seine-Inférieure par le zèle des membres qui la composent. Nous nous contenterons de mentionner deux marchés extraits par M. de Beaurepaire des archives rouennaises. Il s'agit de l'exécution de deux dalles funéraires destinées, l'une à Guillaume de la Mare, bourgeois de Rouen, l'autre à Antoine le Jeune, prieur du monastère de Saint-Lô. Le premier marché porte la date du 26 décembre 1392; le second a été passé le 17 décembre 1597. Les tombiers se nomment Jacquemin Sause et Thomas Brière. Ces artistes s'engageaient à graver sur la pierre les effigies des défunts, dont les têtes et les mains devaient être rapportées en marbre ou en albâtre. Des figurines et des armoiries complétaient la décoration. Le travail était évalué à quarante livres tournois pour le bourgeois de Rouen, et à vingt écus ou soixante livres pour le prieur.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

La Thiérache, Bulletin de la Société archéologique de Vervins.

Tome I, 1873.

(Séance du 10 mai 1875.)

La Société archéologique de Vervins se propose d'explorer la partie de la Picardie qui forme le nord du département de l'Aisne, et qui s'appelait jadis la Thiérache. Les statuts ont été approuvés le 17 janvier 1873 par M. le préfet de l'Aisne, et elle s'est constituée sous la présidence de M. Piette.

Le premier volume du Bulletin destiné à publier ses travaux comprend l'année 1873; il relate des faits importants, au nombre desquels figure en première ligne la découverte de l'ancien Vervins, appelé sous la domination romaine *Verbinum*. Cette cité s'étendait alors à l'ouest et au nord-ouest du territoire occupé par la ville actuelle, sur un plateau qui s'infléchit en pente douce vers le midi, et jusqu'aux deux cours d'eau qui le limitent, le Vilpion et le Cher-Temps.

C'est en 1870 que M. Matton, propriétaire d'une parcelle de terre, au lieu dit la Chiflotterie, mit à découvert un chemin solidement

Digitized by Google

construit (probablement l'ancienne voie de Saint-Quentin à Vervins), et un mur décrivant sur le sol un arc de cercle, appartenant à une circonférence de 32 mètres de rayon. Ce mur, de 90 centimètres d'épaisseur, est flanqué sur sa partie concave de contre-forts semi-circulaires de 1 mètre de diamètre et distants de 3^{m}, 50, qui semblent avoir reçu des demi-colonnes engagées dans le plein du mur. Des sondages opérés dans la pièce de terre voisine ont dessiné la prolongation de l'arc de cercle sur une longueur de 60 mètres. C'étaient là, à n'en pas douter, les substructions d'un théâtre antique. La guerre de 1870 interrompit les travaux.

En 1873 ces recherches furent reprises, et l'on découvrit dans le voisinage :

1° Un puits funéraire de 2 mètres de diamètre, contenant des débris de carbonisation, d'ossements, de vases, principalement de poterie noire, des instruments en fer, des médailles gauloises et romaines;

2° Un petit bâtiment carré de 2 mètres de face, construit grossièrement en moellons, dans lequel on descend par cinq degrés : on y a trouvé des couteaux, des instruments de travail, des médailles des Antonins, un Othon et une Otacilie en argent, enfin une statuette de Mercure en bronze, de 7 centimètres de haut, ayant des ailes à la tête et tenant une bourse à la main droite;

3° Une autre construction plus grande présentant des traces d'inhumations après incinération des corps, et aussi les squelettes de gens qui paraissent avoir péri dans un incendie et sous les ruines de l'habitation.

Ce rapport, du 2 mai 1873, est de MM. de la Tour et Papillon.

Dans les séances du 3 octobre et du 5 décembre, MM. Rogine et Papillon ont présenté un compte rendu des fouilles qu'ils venaient de faire au lieu dit la Planchette.

Ces recherches ont d'abord amené la découverte d'un caveau, autrefois voûté, de 3^{m}, 34 de large sur 4^{m}, 20 de longueur, construit en petit appareil allongé, bien régulier, le rejointement fait avec soin et recouvert d'un filet rouge. On voit, dans l'épaisseur de ses murailles, des niches terminées en plein cintre, de 70 centimètres de haut, 40 centimètres de large et 30 centimètres de profondeur, sauf une qui porte un fronton triangulaire; il y en a deux sur les faces de l'ouest et du sud, une sur chacune des deux autres. C'était assurément là un des caveaux funéraires de l'époque ro-

Digitized by Google

maine que l'on nommait *columbarium*. Le petit nombre des niches indique une sépulture de famille, et les morceaux de poterie rouge lustrée, provenant des urnes funéraires, marquent la trace d'un personnage important. Des fragments de murs couverts de peintures ont été trouvés dans la fosse, et probablement ils appartenaient à l'étage supérieur, destiné aux cérémonies religieuses que l'on accomplissait sur les restes des morts. Les autres débris montrent clairement que cette sépulture a péri dans un incendie.

En continuant les fouilles, on a trouvé, attenante au petit édifice qui vient d'être décrit, une villa romaine occupant un rectangle de trente mètres sur vingt, et orientée pour la plus grande dimension de l'est à l'ouest. On a successivement découvert l'*atrium*, pièce rectangulaire de 5 mètres sur 7^{m},50, et le péristyle, environné des habitations de la famille. Le pavage était fait en ouvrage irrégulier, composé de pierres plates non taillées, enchâssées dans du béton. Les tuiles trouvées sur ces ruines sont bien formées, quelques-unes épaisses et d'un grand échantillon. D'autres morceaux de poterie appartenaient à des tuyaux destinés à conduire la chaleur, et présentent une coupe rectangulaire allongée avec coins arrondis.

L'ensemble des observations faites sur ce monument paraît lui assigner pour date le IIe ou le IIIe siècle de notre ère. D'autre part, les médailles romaines trouvées sur le territoire de Vervins ne dépassant pas la fin du IIIe siècle, on est porté à croire que l'ancien Vervins fut, vers cette époque, détruit par les Francs, dans les premières courses qu'ils firent sur son territoire avant de s'y établir.

Le deuxième paragraphe du mémoire nous montre qu'à l'époque mérovingienne le sol de la Planchette était devenu un cimetière. M. Rogine y a découvert une douzaine de tombes parallèles entre elles, et orientées de l'est à l'ouest, la tête placée du côté de l'ouest. Il y a trouvé de nombreux débris de fer et de bois, ce qui indiquerait que les corps étaient enfermés dans des cercueils en bois. Une de ces tombes, bien complète, renfermait un guerrier ayant près de la jambe gauche une lance, la pointe en bas, le long du bras un scramasaxe avec trace du cuir du fourreau, à côté un fer de flèche, à la ceinture un poignard, puis une fibule en fer damasquiné d'argent ou d'étain, une pierre à aiguiser, et aux pieds un vase.

Le troisième paragraphe contient la description détaillée des objets trouvés dans ces fouilles. Ceux qui se rapportent à l'époque romaine ont été classés comme il suit :

Digitized by Google

1° Céramique grossière, tuiles, briques, conduits de chaleur;

2° Céramique usuelle;

3° Céramique de luxe, poterie rouge, dont un fragment porte un Hercule ayant sur ses épaules le sanglier d'Érymanthe. Deux vases en forme de bol, de 25 centimètres de diamètre, munis sur les bords d'une tête de lion dont la gueule est percée d'une ouverture, ont pu être reconstitués. On peut encore citer deux autres vases, l'un en forme de bonbonne, de la contenance de 25 litres, l'autre à une anse et à goulot étroit, sur le modèle de ceux que les Grecs appelaient *œnochoé*, et destinés à contenir le vin.

Les objets en fer étaient assez nombreux : clous à patte à scellement, anneaux, clefs, crochets, couperets, etc. Notons encore une meule avec entaille pour recevoir une armature en fer; puis une bague en argent avec camée représentant Jupiter et Léda sur une pâte grisâtre avec fond noir.

Dans les tombes mérovingiennes, on a trouvé aux pieds de chaque cadavre un vase de pâte un peu grossière, à bords droits, à ornements simples, et d'une couleur variant du noir au gris pâle, deux seulement en forme de buire et à une anse.

Presque toutes les armes employées par les Francs, sauf la francisque, se trouvaient dans le cimetière de la Planchette : une épée à deux tranchants, à pointe lancéolée, de 5 centimètres de large, de 78 centimètres de long y compris la soie pour 11 centimètres; un scramasaxe de 45 centimètres sur 5, un autre de 43 centimètres sur 4, avec trace du cuir du fourreau, l'entrée garnie de cuivre, la bouterolle et la garniture des bords en fer consolidées avec des clous de bronze; un autre de 28 centimètres de long; dix couteaux de 8 à 22 centimètres de long; deux boucles en fer damasquiné d'argent ou d'étain; une autre carrée, de 8 centimètres de côté, découpée à jour en feuilles d'acanthe avec dessins en bordure et enroulement; des ciseaux, un style; des boucles d'oreilles composées d'un double fil carré tordu en spirale et courbé en anneau de 3 centimètres de diamètre, comprenant deux petites clochettes, qui, placées après l'introduction de l'anneau dans l'oreille, étaient ensuite réunies par un mastic et formaient le pendant; un collier de 12 grains, celui du milieu plus gros, en verre bleu, les autres de formes variées, de matières diverses et diversement travaillées; enfin deux fibules.

Ajoutons à l'analyse qui précède que la science et les soins

Digitized by Google

éclairés avec lesquels ces fouilles ont été conduites font grand honneur à MM. de la Tour, Papillon, Rogine et Matton, et permettent d'attendre beaucoup de la Société archéologique de Vervins.

Le premier volume de la Thiérache renferme encore un travail très-bien fait de M. le Dr Penant sur les hôpitaux de Guise, de Vervins et d'Hirson, mais d'un intérêt tout à fait local.

L. Leclerc,

Membre du Comité.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

Rennes, 1875, in-8° de 328 pages et 12 planches.

(Séance du 14 juin 1875.)

Ce volume, comme tous ceux de cette Société, contient deux parties : les extraits des procès-verbaux des séances et les mémoires. Il est à remarquer que, bien qu'il soit de l'année 1875, les extraits des procès-verbaux remontent à l'année 1870. Ces extraits, dus au secrétaire M. L. Lavalée, sont concis et intéressants; nous y reviendrons à la fin de ce compte rendu. Les mémoires comprennent, entre autres choses, deux travaux de longue haleine, mais qui, par leur sujet, s'adressent à nos collègues de la Section d'Histoire; ce sont : 1° une statistique historique et monumentale du canton de Guichen (arrondissement de Redon, Ille-et-Vilaine); 2° la première partie d'une publication importante pour l'histoire ecclésiastique de la Bretagne : nous voulons parler du cartulaire de l'abbaye des bénédictines de Saint-Georges de Rennes, fondée, au commencement du XIe siècle, par Alain III, duc de Bretagne, et par Adèle, sa sœur, qui en fut la première abbesse. Cette publication est due à M. Paul de la Bigne-Villeneuve, qui l'a fait précéder de prolégomènes instructifs. Il ne reste plus aujourd'hui rien de cette abbaye que son sceau, conservé au musée de Rennes. C'est une matrice en cuivre, du XIe siècle, qui représente un cavalier (saint Georges) galopant, le gonfanon en arrêt. « C'est, dit M. Paul de la Bigne, tout à fait le type des personnages de la fameuse tapisserie de Bayeux. » La légende, qu'il rapproche avec raison de celle du sceau de Guillaume le Conquérant (*Hoc Normannorum nosce*

Digitized by Google

patronum signo), porte : *Hoc signum sancti perpendas esse Georgii*, « Sachez que ce sceau est celui de saint Georges. » Puis il ajoute en note : « Le lecteur est-il curieux de savoir comment est décrit le sceau de saint Georges dans un catalogue du musée de Rennes, rédigé sous le Consulat ou sous l'Empire? » L'auteur était sans doute peu paléographe et pas du tout numismatiste. Voici comment il caractérise la matrice de notre sceau : « Grand médaillon en cuivre » doré, gravé en creux, — figure équestre très-barbare, — inscrip- « tion en caractères *russes;* diamètre, 76 millimètres. » (P. 207.) Certes, nous voilà loin du beau catalogue de M. André.

Quant à l'archéologie, on trouve d'abord, dans ce volume, un mémoire de M. le commandant Robert Mowat, intitulé : *Notice de quelques inscriptions grecques observées dans diverses collections*. Ces inscriptions sont au nombre de dix-huit, dont quatorze sont figurées dans la planche qui accompagne le mémoire. Nous signalerons quelques-unes des plus curieuses. La première porte le mot ΔΙΚΑΙΣ, gravé sur une mince lame d'or qui fait partie du cabinet de M. Danjou de la Garenne, à Rennes. « C'est, dit l'auteur, le génitif de l'adjectif féminin *δίκαια*, signifiant « vertueuse, juste »; il est manifestement employé ici comme nom de la personne à qui appartenait ce bijou. C'est donc comme s'il y avait (*ἡ τῆς*) *Δικαίας* (*στεφάνη*), « (parure) de Dicæa ». (P. 80.) La deuxième inscription est gravée sur une anse d'amphore qui provient d'Agrigente, en Sicile, et qui appartient au musée de Saint-Malo. M. Mowat la lit : *ἐπὶ Ἀριστοδάμου* (sous-entendu *μηνός*) *Δαλίου*, ce qui se traduit ainsi : « Sous Aristodamos, au mois de Dalios. » C'est un timbre officiel de la république dorienne, mentionnant le nom d'un magistrat éponyme, Aristodamos, et le nom d'un mois du calendrier rhodien. La troisième inscription appartient au musée de Vannes. C'est un cachet de pierre sur lequel on lit le mot ΔΙΟΣ, et qui pouvait s'adapter au bouchon de liége qui fermait le goulot d'une amphore. M. Mowat propose deux interprétations de ce mot : ou c'est un nom propre signifiant « Divin », ou c'est le génitif de *Ζεύς*, « Jupiter ». La quatrième inscription est un graffito que l'auteur juge moderne; on y lit le mot *Ἀλώπεξ* sur un vase en terre noire du musée de Vannes. La cinquième inscription se voit sur une coupe honorifique destinée à être donnée en prix au vainqueur dans les jeux publics. Dans un médaillon, au fond de la coupe, est un éphèbe nu, la tête couverte d'un casque à visière,

Digitized by Google

armé d'un bouclier et d'une épée. La figure a un beau mouvement; on lit autour ces mots : ΗΟ ΠΑΙΣ ΚΑΛΟΣ, «le bel enfant!» ou bien «le brave garçon». A l'extérieur de la coupe est un sujet répété deux fois; c'est encore un éphèbe nu, mais sans armes, et qui tient une coupe de la main droite. A l'une des représentations, il est accompagné du mot ΚΑΛΟΣ, qu'on pourrait traduire par «bravo!». Les autres inscriptions, pour lesquelles nous renverrons le lecteur au mémoire lui-même, sont de provenances diverses et gravées sur des pierres, sur des lampes et sur une statuette d'ivoire. Ce travail de M. le commandant Mowat est digne de toute l'attention de ceux qui s'occupent d'archéologie et d'épigraphie grecques. A la suite se trouve une *Lettre à M. le commandant Mowat sur la stèle égyptienne du musée de Rennes;* elle est de M. G. Maspero. Vu notre incompétence, nous ne pouvons que la signaler ici pour mémoire.

A la fin du volume se trouvent deux courtes mais intéressantes notices de M. Ropartz, l'une sur des *Vases trouvés dans des tombeaux près de Carhaix*, l'autre sur d'*Anciennes peintures murales du Mont-Dol.* Les vases font partie d'une découverte de sépultures gallo-romaines faite en septembre 1868; ils sont, les uns en terre, au nombre de sept, les autres en verre, au nombre de trois. Voici comment M. Ropartz décrit celui de tous le plus important : «Le principal de ces vases, comme taille et comme forme, mesurant 25 centimètres de hauteur sur 22 de largeur maximum, est en terre rouge très-fine, orné de cinq figures posées en applique, d'inégales grandeurs et séparées l'une de l'autre par des rinceaux de feuillage en demi-relief. Ces figures ne laissent aucun doute sur l'origine païenne du vase, et par suite du cimetière : on reconnaît Minerve. Hercule et Cérès. Dans ce même vase étaient des fragments, cassés soit par le temps, soit par quelque rite funéraire, d'un instrument en os, probablement cylindrique, orné de ronds sculptés en creux et reliés entre eux par des lignes droites. Des trous pratiqués dans toute l'épaisseur de certains fragments font penser à une flûte. A côté se trouvait une petite rondelle en verre blanc mat.» (P. 313.) Ces vases sont dessinés au simple trait sur une première planche, puis ombrés sur une deuxième. Une troisième donne le développement et les figures de ce vase, dont nous venons de reproduire la description. Ces planches sont fort bien faites; elles sont de M. Bordereau, qui a dessiné tous ces vases sur place. Quant aux peintures murales de la petite église paroissiale du Mont-Dol, près de la ville

Digitized by Google

de Dol, elles sont du xve ou du xvie siècle; l'église est du xiiie. Les sujets des peintures sont : sur le mur du nord, l'Entrée à Jérusalem et la Trahison de Judas; sur le mur du midi, le Christ au tombeau, le Christ aux limbes, la Résurrection, l'Apparition à la Madeleine, et, enfin, l'Enfer, traité un peu à la manière de Callot. M. Ropartz, indépendamment de ces cinq planches, donne une vue de l'église du Mont-Dol et des élévations de ses deux côtés, ce qui permet de se faire une idée nette de l'emplacement des peintures.

Voici maintenant quelques points que nous avons relevés dans le Bulletin des séances :

A la séance du 13 juin 1871, on lit : « La Société se félicite, par l'organe de son président, de revoir dans son sein un membre que les péripéties de la guerre en avaient tenu longtemps éloigné, M. le commandant Mowat. » (P. xxv.) M. Robert Mowat, chef d'escadron au 10e régiment d'artillerie, à Rennes, avait été prisonnier en Prusse. A la séance du 9 janvier 1872, il communique une note concernant une inscription relevée par lui sur une borne milliaire, à Saint-Christophe, dans la commune d'Elven (Morbihan), près d'une voie romaine se dirigeant de Vannes vers Angers. (P. xxxiii.)

A la séance du 12 décembre 1872, M. André fait l'exhibition d'une collection d'objets d'art donnés au musée de la ville par M. Alfred Ramé. Parmi ces objets se trouvent les estampages d'inscriptions relevées sur différentes pierres tombales, entre autres l'épitaphe d'une bourgeoise de Beauvais, morte en 1300, et celle d'un chevalier breton, mort au retour de la guerre en 1340. Cette épitaphe porte la mention curieuse de la position des deux armées, celle des Français au Pont-à-Vendin et celle des Anglais devant Tournay. (P. xlix.) A la même séance, il est fait mention des stalles sculptées de l'abbaye de la Joie, près Hennebon. On y lisait cette inscription : « L'an mil cccc xvi, fut fait cest euvre, et le fit faire révérende dame Anne Guillemette Rioalen, abbesse de céans, et pour ce priés Dieu pour elle. Et Le Provost fut maistre de l'euvre. » (P. lii.)

A la séance du 14 janvier 1873, M. l'abbé Guillotin de Corson donne lecture d'une étude sur la légende de la *Vierge au nid de merle*. C'est une petite statuette de *Vierge noire* tenant l'Enfant Jésus. Cette statuette, en bois grossièrement sculpté, n'a que 10 cen-

Digitized by Google

timètres de hauteur; sur le socle on lit l'inscription suivante : « Ymage de la Sainte Vierge trouvée près de la Chapelle-sur-l'Eau, dans la paroisse de Saint-Sulpice, qui donna lieu à la fondation de l'abbaye de Saint-Sulpice, sous le duc Conan, en 1175; il donna à sa sœur Marie son château et sa terre, qui étaient dans la forêt de Rennes, pour y bâtir l'abbaye connue sous le nom de *Notre-Dame du nid de merle.* » L'inscription est moderne; la statuette est du xve siècle, et non du xiie. (P. lv.) Il s'agit ici de l'abbaye de bénédictines de Nioiseau (*Nidus avis*), au diocèse d'Angers. A la séance du 11 février suivant, M. Danjou présente à la Société une statuette de *Vierge noire*, provenant du Puy. (P. lvii).

A la séance du 11 mars, exhibition d'un compte présenté en 1663 par les prévôts de la corporation des marchands de draps de soie et joailliers de la ville de Rennes; d'une médaille frappée avec les fers de la Bastille. (P. lviii.) Les Archives nationales en conservent une semblable.

Enfin, à la séance du 8 avril 1873, M. de la Bigne-Villeneuve présente un incunable de 1478; c'est le *Rationale divinorum officiorum* de Guillaume Durandi, imprimé à Vienne, en 1478, par Hermann Lichtenstein, de Cologne. (P. lix).

Ce volume de la Société archéologique de Rennes contient, comme on a pu le voir par cette rapide analyse, de fort bons travaux, et dignes des savants membres qui la composent.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et archéologiques du Lot.

Tome I.

(Séance du 14 juin 1875.)

Le tome Ier du Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et archéologiques du Lot se partage, comme l'indique son titre, entre des matières fort diverses, et un petit nombre de pages y est ouvert aux travaux spéciaux qui nous occupent.

Le premier fascicule de ce recueil doit être toutefois signalé à l'attention du Comité. Un mémoire de M. Calmels sur la nécessité de l'établissement d'un musée à Cahors rappelle l'importance des

Digitized by Google

débris antiques que rend incessamment cette partie de notre sol : médailles, figurines de bronze, bustes de marbre, inscriptions, vases fortuitement découverts et dont des fouilles bien dirigées accroîtraient considérablement le nombre. Les marchands étrangers emportent et dispersent au loin ces richesses. Des collections d'objets antiques, offerts gratuitement ou à vil prix par un sentiment libéral, sont repoussées dédaigneusement. Un sarcophage des premiers siècles chrétiens, trouvé dans le pays, et que la ville n'a pas voulu acquérir moyennant de minimes frais de port, a été transporté à Bordeaux; on l'a depuis vendu 5,000 francs au musée de Saint-Germain-en-Laye.

En même temps que ce monument, j'en puis pour ma part citer un autre, donné comme de même provenance et dont la face antérieure présente, dans un même bas-relief, cinq sujets chrétiens: ce sarcophage, enlevé à la contrée où il a été découvert, figure maintenant à Paris dans la collection d'un riche étranger, M. Basilewski.

Avec tous les hommes intelligents qui l'entourent, M. Calmels s'afflige de pareilles pertes. Les combles d'un établissement public renferment à cette heure un local délabré et impénétrable sur la porte duquel on lit le mot *musée*. L'auteur du mémoire demande qu'un musée véritable et digne de ce nom soit ouvert dans le vieux palais de Justice, édifice disponible et bien approprié, par sa situation et son étendue, à une semblable destination. La requête adressée par M. Calmels à l'administration municipale, à celle du département, au zèle de tous les hommes éclairés, sera entendue, je l'espère, et je crois être l'interprète des sentiments du Comité en appelant de tous mes vœux la création d'un établissement qui préserve de l'oubli, de la dispersion, de la destruction même, une part importante de nos monuments nationaux.

Une notice de M. Malinowski, dont quelques mots nous donnent, à cet égard, les meilleures espérances, démontre une fois de plus la pressante nécessité d'une telle fondation. En 1872, on a trouvé, dans la cathédrale, les sépultures des anciens évêques. L'une des tombes, qui remonte au XIIIe siècle, contenait une crosse et des agrafes de chape ornées d'inscriptions. Une belle statue, rencontrée près de là, et qui semble avoir appartenu à cette sépulture, est considérée comme celle de Mgr d'Antezac, mort sous le règne de saint Louis. Des fouilles faites pour une construction ont mis au

Digitized by Google

jour de nombreux restes romains, tronçons de colonnes, chapiteaux de grande dimension, fragments de marbres et de mosaïques. La découverte la plus importante est celle d'une figure de bronze coulée et finement retouchée au ciseau, qui représente un sanglier. M. Malinowski en parle comme d'un chef-d'œuvre. L'animal est en attitude de combat; quatre supports en fer, qui pénètrent profondément dans les jambes du sanglier, permettaient de le fixer solidement sur un socle qui a disparu. Ce bronze, haut de 30 centimètres, pèse plus de 4 kilogrammes. La partie de la ville où il a été trouvé est comprise dans l'ancien périmètre de la cité romaine; ce lieu, occupé par des champs, des jardins, et où s'élève encore un portail antique, n'est jamais fouillé sans qu'on n'y rencontre de précieux débris.

EDMOND LE BLANT,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1874. — Tome XXVIII.

(Séance du 14 juin 1875.)

Dans un court mémoire, le seul que l'archéologie puisse vraiment revendiquer dans le dernier volume publié par la Société de l'Yonne, M. Salomon signale aux lecteurs du Bulletin l'intéressante découverte d'une crypte ou chapelle souterraine, récemment faite à Saint-Florentin par M. Camille Hermelin, son collègue. Cette chapelle, dont personne ne soupçonnait l'existence et dont aucun historien de Saint-Florentin n'a jamais parlé, est située au centre même de la ville, en face de l'église paroissiale actuelle; elle mesure $8^{m},80$ de longueur, $8^{m},55$ de largeur et $4^{m},30$ de hauteur. Les trois travées dont elle se compose sont recouvertes par une voûte d'ogive, que soutiennent deux piliers en pierre. L'escalier de vingt-trois marches qui y conduisait existe encore, parfaitement intact. Les voûtes et les piliers, comparés à ceux du cellier de l'abbaye de Pontigny, construit dans les premières années du XIIe siècle, ont été reconnus parfaitement semblables à ceux-ci; d'où la conclusion, naturellement indiquée, que les deux édifices sont contemporains. Tels sont les renseignements, très-sommaires et bien insuffisants, que nous fournit M. Salomon.

Digitized by Google

Qu'est-ce donc que cette crypte, enfouie aujourd'hui sous les fondations d'une maison moderne? A quel édifice se rattachait-elle? Ici les deux collègues cessent complétement de s'entendre. Suivant l'inventeur, M. Hermelin, l'édifice ne saurait être autre chose que la chapelle basse du château de Saint-Florentin, j'entends de l'ancien château féodal des comtes de Champagne, lequel occupait au sommet de la colline l'emplacement de l'église paroissiale actuelle. M. Salomon est d'un avis tout à fait opposé. D'après lui, l'ancien château fort, et le prieuré de Saint-Florentin-le-Vieux qui y était contigu, étaient situés, non pas dans l'intérieur de la ville, mais hors de l'enceinte, au sommet d'une petite éminence voisine qui porte encore aujourd'hui le nom significatif de *montagne du Prieuré*. Ce point établi, M. Salomon se croit autorisé à supposer que la crypte était un oratoire privé, attenant à la demeure de quelque personnage considérable, et, à l'appui de son dire, il cite victorieusement les termes très-explicites d'une charte qu'il a bien à propos trouvée dans le cartulaire de Saint-Florentin. Dans cet important document, daté de 1175, le vicomte de Saint-Florentin, nommé Rahier ou Rayre (*Raerius*), fait donation au prieuré de Saint-Florentin-le-Vieux de la chapelle qu'avec la permission de Guillaume, archevêque de Sens, il avait bâtie dans sa maison, sise à Saint-Florentin. «Ego Raerius, vicecomes Sancti Florentini, «notum fieri volo omnibus, tam presentibus quam futuris, quia «capellam quam, dono et consensu domini W..., Senonensis ar«chiepiscopi, intra ambitum domus mee de Sancto Florentino edi«ficaveram, ad preces venerabilis Ade, conjugis nostre[1]..., sicut «eam dominus Senonensis mihi donaverat, dono dedi et monachis «ejusdem monasterii, apud Sanctum Florentinum degentibus, per«petuo possidendam concessi.....» Je n'ai pas à prendre parti dans la querelle : il me semble cependant que la charte du vicomte Raerius (si c'est un acte sincère) apporte dans la balance un appoint considérable au plateau de M. Salomon.

Le mémoire de M. Hermelin, intitulé *Essai archéologique sur la construction des tombeaux et sur les sépultures en général*, est (et il n'a pas la prétention d'être autre chose) le résumé en quelques pages

[1] Le titre de *vénérable* donné, dans une charte, par un mari à sa femme, paraît fort extraordinaire. Je ferai une remarque analogue à propos de la simple expression *dominus Senonensis* employée, au XIIe siècle, pour désigner l'archevêque de Sens, comme on disait au XVIIe siècle *Monsieur de Sens*.

Digitized by Google

des notions vulgaires sur les différents modes d'inhumation ou d'incinération usités chez les peuples de l'antiquité et du moyen âge. Ce résumé, exactement fait, ne saurait d'ailleurs donner lieu à aucune observation.

JULES MARION,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.
Tomes I et II.

(Séance du 14 juin 1875.)

Les deux premiers volumes publiés par la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc sont assez riches en études archéologiques, et promettent en ce sens une activité qui, nous l'espérons, ne se ralentira pas. Dans cette vieille province du Barrois, dont les destinées se confondirent de longue date avec celles de la Lorraine, c'est le fonds qui manque le moins au travail de l'archéologue et de l'historien. On doit compter sur cette Société nouvelle ou plutôt renouvelée, dont un premier bulletin, publié en 1867, avait reçu les compliments et les encouragements du Comité.

Nous rencontrons dans le premier volume de ces Mémoires une étude de M. le comte Hippolyte de Widranges sur les sépultures découvertes à Nubécourt, au lieu dit la Quemine, à 500 mètres environ au sud de la voie romaine dite des *Ardennes*, traversant du midi au nord le territoire de ce village. Tous les objets exhumés de ce même terrain ont été recueillis par M. Paulin Gillon, ancien maire de Bar-le-Duc et fondateur du musée de la ville. M. de Widranges donne la description de plusieurs de ces objets, qui, d'ailleurs, nous sont figurés en regard du texte, sur planches lithographiées.

Voici d'abord une épée franque à double tranchant, dont la garde a disparu. Le pommeau est formé par une traverse plate en fer, sur laquelle est fortement fixée par deux tenons une traverse, également de fer, ornementée et niellée en argent. Cette lame d'épée, rompue en deux parties par la rouille, mesure en largeur 4 centimètres et en longueur 82 centimètres, y compris la poignée qui en a 13. Elle est toute analogue aux deux épées mérovingiennes trouvées l'une à Mondorf, l'autre à Émerange (grand-duché de

Digitized by Google

Luxembourg), et décrites dans le livre de M. Namur. Cette arme est vraisemblablement celle du chef d'une bande de guerriers francs qui ont succombé à cet endroit ou sur la route voisine, et dont les scramasaxes ont été retrouvés avec des débris humains autour de l'épée ci-dessus décrite. Ces scramasaxes, ainsi que les petits couteaux qui les accompagnaient dans l'armement habituel des simples guerriers, sont de l'espèce la plus connue et la plus abondante en nos musées.

Outre ces armes, il a été découvert à Nubécourt un certain nombre de boucles ou fragments de boucles de ceinturons, en acier très-oxydé, sur lesquelles on remarque encore quelques traces des niellures en argent dont elles étaient ornées; enfin un petit vase en terre cuite, un petit bracelet ouvert en bronze, une bague brisée sur le chaton de laquelle est figuré vaguement un oiseau, et dix-huit grains de collier en verre grossier de couleur verte, ornés de dents de loup en une sorte d'émail jaune.

Le premier des deux volumes que nous avons sous les yeux contient encore un travail de M. Henry Labourasse sur *Le camp de la Wœvre*. Ce *castrum Vabrense* qui vit un des incidents de la lutte de Brunehaut et de Frédégonde, a dans Grégoire de Tours une page intéressante; mais on dispute toujours sur le lieu précis du village et de la forteresse dont parle le chroniqueur. Doit-on les placer à Saint-Valfroy, au mont Saint-Germain, à Châtillon en Wœvre, à Latour en Wœvre, à la côte des Hules ou à Montsec?

D'accord avec M. Denis, de Commercy, M. Labourasse se décide pour le coteau de Montsec. L'escarpement de ce lieu, le voisinage des nombreux défilés des côtes par où les compagnons d'Ursion et de Berthefried pouvaient espérer de s'échapper en s'y prenant à temps, puis le voisinage de la voie romaine allant de Grand à Metz, le voisinage aussi de Woinville où l'on pourrait retrouver l'*Ursionis villa* de la chronique, enfin la facilité de communication vers la ville de Verdun où s'enfuit en effet Berthefried, semblent des arguments déterminants à M. Labourasse pour cette attribution. Il verrait également dans le coteau de Loupmont (*Lupi mons*), qui s'élève vis-à-vis celui de Montsec, le lieu d'observation où dut se tenir Godégésille assiégeant les rebelles avec les troupes du duc Lupus, son beau-père.

Ces raisons n'ont du moins pas entraîné la conviction de l'auteur d'une autre notice insérée dans le tome II, et intitulée *Châtillon-*

Digitized by Google

sous-les-côtes et le castrum Vabrense. M. Bonnabelle découvre l'*Ursionis villa* dans Watronville, hypothèse plus laborieuse que l'autre, et *castrum Vabrense* dans Châtillon en Wœvre; les conditions topographiques y seraient aussi bien; une meilleure raison serait le voisinage d'une ancienne église de Saint-Martin, indiquée dans le récit de Grégoire de Tours.

M. Bonnabelle, décrivant l'église de Châtillon-sous-les-Côtes, signale des peintures murales « formées d'un seul trait de pinceau (?) » qu'on a découvertes sous plusieurs couches de badigeon et qui ornaient les murs du chœur, vieille construction massive du XIIIe siècle. Ces peintures fort dégradées auraient représenté : saint Martin à cheval donnant à un pauvre la moitié de son manteau; saint Jean l'évangéliste tenant le vase avec la couleuvre; deux autres saints, aujourd'hui méconnaissables, dont l'un tenait en main une légende en lettres gothiques terminée par les mots *ora pro nobis*. A la voûte on distingue deux bras élevés vers le ciel qui pourraient avoir appartenu à une figure de la Vierge Marie, à qui l'autel principal fut dédié vers la fin du XVe siècle, par Noël Didier, coadjuteur de l'évêché de Verdun.

M. Servais résume en quelques pages ses « Recherches historiques sur la pierre sépulcrale provenant du tombeau de Guy de Joinville, donnée au musée de Bar-le-Duc en 1850, et sur le personnage qu'elle représente. » Durant cinq siècles exposée aux regards dans les ruines du cloître de l'ancienne abbaye d'Écurey, cette pierre servit quelque temps de marche d'escalier, avant d'être réclamée et obtenue par le musée de Bar-le-Duc. Haute de 2^m,20, elle offre la représentation en pied d'un chevalier couvert de son armure, tenant de la main droite sa lance et posant la gauche sur son écu. Autour de l'écu se lisent quatre vers latins rimés, que cette nécessité factice de la rime entraîne en même temps à un solécisme et à une amphibologie qui pourrait être malicieuse :

Hic jacet in cinere
Vir simplex nomine Guido
Nobilis in scelere
Quem traxit nulla cupido.
Requiescat in pace
Amen.

Un texte provenant de l'ancienne abbaye et conservé aux archives de la préfecture de la Meuse attribue cette pierre à la mémoire

Digitized by Google

d'un seigneur Guy de Joinville. Trois sires de Joinville ont porté le nom de Guy, et c'est au troisième, mort dans les premières années du XIVe siècle, que l'auteur de la notice fait les honneurs de l'inscription funéraire. Le sculpteur naïf a signé son œuvre, on lit en effet sur l'écu les mots suivants : «Jehanz de Saint-Jore me fist.»

Le même M. Servais nous présente une «Notice sur une monnaie inédite de René II, duc de Lorraine et de Bar, récemment découverte à Bar-le-Duc.» Suivant l'auteur de la notice, cette pièce aurait été frappée de 1473 à 1480, c'est-à-dire entre l'avénement de René II à la couronne de Lorraine et la mort du roi René, époque à laquelle le nouveau duc de Lorraine put prendre le titre de roi de Sicile. La légende très-lisible — *Renatus dux Lothare co* — rappellerait que ce prince avait réuni au duché de Lorraine le comté de Vaudémont, qui en avait été détaché pendant plus de 400 ans.

Sous ce titre, *Une visite aux ruines de Grand*, M. Labourasse décrit à nouveau les restes de l'antique cité leuquoise *Granum* ou *Glanum*, et particulièrement de l'amphithéâtre, qui à lui seul suffirait pour en affirmer l'importance, malgré le silence absolu de tous les chroniqueurs et de tous les écrivains de l'époque romaine. Ces ruines forment un monticule factice d'une quinzaine de mètres au-dessus du sol de l'arène, qui s'est rétrécie peu à peu par suite des éboulements, et aussi de terrassements exécutés en vue de la mise en culture. Pendant que l'on commettait ces méfaits au nom de l'agriculture, les gradins tournés vers le nord étaient dévalisés en faveur des maisons du village. «Le temps n'a pas encore effacé la trace des assises ni de l'escalier central aboutissant au *podium*. A l'ouest, à l'entrée du vomitoire, une grande porte cintrée reste encore debout; elle était autrefois flanquée de deux portes plus petites, également cintrées, dont l'une, celle du couchant, a disparu. Un mur en pierres de taille, long de 150 mètres environ et depuis longtemps détruit, reliait en ligne droite ces portes au belluaire, et formait le grand axe de cette magnifique construction, où dix mille spectateurs trouvaient place.»

Une planche lithographiée nous offre le dessin d'une fort curieuse clef du belluaire; la tige est en fer; la poignée figure une panthère, en bronze, à mi-corps, prête à s'élancer sur sa proie.

En suivant les substructions des murs de défense, dont l'un, vers le midi, s'appuyait à l'amphithéâtre, on peut se figurer une cité

Digitized by Google

fermée ayant à peine 1,200 mètres dans tous les sens et pouvant renfermer environ 30,000 habitants. Les fouilles ont mis à découvert, à l'est du bourg, la base d'une tour servant à la jonction semi-circulaire de deux de ces murs d'enceinte; cette tour n'a que 5 mètres de rayon, avec un parement extérieur formé de dés taillés avec soin, et de 1 décimètre de face; au pied de cette tour aboutissait un canal d'assainissement.

A la date où M. Labourasse publiait sa notice, on avait déjà tiré du sol de l'antique *Granum* un nombre assez considérable de trésors archéologiques : des tombeaux, des bas-reliefs, des têtes et des membres de statues, des colonnes et des chapiteaux, des morceaux de porphyre et de marbre, des mosaïques d'un travail remarquable, des poteries fines de forme élégante, de nombreuses médailles de bronze et d'argent, dont la majeure partie sont frappées à l'effigie de Germanicus, de Néron, de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle, de Septime-Sévère. Celles de Constantin, particulièrement abondantes, sembleraient fixer à la première moitié du IVe siècle la période du plus grand développement de cette cité.

Deux voies romaines desservaient *Granum*. L'une la traversait du sud au nord, allant rejoindre, vers Noviomagus (Neufchâteau), la grande voie de Langres à Toul; elle est très-visible encore et même utilisée sur une certaine longueur de son parcours. L'autre, moins bien conservée, n'était qu'un de ces nombreux *diverticules* qui, vers la fin de la domination romaine, commençait à former sur le sol gaulois un réseau assez serré.

C'est vraisemblablement à l'époque des invasions barbares des premières années du Ve siècle que l'antique cité fut ruinée brusquement, ainsi que *Nasium* et *Solimariaca;* toutefois *Granum* ne périt pas complétement. On a dit, mais cela n'est pas bien prouvé, que Grand avait été, dans la période mérovingienne, le siége d'un évêché suffragant de Toul; un vieux texte cité par dom Calmet indique au moins que Grand, au XVe siècle, avait une enceinte fortifiée. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une localité de 1,250 âmes[1].

Au centre du bourg est l'église, dont la tour romaine, de forme carrée, aux murs épais et solides, armée de meurtrières longues et étroites, qui lui donnent la physionomie d'une forteresse, pourrait

[1] Sur l'identification de Grand avec un *Ad fines* de la carte de Peutinger, voyez, dans la *Rev. des Soc. sav.* 6e série, t. I, p. 356, le compte rendu d'une lecture faite à la Sorbonne par M. Ragon. (Note de la Commission de rédaction.)

Digitized by Google

dater du xie siècle; tout indique qu'elle a été faite en grande partie de matériaux arrachés à la muraille colossale qui formait le grand axe de l'amphithéâtre. A la tour se relie une assez belle nef du xve siècle.

Outre les ruines importantes dont nous venons de parler, il faudrait citer, tant dans le bourg actuel qu'aux environs, une sorte d'aqueduc souterrain, des oubliettes, çà et là des vestiges de substructions monumentales...

Il a été souvent question d'établir un musée local à Grand : on ne saurait trop insister sur cette idée, qu'une faible localité hésitera toujours à réaliser si on ne l'y encourage. « En attendant, dit M. Labourasse, les curiosités s'éparpillent, soit entre les mains d'amateurs, soit dans des collections publiques, et il n'est pas rare de rencontrer des objets précieux dans des mains qui en ignorent et la valeur et l'importance. » Il serait temps, en effet, de prendre un parti, d'autant qu'il s'en faut bien que les fouilles aient dit leur dernier mot; et le meilleur moyen d'en stimuler le zèle serait précisément la création de ce petit musée, qui appellerait à lui toutes les épaves et prêterait à chaque objet nouvellement découvert la plus-value résultant d'un ensemble déjà très-précieux.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS D'ARRAS.

2e série, tome VI.

(Séance du 5 juillet 1875.)

L'archéologie n'a guère à glaner que dans un seul des travaux insérés dans le sixième volume de la seconde série des Mémoires de l'Académie d'Arras. Ce travail, plus important pour l'histoire, est dû à M. G. de Hautecloque et est intitulé : *Arras et l'Artois sous le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie (1598-1633)*.

L'archiduc et l'archiduchesse devant faire leur joyeuse entrée à Arras le 12 février 1600 pour y prêter et recevoir les serments accoutumés, la ville se mit en frais de décorations temporaires. Des arcs de triomphe, des théâtres et des clôtures furent dressés dans la ville, ainsi qu'un pavillon aux limites de l'un des faubourgs.

Dans le pavillon, les archiducs prêtèrent serment avant d'entrer

Digitized by Google

en ville, et le maire ainsi que les échevins, après en avoir remis les clefs, jurèrent à leur tour obéissance et fidélité.

Puis Albert et Isabelle, étant montés à cheval, s'avancèrent sous un «pal» de damas bleu frangé d'argent, porté par les échevins vêtus de velours noir avec longues robes de damas noir et brodequins de maroquin. Des musiques établies sur des hourds à la porte de la ville les saluèrent au passage.

Un nombreux cortége les accompagnait, dans lequel figuraient naturellement les officiers municipaux «à cheval en housse», accompagnés des sergents à verge en robes et en casaques rouge et noir, qui étaient les couleurs de la ville, puis «des sergents de la ville, comme arbalétriers à cheval, archers et canonniers, tous en bon ordre et équipage, dont la plupart estoient vetus de casaques bleu ou violet, des couleurs de leurs altesses.»

Le cortége suivit les rues entre deux files de torches ardentes, et, passant par la petite place, y rencontra un premier arc de triomphe dressé par les marchands grossiers et marchands de laine, puis par la grande place y vit le théâtre que les marchands de vin avaient dressé. Il défila successivement devant le théâtre des orfévres, estamiers et ferronniers, devant celui qui, dressé contre l'hôtel de ville, figurait une série d'arcades sous lesquelles étaient debout les effigies des comtes d'Artois; passa sous l'arc de triomphe des gens de justice, vit un quatrième théâtre érigé par les apothicaires, puis un cinquième par les pelletiers, etc., et enfin un dernier dû aux bouchers, cuisiniers, etc.

Une clôture, percée d'une porte triomphale établie à la limite du monastère de Saint-Waast, donna entrée dans l'abbaye, où les religieux vinrent recevoir en grande pompe les archiducs, qui y entendirent un *Te Deum* et y demeurèrent.

Le lendemain, après avoir entendu la messe dans la cathédrale, l'archiduc à cheval et l'archiduchesse en carrosse, suivant les rues tendues de tapisseries, de parements et de tableaux, au bruit de l'artillerie municipale, se rendirent à un théâtre construit sur le grand marché, grande halle ouverte de tous côtés, où ils reçurent le serment des états et des villes et en prêtèrent un à leur tour.

Dans l'après-midi, le maire et les échevins se rendirent à l'abbaye pour offrir à l'archiduc douze pièces de vin d'Orléans, et à l'archiduchesse une coupe-tasse d'or fin pesant quatre onces, émaillée aux armes de leurs altesses.

Digitized by Google

Sur le soir il y eut des feux d'artifices, puis le lendemain, qui était le mardi gras, se passa en mascarades et bombances. Les princes partirent le jour suivant.

Les archives de Lille ont conservé seize dessins coloriés d'assez grandes dimensions, qui représentent toutes les décorations qui furent faites à Arras pour l'entrée d'Albert et d'Isabelle, et même l'ordre qu'avaient adopté les milices municipales pour recevoir les archiducs à leur arrivée devant la porte de la ville. Ces dessins, dus à Mathieu Bodin, fort probablement l'un des ingénieurs préposés aux fortifications de la ville, copiés et réduits par notre collègue M. Ch. de Linas, accompagnent le mémoire de M. G. de Hautecloque et ne lui donnent point un médiocre intérêt.

L'architecture de ces portes triomphales et de ces théâtres est le classique de l'extrême fin de la renaissance.

On y voit plus de termes que de colonnes : les frontons y sont interrompus, des consoles les flanquent, et des vases, des candélabres ou des pyramides les accompagnent, avec des statues. De nombreux cartouches remplis d'inscriptions laudatives en vers latins dus à l'un des échevins couvrent les pleins de cette architecture de fantaisie.

Le sujet figuré par des personnes vivantes sur chacun des théâtres n'était pas parfois sans analogie avec les professions des corps d'état qui l'avaient fait construire.

Si le premier théâtre, qui représentait les sept villes de l'Artois, ne laissait voir aucune allusion aux marchands grossiers, lainiers, etc., qui en avaient fait les frais, le second montrait que les marchands de vin y avaient largement participé, car Noé, la grappe de la terre promise et les vendanges y accompagnaient le triomphe de l'église sur l'hérésie.

Les tanneurs et autres gens d'état analogue avaient fait le sacrifice de toute personnalité en figurant sur leur théâtre le roi et la reine d'Espagne offrant la couronne à l'archiduc ainsi qu'à l'archiduchesse; mais les orfévres et autres gens travaillant les métaux avaient figuré les miracles de la Sainte-Chandelle, que les premiers avaient revêtue d'une si belle enveloppe au XIIIe siècle.

L'attique de l'arc de triomphe des gens de loi représentait naturellement le triomphe de dame Justice; c'était afin d'en compléter la signification que sur le théâtre suivant les apothicaires, chirurgiens et brasseurs avaient représenté la Paix embrassant la Justice,

Digitized by Google

et les filles de cette alliance, comme la Concorde, l'Abondance et la Liberté, foulant aux pieds la Guerre, la Pauvreté et la Discorde.

Les gens de métier fabriquant les tissus ou vendant les pelleteries avaient figuré sur leur théâtre les prospérités de l'Artois, tandis que les cuisiniers n'avaient eu garde de ne point donner sur le leur le spectacle de la sainte manne nourrissant l'Artois affamé dans les siècles obscurs et légendaires qui ont accompagné l'établissement du christianisme dans le nord.

Si l'on écrit un jour l'histoire de ce que, dans le langage financier moderne, on appelle un «virement», on trouvera un précédent à cette opération dans la relation de l'entrée d'Albert et d'Isabelle. Les dépenses occasionnées à la ville par les fêtes qu'elle motiva furent prélevées sur les fonds destinés à la réfection des fortifications. C'est pour cela, sans doute, que l'ingénieur préposé à leur entretien fut chargé de dresser les plans des décorations que nous venons de mentionner.

Nous trouvons aussi quelques indications intéressantes sur ce qu'était un feu d'artifice en l'année 1600.

Il se composait surtout de bois de tonneaux, enduits de goudron sans doute, et de «torques» qui signifient probablement des torches de paille, mais il y avait aussi des fusées; l'une partit du sommet du puits du petit marché, et alla frapper, après avoir suivi une courbe sans doute, dans la gueule du dragon qui était sur le sommet de la maison de ville, et dans la gueule du lion du beffroi.

Nous avons vu en Bretagne allumer un feu de la Saint-Jean par un pareil procédé.

Le récit des fêtes que nous venons d'analyser, et auquel nous donnons relativement une grande importance, n'est qu'un chapitre du mémoire de M. G. de Hautecloque.

L'administration, l'histoire, les mœurs, les monnaies, le commerce et l'industrie de l'Artois sous les archiducs en forment la plus grande partie. Mais nous n'avons pas à nous en occuper autrement que pour signaler quelques faits industriels.

Ce fut sous Charles-Quint que l'on commença de fabriquer la dentelle à Arras, dans le couvent de Sainte-Agnès.

La fabrique des draps, si florissante anciennement, avait été transportée en Angleterre par les ouvriers qui avaient embrassé la réforme. Aussi, comme la contrebande existait sur une grande échelle pour introduire leurs produits en Artois, une enquête fut ordonnée

Digitized by Google

de 1611 à 1612. Les commissaires, ayant reconnu que la production de leur pays était inférieure à la consommation, se montrèrent fort embarassés. S'ils favorisent la rentrée des tisseurs anglais, ils favorisent en même temps le développement de la réforme; puis ils craignent que l'Angleterre ne prohibe l'exportation de ses laines brutes, de meilleure qualité que celles de l'Artois, et ils n'osent réclamer la libre entrée des produits fabriqués.

La prospérité de Roubaix aurait commencé à cette époque, par suite de l'émigration des tisserands artésiens.

Nous sommes toujours étonné que, la fabrication des tapisseries ayant été si importante à Arras jusqu'à la conquête de Louis XI, on trouve si peu de documents certains sur cette industrie dans les publications du pays.

Les archives, soit municipales, soit départementales, devraient en renfermer cependant. Mais M. l'abbé Van Drival, dans son livre sur *Les tapisseries d'Arras*, ne s'en est pas préoccupé, et M. G. de Hautecloque renvoie à ce livre dans le court paragraphe qu'il a consacré à cette industrie.

On prétend que, lors du siége de 1640, il existait encore à Arras seize cents métiers à tapisserie. Il doit y avoir une grande exagération, car on aurait conservé une trace des produits nombreux qu'eût mis sur le marché cette colossale fabrication.

D'ailleurs, les documents trouvés par M. E. Muntz dans les archives du palais Barberini et publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*[1], qui datent de ce temps, ne citent Arras que pour la filature de la laine.

Nous avons vu, à l'exposition rétrospective de Lille, l'an dernier, trois tapisseries du XVIIe siècle représentant la légende de la Sainte-Chandelle, et qu'il était, pour ce motif, permis d'attribuer à un atelier d'Arras. Mais elles étaient fort laides, tant par le tissu que par le dessin.

Il y a dans la recherche de l'histoire de la tapisserie à Arras un champ inexploré, qui devrait tenter quelque membre de l'Académie de cette ville; ses mémoires, généralement un peu vides de faits archéologiques, n'y perdraient rien.

Cette observation ne s'adresse point à celui de M. G. de Hautecloque, qui, s'occupant de faits du XVIIe siècle, n'avait point à remonter plus

[1] 5e série, tome VIII, page 518.

Digitized by Google

haut dans le passé; il nous a fourni une ample moisson, dans laquelle nous avons même omis tout un chapitre relatif à la numismatique; et nous désirons que l'Académie d'Arras nous en fournisse toujours de semblables.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE PAU.

2e série, tome III, 1873-1874.

(Séance du 5 juillet 1875.)

Une notice de deux pages à peine, consacrée à la description d'un *tumulus* récemment ouvert à Andrein, petit village du canton de Sauveterre, dans l'arrondissement d'Orthez; voilà tout ce qu'il m'est permis de glaner dans le beau volume récemment publié par la Société des sciences de Pau. L'auteur de la notice est M. Raymond, archiviste du département, qui me paraît être à peu près le seul représentant de l'archéologie antique ou du moyen âge dans les Basses-Pyrénées.

« Ce petit tertre circulaire, dit M. Raymond, n'a que 17 mètres de diamètre et une hauteur de 1 mètre; il contenait une tombe orientée, d'une longueur de 1m,10 sur 60 centimètres de largeur, formée de trois pierres brutes posées de champ, sauf à l'ouest où il n'y avait que des pierrailles. A l'est de la tombe et dans l'intérieur se trouvaient deux vases, l'un en terre noire, orné de raies et de dessins en feuilles de fougère, l'autre en terre rouge, sur lequel se trouvaient de nombreuses entailles, faites soit à l'ongle, soit avec un instrument pointu. Cette tombe n'avait point de couvercle, bien que le tertre m'ait paru parfaitement intact. Je n'y ai trouvé aucun objet de pierre ou de métal. Des cailloux brisés et quelques fragments de charbon l'entouraient seuls. »

Le *tumulus* d'Andrein présente cette particularité, unique jusqu'ici, paraît-il, dans la région pyrénéenne, qu'il est placé à la pointe d'un monticule d'où l'œil embrasse tout le pays environnant, tandis que les *tumulus* explorés précédemment dans la contrée sont tous, sans exception, situés dans les lieux bas, et le plus habituellement dans le voisinage des cours d'eau. Ajoutons, pour compléter la description, qu'il s'élève à 15 mètres seulement du vieux chemin d'Orthez à Sauveterre, lequel n'est autre que l'ancien chemin des

Digitized by Google

pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle appelé encore aujourd'hui le *Cami Romin*.

JULES MARION,

Membre du Comité

RECUEIL DE PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES.

39e année, 1872.

(Séance du 5 juillet 1875.)

Le Recueil de publications de la Société nationale havraise contient deux études intéressantes, l'une de M. Devaux, l'autre de M. Baillard, sur le cimetière de Mesnil-sous-Lillebonne. On peut les résumer comme il suit :

Dès 1705, on trouva sur le sol de l'ancienne Juliabona l'épitaphe de Magninus Senecio, qui valut à l'Académie une communication de l'abbé Galland.

En 1850, M. Duval découvrit sur la colline du Câtillon quelques fibules en bronze.

En 1853, M. l'abbé Cochet y fit des fouilles, dont le détail est consigné au chapitre VI de son livre intitulé *La Normandie souterraine*. Il constata que le terrain est sillonné de substructions de 50 à 60 centimètres d'épaisseur, formant des compartiments destinés à marquer les divisions des familles. Il y trouva cinquante sépultures dont trente-trois dans des urnes, une dans un dolium en terre cuite, deux dans des tombeaux en pierre, deux dans des cercueils en tuile, douze dans des coffres en bois, seize renfermant des enfants de moins de sept ans, dont la loi romaine ne permettait pas de brûler les corps.

En 1867, M. Moutier-Huet mit à découvert, sur sa propriété, d'autres sépultures. M. Roesler fut chargé de classer les nombreux objets qui y furent trouvés, et au nombre desquels les médailles des empereurs Tibère, Claude, Néron, Hadrien, Trajan, Antonin et Aurélien, indiquèrent l'époque à laquelle on peut faire remonter les premières inhumations sur ce terrain. Il suppose que les pierres tumulaires ont été enlevées au moment de l'invasion des barbares, et employées par les Calètes de Lillebonne comme matériaux pour construire des retranchements contre les envahisseurs.

En 1873, MM. Delarue et Brianchon découvrirent sur la même

Digitized by Google

propriété plusieurs objets, au nombre desquels figure une statue en pierre blanche du pays, de 1m,25 de hauteur. M. Devaux fut chargé de la décrire.

Cette statue est très-mutilée; l'avant-bras droit et les pieds font défaut. Le vêtement se compose de deux robes; celle qui est placée immédiatement sur le corps indique, par ses petits plis, une étoffe souple et fine; la seconde est une sorte de pallium très-ample à larges manches. Une écharpe entoure le cou et les épaules; serait-ce la pénule employée dans les voyages? Le capuchon au moins n'est pas visible. Le linge placé sur le bras gauche est probablement un manipule; la main gauche porte un vase dans lequel on voit la tête d'un serpent.

M. de Longpérier, consulté sur la signification de cette statue, y a vu la représentation de la déesse Salus ou Hygie, telle qu'on la trouve sur certaines médailles romaines. Il a traduit comme il suit une inscription découverte dans le voisinage :

MEGARE ODES SVÆM P

MEGARE est une abréviation de MEGAREVS; ...ODES est la terminaison d'un nom de famille; SVÆM indique peut-être SVÆ MATRI; P répond à la formule D S P, *de suo posuit*, ou à celle V P, *vivus posuit*.

Le 27 février 1874, M. l'abbé Cochet revenait à Lillebonne et découvrait neuf sépultures, dans lesquelles on remarquait, entre autres objets, un trépied en terre grise placé les pieds en l'air, un baquet cerclé en fer contenant des os brûlés, et un coq en bronze étamé.

Enfin, le 6 mars 1874, MM. Roesler et Delarue trouvaient, dans une trentaine de sépultures, des urnes rustiques renfermant des cendres de morts, accompagnées çà et là de vases à offrandes, de fioles en verre et de pièces de monnaie. L'un de ces petits vases, d'une forme allongée et fort élégante, porte pour ornementation des épis en relief habilement contournés. Ces urnes étaient, pour la plupart, couvertes de soucoupes renversées.

L. Le Clerc,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Travaux de l'Académie nationale de Reims.

Tome LIV, année 1872-1873. Reims, 1875.

(Séance du 5 juillet 1875.)

Ce volume est des plus satisfaisants, et prouve à la fois du zèle des membres de l'Académie et de leur soin à fouiller les questions locales.

M. l'abbé Tourneur, en reproduisant une rarissime plaquette sur le «très-fort château de Linchamps en Ardennes», cherche à restituer cette ancienne localité, qui a joué un rôle considérable dans l'histoire des luttes dont nos frontières ont été trop souvent le théâtre. On avait perdu le souvenir des dispositions de cette citadelle; M. Tourneur, à l'aide de recherches minutieuses, est parvenu à retrouver ses dispositions assez exactement pour en dresser un plan.

L'Académie publie deux mémoires couronnés dans son dernier concours : l'un de M. l'abbé Portagnier sur la paroisse du Châtelet-sur-Retourne, Bergnicourt, Alincourt, Mondrégicourt, Épinois; l'autre de M. Mercier sur la commune d'Arcy-le-Ponsard et sur l'abbaye d'Igny, qui s'élevait sur son territoire.

Arcy-le-Ponsard possède un château assez complet du premier tiers du XVIe siècle, qui a remplacé un ancien château fort, et une église dédiée à la Vierge qui n'est pas dénuée d'intérêt. Elle se compose de trois nefs formant cinq travées, mesurant en totalité $16^m,30$ de longueur sur $12^m,05$ de largeur et $8^m,30$ de hauteur sous clef; les chapiteaux consistent en feuilles galbées diversement retournées. Quatre fenêtres à plein cintre éclairent la nef méridionale; trois fenêtres de la renaissance sont percées dans l'autre bas côté, dont les clefs de voûte, de la même époque, sont très-élégantes. Le portail se compose d'une porte centrale en plein cintre, dont l'arcade repose sur trois colonnettes et est flanquée de deux statues anciennes de sainte Catherine et d'un saint difficile à déterminer, vu sa détérioration; une tour carrée de 26 mètres s'élève au-dessus de la croisée des transepts; elle est percée de fenêtres romanes géminées. L'abside est semi-hexagonale, percée d'une fenêtre romane encadrée de colonnettes à chapiteaux.

Il faut encore signaler un beau vitrail du XVIe siècle représentant la décollation de saint Jean-Baptiste. L'église, du reste, possédait

Digitized by Google

un riche mobilier, mais tout a été vendu pendant la Révolution. Il y avait aussi plusieurs pierres tumulaires, qui ont malheureusement disparu lors du repavage exécuté en 1865.

L'abbaye d'Igny fut fondée non loin d'Arcy en 1126, sous la filiation de Clairvaux par Rainald, archevêque de Reims. Elle subsiste à peu près intacte, mais sans présenter d'intérêt archéologique. Le monastère a été en effet reconstruit de 1775 à 1789; il a la forme d'un parallélogramme régulier avec deux ailes en retour, reliées par un belle galerie extérieure voûtée. L'église, datant de la même époque, est adossée à l'aile du sud; elle a la forme d'une rotonde surmontée d'une coupole par le haut de laquelle pénètre la lumière du jour; on y remarque de belles sculptures, entre autres l'Ancien et le Nouveau Testament, des stalles richement ornées; en avant est une galerie servant de nef, dans laquelle sont les autels collatéraux; à l'entrée, deux plaques commémoratives, l'une de la sépulture du prélat fondateur, l'autre de la reconstruction achevée en 1787. Le parc est magnifique, rempli de statues et de fabriques. Nous n'avons pas à parler de la partie historique du travail relatif à l'abbaye d'Igny, mais cependant nous ne pouvons que nous étonner que l'auteur ait ignoré l'existence du beau cartulaire conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 9904 du fonds latin, datant du XIIIe siècle, contenant deux cent soixante-dix folios.

Nous relèverons encore un mot dans cette notice. M. Mercier dit que l'on a déjà plusieurs fois offert des sommes considérables pour acheter la verrière de l'église paroissiale, et il loue la fabrique d'avoir refusé de s'en dessaisir. Nous partageons complétement cette opinion, mais nous en croyons devoir parler, parce que nous serions heureux de voir le Ministère prendre des mesures excessivement sévères dans le but d'empêcher le dépouillement de nos églises, qui prend des proportions déplorables. Dans le département de la Marne, des faits excessivement regrettables se sont produits tout récemment et réclament une intervention prompte et énergique, en faveur de laquelle je me permets d'appeler toute la sollicitude de mes collègues.

Après cette parenthèse, nous reviendrons aux mémoires de l'Académie de Reims, et au travail de M. l'abbé Portagnier sur le Châtelet et ses dépendances. Le Châtelet-sur-Retourne est un bourg de l'arrondissement de Rethel. M. l'abbé Portagnier, d'après le nom de cette localité, les vestiges matériels et la tradition, y voit un ancien camp

Digitized by Google

romain, transformé en manoir au IXe siècle par les comtes de Rethel; le nom de ce retranchement, *Castrum Februarii*, mentionné encore dans une charte de donation de l'archevêque Manasses II à l'abbaye de Saint-Denis de Reims, me porterait à lui attribuer une origine moins ancienne et à y voir une des nombreuses fortifications, châteaux ou camps, qui furent construits à la fin de la dynastie des Carlovingiens dans cette partie frontière de notre pays. Les restes du château sont très-curieux à étudier; un talus de 100 mètres de long avec un revers de 25 mètres, du côté de la rivière la Retourne, en indique nettement l'emplacement; ce talus est formé par d'anciennes fondations composées d'énormes blocs de gré; au centre est une motte haute encore de 50 mètres, entourée d'un large fossé reliant la rivière à un ruisseau qui coule en arrière; une enceinte plus étendue doublait ces fortifications, embrassant toute la superficie du village actuel.

L'église du Châtelet fut brûlée au XVIIe siècle, pendant les guerres de la Fronde; elle a été presque entièrement reconstruite en 1825, à la suite d'un nouvel accident causé par la foudre; celle de Bergnicourt ne présente aucun intérêt; celle d'Alincourt est une simple chapelle sans aucun style.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Chartes de l'abbaye de Cluny.

(Séance du 1er mars 1875.)

M. Bruel, chargé de l'édition des *Chartes de l'abbaye de Cluny*, demande : 1° l'autorisation de reproduire des fragments tirés des trois cartulaires conservés à la bibliothèque de la ville de Cluny, plus les *fac-simile* de deux chartes originales des IXe et Xe siècles, de la Bibliothèque nationale; 2° la marche qu'il doit suivre pour faire la table du volume en cours de publication, dont l'impression sera évidemment terminée cette année.

La première proposition me semble devoir être agréée, mais avec une certaine modification; le Comité a déjà admis des précédents, et il est toujours utile de donner aux lecteurs une idée exacte des textes employés pour l'édition des documents inédits. Cependant la reproduction de deux chartes originales choisies dans un assez grand nombre d'actes analogues n'offre peut-être qu'un intérêt de curiosité; en effet, chacun des actes de ce genre offre des caractères particuliers qui rendent le choix difficile, et on ne saurait, sans augmenter considérablement et peu utilement les dépenses, en multiplier le nombre. J'estime qu'un *fac-simile*, pris dans chacun des cartulaires, serait bien préférable et ferait apprécier aux lecteurs la valeur paléographique des instruments qui ont servi de base à l'ouvrage, et qui d'ailleurs, par leur date (XIe siècle), ont une valeur sérieuse.

Pour la confection de la table, la question est plus délicate, et il appartient à la section de décider; s'il m'est permis de faire connaître mon avis, voici ce que j'ai l'honneur de proposer :

Digitized by Google

La publication des chartes de l'abbaye de Cluny offre un intérêt historique général par le grand nombre et la date des documents qui s'y trouvent réunis. Le volume, dont les trois quarts sont imprimés aujourd'hui, comprend tous les actes, de 802 à 954, qui ont été rédigés sous les abbés Bernard, Odon et Aimar. Comment ne pas faire suivre cette précieuse collection des actes qui se rattachent au temps de saint Maieul, 954-985? Comme je crois qu'il n'y a pas lieu d'hésiter à entreprendre un second volume consacré à ces derniers actes, il ne faut penser à faire une table que lorsque l'on aura ainsi la série complète des actes des IXe et Xe siècles. Cette table alors comprendra les articles de toute une époque déterminée; en agissant autrement, on risquerait de faire des doubles emplois et de rendre aux lecteurs les recherches difficiles et compliquées.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE CLUNY.

(Séance du 12 avril 1875.)

Vous avez chargé MM. Boutaric, Tardif et moi d'examiner la question que j'ai eu l'honneur de soumettre à la section dans sa dernière séance; il s'agit de prendre une mesure sur la publication des *Chartes de l'abbaye de Cluny*.

Votre commission est unanime pour reconnaître tout l'intérêt qu'offrent ces documents diplomatiques au point de vue de la géographie, de l'histoire, du droit privé et des formules; elle a constaté que le volume en cours de publication s'arrête à la seconde moitié du Xe siècle; il y a largement assez de titres à publier pour faire un second volume qui irait jusqu'à la fin de ce même siècle : aussi considérable que le tome Ier, il contiendrait 800 chartes; les deux volumes formeraient ainsi un ensemble de documents d'une importance incontestée, se rapportant exclusivement à la période carolingienne.

Convaincue que le recueil des *Chartes de Cluny* est une œuvre d'un intérêt général pour l'histoire de France, votre commission vous propose la publication d'un second volume; elle considère qu'il

Digitized by Google

n'y a pas lieu, quant à présent, de prendre aucune détermination en ce qui concerne la rédaction de la table des matières.

BOUTARIC, TARDIF et ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membres du Comité.

RAPPORT SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES DE MM. QUANTIN, L'ABBÉ TISSERAND, BRUN-DURAND, MATTON, LEROY, DE LAMOTHE.

(Séance du 1er mars 1875.)

M. Quantin a transmis au Comité la copie passée devant Eudes, official de Sens, en juillet 1239, réglant entre les héritiers le partage de la succession de *Peregrinus Latinus*, chevalier. Ces héritiers étaient sa veuve Marie, ses frères George, chanoine de Tours, et Jacques et ses trois enfants. La fortune mobilière fut divisée en quatre parts, de manière cependant que celle des enfants fût plus forte, grâce à une somme que chacun des oncles devait leur donner. Les biens immobiliers, situés dans plusieurs paroisses, ne furent pas partagés, mais chacun des quatre héritiers (les trois enfants comptant pour une personne) reçurent un immeuble, sauf à payer une soulte pour égaliser les lots. La dot de la veuve, qui consistait dans la moitié d'une maison sise à Paris, rue Sainte-Geneviève, lui restait hors part, à la condition de revenir, après son décès, à ses enfants.

M. Quantin a également envoyé la copie de dix actes datés de 1358 à 1381, relatifs à la fortification des villages et à la levée des aides pendant les guerres des Anglais et les ravages des Grandes-Compagnies. La plupart de ces documents concernent le village de Chitry, qui, du reste, est un exemple frappant des maux que la guerre fit endurer aux habitants des campagnes, en même temps que de la vitalité et de la richesse de la France à toute époque. Nous ne savons que trop, aujourd'hui, ce qu'est le fléau de la guerre et la ruine causée par l'occupation étrangère; mais au moins nous sommes garantis de ses conséquences par suite de l'établissement de l'armée régulière qui nous a délivrés des rôdeurs et de ces bandes indisciplinées qui, n'ayant plus d'étrangers à combattre, vivaient de pillage dans les campagnes et menaçaient même les villes fermées.

Pendant cette période, l'Auxerrois, comme d'autres provinces, eut à supporter le contre-coup de la guerre anglaise et des courses

Digitized by Google

des Grandes-Compagnies. Il fallut d'abord payer rançon pour éloigner les étrangers, dont le quartier général était à Ligny-le-Châtel; c'était 7,500 royaux et 200 moutons d'or que coûta le départ de l'ennemi de la partie de la Champagne et de la Bourgogne qu'il occupait: je ne parle pas de ce qui était requis en nature : par exemple pour Chitry, 30 queues de vin à 418 litres par queue, 309 moutons, 700 livres de chandelle, le tout racheté moyennant 350 écus d'or. Après le départ des Anglais, nouvelle aide nécessitée par les dépenses à faire pour organiser la défense contre l'invasion des Grandes-Compagnies. Plus tard, en 1386, nouvelle aide pour payer les frais d'une descente projetée en Angleterre. Malgré toutes ces charges qui pesaient lourdement sur les populations rurales, certains villages voulurent se fortifier : Chitry était du nombre. Ses habitants transformèrent leur église en forteresse; on voit encore aujourd'hui la grosse tour ronde qu'ils élevèrent au chevet, et les deux tours carrées construites sur les flancs. Ils y mirent tant de zèle, qu'ils oublièrent d'en demander la permission au roi, ce qui leur coûta cher. Un sergent royal arriva chargé de leur signifier d'avoir à cesser leurs travaux; mais la peur des routiers, peut-être même de la garnison d'Auxerre qui était venue jadis plus d'une fois marauder chez eux, fit qu'ils se barricadèrent dans leur église, et le malheureux sergent dut se garer d'une grosse pierre, seule réponse des villageois affolés par la peur. Ce fut encore 60 francs d'or qu'il fallut payer à titre d'amende de par la sentence du bailliage. Je crois utile de résumer ici les actes transcrits par notre correspondant.

1358, *24 novembre*. Lettres de Charles, régent, nommant Jean de Sens capitaine et garde de la forteresse de la Chapelle-sur-Oreuse, propriété de l'abbaye de Sainte-Colombe. — *6 décembre*. Ordre de Pierre de Jeurre, lieutenant de Guichart d'Ars, bailli de Sens, à Louis de Noyers, de mettre le titulaire en possession de sa charge.

1359, *13 décembre*. Lettres de Polain de Blangy, lieutenant du connétable de France, défendant aux «genz d'armes et briganz ou leurs vallez, tant de la garnison d'Aucerre comme des autres forteresses françoyses du pays», de venir piller les habitants de Chitry.

1360, *26 décembre*. Lettres du roi nommant Jean Février pour lever 7,500 réaux et 200 moutons sur les habitants des environs des forteresses de Ligny-le-Châtel et Bragelogne pour la rançon des capitaines anglais.

Digitized by Google

1361, *3 mai.* Lettres du bailli de Chaumont et de Troyes, réglant la quote-part des habitants de Chitry dans la rançon du château de Ligny. — *6 mai.* Quittance de cette somme donnée par Jean Février.

1362, *30 janvier au 11 février.* Pièces concernant la levée d'une aide d'un gros tournois d'argent vieux sur chaque feu des villes fermées et un demi-gros par mois sur les habitants du plat pays, pour payer l'armée levée par le comte de Tancarville contre les «grans compagnes.»

1365, *31 juillet.* Mandement de Guichart d'Ars aux collecteurs de Chitry pour contraindre les habitants récalcitrants à payer leur quote-part de 35 francs d'or pour le rachat des places de Cézy et de Saint-Aubin des mains des Anglais.

1367, *24 octobre.* Quittance de 10 florins d'or donnée par Gaucher de Vannes, général-maître des monnaies, aux habitants de Chitry, pour leur part dans le rachat ou délivrance de la forteresse de Migé : cette somme était levée au profit du comte de Tancarville.

1365, *24 août.* Mandement des élus de la cité et diocèse d'Auxerre aux habitants de Chitry d'avoir à imposer sur chaque feu un franc d'or «pour la provision et deffense du royaume».

1365, *30 novembre;* 1370, *21 septembre;* 1379, *5 octobre;* 1386, *juin et juillet.* Quittances de sommes payées par les habitants de Chitry aux receveurs royaux pour «la défense du royaume, le fait de la guerre, le fait de l'armée de la mer, le passage de l'armée de la mer.»

1364, *12 août.* Mandement de Jean de Châlon, capitaine général pour le roi dans le diocèse d'Auxerre, chargeant son écuyer Guillaume d'Orgelet d'aller à Chitry prendre les dispositions nécessaires pour fortifier l'église, sur la demande des habitants.

1374, *8 avril.* Sentence du bailli de Sens condamnant les habitants de Chitry à une amende de 60 francs d'or pour avoir fait fortifier leur église sans autorisation et en avoir refusé l'entrée à un sergent royal.

1381, *4 novembre.* Visite de l'église fortifiée de Chitry par Jean de Nant, bailli de Sens, qui ordonne de compléter et d'augmenter les travaux, autorisant les habitants à s'imposer à cet effet 500 francs d'or.

C'est à une même époque désastreuse que se rattachent les do-

Digitized by Google

cuments des archives d'Antibes, dont M. l'abbé Tisserand vous a envoyé des transcriptions. Il s'agit, en 1353, de la nomination, dans chaque viguerie du comté, d'un fonctionnaire chargé de visiter les fortifications et de les compléter; Henri, chevalier, est délégué à cet effet dans la viguerie de Grasse et appelé à s'occuper des fortifications d'Antibes. En 1357, Simon du Puy, chambellan et commissaire du lieutenant du roi dans les comtés de Provence et de Forcalquier, s'entend avec les syndics pour réparer les chemins et abattre une partie de la forêt de Roquefort pour se garantir des descentes des corsaires catalans. En 1320, Rostaing, juge et bailli d'Antibes, veut que d'urgence on répare les murailles par crainte des *Gibelins;* c'était au moment où le roi de Sicile menaçait la Provence d'un débarquement. En 1379, Nicolas de Spinola, sénéchal, et Emmanuel du Puget, capitaine de la viguerie de Grasse, Nice et bailliage de Villeneuve, donnent chacun des ordres pour que des mesures soient prises en cas d'invasion imminente de pillards venant du comtat Venaissin.

La dernière pièce envoyée par M. l'abbé Tisserand est un acte du 14 octobre 1360, par lequel le conseil général de la viguerie de Grasse refuse de payer la part restant à solder des 15,000 florins accordés au pape Innocent VI «pro expulsione inimicorum qui «tunc erant in partibus istis», et les 118,000 florins réclamés par le comte d'Armagnac pour les services rendus à la reine Jeanne.

M. Brun-Durand, correspondant à Crest (Drôme), a trouvé aux archives départementales de la Drôme un pouillé du diocèse de Die, rédigé en 1449-1450; le document original est, paraît-il, dans un état de conservation qui rendait urgent d'en faire une bonne transcription. M. Brun-Durand a fait suivre le nom de chaque paroisse ou bénéfice de sa dénomination moderne. Je remarque dans le préambule que le rédacteur du pouillé a noté la disparition d'une paroisse, celle de Rochebriane; en effet, en 1445, un éboulement de rochers, en obstruant le cours de la Drôme, fit refluer les eaux qui formèrent le lac du Luc sur l'emplacement même de la paroisse en question. M. l'abbé U. Chevalier a déjà publié, dans le tome II des *Documents inédits relatifs au Dauphiné*, un pouillé de Die qu'il avait copié dans le manuscrit 10031 (fonds latin) de la Bibliothèque nationale. Il existe entre ce texte, écrit aussi au XIVe siècle, et le document envoyé par M. Brun-Durand, d'assez nombreuses variantes dans

Digitized by Google

l'orthographe des noms de lieu et même dans leur énumération, c'est dire que le second a une certaine valeur. Vous avez pu apprécier tout le parti qui pouvait être tiré de ce genre de documents par l'étude faite du cartulaire de Cahors, qui vous a été communiqué il y a quelque temps et qui figurera dans le prochain volume de *Mélanges* de la collection des *Documents inédits*. J'ai donc l'honneur, comme pour celui-ci, de vous proposer de renvoyer le pouillé de Die à la Commission de la topographie des Gaules. Elle ne manquera pas d'en tirer un excellent parti pour les limites des anciens diocèses, dont elle s'occupe tout particulièrement.

M. Matton, correspondant à Laon, vous a envoyé les statuts des *parmentiers* (tailleurs d'habits) de Chauny en 1487, et ceux des *tisserands de toile* de la même ville en 1597 et 1656, pris dans les archives municipales. M. G. Leroy a adressé ceux des *merciers*, *épiciers*, *ferronniers*, *chandeliers et ciriers* de Melun en 1609, et ceux des *maîtres apothicaires et chirurgiens* de la même localité en 1656. Le Comité a déjà reçu à diverses époques, de différents correspondants, des documents analogues; il serait bon de les réunir, en y joignant ceux-ci. On pourra un jour y puiser des renseignements, si on veut étudier l'organisation des corporations industrielles dans les provinces. On y trouvera probablement, par des comparaisons et des rapprochements, d'utiles indications pour aider à la solution de certains problèmes abordés de nos jours.

M. Leroy a joint à ces pièces un tarif des droits de péage perçus par le roi et le vicomte de Melun sur toutes les marchandises passant à Melun et à Ponthierry; à la suite se trouvent les coutumes prises sur artisans ou certaines professions de la ville. Le tout est extrait d'un dénombrement rendu au roi par le duc de Montmorency, qui possédait alors la vicomté de Melun en partage avec M. Arbaleste, seigneur de la Borde. Les archives du Comité possèdent également un certain nombre de tarifs de péage : quelques-uns ont été publiés dans la *Revue des Sociétés savantes;* il y a lieu de réunir à cet ensemble le *tarif du péage de Melun et de Ponthierry*, ainsi que le *péage du port de Saint-Gilles en 1324*, envoyé par M. A. de Lamothe, correspondant à Nimes.

Nous devons encore à M. de Lamothe un document qui ne manque pas d'un certain intérêt de détail; il est extrait des archives de Beau-

Digitized by Google

caire. C'est le compte des dépenses d'un personnage qui, en 1584, dut se rendre de cette ville à Paris. Pierre de Porcellets, seigneur de Baye, délégué de la ville de Beaucaire pour faire en cour les démarches nécessaires à l'effet d'obtenir la suppression du grenier de ville, partit le 14 janvier et arriva à sa destination le 18; il avait passé par Arles, Saint-Remy, Orange, Valence, Vienne, Lyon, Digoin, Briare, Montargis et Villejuif; il repartit le 2 juillet en passant par le Bourbonnais, et était de retour le 10. Il note chaque jour ses dépenses, indique les lieux où il s'était arrêté, et donne bon nombre de détails sur la manière dont on voyageait alors, tantôt par terre, tantôt par eau. Nous y remarquons ce que coûtait alors à Paris la vie d'hôtel : 15 livres par mois une chambre garnie, sans y comprendre ni l'éclairage ni le chauffage.

Je termine ce rapport, déjà long, par une communication de M. Leroy sur une redevance assez singulière. On lit dans un terrier du xve siècle, conservé aux archives de Seine-et-Marne, la mention suivante : « Les hoirs feu Constantin Geroys, pour environ un quartier de pré séant lez la Fontaine d'Archenost, et fut feu Denisot Cocherot, tenant d'une part à ladicte fontaine d'Archenost, et d'aultre à sire Jehan de Pressy, bourgeois de Paris, paient obole parisis au dict jour de Saint-Remy, sur un cheval blanc, par chacun an, par les dictz hoirs, à peine de LX sols parisis d'amende, touctes fois que, au dict jour, ils ne paient la dicte obole pite à cheval sur un cheval blanc. » Cette redevance n'est signalée là que dans des actes de 1421 à 1427, ce qui peut faire supposer qu'après cette dernière date elle fut supprimée ou rachetée. Les obligations de ce genre, imposées aux vassaux et tenanciers, sont très-fréquentes partout : généralement elles servaient à indiquer le lien qui existait entre le seigneur et les possesseurs de biens non nobles. Les possesseurs de biens nobles devaient, lorsque ceux-ci le comportaient par leur étendue, le service militaire; lorsqu'ils étaient trop peu considérables, une lance, une épée, un fer de cheval, des flèches ou un faucon.

Je propose de déposer aux archives toutes les communications dont je viens d'entretenir la section.

Anatole de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Documents relatifs à l'histoire maritime au xve siècle.

Communication de M. Marchegay, membre non résidant du Comité, aux Roches-Baritaud (Vendée).

(Séance du 12 avril 1875.)

M. Marchegay adresse huit documents concernant des faits de guerre, de commerce ou de justice maritime au xve siècle, sur les côtes de l'ouest de la France.

Ce sont : l'affrétement d'un navire qui devait amener d'Écosse des gens d'armes à Charles VII, en 1423; la saisie dans la rivière de Gironde, en 1459, d'un navire anglais appelé *la Gost;* un sauf-conduit de l'amiral de France à des marchands anglais pour trafiquer pendant un an sur le littoral, la rivière de Gironde exceptée; le partage d'épaves maritimes, la suppression totale ou partielle du droit de bris; enfin la réparation de la nef *la Gabrielle*, appartenant en propre à Gabrielle de Bourbon, dame de la Trémoille, femme de l'amiral de Bretagne et de Guyenne. Ces documents sont peu étendus, ils ont tous quelque intérêt soit pour l'histoire générale, soit pour l'histoire de la marine et du commerce; nous avons l'honneur d'en proposer l'impression dans la *Revue*.

L. de Mas-Latrie,

Membre du Comité.

Documents relatifs à l'histoire maritime au xve siècle.

I

Affrétement pour Charles VII, roi de France, d'un navire qui devait lui amener d'Écosse des gens d'armes et de trait. (7 mai et 26 octobre 1423.)

Jehan Stwart, conte de Bocquen, connestable de France, Franczoys Talleran, seigneur de Gringnaux, chambellan, Guillaume de Quiefdeville, maistre des requestes, conseilliers, et Guillaume Le Bouscher, escuyer, destinenz du roy nostre sire et ambaxadeurs pour luy envoyez en ce réaulme d'Escoce, à touz ceulx qui ces présentes lettres verront, salut.

Savoir faisons que le mardi xxvie jour d'octobre, l'an mcccccxxiii, pour et au nom du Roy nostre souverain seigneur, nous avons traicté, accordé et appoincté à Perruche de la Sau, maistre du baliner Saincte Marie, en la manière qui s'ensuit.

C'est assavoir que, oultre et par dessus les quinze jours qu'il doibt demourer ou port de Dombretaing, en ce dit réaulme d'Escoce, aus despens

Digitized by Google

du Roy nostre sire, comme il appert par les lettres d'affrétement par lui sur ce faictes en Castille, avecques maistre Jehan Benouyn, Guillaume..... et Jehan Go..... il demourera devant Grenoc, oudit port Dombretaing, ung moys entier commançent le vi^e jour de novembre prouchain venent et finissent le vi^e jour de décembre après ensyvent, et aura deffret pour ledit moys ung escu et demy du coing du Roy nostre sire pour le port de chascun tonnel à quoy sa nef est estimée; laquelle nef nous avons estimée et estimons à sept vingt tonneaux, dont il sera payé en ce réaulme d'Escosce demi escu pour le port de chascun tonnel; et le demi escu qui restera luy sera paié à la Rochelle, trente deux jours après ce qu'il aura descendu en Francze ou en Bretaigne les gens d'arsme et de traits de ce réaulme d'Escosce qui passeront en ladicte nef. Et oultre aura sa part de mil escus d'or dud. coing que avons accordé à tous les maistres d'Espaigne ensemble venent en ce présent voiage, qui sont douze en noms; lesquels mil escus il ont repartiz selon l'estimation dudit port de leurdicte nef, et luy en appartiennent pour sa part soixante..... [1] coronnes.

Et si ledit Perruche sert plus longuement que ledit moys, il sera poié pro rata pour moys et jour, au prix dessusdit, tant de frait comme des chansses, jusques adce que les troupes qui seront chargez en sa nef seront descenduz en France ou en Bretaigne, comme dit est. Et aussi s'il demeure par decza, ou sur la mer, en nous retornenz en France, plus longuement que ledit moys, et il a besoin de vitaille, c'est assaver pain, cher, poisson et cervose, on lui en baillera ce qu'il aura mestier, en rabatant de ce que on lui porra devoir sur le frait, au temps qu'il servira plus que ledit moys; et lui baillera l'en bescuit au pris qu'il a cousté à la Rochelle.

Item lui est accordé et promis que, s'il advenoit, que Dieu [ne] vueille, que sa nef périst par fortune, tormente de temps ou par quelque autre manière, le Roy nostre sire sera tenu à payer au dit des mariniers et gens ad ce congnoissans.

Toutes lesquels choses nous, ambaxadeurs dessus nommés, avons promis, au nom de nostredit sire et par ces présentes parties de povoir par luy à nous donné, et promettons tenir, faire et accomplir de point en point et tout selon la forme et manière dessusdicte; et ad ce avons obligé et soubmis, obligeons et soubmettons audit Peruche tous et chascuns les biens meubles et immeubles de nostredit sire, présens et à venir. Et en cas que faulte y auroit de le payer au jour dessusdit, nous li promettons faire paier par nostredit sire, par chascun jour de faulte, dix escus d'or.

Ci après ensuit la teneur dudit povoir :

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à touz ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme, pour nous aidier et secourir à l'en-

[1] Deux, dix ou douze.

Digitized by Google

contre des Angloys, nouz enciens ennemys, ayons fait requerre plusieurs seigneurs et autres du réaulme d'Escosse, comme nous biens vueillans amys et aliez, lesquels, de leur grant liberalité, se sont gracieusement offers et présentés nous aidier et secourir moyennant que nous leur deussions envoyer certayne somme d'argent, navires, vivres et autres choses; et il soit ainsi que, pour le très grant péril et danger qui de présent est sur la mer, parce que nosd. ennemys, qui ont sçeu que ledit secours nous debvoit venir, se sont mys en puissance sur la mer, en espérance, que Dieu ne veuille, de destrousser et ruer sus ledit navire et bastiment que avions ordenné envoyer oudit pays d'Escosse, comme dit est, nous n'ayons voulu metre en si grant aventure une si grosse finance comme celle à quoy porroit monter la dicte armée, mais n'y envoyons seulement que une partie d'icelle pour faire aucuns prestz à ceulx qui nous volent venir servir, et autres despenses pour le bien de ladicte armée.

Pour laquelle encores derechief requérir de par nous, et icelle amener et conduyre par deça, envoyons présentement oudit réaulme d'Escosse nostre très cher et amé cousin le conte de Boucquen, connestable de France, et en sa compaignie nous amez et feaulx conseillers Franczois seigneur de Gringnaux, chevalier, nostre chambellan, maistre Guillaume de Quiefdeville, maistre des requestes de nostre hostel, et Guillaume Le Bouscher, nostre escuier d'escuirie, savoir faisons que nous, confians des sens, léaulté et bonne proudomie de nosd. cousin, conseillers et escuier, et affin que, par faulte de ladicte finance ou de bonne asseurance d'icelle, ladicte armée, qui tant nous est nécessaire, ne soit retardée, iceluy nostre cousin, appelez avecques luy nosd. conseillers, avons chargé, commis et ordonné, chargeons, commettons et ordonnons par ces présentes de traicter et accorder avecques tous patrons, maistres de navires et mariniers de nous servir à tel temps, pour tel manière et en tel pris qu'ilz verront estre convenable pour le bien de ladicte armée; pour le paiement et fournissement duquel traicté et marché ainsi fait avecques iceulx patrons, maistres de navire et mariniers, avons à nosd. cousin et conseillers donné et donnons par ces présentes plain povoir, auctorité et mandement espécial de y obliger et soubmettre tous et chascuns nos biens, meubles et immeubles présens et avenir; lesquelles promesses et obligacions qui par nostredit cousin ainsi se feront, appelez avecques luy nosd. conseillers, ou qui en l'absence ou empeschement de nostre dit cousin se feront par iceulx nos conseillers seulement, nous promettons, en bonne foy et parolle de roy, avoir agréables et icelles fornir, rattifier et acomplir de point en point, sans jamais aler ne venir au contraire en quelque manière que ce soit, et dès maintenant pour lors y obligeons et hypothéquons tous nosd. biens, meubles et immeubles; et avecq ce voulons que toute la finance, vitaille et autres choses que nous enveions présentement oudit réaulme d'Escosse, pour le bien et avancement de ladicte armée, soit baillée et délivrée à nostre amé et féal secrétaire maistre Nicolas de Goismes,

Digitized by Google

lequel nous avons commis et commettons par cesdictes présentes à la distribution d'icelle, pour et en nom de nostre amé et féal trésorier de noz guerres Hemon Reignier. Et par rapportant ces présentes, ou vidimus d'icelles, avecques certifficacion de nosd. cousin et conseillers, ou de nosd. conseillers seulement, et quictance suffisant de ceulx à qui celles finances et vitailles seront baillées et délivrées, nous voulons tout ce que payé ou distribué en sera par nostredit secrétaire, pour le bien et avancement de ladicte armée, estre aloué ès comptes et rabatu des receptes de nostredit trésorier par noz genz de noz comptes ou autres qu'il appartiendra; aux quels nous mandons, par ces mesmes présentes, que ainsi le facent sans contrediz ou difficulté. En tesmoign de ce, nous avons fait mettre nostre séel à ces présentes.

Donné à Borges, le XVIIe jour de may, l'an de grâce MCCCCXXIII, et de nostre règne le premier.

Et nous Archambault conte de Douglas, seigneur de Galouay et de Matardale, et gardien de la frontière d'Escosse; Jehan conte de Boucquen, connestable de France, Françzois seigneur de Gringnaulx, Jehan Cranath, esleu conferme de Cathenilz, Guillaume de Quiefdeville, et Guillaume Le Bouscher, avons promis et promettons, par les foy et sérement de noz cors, fere tenir, payer et accomplir toutes et chascunes les choses dessusdictes à nostred. souverain seigneur; et ou cas que faulte y auroit, nous promettons, en propres et privés noms, payer et acomplir les choses dessusdictes, et pour ce avons obligé et obligeons aud. Perruche tous noz biens meubles et immeubles, présens et à venir.

Et en tesmoign de ce, nous Archambault conte de Douglas, Jehan conte de Bocquen, Franczois seigneur de Gringnaulx, Guillaume de Quiefdeville, Guillaume Le Bouscher, avons séellé ces présentes de nos seaulx.

Et nous Jehan Cranath, esleu conferme de Cathenilz, avons signé de nostre saing manuel, en l'absence de nostre séel.

Fait en la cité de Glasco, le XXVIe jour d'octobre, l'an de grâce MCCCCXXIII.

Ainsi signé : CRANNATH.
Jehan MACAIRE, senneschal.
Du RAYFFE, greffier[1].

(Archives de la Vendée. Cartulaire d'Orbestier, fol. 295 v.-296. N° 376.)

La transcription de cette pièce dans le cartulaire d'Orbestier résulte de ce que, le 3 juin 1424, le susdit Perruche de la Sau emprunta à l'abbé d'Orbestier 347 couronnes, dont il assigna le remboursement sur les 433 écus à lui promis par lettres du roi de

[1] Ce sont les certificateurs et vidimeurs des copies composant le cartulaire.

Digitized by Google

France en date du 28 avril, après Pâques, l'an susdit, *pour avoir esté au voiage d'Escoce.*

Dans le cartulaire, l'obligation de Perruche précède immédiatement les pièces ci-dessus, et porte le n° 375.

II

Donation par Charles VIII, roi de France, à son sénéchal de Guyenne, Olivier de Coëtivy, d'un navire anglais appelé *la Gost*, hommes et biens, pris et arrêté en la rivière de Gironde; déduction faite 1° de la part du butin de ceux qui ont contribué à la prise de ladite nef, 2° des 1,000 livres tournois dues aux commissaires qui ont jugé le procès en vertu duquel elle a été adjugée au Roi.

Charles, par la grâce de Dieu roy de France, à nostre amé et féal Jehan Augier, trésorier de France en Guienne, salut et dilection.

Comme nous ayons entendu que puis naguères, par arrest prononcé par noz amez et féaulx conseilliers qui derrenièrement ont tenuz noz Grans Jours en nostre ville de Bourdeaulx, certaine nef appelée la Gost, laquelle par aucuns marchans anglois avoit esté amenée du royaume d'Angleterre jusques en la rivière de Gironde, et illec prinse et arrestée par nostre séneschal de Guienne ou ses gens et autres pour ce assemblez, ait esté déclairée à nous compecter et appartenir, ensemble tous les prisonniers et tous et chascuns les biens estans en icelle, toutes voyes déduiz et rabatuz les fraiz, mises et despenses faictes par ceulx qui firent ladicte prinse, comme par l'arrest sur ce prononcé par nosdiz conseilliers puet plus à plain apparoir, et par ce puissions et nous loise disposer à noz plaisir et voulenté de ladicte nef, prisonniers et desdiz biens estans en icelle; savoir vous faisons que nous, ayans regard à ce que nostre amé et féal chevalier et chambellan le sire de Coectivi, séneschal de Guienne, a esté l'un des principaulx qui a esté cause de la prinse de ladicte nef et à ce faire a fait de grans frais, voulans par ce l'en récompenser affin qu'il soit tousjours plus enclin à soy employer en nostre service, à icellui sire de Coectivi, qui sur ce nous a fait requerrir; pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons donné, transporté et délaissé, donnons, transportons et délaissons par ces présentes ce qui nous a esté adjugié par ledit arrest touchant ledit navire de la Gost, parmy ce que, moyennant ledit don, il sera tenu paier préalablement la somme de mille livres tournois qu'on dit estre deue aux commissaires qui ont vacqué à jugier le procès dudit navire, pour la reste de leurs gaiges et vacacions, et que les biens qui ont esté prinz et baillez pour estre départiz par manière de butin entre ceulx qui ont fait ladicte prinse seront et demourront pour départir entre eulx, sans ce que ledit seneschal en puisse, soubz umbre de ce présent don, aucune chose demander.

Si vous mandons et expressément enjoingnons que, préalablement dé-

Digitized by Google

duit et rabatu ce que dessus est dit, vous faictes ledit séneschal joyr de nostredit don, et en ce faisant lui faictes délivrer par le comptable de Bourdeaulx ledit navire, ensemble lesdiz prisonniers et marchandises ainsi à nous adjugiez par ledit arrest.

Et par rapportant ces présentes signées de nostre main, avec recongnoissance sur ce souffisant, nous voulons nostredit comptable de Bourdeaulx, et tous autres qu'il appartiendra, en estre et demourer quictes et deschargez envers nous par noz amez et féaulx gens de noz comptes, ausquelz nous mandons que ainsi le facent sans aucune difficulté.

Donné à Razillé, le VIIe jour de décembre, l'an de grâce mil CCCC cinquante neuf, et de nostre règne le XXXXIIIe.

CHARLES.

Par le Roy : Chaligant.

(Chartrier de Thouars, Taillebourg. Original en parchemin, jadis scellé sur queue simple.)

III

Sauf-conduit d'une année donné par l'amiral de France, Jean de Montauban, à sept marchands des parties d'Angleterre pour tous les ports et havres français, la rivière de Gironde exceptée. (17 janvier 1463, vieux style.)

Jehan, seigneur de Montauban, conseiller et chambellan du Roy nostre sire, admiral de France et grant gouverneur de la Rochelle, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront, salut. Savoir faisons que nous avons donné et octroié, donnons et octroyons par ces présentes bon, sûr et loyal sauf conduyt durant ung an prochain venant, commancent au dabte de ces présentes, et après non valable, à Rogier Fort, Jehan Balquer, Nicolas Guerart, Jehan Buyreat, Eivan Hyl, Robert Bouc, Bertholomé Evrart, marchans des parties d'Angleterre, et à chascun d'eulx portans cestes présentes, ung clerc, facteur, serviteur ou commis, de quelque nacion qu'ilz soyent, ensemble ou séparez les ungs des autres, pour sceurement et sauvement durant ledit temps, par une foiz ou plusieurs, aller et venir marchandement de leur party d'Angleterre, de quelque contrée que ce soit, ou pays et royaume de France; et de cedit païs s'en retourner en leur party, en traversant de l'un en l'autre, passant par telles parties que mestier et bon leur semblera, menans et conduisant ou faisans mener et conduyre une nef ou navire du port de quatre vings tonneaux ou au dessoubz, fournye et garnye de tous ses apparailz et habillemens nécessaires, tant bateaux que coquetz, équippée de maistre et mariniers jusques au nombre de trente personnes ou au dessoubs, pour menner, maréer et gouverner ladicte nef, chargée ou non de toutes et telles denrées et marchandises que bon leur semblera, pour amener en cedit pays et la ramener vuyde ou chargée d'autres telles denrées et marchandies qu'il leur plaira

Digitized by Google

en leur party et obéissance, egcepté de harnoys et artillerie fors seulement pour la deffance de ladicte nef; et en chascun des ports et havres de cedit païs, excepté en la rivière de Gironde, pourront descharger leursdictes denrées et marchandies, les vendre, trocquer, adeverer, eschanger ou les bailler en garde à leurs houstes, ainsi que mieulx et à leur prouffit ilz verront estre à faire, ladicte nef vuide ou chargée et ses bateaux ou cocquetz estans à flo ou à terre seiche, en chenau ou hors chenau, en ports ou havres ou dehors, à voyle ou sans voyle, ainsi qu'ilz leur plaira. Toutevoys, pour aller demander congié d'entrer ès villes, ports ou havres de cedit païs et royaulme, ilz pourront envoyer en leursdiz bateaux ou cocquetz ung nombre d'entr'elx sans ce qu'il leur tourne à aucun préjudice; et aussi s'ilz estoient chassez de leurs ennemys ou que fortune de temps les sourprenist et contraignist d'entrer devant aucun port ou havre de cedit païs, ou d'entrer ou frapper à terre pour la salvacion d'eulx, leur navire et biens, faire le pourront sans aucun préjudice, et aussi se pourront aider, s'ilz voient l'avoir affaire, de allége ou allégez, et de loman ou lomans. Et en faisant comme dit est le fait et excercice de leur marchandie, pourront aller, venir, entrer issir, passer et repasser, traverser, ester, séjourner, demourer et retourner en et par tous les lieux de cedit païs et obéissance, de jour, de nuyt et à toutes heures, par eaue doulce, par terre, par mer et par les grèves d'icelle, à pié, à cheval ou sur autres montures, ainsi qu'il leur plaira, portant ou non chascun espée, esperons, dagues, couteaux, forcetes, poinczons, ciseaux, or, argent, monnoyé et à monnoyer, vaixelle, joyeaulx, pacquetz, fardeaux, mallez, bahuz, bougez, bougetes, lectres, obligacions, mémoires, registres, procuracions et autres escriptures au Roy nostre sire, ses pays et subgets non préjudiciables, et tous autres biens et choses quelxconques, excepté vroiz habillemens de guerre autres que pour la deffence de ladicte nef. Si donnons en mandement à tous et chascuns les subgetz du Roy nostre sire, prions et requérons ses amis, aléez et bien veillans, que de nostre présent sauf conduyt et du contenu en icelluy ilz facent, seuffrent et laissent les dessusdiz marchans, facteurs, serviteurs, maistre, contremaistre, mariniers et chascun jouyr et user planièrement et paisiblement, sans leur faire mettre ou donner ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun ennuy, arrest, violence, destourber ou empeschement en corps ne en biens en manière quelxconque, soit pour marcque, contremarcque, prinse, reprinse, promesses, obligacions, à la requeste de partie ne autrement, par quelconcque cause que ce soit; pourveu que soubz umbre de ces présentes ilz ne l'un d'eulx ne feront ne pourchasseront chose préjudiciable à noustre dit sire, ses païs, hommes, terres, amis et aliez, et qu'ilz n'entreront en ville, chastel, havre ne place fermée de cedit païs sans le congié et licence de celluy ou ceulx à ce ayans povoir, si ce n'est pour l'occasion dessus a descleré. Et si aucun d'eulx faisoit le contraire, voulons ce ne porter préjudice fors à l'infracteur ou infracteurs seulement, et au regart des

Digitized by Google

autres, ces présentes demourront en leur force et vertu. Et voulons que à ung seul vidimus de ces présentes, suffisaument retenu soubz séel royal ou autre séel autenticque, foy soit adjoustée comme à ce present original, lequel vidimus demourra en ladicte nef pour la garde d'icelle. Donné à Montagu, soub le séel de nostre office, le xvij^e jour de janvier, l'an mil iiij^c soixante et troys. Ainsi signé : Du commandement de mondit seigneur l'admiral, gouverneur de la Rochelle, O. Le Roux; et scellé en cyre rouge du séel dont ledit monseigneur l'admiral use en son office.

Donné par vidimus soubz le séel estably aux contraiz en l'isle de Nermoustier pour très noble et très puissant seigneur monseigneur de la Trémoille, de Suly, de Luçon et dudit ysle, collacion faicte à l'original, le sezesme jour de fevrier, l'an mil quatre cens soixante et troys.

(Signé avec paraphe :) P. Barengier, signé pour vidimus, collacion faicte à l'original.

G. Helye, pour vidimus, collationné à l'original.

(Vidimus original en parchemin. Chartrier de Thouars, Noirmoutier.)

IV

Certificats adressés au châtelain receveur de Noirmoutier, pour M. de la Trémoille, par le procureur dudit seigneur en ladite île, ou son substitut, assistés d'un ou de deux notaires, au sujet des bris et naufrages. (1452-1461, vieux style.)

24 février 1452, v. st.

Le xive jour de fevrer mccccliij, fut trouvé à la mer, ès ayves de mond. s^gr, du cousté des Sieis[1], ung vaixea rompu, vacant à la mer, du quel fut sauvé par les aucuns dud. ysle deux ancrez de fer et deux cablez, l'un presque usé et l'autre my usé, èsquelles choses mond. s^gr a prins les deux pars, parce qu'il n'y a eu aucuns marchans qui aïent pourceu led. naufraige, et estoit led. vaixea vacant à la mer, et ceulx qui sauvèrent lesd. choses eurent et prindrent la tierce partie èsd. choses, le tout des quelles... a esté vendu par led. receveur, par cri public, sur le cay dud. lieu, à Jehan Birart, comme plus offrant et dernier enchérisseur, le priz et somme de six escuz, dont est à mons^gr, pour lesd. deux pars, quatre escuz.

29 janvier 1461, v. st.

En mois de décembre l'an présent mil cccclxi, Jehan Compaignon trouva à la mer, ès aeyves de mond. s^gr, deux ancres de fer, dont le droit qui en apartint à mond. s^gr fut vendu, en noz présences, aud. Jehan Compaignon, comme plus offrant, la somme de deux escuz d'or neufz.

[1] Nom douteux.

Digitized by Google

Partage et vente d'épaves maritimes. (20 mai 1453.)

Je Benabes Le Compte, procureur substitut de Nermoustier pour monsieur de la Trémoille, certiffie par vérité que, en ce présent moys de may l'an mil iiij^c LIII, a esté trouvé à la mer, ès ayves de mondit seigneur, d'ung cousté devers Bressuire [1], deux pippes de vin de la cuillette et crue de l'isle de Ré, lesquelles estoient fort gastées parceque longuement elles avoient esté à la mer.

Et aussy audit moys de may a esté trouvé, ès ayves de nostredit seigneur d'entre ledit lieu de Nermoustier et le païs de Rays, la ruche d'ung vexea tout brisé et rompu, ès quelles chouses mondit seigneur a pris les deux pars pour son devoir de naufrage, et les sauveurs qui ont sauvé lesdictes chouses la tierce partie, par ce que il n'y a eu home qui ayt perceu lesdictes chouses.

Lesquelles chouses ont esté vendues par Jehan Gaonart, recepveur de mondit seigneur, ès priz qui s'ensuivent: et premièrement le droit de mondit seigneur desdictes deux pippes de vin, le priz et somme de soisante sols; item ladicte ruchese dudit vexeau à Perrot Bertaud, la somme de quarante et cincq sols. En tesmoing desquelles chouses j'ay signé ces présentes de mon seiing manuel ci mis, le xxe jour de may, l'an mil iiij^c cinquante et trois.

B. Lecomte.

(Chartrier de Thouars, Noirmoutier. Original en parchemin.)

V

Exemption réciproque du droit de bris et naufrage entre les seigneurs de Noirmoutier et de Talmont, en bas Poitou, pour leurs sujets dudit Noirmoutier, d'une part, et de la Chaume, des Sables-d'Olonne et environ, d'autre part. (10 octobre 1461.)

A messeigneurs les auditeurs des comptes de Micheau Gaultereau, chastellain et receveur de l'isle de Nermoustier pour très noble et très puissant seigneur mons^sr de la Trémoille et dudit ysle.

Nous Vincent Rabillier, substitut de maistre Jacques Limosin, procureur dudit ysle pour mondit s^sr, Pierres Barangier et Nicolas Ymbert, notaires de court laye,

Certiffions par vérité que le tiers jour de ce présent moys d'octobre l'an mil iiij^c LXI, se rompit et brisa sur ung rocher nommé Fillolle, estant près la couste dudit ysle, une petite pinace de la Chaulme d'Olonne, dont se disoit maistre, emprès Dieu, ung nommé Maurice de Fief. Laquelle pinace, emprès ce que certain numbre de vin de Bordeaux dont elle estoit chargée

[1] Sur la côte ouest de l'île, près de la pointe de Devin.

Digitized by Google

fut saulvé, ladicte pinace fut admenée toute vuyde, à grant nombre de bateaux, à la rive dudit ysle; et emprès ce ledit receveur a vendu audit Maurice de Fief, plus offrant, le droit et tiers de ladicte pinace appartenant à mondit s^gr^ pour son droit de bris et nauffraige, le pris et somme de cinquante et neuf solz deux deniers. Et n'en a peu ledit receveur plus avoir, parcequ'elle est veille et ancienne et de pou de valeur, et tellement brisée et rompue par le dessoubz, du coup qu'elle toucha sur ledit rocher, que à paine pourra estre réparée, ainsi que disoit ledit de Fié.

Et parceque ledit de Fié disoit que mondit s^gr^ ne devoit rien avoir dudit tiers de pinace à cause de ladicte rompeure et bris, parcequ'il est de la Chaulme d'Olonne, et que tous ceulx qui sont de ladicte Chaulme et des Sables d'Olonne et d'ilec environ qui se rompent ès coustes dudit Nermoustier et environ, les s^grs^ desdictes coustes n'en devent rien avoir; et paraillement les vaisseaux et navires dudit ysle qui se rompent et romproient à la couste devers les Sables et la Chaulme et environ, les seigneuries desdictes coustes n'ont acoustumé d'en prandre rien. A quoy ledit receveur luy a respondu qu'il ne savoit riens desdictes usances, més luy a offert que toutes et quantesfoiz qu'il l'informera suffisamment de ce qu'il disoit, par relacion de la justice des Sables d'Olonne et de la Chaulme et autrement vallablement, qu'il luy restitueroit ladicte somme de cinquante et neuf solz deux deniers.

En tesmoing de ce, nous avons signé ces présentes de noz seigns manuelz, le diziesme d'octobre de l'an susdit mil CCCCLXI.

(Signé avec paraphe :) V. Rabillier.
P. Barengier.
N. Hymbert.

(Original, parchemin. Chartrier de Thouars en Noirmoutier.)

VI

Mandement de Madame de la Trémoille pour la réparation de sa nef appelée *la Gabrielle*. (7 mars 1491, v. st.)

De par la dame de la Trémoille, vicontesse de Thouars, contesse de Benon et princesse de Thalmond.

Receveur d'Olonne, nous vous mandons que vous faictes, pour la moytié, les fraiz et mises neccessaires pour oster larcasse et hausser le auniée, faire ung gornail neuf, affier les chasteaux devant et darrière et mectre les grans corbes et petites à huit pièces daulonne de pont davit[1] pour les voilles, à

[1] Peut-être d'*Aulonne de Pont Davit?*

Digitized by Google

fournir les bonnetes quatre pièces et pour le boursier et bonnettes cinq pièces, pour la façon du biscuit, pour les manguières et clou, et fournir aux barbiers et autres menues choses neccessaires pour nostre nef estant en nostre havre des Sables.

Et par rapportant ces présentes, avec certifficacion de nos chastellain ou procureur, nous voullons lesdictes mises vous estre rabatues à voz prochains comptes par les auditeurs d'iceulx, ausqueulx nous mandons ainsi le faire sans difficulté.

Donné en nostre chastel de Thouars, le vij^e jour de mars l'an mil iiij^c iiij^xx et unze.

En oultre vous mandons que vous paiez à André Micquellet, commandant de la nef, par chascun moys, cinquante solz tournois pour la garde de la nef tant comme elle sera audit lieu des Sables, lesquelx vous seront pareillement allouez.

Fait comme dessus. GABRIELE DE BOURBON.

(Chartrier de Thouars, principauté de Talmont. Orig. en papier, signé.)

Pour copie conforme :

P. MARCHEGAY,

Membre non résidant du Comité, aux Roches-Baritaud (Vendée).

RAPPORT SUR UNE COMMUNICATION DE M. D'ARBAUMONT.

(Séance du 12 avril 1875.)

M. d'Arbaumont, correspondant à Dijon, a transmis au Ministère la copie de quatre pièces qui se trouvent dans les archives départementales de la Côte-d'Or, et qui se rapportent à quatre procès suivis, dans le XIVe et dans le XVe siècle, contre une sorcière, contre un jeune homme qui avait eu commerce avec une truie, et contre des porcs qui avaient tué des enfants.

Ces pièces pourraient offrir de l'intérêt si elles donnaient quelques détails, soit sur les faits incriminés, soit sur la marche des procédures, mais elles ne font que mentionner les frais faits pour arriver à l'exécution des condamnations prononcées, tant pour le voyage de certains fonctionnaires, tant pour le prix des fagots qui ont servi à alimenter le feu où les condamnés ont été brûlés.

L'intérêt, si intérêt il y a, est dès lors trop restreint pour que

Digitized by Google

les documents transmis par M. d'Arbaumont soient publiés dans la *Revue*.

Nous avons l'honneur d'en proposer le dépôt dans les archives du Comité.

LASCOUX,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR UNE COMMUNICATION DE M. L'ABBÉ DUCIS.

(Séance du 12 avril 1875.)

M. l'abbé Ducis, membre correspondant du Comité, nous envoie, d'après une invitation qui lui a été faite, copie de plusieurs ordres militaires émanés d'un général Santerre, commandant en septembre 1793 les troupes françaises en Savoie. Je ne sais, pas plus que M. Ducis, si ce général était parent du fameux Santerre qui servait alors en Vendée, mais ce que je puis dire, c'est qu'il ne montra pas une plus grande capacité que son homonyme, car, dans un rapport adressé à la Convention le 30 septembre 1793, il est traité d'*imbécile* par le représentant du peuple Ph. Simon, qui annonce à l'Assemblée qu'il a dû le révoquer[1].

LUDOVIC LALANNE,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR LA DÉFAITE D'UNE BANDE D'AVENTURIERS PAR DES PAYSANS DU BEAUVOISIS, EN 1523.

Communication de M. Marchegay, membre non résidant du Comité.

(Séance du 6 juillet 1875.)

M. Marchegay nous envoie une pièce qu'il a trouvée dans le chartrier du duc de la Trémoille. C'est une supplique adressée, le 20 septembre 1523, à M. de la Trémoille, gouverneur de Picardie, par les habitants du village de Bonneuil (Oise). Ils lui racontent comment une bande d'aventuriers, sous les ordres du capitaine Radingan, avait envahi leur village, et comment ils l'ont chassée, et lui demandent de les protéger contre le retour de ces brigands.

[1] Cette communication sera déposée aux archives.

Digitized by Google

Nous proposons la publication de cette pièce, qui complète une communication précédente de M. Marchegay, insérée en 1870 dans la *Revue des Sociétés savantes*.

LUDOVIC LALANNE,

Membre du Comité.

DÉFAITE D'UNE BANDE D'AVENTURIERS PAR DES PAYSANS DU BEAUVOISIS, EN 1523.

La pièce qui suit, récemment découverte dans le chartrier du duc de la Trémoille, complète et aussi rectifie à beaucoup d'égards le texte des deux *Lettres relatives à la défaite d'une bande de soudards par des villageois*, de même que la notice et les notes qui les accompagnent dans un précédent volume de la *Revue des Sociétés savantes*[1]. Ainsi, les faits se sont passés en 1523, à la suite de la trahison du connétable de Bourbon et dans sa châtellenie de Bonneuil en Beauvoisis.

Autant la copie des lettres du capitaine Radingan laisse à désirer pour l'écriture et l'orthographe, autant la requête adressée au gouverneur de Picardie par des villageois, très-innocents du crime de leur maître, est bien écrite et rédigée. Elle offre de plus des détails intéressants, dont l'exactitude est confirmée par les deux pièces que le Comité m'a fait l'honneur de publier dans la *Revue* en 1870.

P. MARCHEGAY,

Membre non résidant du Comité.

Expulsion, par les habitants de Bonneuil (Oise), de la bande d'aventuriers du capitaine Radingan, dimanche 20 septembre 1523.

A monseigneur mons^r de la Trimoulle[2], gouverneur de Picardye.

Supplient très-humblement les povres subgectz de la terre, seignorie et chastellenye de Bonnoeul[3], appartenant à mons^r le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, connestable de France[4].

Comme il soit ainsy, et que la vérité soit telle, que dimence derrain,

[1] 5e série, t. I, p. 77-81.
[2] Louis IIe du nom.
[3] Bonneuil (Oise), arrondissement de Clermont, canton de Bréteuil.
[4] Qui venait de quitter la France pour se mettre au service de Charles-Quint.

Digitized by Google

xxe jour de ce présent mois de septembre, vindrent pour prendre leur logis audit Bonnoeul une bende d'adventuriers de iiij^xx ou cent hommes, revenant de Picardye et disans avoir esté assemblez soubz la charge de mons^r de Morviller[1], lesquelz avoient logé le samedi au village de Croissy[2], distant dudit Bonnoeul d'une petitte lieue; et pour ce que lesdits supplians furent advertiz qu'ilz volloient prendre les logis audit Bonnoeul, envoierrent des aucuns d'eulx pour parler au cappitaine et luy monstrer lettres de mondit s^r de Morviller, qui avoit deffendu aux compaignons soubz sa charge de n'y volloir loger. Des quelles lettres le cappitaine, qui se nomme de Radingan, et autres avecq luy ne tindrent grant compte, en disant que mondit s^r le connestable s'estoit rendu Bourguignon, et partant que les habitans estoient Hennuyers[3], et pour ces causes qu'ilz y feroient leur logis et mengeroient les biens dudit village.

Et eulx arivez au bout dudit village s'assemblèrent ensemble, se misdrent en ordre chascun garny de tel baston qu'ilz avoient et criant à haulte voix : *Les Bourguignons et Hennuyers, il les fault mectre à sacq, tous thuer et n'espargner femmes ny enffans!* et chassoient devant eulx touttes les personnes qu'ilz trouvoient, en fachon que l'on fust contrainct de soy réfugier à la cymentière dudit lieu; dedens laquelle cymentière fut osté violentement par ung desdits adventuriers à ung nommé Baudechon Le Lievre, marchant, demourant audit Bonnoeul, sa gibessière en laquelle y avoit de l'or et de l'argent et plusieurs cédulles et bonnes bagues que ledit adventurier emporta. Ce voyant par les povres supplians, et craignant que iceulx adventuriers ne les voulzissent oultrager de leurs personnes, leurs femmes et enffans, avecq de prendre et ravir tous leurs biens, se assemblèrent ensemble en façon qu'ilz se trouverrent les plus fors et déchassèrent iceulx adventuriers hors du village; et en y eust, tant d'un costé que d'aûtre, de bastue.

A raison de quoy ledit de Radingan, soy disant cappitaine d'iceulx advanturiers, auroit rescript à iceulx supplians adfin de luy faire rendre ung cheval, plusieurs pourpoins de velours, sa robe de satin, vingt deux escuz que il disoit que on avait osté à son lacquay, et autres biens déclairez en deux lettres par luy envoyées, qu'il vous plaira, de vostre grace, ung petit veoir et regarder[4]; lesquelz biens sondit lacquay, qui demoura audit Bonnoeul pour ung petit coup qu'il eust au tallon, a affermé, comme aussi il vous plaira veoir par l'informacion que de tout l'affaire vous envoyons, par laquelle il dict que ce que ledit cappitaine a rescript touchant ledit cheval,

[1] Probablement François de Lannoy, seigneur de Morvilliers et de Folleville. Voy. Anselme, VI, 746, a.

[2] Oise, arrondissement de Clermont, canton de Crévecœur.

[3] C'est-à-dire sujets de Charles-Quint comme les habitants du Hainaut.

[4] Pour compléter le dossier de cette affaire, il manque encore la réponse du gouverneur de Picardie, dont la minute était probablement jointe à cette requête.

Digitized by Google

robbe, pourpoins et escuz, est chose abusible. Et se vante icelluy Radingan, par sesdictes lettres, de faire destruire ledit village et d'y faire courre les brandons de feu, qui est une chose horrible et contre raison.

Et à ceste cause, mondit seigneur, il vous plaira, de vostre grace, voloir pourveoir à tel affaire et nous bailler quelq'un de voz archers ou telle personne qu'il vous plaira, en le contentant de ses sallares, adfin que les povres supplians puissent vivre soubz la bonne obéissance du Roy et de vous; et là où il n'y sera par vous prouveu, tous les autres adventuriers et gens de guerre, aux parolles qui courent, ilz destruiront et raviront les biens dudit village.

Et en ce faisant iceulx supplians seront obligez à prier Dieu pour vous.

(Chartrier de Thouars. Original en grand papier.)

Pour copie conforme :

P. Marchegay,

Membre non résidant du Comité.

Procès-verbal de la remise à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne du corps de Henri III.

Communication de M. de Marsy, correspondant du Ministère à Compiègne.

(Séance du 12 avril 1875.)

Vatout, dans son *Château de Compiègne*, rappelle (p. 271), d'après les mémoires du duc d'Angoulême et d'après ceux de Cheverny, les circonstances qui ont motivé le transport des restes de Henri III à Compiègne, et M. Pellassy de l'Ousle a reproduit à peu près le même récit.

L'acte que nous transcrivons ici nous a paru offrir quelque intérêt comme étant le procès-verbal officiel de la remise du corps du Roi faite aux religieux de Saint-Corneille par l'évêque de Beauvais, sur la limite de son diocèse, limite qui se trouvait au milieu de la rivière d'Oise, la rive droite appartenant au diocèse de Beauvais, pendant que Compiègne, bâti sur la rive gauche, dépendait de celui de Soissons, sous réserve cependant du droit d'exemption en faveur de l'abbaye de Saint-Corneille et des établissements et maisons qui en relevaient.

Déposé dans l'église de Saint-Corneille, le cercueil fut placé sous une chapelle ardente au milieu de l'église (D. Gillesson, *Histoire*

Digitized by Google

manuscrite de Compiègne, t. I, l. 2), et resta exposé, ainsi que le sont dans le Nord les catafalques des souverains danois à Roskilde.

En 1610 seulement, après la mort de Henri IV, le corps de Henri III et celui de la reine mère, qui était à Blois, furent portés à Saint-Denis. (*Descript. hist. de Compiègne*, 1769, p. 31.)

La copie ci-jointe est faite sur une expédition authentique du temps, conservée à la bibliothèque du palais de Compiègne, dans un des recueils manuscrits de l'abbé Dirmant.

A. DE MARSY,

Correspondant du Ministère.

Procès-verbal de la remise à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne du corps de Henri III.

A tous ceulx quy ces presentes lettres verront, Anthoine Cocquin, garde des sceaux roiaulx de la baillie de Senlis, et Pierre le Febvre, tabellion estably de par le Roy notre sire ès prévostés et chastellenyes de Compiègne et de Choisy, salut. Scavoir faisons que le mardy quinziesme jour d'aoust mil cinq cens quatre vingt neuf de rellevee, en la présence de Raoul Bleuet et Jehan de Pronnay, nottaires roiaux audict Compiègne, reverend père en Dieu messire Nicolas Fumée, évesque et comte de Beauvais, pair de France, estant au diocèse de Beauvais sur le pont de Compiègne, au devant de la croix, a consigné et mis es mains des religieux, prieur et couvent de Sainct Cornille audict Compiègne, le corps du feu roy Henry troiziesme, roy de France et de Polongne, pour en avoir la garde du commandement de Sa Majesté et jusques que aultrement par icelluy en soict ordonné, et de y faire prières continuelles pour son ame, tant pour estre mort comme il a vescu en la relligion catholicque, apostolique et romaine, pour laquelle il auroit exposé souvent sa personne en danger et de ce bon office et debvoir rapporté de grandes et signalées victoires des hérétiques, que pour estre lesdicts relligieux de la fondation de ses predecesseurs roys à la succession desquels ils ont obligation, pour lesquelles considerations sadicte Majesté auroict ordonné son dict corps y estre consigné, et à ceste fin ledict sieur évesque a esté commis envers laquelle, et pour sa descharge leur auroit requis estre à luy accordé ce present acte pour luy servir en temps et lieu ce que de raison. En tesmoing de ce nous avons scellé ces présentes, quy furent faictes et passées l'an et jour et en la forme et manière que dessus, et ont lesdits sieurs évesque comme pareillement Levec, Le Clerc, Felon et Vincent signés.

Signé BLEUET.

Digitized by Google

Collation faicte à la minutte estant vers la vefve dudict Le Febvre tabellion.

Signé DE PRONNAY.

Et une autre signature illisible.

(Expédition sur parchemin en une feuille in-4° reliée dans un volume intitulé : *Compiègne fidèle à ses Rois*, conservé à la bibliothèque du palais de Compiègne, fonds de l'abbé Dirnant.)

Pour copie conforme :

A. DE MARSY,

Correspondant du Ministère.

RAPPORT SUR LE TRAITÉ DE PAIX CONCLU À ALGER, LE 14 JUIN 1813, AVEC LE PORTUGAL.

Communication de M. Cherbonneau, membre non résidant du Comité, à Alger.

(Séance du 12 avril 1875.)

M. Cherbonneau, professeur d'arabe à Alger, dont le Comité a apprécié depuis longtemps les travaux et les services, adresse à M. le Ministre une expédition authentique du traité de paix et de commerce conclu à Alger, le 14 juin 1813, par le prince régent de Portugal don Juan et le pacha d'Alger Hadj Ali. Ce traité est rédigé en deux langues, en portugais et en turc. L'original fut revêtu de trois signatures : celle de don Jozé Joaquim da Rosa Coelho, envoyé du prince régent, celle de frère Jozé de Antonio Moura, secrétaire interprète royal, et celle de sir William A' Court, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique, qui signe en qualité de médiateur et de garant du traité. Vraisemblablement trois cachets de cire accompagnaient les signatures, bien qu'il ne soit pas fait mention de cette circonstance dans la copie certifiée par l'ambassadeur William A' Court, qui nous est envoyée.

Le traité assure la liberté des personnes et du commerce entre les deux États. Il garantit à la nation la propriété des biens des sujets portugais décédés en Afrique. Il stipule que les corsaires algériens ne pourront croiser dans les eaux du Portugal qu'au delà d'une distance de 6 milles de la côte, et que, dans le cas de la visite d'un navire dont la nationalité sera suspectée, deux sujets algériens seuls devront se rendre à bord du navire soumis à la visite; il associe enfin d'une manière générale la nation portugaise aux condi-

Digitized by Google

tions et aux avantages assurés aux navires britanniques. Mais, dans un article séparé, non signé du plénipotentiaire anglais, il maintient pour le consul de Portugal l'obligation d'offrir chaque deux ans au pacha d'Alger un présent de 16,000 douros.

M. Cherbonneau exprime le désir de voir livrer à l'impression le double texte du document qu'il veut bien communiquer au Comité. La publication nous semblerait en effet très-utile, si on pouvait la comprendre dans un recueil à peu près général des traités analogues conclus par les diverses puissances chrétiennes avec les divans d'Alger et de Tunis postérieurement à l'établissement des Turcs en Barbarie, c'est-à-dire de 1516 à 1830. La comparaison de ces traités avec ceux de la période antérieure, du temps des dynasties berbères, fournirait assurément l'occasion de nombreuses observations utiles à l'histoire du commerce et du droit maritime, comme à l'histoire même des relations politiques de l'Afrique avec les nations européennes. Isolé, sans un rapport bien direct avec les événements contemporains, d'une date d'ailleurs bien récente, le traité portugais ne nous semble pas avoir assez d'intérêt pour qu'il paraisse très-désirable d'en hâter l'impression. Nous avons l'honneur de proposer à la section d'en décider le dépôt aux archives du Comité, en adressant des remercîments à M. Cherbonneau.

L. DE MAS-LATRIE,

Membre du Comité.

DEUX LETTRES INÉDITES DU PAPE CLÉMENT VII.

Communication de M. Charvet.

(Séance du 12 avril 1875.)

M. Charvet, président de la Société scientifique d'Alais, transmet la copie de deux brefs du pape Clément VII, l'un de 1529, l'autre de 1533, relatifs à la délivrance des enfants de François Ier et au mariage de Catherine de Médicis avec Henri II, alors duc d'Orléans.

Ces documents sont fort courts. Sans apporter des notions nouvelles, ils touchent à des événements considérables. Nous en proposons l'impression.

L. DE MAS-LATRIE,

Membre du Comité.

Digitized by Google

DEUX LETTRES INÉDITES DU PAPE CLÉMENT VII (1529, 1533).

Clément VII à Louise de Savoie.

Orvieto, le 19 janvier 1528 (1529).

Dilectæ in Christo filiæ, nobili mulieri, Ludovicæ de Sabaudia, ducissæ Engolismensi, matri Regis Christianissimi, Clemens P.P. VII.

Dilecta in Christo filia, salutem et apostolicam benedictionem. Referet nobilitati tuæ nostro nomine dilectus filius capitaneus Meraviglia quedam super eo animo et paterna nostra voluntate quam gerimus in liberatione tuorum nepotum omni studio procuranda, prout ex eo latius et particularius tua nobilitas intelliget. Datum in civitate nostra Urbevetana, sub annulo piscatoris, die xix januarii M. D. xxviij, pontificatus nostri anno quinto. — Blosius.

Rome, le 16 juillet 1533.

Dilecto filio nobili viro domino de Montmoransi, regni Franciæ magistro, Clemens P.P. VII.

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. Cum tantum gaudii et jucunditatis ex hac conclusione affinitatis nostræ cum dilecto filio nobili adolescente Henrico, duce Aurelianensi, secundo nato Regis Christianissimi, accepissemus, quantum regii splendoris et celsitudinis dignitas ad nos inclinata requirebat, et si hoc munus nos ipsi propediem, concedente Domino, in hoc nostro cum ipso Rege pro rebus publicis congressu etiam sumus executuri, tamen, omnem moram excludente in nobis affectu, præcurrendum nobis in hoc officio gratulationis nostræ existimavimus. Itaque elegimus dilectum filium Laurentium Cibo, nostrum secundum carnem nepotem, exhibitorem præsentium, eumque præmittimus, ut is nostro nomine dictum ducem, quem jam in filii loco et amore intimo recepimus, invisat ac salutet, ubertatemque gaudii nostri ex hoc concepti plenius ei testetur. Sed cum omnium verum istic nostrarum eam spem in tuæ nobilitatis amore reponamus, quam tua humanitas et benivolentia nobis in cæteris spectata pollicetur, ipsum Laurentium ad tuam primum nobilitatem dirigere voluimus; ut re prius cum tua nobilitate communicata, tuo consilio in cunctis dirigatur et favore juvetur. Ac si quod nobis suasit benivolentia, et tuæ nobilitatis judicio fuerit comprobatum, tum deinde ut ipse Laurentius tuo interventu ac benigno favore officium salutationis nostræ cum dicto duce exequatur. Quod nos quidem, sicut tua cetera erga nos officia, sumus longe gratum et acceptum a tua nobilitate recepturi; quemadmodum hæc plenius idem Laurentius nostro nomine ei expli-

Digitized by Google

cabit. — Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, sub annulo piscatoris, die xvj julii M. D. XXXIIJ, pontificatus nostri anno decimo. — Blosius.

A la suite et de la main même du pape :

La singular fede che in voi habbiaamo ne fa darvi questa briga, pregandovi ch' [es]sendone a quore tanto questa cosa, la indiriziate col solito vostro amore verso noi.

Pour copie conforme :

CHARVET,

Président de la Société scientifique et littéraire d'Alais.

RAPPORT SUR L'ÉTABLISSEMENT DE GRECS MAÏNOTES EN CORSE.

Communication de M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant du Ministère, à Poitiers.

(Séance du 12 avril 1875.)

En exposant à la section[1] la communication fort intéressante de M. Duhamel, son correspondant à Ajaccio, d'une proposition d'établissement en Corse offerte par la république de Gênes aux familles de Grecs Maïnotes réfugiées à Gênes, en 1676, nous avions exprimé le désir de savoir si ces projets étaient parvenus à la réalisation, et s'il restait encore en Corse quelque trace de cette colonie grecque qui put s'y transporter il y a deux siècles.

M. l'abbé Barbier de Montault écrit que l'établissement des Grecs Maïnotes en Corse fut si bien réalisé et définitif, que la colonie existe encore aujourd'hui. La cour de Rome l'a reconnue officiellement, en l'autorisant à suivre le rite grec. « Dans ces dernières années, ajoute M. Barbier de Montault, l'évêque grec qui habite Rome pour y représenter sa nation étant mort, le Saint-Siége a choisi, pour le remplacer, un prêtre appartenant à la petite colonie corse, et, après l'avoir sacré, il l'a mis à la tête du collége grec, *via Babuino*, dont il a la haute administration. Cet évêque a assisté au concile du Vatican; son titre épiscopal est *in partibus infidelium.* »

En regrettant que M. Barbier de Montault n'indique pas d'une manière précise les villages corses habités aujourd'hui par les Grecs

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VII, p. 161.

Digitized by Google

Maïnotes, nous aimons à croire que la section voudra bien remercier notre zélé correspondant de son utile communication et en admettre le compte rendu dans la *Revue des Sociétés savantes* [1].

L. DE MAS-LATRIE,

Membre du Comité.

ÉTABLISSEMENT DES GRECS MAÏNOTES EN CORSE.

M. de Mas-Latrie écrivait ceci dans la *Revue des Sociétés savantes*, en 1874 [2] : « Rien n'indique si les projets de colonisation grecque en Corse, si avancés qu'ils fussent d'après le document de 1676, ont abouti, en réalité, à un établissement sérieux et définitif. Ce serait un intéressant sujet d'investigations. » Voici une réponse à la la question posée par le savant professeur :

L'établissement fut si bien définitif, qu'il subsiste encore et que Rome l'a reconnu officiellement en l'autorisant à continuer de suivre le rite grec. Dans ces dernières années, l'évêque grec qui habite Rome pour y représenter sa nation étant mort, le Saint-Siége choisit pour le remplacer un prêtre appartenant à la petite colonie corse, et, après l'avoir sacré, le mit à la tête du collége grec, *via Babuino*, dont il a la haute administration. Cet évêque a assisté au concile du Vatican ; son siége est *in partibus infidelium*.

BARBIER DE MONTAULT,

Correspondant du Ministère, à Poitiers.

LA COLONIE GRECQUE EN CORSE.

Communication de M. Hugot [3].

C'est en 1676 qu'à la suite de discordes civiles certaines familles grecques, formant un total de 3,000 individus, quittèrent *Maïna*,

[1] Le catalogue imprimé de la Bibliothèque nationale indique, dans la partie consacrée à l'*Histoire de France*, t. VIII, p. 145 et 146, nos 241, 267, 268 et 275, divers ouvrages concernant la colonie grecque établie en Corse. (Note communiquée par M. Rathery.)

[2] 5e série, t. VII, p. 163.

[3] Aux renseignements donnés dans l'article précédent par M. le chanoine Barbier de Montault, la section a décidé que seraient ajoutées les deux pièces suivantes communiquées sur le même sujet par MM. Hugot et de Boislisle.

Digitized by Google

se réfugièrent en Sicile, et de là sur le territoire génois. Le sénat de Gênes leur céda en Corse les terres de *Paomia*, *Salogna* et *Reviuda*, situées dans la petite province du *Niolo*, non loin de *Vico*.

Paomia devint bientôt le jardin de la Corse, et la colonie progressa outre mesure. Les Corses devinrent jaloux de la prospérité des nouveaux colons, et, en 1729, lorsque les premiers s'insurgèrent pour secouer le joug des Génois, les propriétés des colons furent toutes ravagées, leurs maisons brûlées, sous prétexte qu'ils n'avaient pas voulu se joindre à eux.

La colonie grecque quitta à cette époque Paomia pour se rendre à Ajaccio. La retraite des Grecs fut coupée par les Corses insurgés. Une partie de la colonie put gagner Ajaccio, l'autre partie n'eut que le temps de se réfugier dans la tour d'*Omigua*, petit fort sur le bord de la mer. Assiégés par plus de 3,000 Corses, ceux-ci furent repoussés par les Grecs restés là au nombre de 80 seulement. Le sénat de Gênes récompensa leur héroïsme par une protection efficace. Il fit construire pour la colonie, à côté d'Ajaccio, *la Madona del Carmine*. Cette chapelle existe encore et n'est connue que sous le nom de *chapelle des Grecs*.

Lorsqu'en 1768 la Corse fut cédée à la France par les Génois, les Grecs aidèrent les Français à soumettre l'île révoltée. « Sans les Grecs, dit Mme d'Abrantès dans ses Mémoires, jamais la France ne fût venue à bout de la Corse. » Il est vrai qu'elle se flatte de descendre du chef de la colonie, « Constantin Stefanopoulos *Comnene*. » Elle va plus loin : Bonaparte, d'après elle, serait également un Grec de *Maïna*. Il y avait dans la colonie des Καλόμερος, et Calomeros, traduit littéralement du grec, signifie *bella parte* ou *buona parte*.

Quoi qu'il en soit, l'île fut pacifiée par le comte de Vaux et par le général de Marbeuf, qui, devenu gouverneur de la Corse, céda à la colonie grecque le territoire de *Cargèse*, situé à 8 ou 10 lieues d'Ajaccio, non loin du golfe de Sagone et de l'embouchure du Liamone. Le général Marbeuf fut le protecteur des colons, il se fit bâtir à Cargèse un château qu'on voit encore aujourd'hui. On sait que Cargèse fut érigée en sa faveur en marquisat par Louis XVI.

Je visitai Cargèse en 1842. La population, à cette époque, bien qu'elle n'ait pas conservé le costume national, était restée grecque par ses mœurs et ses habitudes. Les Grecs vivaient encore dans une espèce d'hostilité avec les Corses; ceux-ci étaient jaloux de leur prospérité relative. Je fus témoin d'une rixe entre les deux po-

Digitized by Google

pulations. C'était le jour de la fête des *Rogations*. Le *pope* était sorti processionnellement pour bénir les champs; les fidèles l'accompagnaient porteurs d'une certaine bannière. Un Corse avisa que cette bannière portait les couleurs du drapeau génois; il n'en fallut pas davantage pour ameuter tous les Corses des environs. La malheureuse procession fut assaillie et dispersée à coups de pierres.

Je fis causer quelques Grecs de Cargèse. L'un d'eux se nommait Stefanopoli; il avait italianisé son nom de Stefanopoulos : ainsi des autres. Ils parlaient le grec moderne, mais fortement saupoudré de locutions italiennes, qui, je dois l'avouer, m'aidèrent à les comprendre.

E. Hugot.

Extrait de la correspondance de Nicolas Compans, consul à Gênes, avec Colbert, au sujet des colonies grecques de la Corse.

Communication de M. de Boislisle[1].

7 *janvier 1672*. Je reçois tout présentement une lettre de Portofino, du capitaine André Daniel de la Saine, qui y arriva hier, par un très mauvais temps qu'il pensa périr. Il vient du bras de Mayne; il a six cents de ces gens là dans son navire, qu'il vient desbarquer icy, que ces Messrs (de Gênes) y ont faict venir pour les envoyer s'establir dans leur isle de Corse.

15 *janvier*. Le navire françois qui estoit à Portofino avec ses six cents Maynottes grecqs arriva icy vendredy au soir. Le capitaine n'a pas encore eu l'entrée, quoy qu'il ai sa lettre de sancté de Messine. Je fus encore hier au soir au magistrat de la Sancté leur faire instance de la luy donner; mais ilz me firent respondre qu'ilz attendoient un ordre du Sénat à cause de ces gens là, que je croy ces Messrs voudroient que ledict capitaine porta en Corse, pour où ilz sont destinez. Ledict capitaine dict que, si Vostre Excellence vouloit faire obtenir de Sa Majesté retraicte en Provence auxdicts Maynottes, il espéreroit y en conduire une grande quantité. Ce sont des gens fort laborieux, et, des six cent qu'il a présentement dans son bord, il dict qu'il y en a bien deux cent qui sont très bons pour la mer. Il y a trois mois qu'ilz sont embarquez et ne sont mors que trois, et y en sont nez seizes ou dix sept. Ceux cy ont avec eux leur évesque, moines et prestres, estant tout le monde d'un village entier qui c'est embarqué. Elle verra, s'il luy plaict, si il y auroit quelque chose à faire en cela.

22 *janvier 1676*. Le navire françois eust enfin l'entrée vendredy. Ces

[1] Voy. la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VII, p. 162.

Digitized by Google

Messrs les envoyent en Corse par d'autres bastimens, ne ce pouvant accorder avec ledict capitaine.

De Boislisle,

Membre du Comité.

La droite et la gauche d'une église.

Communication de M. l'abbé Barbier de Montault.

En 1874[1], M. Travers posait à la Sorbonne la question suivante : « Que faut-il entendre par le côté droit et le côté gauche d'une église? » S'il y a eu divergence d'opinions à cet égard suivant les archéologues ou les rites diocésains, la difficulté se trouve tranchée par les rubriques du missel romain, qui sont très-anciennes et qui, dans leur état actuel, remontent au moins au XVIe siècle, époque à laquelle elles furent révisées par ordre de S. Pie V. Je n'en citerai que deux extraits :

A la messe, le prêtre, montant à l'autel, va d'abord au *côté gauche, qui est celui de l'épître*, et par conséquent à sa droite. « Osculato altari, accedit ad cornu ejus sinistrum, id est epistolæ. » (*Rit. servand. in celebr. miss.* IV, 2.)

S'il y a des reliques sur l'autel, l'officiant encense d'abord celles qui sont *à droite, du côté de l'évangile*, puis celles qui sont *à gauche, du côté de l'épître*, « Primum incensat eas (reliquias) quæ a dextris sunt, id est a parte evangelii, prope crucem... et iterum... incensat bis alias quæ sunt a sinistris, hoc est a parte epistolæ. » (*Ibid.* IV, 5.)

La droite et la gauche de l'autel se déterminent donc par l'évangile et l'épître, et sont à l'inverse de la droite et de la gauche du célébrant. Ainsi qu'en blason, l'autel est considéré comme une personne morale, qui a sa droite et sa gauche propres, indépendamment du spectateur.

Tout dans une église convergeant vers l'autel, la droite et la gauche de l'église se déterminent *liturgiquement* d'après celles de l'autel. Si l'autel a cette importance capitale, il le doit au crucifix qui y est placé et que Benoît XIV a prescrit d'y maintenir sous peine de péché grave. En dernière analyse, c'est donc le Christ en croix qui, tourné vers les fidèles, donne sa droite et sa gauche comme règle générale et uniforme de la détermination de la droite

[1] Voy. la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VII, p. 323.

Digitized by Google

et de la gauche de l'autel et de l'église, sans tenir compte du célébrant qui est à l'autel ni des assistants qui ont les regards tournés vers ce même autel.

BARBIER DE MONTAULT,

Correspondant du Ministère à Poitiers.

COMMUNICATION RELATIVE À LA PUBLICATION DES PAPIERS D'ÉTAT DU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Séance du 12 juillet 1875.)

La Commission royale d'histoire de Belgique avait demandé au Ministre de l'instruction publique de France, par l'entremise de son gouvernement, la communication, avec l'autorisation de les publier, des copies des papiers d'État du cardinal Granvelle, préparées par les soins du Ministère pour l'achèvement de l'impression du recueil commencé sous ses auspices et resté interrompu depuis plusieurs années.

Le Ministre de l'instruction publique, ayant consulté la section d'histoire et de philologie, décida, d'après son avis, que les pièces ci-dessus mentionnées seraient transmises à la Commission royale de Belgique et qu'elle serait autorisée à les publier[1].

En vertu de cette décision, M. Gachard fut chargé par ladite Commission de lui présenter un rapport sur la suite à donner au projet de publication des papiers Granvelle. Ce rapport ayant été communiqué par M. Gachard au Comité des travaux historiques, la section d'histoire a pensé qu'il serait utile d'en donner connaissance aux lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes*, et en a voté la réimpression dans la séance du 12 juillet 1875.

«RAPPORT DE M. GACHARD, SUR LES PAPIERS DU CARDINAL DE GRANVELLE.

«Messieurs,

«J'ai l'honneur de venir vous présenter le rapport et vous soumettre les propositions que vous m'avez chargé de vous faire touchant les papiers du cardinal de Granvelle, dont le Ministère de l'instruction publique de France a bien voulu mettre des copies à la disposition du gouvernement de notre pays.

[1] Voir la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VII, p. 3, 12 et 152.

Digitized by Google

I.

« Ces copies sont distribuées en cinq liasses, qui étaient destinées, par la commission instituée à Besançon pour la mise en lumière des papiers de Granvelle, à former un nombre égal de volumes.

« La première liasse, qui embrasse les années 1566-1567, comprend . . . . . 134 pièces.
« La deuxième liasse, qui va de 1568 à 1572 193
« La troisième liasse, qui va de 1572 à 1575 151
« La quatrième liasse, qui va de 1576 à 1581 223
« La cinquième liasse, qui va de 1582 à 1586, année où mourut Granvelle 186

« Total . . . . . 887 pièces.

« Sur ces 887 pièces, 680, ou à peu près, sont des lettres reçues ou écrites par Granvelle. Les autres consistent dans des documents de toute nature dont des copies étaient venues aux mains du cardinal, ainsi que de son frère le seigneur de Chantonay.

« Il est à remarquer que, d'après les listes dont quatre des liasses sont accompagnées, listes dressées par la commission de Besançon, un certain nombre de pièces ont été distraites des liasses telles qu'elles furent primitivement formées.

« Ainsi il manque :

« Dans les deuxième, troisième et quatrième liasses, presque toutes les lettres et les rapports (une quarantaine) adressés à Philippe II par le garde des sceaux des Pays-Bas à Madrid, Joachim Hopperus;

« Dans la quatrième, dix-huit lettres de Granvelle au roi;

« Dans la cinquième, douze lettres de Granvelle à don Juan de Idiaquez, qui, après la disgrâce d'Antonio Perez, devint le principal secrétaire d'État du cabinet espagnol.

« Je ferai observer, en passant, que, ces lettres de Granvelle à Philippe II et au secrétaire Idiaquez ayant, selon toute probabilité, été copiées d'après les minutes qui sont conservées à la bibliothèque royale de Bruxelles, il nous sera aisé de les suppléer. Les minutes dont je viens de parler, des années 1579 à 1584, sont contenues dans deux portefeuilles que le comte de Cobenzl fit acheter, en 1764, à Paris, à la vente de la bibliothèque des jésuites du faubourg

Digitized by Google

Saint-Antoine. Ces portefeuilles ont été, sous le règne de Louis-Philippe, communiqués au Gouvernement français.

« Des lettres de Granvelle à Maximilien Morillon et au prieur de Bellefontaine font aussi défaut, de même que des lettres adressées au cardinal par Ferdinand de Lannoy, son beau-frère, par le maître des comptes Viron, chargé de ses affaires à Bruxelles, et par Morillon.

« Aucune note, aucun renseignement ne fait connaître pourquoi ces différentes séries de lettres ont été retirées des liasses.

« Il en est d'autres dont l'absence nous importe trop peu pour que nous ayons à en rechercher l'explication : telles sont, notamment, des lettres du duc Wolfang de Deux-Ponts au gouverneur du comté de Bourgogne, écrites dans les mois de mars et d'avril 1569, et des dépêches adressées à Henri III, en 1586, par l'ambassadeur de France à Constantinople.

II.

« Dans la correspondance de Granvelle qui nous a été envoyée, les lettres de Morillon occupent la principale place, et par leur nombre (il y en a plus de trois cents) et par l'intérêt qu'elles offrent.

« Maximilien Morillon était tout dévoué au cardinal, qui l'avait fait son vicaire général à Malines et en l'abbaye de Saint-Amand, et qui ne contribua pas peu à sa nomination au siége épiscopal de Tournai. Il savait que son illustrissime *padrone*, comme disent les Italiens, attachait beaucoup de prix à être bien renseigné sur ce qui se passait dans les Pays-Bas : aussi l'en instruisait-il régulièrement, et ses informations étaient en général puisées à bonne source, car il avait des relations dans le monde officiel aussi bien que dans le clergé et la noblesse. Le recueil de ses lettres est en quelque sorte un journal des événements dont les Pays-Bas furent le théâtre durant la période qui commence aux mouvements populaires de l'année 1566 et finit à la conquête d'Anvers par Alexandre Farnèse.

« Moréri fait de Morillon un éloge magnifique : « Il avait, dit-il, non-seulement un grand esprit et un profond savoir, mais encore une probité singulière et une adresse admirable[1]. » La publication de ses lettres mettra le public à même de juger s'il y a de l'exagération dans cet éloge. J'en ai parcouru une partie, des années 1566,

[1] *Dictionnaire historique*, t. VI, p. 455.

Digitized by Google

1567 et 1568. Sur les désordres qui marquèrent la première de ces années, je ne crois pas qu'on trouve ailleurs autant de détails et de si curieux. J'ai noté ce passage d'une lettre que Morillon écrivait le 24 août 1567, lorsque le duc d'Albe venait d'entrer dans Bruxelles : « Si veulx-je bien dire que, si l'on entend de remédier « aux affaires par le duc d'Albe, que avant longtemps l'on se trouvera « forcompté, et que polrions tomber en plus grand désastre que « nous sumes estez... » On sait que cette prédiction ne se vérifia que trop. L'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes et du seigneur de Backerzeele fait la matière d'une lettre du 14 septembre suivant : « Chascun, lit-on dans cette lettre, en a esté esbahy. L'on se rit des « deux derniers : mais le premier est merveilleusement plainct de « tous estatz, voire de ses propres ennemys. » Morillon ne raconte pas l'exécution d'Egmont et de Hornes; il se réfère là-dessus à une lettre que Bordey, cousin du cardinal, venait de lui écrire; mais, à l'occasion de cette sanglante tragédie, il fait des réflexions et rapporte des particularités que je crois devoir transcrire ici : « J'ay « fort sentu, écrit-il, ce du compte d'Egmont, et l'ay dit où il m'a « semblé convenir... Aussy ne me suis-je monstré en deux jours par « les rues, pour ne donner à quelcun occasion de parler, car le « peuple est légier et at esté merveilleusement esmeu, mesmes de ce « que les testes furent si longuement sur les estacques. Lorsque « M. d'Egmont sortit de Gand, tout le monde ploroit. Aussi véiz-je « plus de IIIe plorer lorsque les deux corps furent apportez devant-« hier (la lettre est du 7 juin 1568) à Saincte-Goele. » Il ajoute : « Nostre doien de Saincte-Goele, retournant devant-hier d'Utrecht, véist, ainsi qu'il estoit à chariot, grande assemblée de gens sur le « Marchiet de bled de Malines, mectans la teste ensamble sur ces « nouvelles, et, venant hors des portes, véit plus de IIIe bourgeois « qui estoient là attendant certitude... » La même lettre contient une chose que je ne me souviens d'avoir vue nulle part et qui étonnera bien des personnes : c'est que Vargas, le terrible Vargas, ne voulut pas, dans le tribunal de sang, voter contre les deux malheureux comtes, et qu'il demanda même que son abstention fût rendue publique [1].

« Après les lettres de Morillon, les plus nombreuses sont celles que le cardinal écrit au prieur de Bellefontaine, son cousin; il y en

[1] « ... Vargas n'a voulu opiner contre le comte d'Egmont et le comte de Hornes, et at voulu que ceulx du tribunal le publiassent... »

Digitized by Google

a une soixantaine. Ce ne sont pas celles-là qui fourniront le plus de matériaux aux historiens des troubles des Pays-Bas.

« Les lettres de Granvelle à Philippe II sont au nombre d'environ quarante; j'en ai publié plusieurs[1] d'après les originaux conservés dans les archives royales de Simancas. Quelques-unes de celles qui sont inédites ont été tirées des deux portefeuilles de notre bibliothèque royale dont il est question plus haut.

« La correspondance de Granvelle avec la duchesse de Parme ne commence qu'à la fin de 1579, et ne va pas au delà du mois de février 1584 : encore est-elle incomplète pour ces cinq années. Mais, comme vous le verrez tout à l'heure, nous aurons le moyen de la compléter, et pour cette époque et pour les temps antérieurs.

« Il y a vingt et quelques lettres échangées entre Granvelle et don Juan de Idiaquez : la première est du 29 août 1580, la dernière du 9 novembre 1584.

« Je citerai encore la correspondance du cardinal avec le prévôt Foncq, qui, après la mort d'Hopperus, le remplaça à Madrid comme garde des sceaux pour les affaires des Pays-Bas : elle se compose d'une quarantaine de lettres, des années 1578 à 1583.

« Les autres correspondants de Granvelle figurent dans la collection pour un si petit nombre de lettres qu'il n'y a pas lieu de les nommer ici.

« Les documents joints aux correspondances dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir sont, à peu d'exceptions près, sans liaison avec celles-ci et sans rapport avec les événements arrivés aux Pays-Bas. Il y en a, dans le nombre, qui ne manquent certes pas d'intérêt : mais nos archives sont pleines de pièces non moins intéressantes, et l'idée ne viendra assurément à personne de les confondre avec les correspondances du cardinal de Granvelle. Ce n'est pas tout que de publier des documents historiques, il faut encore qu'une certaine méthode, une certaine unité, règne dans la publication qui en est faite.

« Plusieurs de ceux dont il s'agit ont d'ailleurs vu le jour, soit dans la *Correspondance de Philippe II*, soit dans d'autres ouvrages.

III.

« Quelque volumineuse, quelque importante que soit la collection

[1] *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, passim.

Digitized by Google

de papiers du cardinal de Granvelle qui est conservée à la bibliothèque de Besançon[1], il s'en faut de beaucoup cependant qu'on y trouve toutes les correspondances de cet homme d'État.

«J'ai eu l'occasion, il y a longtemps déjà[2], de signaler celles que renferment les archives royales de Simancas[3]; j'ai aussi alors cité les deux portefeuilles de la bibliothèque royale de Bruxelles, ainsi que la correspondance du cardinal avec Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, et les fragments de sa correspondance avec la reine douairière de Hongrie, Marie d'Autriche, régente des Pays-Bas, qui existent aux archives du royaume.

«Depuis j'ai visité les archives impériales à Vienne et les archives royales à Turin et à Naples.

«A Vienne, j'ai rencontré la partie la plus considérable de la correspondance de Granvelle avec la reine Marie. Elle s'était gardée dans les archives de Bruxelles jusqu'en 1794; à cette époque le ministère autrichien qui gouvernait les Pays-Bas la fit, avec quantité d'autres documents, diriger sur l'Allemagne.

«J'ai eu sous les yeux, à Turin, plus de cent cinquante lettres originales écrites par Granvelle au duc Emmanuel-Philibert de Savoie, dans les années 1553 à 1559, et quelques-unes de dates postérieures.

«Dans les archives Farnésiennes, à Naples, j'ai constaté la présence d'environ huit cents lettres et billets autographes de Granvelle à la duchesse de Parme, Marguerite d'Autriche, et à son fils le prince Alexandre, ainsi que des minutes de près de trois cents lettres de Marguerite et d'Alexandre à Granvelle.

[1] Elle se compose d'une quarantaine de volumes, savoir : trente et un auxquels a été donné le titre de *Mémoires*, huit contenant la correspondance de Granvelle avec Morillon ; deux où se trouve sa correspondance avec le prieur de Bellefontaine. Des lettres de lui sont aussi dans les quatre premiers volumes des *Ambassades de Simon Renard*.

[2] Rapport au Ministre de l'intérieur du 20 août 1846, imprimé en tête du premier volume de la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, p. CLXIV et suiv.

[3] Les lettres du cardinal à Philippe II, avec les réponses, de 1560 à 1579, qui sont dans les *Negociados de Flandes et de Roma;* deux registres aux transcriptions de sa correspondance particulière, le premier des années 1566 à 1569, le second de l'année 1482, lesquels font partie des archives des *Secretarias provinciales*, de même que deux recueils de lettres, les unes originales, les autres en minute, et la plupart en allemand, des années 1558 à 1586. D'autres correspondances encore de Granvelle doivent se conserver à Simancas, notamment dans le *Negociado de Napoles*.

Digitized by Google

« Si la Commission vote la publication de la correspondance venue de Besançon, il me semble qu'il convient, je dirai même qu'il est indispensable d'y réunir, non pas toutes les séries de lettres dont je viens de faire l'énumération, mais celles qui correspondent, par leurs dates, avec les vingt années qu'embrasse cette correspondance, et ainsi :

« *A*. Les lettres qui reposent aux archives de Simancas à partir du mois d'octobre 1578. Vous savez que, dans les quatre premiers volumes de la *Correspondance de Philippe II*, j'ai donné celles qui sont antérieures au mois de novembre 1576, et j'espère, si Dieu me fait la grâce de m'accorder encore quelques années de vie, offrir au public la suite de cette *Correspondance* jusqu'à la mort de don Juan d'Autriche.

« *B*. Les lettres que contiennent les deux portefeuilles de la bibliothèque royale.

« *C*. Les lettres les plus intéressantes qu'offre la correspondance de Granvelle avec Marguerite d'Autriche et Alexandre Farnèse.

« La réunion de ces diverses séries de lettres formerait un ensemble de documents qui jetterait de vives et d'abondantes lumières sur l'une des périodes les plus troublées de nos annales; elle constituerait un monument historique qui prendrait rang parmi ceux dont notre époque s'honore. J'ajouterai qu'on pourrait enfin, quand toutes ces correspondances auraient été mises au jour, porter un jugement définitif sur le cardinal de Granvelle, qui a été l'objet d'appréciations si contradictoires.

« L'administration des archives du royaume possède des copies des lettres de Simancas, je dis de celles qui me parurent mériter d'être copiées lorsque, il y a trente ans, j'explorai les archives de la couronne de Castille. Elles sont au nombre de soixante-quatorze; il y en a neuf de l'année 1578, à partir du 5 octobre; dix-neuf de l'année 1579, une de 1580, quarante-trois de 1582, une de 1584, une de 1586.

« Nous avons aussi des copies de cent cinquante lettres appartenant à la correspondance de Granvelle avec Philippe II et don Juan de Idiaquez, que renferment les deux portefeuilles de la bibliothèque royale.

« Quant aux lettres qui font partie des archives Farnésiennes, si elles ne sont pas encore toutes copiées, elles le seront bientôt. A ce

Digitized by Google

sujet, j'entrerai dans quelques détails qui me paraissent de nature à vous intéresser.

« Aussitôt après mon retour d'Italie en 1868, le Gouvernement chargea le consul de Belgique à Naples, M. Paul Le Riche, de faire transcrire, dans les archives Farnésiennes, les lettres dont j'avais dressé la liste. L'honorable consul s'occupa, avec le plus grand zèle, de chercher des copistes : malgré toutes les peines qu'il se donna, il n'en put trouver, ni parmi le personnel des archives royales, ni hors de cet établissement.

« Sur la fin de l'année dernière, un savant hongrois, M. Léopold Ovary, envoyé à Naples par son Gouvernement pour y éclaircir certains faits concernant l'histoire du royaume de Saint-Étienne, nous offrit d'entreprendre les transcriptions que nous avions demandées.

« Je m'empressai de soumettre son offre à M. le Ministre de l'intérieur, qui m'autorisa à l'accepter. A l'heure qu'il est, nous avons reçu de M. Ovary, par l'entremise de M. le consul de Belgique, que nous ne pourrions assez remercier de l'activité et des soins qu'il apporte à cette affaire, les copies de plus de deux cent cinquante letttres, des années 1568 et suivantes. Un nouvel envoi, qui ne sera pas le dernier, doit nous être fait dans quelques jours.

« Toutes ces copies, tant des papiers de Naples que de ceux de Simancas et des portefeuilles de la bibliothèque royale, M. le Ministre de l'intérieur, on n'en saurait douter, les mettra à la disposition de la Commission dès qu'elle lui en aura fait la demande.

IV.

« Comme conclusion de ce qui précède, voici, Messieurs, les propositions que j'ai l'honneur de vous soumettre :

« Il sera formé des lettres reçues et écrites par le cardinal de Granvelle, dont le Gouvernement français nous a remis des copies, de celles qui existent en minute et en original à la bibliothèque de Bruxelles, de celles dont les copies ont été faites aux archives royales de Simancas, de celles enfin qui ont été et seront encore copiées aux archives royales de Naples, une collection qui sera publiée sous le titre de *Correspondance du cardinal de Granvelle, 1566-1586.*

« Quant aux pièces étrangères à cette *Correspondance*, l'éditeur fera usage de celles qui se rapportent aux affaires des Pays-Bas et qui sont inédites, soit par analyse ou extrait dans des notes insérées au

Digitized by Google

bas des pages, soit sous la forme d'*Appendices* placés à la fin des volumes, suivant le degré d'intérêt qu'elles lui paraîtront offrir.

« La *Correspondance du cardinal de Granvelle, de 1566 à 1586*, fera six ou sept volumes in-quarto.

« Les *Papiers d'État* publiés par les soins du Ministère de l'instruction publique de France, et qui vont jusqu'au 20 novembre 1565, se composent, chacun le sait, de neuf volumes.

« La Commission, ayant entendu le rapport de M. Gachard et délibéré sur les propositions qu'il contient, déclare donner à celles-ci son plein et entier assentiment.

« Elle désigne, pour la publication de la *Correspondance du cardinal de Granvelle*, M. Edmond Poullet, qui accepte cette mission.

« Les résolutions qu'elle vient de prendre seront soumises à l'approbation de M. le Ministre de l'intérieur. »

Rapport sur le projet de publication des comptes des bâtiments du roi.

(Séance 5 juillet du 1875.)

M. Jules Guiffrey, archiviste aux Archives nationales, a adressé à M. le Ministre une note relative à un projet de publication des Comptes des bâtiments du Roi sous Louis XIV et sous Louis XV. Les commissaires que vous avez chargés d'examiner cette note et de vous en donner leur avis sont heureux d'avoir une tâche bien facile, et de n'avoir autre chose à faire qu'à émettre un avis complétement favorable sur le sujet du travail et sur la personne qui se propose pour l'exécuter. La compétence de M. Jules Guiffrey, pour tout ce qui concerne l'histoire de l'art et des artistes français aux XVIIe et XVIIIe siècles, est assez connue pour être incontestable, et, quand même il ne se présenterait pas, son érudition personnelle, jointe à sa qualité d'employé aux Archives, le désigneraient en quelque sorte forcément. D'un autre côté, nous n'avons pas à recommander la publication en elle-même. De rares érudits se sont déjà servis, mais d'une façon trop rapide et trop incomplète, de ces comptes, pour qu'on ignore l'intérêt qu'ils offrent et ce qu'ils peuvent apporter à l'histoire de l'art et des artistes en France. Pendant près de deux siècles, tout ce qui se rapporte aux grandes constructions

Digitized by Google

royales, au Louvre, à Saint-Germain, à Vincennes, à Fontainebleau, au Val-de-Grâce, à Versailles, à Marly, aux Invalides, pour ne parler que de quelques monuments, se trouve là sans lacunes, comme en même temps tout ce qui se rapporte, au point de vue des noms et des travaux des artistes, à l'architecture, à la peinture, à la sculpture, aux arts secondaires, et si intéressants, de l'ameublement d'art, de l'orfévrerie et de la tapisserie. Les encouragements aux lettres, aux écrivains et aux savants, ce qui a trait à toutes les Académies, aux Manufactures royales, à l'Observatoire, se trouvent là réunis. C'est à la fois l'histoire intellectuelle de la Royauté et de la France, et le peu qu'on en a tiré, sans suite et comme au hasard, montre à peine la richesse de cette mine qui ne peut être explorée utilement que si elle l'est d'une façon complète. Il est inutile d'insister sur l'intérêt de la publication; elle s'affirme d'elle-même. Elle a de plus ce caractère, si intéressant pour les publications que l'État doit encourager et entreprendre, qu'elle est trop considérable, et d'une nature trop documentaire, pour pouvoir être tentée et menée à bien par les ressources de l'initiative privée ou par l'intérêt de la librairie, qui doit forcément s'adresser au grand public et ne peut se désintéresser assez pour se consacrer à une publication de documents, dont la plus grande importance est précisément d'être un ensemble de faits nouveaux, de nature à servir pendant longtemps à renouveler l'histoire de l'art et des artistes sur tant de points, et à mettre à la disposition des travailleurs et des érudits le moyen de faire d'autres livres. La question de l'édition et de la publication n'en est donc pas une; elle est jugée d'avance et en quelque sorte par elle-même.

Le seul point qui puisse être sujet à examen, c'est le mode de la publication, de façon à permettre d'arriver dans le moindre temps et avec la moindre dépense possible. En effet, il semble au premier abord qu'on doive reculer devant l'énormité de la tâche; les registres qui vont de 1664 à 1774 forment une série de cent cinquante volumes, et il ne peut s'agir d'en donner des extraits et d'en faire un livre, mais de les mettre réellement, complétement, d'une façon même plus claire et plus utile que dans les originaux, à la disposition des travailleurs. Il en faut donc une publication vraiment intégrale. La seule condensation d'articles qui puisse avoir lieu, c'est lorsque, dans une même année, des à-compte successifs sont donnés à la même personne et pour le même travail et sans différence de

Digitized by Google

rédaction. Ce résumé, qui n'enlève rien à la sincérité du fait et qui en sera la seule modification, servira plus souvent, et d'une façon plus importante qu'on ne le croirait d'abord, à diminuer, sans retranchement véritable, la longueur de la copie imprimée; mais, même avec cette réduction, le caractère employé jusqu'ici pour l'impression des Documents inédits conduirait à un trop grand nombre de volumes. Il y a sur ce point une modification profonde et absolument nécessaire à apporter dans l'impression, et cela d'autant plus que, par leur nature même d'articles de comptes, ce sera une masse de documents plus utiles et plus nécessaires à la recherche et à l'étude que susceptibles d'une lecture continue. Une nécessité première est donc de ne pas imprimer à longues lignes et avec de gros caractères qui, dans le format in-4°, ne donnent pas plus que la valeur d'une page in-8°. Il faut ici, pour diminuer la perte causée par les bouts de lignes blancs qui se répéterait et s'accroîtrait incessamment, recourir à l'emploi d'un caractère fin à deux colonnes, ce qui permet, au lieu de la valeur d'une page in-8°, de mettre dans une seule page la valeur de quatre pages. Ce point déjà acquis par une première discussion dans le Comité, M. Guiffrey a fait faire des spécimens comparatifs, et, par l'un de ceux qu'il avait présentés, il arrivait à établir qu'il était possible d'arriver en cinq ou six volumes compactes à ce qui en aurait demandé vingt-cinq au moins avec l'ancienne impression en gros caractères. Une seule chose était difficilement admissible, c'est que ce spécimen, à deux colonnes et d'ailleurs excellent, donnait un format un peu supérieur à celui des Documents inédits. Or, lorsque cette collection se compose déjà d'un si grand nombre de volumes, et lorsque ce nouveau travail, qui en sera l'une des publications considérables, en doit nécessairement faire partie, il est nécessaire de s'en tenir au format extérieur et de ne pas faire de différence. En réduisant, par conséquent, la justification essayée à celle des Documents inédits, le nombre des volumes nécessaires se trouvera porté de six à huit; mais il est impossible de mettre la nouvelle publication en dehors de celles auxquelles elle doit venir s'ajouter.

Votre commission pense en même temps que, l'intérêt de la publication étant dans le texte lui-même, il y a lieu, non pas de ne faire aucune note, mais au moins d'en faire très-peu, pour ne pas augmenter, dans une proportion qui serait à la fois incertaine et inégale, un texte déjà si considérable. Ce qui est absolument né-

Digitized by Google

cessaire, et certaines annotations y trouveraient même place d'une façon plus courte et plus utile, ce sont, à chaque volume, des tables très-complètes, où se trouveraient, aussi bien que les noms des personnes, les noms de lieux avec un détail intérieur classé méthodiquement, et les matières, d'autant plus nécessaires à mettre dans la table qu'elles sont plus variées, et non-seulement très-éparses, mais dans certains cas très-rarement citées, ce qui, sans la table, en rendrait la recherche presque impossible.

Quant à la question des planches possibles, qui n'avait pas été soulevée par l'éditeur, mais qui l'a été par le Comité, votre commission est d'avis qu'au point de vue pittoresque, et même architectural, il en faudrait trop, et le plus grand nombre ne serait que des répétitions, pour qu'on puisse s'engager dans cette voie. Ce serait à la fois augmenter les dépenses, les difficultés et les retards d'une publication qui doit et peut être menée avec régularité. Il pourra seulement y avoir lieu, pour Fontainebleau, le Louvre, Saint-Germain et Versailles, à quelques planches seulement de plans historiques réduits, où, par des différences de lignes et de teintes et par des indications de dates, on peut présenter sur une même planche les états successifs, nécessaires pour l'intelligence des comptes. Réduites à ce petit nombre et à cette qualité modeste, les planches ne sont plus qu'un détail; elles ne sont même pas à faire au commencement, mais plus tard, à la fin de Louis XIV par exemple, parce que la publication même des textes permettra de les faire plus complètes et plus nouvelles.

Une autre question s'est soulevée, celle des comptes antérieurs de même nature. Il est sur ce point à remarquer que c'est seulement à partir de Colbert, c'est-à-dire en 1664, que ces comptes ont été tenus avec soin et qu'ils ont été conservés de façon à former une série aussi complète et aussi continue qu'elle est d'ailleurs authentique. Les comptes antérieurs, très-sommaires et très-incomplets, qui se rapportent à Henri IV, à Louis XIII et même à Louis XIV, sont trop rares et présentent trop de lacunes pour figurer au même titre dans cette collection que la suite ininterrompue qui ne commence aujourd'hui et n'a même commencé réellement qu'en 1664. Il y a lieu de les recueillir, mais dans un appendice, qui pourra figurer soit à la suite de l'introduction générale, soit à la fin d'un des volumes.

En somme, votre commission est d'avis de vous proposer de dé-

Digitized by Google

cider en principe la publication des Comptes des Bâtiments sous Louis XIV et sous Louis XV, de la diviser en deux séries se rapportant à ces deux règnes, et de commencer immédiatement l'impression de la première par les Comptes de Colbert, qui vont de 1664 à 1683. La publication n'est pas dans les conditions de celles où il faut rassembler des documents épars, dont la réunion et le classement doivent être antérieurs au commencement de l'impression. Ici l'ordre chronologique existe, et il n'a à être changé d'aucune manière; il serait donc inutile d'exiger de l'éditeur d'avoir entièrement prête la copie du texte entier, ce qui remettrait sans aucun profit le commencement de l'exécution à un temps beaucoup trop éloigné. La copie de M. Guiffrey, pour ce qui concerne les Comptes de Colbert, est assez considérable pour lui permettre de la continuer utilement et régulièrement, et votre commission vous propose, après avoir décidé sur la publication elle-même, de décider en même temps que l'impression doit en être commencée immédiatement.

E. Boutaric, Anatole de Montaiglon,

Membres du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Notes archéologiques sur les communes de Saint-Vincent-de-Counezac et de Canterac (Dordogne).

Communication de M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant du Ministère, à Poitiers.

(Séance du 8 mars 1875.)

La note de notre très-zélé correspondant sur la commune de Saint-Vincent-de-Counezac ne s'occupe guère que de l'église, et, dans l'église, ne s'intéresse qu'à un tableau et à un fer à hosties.

Le tableau est une copie réduite de la *Dispute du Saint-Sacrement*, faite au XVIIe siècle, placée au-dessus de l'autel, et, comme elle ne semble pas être sans mérite, la fabrique songe naturellement à l'aliéner.

Le fer à hosties, dont M. l'abbé Barbier de Montault a eu soin d'adresser au Comité un estampage et une épreuve en pâte, ne plaît pas aux religieuses qui s'en servent, qui le trouvent usé et en désirent un plus neuf. On désire également l'aliéner.

Dans la lettre d'envoi qui accompagne les notes et l'épreuve, notre correspondant proposerait à M. le Ministre d'engager M. le curé de Saint-Vincent-de-Counezac à donner, avec l'approbation de l'évêque, le fer à hosties au musée en voie de formation à Périgueux. Ce fer est, en effet, d'une médiocre valeur vénale, et la commune n'est point pauvre.

Il voudrait aussi que la copie de la *Dispute du Saint-Sacrement*, qui est placée au-dessus du maître-autel, fût conservée sur un mur quelconque de l'église.

Le fer à hosties nous semble du commencement du XIVe siècle. Il sert à fabriquer de grandes et de petites hosties.

L'une des grandes porte le Christ fixé en croix par trois clous, sous les représentations du soleil et de la lune, accompagné des monogrammes IHS et XPS en lettres onciales fleuronnées; l'autre représente le Christ nimbé assis sur un large trône, les deux bras

Digitized by Google

étendus, bénissant de la droite et tenant un globe surmonté d'une croix de la gauche.

L'une des petites hosties porte le crucifix avec les lettres INRI dans le champ; l'autre, le monogramme IHS seul surmonté d'une croix.

En dehors du champ des quatre hosties, le fer est gravé des deux lettres P. F. qui sont vraisemblablement les initiales du graveur.

Nous proposons l'envoi de l'épreuve et de l'estampage au musée de l'hôtel de Cluny, qui possède déjà un certain nombre de documents sur les fers à hosties et les oublies.

Quant aux propositions de M. l'abbé Barbier de Montault, le Comité verra quelle suite il veut leur donner.

La note sur la commune de Chanterac donne une description sommaire du château et de l'église. Le château se compose de deux parties : l'une, tour du xve siècle, encore garnie de son couronnement; l'autre, du siècle dernier, qui ne l'a pas achevée.

Pendant les restaurations que vient d'y faire le propriétaire actuel, M. le comte de la Cropte de Chanterac, on a trouvé deux fioles de verre, hermétiquement bouchées et remplies d'un liquide blanc, qui semblent de l'époque de la domination romaine.

L'église, qui a l'aspect d'un donjon de l'époque romane, a été doublée au xve siècle par l'adjonction d'une chapelle latérale, qui communique avec l'église par une série d'arcades à piliers massifs.

Un tableau, qui porte une inscription constatant qu'il a été donné par un de la Cropte, et une croix processionnelle en cuivre fabriquée au xviie siècle, sont les seules œuvres d'art que possède cette église.

Ces deux notes, qui pourraient servir pour un répertoire archéologique de la Dordogne, nous semblent, étant isolées, ne pouvoir entrer que dans les archives du Comité.

Alfred Darcel,

Membre du Comité.

Communications concernant l'épigraphie, adressées par MM. Ambroise Tardieu, Edmond Blanc et l'abbé Magloire Giraud.

(Séance du 19 avril 1875.)

M. Ambroise Tardieu, membre de l'Académie des sciences de Clermont-Ferrand, a trouvé dans un vieux registre de l'hospice

Digitized by Google

d'Ambert l'épitaphe du cœur d'Étienne Belot, président de la chambre des requêtes au parlement de Rouen, né à Ambert, où il se fit préparer un tombeau, en 1557, dans l'église de Saint-Jean. Cette inscription, composée de trente vers français de dix syllabes, relate les principales circonstances de la vie du président, son ambassade en Suisse, sa captivité après la journée de Pavie, les honneurs qu'il reçut du roi François Ier; nous proposons de la publier.

M. Edmond Blanc, à Vence.

Il existait jadis près de Vence, à Saint-Martin-la-Pelote, une chapelle dépendante de la commanderie des Templiers de Vence. Au siècle dernier, on découvrit sous les décombres de ce petit édifice une cloche qui fut transportée dans l'église de Tourrettes-lès-Vence, où elle est encore conservée. On y lit, en lettres capitales, remarquables par la beauté de leur forme et par les ornements feuillagés qui les accompagnent, ces trois mots précédés d'une croix tréflée : VOX▾DOMINI▾SONA.

Les caractères m'ont paru de la fin du XIIIe siècle. La hauteur de la cloche est de 0m,47, le diamètre supérieur de 0m,28, et le diamètre inférieur de 0m,51. Nous avons reçu de M. Blanc un estampage et un moulage en plâtre de l'inscription.

M. l'abbé Magloire Giraud, curé de Saint-Cyr (Var), correspondant.

Fac-simile de l'inscription gravée sur une des cloches de l'église de Gonfaron, arrondissement de Brignoles :

Iesus Maria venies crestiaňs av divin offisse
Sanctus Augustinus pour faire a diev devot cervisse
Claude allameli me fecit 1578... IVS[1] pontifex
C M P° 315[2].

Des fleurs de lys, au nombre de neuf, sont gravées dans les intervalles des mots.

La lettre d'envoi de notre honorable correspondant nous apporte de fâcheuses nouvelles sur l'état de sa santé; le Comité s'associera aux vœux que nous formons pour qu'un prompt rétablissement lui

[1] Grégoire XIII, pape de 1572 à 1585.
[2] Indication du poids de la cloche.

Digitized by Google

permette de reprendre le cours de ses utiles recherches sur les antiquités de la Provence.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Épitaphe d'Étienne Belot, président de la chambre des requêtes du parlement de Rouen, en 1550.

Ce personnage, qui naquit à Ambert (Puy-de-Dôme), et qui était, en 1529, conseiller au parlement de Rouen, où il devint président de la chambre des requêtes, visita, en 1557, sa ville natale. Se voyant déjà vieux, il fit faire son tombeau dans le chœur de l'église Saint-Jean, du côté de l'évangile, et y fit placer son épitaphe, que l'on trouve à la page 42 d'un vieux registre intitulé *Quies*, conservé actuellement aux archives de l'hospice d'Ambert. Voici cette épitaphe curieuse :

Cygist le cœur de Belot, conselier,
Lequel estant ès loix régent docteur,
Le roy François d'Orléans feist appeler
Pour à Milan le faire sénateur,
Et le trouva fidelle serviteur
Au magniement du faict de la justice;
Puis l'envoya aux quantons de Suysse
En ambassade et en mains aultres lieux,
Où feist tousjours tel debvoir et office
En son estat qu'il n'eust sçu faire mieulx.

Ce cœur ne fust lasche devant Pavye;
Car il fust pris et monstra par effect
Que l'honneur fault préférer à la vie;
Combien que lors tout le camp fut défaict,
Un an après l'appoinctement reffaict,
Et au retour du malheureux voyage,
Le Roy, non moings libéral que très saige,
Son conselier à Roan l'envoya,
Où de bon heur le long cours de son eaige
En grande stime et crédit employa.

Du Roy il eust maintes comissions
De conséquance et à luy très honestes,
Et si régla toutes ses actions
Si bien, qu'il fust président des requestes.
Il n'en fault point faire d'aultres enquestes :

Digitized by Google

Sa vie fust et mort fort honorables;
Que faut-il plus? Lises en respectables,
Ce qu'à honneur de Dieu faut en ce temple,
Et combien fust aux pauvres charitables,
Non pour la gloire, ains pour servir d'exemple.

AMBROISE TARDIEU,
Membre de l'Académie de Clermont-Ferrand.

RAPPORT SUR UNE CROSSE ÉPISCOPALE DU MUSÉE DE SOISSONS.

Communication de M. Leclercq de la Prairie, correspondant du Ministère, à Soissons.

(Séance du 19 avril 1875.)

Vous avez bien voulu renvoyer à mon examen la note de votre correspondant à Soissons, M. Leclercq de la Prairie, sur une crosse émaillée conservée au musée de Soissons. Il m'est d'autant plus facile de conclure à son impression, que je connais le monument lui-même depuis fort longtemps. C'est, en effet, un bel exemplaire de ces crosses de cuivre doré, émaillées en champlevé, qui sont sorties de la fabrique de Limoges à la fin du XIIe siècle et dans la première moitié du XIIIe siècle. Celle-ci était même, à son époque, plus remarquable que d'autres, puisqu'elle est ornée de petits grenats et de turquoises, ternies maintenant et *mortes*, comme on dit en joaillerie, mais autrefois plus précieuses qu'aujourd'hui. Il faut ajouter à la description de M. Leclercq que l'agneau crucifère de la volute tient entre ses deux pattes de devant le livre de vie entouré d'une bande scellée.

M. de la Prairie rapproche avec raison cette crosse de celle de Provins et de celle de Henri, évêque de Troyes, mort en 1223. Il serait trop facile d'en citer davantage d'après les travaux, qu'il indique, des PP. Martin et Cahier et d'après l'énorme mémoire de M. de Bastard. Je me contenterai d'en rappeler seulement deux autres : celle qui est conservée à Notre-Dame-de-Nantilly à Saumur, parce qu'elle est exposée d'une façon permanente et visible sur une plaque de marbre noir appliquée contre un des piliers de la nef, — ce qui est plus libéral et plus intelligent que de l'avoir enfermée dans une armoire de la sacristie, où il serait si facile d'en ignorer l'existence, — mais surtout, à cause du voisinage de Soissons, celle de Barthélemy de Vir, évêque de Laon de 1150 à 1153, trouvée dans

Digitized by Google

l'abbaye de Foigny par le marquis d'Aliancourt, passée depuis dans la fameuse collection de M. Henri Magniac à Londres, et bien connue par la belle gravure de Shaw, dans son livre «The decorative arts, «ecclesiastical and civil, of the middle ages,» Londres, Pickering, 1841, in-folio, p. 4.

Avec sa note, M. de la Prairie a envoyé de la crosse une excellente photographie de M. Mascagno; j'ai en même temps l'honneur de faire passer sous vos yeux une planche à l'eau forte, gravée d'après l'original et exposée au Salon de 1870 (n° 5252) par mon ami M. Paul Laurent, professeur de dessin à l'école municipale de Soissons, avec lequel je prépare, depuis plusieurs années, une publication sur le musée de Soissons, qui sera accompagnée de nombreuses planches.

M. Leclercq de la Prairie ne se prononce pas sur l'attribution du propriétaire de cette belle crosse. J'imiterai sa réserve. Quand elle a été trouvée, au commencement de 1866 (*Argus soissonnais*, *Mémoires de la Société archéologique de Soissons*, XX, 216), au-dessous d'un ancien autel dédié à saint Sébastien dans la première chapelle méridionale du chœur de Notre-Dame de Soissons, on l'a tout d'abord attribuée à Nivelon de Cherisy, mort à Bari, en 1207, en allant une seconde fois à la croisade. C'est le nom sous lequel elle est connue à Soissons. On ne peut, à ce propos, ne pas rappeler, comme l'a fait M. Leclercq, l'inscription ancienne qui fixe la dédicace du chœur au mois de mai 1212, et dont il a été publié un très-bon *fac-simile* lithographique dans les *Mémoires de la Société de Soissons*, VI, 179. En voici le texte, qui se compose, en réalité, de deux hexamètres terminés par la mention en prose du jour du mois :

Anno milleno bis centeno duodeno,
Hunc intrare chorum cepit grex canonicorum
Tercio idus maii.

C'est-à-dire le 14 mai 1212. Certes, quand on eut abandonné de continuer l'église sur le plan et avec la décoration du merveilleux transept de droite, et quand on adopta pour le reste de l'église un nouveau plan, qui a été suivi pour le chœur, le transept gauche et la nef, de pareils travaux n'ont pas pu se faire sans prendre un certain nombre d'années, et Nivelon ne peut pas y avoir été étranger. Il devait même espérer les voir terminés, et il ne serait pas impossible qu'on l'ait enterré dans l'église encore en construction; mais cela est cependant plutôt inusité. Il serait peut-être plus naturel de

Digitized by Google

penser à l'un de ses deux successeurs, soit Aimard de Provins, évêque de 1207 à 1219, soit Jacques de Basoches, évêque de 1219 à 1241. Mais sur ce point il est impossible de faire autre chose que des suppositions.

Ajoutons que, si le musée de Soissons est en possession de ce précieux monument, qui en est un des morceaux les plus remarquables, c'est grâce à l'initiative et aux instances de M. Adolphe Lance, architecte de la cathédrale de Soissons de 1857 à 1874. J'ai sous les yeux la lettre de remercîments de M. de Violainne, maire de Soissons, en date du 1er septembre 1866. Je devais d'autant plus signaler ce petit fait que c'est une occasion toute naturelle, et ce ne sera pas la seule, de rappeler et de continuer ici le souvenir de notre regretté confrère.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

NOTE SUR UNE CROSSE D'ÉVÊQUE.

Le musée de Soissons possède une crosse d'évêque, dont un journal de la ville n'a dit que quelques mots au moment de sa découverte. Je pense que le Comité des Sociétés savantes recevra avec plaisir une courte description de cet objet précieux, qui rentre dans le nombre de ceux auxquels le Comité s'intéresse.

Voici les circonstances dans lesquelles il fut trouvé :

Il y a quelques années, on enleva, dans la cathédrale de Soissons, d'un endroit où il était très-mal placé, un autel dédié à saint Sébastien, autel que l'on ne voulait pas cependant supprimer, et c'est en creusant, pour en établir les fondations, dans le bas-côté du chœur au midi, dans l'espace existant entre les deux contre-forts formant la première *fausse chapelle*, que l'on découvrit une tombe partout entourée d'une maçonnerie très-dure, et qui semblait, en quelque sorte, être comprise dans les grandes fondations du monument.

On trouva dans cette tombe, au milieu d'ossements qui étaient sans doute ceux d'un évêque, la crosse dont je parlerai plus loin. Parmi ces ossements, on reconnut une partie du crâne, plusieurs dents, deux tibias et un fémur ayant appartenu à un homme de petite taille[1].

[1] *Argus soissonnais* du 13 mai 1866.

Digitized by Google

La hampe de la crosse, si elle avait été mise dans la tombe, avait entièrement disparu.

Le choix de cet emplacement, qui ne paraît pas très-honorable pour un évêque, ne se trouverait-il pas expliqué par cette supposition, à laquelle rien ne s'oppose, que l'ensevelissement a eu lieu avant 1212, année de l'*entrée des chanoines* dans le chœur de la cathédrale actuelle de Soissons, ainsi que le constate une inscription existant encore et certainement authentique.

La crosse trouvée dans la cathédrale de Soissons doit être rangée parmi celles que les PP. Martin et Cahier ont appelées « à serpents en lutte avec l'agneau [1] ». En m'exprimant ainsi, je n'entends pas me prononcer entre les savants jésuites et M. de Bastard, qui semble penser que le serpent des crosses ne *doit pas être pris en mauvaise part* [2].

J'ai indiqué plus haut que la hampe n'existait pas; le musée de Soissons ne possède que la volute, le nœud et la douille.

La volute, compris le nœud, a 19 centimètres de long, et la douille 9 centimètres.

La volute se termine par la tête du serpent mordant l'étendard de l'agneau. Mais rien n'indique la fureur, comme dans les exemples fournis par les PP. Martin et Cahier.

J'aurais peut-être dû commencer par dire que le centre de la volute était occupé par l'agneau triomphant dans la position où on le représente le plus souvent, c'est-à-dire debout, nimbé, avec son étendard s'élevant ici à la hauteur nécessaire pour que la gueule du serpent le saisisse d'une manière naturelle.

Le plus fréquemment, dans les différentes crosses que l'on connaît, la volute est maintenue par une sorte de petite console ornée de feuillages; ici c'est un dragon placé d'une manière élégante et originale qui remplit cet office. Le nœud est formé de deux rangées de petits dragons rampants et placés à la suite les uns des autres. La douille est ornée également de trois dragons dont les gueules touchent à son extrémité inférieure, et dont les queues se contournent en volute au-dessous du nœud. M. de Bastard [3] *les dit placés en manière de gargouille.*

[1] *Mélanges d'archéologie*, t. IV, p. 198-226.

[2] *Bulletin de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. IV, p. 420-472 (1857).

[3] *Bulletin du Comité*, t. IV, p. 413 (1857).

Digitized by Google

Comme un dessin vaut mieux, pour faire connaître un objet d'art, que toutes les descriptions, j'ai fait faire et je joins à cette

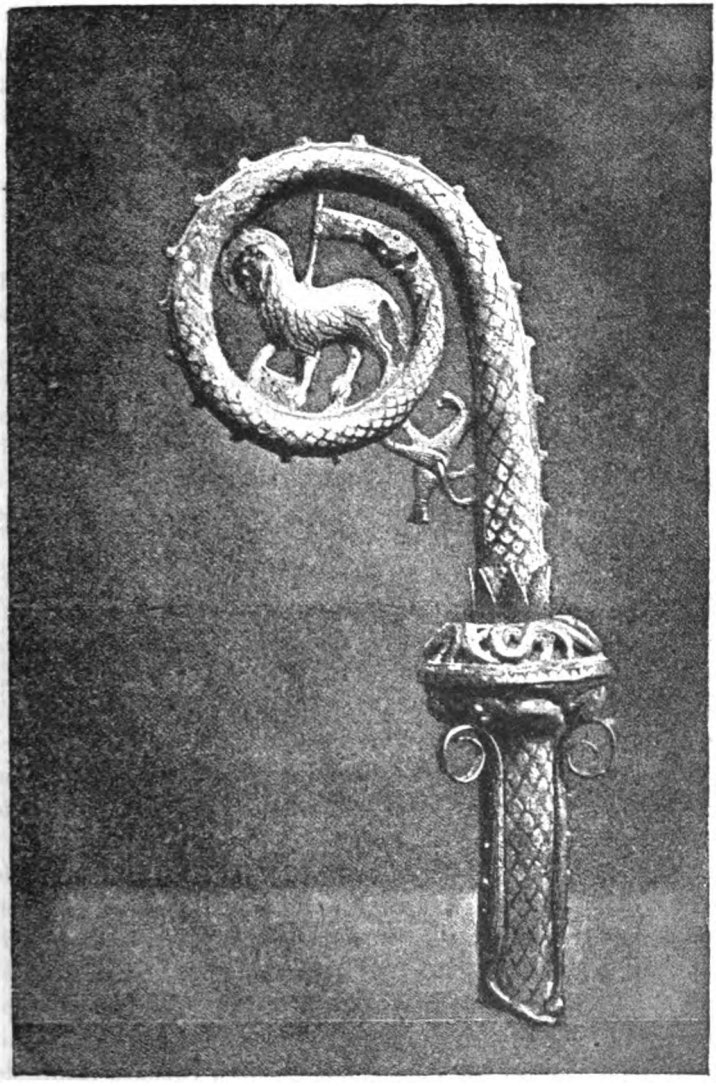

note une photographie de la crosse trouvée dans la cathédrale de Soissons.

Digitized by Google

La volute de cette crosse, qui est en cuivre, est entièrement couverte, ainsi que la douille, d'un émail bleu. Des traits d'or dessinent des losanges qui vont en se rapetissant jusqu'à la tête du serpent. L'agneau est en émail gris ou blanchâtre; des raies d'or servent à indiquer la toison et les formes du corps. La tête est dorée sans adjonction d'émail; les yeux sont formés de pierres rouges. La tête du serpent, comme celle de l'agneau, est dorée, avec les yeux en pierres rouges.

Le dragon qui sert de support à la volute n'est pas émaillé; ses yeux sont en pierre bleue.

Le nœud tout entier, avec ses petits dragons, n'est que doré.

Enfin les trois dragons au long corps placés sur la douille portent chacun sur le dos, comme ornement, cinq petites pierres bleues.

On peut juger, par cette courte description, que, à part le sujet de l'intérieur de la volute, la crosse de Soissons a beaucoup d'analogie avec les crosses si connues de Troyes et de Provins. Celle de Troyes semble avoir une date presque certaine, parce que l'on croit qu'elle n'a pu appartenir qu'à Hervé, élu évêque de Troyes en 1206 et mort en 1223.

Rien ne s'oppose donc à ce que l'on attribue la nôtre aux dernières années du XIIe siècle ou aux premières du XIIIe siècle. Cette attribution sourit aux archéologues soissonnais, parce qu'ils peuvent penser alors que cette crosse a appartenu à leur grand évêque Nivelon de Cherizy, sacré en 1176 et mort en 1207, et qui fut un des personnages les plus importants de la 4e croisade. « En France se croisa aussi l'évêque de Soissons, » dit Villehardouin. Il fut un des douze électeurs qui, en 1204, nommèrent Baudouin, comte de Flandre, empereur de Constantinople.

Nivelon revint dans son diocèse en 1205, et il y fit une grande distribution de reliques. En 1207[1], après avoir rassemblé un grand nombre de nouveaux croisés, il se remit en route pour Constantinople, et il les conduisit d'abord à Viterbe, où il resta un mois. Puis, étant tombé malade dans la Pouille, il mourut à Bari, le 30 septembre 1207. Son corps fut rapporté à Soissons; mais on ne sait pas où il fut déposé. On a pensé que ce fut à l'abbaye royale de Notre-Dame, à laquelle il portait beaucoup d'affection. N'est-il pas

[1] *Annales du diocèse de Soissons*, par M. l'abbé Pécheur, t. III, p. 30.

Digitized by Google

plus naturel de croire que ce fut plutôt dans sa cathédrale qui se construisait alors, et dont le chœur devait être inauguré en 1212, cinq ans plus tard?

LECLERCQ DE LA PRAIRIE,

Correspondant du Ministère à Soissons (Aisne).

NOMS D'ARTISTES DES XVIe, XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES, RELEVÉS SUR DES DOCUMENTS INÉDITS DANS LA BRIE[1].

Communication de M. Lhuillier, correspondant à Melun.

(Séance du 19 avril 1875.)

BARBIER (François), lieutenant du roi et maître des joueurs d'instruments, hauts et bas, et maîtres à danser du royaume, pour les ville, prévôté et bailliage de Melun,

Délivre un certificat de capacité à François Cadier, joueur de violon à Melun, devant Savoye, notaire, le 18 janvier 1684.

Ce François Cadier, fils de Jean Cadier, maître joueur d'instruments à Melun, obtient des lettres de maîtrise pour exercer son art le 10 avril 1684; c'est le prévôt qui les accorde, sur sa requête et après avoir entendu François Barbier, lieutenant du roi des violons, et Michel Panard, maître joueur d'instruments, lesquels attestent que le postulant est capable, «de bonne vie et mœurs, et de religion catholique, apostolique et romaine.»

(Minutes du notaire Savoye, de Melun.)

BEAUBRUN (Charles), peintre et valet de chambre du roi et de la reine.

Le 9 juin 1647, devant Vallois, tabellion juré à Villiers, «sous le principal de la chastellenie de Nogent-le-Roy,» honorable homme *Antoine Ricard*, maître peintre bourgeois de Paris, autorise Marie Rouillard, sa femme[2], à emprunter de noble homme *Charles*

[1] Voy. la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. IV, p. 494 et 512.

[2] A. Jal (*Dict. critique de biographie et d'histoire*) a relevé, dans les anciens registres des paroisses de Paris, des indications constatant que *Louis Beaubrun*, père de *Charles*, avait épousé, vers 1609, sur la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, Marie Rouillard, fille de Charles Rouillard, grènetier du grenier à sel de Nogent. Louis étant mort en 1627, sa veuve épousa sans doute Antoine Ricard. Jal ne

Digitized by Google

Beaubrun, peintre et valet de chambre du roi et de la reine, la somme de 1,800 livres, pour 100 livres de rente, avec garantie sur la maison qu'elle possède à Paris, rue et paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. Cette somme était destinée à rembourser une rente de 100 livres constituée par Marie Rouillard à Martin Briryet, marchand mercier-grossier-joaillier, bourgeois de Paris, et à Marguerite Ricard, sa femme, en faveur de leur mariage.

Le 3 décembre 1647, devant Debeauvais, notaire, Marie Rouillard constitue une rente de 150 livres au profit de Charles Beaubrun.

(Collection de l'auteur.)

Bergeron (Antoine), architecte juré du roi ès œuvres de maçonneries, à Paris,

Visite comme expert, en 1659, avec Claude Doré, charpentier à Melun, le château de Sainte-Assise, près Melun, appartenant à messire Jacques Lefèvre de Caumartin, seigneur de Saint-Port.

(Collection de l'auteur.)

Bibault (Maître), organiste de la cathédrale de Meaux en 1760,

Touche 800 livres de gages.

(Archives départementales de Seine-et-Marne, G. 47.)

Boffrand, architecte du roi, inspecteur des ponts et chaussées,

Exécute des dessins pour la construction de la porte Saint-Jean, à Melun (1743-1745).

(Archives de Seine-et-Marne, C. 146.)

Bordier (Jean-Louis), maître de musique de l'église cathédrale de Meaux, en 1728,

Est chargé de diriger l'exécution d'un motet chanté pendant la messe basse que la duchesse de Bourbon entend à la cathédrale de

cite que *François Ricard*, fils de ce dernier, et le qualifie de « peintre ordinaire du roi ».

Les Beaubrun ont travaillé au château de Fontainebleau, où leur nom figure dans les actes de baptêmes, mariages et sépultures.

En 1658, parmi les noms d'artistes occupés par Foucquet à son château de Vaux, près Melun, on rencontre, sur les actes paroissiaux de Maincy, celui de « M. *Beaudrain*, peintre de Paris ». M. Eug. Grésy (Documents sur les artistes qui ont travaillé pour Foucquet, *Arch. de l'Art français*, 1858) pense que le rédacteur a commis un *lapsus* et qu'il s'agit de l'un des Beaubrun.

Digitized by Google

Meaux le 28 juillet de la même année, et d'organiser un concert pendant le dîner de Son Altesse.

Des musiciens sont choisis à cet effet par Bordier, qui reçoit de la princesse une gratification de 10 louis d'or (240ᵗᵗ), et plaide ensuite, devant le bailliage du chapitre, pour la rétribution de quelques-uns des exécutants. Le maître de musique offrait 60 sols à Pierre Postolle, à N. Postolle aîné, à Isaac Gron et à Berth, tous violons; il est condamné à payer à chacun 6 livres.

Dans la procédure sont nommés Cavignon et Madin, anciens maîtres de musique de la cathédrale, prédécesseurs de Bordier.

(Arch. de Seine-et-Marne, B, supp.)

Bourgoin, famille d'organistes de Melun, Moret et Fontainebleau.

Le 24 avril 1701, Charles Bourgoin, maître organiste de la paroisse royale de Fontainebleau, est parrain dans cette ville;

Sa fille, Marie-Anne, est marraine le 28 juillet suivant.

Le 25 septembre 1701 est baptisé, à l'église Saint-Louis de Fontainebleau, Louis, fils de Mᵉ Charles Bourgoin, maître organiste de cette paroisse royale et greffier de la police, et de Marguerite Borgnon. Parrain, Pierre Delonge, charpentier du roi; marraine, Françoise Zar, femme de Charles Sainton, écuyer.

Le 26 septembre de la même année comparaît, comme marraine d'une fille de Pauly, entrepreneur des bâtiments du roi, Françoise Fournereau, veuve de Germain Bourgoin, organiste.

(Reg. paroissiaux de Fontainebleau.)

Chagnet (Antoine-Martin), maître graveur, marguillier de Saint-Pierre-des-Arcis, à Paris, rue Saint-Éloy,

Époux de Cécile-Perrette Marie.

Leur fils, Aubin-Louis, baptisé le 25 avril 1771, à Paris, est venu habiter Rebais, berceau de sa famille.

(Collection de l'auteur.)

Charon (Justin), organiste à Rozoy,

Signe comme témoin, en 1606, le testament de Nicole Durand, de Voinsles.

(Arch. de Seine-et-Marne, B, 432.)

Chasteau (Pierre), organiste à Melun.

Confie pour un an, à Jehan Limosin, les fonctions de sonneur à

Digitized by Google

l'église royale et collégiale Notre-Dame de cette ville, et s'oblige à lui payer 30 livres tournois et à le loger (20 juillet 1637).

(Minutes Foucques, notaire à Melun.)

Chertemps (Nicolas), sculpteur,

Travaille au château de Fontainebleau en 1705.

Le 21 janvier 1705, on baptise dans cette ville Bonaventure, fils de *Nicolas Chertemps*, «sculteur,» et de Marie Hersant, né le 20; le parrain est *Bonaventure Niwelon*, peintre.

(Reg. paroiss. de Fontainebleau.)

Cotte (Louis de), contrôleur des bâtiments du roi à Fontainebleau, de la famille d'architectes de ce nom,

Assiste, le 30 juin 1705, au mariage de Philippe Belou et de Catherine Rebours, célébré à Fontainebleau. Mme de Saint-Herem, gouvernante de la ville, est également présente.

Le 19 février de la même année, *de Cotte* avait comparu au mariage de Nicolas Boisseau de Châtillon avec Marguerite de la Salle.

(Reg. paroiss. de Fontainebleau.)

Couturier (Jean), fontainier du roi,

Épouse Marie Girard, fille d'un plombier du château de Fontainebleau;

Le 18 avril 1705, Marie-Marguerite, leur fille, meurt dans cette ville, et, le 10 septembre de la même année, on baptise François Couturier, leur fils.

(Reg. paroiss. de Fontainebleau.)

Danican Philidor (Anne), ordinaire de la musique du roi,

Fils d'André Danican Philidor, aussi ordinaire de la musique, et de Marguerite Monginot,

Épouse à Fontainebleau, le 30 janvier 1706, Jeanne-Claire de Verel de Bois-Jolly, fille d'un vétéran-fourrier des logis de Sa Majesté.

Témoins, Michel et François Danicand (*sic*) Philidor, frères de l'époux, etc.

(Reg. paroiss. de Fontainebleau.)

Delahaye (Charles-François), vétéran de la musique du roi Louis XVI.

Digitized by Google

«En la présence des notaires à Paris soussignés, M. Charles-François Delahaye, vétéran de la musique du Roi, demeurant à Paris, rue St Louis, paroisse St Roch, né le 9 décembre 1721, et certifié vivant par lesdits notaires, reconnaît avoir reçu la somme de 382 livres 10 sols pour les six derniers mois 1791, à cause de 765ⁿ à quoi a été réduite la pension de 900ⁿ dont il jouit sur la liste civile, suivant le brevet qui lui en a été expédié le 1er mars 1780. Dont quittance à Paris, en l'étude, le 1er may 1792, et a signé, Delahaye, Perignon, Ginet.»

(Coll. de l'auteur.)

Delaplace (Simon), inspecteur des bâtiments du roi à Fontainebleau, marié à Paule Maurel, est propriétaire à Héricy-en-Brie,

Parrain à Fontainebleau en 1704, 1705, 1706.

Le 12 février 1705, on baptise dans cette ville Jean-Antoine, fils de Simon Delaplace.

Ce dernier meurt en 1728, après avoir hérité d'un cousin germain, *René-François Delaplace*, architecte, entrepreneur des bâtiments du roi.

(Arch. de Seine-et-Marne et reg. paroiss. de Fontainebleau.)

Desboutz (Charles), «jardinier pour le roy notre sire de son jardin des Pins à Fontainebleau,» passe son contrat de mariage avec Madeleine de Boissy, veuve de Bernard Diane, vivant maître orfévre à Paris, devant Gilles Langlois, notaire à Fontainebleau, le 14 janvier 1589.

Témoins, Me Robert Jamins, commis du contrôleur des bâtiments, et *François Jamins*, peintre, demeurant à Fontainebleau.

(Arch. de Seine-et-Marne, B, 432.)

Dubois (Les), peintres du roi.

Le 5 octobre 1701, Charles-Dominique Desplats, sieur de Flaix, avocat en parlement, fils du concierge de la cour des Cuisines au château de Fontainebleau, épouse Marguerite Thiron, fille de Barthélemy Thiron, contrôleur du grenier à sel de Noyon. Présente : Françoise-Charlotte Thiron, veuve de feu sieur *Jean Dubois*, peintre et valet de chambre du roi[1], sœur de l'épouse.

(Reg. paroiss. de Fontainebleau.)

[1] Petit-fils d'*Ambroise Dubois*.

Digitized by Google

Du Breuil (Toussaint), peintre et valet de chambre du roi.

Le samedi 22 mars 1607, Jean Mouflard, maître menuisier à Fontainebleau, s'engage, envers messire Jacques Le Roy de la Grange, gouverneur de Melun, seigneur de la Grange, Grisy, etc., à faire «deux cloisons d'oratoire fermées de leurs planchers de menuiserie suivant les porteretz fourniz», en la chapelle dudit seigneur au château de la Grange. Ce marché est consenti moyennant 40 écus sols, en présence de «*Toussainct Dubreil*, peintre du Roy et varlet de chambre de Sa Maj.[1], et *Gratieulx Jamain*, dem^t^ à Fontainebleau.» L'acte est signé de «*du Brueil*».

(Coll. de l'auteur.)

Durand (Jean), «peintre en émail,» est parrain de Françoise Moucheron, à Fontainebleau, le 7 juillet 1642.

(Reg. paroiss. de Fontainebleau.)

Fontenay, famille de graveurs et peintres du roi.

Le 30 décembre 1605, devant Jean Reperaut et Jean Thevenin, notaires au Châtelet de Paris, «honorable homme *Jullian de Fontenay*, vallet de chambre du Roy et son graveur ordinaire en pierres précieuses, demeurant à Fontainebleau[2], étant de présent en la

[1] Jusqu'ici, sur la foi du chroniqueur P. de l'Estoile, on a dit que *Toussaint Du Breuil* était mort accidentellement d'une colique de *miserere*, en l'année 1602. A. Jal, dans ces dernières années, a fait connaître (*Dict. critique*) qu'en effet il avait trouvé sur les registres de Saint-Paul, à Paris, qu'un *Dubreuil*, peintre du roi, était mort chez les jésuites et avait été enterré au cimetière des Saints-Innocents en novembre 1602. Mais ni l'Estoile ni la mention relevée par Jal ne citent le prénom de *Toussaint*, et la pièce que nous possédons prouve qu'il s'agit, en 1602, du décès d'un autre peintre du nom de *Du Breuil*.

Ajoutons encore qu'à la date du 29 mai 1604 les registres paroissiaux d'Avon, près Fontainebleau, contiennent l'acte de baptême d'un enfant de Claude Martin, architecte du roi, dont le parrain est Fréminet et la marraine Marie Champyon, *femme* (et non *veuve*) de maître Dubreuil, valet de chambre et peintre du roi. Enfin les mêmes registres, à la date du 15 août 1605, attestent la présence des deux peintres, Toussaint Dubreuil et Ambroise Dubois, comme parrains d'Ambroise Jamin.

[2] Le nom de *Julien de Fontenay* a été relevé par M. l'abbé Tisserand (*Bulletin des Comités, Archéologie*, t. III, 1852, p. 133, etc.) sur les registres d'Avon; il est qualifié, en 1596, *maître graveur du roi*; en 1597, *graveur en pierres précieuses*, et, en 1600, *valet de chambre et graveur du roi*.

A. Jal (*Dict. critique*) dit qu'on en sait peu de chose, et fait connaître pourtant que ce graveur touchait 33^tt^ tournois de gages annuels.

Digitized by Google

ville de Paris, logé au bout du pont St Michel, derrière la barrière des Sergents, chez ung verrier, paroisse St André,»

Transporte à Claude de Fontenay, son fils, commissaire des toiles de chasses, tentes et pavillons de la vénerie du roi, à Fontainebleau [1], les masures, terres, prés, bois et héritages qu'il possède en la paroisse de Saint-Germain-Laval, au lieu dit *le Parc-Auchon* ou *la Blesoterie;* ce qui est accepté par Fontenay fils, à charge de faire construire «lieux manables en ladite masure» avec 300 livres d'argent que lui donne encore son père.

(Arch. de Seine-et-Marne, B, 432, fol. vi^xx viii.)

Le 29 juillet 1701, *Henri-François de Fontenay*, peintre, est parrain, à Fontainebleau, d'un fils d'Antoine Clary, garde des plaisirs du roi; la marraine est Marie-Magdeleine Hersant, fille d'un ancien maçon du château, Mathieu Hersant.

Le 28 avril 1705, François de Fontenay, peintre, est parrain de Marie Durand.

(Reg. paroiss. de Fontainebleau.)

Fournier (Florent), maître juré du roi en l'office de maçonnerie, à Paris,

Donne à bail pour trois ans, le 21 juin 1593, à Sébastien Thierry, «maistre paulmier à Melun,» le jeu de paume et logis attenant, sis à Melun, paroisse Saint-Étienne, au lieu appelé *le Champ de parade*, moyennant 216 écus sol deux tiers, revenant à 650 livres tournois de loyer par an.

(Minutes de Foucques, notaire à Melun.)

Le 13 mai 1593, devant le même notaire, Florent Fournier s'était déjà engagé envers messire Jacques Le Roy de la Grange, gouverneur de Melun pour Sa Majesté, «de faire et parfaire la maçonnerie qu'il convient aux esperons de la courtille et du chasteau, au dessus de ce qui a été faict cy-devant par led. Fournier... attendu que ces ouvrages ne sont encore eslevés à la haulteur nécessaire pour la fortiffication dud. chasteau et courtille; ensemble la cazematte au devant de la tour où est la platte forme, en la paroisse

[1] Celui-ci eut un fils, prénommé aussi *Claude* et qui a été peintre du roi.

Digitized by Google

St Aspais, sur l'encongueure de la courtine des portes de Paris et des Carmes, etc.;» moyennant six écus d'or sol pour chaque toise cubée.

(Arch. de Seine-et-Marne, supp.)

Fournier (Isaïe), architecte des bâtiments du roi à Paris,

Déclare tenir, en censive des chanoines de Champeaux, des maisons et héritages à Bailly-Carrois et Saint-Méry (1604-1610).

(Arch. de Seine-et-Marne, E, 155; G, 186.)

Frenois (Jean), maître menuisier des bâtiments du roi à Fontainebleau,

Censitaire de la seigneurie de Saint-Germain-sur-École en 1720-1730.

(Arch. de Seine-et-Marne, E, 435.)

Girondelle (Auguste), maître peintre à Fontainebleau, comparaît comme témoin au contrat de mariage de Mathurin Jacquard et de Marie Gryès, devant Bluceau, notaire à Fontainebleau, en 1606.

Les autres témoins sont : Michel Gitton, dit *Puiseaux*, porte-manteau du roi; Jean Bassaincton, marchand à Fontainebleau, frère du peintre de ce nom, etc.

(Arch. de Seine-et-Marne, B, 432.)

Hanche (Jean), architecte du roi, entrepreneur de ses bâtiments, à Paris, rue Villedo.

Sa veuve, Marguerite Tarade, possède des biens en censive des chanoines de Notre-Dame de Melun, au Traveteau, près le Châtelet-en-Brie (1690).

(Arch. de Seine-et-Marne, G, 223.)

Jabdoûlle, sculpteur.

«Je soussigné reconnais avoir reçu de M. Villetard la somme de quatre cents livres pour solde et parfait payement de la sculpture du fronton des casernes du Pré aux Loups, dont quittance, à Rouen, ce 22 décembre 1779. «M. N. Jabdoûlle.»

(Coll. de l'auteur.)

Jaillot (Famille), géographes du roi, graveurs.

Le 18 octobre 1701, est baptisé à Fontainebleau François-

Digitized by Google

Michel, fils de François-Hubert-Joseph Jaillot, conseiller du roi, procureur du roi en la maîtrise et capitainerie, et de Jeanne Jamin; parrain, Me Michel Pelletier, conseiller d'État, directeur général des fortifications; marraine, dame Élisabeth de Lorraine, princesse d'Épinoy.

Le 24 décembre 1705, on baptise dans la même ville Marianne, fille des mêmes; le parrain est M. Bernard Jaillot, géographe du roi, la marraine Mme Marianne de Franqueville.

(Arch. paroiss. de Fontainebleau.)

Une fille des mêmes, — Marie-Charlotte, — a fait profession à l'abbaye du Lys, près Melun.

(Arch. de Seine-et-Marne, H, 599.)

Jardin, architecte ordinaire du roi,

Fait le plan et conduit les travaux de maçonnerie et couverture exécutés à l'hôpital de Lagny, de 1776 à 1786, par l'entrepreneur Méret.

(Arch. de l'hôpital de Lagny, E. 13.)

Cet architecte était né à Saint-Germain-des-Noyers, en Brie, le 22 mars 1720.

La Guêpière (Jacques-Benjamin de), me maçon et architecte à Paris,

Épouse Marie-Catherine Debonnaire, héritière de N. Marchand, curé de Livry, près Melun, et doit une rente aux bénédictins de cette ville (1775-86).

(Arch. départ. de Seine-et-Marne, H. 273.)

La Mothe (François-Louis du Bénéfice de), maître peintre doreur à Paris, possesseur de l'office de «batelier passeur d'eau au château et guichet du Louvre», est propriétaire à Chartrettes, près Melun, en 1724.

(Arch. de Seine-et-Marne, C. 136.)

Le Blond (Jean), peintre ordinaire du roi, en son Académie de peinture et sculpture, demeurant sur le pont Saint-Michel, à Paris, paroisse Saint-Séverin [1];

[1] Un *Nicolas Le Blond*, également peintre du roi cent ans auparavant, était beau-frère de *Germain Pilon*, le sculpteur; il est mort en 1610. Est-ce de la même famille?

Digitized by Google

Veuf de Jeanne Deu, avec un enfant mineur, donne procuration à son beau-frère François-Pierre Deu, bourgeois de Paris, pour faire lever les scellés apposés sur les meubles de feu Pierre Deu, sieur Dumeny, conseiller et visiteur au bureau de la douane.

Minutes de Marchand, notaire à Paris, 16 juillet 1698.
— [Arch. de Seine-et-Marne, série E, suppl.]

Lefébure (Denis-Clément), ordinaire de la musique du roi, est parrain de Marguerite Gobin, à Fontainebleau, le 12 octobre 1705.

(Reg. paroiss. de Fontainebleau.)

Mareschal (Jean), écuyer, maître de la verrerie de Paris, Épouse Jeanne Chenet.

Leur fille Catherine épouse Balthazar Charon, fils d'un porte-manteau de la feue reine (1644), propriétaire à Brie-Comte-Robert.

(Arch. de Seine-et-Marne, H. 24.)

Marin (Chrestien), valet de chambre du roi et de la reine, « ordinaire de leurs musiques. »

« Du testament et ordonnance de dernière volonté de deffunct noble homme Chrestien Marin, vallet de chambre ordinaire du Roy et de la Reyne, et ordinaire en leurs musiques, reçeu par Pain et Ogier, notaires au Chastelet de Paris le 15e febvrier 1658, a été extraict ce qui ensuit :

« Item, veult et ordonne que son fils venant à partager avecq ses sœurs à la succession de luy sieur testateur, il rapporte ou prenne moings que sesdites sœurs la somme de quatre mil livres tournois, à cause de ce qu'il luy a pris lorsqu'il s'en est allé, quoy qu'il ayt pris davantage que lesdits quatre mil livres, luy remettant le surplus qu'il croit esquipoller ce que chacune de ses sœurs luy couste pour leurs despences et entretien pendant qu'il a esté absent;

« Item, veult et ordonne qu'incontinent après son décedz Élisabeth et Margueritte Marin, ses filles, soyent mises en religion séparément l'une de l'autre, jusqu'à ce qu'elles soyent pourvues par mariage par l'advis et conseil de M. Auget, intendant de la musique de la chambre du Roy, et de maistre Jean Le Vasseur, notaire audit Chastellet, ses amis, lesquels il prie de l'avoir agréable; sans le consentement par écript desquels elles ny leur frère ne pouront ez quelque façon que ce soit contracter ny célébrer mariage....

Digitized by Google

«Et nottamment en cas que lad. Élisabeth Marin, sa fille aisnée, se marie avecq le s^r Despalongne, ledit sieur testateur substitue la part que ladite fille pouvoit espérer en sa succession à ses frère et sœur, chacun par moitié. . . . [1]»

(Arch. de Seine-et-Marne, E. 1728.)

Michaux (Gabriel), maître charpentier expert, de Paris, demeurant à l'Observatoire royal, est nommé d'office pour vérifier les travaux du moulin de Montgé, en 1764.

(Arch. de Seine-et-Marne, B. 164.)

Millet (Jean-Francisque), de la famille des Francisque, peintre de paysages, membre de l'Académie royale de peinture et sculpture, décédé à Paris, le 17 avril 1723, à 57 ans, avait épousé à Jouarre, Anne Rassicod, en 1694.

«En présence des notaires au Chastelet de Paris, soussignéz, *Jean Millet Francisque*, peintre et chevalier romain, confesse avoir reçeu de. . . . la somme de cinquante livres pour les six derniers mois 1709, à cause de cent livres de rente à prendre en deux cents austres constituées sur les aydes et gabelles le 16 janv^er 1699. Dont quittance, etc. Fait et passé à Paris, ès estudes, le quatorze aoust 1709. «*Jean Millet Francisque*. Fortier, Renard.»

(Coll. de l'auteur.)

Nivelon, famille de peintres du roi à Fontainebleau.

Claude Nivelon, peintre du roi, comparaît le 25 juin 1655 à une assemblée de parents pour l'émancipation de Henriette Fournival, de Milly en Gâtinais, dont il est cousin germain à cause de Jeanne Thiron, sa femme[2].

(Coll. de l'auteur.)

[1] Chrétien Marin était possesseur du fief de Chantepie, relevant de Brie-Comte-Robert. Son fils, Antoine Marin, se qualifie, en 1670, conseiller du roi, avocat en parlement, auditeur en sa chambre des comptes à Paris, rue Saint-Martin, et seigneur de Boigny.

[2] M. Herluison (*Actes d'état civil d'artistes français, 1873*) rapporte l'acte de mariage de François Nivelon, fils de Claude, «peintre du roi et bourgeois de Fontainebleau,» qu'il appelle à tort Nicelon. Cet acte, copié sur les anciens registres de Saint-Benoît, à Paris, est du 10 septembre 1686. François épouse Vincente Avril; témoins : *Claude Nivelon*, dessinateur du roi, frère de l'époux; *Charles Simoneau*, graveur du roi, etc.

Digitized by Google

Bonaventure Nivelon, peintre du roi, meurt à Fontainebleau le 27 juin 1705, à 51 ans «ou environ». Présents : Pierre Nivelon, son neveu, Jean Claris et autres.

(Reg. paroiss. de Fontainebleau.)

Orléans (Michel d'), fontainier du roi, à Paris,

Exécute d'importants travaux au château de la Chapelle-sur-Crécy, en 1745, pour le compte de M. Ménage de Mondésir.

(Arch. de Seine-et-Marne, série E, suppl.)

Pilon (Germain), le célèbre sculpteur, eut un fils nommé *Gervais*, qui lui succéda comme «contrôleur des effigies»; les lettres du duc de Mayenne qui lui accordent ce titre sont datées de Dammartin-en-Goëlle, 8 février 1590.

Les biographes s'accordent à dire que le quatrième fils de Germain Pilon, — Antoine, — est mort en 1617, conseiller en l'élection de Melun. Je n'ai pas trouvé trace de ce conseiller[1]; mais, en 1704, un Germain Pilon (de la même famille peut-être) était commis aux aides en l'élection de Melun, au département de Fontainebleau.

(Arch. de Seine-et-Marne, C. 128.)

Postelle (Georges), maître maçon tailleur de pierres à Paris, rue Frippault, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs,

Fait des travaux importants à l'abbaye de Lys, près Melun, en 1599-1600, pour le compte de Mme Charlotte de Cluis, abbesse; il exécute «tous les ravalements et enduits tant en œuvre que hors, les planchers, lambris, l'escalier des petits pavillons, le parapet de la terrasse, etc.» — Marché du 16 juin 1599.

(Coll. de l'auteur.)

Prou (Jacques), menuisier du roi, qui a travaillé pour Foucquet,

[1] J'ai, d'ailleurs, relevé autrefois, à Paris, l'acte de baptême d'Antoine Pilon, du lundi 1er avril 1577, et un acte de décès ainsi conçu, qui paraît bien concerner le même personnage :

«Le iiij^e jour de febvrier 1625 a esté enterré en la basse Sainte-Chapelle du Palais-Royal, à Paris, sur les 5 à 6 heures du soir, noble homme Anthoyne Pillon, fils de Me *Germain Pillon*, sculteur du Roy, en la chapelle Saint-Jacques et Saint-Christofle.» (Reg. de la Sainte-Chapelle basse.)

Digitized by Google

à Vaux-le-Vicomte, a été ensuite à Fontainebleau, où sa famille est restée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Il est plusieurs fois parrain dans cette ville en 1665-70.

Marie-Marguerite Prou est marraine à Fontainebleau, le 22 juin 1705, avec François Boisseau de Châtillon[1].

(Reg. paroiss. de Fontainebleau.)

RICARD, maître peintre à Paris. (Voir BEAUBRUN.)

RICARD (Barthélemy), ingénieur pour les fortifications de Meaux sous la Ligue.

«Je *Bertholomé Richard* (sic), ingénieur pour la fortiffication de la ville et vieil marché de Meaulx, confesse avoir eu et receu comptant de Me Pierre Lecharron, con^er du Roy et trésorier général de l'ex^re de ses guerres, par les mains de son commis audict Meaulx, la somme de cent escus sol pour mon estat d'ingénieur en la garnison dudict Meaulx du mois d'avril dernier; de laquelle somme je me tiens pour comptant, etc.

«Audict Meaulx, le douziesme jour du moys de mai 1594.

«BTOLOMÉ RICARD.»

(Coll. de l'auteur.)

ROBIN (Jean-Baptiste), peintre de l'Académie royale et censeur,

Recueille pour un cinquième la succession de Joseph-Pierre Robin, son frère, décédé curé de Pecqueux, près Melun, en octobre 1784.

Parmi les autres héritiers figurent : Emmanuel-Ange Robin de Montmain, avocat en parlement, et Marie-Élisabeth Robin, supérieure de l'hôpital général de la Salpêtrière, à Paris.

(Coll. de l'auteur.)

ROSSIGNOL, famille de serruriers du roi au château de Fontainebleau.

Au mois de janvier 1706, Philippe Rossignol, serrurier du roi en son château de Fontainebleau, assiste au mariage de Noël Corsenet, serrurier.

(Reg. paroiss. de Fontainebleau.)

[1] Jacques Prou a été enterré à Paris, en l'église Saint-Hippolyte, le 27 décembre 1683; il était mort à l'âge de 63 ans, dans «la maison des Gobelins».

Son fils, Jacques, épousa, le 16 février 1681, Suzanne Tuby, fille du sculpteur.

Digitized by Google

En 1770-80, Jacques-Étienne Rossignol père, serrurier des bâtiments du roi, veuf de Marguerite Boyer, est possesseur de biens à Fontainebleau et aux environs.

(Arch. de Seine-et-Marne, H. 129.)

Saincton (Étienne), « painctre » à Fontainebleau, et N. Gauthier, sa femme, donnent des biens à Pasques de la Noue, tailleur de pierre (contrat devant Bluceau, notaire, 1605).

Ce Saincton possédait quelques immeubles à Melun, et il en passa déclaration en 1614-15.

(Arch. de Seine-et-Marne, B. 432; E. 1352.)

Stella (Jacques), peintre ordinaire du roi.

« L'an 1656 vint à Provins le fameux *Jacques Stella*, peintre natif de Lyon; il fit pour les Cordeliers un tableau d'autel où est peint Notre Seigneur disputant dans le Temple, et se peignit lui-même parmi ceux qui écoutent.

« Ce peintre entendoit fort bien la perspective et l'architecture; il y étoit tellement pratique que, le tableau des Cordeliers étant trop grand et l'artiste ne pouvant plus agir comme autrefois, il fut obligé de renverser le haut en bas pour peindre le fond qui est une architecture fort belle et bien coloriée.

« Étant d'une complexion fort délicate, il demeura malade, et six jours après mourut âgé de 61 ans. On l'enterra à Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, devant la chapelle Saint-Michel [1]. »

[Notes ms. de Nicolas Billate, religieux bénédictin; — coll. de l'auteur.]

Thiphène (Jacques), ordinaire de la musique du roi,

Perd sa fille, Élisabeth-Marguerite, âgée de 14 ans, à Fontainebleau, le 11 novembre 1705.

Présents à l'inhumation : Baptiste de Verel, écuyer, sieur de Bois-Jolly, oncle de l'enfant; Jean-Baptiste Thierry, officier du roi.

(Reg. paroiss. de Fontainebleau.)

Thomelin (Louis-Antoine), né à Melun, reçu organiste de l'église

[1] A. Jal a relevé, en effet, sur les registres paroissiaux de cette église, la mention du « convoy de feu noble homme Jacques *de* Stella, chevalier de l'ordre du Roy et peintre ordre de S. Maj. », à la date du 30 avril 1657.

Digitized by Google

Saint-Aspais de cette ville en 1745, sur la recommandation de Forqueray, meurt à Melun en 1764.

Il laisse de Marie-Anne Crépy six enfants, dont l'aîné, Charles-Antoine Thomelin, est maître de clavecin à Paris, cimetière Saint-Jean, paroisse Saint-Gervais.

(Coll. de l'auteur.)

Louis-Antoine Thomelin était petit-neveu d'un organiste du roi.

Vernansal (Guy-Louis), peintre ordinaire du roi, professeur de l'Académie de peinture et sculpture.

Le 1er février 1701 on baptise, à Fontainebleau, Louis-André Girard, fils d'un plombier du roi; son parrain est *Vernansal*, son grand-oncle; la marraine, sa tante Augustine Manay, veuve de Julien de Bray, jardinier du roi.

(Reg. paroiss. de Fontainebleau.)

Vignon (Jean-Didier), gentilhomme verrier,

Achète des biens dans le marquisat du Boulay, à Souppes (1765-72).

(Arch. de Seine-et-Marne, E. 423.)

Villedo (Michel), maître des œuvres de maçonneries et bâtiments du roi,

Dirige la construction d'une maison à M. de Montyon, rue Guénégaud, à Paris; 1656-59.

(Arch. de Seine-et-Marne, E. 70.)

Th. Lhuillier,

Correspondant du Ministère.

Découvertes d'antiquités à Amiens.

Communication de M. Dusevel, membre non résidant du Comité, à Amiens.

(Séance du 10 mai 1875.)

M. Dusevel a envoyé au Comité des notes relatives à des découvertes qui ont été faites au mois de juillet 1874, dans les fouilles opérées pour la construction du palais de Justice d'Amiens. Les objets sortis de ces fouilles consistent :

1° En vases de terre de l'époque franque;

2° En chapiteaux exécutés aux XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles;

Digitized by Google

3° En un fragment de retable d'autel décoré de sculptures remarquables;

4° En une ancienne plaque de fer fragmentée présentant une femme armée d'une épée et excitant la foule qui l'environne à combattre; on lit auprès ces mots : *Pro Patria;*

5° En quelques médailles de plomb provenant du couvent des Célestins.

A ces notes M. Dusevel a joint un dessin de M. Duthoit représentant l'un des chapiteaux trouvés dans les fouilles. Sur la corbeille de ce chapiteau, qui est de petite dimension et était adhérent à un mur ou à un pilier, le sculpteur a représenté un enfant nu, monté sur un oiseau; la tête de l'animal est brisée, les plumes de sa queue se terminent par des feuilles enroulées et dans le style de celles qu'on exécutait aux XIe et XIIe siècles; l'enfant les touche de la main droite.

M. Dusevel demande si cette sculpture est symbolique; elle parait appartenir plutôt à ces nombreuses compositions de fantaisie communes à l'époque romane dans l'ornementation des chapiteaux.

Dépôt aux archives.

ALBERT LENOIR,
Membre du Comité.

RAPPORT SUR DIVERSES COMMUNICATIONS ADRESSÉES PAR MM. HUCHER, HÉRARD, QUANTIN, L'ABBÉ MAGLOIRE GIRAUD ET BEAUCHET-FILLEAU.

(Séance du 10 mai 1875.)

M. Hucher, membre non résidant, à la Renardière, près le Mans, adresse au Comité une lithographie qui représente une verrière du XVe siècle, de l'église Notre-Dame de Saint-Lô (Manche), nouvellement restaurée sous sa direction. Il ne nous est pas possible de nous prononcer sur la valeur d'une œuvre de ce genre, d'après un dessin. Le mérite de restauration d'un vitrail consiste surtout dans l'harmonie des parties neuves avec les anciennes, dans le choix du verre et dans la coloration, non moins que dans la composition du sujet. Ici, un Jugement dernier occupe le tympan. Quatre grandes figures, sainte Agathe, saint Yves, saint Sébastien et sainte Barbe, sont placées entre les meneaux. Le Jugement de Salomon se voyait au-dessous de saint Yves, l'avocat des pauvres; on en a conclu que les trois autres figures devaient avoir à leurs pieds des scènes du jugement. La conclusion ne nous semble pas rigoureuse. Le jugement de Salomon fut

Digitized by Google

inspiré par la sagesse divine; mais les trois autres, qui envoient des martyrs au supplice, ne sont à coup sûr qu'une inspiration de l'enfer.

M. Hucher se plaint, non sans raison, de l'omnipotence des architectes diocésains en toutes les questions de construction, d'art ou d'archéologie qui se rattachent aux monuments confiés à leurs soins. Il voudrait que les correspondants du Comité eussent au moins voix consultative dans les décisions à prendre. C'est là une question pleine de difficultés. La prudence et le tact des correspondants, l'opportunité de leur intervention, leur donneront plus de crédit que ne le ferait un règlement administratif.

M. Hérard, architecte de la Commission des monuments historiques, a recueilli dans les ruines de l'ancienne cathédrale d'Avranches une inscription en capitale gothique du XIIIe siècle, ainsi conçue :

hic : iacent : mvlta :
corpora : fidelivm
translata.

Dalle de granit, longueur 1^m,53, largeur 0^m,34.

Il est probable que cette inscription indiquait le lieu où reposaient des ossements provenant de quelque ancien cimetière supprimé. La cathédrale d'Avranches était un bel et vaste édifice, qui s'écroula vers la fin du siècle dernier. La ville ne possède plus aujourd'hui un seul monument.

C'est dans les archives du département de l'Yonne que notre savant correspondant, M. Quantin, a trouvé la copie de l'épitaphe autrefois gravée sur une lame de cuivre, dans la chapelle du charnier de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine de la ville d'Auxerre, au-dessus de la sépulture de Germain Charmoy, chanoine de l'église cathédrale, curé de Porrain et de Merri-Sec, prieur commendataire de Jully-le-Châtel, mort le 15 novembre 1535. Le généreux chanoine fit des legs considérables pour l'accroissement de l'Hôtel-Dieu et pour l'établissement du grand collége. Il ne demandait en retour aux malades et aux enfants que le secours de leurs prières. L'inscription abonde en détails intéressants pour l'histoire locale.

Une épitaphe latine gravée sur une plaque de marbre noir, à l'entrée de l'hospice de la Ciotat (Bouches-du-Rhône), rappelle la mémoire de Pierre-André Marin, issu d'une illustre famille génoise,

Digitized by Google

décédé nonagénaire en 1680. M. l'abbé Magloire Giraud, qui nous en transmet le texte, nous apprend qu'en des temps de calamité publique Pierre Marin fut pour la ville de la Ciotat une véritable providence.

Notre correspondant paraît surpris de voir mentionnée pour la seconde fois dans la *Revue* (5e série, t. V, p. 475), avec d'autres inscriptions communiquées par M. l'abbé Barbier de Montault, une épitaphe de l'église paroissiale de la Ciotat dont il avait adressé lui-même une première copie, ainsi que nous l'avons constaté à la page 441 du tome II de ladite 5e série. M. l'abbé Giraud reconnaîtra sans peine qu'il n'a pas le monopole des monuments épigraphiques de la Provence, et que M. Barbier de Montault a usé du droit de tout le monde en faisant son profit des inscriptions qu'il a rencontrées sur son chemin. Le Comité possède ainsi deux copies au lieu d'une seule : ceux qui les lui ont envoyées partagent sa gratitude.

Un de nos plus anciens et plus zélés correspondants, M. Beauchet-Filleau, pense que nous n'avons pas bien saisi le sens d'une note dans laquelle il exprimait le désir d'avoir l'opinion du Comité sur un personnage du nom d'Étienne, *Stephanus*, qui pourrait avoir été soit l'archiprêtre, soit le bienfaiteur, ou même l'architecte de l'église de Bouin [1]. M. Beauchet-Filleau se trouve placé dans de bien meilleures conditions que nous pour exprimer une opinion probante. Qu'il veuille donc bien prendre la peine de nous envoyer quelques lignes sur l'église et sur le personnage dont le souvenir n'y a pas été conservé sans quelque sérieux motif; rien ne serait plus propre à dissiper l'obscurité de la question.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Rapport sur la fouille du vingt-quatrième puits funéraire gallo-romain du Bernard (Vendée).

Communication de M. l'abbé F. Baudry, correspondant.

(Séance du 10 mai 1875.)

Ceux qui ont lu mon ouvrage intitulé : *Puits funéraires gallo-romains du Bernard* [2], savent que le mode de sépulture dans des excavations

[1] *Revue*, 5e série, t. VI, p. 128.
[2] Un vol. in-8°. Paris, 1873, Dumoulin.

Digitized by Google

en forme de puits n'est pas particulier au Poitou, mais qu'on l'a trouvé dans des conditions identiques en diverses parties de l'ancienne Gaule, depuis surtout que le Comité des travaux historiques l'a signalé aux Sociétés savantes, à l'occasion de mes découvertes, en avril 1858 et en janvier 1859. Un an après l'impression de mon livre, au mois d'octobre 1874, une nouvelle fosse s'est présentée à moi, portant, comme les précédentes, tous les caractères d'une sépulture à incinération. Je vais d'abord la décrire; son mobilier me fournira, en second lieu, l'occasion d'une note sur les moules à médailles romaines que j'y ai rencontrés.

I

Ce puits est le vingt-quatrième dans l'ordre de mes fouilles. Son orifice, en contre-bas de 50 centimètres du niveau du sol, était couvert d'une assise de pierres calcaires. Une maçonnerie en pierres sèches, de $1^{m},50$ de hauteur, empêchait l'éboulement des terres. Le puits n'avait ensuite pour parois que le noyau schisteux à travers lequel il avait été creusé, à une profondeur de $12^{m},80$. Son diamètre, jusqu'à 11 mètres, était de $1^{m},28$. Il se rétrécit insensiblement dans les deux derniers mètres, et finit en forme de chaudron, avec 80 centimètres d'une paroi à l'autre.

Les premières assises n'offraient qu'un amas de terre végétale, pailletée par endroits de charbon, avec des moellons calcaires, schisteux et granitiques; des fragments de tuiles à rebords, au nombre de plus de deux cents; de rares morceaux de poterie brisée à l'avance, dont quatre ou cinq en terre sigillée; des os de petits oiseaux et de volailles; des défenses de sanglier ou de porc; une tête de chien; le bois d'un cerf très-âgé, qui portait les traces de la scie.

A 8 mètres commencent les pavés en pierre séparant les couches entre elles. Sous le premier, de 25 centimètres d'épaisseur, on rencontre les maxillaires et les paturons d'un cheval; sous le second, une cruche noire brisée avec quatorze à quinze moules en terre cuite, à médailles romaines, quelques-uns rouges, la plupart à teinte noirâtre.

A 9 mètres, troisième pavé, épais de 33 centimètres. A la terre ferrugineuse du plateau succède un compost noirâtre avec cendre et charbon. On y voit de larges patelles, des limaçons et des huîtres non ouvertes, au nombre de trente à quarante. Là s'échelonnent, en contre-bas les unes des autres, diverses séries de vases que je vais

Digitized by Google

passer en revue. Je ferai observer auparavant qu'auprès du premier, qui était le dernier le jour de l'enfouissement, gisait la corde et le crochet en fer à trois crocs, au moyen desquels il avait été descendu dans la fosse, ainsi que ses congénères sans doute.

Première série. Treize vases, dont six assez peu endommagés, savoir : 1° au milieu du puits, une cruche au vernis noir, à une anse à boudin, au goulot tréflé de 10 centimètres d'ouverture, hauteur 30 centimètres, diamètre du fond 12 centimètres, circonférence 79 centimètres; 2° en contre-bas et le long des parois, une cruche à deux anses cannelées, en terre rougeâtre, au galbe élégant, hauteur 23 centimètres, goulot cerclé au diamètre de 9 centimètres, diamètre du fond 7 centimètres, circonférence 57 centimètres; 3° une cruche au vernis noir, aujourd'hui partagée en trois morceaux, hauteur 28 centimètres; 4° un pichet en terre rougeâtre, à l'anse cannelée, au bec muni d'un déversoir, diamètre du fond 7 centimètres; un astragale à la naissance du cou et une cannelure marquant le milieu de la panse, qui a 62 centimètres de circonférence, lui donnent un aspect gracieux; hauteur 25 centimètres; 5° un pot au vernis noir, à l'anse cannelée, au goulot circulaire et évasé, d'un diamètre de 10 centimètres, celui du fond est de 9 centimètres, circonférence 61 centimètres, hauteur 30 centimètres; 6° un pot noir haut de 21 centimètres, à l'anse très-accusée et arrondie, au goulot ébréché, diamètre du fond 7 centimètres, circonférence 46 centimètres.

Parmi les vases brisés, je dois signaler une amphore de 60 centimètres de hauteur, à pâte blanchâtre et à grains serrés, de 2 centimètres d'épaisseur, dont la base est pointue. M. Benjamin Fillon m'a assuré, le jour où il visita mes fouilles, que, voyageant en Suisse au mois d'août 1870, il en avait vu de pareilles à Nyon, canton de Vaud, qu'on avait découvertes quelques jours auparavant. Le tombeau exhumé à Saint-Médard-des-Prés, près Fontenay-le-Comte, en renfermait aussi d'analogues. Ce qui donne quelque valeur à notre amphore, c'est qu'elle porte l'empreinte du plasticien M. CARVS. Avant de passer à la deuxième série, je mentionnerai les objets suivants qui gisaient avec ceux de la première : base pointue d'une amphore d'un plus fort volume que la précédente; deux poids quadrangulaires en terre cuite, de 14 à 15 centimètres de hauteur, dont un marqué d'un X sur l'un des côtés de la partie

Digitized by Google

supérieure, c'est la seconde fois que je trouve l'X majuscule sur un poids; trente fragments de tuiles à crochets; patelles et escargots; lit de cendre et de chaux, de 28 centimètres d'épaisseur.

Deuxième série. Au milieu de la fosse, urne noire, haute de 21 centimètres, ornementée de lignes losangées en creux, avec une bande circulaire de bâtons aussi en creux, diamètre du fond 8 centimètres, de l'ouverture 9 centimètres; elle a son analogue dans l'urne du vingt-et-unième puits.

Plus bas, sous une couche de pierrailles de 10 centimètres, seille en bois de chêne, à 8 douves de 2 centimètres d'épaisseur, maintenues par deux cercles larges de 15 centimètres; hauteur 23 centimètres, diamètre du fond 25 centimètres, de l'ouverture 22 centimètres, circonférence moyenne 90 centimètres. L'anse, emmanchée dans deux oreillettes en fer qui se rattachent au cercle, est mobile; ronde aux extrémités, elle forme au milieu une cannelure pratiquée sans doute pour que le pouce puisse s'y adapter. La seille servait de récipients à deux cruches rougeâtres à une anse, brisées par accident. La baille en bois du dix-septième puits en contenait cinq.

Troisième série. Une couche de terre de 15 à 20 centimètres la séparait de la précédente. Elle se composait de cinq vases brisés et de trois autres qui avaient moins souffert de l'injure du temps, savoir : au milieu de la fosse, un pichet fort élégant, à pâte rougeâtre, haut de 22 centimètres, son anse cannelée se rattache à un goulot circulaire de 3 centimètres de diamètre, posé comme un entonnoir sur un cou long de 15 centimètres qui est presque droit; trois lignes, posées en forme de cannelures, sont inscrites l'une à la naissance de la panse, l'autre au milieu, la troisième au bas du cou, diamètre du fond 10 centimètres, circonférence 45 centimètres. Deux pots au vernis noir avaient été placés le long des parois, en contre-bas du pichet; le premier, haut de 20 centimètres, brisé en trois morceaux, au goulot circulaire de 10 centimètres et demi, avait été au feu; un bout de corde à trois torons était fixé à son anse arrondie. Le deuxième, de 25 centimètres de hauteur, a le goulot frangé intentionnellement; son anse est proéminente et à boudin. La couche était close par la partie concave d'un moulin à bras en granit, au diamètre de 23 centimètres et de 12 centimètres d'épaisseur, entourée d'un lit de pierre de 12 à 15 centimètres de puissance. Deux

Digitized by Google

lames en fer recourbées étaient fixées par deux clous à l'appareil en bois taillé en sifflet, sur lequel roulait la partie convexe du moulin.

Quatrième série. Au milieu de la fosse, pot noir, hauteur 25 centimètres, anse ronde, goulot à bec tréflé d'un diamètre de 11 centimètres; c'est aussi le diamètre du fond, circonférence 32 centimètres. Aux abords des parois, pot au vernis noir, d'un beau galbe, haut de 31 centimètres, à l'anse cannelée, au goulot circulaire, d'un diamètre de 9 centimètres, celui de la base est de 11 centimètres, circonférence 66 centimètres. Cruche rougeâtre de 26 centimètres de hauteur, à une anse, au col rétréci et au goulot simulant l'entonnoir, de 6 centimètres de diamètre, celui du fond est de 9 centimètres, circonférence 58 centimètres. Cruche à pâte noire, haute de 30 centimètres, au bec tréflé de 10 centimètres de longueur, à l'anse à boudin, diamètre du fond 12 centimètres, circonférence 70 centimètres.

Je citerai pour mémoire douze ou treize autres vases brisés, dont une cruche bouchée avec un gros tampon en bois pour la conservation du liquide qu'on y avait déposé; une autre cruche au bec élégamment pincé en trèfle, ornementée d'un double rang de canaux couvrant comme d'un chaperon la partie supérieure de la panse; des fragments de coupes à glaçure rouge, où figurent des génies ailés et des ornements de fantaisie.

En dessous gisaient deux courroies de suspension en cuir; une forte semelle à talon, garnie de clous, d'un soulier d'homme; une bague à clef en bronze, analogue à celle rencontrée dans l'une de nos petites fosses à incinération, mais plus développée et plus forte; des débris de verre; l'os frontal et les bois d'un cerf très-vieux, au témoignage de deux chasseurs présents à la fouille; les maxillaires d'un chien, ceux d'un porc ou d'un sanglier, et, en contre-bas de ces objets, les bois d'un second cerf du même âge à peu près que le premier.

Cinquième série. Elle parut au-dessous d'un double lit de terre et de pierrailles. Elle contenait un pot et un pichet à peu près intacts. Le pot a pour couverte un lustre noir; l'anse ronde est proéminente, le goulot est largement frangé; diamètre du fond 10 centimètres, circonférence 67 centimètres, hauteur 30 centimètres. Le pichet, d'un

Digitized by Google

blanc gris, a quelque analogie avec les *taberts* de nos villageois; il est muni d'une anse cannelée et d'un bec allongé de 10 centimètres, ornementé de deux filets en relief, séparés par une moulure; diamètre du fond 9 centimètres, circonférence 54 centimètres, hauteur 26 centimètres. Il y avait aussi dans la couche cinq autres vases brisés, à 23 centimètres du fond du puits funéraire.

J'ai fait analyser par M. Berthault les cendres de l'urne. Il me dit dans son rapport «qu'elle contenait une quantité notable de phosphate de chaux ou de cendre d'os, avec un ou deux petits rongeurs, des débris d'une huître et un morceau de branche de vigne.» La branche à grappe de raisins s'est rencontrée dans cinq ou six autres sépultures à incinération du Bernard.

Deux cruches renfermaient beaucoup d'os de petits animaux, des enveloppes de coléoptères au corsage vert ou noir, des brindilles de bois, du charbon, des coquilles de moules et un pignon de pomme de pin.

Je passe aux moules à médailles romaines.

II

Le premier puits funéraire me fournit, le 17 janvier 1859, environ 130 moules à couler les monnaies. Quinze moules analogues sont sortis du vingt-quatrième, en octobre 1874. La plupart sont en mauvais état, par suite de leur long séjour dans un milieu humide. Dans le premier dépôt, les revers pouvaient se lire encore assez facilement; il est à peu près impossible de les déterminer dans le second; on reconnaît néanmoins qu'ils sont tous à des types communs. Quant aux droits, ils appartiennent, comme les précédents, à la période comprise entre les règnes de Domitien et de Philippe. Les empereurs et impératrices qui y figurent sont Hadrien, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Commode, Septime-Sévère, Caracalla, Julia Domna, Julia Mæsa et Alexandre-Sévère. Je rappelle que ces moules, dont on formait trois boudins que l'on collait ensemble, ont une petite fente qui servait à introduire dans chacun d'eux le métal en fusion.

Les moules en terre cuite ont donné lieu à diverses opinions. La première consiste à en faire les instruments d'une fabrication régulière. La chose n'est pas douteuse pour le Bas-Empire, puisqu'on en trouve des quantités aux effigies de Caracalla, de Posthume et de Maximin.

Digitized by Google

Parlant de Caracalla, un auteur contemporain, Dion Cassius, disait : « Au lieu de l'argent ou de l'or qu'il devait nous donner, il faisait fabriquer du plomb argenté et du cuivre doré [1]. » Les ouvriers qu'on y employait formaient une corporation dite *familia monetalis*, dans laquelle figuraient des affranchis et des esclaves du domaine impérial, et qui devinrent assez nombreux pour inquiéter le pouvoir, une première fois sous Aurélien, à Rome, une seconde fois sous Julien, à Cyzique.

Reste à savoir si ces moules existaient sous le Haut-Empire. La découverte du Bernard semble dire que oui. Partant de là, notre regretté compatriote, M. Poey d'Avant, m'écrivait de Paris, le 30 janvier 1859, que des moules portant les effigies de Trajan et d'Antonin le Pieux ne pouvaient avoir appartenu qu'à des faussaires. « A l'époque des Antonins, disait-il, les monnaies étaient frappées et jamais coulées. » M. Benjamin Fillon, dont la science numismatique est bien connue, penserait, au contraire, que ces moules pouvaient bien n'être pas toujours des instruments de faux monnayage, comme en fait foi une note qu'il me communiqua le 28 avril 1875 : « Pour peu, dit-il, qu'on examine le fort relief des monnaies romaines, on reconnaît facilement qu'il devait être difficile de les frapper à l'aide des procédés défectueux de fabrication dont on usait alors, si les flans n'avaient pas par avance la forme des coins et ne s'y adaptaient pas d'une manière exacte. Je ne serais pas étonné que les moules en question aient servi à cette préparation des flans. Tous ceux qu'on a trouvés jusqu'ici portent les empreintes de deniers d'argent. »

Malheureusement pour cette hypothèse, il n'est pas certain que nos moules d'Hadrien et de Marc-Aurèle, etc., ne soient pas des moules perpétués. En effet, la variété et la multiplicité des têtes et revers dans nos deux dépôts semblent impliquer la fabrication simultanée de monnaies à types antérieurs aux types contemporains des ouvriers qui les faisaient. M. Fillon, se faisant lui-même cette objection, avoue qu'elle est sérieuse, et qu'il y a là un problème à résoudre.

Maintenant, si on admet cette simultanéité de types différents, je serais porté à croire que l'atelier monétaire du Talmondais (il existait encore au XIIe et au XIIIe siècle), qui les a fournis à deux de

[1] Xiphilin, abrégé de Dion Cassius.

Digitized by Google

nos grandes fosses sépulcrales, relevait, non du domaine impérial, mais du chef gallo-romain commandant à notre contrée, qui, pour mieux cacher peut-être son rôle de faussaire, aura fait couler des deniers d'argent de bon aloi à des types frauduleusement renouvelés. J'ai dit l'*atelier monétaire du Talmondais*, où se trouve une mine de plomb argentifère, car je ne suis pas de l'opinion de M. Charles Bouchet, qui, parlant en 1862 de ma première découverte, sans signaler qu'elle a eu lieu au Bernard, cherche à insinuer à ses confrères de la Société archéologique du Vendômois, que notre sépulture est celle « d'un monnayeur gaulois d'origine, qui, après avoir travaillé pour l'empereur dans quelque grande cité, telles que Lyon, Trèves, Arras, etc., sera revenu mourir au lieu où il était né. »

Quand une mine existe à 12 kilomètres du Bernard, quand nos puits renferment des pics de mineurs, des échantillons bruts de plomb et de cuivre et des matières vitrifiées qui supposent des forges, il est plus qu'inutile d'invoquer les ateliers du nord de la Gaule pour trouver l'origine de nos moules.

Puis, un ouvrier du Bernard employé dans l'un de ces ateliers lointains, et le quittant pour venir se faire donner les honneurs de la sépulture dans sa terre natale, aurait-il eu le droit d'emporter avec lui une cargaison de moules avec des deniers d'argent dans les alvéoles? Il est permis d'en douter. Ensuite est-il bien sûr que les premier et vingt-quatrième puits funéraires contiennent les restes de deux ouvriers? On n'incinérait pas les esclaves, c'est certain. Brûlait-on les corps des simples ouvriers affranchis ou colons? Ce n'est pas prouvé, et on l'aurait fait; l'attirail de débris de vache, de bœuf, de chien de garde, de chien de chasse, de renard, de cerf, de chevaux qui formaient, avec une clef, le mobilier du premier puits funéraire, ne parle-t-il pas en faveur d'un chef plutôt que d'un simple ouvrier monnayeur? Si, dans la Gaule qui visait à l'indépendance, il y eut de tout temps des faussaires, comme l'histoire le reconnaît, il est évident que la fraude devait être plus facile à l'extrémité de l'empire, sur le rivage de l'Océan, où la surveillance du gouvernement ne pouvait pas être aussi active que dans les provinces centrales.

Le musée archéologique de Nantes possède des moules de monnaies romaines. Il s'en est trouvé dans les puits funéraires de Thoré en Vendômois et dans la forêt d'Ardaine (Orne). La doctrine sur cette matière, ébauchée au commencement du siècle dernier à

Digitized by Google

propos d'une découverte faite à Lyon [1], a été reprise et étendue par M. Poey d'Avant dans la *Revue de numismatique belge*. Avant qu'elle devienne définitive, de nouvelles observations devront s'ajouter à celles que l'on possède déjà. Les faits produits par mes fouilles du Bernard sont assurément de ceux qui contribueront à faire avancer la question.

FERD. BAUDRY,

Correspondant au Bernard (Vendée).

INVENTAIRE DU TRÉSOR DE L'ABBAYE DE MOISSAC, EN 1669.

Communication de M. Bourbon, archiviste du département de Tarn-et-Garonne.

(Séance du 10 mai 1875.)

M. Bourbon, archiviste du département de Tarn-et-Garonne, qui vient de succéder, comme correspondant du Ministère, au savant et regretté M. Devals, décédé le 2 septembre 1874, a envoyé à la section copie de la partie d'un inventaire de l'état de l'abbaye de Moissac fait en 1669 et relatif au trésor de sa sacristie. Il est peu précis comme description, et l'on ne sait guère l'époque des objets inventoriés. Je vous proposerai cependant de conclure à l'impression de cet extrait, à cause de l'antiquité de l'abbaye de Moissac, qui doit faire supposer que plus d'une pièce, ainsi cataloguée d'une façon qui n'a rien de caractéristique, devait être fort ancienne. Le détail des portes et des serrures de l'une des armoires n'est pas sans intérêt, et les pièces ornées de filigranes d'argent ou de cuivre devaient être d'un temps fort antérieur. Le calice d'argent doré (n° 9), fait à l'antique « avec des figures à la mosaïque », a bien l'air d'être un vieux calice en émail de Limoges, et je signalerai (nos 38 et 39) deux objets traités de *bagues*. On sait que le nom de bague, appliqué à l'anneau du doigt, ne remonte pas au delà de la fin du XVIe siècle. Ce que nous appelons une bague était auparavant, dans tous les inventaires du moyen âge, un annel, un anneau ou une verge, et ce que nous appellerions un baguier s'appelait un doiglier. Ici, en 1669, on appelle encore bagues, dans une province éloignée du centre, deux objets qui ne paraissent pas pouvoir être des anneaux de doigt, bien que les abbés de Moissac, puisqu'on trouve ici des

[1] *Dissertation critique sur les moules en terre cuite de monnaies romaines trouvées à Lyon*, par M. l'abbé..... — Lyon, 1729, in-8°.

Digitized by Google

indications de mitre et de crosse, aient dû avoir en même temps le droit d'anneau. Des roses, dont l'une est de la grandeur d'un louis d'argent et l'autre de la grandeur d'un écu blanc, et qui sont en outre ornées, l'une d'un gros saphir, de doublets et de travail filigrané, l'autre de pierres, paraissent trop larges pour qu'on n'y voie pas, plutôt que des anneaux de doigts, des affiquets, des fermaux ou des mors de chappes.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

EXTRAIT D'UN PROCÈS-VERBAL DE L'ÉTAT DE L'ÉGLISE DE L'ABBAYE DE MOISSAC (Tarn-et-Garonne), rédigé en 1669.

Le procès-verbal d'inventaire, dont l'extrait est ci-joint, fut dressé en 1669, à l'occasion d'un différend survenu entre le cardinal d'Este, abbé de Moissac, et le chapitre, au sujet des réparations de l'église. Bien que l'abbaye, déchue de son ancienne splendeur, eût été sécularisée en 1626, et que les moines de Cluny eussent été remplacés par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, le chef du chapitre nouvellement constitué avait conservé le titre d'abbé de Moissac. Un arrêt du Grand Conseil, du 16 mai 1669, «auparavant faire droit sur les demandes respectueuses des parties,» et avant de décider à qui, du cardinal-abbé ou du chapitre, incomberaient les frais des réparations de l'église, ordonna qu'il serait dressé, par un commissaire délégué à cet effet, un procès-verbal de «l'estat de l'église de ladite abbaye de Moissac, ensemble des réparations qui sont à faire en icelle», et aussi de «l'estat de la sacristie et des ornements qui sont en icelle». Ce procès-verbal, manuscrit moyen format de 127 feuillets, conservé aux archives départementales, renferme çà et là des détails précieux pour l'archéologue et l'historien; mais la partie la plus intéressante est, sans contredit, celle relative à l'inventaire du trésor. Sans doute, en 1669, le chapitre de Moissac ne possédait plus toutes les richesses de l'antique abbaye; on peut regretter, en outre, que les commissaires n'aient pas rédigé toujours leur procès-verbal avec la clarté et les détails qu'exigerait un archéologue de nos jours. Néanmoins l'énumération est intéressante encore, et un certain soin présida à l'inventaire, puisqu'un «orpheuvre», Antoine Dellort, habitant de Moissac, fut nommé d'office «pour pezer lesditz ornemens d'argent et veriffier lesdites pierreries».

Digitized by Google

Inventaire du Trésor renfermé dans la Sacristie de l'église de l'abbaye de Moissac.

..... Après quoy ledit sieur de Labroue, chanoine et sacristain, estant survenu, auroit fait faire ouverture d'un petit armoire long, attaché à la muraille du costé gauche de la porte de ladite sacristie, dans lequel nous aurions trouvé :

1. Quatre bastons d'argent, appelés Bourdons, au haut desquels il y avoit deux pommes en relief, et au dedans un baston de bois estant de la longueur de neuf pans, les cinq faisant l'aune, et de mesme grosseur; lesquels bourdons servent aux quatre chappiez assistans l'officiant à l'office divin.

2. Plus un petit baston d'argent, de la longueur de quatre pans et demi, au bout duquel il y a une petite pomme et un image sainct Pierre, aussi d'argent, lequel baston sert au bedeau du chappitre.

3. Plus une croix d'argent, mise en lame sur du bois, à laquelle est attaché un crucifix d'argent, et aux costés et au bout de ladite croix il y a de petites boules d'argent, et au bout et au bas des deux faces de ladite croix il y a des reliques sous quatre pièces de cristal, et ausdites deux faces en divers endroits il y a plusieurs pierres.

4. Plus deux encensoirs d'argent, semblables, pesans l'un quatre marcs, et l'autre quatre marcs et demi.

5. Plus une navette à tenir encens et une culière, le tout de cuivre.

Plus ledit sieur de Labroue auroit fait ouvrir un armoire pratiqué dans l'espaisseur de la muraille, du costé gauche de l'entrée de ladite sacristie, dans lequel nous aurions trouvé :

6. Quatre chandelliers d'argent, semblables, servans à l'autel et aux processions, de la hauteur d'un peu plus de deux pans, deux desquels sont un peu rompus par le pied, et tous quatre sont du poids de trois marcs deux onces chacun.

7. Plus trois calices d'argent, de la hauteur d'un peu plus d'un pam, au pied desquels sont les armes de la maison de la Valette; lesdits trois calices pesans un marc quatre onces chacun.

8. Plus trois patelles d'argent, servans auxdits trois calices, du poids de deux onces trois quartz chacune.

Lequel armoire se ferme avec quatre petites portes, dans l'entredeux desquelles il y a une planche, au dessus de laquelle nous aurions trouvé ladite argenterie, et lesdites deux portes qui sont au dessus de ladite planche se ferment à clef, et les autres deux qui sont au dessous ne se ferment point à clef.

Plus ledit sieur de Labroue auroit fait faire ouverture d'un grand armoire, de vieux bois de chesne, garni par le devant de lames de fer, y ayant deux portes garnies de mesme et au travers deux barres de fer pour fermer

Digitized by Google

lesdites portes, lesquelles harres se joignent à l'entredeux desdites deux portes par une grosse serrure; et à chacune desdites deux portes il y a aussi deux grosses serrures, et au dessus desdites deux portes il y a deux petites portes, de la hauteur d'un pam et de la largeur de l'armoire, lesquelles sont garnies de quatre pièces de fer et s'ouvrent de bas en haut, y ayant une serrure à chacune, au dessous desquelles deux petites portes il y a une planche du mesme bois.

Dans lequel armoire, au dessous de la susdite planche, nous aurions trouvé :

9. Un calice d'argent doré, fait à l'antique, avec des figures à la mosayque, de la hauteur d'un pam et du poids de trois marcs, lequel calice se démonte en cinq pièces.

10. Plus un calice d'argent rompu, avec sa patène, de la hauteur d'un peu plus d'un pam, pesant l'un et l'autre un marc sept onces et demi.

11. Plus une croix, faite de fil de leton en ouvrage de filigran, au milieu de laquelle il y a un petit crucifix, et aux quatre costés de l'une des faces de ladite croix il y a quatorze pierres, laquelle croix est soustenue par un pied d'argent de la hauteur d'un pam.

12. Plus un petit coffre de bois, garni d'argent, travaillé en relief, où il y a des reliques.

13. Un autre petit coffre de bois, garni de mesme, avec des figures en relief et une croix au dessus, aussi en relief, le tout garni d'argent.

14. Plusieurs vases et petits coffres de bois et de terre, où il y a des reliques.

15. Un bras de bois doré, au bas duquel il y a une relique de sainct Sébastien sous une pièce de cristal.

16. Autre bras de mesme, où il y a des reliques de saint Valentin.

17. Une statue d'argent, de la hauteur de trois pams, de la Vierge portant un Jésus, travaillé en relief.

18. Une chasse de bois couvert d'argent travaillé en relief, où il y a un bras de sainct Pierre, une espaule de sainct Paul, et autres reliques.

19. Une reliquaire d'argent, soustenu sur un pied aussi d'argent, où il y a des reliques de sainct Jean, de sainct Blaize et de sainct Marc.

20. Autre semblable reliquaire où il y a des reliques de sainct Laurent.

21. Autre pareil reliquaire, où il y a une partie de la machoire de sainct Pierre, lequel reliquaire est fait de neuf.

22. Autre reliquaire en piramide, de cuivre doré.

23. Un grand globe d'argent, porté sur un pied aussi d'argent, où est la teste de sainct Julien.

24. Autre globe de leton, où il y a un beau travail de fil de leton en filigran avec beaucoup de pierres, soustenu sur un pied aussi de leton.

25. Un chef et un demi-corps d'argent, portant la figure de sainct Ferréol, où est la teste dudit sainct.

Digitized by Google

26. Un collier d'une vieille estoffe, garni de vieilles petites perles.

27-28. Une croix de cristal, et une autre de jaspe, de la hauteur d'un peu plus d'un pam.

29. Une custode d'argent, au dessus de laquelle il y a un travail en filigran de fil d'argent avec des pierres.

30. Deux chandelliers rompus, dont le pied est de cuivre et les colonnes de cristal.

31. Une crosse de bois garni d'argent, dont le baston est en trois pièces et la crosse fait une quatriesme pièce, travaillée en filigran avec du fil d'argent et plusieurs pierres.

32. Un vieux missel, de l'espaisseur d'un pied, dont la couverture est de bois couvert d'argent avec des figures en relief.

33. Un soleil, avec des rayons et un cristal au milieu, soustenu par deux anges, le tout d'argent et travaillé en relief, du poids de neuf marcs une once.

34. Une ceinture noire de la largeur de trois doits, faite d'un tissu dont la matière a du rapport avec de la soye, garnie de boucles d'argent.

35. Une mitre, couverte de petites perles, avec des pierres fines brutes et des pendants, couverts de semblables perles et pierres.

36. Autre mitre, un peu plus grande, avec de semblables perles et des pierres qui ne sont pas fines, et des pendans.

37. Autre mitre, garnie de lames d'argent sur lesquelles il y a des pierres qui ne sont pas fines, et le reste est couvert de petites perles.

38. Une bague, où il y a une roze d'or de la rondeur d'un louis d'argent, garnie d'un gros saphir et de quelques doubletz, laquelle roze est travaillée avec du fil d'or en filigran.

39. Autre bague d'argent doré, garnie d'une roze, aussi de la rondeur d'un escu blanc, travaillée avec des pierres qui ne sont pas fines.

40. Une petite croix de bois couverte d'argent doré fort bien travaillée.

41. Et au dessus de ladite planche nous aurions trouvé une petite coupe d'argent.

42. Plus un petit coffre de bois, garni d'argent travaillé en relief, dans lequel il y a des reliques.

43. Une vieille coupe de cuivre, dans laquelle il y a une partie du crâne de saint Genifort.

44. Une petite vieille croix de cuivre.

Et, après la susdite veriffication, nous aurions laissé le tout en garde audit sieur de Labroue, et nous serions retirés en nostre logis.....

(Extrait d'un procès-verbal rédigé en l'année 1669.)

Pour copie conforme :

BOURBON,
Archiviste de Tarn-et-Garonne.

Digitized by Google

Examen d'une question posée par M. Dusevel, membre non résidant du Comité.

(Séance du 14 juin 1875.)

Notre collègue demande l'avis du Comité sur une assertion qui se rencontre dans la *Description archéologique du canton d'Acheux.* L'auteur de cet important travail, à l'article consacré au château de Mailly, dit formellement, en parlant du donjon qui en occupait le Centre : « C'est dans le fond de cette dernière tour qu'on voyait encore, à la fin du siècle dernier, les instruments qui servaient à battre la monnaie à l'effigie des sires de Mailly. »

Je ne pense pas qu'il ait jamais existé de monnaie à l'effigie des sires de Mailly, ni même à leur nom. Poey d'Avant n'en cite pas dans son grand recueil des monnaies seigneuriales de France. Il faut remarquer aussi qu'il y avait bien longtemps, à la fin du siècle dernier, que la centralisation gouvernementale avait fermé les ateliers des barons; si donc on conservait encore au château de Mailly des instruments de monnayage, c'était à l'état de reliques.

Beaucoup de familles ont passé pour avoir participé aux pouvoirs régaliens en fabriquant, en signant et en émettant le signe d'échange; mais il suffit d'aller au fond des choses pour s'apercevoir qu'on est le plus souvent en présence d'une tradition mal fondée ou d'un fait dénaturé. C'est ainsi, si je suis bien renseigné, qu'on a pris, à Amiens même, pour des monnaies, de simples mereaux, dont le droit présente un type qui rappelle les armoiries des sires de Picquigny [1].

Ch. Robert,
Membre du Comité.

Communication de deux empreintes de sceaux, par M. Fierville, au Havre.

(Séance du 14 juin 1875.)

M. Fierville, censeur du lycée du Havre, a envoyé au Comité deux empreintes de sceaux en cire à cacheter, prises sur deux matrices qui lui appartiennent.

Le premier est ogival, de 56 millimètres en hauteur. Il représente, dans une niche carrée surmontée d'un clocheton gothique : à droite, la Vierge debout, couronnée et tenant l'Enfant Jésus; à

[1] Voyez plus haut, p. 33.

Digitized by Google

gauche, un personnage en costume ecclésiastique, à genoux et tenant une crosse. Au bas de la niche un écu chargé d'une aigle éployée (à deux têtes). La légende porte : S· H· DE VIANA ABBATIS DE FAVERNEYO (Sigillum Henrici de Viana, abbatis de Faverneyo). C'est Henri de Vienne, abbé de Faverney, au diocèse de Besançon, mentionné en 1386 dans le *Gallia christiana*, t. XV, p. 201. Par conséquent, le sceau est de la seconde moitié du XIVe siècle, et non pas du XVe siècle, comme le pense M. Fierville. Cet abbé porte le nom d'une des plus illustres maisons de Bourgogne, la maison de Vienne, issue des anciens comtes de Bourgogne et de Mâcon; mais il n'en était pas, bien qu'il en porte jusqu'à un certain point les armes. Nous disons jusqu'à un certain point, parce que son écu est à une aigle éployée, tandis que celui de la maison de Vienne est, d'après le P. Anselme (VII, 793), *de gueules à l'aigle d'or* (simple). L'aigle éployée est, comme on sait, celle qui se voit aux armes de l'Empire. Notre abbé se serait-il permis de la prendre? La chose nous paraît pour le moins douteuse. Quoi qu'il en soit, il y avait en France plusieurs familles ayant dans leurs armes une aigle éployée; mais aucune de celles que nous connaissons ne porte le nom de Vienne.

Le second sceau est rond, de 20 millimètres de diamètre. Il représente deux petits personnages debout et se prenant les mains, l'un court vêtu et l'autre en robe longue, tous deux ayant le chaperon retombant sur le dos, ce qui peut passer pour une forme de salutation. La légende porte : ✠ S· HENRICI FABRI CLI (Sigillum Henrici Fabri clerici). M. Fierville a raison de trouver ce petit sceau curieux au point de vue du costume. Malheureusement, la gravure en est barbare, comme celle de tous les sceaux de ce genre et de ce temps. Il est de la première moitié du XIVe siècle. M. Fierville se trompe en le croyant du XIIe siècle; car, sans compter le style de la gravure et le caractère des lettres, il serait bien difficile de trouver un sceau de clerc du XIIe siècle.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Communication d'empreintes de sceaux, par M. Godard-Faultrier, correspondant à Angers.

(Séance du 5 juillet 1875.)

M. Godard-Faultrier, directeur du musée des antiquités d'Angers

Digitized by Google

et l'un de nos correspondants les plus zélés, a envoyé au Comité les empreintes en plâtre de cinq sceaux nouvellement acquis par le musée d'Angers. Le premier de ces sceaux, qui est ogival et de 42 millimètres en hauteur, porte une roue sur laquelle est brochante une crosse en pal, le crosson tourné à gauche. Légende : ✠ S'· ABBATIS.DE·ROTA.AD CAVSAS. C'est le scel aux causes d'un abbé de Notre-Dame-de-la-Roë, au diocèse d'Angers. Nous le croyons du XIVe siècle. Le deuxième sceau est aussi ogival et de 45 millimètres en hauteur. Il représente, dans une niche et les pieds posés sur un piédouche, la Madeleine debout, en robe et manteau, coiffée de longues tresses descendant jusqu'à la taille, et tenant des deux mains un vase à parfums. Légende : SIGILLV· GARDIANI DE BALMETA. C'est le sceau du gardien du couvent des Cordeliers de la Baumette, à trois kilomètres sud d'Angers. Ce sceau, par le style de la gravure et par le caractère des lettres de la légende, nous paraît être du XVIe siècle. Le troisième sceau ogival, de 48 millimètres en hauteur, représente saint Georges terrassant le démon. Au haut, un clocheton gothique; au bas, un écu chargé de 3 merlettes. La légende, en caractères gothiques, porte : *S. Augerus abas S. Gorgii.* C'est le sceau d'Auger II, abbé de Saint-Georges-sur-Loire, au diocèse d'Angers. Il est mentionné dans le *Gallia* (t. XIV, c. 715), sous les années 1526 et 1528. Le quatrième sceau est rond, de 28 millimètres de diamètre. Il est armorial. C'est un écu chargé d'un chevron accompagné en chef d'un croissant et en pointe d'une tête de lion arrachée, au franc canton d'un mont de 6 coupeaux. L'écu surmonté d'un chapeau à cordons en cordelière terminés par trois houppes. Légende : SIGILLVM DECANI ANDEGAVANSIS. Du XVIIe siècle. Le cinquième et dernier sceau est celui de Guillaume III de Brosse, archevêque de Sens. Il est debout, vu de face, mitré, crossé et bénissant. Légende : ✠ GVILLGMVS DEI GRA· ARCHIEPISCOPVS SENONEN (Guillermus Dei gratia archiepiscopus Senonensis). C'est un très-bon spécimen du type ecclésiastique. Il se trouve dans la collection des Archives nationales, appendu à une charte de l'an 1259.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Rapport sur des photographies représentant des antiquités.

Communication de M. Lacroix, correspondant à Mâcon.

(Séance du 5 juillet 1875.)

Le Comité a reçu de M. Lacroix, correspondant à Mâcon, onze photographies et une feuille de dessins à la pierre noire représentant les pièces les plus remarquables d'une collection d'antiquités que possède cet archéologue. Ce sont principalement des figurines en bronze; il y a aussi, mais en moindre quantité, des objets de l'époque celtique. Tout cela a été trouvé aux environs de Mâcon, soit sur la rive droite, soit sur la rive gauche de la Saône.

Voici l'énumération des pièces reproduites :

1° Un de ces marteaux en serpentine, de la forme des marteaux modernes, qui ont un œil percé en rond pour l'emmanchement du bois. Cet outil a été déterré vers le confluent de la Seille et de la Saône. Notre correspondant l'attribue à l'âge de la pierre polie. Il est certain que l'objet est de pierre et qu'il a reçu un beau poli; mais, si l'on veut induire de là qu'il a été à l'usage de gens qui avaient cessé de se servir de la pierre taillée par éclats, ou qui n'avaient encore aucune idée du métal, je dirai que l'on voit au musée de Niort un marteau pareil trouvé dans un tumulus célèbre (celui de Bougon), en compagnie d'une masse d'outils en pierre éclatée, et que, d'autre part, le musée de Besançon possède un autre échantillon dont l'œil, seulement ébauché, permet de juger que le percement a été fait avec une gouge en métal.

2° Une poignée de glaive en fonte de bronze, d'un type connu, mais qui néanmoins se distingue par quelques traits à part entre les autres de son espèce. Ci-joint la figure.

3° La boîte en bronze d'un essieu de roue, retirée du lit de la Saône. On dirait un petit chapeau; le bord est aplati et ajouré par la répétition de ces percements en triangle qui constituent la découpure ordinaire des pièces de bronze celtiques. La forme du chapeau, c'est-à-dire la partie cylindrique de la boîte, est percée

Digitized by Google

de part en part pour le passage du goujon qui assujettissait la roue à l'essieu. Le diamètre est de 11 centimètres.

4° Un large anneau de bronze sur le bord duquel fait saillie, en un endroit, une galerie à jour couchée dans le plan de l'anneau.

M. Lacroix s'est demandé s'il fallait voir dans cette pièce un diadème ou un collier; il n'y a pas à hésiter sur ce point : c'est un *torques*, dont les analogues se sont déjà rencontrés dans des tumulus de la région nord-est de la Gaule.

5° Un beau *torques* s'ouvrant entre deux boutons aplatis comme des tampons. La tige, au lieu d'être unie, présente une suite de vingt-six nœuds équidistancés.

6° Un charmant bracelet produisant l'effet de l'ornement classique dans la composition duquel entrent alternativement des perles et des olives.

7° Un autre bracelet, festonné sur son pourtour, qui s'ouvre par un segment mobile de sa circonférence. Cette partie s'engage dans deux cuvettes par de petits tenons qui terminent chacune de ses extrémités; c'est un mode de fermeture qui, bien que rare, a été déjà signalé. Le musée de Zurich possède un grand *torques* disposé de cette façon.

8° Une figurine en bronze (11 centimètres de hauteur) du *Dis pater* habillé à la gauloise, avec ses attributs accoutumés, qui sont une petite urne placée dans la main droite et l'indice d'une tige qui traversait la main gauche : c'était le manche du long maillet avec lequel quelques-unes de ces statuettes se sont conservées. Celle-ci avait de plus, sur le devant de la tête, un petit objet déformé qui paraît avoir été un *modius*.

Cette pièce fut trouvée enchevêtrée dans les racines d'un arbre séculaire, lors du défrichement du bois de Layse, à 15 kilomètres de Mâcon.

9° Autre figurine à peu près dans la même attitude que la précédente et avec la même expression de visage, mais ajustée différemment. Le corps est nu; l'unique vêtement du personnage consiste en une chlamyde qui n'a pas plus de valeur qu'une écharpe. Elle est jetée sur l'épaule gauche; un pan est ramené à droite sur l'autre bras. Le bras gauche paraît levé pour frapper plutôt que pour soutenir un bâton. Peut-être est-ce l'image d'un Jupiter.

10° Une statuette de 14 centimètres, véritable œuvre d'art, qui représente un enfant entièrement nu et le visage riant. La jambe

Digitized by Google

gauche, rejetée en arrière, est levée, tandis que la main gauche se porte sur la nuque comme pour y saisir quelque chose; le bras droit manque. La chevelure forme sur le front la boucle relevée qui caractérise la coiffure des génies. Ne serait-ce pas un Hercule enfant? demande M. Lacroix. Il est manifeste que l'intention de l'artiste a été d'exprimer la force dans un corps enfantin.

11° Figurine de 10 centimètres, évidée et aplatie par derrière, comme si sa destination avait été d'être plaquée contre un meuble. D'ailleurs l'attitude du personnage est celle d'un homme qui médite debout, le dos appuyé à quelque chose. Le costume ne ressemble à aucun de ceux qu'on voit représentés sur les monuments antiques. Il se compose d'une large blouse déceinte à manches ajustées, de braies faisant l'effet d'un pantalon large et d'un manteau semblable au burnous arabe. Le visage, encadré d'une barbe épaisse et d'une longue chevelure, est d'une très-belle expression. Une sorte de casquette ronde à visière couvre le chef. Cette pièce nous paraît digne à tous les égards de l'attention des érudits. Elle a été trouvée entre les racines du même arbre que la figurine décrite ci-dessus sous le n° 8. M. Lacroix conjecture qu'elle représente un captif gaulois; mais un captif aurait les mains liées. L'attitude et l'expression du personnage qu'on voit ici sont plutôt d'un philosophe. Peut-être y faut-il voir l'image d'un druide ou de quelque autre membre du clergé gaulois, en supposant la représentation très-rapprochée de l'époque où le druidisme fut aboli. Il n'est pas inutile de rappeler ici qu'il n'a pas été produit encore de figure authentique de druide. Celle qui circule avec cette attribution, et qui a été reproduite à satiété dans les livres depuis plus d'un siècle, est la copie frelatée d'un bas-relief funéraire qui fut trouvé jadis à Autun. La grande robe et le nom gaulois du personnage suggérèrent l'idée de la qualité qu'on lui donna; il en fut mis en possession pour longtemps, par l'honneur qu'il reçut d'être admis dans *l'Antiquité expliquée* de Montfaucon.

Digitized by Google

12° Figurine d'une déesse, habillée d'une longue tunique et d'un pallium, le bras droit campé sur la hanche, la main gauche tenant une pomme.

13° Autre déesse, diadémée et soulevant de sa main droite le pan d'un pallium qui enveloppe le bas de son corps. Les bouts de ce manteau s'enroulent autour du bras gauche, sur lequel était appuyée une corne d'abondance; il ne reste plus que des vestiges de cet attribut.

14° Troisième figurine de femme en tunique et peplum; elle a perdu ses avant-bras, qui étaient baissés et écartés, conformément à l'attitude d'une personne qui fait une invocation.

15° Un petit bœuf de bronze d'un remarquable caractère; il a la queue en trompette et le front armé de deux cornes naissantes. Cette figurine est identique à l'un des types publiés par le comte de Caylus. M. Lacroix dit avoir vu la pareille dans une collection particulière d'Autun, et que cette dernière serait montée sur un socle muni d'une inscription. Il appartient à nos correspondants d'Autun de renseigner plus amplement le Comité sur cet autre bœuf, si tant est qu'il n'ait pas déserté leur cité.

16° Une dernière photographie reproduit une inscription romaine trouvée sur l'emplacement qu'occupait l'abside de l'ancienne cathédrale de Mâcon. M. Lacroix a fait don au musée de la ville de ce monument, qui fut d'abord en sa possession. La fin de presque toutes les lignes est mutilée, la pierre ayant été endommagée par un incendie. Il eût été bon d'expliquer, en outre, si la photographie rend le monument lui-même ou bien une copie faite à l'imitation du monument, car le texte, en plusieurs endroits, semble présenter de fausses leçons. Quoi qu'il en soit, voici la lecture, qui ne saurait donner naissance à aucune hésitation :

T MEMORI
AETERNA
VICTORIA EL
TINE·QVE·ET SIM
PLICIVS·IVSTIVS I
STINVS·CONI
GICARISSIMI·ET
VICTORIA·SOSI
TRATEN·ETIVSTI
VS·SANCINNVS FI

Telles sont les pièces dont M. Lacroix a bien voulu faire part au

Digitized by Google

Comité. Le texte qui accompagne chacune des photographies est tout ce qu'il y a de plus succinct : il ne consiste le plus souvent qu'en une légende indicative de la dimension de l'objet et du lieu où il a été trouvé. Nous n'en demandons pas davantage. Si nous recevions de semblables communications de tous ceux de nos correspondants qui possèdent des antiquités ou qui ont l'occasion d'en voir, soit chez les personnes de leur connaissance, soit dans les musées des villes qu'ils habitent, la science serait mise en possession d'une infinité de matériaux utiles, sans compter qu'on verrait bien des objets, dont leurs possesseurs font peu de cas, acquérir une valeur considérable, parce qu'ils se révéleraient comme des documents uniques en leur genre. Puisse donc l'exemple de M. Lacroix avoir des imitateurs parmi les lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes!*

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Détournement par un dépositaire de bijoux et reliquaires, en 1500.

Communication de M. Jules Guillemin,
membre de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts de Château-Chinon.

(Séance du 5 juillet 1875.)

Des deux communications faites par M. Jules Guillemin, et qui avaient été remises à notre examen, nous n'en avons retenu qu'une. La seconde, relative à un triple contrat de mariage, ne contenant rien qui intéresse l'archéologie, a été transmise par nous à la section d'histoire.

Dans celle qui concerne un détournement de bijoux par un dépositaire, il s'agit d'un collier orné de rubis, perles et diamants, mais surtout d'une croix qui contenait des parcelles de la vraie croix; celle-ci n'était point à deux branches, comme la plupart des reliquaires de ce genre qui nous sont parvenus, mais portait une croix intérieure où la relique était enchâssée.

L'expression de « bagues », employée pour désigner les deux pièces dont il s'agit, est à noter, et conforme d'ailleurs à l'usage ancien.

Pour ces raisons, nous proposons la publication du document adressé par M. Jules Guillemin.

Alfred Darcel,

Membre du Comité.

Digitized by Google

DÉTOURNEMENT PAR DÉPOSITAIRE DE BIJOUX ET RELIQUES (1500).

On voit, dans le protocole de Guillaume Calandre, notaire à Chalon, à la date du 16 février 1500, un acte qui est digne d'attention. Voici l'extrait et l'analyse que j'en ai faites, et que je relève pour le Comité :

« Sentence arbitrale dans un procès entre Philibert de la Baume, seigneur de Ratte, et Jeanne de Talaru, veuve de Hugues de Villelume, en son vivant chevalier, seigneur de Montbardon, comme ayant la tutelle des enfants dudit Villelume. »

Le seigneur de Ratte attestait qu'il y a trente ans, ses père et mère étant morts, son tuteur trouva parmi ses meubles :

« Ung collier orné de rubis, paelles et dyamans, et puis une riche croix d'argent dorée, où il y avoyt ung crucifix, deux ymaiges, l'une de Nostre Dame, l'autre de sainct Jehan Evangeliste, et au pied du crucifix de ladite croix, avoyt une autre petite croix encavée, où il y avoit de la saincte croix de Nostre Seigneur, comme l'on dit, pesant trois marcs et cinq onces, le pied de ladite croix d'argent, une once et six terzaulx, etc., et plusieurs pièces d'argenterie. »

Le tout fut remis en garde à Huguenin Boulay, bourgeois de Louhans, qui le conserva jusqu'en 1481; il fut alors sommé par ledit Hugues de Villelume, seigneur de Montbardon, de tout remettre entre ses mains, ce qu'il fit. Le sieur de Villelume étant mort, sa veuve fit difficulté de rendre « les dictes bagues », prétendant que son mari les avait restituées aux héritiers du sieur de Ratte ou au sieur de Saffres, qui les avait vendues à Mme la marquise de Rothelin.

La dame de Talaru est condamnée à payer 250 livres tournois, prix desdites bagues; en conséquence, le seigneur de Ratte se désiste de ses poursuites. La sentence est rendue par Jean de Lugny, bailli et maître des foires de Chalon, seigneur d'Allerey.

Ce document n'a pas besoin de commentaires : il y avait eu détournement de bijoux et reliques par les dépositaires. Je ferai seulement remarquer que Jean de Lugny était parent de Philibert de la Baume, qui figure au contrat de mariage du premier, que j'envoie sous ce même pli.

JULES GUILLEMIN.

Digitized by Google

Notes recueillies dans les comptes de la paroisse de Saint-Martin de Doullens (Somme).

Communication de M. de Marsy, correspondant à Compiègne.

(Séance du 3 juillet 1875.)

Les archives de la fabrique de l'église Saint-Martin de Doullens, s'étendant de 1501 à 1537, qui étaient entrées pendant la Révolution, sans doute, dans le dépôt des archives du département, ayant été restituées à la fabrique en 1812, furent vendues comme papiers inutiles en 1825. M. Eug. de Marsy, qui avait pu les compulser antérieurement à la vente et en racheter une partie après celle-ci, avait recueilli quelques notes intéressant les arts. Ce sont ces notes qu'adresse au Comité M. A. de Marsy, son fils et notre correspondant.

La plupart se rapportent à la fourniture ou à la réparation de vitraux. Malheureusement, ceux dont il s'agit n'existent plus, et, comme leurs dimensions ne sont point mentionnées sur les pièces, il est impossible d'en déduire aucune indication sur les prix de l'unité de surface.

Les fabricants de ces vitraux étaient Michel, de Paris, et Martin de Caullemont.

M. Dusevel, dans son ouvrage sur les *Églises et châteaux de Picardie*, attribue à Martin de Camnon un vitrail de la légende de saint Martin qui existe dans la même église, et croit que ce verrier habitait Doullens même. Il doit y avoir identité entre le Martin de Caullemont du document transcrit par M. E. de Marsy et le Martin de Camnon cité par M. Dusevel.

La refonte des cloches de l'église fournit quelques paragraphes où nous relevons ce fait, qu'un avis est demandé, non pas à tous les paroissiens, mais seulement à la partie saine de la paroisse, ce qui doit avoir, pour l'année 1570, où le fait se passe, une signification différente de celle qu'on lui donnerait aujourd'hui.

Le chapitre de la cire est curieux, en ce sens qu'il montre que des offrandes relativement considérables étaient faites à l'église sous cette forme de cierges. Ainsi, les gendarmes de la compagnie de Mgr de Nevers, en 1501, donnent une «chandelle» pesant 38 livres, qui n'en fournit, à la fonte, que 36, appliquées au luminaire. Mais la fabrique de l'église sera tenue de remettre en place un

Digitized by Google

cierge semblable à celui donné, pour peu que le seigneur de Nevers ou ses mandataires l'exigent.

Le paragraphe relatif aux reliques et au mobilier montre qu'en 1541 on pouvait user de calices d'étain pour le sacrifice de la messe. Il montre aussi que certains legs d'objets mobiliers faits à l'église étaient vendus par elle pour entretenir le luminaire.

L'église, peu riche encore apparemment au XVIIe siècle, ainsi que le prouve l'achat de deux calices d'étain au XVIe, faisait argent de tout, même de ses reliques, qu'elle louait en certains jours de fête.

A cause des lacunes que nous avons signalées dans ces notes, il faudrait peut-être faire un choix : nous proposons cependant de les publier intégralement, d'abord parce qu'elles tiendront peu de place dans la *Revue*, puis parce que ce sont des documents où chacun pourra puiser suivant la nature de ses recherches.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

NOTES RECUEILLIES DANS LES COMPTES DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN DE DOULLENS (Somme).

M. Dusevel, dans les *Églises et châteaux de Picardie et d'Artois*[1], et, depuis, M. l'abbé Delgove, dans son *Histoire de Doullens*, couronnée et publiée par la Société des antiquaires de Picardie, ont donné l'histoire et la description de l'église Saint-Martin de Doullens. Mais j'ai trouvé cependant, dans des notes relevées en 1845 par M. Eugène de Marsy, mon père, sur les anciens registres de comptes de cette paroisse, des renseignements qui me paraissent de quelque intérêt pour les arts et les mœurs des trois derniers siècles. Ces registres, au nombre de huit, avaient été restitués en 1812, par les archives départementales, à la fabrique de Doullens, et étaient alors dans le grenier de M. Morel, président du tribunal de Doullens; ils s'étendaient de 1501 à 1737[2].

Verrières.

A Michel de Paris, verrier, pour avoir reffaict et raccoustré la verrière de dessus le grand autel, mis deux peneaulx à la verrière de dessus le

[1] Gr. in-8°. Amiens, imp. Caron, décembre 1844.

[2] La fabrique avait décidé, vers 1825, la destruction ou la vente de tous ces papiers, considérés comme inutiles. Mon père en a sauvé plus tard quelques débris rachetés chez un épicier.

Digitized by Google

grand portail, les verrières de la chapelle Nostre Dame, LXIIIJ'; pour avoir mis deux peneaulx à la chapelle S. Nicolas, XXIIIJ', et pour avoir achevé et rabillé les aultres verrières de lad. église, XV', et pour carbon qu'il a convenu avoir pour fondre le plomb, IIII'. Font ces quatre parties ensamble la somme de CVII'. (1541.)

2. A Martin de Caullemont, verier, a esté paié la somme de quarante neuf livres qu'il luy estoit deub pour avoir vendu et délivré la verrière du grand autel, figurée d'une ymage de la Vierge Marie au milieu, et aux costez figurée d'histoires prinses du livre du Canticque des Canticques et aultres livres de la Saincte Escripture, avec deux priantz representantz honnorable homme Me Jehan Brunel, bourgeois et eschevin d'Amyens, recepveur pour le Roy nostre sire des aydes et tailles de ceste ville et élection de Doullens, et damoiselle Margueritte Cazée, sa femme, lesquelz, pour aydier à faire lad. verrière, auroient donné à lad. église la somme de cinquante livres tournois, comme appert cy devant au chap. des dons et aumosnes faictes à lad. église; XLIX'. (1570-1574, fol. 64 v°.)

3. A luy a esté payé la somme de huict livres tournois à luy deub pour avoir aussi vendu et delivré pour lad. église le nombre de trente deux piedz de veirre blanc mis en œuvre, tant au bas de lad. verrière du grand autel que aux petites verrières estant du costé de la cymeutiere de lad. église, au prix de V' par pied; VIII'. (*Id.*)

4. A luy a esté paié la somme de douze livres treize solz tournois qu'il luy estoit deub pour avoir vendu et delivré une aultre verrière assize en la chapelle S' Andrien en lad. église, figurée d'une représentation du Saint Sacrement de l'Hostel, aiant deux priantz representantz Anthoine Houbart et Collaie Taillé, sa femme, paroissiens de lad. église, lesquels auroient donné à lad. église la somme de dix livres tournois pour aydier à faire ladicte verrière, comme apparoit au chapitre des dons et aumosnes; XII' XIII'. (*Id.*)

5. (Autre article, dont je n'ai point la copie, pour réparation à une verrière dans le chœur, «du coté de l'image S. Martin, laquelle les vents avoient abattue».)

Toutes ces verrières ont aujourd'hui complétement disparu. M. Dusevel ne les mentionne pas; il cite seulement une verrière représentant la légende de saint Martin, due au même artiste que celles dont nous venons de donner les prix. M. Dusevel nomme l'auteur Martin de *Camnon* et croit qu'il habitait Doullens [1].

[1] *Op. cit.* p. 13. Dans un autre article intitulé : L'église Saint-Martin de Doullens depuis la fin du XV' siècle jusqu'à nos jours (*Picardie*, 1865, p. 241), article que nous n'avons connu qu'après l'envoi de ces notes au Comité, M. Dusevel signale les verrières du grand autel et de l'autel Saint-Adrien. Il fournit également sur les

Digitized by Google

Cloches.

6. A maistre Melcior Guerin et ung sien compaignon, fondeurs de cloches, a esté paié la somme de vingt cinq livres tournois, en quoi lesdits marreglisiers et paroissiens de lad. église estoient convenus avec eulx pour leurs paines, journées et vaccations d'avoir faict et reffondu les trois cloches de lad. église, assavoir la seconde, tierche et quatrième cloche, pour ce fay, xxv[l]. (1570, fol. 71.)

7. Aultres mises faictes à cause de la grosse cloche qu'il a convenu faire fondre ensuitte de l'assemblée et délibération faicte par les paroissiens. (1621, fol. 31.)

8. Suyvant l'advis et ce qui a esté arresté par la plus sayne partie des paroissiens, s'estant presenté Jehan Brochard, maistre fondeur, ensuitte de ce quy a esté conclud par tous iceulx paroissiens, lesd. compteurs ont avec iceluy fait accord et marché tel que, luy payant la somme de quarante six livres et soixante solz au vin du marché, led. Brochart s'est obligé de faire ladicte cloche et la fondre d'un ton plus bas que la plus grosse des deux qui restoient à lad. église et la rendre bonne, parfaite et concordante, ainsy qu'il appert par l'accord du marché passé par devant notaire à Doullens... (*Id.*)

9. A Jehan de Ranssart, chaudronnier demeurant à Arras, pour l'achapt de luy faict de trois cens deux livres pezans de metail... ainsi qu'il est dict dans le contract passé devant notaires des archiducqz à Arras, ii[c] xx[l]. (*Id.*)

10. Pour la despense faicte au desjeuner en ceste ville avecq Anthoine Geffroy avant que de partir pour aller à Arras achepter ledit métail, xxvi[s]. (*Id.*)

11. Pour un cent d'œufz employez au moule de lad. cloche, etc. etc.

12. A un garçon envoyé exprès à Serton pour aller quérir Mad[e] de Bezencourt le jour de la bénédiction, v[s]. (*Id.*)

Réparations diverses.

13. De reverend père en Dieu mons[r] l'abbé de Cercamp, lequel, en considération des grandes pertes, ruynes, domages et demolitions que lad. église auroit souffert et porté durant les troubles, et pour aidier à la restablir, auroit donné et homosné pour Dieu et en aumosne à lad. église trois chênes pris ès bois de Canteleux appartenant aud. s[r] abbé. (1570.)

14. A madame de Saint Michel[1], pour achapt de pierres blanches employées a raccomoder les trous et bresches faictz aux pignons et murailles

travaux de la décoration de l'église Saint-Martin divers renseignements qui ne se trouvent pas dans notre communication.

[1] L'abbesse de Saint-Michel de Doullens.

Digitized by Google

de ladicte église par le canon lors de la prinse de la ville[1], par quittance du viie d'octobre m vi^c six a esté payé iiii^l xvi^s. (1609.)

15. A Guillaume et Nicolas Daulle, maçons, pour avoir par eulx raccomodé et rebouché lesd. trous et bresches, xxx^l xv^s. (*Id.*)

Cire.

16. Au tems de ce present compte (1501) a esté prins et levé par lesd. marregliers, de la grace et congié de messeigneurs l'abbé d'Anchin, prieur de S. Supplis[2] et pareillement de seigneur Jehan Leclerc, prebtre chappelain desservant la cure de lad. église, une chandelle de chire qui avoit esté mise en la chapelle de S. Adrien, auprès et joingnant la collombe de l'hostel au devant de l'ymage S. Sebastien, par les gendarmes de la compagnie de Monseigneur de Nevers, laquelle chandelle, qui fut trouvée peser en tout xxxviii^ll de chire, fut fondue, et y ot deux livres de frait. Et le surplus d'icelle chire, montant à xxxvi^ll de chire, a este mise en la main de lad. église pour icelle employer au luminaire de lad. église, soubz condicion que, si led. Seigneur de Nevers ou ses commis vœullent lad. chandelle estre remise en lad. église, les marregliers pour icelle église sont tenus rendre et remettre icelle chandelle en lad. église ou lieu où ilz l'ont prins, et soubz icelles condicions lesd. abbé, prieur et chappellain ont donné le congié auxd. marregliers, prendre et lever lad. chandelle. (1501.)

Reliques, livres et mobilier d'église.

17. Pour deux paix achettées à ung marchant passant, iij^s. (1501.)

18. A Jehan de Milly, pour ung processionnaire escript de note par cayer en parchemin et ung livre liez et couvert par lui vendu et livré à lad. église, y compris les estoffes desd. couvertures et lyage, iiij^l vi^s. (1501.)

19. A Jehan le Saixnain, pour avoir escript, enluminé le callendrier portant la déclaration des obits fondés en lad. église chacun an perpetuellement, x^s (1501.)

20. A Hubert Maillard, potier d'estain demourant à Amiens, pour deux calices d'estain achettez de lui pour servir au divin service, xxii^s vi^d. (1541.)

21. A Pierre de Retz, orfevre demeurant à Amyens, pour avoir racomodé le relicquaire de monsieur sainct Martin, iiii^l xv^s. (1603.)

22. Au filz Robert le Normant, paintre, pour avoir paint en ung drap de toille noire donné à lad. église pour mettre au devant de le cayers du prédicateur, y faict ung ymage de crucifilz, a est payé par lesd. marregliers vi^s. (1501.)

[1] Par les Espagnols en 1595.

[2] Le prieuré de Saint-Sulpice, au faubourg de Doullens, dépendait de l'abbaye d'Anchin.

Digitized by Google

23. (Mention d'un certain nombre d'objets légués par la veuve de Philippe d'Osterel, et notamment une «boite couverte de noirs vellours viez en laquelle avoit un corporaul».) (*Id.*)

Lorsque les objets légués ne pouvaient servir à l'usage de l'église, on voit qu'ils étaient vendus «à fin de chandelle».

24. Vendu la robbe de drap noir doublée de taffetas fourrée de blancs agneaulx legattée à lad. église, et qui a été vendue et delivrée à Jehan de Famechon comme dernier enchérisseur, moyennant la somme de vi^l^. (1541, fol. 25.)

25. Des heritiers de defunt Jehan le Cocq, en son vivant patissier, pour l'inhumation du corps dud. feu; sepulture en lad. église et par accord faict avec les héritiers pour et au lieu d'une robbe qu'il avoit legatte et lequel est decedé de peste, iiii^l^ xviii^s^. (1541.)

26. Pour une ymaige de Monsieur St Martin faicte en broderie... qui a été passée à l'une des chappes, ix^l^. (1630.)

27. (L'église prêtait des reliques dans certaines circonstances et s'en faisait payer le loyer, fixé ordinairement à 5 sous.) — De M. de Hamencourt, pour avoir presté des relicques. (1609.) — De Thomas Lucet, reçu v sols pour prêt d'une relicque le jour de S. Sulpice. (1673.) — De Simon Hemery, pour pret à luy fait d'une relicque le jour de S. Sulpice, x^s^. (*Id.*)

Pour copie conforme :

A. de Marsy,

Correspondant.

Don d'un reliquaire à la cathédrale de Lyon, par Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez (1395).

Communication de M. Guigue, correspondant du Ministère à Lyon.

(Séance du 5 juillet 1875.)

Nous Jehanne de Bourbon, fille de mons^r^ Loys, duc de Bourbonnois, fil fu de Robert, fil de feu mons^r^ Saint Loys, roy de France, et de madame Marie de Henaut, femme dudit mons^r^ Loys, duc de Bourbonnois, espouse jadiz de mons^r^ le comte Guy, que Dieux absoille, contesse de Fourez, certifions a touz présens et avenir que, pour la grant devocion que nous avons à l'église de Saint Jehan de Lion, en laquelle repose et est enterrés notre très chier et très amé filz Loys, conte de Fourez, dont Dieux ait l'ame, qui fu mort à la bataille de Breignay par les ennemis du royaume de France, nous de nostre propre mouvement et certainne science, tant en

Digitized by Google

honneur et reverence de Dieu nostre createur et de la benoyte Vierge Marie, de saint Jehan Baptiste et de touz les autres sains et saintes qui sont adorez en la dicte église, comme aussi à celle vraye entencion que les chanoines et serviteurs d'icelle église soient tenus à tousjoursmaiz prier pour nous, nostre lignée et pour l'âme de notre dit filz, avons donné et offert, donnons et offrons par l'ottroy de cez noz lettres, à la decoration, utilité et service de la dicte église, un nostre petit reliquière à une petite table d'or par devant, en laquielle sont assises quinze pierres precieuses. Si prions devotement et requerons très acertes les doyen et chapitre de la dite église de Saint Jehan de Lion que ycellui reliquière il vueillent recuillir, prandre et avoir acceptable, mettre et instituer en tel lieu et ordenance que il en soit perpetuelle memoire, en priant pour nous et les nostres, comme dit est. Et afin que de ce chascun ait ferme créence nous avons fait mettre notre seel à cez presentes, faictes et données en nostre chastel de Tihert, au diocèse de Clermont, le quinziesme jour du mois de janvier l'an de la Nativité Notre Seigneur mil trois cens quatre vins et quatorze, et de notre eage quatre vins et deux.

Sur le repli :

Par madame la contesse : G. Raiage.

Par madame la contesse : M. Guioneti.

(Original. Archives départementales du Rhône, fonds du chapitre métropolitain, armoire David, vol. I, pièce n° 4.)

Pour copie conforme :

M.-C. Guigue,

Correspondant du Ministère.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

ADOLPHE LANCE.

Né à Littry (Calvados), le 3 août 1813, Adolphe Lance fit ses premières études théoriques dans l'atelier de Blouet et ses études pratiques sur les chantiers de Visconti. Après avoir concouru avec Lenormand, en 1849, à l'appropriation de la grande salle du palais de Justice pour la cérémonie d'installation de la magistrature, il entra, en 1854, dans le service des bâtiments civils en qualité d'inspecteur, d'abord sous la direction de Léon Vaudoyer, architecte du Conservatoire des arts et métiers, puis sous celle de M. E. Viollet-le-Duc, pour les travaux de l'église abbatiale de Saint-Denis.

Ses études sur l'architecture du moyen âge le firent nommer, à la fin de cette même année 1854, architecte du diocèse de Sens et de celui de Soissons, dont il restaura les cathédrales.

Dans celle de Sens, il eut à refaire les chapelles qui avaient été accolées, au XIVe siècle, au bas côté nord d'une nef du XIIe, et qui, présentant, à cause de leur hauteur, certains obstacles au facile écoulement des eaux, avaient été ruinées par l'humidité. Craignant de ne pouvoir vaincre les difficultés qu'avaient rencontrées les architectes du XIVe siècle en essayant d'améliorer leur œuvre, Adolphe Lance préféra refaire des chapelles plus basses et dans le style de l'église. Ce parti ne fut point sans soulever certaines objections parmi les archéologues, quelque scrupule que l'architecte de Sens eût mis à s'inspirer du passé dans sa forme et dans son esprit.

Cette compréhension des principes de l'architecture du moyen âge lui servit à faire exécuter d'une façon supérieure, en style du XIIIe siècle, les installations, si originales dans leur logique, d'un magasin de photographies qui fut établi, il y a une vingtaine d'années, sur le boulevard des Capucines.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1862, deux années après

Digitized by Google

il succédait à Janniard dans les fonctions d'architecte du Conservatoire de musique. Il en restaura la salle avec le concours de M. J. Mazerolle, dans un style librement imité de l'antique, laissant avec raison dominer l'ornement peint sur des surfaces lisses, au détriment de l'ornement en relief, dans un lieu renommé par les qualités de son acoustique.

Nommé membre de la Commission des lycées en 1864, il eut à construire ceux de Poitiers et de Mont-de-Marsan, tandis qu'il élevait les séminaires de Sens et de Soissons.

En 1872, enfin, la Commission des monuments historiques lui faisait attribuer la restauration de l'importante église Saint-Jacques de Dieppe.

Ces travaux officiels ne l'empêchaient point de diriger des constructions particulières, hôtels et maisons, surtout à Paris et au Havre.

A côté de l'architecte appliqué à la pratique de son art, il y avait l'écrivain occupé de son histoire, et c'est à ce titre surtout que nous nous occupons ici d'Adolphe Lance. En 1851, il avait pris la direction de l'*Encyclopédie d'architecture*, qui cessa de paraître en 1862. Il s'y trouva mêlé à toutes les questions qui agitaient alors les architectes de l'Institut et ceux qui avaient fait du moyen âge leur principale étude, et il apporta dans ces querelles esthétiques l'esprit bienveillant qui lui attira tant d'amitiés et qui le firent parfois accuser de froideur par ceux à qui il appartenait par la nature de ses travaux. C'est le sort des esprits modérés de se trouver parfois isolés entre les partis extrêmes.

Dans les douze volumes de l'*Encyclopédie d'architecture*, qu'il dirigea, Adolphe Lance publia un grand nombre d'articles sur la pratique et l'histoire de l'architecture, ainsi que des notices sur quelques architectes modernes, MM. Blouet, Ach. Leclère, etc., prémisses d'un vaste travail d'ensemble qu'il publia en 1872.

Nous avons rendu compte[1] du *Dictionnaire des architectes français* et de la remarquable introduction qui le précède, dans laquelle Adolphe Lance trace « l'Histoire de l'architecture » en France depuis les origines de notre art national jusqu'à la Révolution. Nous avons dit que ce dictionnaire, fruit de trente années d'études et de recherches, devait faire abandonner tous ses devanciers qui se répé-

[1] *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, t. VII, p. 470.

Digitized by Google

taient à l'envi, avec leurs omissions et leurs erreurs. Disons qu'aujourd'hui il fait autorité.

Un architecte, lors même qu'il s'occupe surtout du moyen âge, ne peut point n'avoir pas visité l'Italie. Adolphe Lance y mit le pied en 1858, et, dans une série de lettres pleines d'agrément et de bonne humeur publiées en 1859 sous ce titre : *Une excursion en Italie*, il fit part au public de ses impressions sur les monuments de la Lombardie et de la Vénétie. L'impression ne fut point en général favorable auxdits monuments, et il ne craignit pas de le dire et d'en expliquer le pourquoi. Pour lui, les monuments qu'il visita ne valent guère, pour la plupart, que par leur encadrement, à savoir le soleil qui les illumine et le ciel qui leur sert de fond. Soumis à une rigoureuse analyse, ces monuments ne valent guère, et, s'ils étaient sincères et moins *snobs*, les touristes rabattraient beaucoup de leur admiration stéréotypée.

Une première édition de *Une excursion en Italie* ayant été épuisée, Adolphe Lance venait d'en publier une seconde, quelque peu revue, imprimée chez Jouaust, ornée en plus de quelques eaux-fortes coloriées que son ami M. Léon Gaucherel avait faites sur nature. Ce nous avait été une occasion de relire ce livre, où nous retrouvions souvent l'écho de nos propres jugements, et nous voulions en parler aux lecteurs de la *Gazette des Beaux-Arts*, mais d'autres travaux nous avaient occupé; nous croyions avoir le temps..... Adolphe Lance le croyait aussi.

Cependant, nous ne le voyions plus assister aux séances du Comité des travaux historiques, où il était entré avec nous en 1865, et auxquelles il se montrait si assidu, y traitant surtout les questions d'archéologie monumentale. Il faisait attendre le rapport sur l'architecture à l'Exposition de Vienne, dont il avait été chargé comme membre du Jury, ce qui lui avait valu la croix de chevalier de l'ordre de François-Joseph. Il ne venait plus présider, non plus, ces réunions mensuelles qu'il avait fondées, et dans lesquelles architectes, peintres, sculpteurs et critiques d'art venaient autour de la table traiter, dans de familières causeries, des questions qui étaient l'occupation et la préoccupation de leur vie. Ceux qui l'avaient rencontré ou visité lorsqu'il ne sortait plus avaient été effrayés des changements qui s'étaient faits en lui, et prévoyaient une catastrophe prochaine, qui nous a tous surpris cependant, tant il mettait de vaillance à lutter contre la désorganisation, tant sa

Digitized by Google

pauvre femme apportait de soins à lui dissimuler ses inquiétudes sans espoir.

Il est mort le 24 décembre 1874, et, parmi les nombreux amis qui assistèrent à son service funèbre dans l'église Saint-Augustin, bien peu purent accompagner la dépouille mortelle de cet homme si sympathique et si bon jusqu'à sa dernière demeure, dans le cimetière de Rambouillet.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité[1].

[1] Cette notice, publiée d'abord dans la *Revue d'architecture*, a été réimprimée ici en vertu d'une décision spéciale de la section d'archéologie, prise dans sa séance du 6 février 1875. (Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. I, p. 443.) On doit encore à un autre membre du Comité, M. Anatole de Montaiglon, une notice nécrologique sur M. Lance. Ces pages émues ont été écrites pour le Catalogue de la vente faite après le décès de notre regrettable collègue; il en existe des tirages à part. — (Note de la Commission de rédaction.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

LISTE DES OUVRAGES OFFERTS AU COMITÉ DU 1er AOÛT 1874 AU 1er AOÛT 1875.

Recherches généalogiques sur la famille Chevignard, par M. Albert Albrier. Dijon, 1867, in-12, 12 pages.

M. Stéphen de la Madelaine, par M. Albert Albrier. 4 pages. (Extrait du *Bien public*, 8 septembre 1868.)

Mme Nadault de Buffon, par M. Albert Albrier. 4 pages. (Extrait du *Bien public*, 19 janvier 1869.)

Le Premier Président Muteau, par M. Albert Albrier. 3 pages. (Extrait de la *Côte-d'Or*, 4 mai 1869.

Le comte Cibrario, ami et conseiller des princes de la maison de Savoie, par Henry Nadault de Buffon, avec une introduction sur les liens anciens et modernes qui unissent la Bourgogne à la Savoie, par M. Albert Albrier. Dijon, 1869, in-8°, 32 pages.

Le comte de Rambuteau, par M. Albert Albrier. In-8°, 8 pages. (Extrait de la *Bourgogne*, livraison d'août 1869.)

M. Le Maistre, par M. Albert Albrier. In-8°, 8 pages. (Extrait de la *Bourgogne*, livraison d'avril 1870.)

Henry de Ferry, par M. Albert Albrier. In-8°, 14 pages. (Extrait de la *Bourgogne*, livraison de juin 1870.)

M. Marie, avocat, ancien membre du Gouvernement provisoire, ancien député, par M. Albert Albrier. In-8°, 10 pages. (Extrait de la *Bourgogne*, livraison de septembre 1871.)

Les anoblis de l'Ain de 1408 à 1829, d'après des documents authentiques, par M. Albert Albrier. Lyon, 1873, in-8°, 65 pages. (Extrait de la *Revue du Lyonnais*.)

M. de Chasteignier. — Nécrologie, par M. Albert Albrier. Dijon (sans date), in-8°, 4 pages.

Digitized by Google

Les naturalisés de Savoie en Bourgogne, 1508-1769, par M. Albert Albrier. Chambéry (sans date), in-8°, 54 pages. (Extrait du tome XIII des *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.*)

Notice généalogique et biographique sur la famille Nadaud, par M. Albert Albrier. Limoges (sans date), in-8°, 20 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome XVII.)

Note sur la dalle funéraire d'Étienne Quarré de Château-Regnault, comte d'Aligny, grand bailli de la noblesse du Charollais, etc., par M. Charles Aubertin. Beaune, 1875, in-12, 23 pages.

Tableaux indicatifs des mesures de capacité romaines et attiques, avec des notes explicatives et justificatives et un appendice relatif à la détermination des poids, par M. Aug. Aurès. Nimes, 1875, in-8°, 32 pages.

Notice sur une épingle romaine, par M. Léon Ballereau. La Roche-sur-Yon, 1874, in-8°, 7 pages. (Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1874.)

Le costume et les insignes du Pape, par M. X. Barbier de Montault. Amiens, 1874, in-8°, 16 pages. (Extrait du *Dimanche*, semaine religieuse du diocèse d'Amiens.)

Notice sur un autel antique dédié à Jupiter, découvert à Saint-Zacharie (département du Var), et sur quelques autres monuments romains trouvés dans la même localité ou dans les environs, par M. l'abbé J.-J.-L. Bargès. Paris, 1875, in-8°, 48 pages et 3 planches. (Tiré à 200 exemplaires.)

Étude sur des monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge, par M. Anatole de Barthélemy. Poitiers, 1874, in 8°, 42 pages, avec une planche et des bois. (Extrait du XXXVIIe volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.*)

Recherches sur les drapeaux français, oriflamme, bannière de France, marques nationales, couleurs du roi, drapeaux de l'armée, pavillons de marine, par Gustave Desjardins, etc. Bibliographie par M. Anatole de Barthélemy, in-8°, 4 pages. (Extrait de la *Revue archéologique*, nouvelle série, 16e année.)

Les tombeaux de l'église de Saint-Dizier, par M. Anatole de Barthélemy. Belfort, 1875, in-8°, 15 pages avec planches. (Extrait du *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.*)

Recherches archéologiques à Pareds, par M. l'abbé Ferd. Baudry. La

Digitized by Google

Roche-sur-Yon, 1874, in-8°, 24 pages avec planches. (Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1874.)

Histoire de Volnay depuis les temps reculés jusqu'à nos jours, par M. l'abbé E. B. (Bavard). Beaune, 1870, in-8°, v-303 pages, avec gravures.

Notice sur le vignoble et le vin de Volnay, par M. l'abbé E. B. (Bavard). Dijon, 1870, in-8°, XXIV pages. (Extrait en grande partie de l'*Histoire de Volnay*.)

Légendes bourguignonnes. — Récits historiques et légendaires. — Raoul de Mont-Saint-Jean-Philippe Pot. — Petites légendes, par M. l'abbé E. B. (Bavard). Tours, 1874, in-8°, 237 pages.

Tebsima, ou l'exilé du désert. — Récit historique et légendaire, épisode de la première croisade, suivi de la Bussière et Cîteaux, légende des XIe et XIIe siècles, par M. l'abbé E. B. (Bavard). In-8°, 236 pages.

Les derniers États de la province de Normandie, par M. Ch. de Beaurepaire (sans lieu ni date), in-8°, 68 pages. (Extrait du *Précis des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, années 1873-1874.)

Le casque de Berru (note lue à la Société des antiquaires de France), par M. Alexandre Bertrand. Paris, 1875, in-8°, 12 pages, avec 2 planches. (Extrait de la *Revue archéologique*, nonvelle série, 16° année.)

Fontaines celtiques consacrées par la religion chrétienne, sources merveilleuses, coutumes superstitieuses et légendes diverses recueillies pour la plupart dans le département de la Creuse, par M. J.-F. Bonnafoux. Guéret, 1874, in-12, 39 pages.

Fouilles exécutées à la Motte, seigneuriale de Baudement (Marne), par les soins de M. L. Bonnefont et de M. H. de Vivès, et sous la direction de M. Gardebled. Paris, 1875, in-8°, 15 pages avec planches.

Note sur un gros tournois de saint Louis trouvé à Reuilly, commune de Chécy (Loiret), par M. Boucher de Molandon. (Seconde édition), Orléans; 1875, in-8°, 6 pages. (Extrait des *Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*.)

Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge du département du Puy-de-Dôme, classés par arrondissements, cantons et communes, par M. J.-B. Bouillet. Clermont-Ferrand, 1874, in-8°, 268 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Clermont*.)

Le pas du Perron-Fée tenu à Bruges, en 1463, par le chevalier Philippe

Digitized by Google

de Ladaing, publié pour la première fois par M. Félix Brassart, Douaisien. Douai, 1874, in-8°, 94 pages. (Extrait des *Souvenirs de la Flandre wallonne*, année 1874, et tiré à 60 exemplaires, n° 15.)

Le temple du mont de Sene à Santenay (Côte-d'Or), par M. J.-G. Bulliot. — Fouilles de 1872. — Autun, 1874, in-8°, 23 pages et 31 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, tome III.)

Essai historique sur la chambre de l'édit de Grenoble, par M. J. Brun-Durand. Valence, 1873, in-8°, 108 pages. (Tiré à 225 exemplaires.)

Notice historique sur le monastère de Saint-Médard de Piégros, aujourd'hui Piégros-la-Clastre (Drôme), par M. J. Brun-Durand. Bar-le-Duc, 1874, in-8°, 23 pages.

Essai sur le régime économique, financier et industriel du Hainaut, après son incorporation à la France, par M. Henri Caffiaux. Valenciennes, 1873, in-8°, IX-487 pages.

Notes historiques et topographiques sur quelques villages de la Bourgogne, par M. Marcel Canat de Chizy. Chalon-sur-Saône, 1874, in-4°, 34 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*.)

Probabilités d'un voyage du roi saint Louis à Besançon en 1259. — Lettre à M. Léopold Delisle par M. Auguste Castan. Besançon, 1874, in-8°, 32 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, séance du 12 juillet 1873.)

La Vierge des Carondelet, par M. Auguste Castan. Besançon, 1874, in-8°, 30 pages.

Faut-il dire Rognon ou Rosemont? Note de M. Auguste Castan. Besançon, 1874, in-8°, 11 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*.)

Notice sur le peintre Lancrenon, correspondant de l'Institut de France, par M. Auguste Castan. Besançon, 1875, in-8°, 23 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*.)

Clergé et noblesse des Landes. — Armorial (2e édition), par M. le baron de Cauna. Bordeaux, 1864, in-8°, IV-118 pages.

Relation véritable des choses les plus mémorables passées en la basse Guienne depuis le siége de Fontarabie, qui fut en l'an 1638, et particulièrement des désordres et troubles arrivés aux siéges de Saint-Sever, Tartas, Ax ou Dax, depuis le dit jour, par Henri de Laborde Péboué de Doazit, publiée et annotée

Digitized by Google

par M. le baron de Cauna. Bordeaux, 1869, pages 455 à 583. (Extrait de l'*Armorial des Landes*, tome III.)

Congrès scientifique de Rodez. — XLe session. — Question 32e, agriculture. — Questions 16e, 18e, 19e, archéologie et histoire. — Sommaire : Hydrographie. — Bassin de l'Adour. — Archéologie de la région, Bayonne et Rodez. — Épigraphie, par M. le baron de Cauna. Bordeaux, 1875, in-8°, v-64 pages.

Essai de fouilles au Puech (Pic) de Buzeins (Aveyron), par M. l'abbé Cérès. Tours, 1874, in-8°, 11 pages.

Histoire et description de Notre-Dame de Reims, par M. Ch. Cerf. Reims, 1861, in-8°, avec planches. Deux tomes : tome Ier, histoire, 599 pages; tome II, description, 616 pages.

Authenticité des reliques de saint Remi, par M. l'abbé Cerf. Reims, 1866, in-8°, 32 pages.

Annales de l'église de Reims (1787 à 1804). — Le clergé rémois pendant la grande Révolution. Mémoire publié dans le *Bulletin du diocèse* par M. Ch. Cerf. Reims, 1873, grand in-8°, 43 pages.

Saint Nicaise a-t-il été martyrisé en 407 par les Vandales, ou en 451 par les Huns? par M. l'abbé Cerf. Reims, 1873, in-8°, 38 pages.

Le diptyque consulaire de Saint-Junien, par M. Chabouillet. Imprimerie nationale, 1874, in-8°, 32 pages. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, tome VI.)

Sépultures mérovingiennes et autres antiquités de Connerré (Sarthe), par feu M. L. Charles et M. l'abbé R. Charles. Tours, 1875, in-8°, 31 pages et plusieurs bois dans le texte. (Extrait du *Bulletin monumental*, n° 1, 1875.)

Les voies romaines chez les Volkes-Arécomiques, par M. G. Charvet. Alais, 1874, grand in-8°, 132 pages, avec une carte.

Recueil des chroniqueurs du Puy-en-Velay. — Le livre De Podio, ou *chroniques de Estienne de Médicis, bourgeois du Puy, publiées au nom de la Société académique du Puy* par M. Augustin Chassaing. Le Puy, 2 volumes in-4°. Tome I, 1869, 564 pages; tome II, LVI-661 pages, avec un plan.

Recueil des chroniqueurs du Puy-en-Velay. — Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy, publiés au nom de la Société académique du Puy par M. Augustin Chassaing. Le Puy-en-Velay, 1875, in-4°, 584 pages.

Divan de Férazdak, publié sur le manuscrit de Sainte-Sophie avec une tra-

Digitized by Google

duction française par R. Boucher. Notice bibliographique par M. Cherbonneau. Paris, 1873, in-8°, 12 pages. (Extrait du *Correspondant.*)

Inventaire analytique des archives communales d'Amboise (1421-1789), suivi de documents inédits relatifs à l'histoire de la ville, par M. l'abbé Chevalier. Tours, 1874, grand in-8°, XLI-522 pages.

Documents historiques sur le Dauphiné (4e livraison). — Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chisse (XIVe et XVe siècles), publiées d'après les registres originaux par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier. Montbéliard, Lyon, 1874, in-8°, XXXVI-184 pages.

Notices historiques sur l'abbaye de Saint-Just et sur le monastère de Sainte-Ursule, par M. le docteur Ulysse Chevalier. Valence, 1874, in-8°, 91 pages.

Histoire de la ville de Castres et de ses environs pendant la Révolution française, par M. Anacharsis Combes. Castres, 1875, grand in-8°, 335 pages.

Hagiographie du diocèse d'Amiens, par M. l'abbé J. Corblet. Tome IV, Paris, Amiens, 1874, in-8°, 710 pages.

Revue de l'art chrétien, recueil mensuel d'archéologie religieuse, dirigé par M. le chanoine J. Corblet. 2e série, tome Ier (XVIIIe de la collection), nos 5 et 6, Arras, Paris, 1874; tome II (XIXe de la collection), nos 1, 2.

Chronique de Robert de Torigni, abbé du mont Saint-Michel, suivie de divers opuscules historiques de cet auteur et de plusieurs religieux de la même abbaye, le tout publié d'après les manuscrits originaux par M. Léopold Delisle. Tome II, Rouen, 1873, in-8°, XIX-415 pages. (Collection des ouvrages publiés par la *Société de l'histoire de Normandie.*)

Origine des archives du ministère des affaires étrangères. — Documents publiés par M. L. Delisle. Nogent-le-Rotrou, 1874, in-8°, 19 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* année 1874.)

Notice sur un manuscrit mérovingien contenant des fragments d'Eugyppius, appartenant à M. Jules Desnoyers, par M. Léopold Delisle. Paris, 1875, in-4°, 15 pages, avec VI fac-simile du texte et reproduction en regard.

Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre et de la maison d'Autriche, et classement de leurs monnaies (1482-1556), par M. Louis Deschamps de Pas. Paris, 1874, in-8°, 126 pages et 10 planches. (Extrait de la *Revue numismatique,* nouvelle série, tome XIV, 1869.)

Éloge funèbre de M. Henri de Laplane, par M. L. Deschamps de Pas. Saint-Omer, 1874, in-12, 20 pages.

Digitized by Google

Histoire du journalisme boulonnais depuis ses origines jusqu'en 1848, par M. Ernest Deseille. Boulogne-sur-Mer, 1866-1871. in-8°, pages 153 à 396 du tome II des *Mémoires de la Société académique de Boulogne.*

Histoire de la pêche à Boulogne depuis ses origines, par M. Ernest Deseille. Boulogne-sur-Mer, 1873, in-8°, 221 pages.

Étude sur les origines de la pêche à Boulogne-sur-Mer (932-1550), d'après les chartes, les comptes de deniers et autres documents officiels, etc., par M. Ernest Deseille. Boulogne-sur-Mer, 1874, in-8°, 64 pages.

Quelques pages, par M. Ernest Deseille. Boulogne-sur-Mer, 1874. (Recueil de divers mémoires et notices.)

Souvenir d'un voyage à Rome. — La catacombe Saint-Calliste, par M. T. Desjardins. Lyon, 1873, in-8°, 19 pages.

L'art des étrusques et leur nationalité, par M. T. Desjardins. Lyon, 1874, in-8°, 56 pages.

Rome. — Le mont Palatin, par M. T. Desjardins. Lyon, 1874, in-8°, 23 pages.

Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Tours, par M. A. Dorange. Tours, 1875, in-4°, VIII-582 pages.

Notice sur Guillaume Ribier, magistrat blésois, par M. A. Dupré. Blois, 1875, in-8°, 52 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.*)

Histoire religieuse et politique de la ville de Béziers pendant la Révolution de 1789, par M. l'abbé A. D. (Auguste Durand), *faisant suite à l'Histoire de la ville et des évêques (de M. Sabatier)*. Béziers, Montpellier, 1874, in-8°, VIII-95 pages.

Aquæ Segetæ et la voie Bolène en Forez, par M. Vincent Durand. Saint-Étienne, 1875, in-8°, 33 pages.

Lettre à Mme D. P. (Deneux-Péru), d'Amiens, sur ses collections, par M. Dusevel. Amiens (sans date), in-8°, 7 pages. (Extrait de la *Picardie.*)

Conférences sur les résultats obtenus jusqu'à ce jour par les études épigraphiques algériennes faites les 26 mars et 2 avril 1874 à la réunion des officiers d'Alger, par M. Charles Féraud. Alger, 1874, in-8°, 58 pages.

Description du monde romain du géographe Junior, traduite pour la première fois en français, précédée d'une étude sur les connaissances géographiques au milieu du IVe siècle, par M. Jules Finot. Vesoul, 1875, in-8°, 56 pages.

Digitized by Google

Recherches sur les incursions des Anglais et des Grandes-Compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne à la fin du XIVe siècle, précédées de considérations sur l'origine des Grandes-Compagnies, leurs diverses dénominations, leur influence au point de vue politique et militaire, etc., par M. Jules Finot. Vesoul, 1874, in-8°, 136 pages.

Histoire de sainte Radegonde, reine de France au VIe siècle et patronne de Poitiers, par M. Édouard de Fleury. Poitiers, 1872, in-8°, XL-416 pages (3e édition).

Les sires de Bury et d'Onzain. — Chronologie et histoire, par M. P. de Fleury. Blois (sans date), petit in-8°, 8 pages.

Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne (3e fascicule). — Le tumulus de la Bosse du Meuley à Chambain (Côte-d'Or), par M. Ed. Flouest. Semur, 1874, in-8°, 21 pages et une planche. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or)*, année 1873.)

Roncevaux et la chanson de Roland. — Simple réponse à une question de géographie historique, par M. François Saint-Maur. Pau, 1870, in-8°, 12 pages.

Épigraphie des basses Pyrénées, par M. François Saint-Maur. Pau, 1874, in-8°, 22 pages. (Extrait du *Compte rendu des travaux du Congrès scientifique de France*, XXXIXe session, à Pau.)

Voies romaines de la région du Sud-Ouest, par M. François Saint-Maur. Pau, 1874, in-8°, 22 pages. (Extrait du *Compte rendu des travaux du Congrès scientifique de France*, XXXIXe session, à Pau.)

Les premiers apôtres des Gaules, ou histoire de l'introduction du christianisme dans notre pays, par M. l'abbé Étienne Georges (de Troyes). Tours, 1874, grand in-8°, 392 pages.

Catalogue de l'œuvre du baron Henri de Triqueti, précédé d'une notice sur ce sculpteur, par M. le baron de Girardot. Orléans, 1874, 33 pages. (Extrait du tome XVI des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*.)

Chroniques de Riom. — La peste noire de 1631, par M. Hippolyte Gomot-Riom, 1874, gr. in-8°, III, 103 pages. (Publications de la *Société du musée de Riom*.)

Objets d'art (âge du fer) attribués aux Gaulois, trouvés en septembre 1874, canton de Varzy. Description, par M. Grasset aîné. Paris (sans date) in-8°, 8 pages et une planche.

Digitized by Google

Notes pour servir à l'histoire de la commune de Montaron (Nièvre), recueillies par M. V. Gueneau. Nevers, 1875, in-8°, 68 pages.

Documents inédits sur les correspondances de dom Calmet, abbé de Senones, et de dom Fangé, son neveu et son successeur, 1re et 2e parties, par M. l'abbé Guillaume, de Toul. Nancy, 1874, in-8°, 115 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*)

Une fausse résurrection littéraire. — Clotilde de Surville et ses nouveaux apologistes, par M. Jules Guillemin. Chalon-sur-Saône, 1873, in-8°, 45 pages.

Les antiquitez et chroniques de la ville de Dieppe, par David Esseline, prestre, publiées pour la première fois par MM. Michel Hardy, Guérillon et l'abbé Sauvage, tome II. Dieppe, Paris et Rouen, 1874, in-8°, 430 pages.

Notice biographique sur M. l'abbé Cochet, accompagnée de la nomenclature complète de ses ouvrages, par M. Michel Hardy. Rouen, 1875, in-8°, 24 pages avec un portrait.

Avénement des Bourbons au trône d'Espagne. Correspondance inédite du marquis d'Harcourt, ambassadeur de France auprès des rois Charles II et Philippe V, tirée des archives du château d'Harcourt et des archives du ministère des affaires étrangères, publiée avec une introduction historique et des notes par M. C. Hippeau. Paris, 1875, in-8°, CCXXXIX, 293 pages, avec un portrait et un *fac-simile.*

Statuette gauloise découverte à Roullé, commune de Mont-Saint-Jean (Sarthe), par M. E. Hucher. Le Mans, 1874, in-8°, 8 pages avec une planche. (Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*)

Sigillographie du Maine. Sceaux des évêques du Mans. Sceau de Geoffroy d'Assé (1270-1277), par M. E. Hucher (sans lieu ni date), in-8°, 3 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*)

Note sur les monuments celtiques d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et sur les collections du British Museum, par M. René Kerviler. Saint-Brieuc, 1869, in-8°, 8 pages avec planches.

Étude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine, avec une carte des voies romaines au ve siècle, par M. René Kerviler. Saint-Brieuc, 1874, 112 pages et 3 cartes.

Le chancelier Pierre Séguier, second protecteur de l'Académie française. Études sur sa vie privée, politique et littéraire, et sur le groupe académique de

Digitized by Google

ses familiers et commensaux, par M. René Kerviler. Paris, 1874, in-8°, xv-672 pages.

Le canton du Buis. Histoire, géographie et statistique, par M. A. Lacroix. Valence, 1875, in-8°, 42 pages.

Études historiques sur Moissac, par A. Lagrèze-Fossat, tome III. Paris, 1874, in-8°, 572 pages.

Mémoire sur deux chroniques latines composées au XIIe siècle à l'abbaye de Saint-Denis, par M. Jules Lair. Paris, 1875, in-8°, 40 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1874.)

Notes sur des fouilles faites dans quelques dolmens de l'arrondissement de Saint-Affrique (Aveyron), par M. Émile Lalanne; suivies de l'*Exostose du tibia produite par une flèche en silex*, par M. E. Baudrimont. Bordeaux, 1875, in-8°, 15 pages et une planche. (Extrait du tome I des *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*.)

Description de la cathédrale de Nimes, par M. Fléchier (1693), publiée pour la première fois et annotée par M. A. de Lamothe. Nimes, 1874, gr. in-8°, 38 pages.

Rapport à M. le préfet sur la découverte d'un trésor à Contrexéville, par M. Jules Laurent. Épinal, in-8°, 6 pages et une planche. (Extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, tome X, 3e cahier, 1860.)

Notice sur une découverte de monnaies lorraines faite à Diarville, département de la Meurthe, par M. J. Laurent. Épinal, in-8°, 17 pages avec planches. (Extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, tome XI, 3e cahier, 1863.)

Ateliers monétaires établis pendant le moyen âge dans la partie du territoire lorrain appelée, depuis 1790, département des Vosges, par M. Jules Laurent. Épinal (sans date), in-8°, 30 pages et six planches. (Extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, tome XIII, 3e cahier.)

Monnaies lorraines, par M. Jules Laurent. Paris, in-8°, 15 pages et une planche. (Extrait de la *Revue numismatique*, nouvelle série, tome XII, 1867.)

Florins de Bar émis sous le duc Robert, par M. Jules Laurent. Paris, in-8°, 7 pages avec bois dans le texte. (Extrait de la *Revue numismatique*, nouvelle série, tome XIV, 1869.)

Recherches historiques sur les écoles primaires de la ville de Boulogne, avant, pendant et depuis la Révolution, par MM. Eugène Le Petit et Ernest Deseille. Boulogne-sur-Mer, 1873, in-8°, 40 pages.

Digitized by Google

Recherches historiques sur le protestantisme dans le Melunais (1560-1799), par M. G. Leroy. Meaux, 1874, petit in-8°, 63 pages.

Le papier-monnaie de Melun en 1791, par G. Leroy. Meaux, 1875, petit in-8°, 28 pages.

Les maires de Melun et le pouvoir municipal avant 1789, par M. G. Leroy. Meaux, 1875, petit in-8°, 80 pages.

Participation du IIe arrondissement maritime à la guerre de 1870-1871, par M. P. Levot. Brest, 1874, in-8°, 112 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société académique de Brest.*)

Notice historique et archéologique sur la commanderie de Beauvais-en-Gâtinais, par M. Th. Lhuillier. Meaux, 1873, in-8°, 29 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.*)

Notice sur Fresnes, canton de Claye, arrondissement de Meaux, par M. Th. Lhuillier. Meaux, 1873, in-8°, 18 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.*)

Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois, publié par M. Emile Mabille, sous les auspices de la Société dunoise. Paris, Châteaudun, 1874, gr. in-8°, LXI-308 pages.

La troupe de Molière à Agen, d'après un document inédit, par M. Adolphe Magen. Agen, 1874, in-8°, 8 pages. (Extrait de la *Revue de l'Agenais*, mars 1874.)

Note sur le recueil de M. J.-F. Bladé, intitulé Contes populaires recueillis en Agenais, par M. Adolphe Magen. Agen, 1874, in-8°, 8 pages. (Extrait de la *Revue de l'Agenais*, septembre 1874.)

Souvenirs d'une course en Quercy. — II. Trébaix, Cambayrac, par M. Adolphe Magen. Agen, 1875, in-8°, 32 pages. (Extrait du *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.*)

Choix de documents inédits sur l'Aunis et la Saintonge, publiés par M. Paul Marchegay. Les Roches-Baritaud (Vendée), 1875, in-8°, 113 pages. (Extrait des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome Ier, tiré à 25 exemplaires.)

Lettres de Marie de Valois, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, à Olivier de Coetivy, seigneur de Taillebourg, son mari, 1458-1472, publiées d'après

Digitized by Google

les originaux, par M. Paul Marchegay. Les Roches-Baritaud (Vendée), 1875, in-8°, XI-56 pages.

Les piliers symboliques de Forres et de Dunkeld (Écosse), d'après un mémoire de M. J. Marion, par M. A. de Marsy. Arras, 1873, in-8°, 7 pages. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, tome XVI.)

Bibliographie compiégnoise, par M. A. de Marsy. Compiègne, 1874, grand in-8°, 112 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, tome II, tiré à 140 exemplaires, n° 88.)

De l'ancienne décoration de la façade de l'hôtel de ville de Compiègne, par M. A. de Marsy. Arras, 1874, in-8°, 8 pages. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, tome XVII.)

Études historiques sur l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. La commanderie de Saint-Maulvis au grand prieuré de France (diocèse d'Amiens), par M. A. de Marsy. Amiens, 1874, in-8°, 28 pages.)

Voyage de Regnard en Flandre, en Hollande, en Danemark et en Suède (1681), nouvelle édition publiée par M. A. de Marsy. Paris, 1874, petit in-8°, 124 pages.

L'ordre de Malte dans la marine de France en 1790, par M. A. de Marsy. Compiègne, 1874, in-8°, 7 pages. (Extrait de la *Revue historique, nobiliaire et biographique*, année 1874.)

Le jubilé de 1755 à Compiègne, par M. de Marsy. Compiègne, 1875, petit in-8°, 31 pages.

Études sur l'ancienne topographie du département des Vosges, par M. Maud'heux, père, in-8°, 102 pages avec une carte. (Extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, tome XIV, 3e cahier.)

Archéologie bourguignonne, par M. Mignard. Dijon, Paris, 1874, in-8°, 62 pages et 2 planches. (Tiré à 250 exemplaires, dont 50 seulement sur papier vergé, numérotés.)

Monographie de l'église Saint-Vorles, par M. Mignard. Dijon, 1874, in-8°, 15 pages avec une planche.)

Adolphe Lance, architecte, 1813-1874, par M. Anatole de Montaiglon. Paris, 1875, in-8°, 4 pages.

Scènes et mœurs colmariennes du temps de la guerre de Trente ans, par M. X. Mossmann. Colmar, 1875, in-8°, 33 pages.

Chevreuse. Recherches historiques, archéologiques et généalogiques, par

Digitized by Google

M. Auguste Moutié. Tome II des *Mémoires et documents* publiés par la Société archéologique de Rambouillet, 1873-1874. Rambouillet, 1874, in-8°, XXII-605 pages.

Reliquie celtiche raccolte da Costantino Nigra. I. *Il manoscritto irlandese di S. Gallo.* Firenze-Torino-Roma, 1872, in-4°, 51 pages avec 4 planches.

Notice sur la carte du Mexique au $\frac{1}{3000000}$, *dressée au dépôt de la guerre par M. Niox.* Paris, 1874, in-8°, 22 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société de géographie.*)

Recherches historiques sur l'Orléanais, ou Essai sur l'histoire, l'archéologie, la statistique des villes, villages, hameaux, églises, chapelles, châteaux forts, abbayes, hôpitaux et institutions de l'Orléanais proprement dit, depuis l'époque celtique jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Patron, 2 vol. Orléans, 1871, in-8°, tome Ier, LII-511 pages; tome II, 622 pages.

Note sur la découverte d'une sépulture à incinération antéhistorique à Ribemont, par M. J. Pilloy. Saint-Quentin, 1874, in-8°, 7 pages et 2 planches.

Études préhistoriques. L'atelier quaternaire de Cologne, commune d'Hargicourt (Aisne), par M. J. Pilloy. Saint-Quentin, Paris, 1875, in-8°, 26 pages et 6 planches.

Notice historique sur Doulevant-le-Château, par M. C. E. Pissot. Vassy, 1874, in-8°, 192 pages.

Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, par M. Célestin Port. Paris, Angers, 1874-1875, in-8° sur deux colonnes, tome II, livraisons 52-76.

Étude sur l'allodialité dans la Drôme, de 1000 à 1400, par M. H. de P... Valence, 1874, in-8°, VII-94 pages, avec planches.

Histoire générale de l'abbaye du mont Saint-Michel au péril de la mer, par dom Jean Huynes, publiée pour la première fois avec une introduction et des notes, par M. E. de Robillard de Beaurepaire, tome II. Rouen, 1873, 270 pages. (Ouvrage publié par la *Société de l'histoire de Normandie.*)

Recherches historiques dans les archives départementales, communales et hospitalières du Morbihan, par M. L. Rosenzweig. *Archives communales, Pontivy.* Vannes, 1875, petit in-16, pages 285-325.

La vida de sant Honorat, légende en vers provençaux, par Raymond Féraud, troubadour niçois du XIIIe siècle, publiée pour la première fois en son entier par les soins et aux frais de la Société des lettres, sciences et arts des

Digitized by Google

Alpes-Maritimes, avec de nombreuses notes explicatives, par M. A.-L. Sardou. Nice, 1874, in-8°, xx-214 pages. (Tirage à 150 exemplaires sur papier de Hollande et numérotés à la main, n° 75.)

De l'éducation physique et morale des enfants, par M. Adrien Sicard. Marseille, 1840, in-8°, 23 pages.

Notice historique sur M. Abeille de Perrin, par le Dr Adrien Sicard. Marseille, 1869, in-8°, 15 pages.

Ambulance de la rue Saint-Ferréol, par M. le Dr Adrien Sicard. Marseille, 1873, in-8°, 16 pages.

Étude sur le cinquième centenaire de la mort de Pétrarque, par M. le Dr Adrien Sicard. Marseille, 1874, in-8°, 38 pages.

Études sur l'ancien droit en Bourgogne, d'après les protocoles des notaires (xiv° et xv° siècles), par M. J. Simonnet. Paris, 1869, in-8°, 115 pages. (Extrait de la *Revue historique du droit français et étranger*, numéros de novembre-décembre 1867, novembre-décembre 1868 et mai-juin 1869.

Treize chartes inédites par Jean, sire de Joinville, publiées et annotées par M. J. Simonnet. Dijon, 1874, in-8°, 47 pages. (Extraits des *Mémoires de l'Académie de Dijon*, année 1874.)

Histoire du diocèse et de la ville de Chartres, par J. B. Souchet, publiée d'après le manuscrit original de la bibliothèque communale de Chartres; 4 vol. in-8°. Chartres, tome Ier, 1868, 570 pages; tome II, 1868, 624 pages; tome III, 1872, 602 pages; tome IV, 1875, 483 pages. (Publications de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir*.)

Inventaire des titres de Nevers de l'abbé de Marolles, suivi d'extraits des titres de Bourgogne et de Nivernois, d'extraits des inventaires des archives de l'église de Nevers et de l'inventaire des archives des Bordes, par M. le comte de Soultrait, au nom de la Société nivernaise. Nevers, 1873, in-4°, xxii-1055 pages, avec un appendice et deux cartes.

États généraux de Pontoise. Cahier du Tiers État, publié par M. Henri Tartière. Mont-de-Marsan, 1867, in-8°, 28 pages.

Économie politique au moyen âge. Étude sur la comptabilité communale de la ville de Toulon en 1410, par M. Octave Teissier. Draguignan, 1875, in-8°, 40 pages.

Notice descriptive et historique sur l'église de Lhuitre, suivie de la légende de sainte Tanche, sa patronne, par M. Arsène Thévenot. Arcis-sur-Aube, 1875, in-8°, 26 pages avec planches.

Digitized by Google

Des tailles et des impositions au pays d'Agenais durant le XVIe siècle jusqu'aux réformes de Sully, par M. G. Tholin. Agen, 1874, 50 pages. (Extrait du *Recueil des travaux de la Société des sciences, lettres et arts d'Agen.*)

Études sur l'architecture religieuse de l'Agenais du Xe au XVIe siècle, suivies d'une notice sur les sépultures du moyen âge, par M. G. Tholin. Agen, Paris, 1874, in-8°, XVI-364 pages, avec 32 planches ou plans.

Catalogue de l'exposition d'objets d'art religieux, ouverte à Lille en 1874, rédigé par M. le chanoine Van Drival (2e édition). Lille, 1874, XI-392 pages.

Dictons et sobriquets populaires du Vivarais, par M. Henry Vaschalde. Marseille, 1874, in-8°, 16 pages. (Extrait de la *Revue de Marseille et de Provence.*)

Recherches sur les pierres mystérieuses, talismaniques et merveilleuses du Vivarais et du Dauphiné, par M. Henry Vaschalde. Paris, 1874, in-8°, 47 pages. (Tiré à 115 exemplaires.)

Pierre l'Hermite et les Croisades, ou la civilisation chrétienne au moyen âge, par M. Michel Vion. Amiens, 1853, petit in-12, 528 pages.

Rapport à M. le Président de la Commission royale d'histoire sur des manuscrits, chartes et autres documents qui se trouvent à la Bibliothèque nationale et aux Archives notionales de Paris, par M. Alphonse Wauters. Bruxelles, 1874, in-8°, 124 pages. (Extrait du tome II, n° 4, 4e série, des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique.*)

La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges, continuation par M. Alphonse Wauters. (*Arrondissement de Louvain, canton de Tirlemont, communes rurales, 1re partie.*) Bruxelles, 1874, grand in-8° sur deux colonnes, 173 pages.

Henri III, duc de Brabant, par M. Alphonse Wauters. Bruxelles, 1875, in-8°, 76 pages. (Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, tome XXXVIII, n° 12, et tome XXXIX, n° 2.)

Fragments inédits concernant l'ancienne abbaye de Gembloux, par M. Alphonse Wauters (sans lieu ni date), in-8°, 38 pages. (Extrait du tome II, n° 5, 4e série, du *Compte rendu de la Commission royale d'histoire de Belgique.*)

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.
Concours de 1876.

Des médailles d'or seront décernées aux auteurs de la meilleure traduction en français des deux ouvrages suivants :

1° *Constantinopolis Belgica, sive de rebus gestis a Balduino et Henrico impp. Constantinopolitanis, ortu Valentianensibus Belgis.* Valenciennes, par P. D'Outreman. — Une médaille.

2° *De bello Constantinopolitano et imperatoribus Comnenis per Gallos et Venetos restitutis historia.* Venise, par Rannusio. — Une médaille.

Les concurrents devront adresser leur travail, *franco*, au secrétaire général de la Société avant le 1er juillet 1876. Leur nom et leur adresse seront contenus dans un billet cacheté avec épigraphe reproduite sur l'ouvrage.

Les traductions médaillées demeureront la propriété de leurs auteurs. Toutefois la Société se réserve le droit de les publier dans ses mémoires d'histoire locale.

La Société désire vulgariser ces deux ouvrages, qui offrent un double intérêt au point de vue de l'histoire générale et au point de vue de l'histoire de Valenciennes.

CORRECTION.

6e série, tome I, page 443, ligne 20, au lieu de *M. Macé, correspondant à Die (Drôme)*, lisez *correspondant à Grenoble.*

Digitized by Google

SUITE DU SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Rapport, par M. L. Donet d'Arcq, sur le Bulletin et les Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, p. 128 à 132.

Rapport, par M. Edmond Le Blant, sur le Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et archéologiques du Lot, p. 132 à 134.

Rapport, par M. Jules Marion, sur le Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, p. 134 à 136.

Rapport, par M. Gustave Bertrand, sur les Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, p. 136 à 141.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, p. 141 à 146.

Rapport, par M. Jules Marion, sur le Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, p. 146 à 147.

Rapport, par M. L. Le Clerc, sur le Recueil de publications de la Société nationale havraise d'études diverses, p. 147 et 148.

Rapport, par M. Éd. de Barthélemy, sur les travaux de l'Académie nationale de Reims, p. 149 à 151.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur les chartes de l'abbaye de Cluny, p. 152 et 153.

Rapport, par MM. Boutaric, Tardif et A. de Barthélemy, sur ces mêmes chartes, p. 153 et 154.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur des communications de MM. Quantin, l'abbé Tisserand, Brun-Durand, Matton, Leroy, de Lamothe, p. 154 à 159.

Rapport, par M. L. de Mas-Latrie, sur des documents relatifs à l'histoire maritime au xve siècle, communiqués par M. Marchegay, p. 160.

Texte de ces documents, p. 160 à 170.

Rapport, par M. Lascoux, sur une communication de M. d'Arbaumont, p. 170 et 171.

Rapport, par M. L. Lalanne, sur une communication de M. l'abbé Denis, p. 171.

Rapport, par M. L. Lalanne, sur la défaite d'une bande d'aventuriers par des paysans du Beauvoisis, en 1523. Communication de M. Marchegay, p. 171 et 172.

Texte de cette communication, p. 172 à 174.

Procès-verbal de la remise à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne du corps de Henri III. Communication de M. de Marsy, p. 174 à 176.

Rapport, par M. L. de Mas-Latrie, sur le traité de paix conclu à Alger, le 14 juin 1813, avec le Portugal. Communication de M. Cherbonneau, p. 176 et 177.

Rapport, par M. L. de Mas-Latrie, sur deux lettres inédites du pape Clément VII. Communication de M. Charvet, p. 177.

Texte de cette communication, p. 178 et 179.

Rapport, par M. L. de Mas-Latrie, sur l'établissement de Grecs Maïnotes en Corse. Communication de M. l'abbé Barbier de Montault, p. 179 et 180.

Note de M. Barbier de Montault sur cet établissement, p. 180.

La colonie grecque en Corse, par M. Huguet, p. 180 à 182.

Extrait de la correspondance de Nicolas Compans, consul à Gênes, avec Colbert, au sujet des colonies grecques de la Corse, par M. de Boislisle, p. 182 et 183.

La droite et la gauche d'une église, par M. l'abbé Barbier de Montault, p. 183 et 184.

Communication relative à la publication des Papiers d'État du cardinal de Granvelle, par M. Gachard, p. 184 à 192.

Rapport, par MM. E. Boutaric et A. de Montaiglon, sur le projet de publication des comptes des bâtiments du Roi, p. 192 à 196.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Alfred Darcel, sur les notes archéologiques concernant les communes de Saint-Vincent-de-Cournezac et de Canterac (Dordogne), par M. l'abbé Barbier de Montault, p. 197 et 198.

Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur des communications concernant l'épigraphie, adressées par MM. A. Tardieu, E. Blanc et l'abbé Magloire Giraud, p. 198 à 200.

Épitaphe d'Étienne Belot, communiquée par M. A. Tardieu, p. 200 et 201.

Rapport, par M. A. de Montaiglon, sur une crosse épiscopale du musée de Soissons. Communication de M. Leclercq de la Prairie, p. 201 à 203.

Texte de cette communication, p. 203 à 207.

Digitized by Google

SUITE DU SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Noms d'artistes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, relevés sur des documents inédits sur la Brie, par M. Lhuillier, p. 207 à 221.

Rapport, par M. A. Lenoir, sur des découvertes d'antiquités à Amiens. Communication de M. Dusevel, p. 221 et 222.

Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur des communications de MM. Hocher, Herry, Quantin, l'abbé Magloire Giraud et Beauchet-Filleau, p. 222 à 224.

Rapport sur la fouille du vingt-quatrième puits funéraire gallo-romain du Bernard (Vendée), par M. l'abbé Baudry, p. 224 à 232.

Rapport, par M. A. de Montaiglon, sur l'inventaire du trésor de l'abbaye de Moutiers en 1669. Communication de M. Bourbon, p. 232 et 233.

Texte de cette communication, p. 233 à 236.

Examen, par M. Ch. Robert, d'une question posée par M. Dusevel, p. 237.

Rapport, par M. L. Douët d'Arcq, sur des communications d'empreintes de sceaux par MM. Fierville et Godard-Faultrier, p. 237 à 239.

Rapport, par M. J. Quicherat, sur des photographies représentant des antiquités. Communication de M. Lacroix, p. 240 à 244.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur un détournement de bijoux et reliquaires, en 1792. Communication de M. Jules Guillemin, p. 244.

Texte de cette communication, p. 245.

Rapport, par M. A. Darcel, sur des notes recueillies dans les comptes de la paroisse de Saint-Martin de Doullens (Somme), par M. de Marsy, p. 246 et 247.

Texte de cette communication, p. 247 à 251.

Don d'un reliquaire à la cathédrale de Lyon, par Jeanne de Bourbon (1396). Communication de M. Guigue, p. 251 et 252.

NÉCROLOGIE. — Adolphe Lance, par M. Alfred Darcel, p. 253 à 256.

BIBLIOGRAPHIE.

Liste des ouvrages offerts au Comité du 1er août 1874 au 1er août 1876, p. 257 à 271.

CHRONIQUE.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. Concours de 1876, p. 272.

CORRECTION, p. 272.

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS

se vend au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ A. DURAND, LIBRAIRE,

9, RUE CUJAS,

Ancienne rue des Grès.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS.

SIXIÈME SÉRIE.

TOME II.

SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 1875.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXVI.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE SEPTEMBRE A DÉCEMBRE 1875.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 15 novembre et 6 décembre 1875, par M. Hippeau, secrétaire, p. 273 à 287.

Section d'archéologie. — Séances des 22 novembre et 13 décembre 1875, par M. Chabouillet, secrétaire, p. 288 à 299.

ACTES OFFICIELS.

Circulaire relative au projet de publication des documents inédits concernant les États-généraux du XIVe au XVIIe siècle, accompagnée du rapport de M. Georges Picot, p. 300 à 310.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Jourdain, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, p. 311 et 312.

Rapport, par M. Jourdain, sur le Bulletin de la Société historique de Compiègne, p. 313 et 314.

Rapport, par M. Jourdain, sur les Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis, p. 314 et 315.

Rapport, par M. Jourdain, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, p. 316 à 319.

Rapport, par M. Jourdain, sur les Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy, p. 319 à 321.

Rapport, par M. Jourdain, sur les Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson, p. 321 à 323.

Rapport, par M. E. Levasseur, sur les Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, p. 323 à 326.

Rapport, par M. de Mas-Latrie, sur le Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, p. 326 à 330.

Rapport, par M. de Boislisle, sur le Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, p. 331 à 333.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, p. 333 à 338.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Paul Lacroix, sur le Bulletin de la Société archéologique de Sens, p. 339 à 346.

Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur la Revue de Gascogne, Bulletin de la Société historique de Gascogne, à Auch, p. 346 à 351.

Rapport, par M. Edmond Le Blant, sur le Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, p. 351 et 352.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, p. 352 et 353.

Rapport, par M. Édouard de Barthélemy, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, p. 353 à 356.

Rapport, par M. Alexandre Bertrand, sur les Mémoires de la Société éduenne, p. 356 à 363.

Rapport, par M. Paul Lacroix, sur les Mémoires de la Société philomathique de Verdun (Meuse), p. 363 à 368.

(Voir la suite aux pages 3 et 4 de la couverture.)

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 1875.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1875.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

Le Président annonce à la section la mort de M. Avenel, auquel on est redevable de huit volumes publiés dans la *Collection des documents inédits*. (Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu.) La section s'associe aux regrets exprimés par M. le Président et elle décide, sur la proposition de M. Servaux, qu'une notice nécrologique sera insérée dans la *Revue des Sociétés savantes*. M. de Boislisle veut bien se charger de la rédaction de cette notice.

M. le Président se rend également l'interprète des regrets de la section au sujet de la mort de M. Carro, correspondant du Ministère et auteur d'une *Histoire de la ville de Meaux*.

M. Alart, correspondant à Perpignan, adresse au Comité une

Digitized by Google

note et quelques documents relatifs à des représentations de comédies castillanes qui eurent lieu à Perpignan de 1623 à 1627.

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse, adresse deux documents, dont l'un, de 1557, est relatif à la confrérie établie dans l'église collégiale de l'Isle; le deuxième, de 1588, est la mise en possession du fief de la tour de Sabran, par un prince de la maison de France.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Bourbon, correspondant à Montauban, signale une charte du XIVe siècle existant dans les archives de Tarn-et-Garonne : *Accord et alliance entre le roy de Castille et Jean, comte d'Armagnac*, 1357.

M. Augustin Chassaing, correspondant au Puy, adresse au Comité la copie d'un document tiré des archives de la Haute-Loire et intitulé : *Frais de voyage d'un délégué du pays de Velay à la cour de France*, en 1588.

Renvoi à M. A. Maury.

M. Dupré, correspondant à Blois : 1° Copies de plusieurs documents des XIIIe et XIVe siècles extraits des Archives de Joursanvault et relatifs à certaines donations charitables faites par des comtes de Blois; 2° Copie d'un projet d'établissement d'une manufacture de dentelles, à Blois, en 1667.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Jules Finot, correspondant à Vesoul : Un procès criminel au XVe siècle. *Tentative d'empoisonnement sur la personne d'Antoine de Neuchâtel, évêque-comte de Toul et abbé de Luxeuil.*

Renvoi à M. Lascoux.

M. de Fleury, correspondant à Blois : *Document* du 3 avril 1513 relatif à la généalogie de Descartes.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. René Kerviler, correspondant à Saint-Nazaire : 1° *Copie de lettres patentes* du 28 novembre 1454, de Pierre II, duc de Bre-

Digitized by Google

tagne, relatives à la lutte qui s'était établie entre Saint-Nazaire et Guérande, au sujet des fortifications de cette dernière ville; *deux chartes de la duchesse Anne*, des 19 avril et 28 décembre 1489 sur le même sujet;

2° Lettres contenant le serment de fidélité fait par François de Métel de Boisrobert pour le prieuré de Saint-Saturnin-de-Nozay;

3° *Duclos aux États de Bretagne*, tenus à Rennes en 1744, 1746 et 1748, où il figurait comme député de Dinan pour le Tiers.

Renvoi à M. Georges Picot.

M. Mireur, correspondant à Draguignan : *Représentations scéniques à Draguignan aux XVe, XVIe et XVIIe siècles.*

Renvoi à M. P. Meyer.

M. de Richemond, correspondant à la Rochelle : *Chartes de la nouvelle aumônerie de Saint-Barthélemy*, fondée par Aufredi à la Rochelle; *Lettres de Henri IV et de Mazarin; Débat entre Amyrault et Philippe de Vincent* (1647) au sujet du siége de la Rochelle.

Renvoi à M. Chéruel.

M. Castan, membre non résidant, à Besançon : Documents relatifs à l'organisation du droit à Besançon, 1580.

Renvoi à M. Lascoux.

M. Edmond Blanc, à Vence (Alpes-Maritimes) : *Conventions entre la commune de Vence et un certain Pierre Olivier, maître d'école*, relatives à l'établissement d'une école dans ladite commune.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Catrin, instituteur communal au Nouvion (Aisne) : Documents des XIIe et XIIIe siècles recueillis dans les archives communales et concernant l'état des personnes et des propriétés dans le Cambrésis et la Thiérache.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Lecocq, secrétaire général de la Société académique de Saint-Quentin : 1° *Le clergé de Saint-Quentin sur les remparts de la ville en 1410;* 2° *Délibération de la Chambre du conseil relative à une émeute qui eut lieu à Saint-Quentin, le 12 mars 1588.*

Renvoi à M. le comte de Luçay.

Digitized by Google

M. Rigaud, inspecteur primaire de l'arrondissement de Commercy : Donation par un chanoine de Toul pour l'établissement d'une école de chant des filles dans la commune de Pagny.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Pierre Margry adresse à M. le Ministre des explications sur le retard apporté dans son travail relatif aux établissements des Français en Amérique. Il se propose d'adopter pour la composition de cet ouvrage quelques modifications qui sont renvoyées à l'examen de M. Levasseur.

M. Victor Advielle, employé au Ministère des finances, propose d'établir une *table générale de la correspondance administrative sous le règne de Louis XIV.* La section ne peut que prendre note de cette proposition. M. Depping fils ayant été chargé de faire cette table, ce dernier sera invité à activer son travail et à en faire connaître la situation.

M. l'abbé Deladreue, correspondant à Beauvais, adresse au Comité la lettre B du *Dictionnaire topographique du département de l'Oise.* Ce travail sera examiné par la commission des dictionnaires dans sa prochaine réunion.

Même décision au sujet du manuscrit complet du *Dictionnaire topographique* du département de la Mayenne, envoyé par M. Léon Maitre.

Les hommages suivants sont adressés au Comité par :

M. Hippeau : 2e volume de l'*Avénement des Bourbons au trône d'Espagne.* Correspondance inédite du marquis d'Harcourt.

M. Théry : *Histoire élémentaire de la littérature française.*

Le même, au nom de M. Taiée, inspecteur d'Académie honoraire : *L'Abbaye de Saint-Jean de Laon, ses transformations, ses péripéties, sa décadence.*

M. Coussemaker, membre non résidant, à Lille : 1° *Fondations de chapelles et chapellenies dans la Flandre maritime;* 2° *Documents historiques de la Flandre maritime ; sources du droit public et coutumes dans le même pays.*

Digitized by Google

M. le baron de Girardot, membre non résidant, à Nantes : *Frédéric Cailliaud, de Nantes, voyageur, antiquaire et naturaliste.*

M. Marchegay, membre non résidant, aux Roches-Baritaud (Vendée) : *Lettres d'Élisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, à sa sœur Charlotte Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille*, 1595-1628.

M. Brun-Durand, correspondant à Crest (Drôme) : *Notes sur l'histoire du diocèse de Die*, à propos de la *Gallia christiana.*

M. Combet, correspondant à Uscerche (Corrèze) : *Histoire de la ville et du canton d'Uscerche.*

M. l'abbé Corblet, correspondant à Versailles : *Hagiographie du diocèse d'Amiens.*

M. Dupré, correspondant à Blois : *Recherches historiques sur Romorantin.*

M. de Fleury, correspondant à Blois : *Table sommaire de la Gallia christiana*, contenant la liste de tous les diocèses dont il est traité dans cet ouvrage.

M. Bernard Prost, correspondant à Lons-le-Saunier : *Essai historique sur les origines de l'abbaye de Baume-les-Moines.*

M. l'abbé Van Drival : *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais* (arrondissement de Montreuil).

M. Lucien Gap, instituteur communal à Buisson (Vaucluse) : *Tentative des protestants sur Séguret en 1578.*

M. l'abbé Hyver, secrétaire de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson : 1° *Maldonat et les commencements de l'université à Pont-à-Mousson* (1572-1582); 2° *Le doyen Pierre Grégoire de Toulouse et l'organisation de la faculté de droit à l'université de Pont-à-Mousson*, 1582-1597.

M. Lecocq, secrétaire général de la Société académique de Saint-Quentin : *Histoire de la campagne des canonniers-arquebusiers de la ville de Saint-Quentin* (1461-1790).

M. Armand Rendu, archiviste de l'Oise : *Inventaire analytique du cartulaire du chapitre cathédral de Noyon.*

M. de Valons, bibliothécaire du palais des arts à Lyon : *Inventaire des livres d'un abbé de Valbenoite* dressé en 1593, par Antoine Gryphius, annoté et publié avec la généalogie des Massa.

Ces divers ouvrages seront déposés à la bibliothèque du Comité, et des remercîments seront adressés à leurs auteurs.

Digitized by Google

M. Boutaric est désigné pour surveiller en qualité de commissaire responsable l'impression des *Rôles gascons*, dont il annonce que le manuscrit a été déposé par M. Francisque Michel.

M. le Président désigne pour rendre compte des publications des Sociétés savantes MM. le comte de Luçay, Cocheris, J. Tardif, Théry, Levasseur, de Mofras, Michelant, A. de Barthélemy.

M. Léopold Delisle annonce qu'il a reçu de M. Natalis de Wailly tous les documents manuscrits relatifs à l'histoire des *États généraux*. Ces documents seront renvoyés à l'examen de M. Picot, chargé de leur publication et qui a déjà entre les mains ceux qui avaient été transmis précédemment par M. Levasseur.

M. Bellaguet, au nom de la Commission chargée dans la dernière séance d'examiner la brochure de M. Gachard, intitulée : *Rapport sur la publication des papiers de Granvelle*, en propose l'impression *in extenso* dans la *Revue*. Cette proposition est acceptée.

Des rapports sont lus par :

M. Jourdain : sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*[1], le *Bulletin de la Société historique de Compiègne*[2], les *Comptes rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis*[3], les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*[4], les *Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson*, les *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*[5].

M. de Mofras : sur une communication manuscrite de M. de Varenberg, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique : *Histoire des relations entre le comté de Flandres et la Hanse Teutonique*.

M. Levasseur : sur les *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire*[6].

[1] Tome V, 1 vol. in-8°.
[2] Tome II, 1er fasc.
[3] Années 1869-1874, 4 vol.
[4] Tomes XIV et XV, années 1872 et 1873.
[5] Tomes XXX et XXXI, 1870-1874.
[6] Tomes LI et LII, 1872-1873.

Digitized by Google

M. de Mas-Latrie : sur le *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*[1].

M. de Boislisle : sur le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*[2].

M. Bellaguet : sur les *Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*[3].

M. J. Tardif : sur les *Testaments d'Alice et de Marie, comtesses d'Eu* (1245 et 1260).

Tous ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1875.

PRÉSIDENCE DE M. L. DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le Président annonce la mort de M. Rathery, conservateur sous-directeur adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque nationale et membre du Comité; il se fait l'interprète des regrets unanimes de la section d'histoire. Sur la proposition de M. Servaux, il est décidé que le discours prononcé par M. Delisle sur la tombe de M. Rathery sera publié dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. de Mofras est chargé de surveiller, comme commissaire responsable, la publication des *Lettres de Mazarin*, en remplacement de M. Rathery.

M. d'Arbois de Jubainville, membre non résidant, à Troyes,

[1] VIe vol. de la 2e sér. 1873-1874.
[2] 2e sér. t. III, 1873-1874.
[3] 3e sér. XIIe et XIIIe vol. 1873.

Digitized by Google

adresse au Comité deux extraits d'une *Grammaire manuscrite du XIVe siècle*, en latin, qui vient d'être acquise par la bibliothèque de Troyes.

Renvoi à M. Léopold Delisle.

M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse, adresse au Comité la copie d'un document qu'il a découvert dans les minutes d'un notaire de Lagnes (Vaucluse). Ce document contient le nom d'un abbé commendataire de Senanque nommé en 1550, Nicolas Bencey, évêque de Bagnorea (Italie), qui n'est pas mentionné dans la *Gallia christiana*.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Augustin Chassaing, correspondant au Puy, adresse une *mande* du 26 septembre 1445, relative à l'imposition sur le diocèse du Puy de la quote-part dans l'aide de 160,000 livres octroyée par le Languedoc au roi Charles VIII, à l'occasion de l'assemblée tenue à Tours pour la conclusion de la paix avec le roi d'Angleterre.

Renvoi à M. Boutaric.

M. Duhamel, correspondant à Ajaccio, adresse la copie des quatre pièces suivantes :

1° Lois constitutives du magistrat en Corse (1562-1582);

2° Création d'une magistrature spéciale pour la propagation de l'agriculture en Corse (1571);

3° Loi sur la garde des tours (1579);

4° Proposition et décret pour l'inféodation de l'île de Corse par le Gouvernement génois.

Renvoi à M. de Mofras.

M. Quesnet, correspondant à Rennes, adresse quatre documents extraits des archives d'Ille-et-Vilaine, savoir :

1° Contrat de mariage de Claude II de Lorraine, fils du duc de Guise, avec Louise de Brézé, fille de Diane de Poitiers (1546);

2° Lettres patentes de Charles V, érigeant en faveur de Duguesclin deux foires et un marché dans la ville de Sens, évêché de Rennes (1378);

3° Procès-verbal de violences exercées contre le chapitre de Rennes. Ce document est suivi d'une lettre du cardinal de Richelieu à Pierre Cornulier, évêque de Rennes (1638);

Digitized by Google

4° Mandement de François, duc de Bretagne, par lequel sont exemptés de fouage, tailles, aides, etc. les frères Millon, de la paroisse de Saint-Gilles (évêché de Rennes), «bien informés en l'art et mestier d'artillerie, tant d'arcs, arbalestres, flèches, virtons, canons et couleuvrines que autrement...»

M. l'abbé Tisserand, correspondant à Nice, adresse au Comité les documents suivants :

1° Plusieurs lettres autographes de Masséna ;

2° Une lettre autographe de Mirabeau aîné (27 janvier 1791);

3° Une lettre autographe de d'Alembert (5 janvier 1773) ;

4° Une lettre autographe du général Brunet, commandant en chef l'armée d'Italie (19 juin 1743);

5° Une lettre de Regnaud (de Saint-Jean d'Angely), 30 mars 1817;

6° Un manuscrit du commencement du XVIIe siècle (Statuts de l'église cathédrale de Grasse);

7° Enfin, l'original d'une procuration ayant pour objet d'obtenir de Sa Majesté Catholique l'investiture de la principauté de Monaco et de ses dépendances (29 avril 1779).

Renvoi à M. Michelant.

M. Francis Molard, correspondant au château de la Croix, près Chambéry, adresse cinq manuscrits extraits des bibliothèques italiennes. Ces travaux sont le résultat d'une mission qui lui a été confiée par le Ministre :

1° Le reste des extraits de la *Miscellanea cicala;*

2° Vingt-quatre lettres des ambassadeurs pisans près Charles VIII et des souverains d'Italie;

3° Un fragment du manuscrit 4812 de la Vaticane (*Dialogue de Corse*) ;

4° Inventaire des manuscrits relatifs à la Corse, conservés dans les bibliothèques de Gênes;

5° Un volume sur saint Georges (section des *Lettere varie*), et l'inventaire du 1er registre des *Libri contractuum.*

Renvoi à M. Michelant.

M. Lacroix, archiviste du département de la Drôme, adresse au Comité la transcription d'une charte du 29 août 1245 relative à un interdit lancé sur divers châteaux par Geoffroy, évêque d'Apt.

Digitized by Google

Dans une deuxième lettre, M. Lacroix donne quelques éclaircissements sur la seigneurie des Astars, à propos d'une note de M. de Boislisle sur Charles des Astars, insérée dans la *Revue des Sociétés savantes*[1].

M. l'abbé Tremey, à Aime (Savoie), adresse au Comité :

1° La copie d'un bref du pape Innocent VIII, relatif à la consécration d'une chapelle au village de Grey (Savoie), en 1590;

2° Une copie, tirée des archives de Mont-Saint-Bernard, de diverses donations faites par Thomas Ier, comte de Maurienne, à l'hospice de Montjavel (1206).

Renvoi à M. Lascoux.

M. Célestin Port, correspondant à Angers, écrit au Ministre au sujet des tables qui doivent être jointes au registre de Guillaume le Maire. La section décide qu'il sera dressé :

1° Une table alphabétique des noms propres;

2° Une table chronologique des matières.

Sur la proposition de M. Jourdain et après quelques observations de M. Paul Meyer, la section décide que l'*Index du Psautier de Cambridge*, par M. Francisque Michel, sera immédiatement envoyé à l'Imprimerie nationale.

M. de Saint-Genis, correspondant à Châtellerault, adresse à la section la première épreuve de sa *Carte générale des invasions germaniques en France*.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Asselin, correspondant à Douai, fait hommage au Comité de son volume intitulé : *Quelques lettres inédites d'Anne d'Osmond, marquis d'Havrincourt, et de Marie Jeanne d'Aumale* (1721-1724).

Remercîments et dépôt à la bibliothèque.

M. Ch. Loriquet, secrétaire général de l'Académie de Reims, fait hommage au Comité de son ouvrage : *Mémoires de Oudard Coquault, bourgeois de Reims* (1649-1668); 2 vol. in-8°.

Remercîments et renvoi à M. A. Maury.

[1] 6e série, t. Ier, p. 528.

Digitized by Google

M. le docteur Maurin, président fondateur de la Société protectrice de l'enfance de Marseille, fait hommage au Comité de sa brochure : *De la mortalité des enfants en bas âge à Marseille*, et des trois premiers Bulletins de la publication de la Société protectrice de l'enfance de Marseille.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque.

M. Chéruel donne lecture d'un rapport sur une relation manuscrite d'une ambassade russe à Paris en 1668, mémoire de M. Guillaume Depping, qui lui a été renvoyé par la commission des *Mélanges;* les conclusions du rapporteur sont contraires à la publication de ce travail.

M. Paul Meyer rappelle à la section que les chartes de l'ouest de la France, communiquées pour la plupart par M. Marchegay, membre non résidant, aux Roches-Baritaud (Vendée), ne sont point copiées d'une manière uniforme, ce qui en en entrave la publication. M. Lelong, élève sortant de l'École des Chartes, originaire des contrées de l'Ouest, a été chargé, avec quelques-uns de ses collègues, de compléter ce travail, dont l'ensemble pourrait constituer un volume de *Mélanges*, et il suffirait de deux mois pour en terminer la publication.

Sur la proposition de M. le Président, la section décide que M. Paul Meyer sera chargé de surveiller la publication de ces documents : il sera déterminé ultérieurement dans quel volume de *Mélanges* ils pourront prendre place.

M. Boutaric appelle à ce sujet l'attention de la section sur l'intérêt qui s'attacherait au tirage à part de chacun des mémoires publiés dans les volumes de *Mélanges*. Cette question est également réservée.

M. Georges Picot lit un rapport sur la publication des documents inédits relatifs aux États généraux. Après quelques observations de M. Levasseur, la section adopte les conclusions du rapport et décide, sur la proposition de M. le Président, qu'il sera inséré *in extenso* dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. le Président désigne pour rendre compte des publications des Sociétés savantes MM. Desnoyers, Bellaguet, Jourdain, A. de Barthélemy, Boutaric, Hippeau, G. Picot et de Mofras.

Digitized by Google

Il appelle à ce propos l'attention de la section sur les comptes rendus des travaux des Sociétés savantes : en présence de l'importance toujours croissante des travaux de la section, il pense qu'il ne serait possible de publier *in extenso* dans la *Revue des Sociétés savantes* les rapports sur les publications, qu'autant que leur étendue serait proportionnée à l'importance des travaux.

M. Levasseur fait un rapport verbal sur une lettre de M. Margry, concernant le mémoire de ce dernier sur l'établissement des Français en Amérique. Le volume n'ayant pas encore été déposé par l'auteur, il ne peut être statué maintenant sur cette publication.

M. Lascoux lit un rapport : 1° sur une communication de M. de Saint-Genis, correspondant à Châtellerault : *Testament de J.-J. Rousseau du 27 juin 1737;* 2° sur une communication de M. Peyruau, à Élincourt-Sainte-Marguerite : *Note pour servir à l'histoire de Jeanne d'Arc.*

Renvoi à la commission de la *Revue.*

M. de Boislisle lit un rapport : 1° sur les communications suivantes de M. Quantin, correspondant à Auxerre : *Vente d'une Bible par l'abbé de Saint-Victor* (1405); *La famine de 1709 dans le diocèse de Sens* (renvoi à la commission de la *Revue*); *Lettre du roi à l'archevêque de Sens, contre-signée Colbert* (dépôt aux archives); *Rétablissement du poids-du-roi à Troyes* (1525). Renvoi du rapport à la commission de la *Revue* et du document aux archives; 2° sur une communication de M. Dupré, correspondant à Blois : *Un autographe d'Anne de Bretagne; payement des soins donnés par le médecin Honorat Picquet à Claude de France* (1509). Renvoi du rapport à la commission de la *Revue* et du document aux archives; 3° sur une communication de M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse : *La famine de 1709 dans le Comtat Venaissin et le siége de la ville de Caderousse.*

Renvoi à la commission de la *Revue.*

Sur la proposition de M. Léopold Delisle, la section décide qu'une commission sera chargée de proposer une liste de trois candidats pour le remplacement de M. Rathery. Elle se compose du bureau et de MM. A. de Barthélemy, Boutaric et Chéruel.

Digitized by Google

M. Boutaric lit un rapport : 1° sur plusieurs communications de M. Soucaille, correspondant à Béziers : Vidimus, *par l'archevêque de Narbonne et les évêques de Toulouse, d'Agde et d'Elne, d'un mandement du roi Philippe IV dit le Bel* (1285); — *Lettres patentes de Philippe de Valois au sénéchal et au receveur de Carcassonne pour le subside qu'il était en droit de lever pour la chevalerie de son fils aîné, pair de France, duc de Normandie* (1335); — *Mandement de Jean, comte de Poitiers, relatif aux priviléges de la ville et viguerie de Béziers* (1358); — *Arrêt du Conseil d'État en date du 10 novembre 1667, ordonnant que les diocèses et communautés du Languedoc payeront leurs dettes bien et dûment vérifiées;* — *Arrêt du Conseil d'État du 18 juin 1668, portant défense aux villes et communautés de députer les maires, échevins ou consuls en charge;* 2° sur une communication de M. Quantin, correspondant à Auxerre : *Diverses pièces relatives à la vente du cimetière des Juifs à Sens, par ordre du Roi, en 1308.*

Renvoi du rapport à la commission de la *Revue* et dépôt des documents aux archives.

M. Boutaric fait en outre un rapport verbal sur les communications suivantes :

M. Blancard, correspondant à Marseille : 1° *Texte d'un privilége de Frédéric II, du 8 janvier 1215, concédant à Guillaume de Baux le royaume de Vienne et d'Arles;* 2° *Texte d'une Charte du 23 août 1257, par laquelle Raymond de Baux se désiste de tous ses droits.*

M. Roschach, correspondant à Toulouse : *Note sur trois lettres autographes du cardinal de Richelieu*, conservées au château de Pinsaguel.

M. Landau, aumônier de l'École normale de Blois : *Engagement par lequel un franc archer de la paroisse de Sargé s'engage à servir pendant un an pour le compte de ladite paroisse* (1469).

M. Albanès, correspondant à Marseille : Copie d'une charte portant *donation au monastère de Vabres* (875) et d'une *bulle de Nicolas V à Jacques Cœur* (5 mai 1452).

Renvoi de ces documents à la commission de la *Revue*.

M. Bourbon, correspondant à Montauban : *Note sur une charte du XIVe siècle*, existant dans les archives de Tarn-et-Garonne; *Accord et*

Digitized by Google

alliance entre le roi de Castille et Jean, comte d'Armagnac (1357). Une copie de cette pièce sera demandée à M. Bourbon.

M. Combet, correspondant à Uxerche : *Extrait des registres des actes capitulaires de l'église royale et collégiale de la ville d'Uxerche* (1763).

M. Duhamel, correspondant à Ajaccio : *Copie du procès-verbal de l'élection du baron Théodore de Newhoff comme roi de Corse* (1736).

M. Leroy, correspondant à Melun : *Note sur Denis de Chailly, chambellan du roi Charles VII*, et copie d'une ordonnance concernant ce personnage (1420).

M. Pouy, correspondant à Amiens : *Lettre relative au texte du testament de Jeanne, reine de Castille, comtesse d'Eu*, etc. (1276).

M. Soucaille, correspondant à Béziers : 1° *Copie de lettres patentes par lesquelles le duc Jean, lieutenant du Roi au Languedoc, tient quitte les consuls de Béziers d'une somme de 3,600 francs d'or* (1384); 2° Copie de lettres patentes de François Ier concernant la *maladie des villes* (1534).

M. Quantin, correspondant à Auxerre : *Fondation par la reine Isabeau de Bavière de son anniversaire dans l'église cathédrale de Sens.*

Dépôt de tous ces documents aux archives.

Enfin M. Boutaric signale à la section les fragments originaux d'un cartulaire des xve et xvie siècles, qui lui ont été transmis par M. Moulintre, à Valence (Drôme). Ces documents sont renvoyés à la commission de la *Revue*. En outre, l'envoi de M. Moulintre sera, s'il y consent, déposé à la Bibliothèque nationale.

M. de Boislisle appelle l'attention de la section sur les erreurs que présentent souvent les documents transmis par les correspondants; on y trouve parfois, outre de grossières inexactitudes, un défaut absolu de ponctuation. Les rapporteurs doivent-ils prendre sur eux de corriger les fautes qu'ils rencontrent, ou doivent-ils renvoyer les documents à ceux qui les leur ont adressés?

M. Léopold Delisle pense que les rapporteurs doivent, autant qu'il leur est possible, faire eux-mêmes ces corrections; il ajoute que les observations de M. de Boislisle démontrent une fois de plus

Digitized by Google

la nécessité d'adresser à ce sujet des instructions spéciales aux correspondants et de les inviter à s'y conformer rigoureusement.

M. Desnoyers rappelle que M. Léopold Delisle s'était déjà chargé de rédiger ces instructions, du moins en ce qui concerne l'uniformité des communications des textes, et que la partie relative aux tables à établir avait été confiée à M. Lalanne.

Après une discussion, à laquelle prennent part plusieurs des membres de la section, M. le Président annonce qu'il ne décline point la tâche qu'il s'était imposée; mais il désirerait qu'il lui fût adjoint un collaborateur, M. Paul Meyer, par exemple, et que les autres membres de la section lui fissent part de leurs observations à ce sujet. Dans tous les cas, il annonce qu'il étudiera prochainement cette question et qu'il soumettra au Comité le résultat de ses travaux à cet égard.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 1875.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. de Montaiglon dépose sur le bureau son rapport sur la publication des *Comptes des bâtiments du roi.*

M. Bulliot, membre non résidant, président de la Société éduenne à Autun, adresse au Comité l'estampage d'une inscription romaine (*ex-voto*) trouvée à Montholon, près Autun. Cette communication est renvoyée à M. Léon Renier.

Une demande de subvention en faveur de la Société éduenne, adressée au Président de la République par M. Bulliot et motivée par les dépenses de la continuation des fouilles du mont Beuvray, est renvoyée à l'examen de la section par M. le Ministre de l'instruction publique. La section qui connaît de longue date l'importance des fouilles du mont Beuvray et qui apprécie le zèle et les lumières du président de la Société éduenne, décide qu'une allocation spéciale de 500 francs sera demandée au Ministre pour cette compagnie, indépendamment de la subvention qui pourra lui être accordée à titre d'encouragement, au moment de la répartition annuelle des fonds destinés aux Sociétés savantes.

M. Cherbonneau, membre non résidant, à Alger, adresse au Comité une série de notes rectificatives que M. le capitaine Lac de Bosredon a rédigées sur les inscriptions latines découvertes par lui dans le cercle de Tebessa, et qu'il a publiées dans le recueil de la Société archéologique de Constantine. Renvoi à M. Léon Renier.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, à Nantes, adresse

Digitized by Google

à la section le dessin d'un silex taillé couvert d'une patine jaunâtre qu'il a trouvé sur le territoire d'Escoublac, canton de Guérande. « C'est, dit notre collègue, la première pierre de ce genre qu'il ait « rencontrée dans le département de la Loire-Inférieure. » Renvoi à M. A. Bertrand.

M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse, adresse au Comité une note touchant l'inscription par lui déclarée apocryphe de Sainte-Casarie, qui a été publiée dans la *Revue des Sociétés savantes*[1]. Cette communication est renvoyée à M. Edmond Le Blant.

M. Aurès, correspondant à Nîmes, adresse au Comité un mémoire tendant à rectifier la lecture de l'inscription des Élusates, récemment trouvée à Sos (Lot-et-Garonne) et dont il a été parlé dans un des derniers numéros de la *Revue des Sociétés savantes*[2]. A l'appui de ses conclusions, M. Aurès adresse un nouvel estampage de cette inscription. Renvoi à M. Léon Renier.

M. Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, adresse au Comité : 1° quinze inscriptions, l'une du IXe siècle, les autres du XVe au XVIIIe siècle, recueillies dans le diocèse de la Tarantaise; 2° la description détaillée ainsi que les photographies des objets composant le trésor de la cathédrale de Moutiers (Savoie); 3° liste des objets et principalement des statues de saints déposés au musée du diocèse et recueillis dans les églises de la Tarantaise. Cette importante communication est renvoyée à l'examen de M. le baron de Guilhermy.

M. Buhot de Kersers, correspondant à Bourges, adresse quelques notes relatives à des souterrains récemment découverts dans le département du Cher. Renvoi à M. Charles Robert.

M. le marquis de Castelnau d'Essenault, correspondant au château de Paillet (Gironde), adresse une notice archéologique sur l'église de Moncaret (Dordogne). Cette notice, accompagnée d'un plan figuratif, est renvoyée à M. Albert Lenoir.

[1] Voir 6e série, t. Ier, p. 158 et suiv.
[2] 6e série, t. Ier, p. 28.

Digitized by Google

M. Combet, correspondant à Userche (Corrèze), adresse une note sur la découverte d'une espèce de puits creusé très-anciennement dans la ville d'Userche. Renvoi à M. Quicherat.

M. Houdoy, correspondant à Lille, adresse une notice sur les tombeaux de Baudouin V et de Louis de Male, comtes de Flandre, que renfermait la collégiale de Saint-Pierre de Lille. Cette notice, dont les éléments ont été puisés dans les archives du département du Nord, est renvoyée à M. de Guilhermy.

M. de Lhotellerie, correspondant à Alexandrie (Égypte), adresse deux estampages d'une épitaphe latine trouvée au camp de César, près Alexandrie. Renvoi à M. Léon Renier.

M. de Longuemar, correspondant à Poitiers, adresse une feuille d'estampage de noms de potiers relevés sur des anses d'amphores romaines et sur des rebords de cuvettes de la même époque, conservés dans le musée de Poitiers. Renvoi à M. Charles Robert.

M. Matton, correspondant à Laon, adresse la copie de quittances de la fin du XIVe siècle, conservées aux archives de Laon, relatant les dépenses occasionnées par le passage à Laon du roi Charles VI; l'une de ces quittances ferait connaître le nom de famille d'un peintre renommé de Louis Ier, duc d'Orléans, Colart de Jumigny. Renvoi à M. Anatole de Montaiglon.

M. le comte de Mellet, correspondant à Chaltrait (Marne), adresse : 1° la copie d'une inscription funéraire du XVIIe siècle, relevée dans la chapelle du collége de Pontlevoy, ancienne abbaye de bénédictins. Cette communication est renvoyée à M. de Guilhermy; 2° le compte rendu des fouilles pratiquées cette année dans la grotte de Saint-Léon-sur-l'Isle (Dordogne). Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Morel, correspondant à Châlons-sur-Marne, adresse l'esquisse d'une tête de bélier en terre cuite trouvée dans des fouilles pratiquées entre Condé et Tours-sur-Marne, en un lieu que la tradition nomme Socote et où, selon le correspondant, devait exister une petite ville ou du moins une grande villa à l'époque romaine. Renvoi à M. Quicherat.

Digitized by Google

M. le commandant Payen, correspondant à Sétif, adresse un *fac-simile* de quatre inscriptions latines recueillies dans cette ville et sa banlieue. Renvoi à M. Renier.

M. Alexandre Poulle, corespondant à Constantine, adresse la copie d'une inscription romaine qu'il a trouvée sur le territoire de Montauroux (Var). M. Poulle a joint à cette copie d'intéressants détails sur un conduit en maçonnerie de construction romaine et en un tel état de conservation qu'il vient d'être utilisé pour conduire à Tourettes et à Montauroux des eaux prises à Fréjus. Renvoi à M. Renier.

M. Pouy, correspondant à Amiens, adresse la photographie d'une statuette en bronze de Mercure, trouvée à Amiens. Renvoi à M. le colonel Leclerc.

M. de Revel, préfet du département de la Haute-Loire, correspondant du Ministre de l'instruction publique, annonce qu'il a remis à M. Chassaing le recueil de toutes les inscriptions des cloches du Velay. Ce recueil sera publié avec notes explicatives. En même temps, M. de Revel adresse diverses circulaires insérées dans le bulletin des actes administratifs de la Haute-Loire, qui témoignent du zèle éclairé de ce haut fonctionnaire pour les intérêts de la science, et notamment pour l'archéologie. La section décide que des remercîments seront adressés à M. le Préfet de la Haute-Loire, et que des extraits de ses circulaires et instructions relatives à la recherche et à la conservation des monuments du département confié à ses soins, seront publiés par la *Revue des Sociétés savantes*. La section prie M. de Montaiglon de vouloir bien se charger de cette importante publication.

M. Liénard, correspondant à Verdun, adresse au Président de la section une réclamation à propos du compte rendu, par M. Alexandre Bertrand, de sa notice sur la station préhistorique de Cumières. La lettre de M. Liénard est renvoyée à M. A. Bertrand.

M. Edmond Blanc, à Vence (Alpes-Maritimes), adresse: 1° le *fac-simile* de l'inscription du tombeau de saint Lambert, évêque de

Digitized by Google

Vence, mort en 1154, qui aurait été publiée inexactement dans la *Gallia christiana* ainsi que dans l'*Histoire de Vence* de M. l'abbé Tisserand ; 2° la copie de l'inscription dédicatoire de l'église du Broc (Alpes-Maritimes), avec une note explicative. Cette inscription est de l'an 1490. Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

M. Charvet, professeur à l'École des beaux-arts de Lyon, adresse, avec note explicative, l'estampage de la pierre funéraire de Françoise de Clermont, abbesse de Saint-Pierre de Lyon (XVIe siècle). Renvoi à M. de Guilhermy.

M. Germer-Durand fils, architecte à Nîmes, adresse le *fac-simile* d'une inscription romaine, ayant servi de piédestal à une statue ou à un buste, qui vient d'être trouvée à la fontaine de Nîmes. Ce *fac-simile* est accompagné d'une note sur une autre inscription relative au personnage nommé sur celle dont il vient d'être parlé et qui a été trouvée au même endroit du temps de l'historien Ménard. Renvoi à M. Renier.

M. Peigné-Delacour, à Proix, canton de Guise (Aisne), adresse au Ministre une note sur une découverte d'anciennes constructions, qui vient d'avoir lieu sur l'emplacement de l'ancien camp romain de Proix. Renvoi à M. J. Quicherat.

M. Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, fait hommage d'opuscules nouvellement publiés par lui : 1° *Une saison archéologique à Contrexéville* (*Vosges*) ; 2° *La commune de Jaulnay* (*Vienne*) ; 3° *La commune de Chasseneuil* (*Vienne*).

M. Barbier de Montault adresse, en outre, au nom de l'auteur, un exemplaire de la lettre pastorale de Mgr Charles-François Turinaz, évêque de Tarantaise, sur l'étude de l'archéologie, la restauration des églises et la conservation des objets d'art.

Un membre de la section qui a déjà eu connaissance de ce document, M. de Montaiglon, en fait ressortir l'importance. La section décide qu'un rapport comprenant des extraits de la lettre pastorale de Mgr l'évêque de Tarantaise sera inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*. M. Chabouillet est prié de se charger de ce rapport.

M. Julliot, président de la Société archéologique de Sens, fait

Digitized by Google

hommage de deux ouvrages dont il est l'auteur : 1° *Notice sur l'aqueduc romain de Sens;* 2° *Notice sur les origines du collége de Sens et son fondateur, Philippe Hodoard.*

M. le baron de Girardot fait hommage d'une notice biographique dont il est l'auteur, intitulée : *Félix Thomas, grand prix de Rome, archéologue, architecte, peintre, graveur, sculpteur.*

Des remercîments seront adressés à MM. Julliot et de Girardot.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. Alfred Darcel, Jules Marion, Édouard de Barthélemy, Edmond du Sommerard, Gustave Bertrand, Léon Renier, Alexandre Bertrand, colonel Le Clerc, baron de Guilhermy et Paul Lacroix.

M. Darcel annonce qu'il a été informé par M. Gillet, architecte du département de la Marne, de l'imminence d'un acte que la section considérera certainement comme très-regrettable. Quatre anciennes tapisseries d'Aubusson, représentant des scènes de l'Odyssée, ornées de fleurs de lis, dont les compositions sont dans le style de Ch. Le Brun, qui décorent l'une des salles du tribunal civil de Châlons-sur-Marne sont sur le point d'être vendues par les ordres dudit tribunal. Le Comité ne pourrait-il pas s'opposer à cette vente?

M. Servaux, chef de division adjoint, fait observer que cette affaire est du ressort de la direction des Beaux-Arts et prie M. le marquis de Chennevières, directeur des Beaux-Arts, présent à la séance, de vouloir bien prendre note de cette communication. M. le marquis de Chennevières promet de suivre cette affaire.

M. Darcel présente à la section, au nom de notre collègue M. Édouard de Barthélemy, qui n'a pu assister à la séance, la copie faite par ce dernier de l'*Inventaire dressé en 1532 de la garde-robe de la reine Éléonore d'Autriche, deuxième femme de François Ier.* Cette communication est renvoyée à M. Darcel.

M. Darcel fait encore hommage à la section, au nom de M. de Farcy, d'Angers, de divers opuscules dont ce dernier est l'auteur : 1° *Notices archéologiques sur les tentures et les tapisseries de la cathédrale d'Angers;* 2° *sur les orgues* de ladite cathédrale; 3° *sur les clochers,*

Digitized by Google

sonnerie, horloge et porche du même édifice, et au nom de M. Jacot, archiviste de Bar-le-Duc, d'une gravure représentant un bas-relief antique, puis en son propre nom, du *Catalogue du musée archéologique de la ville de Metz*. Le volume offert par notre collègue est renvoyé à l'examen de M. Charles Robert. Des remercîments sont adressés par M. le Président à M. Darcel; il sera écrit à MM. de Farcy et Jacot.

M. Paul Lacroix lit un rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. X, 1872.

M. le baron de Guilhermy, sur la *Revue de Gascogne*, *Bulletin de la Société historique de Gascogne, à Auch*, t. X, XI, XII, XIII, XIV, 1869 à 1873.

M. Edmond Le Blant lit un rapport sur le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. Ier.

M. Alexandre Bertrand lit trois rapports sur autant de communications : 1° *Note, avec dessins, sur un champ funéraire découvert en 1873 dans la commune de Garin, près Luchon* (*Haute-Garonne*), adressée par M. A. Ramé, correspondant à Rennes;

2° *Note sur le menhir de Diant* (Seine-et-Marne), adressée par M. G. Leroy, correspondant à Melun;

3° *Note indicative d'une découverte archéologique, faite dans un cimetière de Boulogne-sur-Mer*, adressée par M. Morand, membre non résidant du Comité, à Boulogne-sur-Mer.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Chabouillet lit, au nom de M. de La Saussaye, membre honoraire du Comité, un rapport du savant académicien sur une communication de M. de Fleury, correspondant à Blois, relative à des *Documents pour servir à l'histoire des voies de communication dans le Blésois, à la fin du XIVe siècle*. Le rapport de M. de La Saussaye, dont les conclusions sont adoptées, est renvoyé à la commission de la *Revue*.

M. Chabouillet lit ensuite en son propre nom une communication relative à des *Inscriptions des XIIIe, XVIIe et XVIIIe siècles par lui recueil-*

Digitized by Google

lies à Avenay, Aï et Mareuil-sur-Aï (*Marne*). Cette communication est renvoyée à la commission de la *Revue*.

M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, dépose sur le bureau la notice nécrologique sur notre regretté collègue, M. Lance, que l'on doit à M. Darcel. D'après une récente décision de la section, cette notice sera publiée dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Léon Renier fait un rapport verbal sur une communication de M. le commandant Mowat, correspondant à Rennes, comprenant trois estampages d'inscriptions romaines, avec notes explicatives. Suivant les conclusions du rapporteur, cette communication est renvoyée à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Edmond Le Blant lit deux rapports : 1° sur une communication de M. Martin-Daussigny relative à des *Inscriptions romaines trouvées à Lyon en 1875*; 2° sur une communication de M. Thuot, membre de la Société des sciences naturelles et archéologiques du département de la Creuse, intitulée : *Note relative à une inscription de basse époque trouvée sur le bord de la forêt de Chabrier, non loin du Puy-de-Gaudy* (*Creuse*).

Les rapports de M. Le Blant, dont les conclusions sont adoptées, sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Albert Lenoir lit un rapport sur une communication de M. Quantin, correspondant à Auxerre, intitulée : *Note sur la chapelle des Cosquino existant dans le cimetière d'Ancy-le-Franc* (*Yonne*). Ce rapport, dont les conclusions sont adoptées, est renvoyé à la commission de la *Revue*.

M. le baron de Guilhermy lit trois rapports : 1° sur une communication de M. Nozot, correspondant à Sedan, intitulée : *Notes sur les communes de Mance et d'Haudrecy* (*Ardennes*) et *Note sur une pierre funéraire de l'église d'Auxonne* (1400), *accompagnée d'une gravure;* 2° sur une communication de M. Gomart, correspondant à Saint-Quentin, intitulée : *Inscription d'une pierre tumulaire du XIVe siècle;* 3° sur deux communications de M. Dusevel, membre non résidant, à Amiens, dont l'une est relative à *deux inscriptions découvertes dans les travaux de démolition de l'ancien couvent des célestins*

Digitized by Google

à Amiens. Quant à la seconde, c'est la copie de l'inscription de la tombe de Paschase Ratbert, abbé de Corbie, mort l'an 851.

Les rapports de M. le baron de Guilhermy sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1875.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, à Nantes, adresse deux communications. Dans la première, notre collègue annonce qu'il a été trouvé deux puits funéraires à Rozé sur la rive gauche de la Loire, en face de Nantes; la seconde renferme un dessin de M. Bourgeret, architecte, indiquant l'état d'anciennes colonnes trouvées sous les piliers du chœur actuel de l'église de Guérande. Ces débris sont des XIIe, XIIIe et XVIe siècles. Renvoi à M. J. Quicherat.

M. Hucher, membre non résidant, à la Renardière près le Mans, adresse une notice sur un retable découvert dans l'église de Douillet (Sarthe). Ce retable est revêtu d'une peinture et est signé par le peintre Jean Belocier (1510). Renvoi à M. de Montaiglon.

M. Aurès, correspondant à Nîmes, adresse l'extrait annoté du catalogue général du Musée de cette ville, comprenant les marques de fabrique inscrites sur des vases ou fragments de vases, de poterie rouge, nommée vulgairement *poterie Samienne*. Renvoi à M. Ch. Robert.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, adresse quelques observations relatives à des rapports insérés dans la *Revue des Sociétés savantes*, sur certains documents par lui envoyés. Les observations de M. l'abbé Barbier de Montault seront renvoyées aux divers rapporteurs.

Digitized by Google

M. l'abbé F. Baudry, correspondant au Bernard (Vendée), adresse au Comité un rapport sur les *Fouilles exécutées dans l'église de Saint-Pair* (Manche). Ce rapport, accompagné de trois dessins et d'un plan, est renvoyé à M. J. Quicherat.

M. de Fleury, correspondant à Blois, adresse quelques observations sur un rapport de M. Douët d'Arcq inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*[1], et relatif à un sceau abbatial communiqué par M. l'abbé Barbier de Montault, et qui a pour légende *Sigillum conventus Nostræ Dominæ de Gardia.* Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. le commandant Mowat, correspondant à Rennes, adresse une notice accompagnée de trois dessins et de trois inscriptions sur les anciennes dalles funéraires de Saint-Malo-de-Beignon, petit village du Morbihan où les évêques de Saint-Malo possédaient un manoir. Trois de ces prélats y furent ensevelis en 1591, 1610 et 1702. Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

M. Nozot, correspondant à Sedan, adresse deux notices sur les villages de Wadelincourt et Sorbon (Ardennes), l'estampage et la description de deux médailles romaines trouvées dans les environs de Sedan, et un dessin représentant le tombeau de Fabert à l'hôpital militaire de cette ville. Renvoi à M. de Guilhermy.

M. Bernard Prost, correspondant à Lons-le-Saunier, adresse au Comité l'inventaire du mobilier de l'église collégiale de Saint-Maurice de Salins (1577-1578). Renvoi à M. Darcel.

M. l'abbé Tisserand, correspondant à Nice, adresse les documents suivants : 1° Inventaire de la maison de M. le marquis de Vence (1er septembre 1764); 2° État des tables nécessaires pour le service de Mme l'Infante, duchesse de Parme, pour son voyage de Versailles à Antibes (1753); 3° Mémoire ou état général des dépenses faites en Provence, à l'occasion du passage de ladite princesse; 4° Éclaircissement donné à MM. les intendants par M. le comte de Noailles, au sujet du voyage de cette princesse. Renvoi à M. Ed. de Barthélemy.

M. Albert Babeau, secrétaire de la Société académique de l'Aube,

[1] 6e série, t. Ier, p. 581.

Digitized by Google

adresse la copie de documents originaux concernant Dominique et Gentil, sculpteurs du XVIe siècle, auxquels on attribue la plupart des bas-reliefs des églises de Troyes. Renvoi à M. Anatole de Montaiglon.

M. Edmond Blanc, de Vence, adresse : 1° le dessin fait par lui d'un sarcophage romain du IIe siècle, qui se trouve dans la cathédrale de cette ville, et dont la tradition fait le tombeau de saint Véran, l'un de ses premiers évêques; 2° les *fac-simile*, accompagnés de notices, de treize inscriptions du XIIIe au XVIIe siècle. Ces deux communications sont renvoyées à M. de Guilhermy. M. Blanc adresse en outre l'inscription d'un tableau placé dans une chapelle située sur la route de Grasse, près de Vence. Cette inscription donne le nom d'un peintre du XVIe siècle, Jacques de Carolus. Renvoi à M. de Montaiglon.

M. Germer-Durand fils, architecte à Nîmes, adresse une double inscription romaine. La première partie de cette inscription aurait été déjà envoyée par M. Revoil; mais en la faisant transporter à la bibliothèque de la ville, M. Germer-Durand s'est aperçu que l'autre face portait des traces de lettres inobservées jusqu'ici. Renvoi à M. Léon Renier.

M. de Gallier, président de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, adresse l'expédition sur parchemin de l'acte de mariage de Dorbay, maître maçon de la ville de Paris, le continuateur de Levau pour les travaux des Tuileries, du Louvre et du collége des Quatre-Nations (1664). Renvoi à M. de Montaiglon.

M. Bourbon, correspondant à Montauban, adresse la copie, tirée des archives de Tarn-et-Garonne, d'une partie de l'inventaire en latin du trésor et du mobilier de l'église collégiale de Saint-Martin de Montpezat (Tarn-et-Garonne), 1436. Renvoi à M. Darcel.

M. Allmer, correspondant à Lyon, fait hommage de l'ouvrage intitulé : *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné*, par MM. Allmer et de Terrebasse (5 vol. in.-8° et atlas). Des remercîments seront adressés à M. Allmer.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, fait

Digitized by Google

hommage d'un travail dont il est l'auteur, intitulé : *Les basiliques mineures de France.* Des remercîments seront adressés à M. l'abbé Barbier de Montault.

M. Asselin, correspondant à Douai, fait hommage de deux études dont il est l'auteur, intitulées : l'une, *Monographie du beffroy de Douai*; l'autre, *Promenade artistique dans l'église de Saint-Pierre de Douai.* Des remercîments seront adressés à M. Asselin.

M. Alexandre Bertrand, membre de la section, fait hommage de son *Rapport sur les questions archéologiques discutées au Congrès de Stockholm.*

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. Douët d'Arcq, A. Bertrand, Marion, de Montaiglon, Clément de Ris, Charles Robert, P. Lacroix, Ed. de Barthélemy et F. de Guilhermy.

M. Darcel donne lecture de la notice nécrologique sur notre regrettable collègue M. l'abbé Cochet, qui lui a été demandée par la section. Cette notice est renvoyée à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Darcel lit ensuite un rapport sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2e série, t. VII, 1875.

M. Ed. de Barthélemy, sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 3e série, t. Ier. Chambéry, 1875.

M. A. Bertrand, sur les *Mémoires de la Société éduenne.* Nouvelle série, t. III.

M. Paul Lacroix, sur les *Mémoires de la Société philomatique de Verdun*, t. VII, 1873.

Ces différents rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

CIRCULAIRE

DU

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS[1].

Monsieur,

Depuis longtemps le Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes s'occupe d'un grand projet de publication des documents inédits relatifs aux États généraux, du XIVe au XVIIe siècle.

M. Georges Picot a été chargé de rassembler les divers éléments qui ont pu être recueillis jusqu'ici et d'indiquer les travaux exécutés et ceux qui restent à accomplir.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que le Comité a entendu et approuvé dans sa dernière séance sur l'état de la question, en vous priant de le lire attentivement et de vous rendre exactement compte des difficultés à surmonter et pour lesquelles je réclame votre concours éclairé. Je vous demanderai particulièrement d'apporter votre attention sur les points suivants :

1. Décrire les documents manuscrits relatifs aux tenues d'États généraux; en mentionner l'étendue; dans le cas où ils paraîtraient inédits, indiquer si la copie pourrait en être faite aisément.

2. Pour les fonds d'archives qui doivent renfermer des textes relatifs aux tenues d'États généraux, et notamment pour les registres municipaux et les registres capitulaires, proposer le meil-

[1] Cette circulaire a été adressée, le 11 janvier 1876, à MM. les préfets, les membres non résidants du Comité, les correspondants du Ministère et les conservateurs des principales bibliothèques publiques des départements; mais les termes en avaient été arrêtés en décembre 1875.

Digitized by Google

leur mode de dépouillement en vue d'obtenir l'indication ou la copie des morceaux se rattachant à la publication projetée.

3. Faire connaître s'il se trouve dans le département des collections particulières qui pourraient contenir des pièces de cette nature; indiquer le nom du propriétaire et les moyens de faire réussir une demande de communication.

4. Indiquer sommairement les documents relatifs aux États provinciaux; n'insister que sur les sessions qui ont immédiatement précédé ou suivi les réunions d'États généraux et sur les pièces qui ont un trait direct à ces assemblées.

5. Indiquer les recherches et les publications faites sur les États, ou sur toute autre matière qui s'y rattache, par des savants du département; mentionner les pièces détachées qui ont été publiées.

6. Enfin, je recommanderai spécialement à MM. les conservateurs de bibliothèques dont le catalogue n'a pas été publié, de transcrire la partie du catalogue contenant la description des pièces originales imprimées et des publications relatives aux États généraux. Si le catalogue n'est pas complet sur ce point, décrire les articles, en ayant soin de mentionner, à la suite du titre entier, le format, le lieu, la date et le nombre de pages.

Permettez-moi, Monsieur, d'espérer que vous voudrez bien, dès à présent, entreprendre vos recherches et m'en faire parvenir les résultats dès que vous les aurez terminées.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Signé : H. WALLON.

Pour copie conforme :

Le Chef de division adjoint, chargé du bureau des Travaux historiques,

E. SERVAUX.

Digitized by Google

Rapport présenté au Comité sur la publication des documents inédits relatifs aux États généraux.

Parmi les documents de notre histoire nationale, il n'en est peut-être aucuns qui soient moins connus que les documents relatifs à la tenue des États généraux. Assurément, il n'en est pas qui soient plus dignes d'être mis au jour. Lorsque le Comité historique fut créé, un des premiers projets de publication que conçut M. Guizot avait pour but de donner le texte entier du *Journal des États de Tours*, dont des fragments seuls étaient connus. Dans la pensée de votre illustre fondateur, ce volume ne formait lui-même qu'une partie d'un vaste ensemble destiné à reconstituer les annales authentiques de nos vieilles Assemblées.

Dès 1836, M. Augustin Thierry, en acceptant la mission de réunir tout ce qui pouvait éclaircir les origines et l'histoire du tiers État, considérait comme un élément essentiel de cette publication «la collection des actes relatifs à la convocation et à la tenue des États généraux du royaume»; mais ce plan, qui avait l'inconvénient d'être restreint à ce qui intéressait spécialement le troisième ordre, et qui, certes, eût été agrandi par son auteur, ne put recevoir un commencement d'exécution.

En 1841, un seul volume avait donc paru; mais le Comité n'avait pas perdu de vue le projet, et ce fut avec un élan dont vos procès-verbaux constatent l'unanimité que fut accueillie la proposition de publier un recueil de pièces inédites sur les États de la Ligue. M. Auguste Bernard avait découvert, avec autant de bonheur que de patience, une série de documents jetant la lumière sur une session qu'avait rendue célèbre, en la défigurant, le plus spirituel et le plus puissant de nos vieux pamphlets politiques. Les procès-verbaux étaient transcrits, les notes rédigées, tout était prêt : présenté le 1er mars 1841, le projet était appuyé par M. Fauriel, renvoyé à une commission, adopté le 5 avril suivant, et, sur la proposition de M. Mignet, le Comité «priait instamment le ministre de faire commencer immédiatement l'impression de ce recueil, que son importance devait faire passer avant les autres publications». Une année plus tard, en 1842, paraissait un volume de plus de cent feuilles qui réalisait toutes les espérances du Comité, et que l'ordre des textes, la méthode suivie par l'éditeur, les tableaux

Digitized by Google

habilement dressés, les plans et les tables rendent, à n'en pas douter, un des plus remarquables qui aient été publiés dans la Collection des documents inédits.

Un tel succès devait tout naturellement inspirer la pensée de confier à l'heureux éditeur la publication d'une autre session d'États. Il sollicita lui-même, en 1842, la mission de recueillir et de publier tout ce qui restait d'inédit et d'officiel sur les États généraux, et particulièrement sur ceux de 1588[1]. Ce projet fut ajourné, et, en 1846, une discussion qui s'éleva dans le sein du Comité nous permet de constater que la publication qui nous occupe, abandonnée par M. Augustin Thierry, désormais consacré aux recherches sur les origines du tiers État, n'avait rencontré aucun éditeur résolu à en surmonter les difficultés.

Le Comité n'avait pas perdu tout espoir[2]. En 1850, il était saisi d'une double proposition de M. Auguste Bernard, embrassant la publication immédiate des actes relatifs aux États généraux de 1303 à 1317 et la préparation de la suite complète des États généraux du XIVe au XVIIe siècle.

La première question fut aussitôt mise à l'étude. Sur le rapport de M. Le Clerc, annonçant que déjà M. de Stadler s'était occupé des plus anciens États généraux, le Comité l'adjoignit comme éditeur à M. Auguste Bernard, et les invita l'un et l'autre à communiquer leurs premiers travaux[3]. Malheureusement, cette collaboration, loin de hâter les efforts, sembla multiplier les obstacles. On chercha à faire aux deux éditeurs la part qui convenait à leur amour-propre[4]; puis, lorsqu'on obtint de M. de Stadler le manuscrit qu'il annonçait, des changements parurent nécessaires, et M. Le Clerc présenta sur le plan adopté un rapport critique qui dut servir de programme à l'éditeur[5]. M. de Stadler sembla s'attacher à ce sujet, et depuis 1852, date où les procès-verbaux constatent que le manuscrit remanié était attendu, jusqu'à la mort de l'éditeur, survenue en 1875, cette publication, toujours annoncée, incessamment ajournée par des promesses de corrections, a figuré perpétuellement et compte encore aujourd'hui parmi les ouvrages qui semblent à

[1] Séance du 8 août 1842.
[2] Séance du 2 avril 1849.
[3] 6 mai 1850.
[4] 3 juin 1850.
[5] 11 novembre 1850.

Digitized by Google

la veille d'être livrés à l'imprimerie. Vous avez su, à notre dernière séance, que ce manuscrit avait été remis par la famille de M. de Stadler à notre honorable président. Vous avez bien voulu me confier la charge de le dépouiller, ainsi que l'honneur de vous en rendre compte. Aussi ne manquerai-je pas de vous soumettre, à l'une de nos plus prochaines séances, un rapport détaillé sur ce sujet.

La seconde proposition de M. Auguste Bernard, offrant de se dévouer à la recherche et à l'impression des documents inédits sur les États généraux de 1355 à 1614, devait donner lieu à un effort plus considérable et sur lequel il est à propos d'insister. Sur le principe même de la publication, il n'y eut qu'une voix au sein du Comité; mais quelle méthode fallait-il adopter? comment rassembler les pièces? un seul éditeur devait-il être investi d'une telle charge? Pour résoudre toutes ces questions, une commission fut nommée le 6 mai 1850 [1]. Son premier soin fut de rechercher la trace des documents envoyés en 1788 à Versailles, par suite de l'arrêt du Conseil du 5 juillet, prescrivant la transmission des copies de tout ce qui était relatif aux formes et aux délibérations des anciens États généraux. Il y avait là un trésor qu'il fallait retrouver. Dès la séance suivante [2], la commission fit savoir qu'elle avait inutilement exploré les archives du ministère de la justice et qu'elle allait continuer ses investigations. M. de Pastoret fournit des renseignements précieux sur cette masse énorme de pièces et de mémoires dépouillée par son père en 1788, remise au roi avec les notes destinées à en faire connaître sommairement la nature, renvoyée au garde des sceaux, puis enfin transmise à M. Necker. On résolut de les demander à divers dépôts publics et de continuer en même temps aux Archives des recherches qui devaient être fructueuses, à en croire les affirmations de M. Auguste Bernard, assurant qu'il s'y trouvait un dépôt spécial de plus de deux cents volumes sur les États généraux. Le 1er juillet 1850, le champ de l'enquête commencée par le Comité s'agrandissait encore : aux dépôts des Archives et des ministères s'ajoutaient les greffes des tribunaux, héritiers des greffes des bailliages, ainsi que les archives départementales. La pensée d'une circulaire que le Comité adresserait à tous les correspondants vint à l'esprit de plusieurs membres. Ce projet fut adopté, et, le 5 dé-

[1] Elle était composée de MM. Le Clerc, P. Lacroix, Taillandier et de Wailly.
[2] Séance du 3 juin 1850.

Digitized by Google

cembre 1850, M. le Ministre de l'instruction publique (M. de Parieu) invitait les archivistes, bibliothécaires et correspondants du ministère à prêter leur concours à la publication des documents inédits sur les États généraux du XIVe siècle, en recherchant dans les départements tous les documents qui se rapportent à l'histoire de nos assemblées.

Cette demande, restreinte à une seule époque, et ne s'appliquant que sous une forme indirecte aux États généraux des siècles suivants, produisit quelques réponses dont il nous a été facile de retrouver les traces aux archives, si bien classées, de notre Comité. Quoique, pendant quelques mois, une place spéciale ait été réservée, dans les procès-verbaux de vos séances, aux communications relatives aux États généraux, il me semble évident que l'attention de vos prédécesseurs fut bientôt détournée de cet objet, et que le résultat n'a pas été proportionné à l'attente. La plupart des lettres demeurèrent sans réponse, et vingt correspondants à peine tinrent à honneur d'éclairer le Comité en s'associant à sa tentative.

Depuis 1852, de loin en loin, un document a été signalé; le nom de M. Auguste Bernard, évidemment découragé, n'est plus prononcé[1], et nous ne rencontrons un effort sérieux pour aborder la publication des États de 1614 que plusieurs années plus tard. Notre honorable collègue, M. Levasseur, qui n'appartenait pas encore au Comité, lui soumit un plan en 1857, et son active collaboration, malheureusement détournée de ce soin par d'autres travaux, a du moins laissé de précieux matériaux, dont ceux qui reprendront sa tâche interrompue ne manqueront pas de profiter.

Ainsi, depuis quarante ans, malgré la volonté de M. Guizot, le projet de M. Augustin Thierry, les vœux de M. Mignet et le désir du Comité, exprimé à toutes les époques et renouvelé naguère dans le rapport de son président, M. Léopold Delisle[2], il n'a paru

[1] La dernière trace des efforts de M. Auguste Bernard se trouve dans une mention portée au procès-verbal de la séance du 6 janvier 1851, à propos d'une lettre rendant compte d'une entrevue avec M. Gachard, archiviste général de Belgique, qui commençait alors la collection des documents concernant les assemblées nationales de ce pays. M. Bernard s'était assuré qu'une vaste enquête avait précédé la publication. A ce propos, il avait vérifié que plus d'une pièce relative à nos tenues d'États avait été signalée dans les villes autrefois françaises, notamment Tournay.

[2] Rapport de M. Léopold Delisle sur les travaux de la section d'histoire et sur ses publications depuis 1834. Paris, Imprimerie nationale, 1874, p. 144.

Digitized by Google

jusqu'ici que deux volumes d'une série qui a sa place marquée dans notre Collection.

Je ne m'attarderai pas, Messieurs, à vous rappeler la grandeur des sujets qu'embrassera une publication complète. Vous savez qu'il ne s'agit point seulement de faire revivre ici les formes oubliées d'une de ces institutions qui ont péri avec l'ancien régime : la matière est plus grande et le but est plus haut. Les origines du gouvernement représentatif dans notre pays, ses débuts, ses fortunes changeantes, le jugement que portaient aux différentes époques sur ses mérites les classes diverses de la nation, ne serait-ce pas déjà un sujet digne en lui-même de l'étude attentive des hommes de notre temps? Mais si, au delà de ce procédé de gouvernement, en lisant avec attention les documents qui en révèlent le mécanisme, nous trouvons des indications nombreuses sur le clergé, sur la magistrature, sur l'administration, les finances, le commerce, la noblesse et l'état militaire de la France; si sur toutes ces questions un jour nouveau est jeté par les plaintes des trois ordres; si nous surprenons, entre les intérêts contraires, des luttes pleines d'enseignements, et, pour ainsi dire, des fragments de dialogues qui font revivre les passions éteintes, nous aurons bien plus qu'un document d'histoire, nous verrons se ranimer devant nous l'histoire elle-même et les mémoires de la société française, dictés par l'opinion publique et écrits par les hommes les plus éminents de chaque époque.

S'il était permis d'assigner un rang aux pièces sur les États généraux suivant l'intérêt des documents, ce seraient, en effet, les cahiers de doléances qui devraient être cités en première ligne. Préparées en réponse aux lettres de convocation qui figureront en tête de chaque session, les plaintes embrassent tous les sujets : opinion d'un temps, mœurs et besoins des contemporains, tout y porte l'empreinte des sentiments profonds de ceux qui les rédigèrent. L'intérêt qui s'attache à leur publication est tel, que, suivant nous, aucun de ces cahiers ne doit être laissé dans l'ombre. Ils sont malheureusement fort rares. Tandis que le cahier général des trois ordres, tel que les députés qui l'avaient rédigé en fondant en un seul les cahiers de bailliages le remettaient au roi, nous a été précieusement conservé pour les États de 1483, 1560, 1576, 1588 et 1614, les cahiers primaires que dressaient les assemblées de paroisses et de bailliages ont presque tous disparu. Néanmoins, nous espérons

Digitized by Google

qu'une recherche minutieuse amènera de nouvelles découvertes et que nous pourrons placer, comme terme de comparaison, à côté de la rédaction générale, quelques-uns des éléments qui lui avaient servi de base.

L'importance des procurations a varié suivant les temps. D'un intérêt considérable lorsque les relations entre les provinces et le pouvoir central étaient rares, elles furent plus négligées au XVIe siècle, et le cahier qu'apportait avec lui le membre des États contribuait à faire oublier une ancienne formalité en enlevant toute espèce de doute sur l'identité de l'élu. En revanche, nous trouvons, à partir de la fin du XVe siècle, des procès-verbaux d'élection qui présentent le plus grand intérêt : leur publication compléterait le tableau des opérations qui précédaient la réunion de l'assemblée.

Nous arrivons alors à l'ouverture de la session, et nous rencontrons les procès-verbaux officiels. Chaque ordre faisait rédiger le sien. Un triple procès-verbal devra donc être recherché et publié. Dans ces pièces devront figurer à leur date les harangues officielles qui nous sont parvenues, soit qu'elles émanent du roi ou du chancelier, soit qu'elles aient été prononcées par les orateurs des États. On atteindra ainsi, appuyé sur des documents authentiques, la fin de la session, qui se terminera par la présentation des cahiers, la publication de leur texte complet ainsi que des réponses du roi, et par une indication plus ou moins étendue des principales ordonnances qui ont donné satisfaction aux vœux des députés.

Toutefois la tâche de l'éditeur ne serait pas accomplie s'il se bornait à donner des pièces en quelque sorte officielles. A côté des procès-verbaux dressés par les greffiers des États, il y a des récits écrits jour par jour par des personnages considérables vivant à la cour ou par des députés eux-mêmes, contenant la suite des événements et fournissant la clef des intrigues. Reflets des impressions intimes de chaque ordre, moins discrets que le greffier, plus sincères qu'une relation destinée à la publicité, ces mémoires ne peuvent être séparés des procès-verbaux auxquels ils communiquent la vie. Sans le journal de Bodin, qui comprendrait les premiers États de Blois ? sans celui de Bernard qui s'expliquerait les seconds ? et quel récit de 1614 peut être tenté sans lire et citer à chaque pas Florimond Rapine ? D'ailleurs, le journal de Masselin en est un frappant exemple. Quelque exact que pût être le procès-verbal des États de Tours, qui peut nier que, s'il était retrouvé, il serait

Digitized by Google

sans doute moins précieux pour l'histoire que la relation du chanoine de Rouen? Assurément. l'admission dans la Collection ou le rejet de tels récits ne sera pas une des parties les moins arduces de l'entreprise du Comité, qui devra mesurer l'importance et le caractère plus ou moins inédit de chaque document.

Ainsi, pour une session complète, la publication comprendrait les lettres royales de convocation, quelques exemples de procurations ou de procès-verbaux d'élection, les cahiers particuliers, le texte complet des procès-verbaux des séances de chaque ordre avec les harangues, les cahiers généraux des trois ordres accompagnés des réponses royales, que suivrait l'énumération des actes royaux dus à la sollicitation directe des députés; enfin viendraient, comme un appendice, les relations des principaux personnages.

En décrivant ainsi une sorte de type qui devra être pris pour modèle, nous n'avons pas besoin d'un effort d'imagination; le volume publié par M. Auguste Bernard est une œuvre achevée, que l'éditeur de la Collection devra conserver sous ses yeux pour tendre à s'en rapprocher constamment.

Après avoir indiqué la méthode générale d'une telle publication, nous devons nous demander si nous en possédons en ce moment tous les éléments. Certes, le Cabinet des manuscrits contient la plupart des pièces importantes; nous en avons retrouvé plus d'une aux Archives nationales, et, dans les archives de province, divers cahiers nous ont été signalés et ont été réunis par nous. Ce que nous avons pu rassembler, joint aux pièces dont nous connaissons l'existence, compose le fond essentiel des sessions tenues à Orléans en 1560, à Blois en 1576 et en 1588, à Paris en 1614. De ces pièces, les unes sont copiées, les autres prêtes à être transcrites; mais ce serait une grave erreur que de penser qu'il suffirait de commencer la publication sans se livrer à de nouvelles recherches. Il ne paraît pas possible que les archives municipales ou celles des bailliages, mieux explorées, ne nous livrent pas les originaux des cahiers confiés aux députés. Avant de commencer une entreprise qui sera définitive, il faut réunir la collection complète des manuscrits qui doit lui servir de fondement. Une telle méthode n'est pas nouvelle : nos devanciers nous en ont laissé l'exemple. Les documents sur le tiers État n'ont vu le jour qu'après plusieurs années de travail et la formation laborieuse d'un des répertoires de renseignements les plus riches que nous possédions, puisque plus de seize mille fiches. ap-

Digitized by Google

partenant à la bibliothèque du Comité, servent à montrer à ceux qui ont plus d'ardeur que de patience les efforts au prix desquels un historien, tel que M. Augustin Thierry, acquérait le droit d'enseigner nos origines et de publier des documents d'une valeur incomparable.

Avant de proposer au Comité d'entamer une publication si étendue, qu'il nous soit donc permis de solliciter de lui la rédaction d'une nouvelle circulaire adressée aux Sociétés savantes, aux correspondants, aux conservateurs des archives départementales, municipales ou judiciaires, et réclamant l'indication des documents relatifs aux tenues d'États généraux. Cette circulaire ne se bornerait pas, comme celle de 1850, aux États généraux du XIVe siècle; elle embrasserait toute la série de nos assemblées nationales, de 1301 jusqu'à la convocation avortée de 1651. Cet appel demeurerait-il stérile? Nous ne le pensons pas. Depuis vingt-cinq ans, de nombreux dépôts ont été fouillés, les archives départementales et municipales ont été l'objet de soins éclairés et d'une surveillance savante. Nous sommes certain qu'il y a une nouvelle moisson à recueillir, et que le Comité n'aura pas à regretter l'initiative que nous le supplions de prendre.

La circulaire ministérielle a-t-elle produit tout l'effet qu'on en pouvait attendre? Qu'on se reporte aux procès-verbaux, et il demeure évident que depuis plus de vingt ans les correspondants du Ministère, en adressant des documents isolés qui parfois touchent aux sessions d'États, ne semblent pas se douter du projet jadis conçu par le Comité. Nous n'en voulons d'autre preuve que l'extrême rareté des documents transmis de 1852 à 1864. A cette époque, les copies de trois manuscrits précieux sur les États de 1614 parvinrent coup sur coup au Comité. Que s'était-il passé? Le zèle des archivistes avait reçu une vive impulsion due uniquement à l'analyse qu'avait faite M. Levasseur, dans votre Bulletin, du cahier du tiers État d'Uzerches envoyé par M. Combet. Quelques lignes annonçant que vous projetiez une publication sur les États de 1614 nous avaient valu un cahier de paroisse des Landes, le procès-verbal très-complet des élections de Melun et le cahier de la ville de Lyon.

Soyez persuadés, Messieurs, qu'une circulaire donnera un véritable élan aux recherches. Vos archives recevront en peu de temps une collection spéciale qui donnera le moyen de vérifier et de comparer les textes, de multiplier les éclaircissements et de préparer

Digitized by Google

pour chaque session un ensemble de pièces soigneusement revues, offrant toutes les garanties au Comité lorsqu'il sera appelé à décider par la suite quelle forme et quelle étendue seront données à chaque publication. Ainsi s'élèvera pour ainsi dire sous vos yeux, et par l'initiative du Comité des travaux historiques, le monument que chacun des éditeurs livré à ses seules forces a été jusqu'ici impuissant à fonder.

GEORGES PICOT,

Membre du Comité.

6 décembre 1875.

Dans sa séance du 6 décembre 1875, le Comité a approuvé les conclusions de ce rapport et décidé qu'il serait envoyé avec la circulaire ministérielle.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
2e série, tome V. Arras, 1875, 1 vol. in-8°.
(Séance du 15 novembre 1875.)

Nous aurons peu de chose à dire du tome V de la deuxième série des *Mémoires de l'Académie d'Arras*. Il serait superflu de nous arrêter soit aux rapports sur les travaux de la Compagnie et sur les concours qu'elle avait ouverts, soit aux discours de réception des nouveaux membres. Nous n'avons pas, d'ailleurs, à nous occuper des communications relatives à l'archéologie, telles qu'une dissertation sur *les Armoiries dans les légions romaines*, et une autre sur *le Tombeau de Josué et les couteaux de pierre*. Après avoir écarté ce qui ne rentre pas dans l'ordre des travaux de la section d'histoire et de philologie, il ne reste, dans ce volume, que quatre morceaux qui l'intéressent : *l'Abbé Prévost et ses principaux ouvrages*, par M. Lecesne; *la sainte Manne*, par M. l'abbé Proyart; le *Lieu de naissance de saint Vaast* et *Encore une énigme historique*, par M. l'abbé Van Drival.

Analyserons-nous l'étude de M. Lecesne sur l'abbé Prévost? Ce serait refaire nous-même la biographie de l'auteur de *Manon Lescaut* et l'analyse critique de quelques-uns de ses ouvrages. Contentons-nous de dire que le nouvel historien du célèbre écrivain a raconté sa vie d'une manière attachante, de même qu'il a jugé ses œuvres avec goût.

S'il faut en croire une pieuse tradition, vers l'an 371, sous le règne de Valentinien III, le territoire d'Arras était affligé par une effroyable sécheresse, lorsqu'à la prière de ses habitants il tomba du ciel une substance blanche comme une espèce de laine ou de

Digitized by Google

ouate très-fine, imprégnée de gouttes de pluie, qui couvrit le sol, lui communiqua bientôt, avec une douce fraîcheur, une merveilleuse fertilité. Une partie de cet engrais miraculeux fut recueillie, et on la déposa dans une châsse qui fut placée dans la cathédrale, où elle s'est conservée jusqu'à la Révolution française. M. l'abbé Proyart a réuni les textes les plus anciens relatifs au miracle de la sainte Manne; il a raconté le culte dont elle était l'objet et les guérisons qu'elle a opérées; il a transcrit enfin le procès-verbal du 12 mars 1792, dressé par deux orfévres, à l'effet de constater, sur la réquisition des administrateurs du district d'Arras, l'état de la châsse qui la renfermait et qui ne tarda pas à être détruite. Ce mémoire est un chapitre intéressant de l'histoire religieuse de la ville d'Arras.

Il y a aussi une indication importante à recueillir de la courte, mais substantielle dissertation de M. l'abbé Van Drival sur la patrie de saint Vaast; c'est qu'il était né à Combefy, près Chalus, entre Limoges et Périgueux. Les textes cités par M. Van Drival, et notamment un passage de Bernard de Guidonis, paraissent ne laisser aucun doute à cet égard.

Nous voudrions pouvoir en dire autant de l'explication d'*une Énigme historique*, par le même auteur. Véritable énigme, en effet, dont le sujet est la célèbre devise que la fille de l'empereur Maximilien, Marguerite d'Autriche, fit graver sur les murs de l'église de Brou : *Fortune*, *infortune*, *fort une*. Que veut dire cette devise? M. Van Drival hésite entre plusieurs interprétations. Nous avouons que, jusqu'à nouvel ordre, de toutes celles qu'il indique, la plus probable, à nos yeux, est celle que donnait en 1856 Mgr Chalandon, alors évêque de Bellèy, en prenant le mot *infortune* dans le sens d'un verbe employé autrefois pour signifier *rendre malheureux*, et en séparant à la fin de la devise les mots *fort* et *une*, comme ils le sont dans toutes les inscriptions de l'église de Brou. La devise signifierait alors : La *Fortune infortune fort une* personne, Marguerite d'Autriche. Mais, comme le fait remarquer M. l'abbé Van Drival, les doutes ne pourraient être entièrement levés que par le témoignage de Marguerite elle-même, dans quelque page de sa main qui viendrait à être mise au jour.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société historique de Compiègne.

Tome X, 1er fascicule. Compiègne 1874, 1 vol. in-8°.

(Séance du 15 novembre 1875.)

Ce fascicule, ainsi que l'appelle modestement la Société qui le publie, se compose de près de 300 pages. Si nous écartons le compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1872, par M. Arthur de Marsy, quelques extraits des procès-verbaux des séances, une note sur les appareils de chauffage et de ventilation employés chez les Romains, par M. le général Morin, enfin une notice sur la céramique sigillée de Compiègne et de ses environs sous la domination romaine, par M. de Roucy, nous avons encore sous les yeux toute une série de communications qui intéressent directement les sciences historiques et que nous devons signaler. En voici les titres :

Notice sur les mystères représentés à Compiègne au moyen âge, par M. Alexandre Sorel.

Roscelin de Compiègne, par M. du Lac.

Magne de Saint-Aubin, notice biographique par M. Alphonse Leveaux.

Notice sur les journaux à Compiègne, par M. de Roucy.

Notice sur Pierre Lagnier, compilateur du XVIe siècle, par M. Meresse.

Extrait d'un inventaire des titres et pièces du trésor de l'église de Tracy-le-Mont, par M. Z. Rendu.

Les Assemblées ecclésiastiques de Compiègne, par M. Aug. Pécoul.

Bibliographie compiégnoise, par M. de Marsy.

Note sur Philippe de Beaumanoir et Gautier Bardin, par M. Alex. Sorel.

Le grand nombre de communications que la Société de Compiègne a reçues, et qui ne présentent encore qu'une partie de la récolte d'une année, atteste, comme l'indique M. de Marsy dans son rapport annuel, la prospérité de la Compagnie et l'activité de ses membres. Est-ce à dire que ces courtes notices de quelques pages contribuent d'une manière sensible à l'avancement de la science historique? Assurément non; mais elles éclairent successivement beaucoup de points de l'histoire locale qui étaient restés dans l'ombre; elles rappellent l'attention sur des faits déjà connus, mais à demi

Digitized by Google

oubliés; ce qui vaut mieux encore, tous ces travaux entretiennent chez ceux qui les entreprennent et chez ceux auxquels ils s'adressent le goût de l'étude et du savoir. Parmi les mémoires dont nous avons relevé les titres, quelques-uns, d'ailleurs, comme celui de M. Sorel sur les mystères joués à Compiègne au moyen âge, comme celui de M. Pécoul sur les assemblées ecclésiastiques tenues à Compiègne, offrent l'intéressante et utile réunion de faits curieux qui, jusque-là, étaient épars de côté et d'autre. Enfin, nous ne saurions omettre de signaler les services que peut rendre la *Bibliographie compiégnoise* de M. Arthur de Marsy. Elle occupe plus de 100 pages et nous offre le catalogue de 525 ouvrages relatifs à la ville de Compiègne et à ses environs. Bien que l'auteur ait écarté les ouvrages manuscrits et n'ait mentionné que les imprimés, cette revue bibliographique sera certainement d'une sérieuse utilité pour tous ceux qui voudront étudier l'histoire de cette partie de la Picardie.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis.

Années 1869 à 1874, 4 vol.

(Séance du 15 novembre 1875.)

Voici quatre volumes qui témoignent d'une activité persistante au sein du Comité archéologique de Senlis. Ralentis durant quelques mois par la guerre et l'occupation prussienne, les travaux de la Compagnie ont bientôt repris leur cours avec une régularité exemplaire, et chaque année elle a fait paraître, comme avant nos derniers malheurs, un volume contenant les procès-verbaux de ses séances et quelques-uns des mémoires dont elle avait entendu la lecture. Nous sommes en retard avec cette modeste et laborieuse société, et nos torts envers elle ne sont pas, à nos yeux, atténués par le caractère habituel des communications qu'elle reçoit, et qui concernent moins l'histoire proprement dite que l'archéologie locale. Nous aurions dû laisser, depuis longtemps, à d'autres plus compétents que nous le soin d'apprécier d'intéressantes études sur d'anciennes voies gallo-romaines, sur des pierres tombales, sur des sceaux, etc. Nous avons d'ailleurs à signaler nous-même quelques

Digitized by Google

pages, en petit nombre, il est vrai, qui touchent à des sujets historiques. Nous citerons, entre autres, une *Étude nouvelle sur la campagne de Jules César contre les Bellovaques*, par M. Peigné-Delacourt; une *Notice sur le concile de Senlis*, l'un des derniers ouvrages de M. l'abbé Laffineur, enlevé en 1872 à l'affection de ses collègues; une *Note sur la famille des ducs de Saint-Simon, gouverneurs et grands baillis de Senlis et de Pont-Sainte-Maxence*, par M. A. Gallien; quelques *Notes sur Senlis et ses environs au xve siècle*, par M. Arthur de Marsy. Nous n'oserions toucher, même par l'analyse la plus rapide, au débat qui s'est élevé sur les études préhistoriques entre M. de Maricourt et M. A. Vattier; car ce débat touche à des questions aussi graves qu'obscures, qui prêtent aux hypothèses les plus arbitraires, aux interprétations les plus abusives du texte de la Bible, et que, par conséquent, nous pouvons considérer comme étant en dehors de notre domaine. Mais nous recommanderons la lecture du mémoire de M. Vattier sur un ouvrage peu connu : « La formation de l'homme et son excellence, et ce qu'il doibt accomplir pour avoir paradis. Composé par feu de bonne mémoire Guillaume Parvi, docteur en théologie naguaires décédé, evesque de Senlis et confesseur du Roy ». Guillaume Parvi, né vers la fin du xve siècle, mort en 1536, ne fut pas un des moindres personnages de son temps. Il fut en relations avec Érasme et Guillaume Budé, et il figure à côté d'eux parmi les laborieux érudits qui, après la découverte de l'imprimerie, ont contribué à répandre, par de savantes éditions, la connaissance de la littérature classique et chrétienne. François Ier le choisit pour confesseur, et, dès l'année même du Concordat, le présenta au pape pour l'évêché de Troyes, d'où il passa, en 1529, à l'évêché de Senlis. On trouvera dans la notice que M. Vattier lui a consacrée d'intéressants détails et une analyse substantielle de l'ouvrage posthume dont nous avons tracé plus haut le titre. Nous ne voudrions pas laisser croire cependant que cet ouvrage ait par lui-même une grande valeur; il vaut par le fond, puisqu'il contient l'abrégé de la doctrine chrétienne; mais, malgré quelques traits vigoureux, la pensée ni le style n'ont rien qui permette de classer Guillaume Parvi au nombre des fondateurs de la prose française.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

Tomes XIV et XV, années 1872 et 1873. Clermont-Ferrand, 2 vol. in-8°.

(Séance du 15 novembre 1875.)

Ces deux volumes forment, l'un, 610 pages; l'autre, 594 pages. C'est dire quelle activité règne dans l'Académie de Clermont, et quelles importantes communications elle reçoit de ses membres. Il est vrai qu'elle justifie son titre, et que chaque année les sciences et l'archéologie occupent dans ses travaux une part considérable. Nous n'avons de compétence, quant à nous, que pour les études qui concernent les belles-lettres et l'histoire, et nous devons négliger toutes les autres. En nous plaçant à ce point de vue restreint, nous nous bornerons à signaler dans les deux volumes qui sont sous nos yeux, les mémoires suivants : *De la fécondité pratique des études spéculatives*, par M. Ancelot; — *Le terrier de la seigneurie de Ravel*, par M. le docteur Dourif; — *Les conventionnels d'Auvergne*, par M. Marcellin Boudet; — *Pièces relatives à l'histoire d'Auvergne*, par M. le président Rouffy; — *Formation et organisation du département du Puy-de-Dôme*, par M. Francisque Mége.

Quelle est la part des recherches spéculatives dans le développement des connaissances humaines? Telle est la question que M. Ancelot a discutée dans quelques pages judicieuses. A la vue des applications merveilleuses de la science, qui s'appellent les chemins de fer, la galvanoplastie, la télégraphie électrique, et de tant d'autres conquêtes des arts industriels qu'il serait fastidieux d'énumérer, on est trop enclin à oublier que les découvertes étonnantes qui accroissent d'une manière inespérée la puissance de l'homme sur la nature, ont leur principe dans quelques vérités abstraites que des études spéculatives ont mises en lumière. Celui qui le premier a vu ces vérités n'en apercevait pas les conséquences et ne les cherchait pas; mais la conséquence, par une sorte de logique inflexible, a découlé du principe et émerveillé ceux qu'elle enrichissait. Supprimez cependant le principe : que devient la conséquence? Elle disparaît avec tous les avantages qui s'y trouvaient attachés. Donc, s'il est permis de tendre sans cesse à la pratique, il ne l'est pas de négliger la théorie; je dirai plus : il vaut mieux sacrifier la pratique à la théorie que la théorie à la pratique; car en sacrifiant la

Digitized by Google

théorie, on tarit la source féconde dont les eaux bienfaisantes, pénétrant les diverses branches de l'industrie humaine, pouvaient seules donner naissance, d'une manière en quelque sorte indéfinie, à d'utiles applications. Tel est le point, d'une importance capitale, que M. Ancelot s'est attaché à bien établir, en confirmant ses propres idées par le témoignage des plus grands esprits qui aient contribué, depuis deux siècles, aux progrès de la philosophie et des sciences.

Avec M. le docteur Dourif nous quittons les hauteurs de la théorie, et nous nous trouvons en présence d'un simple « Terrier de la seigneurie de Ravel, appartenant à la royne de France, mère du roy. » Ce terrier a été dressé en l'année 1580 par Anthoine Godinel, notaire royal. Il contient la liste de tous les villages dépendant de la seigneurie de Ravel, avec les noms des tenanciers et l'indication des redevances. A divers points de vue il peut fournir d'utiles indications pour l'ancienne histoire de l'Auvergne.

Mais bien que l'Académie de Clermont ne néglige pas, comme on voit, les antiquités de la province, elle aime aussi à tourner ses regards vers des temps plus rapprochés de nous, quelque périlleuse qu'en soit l'étude. Peut-être le Comité n'a-t-il pas oublié une biographie et des lettres de Couthon, le farouche ami de Robespierre, dont nous lui avons rendu compte, il y a quelques mois, d'après une notice insérée dans le recueil de l'Académie de Clermont et faisant suite à d'autres notices sur les députés qui ont représenté l'Auvergne à la Convention. Le mémoire sur Dulaure continue cette galerie historique et révolutionnaire, qui n'est pas intéressante pour la seule ville de Clermont, mais qui sera lue partout avec profit. La génération actuelle a presque oublié Dulaure; elle sait qu'il a écrit une *Histoire de Paris* où se retrouvent, avec une certaine érudition et une certaine habileté de mise en œuvre, beaucoup de pages peu décentes et toutes les préventions les plus envenimées du XVIIIe siècle contre la religion catholique et contre le clergé; elle ignore qu'il a siégé à la Convention; qu'il y vota la mort de Louis XVI; qu'il fut proscrit, quelques mois plus tard, avec les Girondins; qu'après le 9 thermidor il fut chargé d'importantes missions; qu'ayant fait partie du conseil des Cinq-Cents, il rentra dans la vie privée au 18 brumaire; qu'il traversa l'Empire et la Restauration, et qu'il mourut en 1835 âgé de quatre-vingts ans, sans avoir répudié aucune des opinions, aucun des préjugés ni même aucune des illusions de sa jeunesse. La vie et les travaux de Dulaure n'avaient jamais été,

Digitized by Google

ils ne seront certainement jamais le sujet d'une étude aussi approfondie et aussi complète que celle que M. Marcellin Boudet y a consacrée. Cet important travail n'occupe pas moins de 382 pages. L'auteur, pour le rédiger, a eu entre les mains une partie des papiers mêmes de Dulaure, auxquels sont venus s'ajouter des renseignements recueillis de toutes parts. Grâce à cette réunion de matériaux, il a pu écrire une biographie du célèbre conventionnel dans laquelle on suit d'année en année le cours de sa vie, de ses pensées et de ses ouvrages. Ajoutons que M. Marcellin Boudet, tout favorable qu'il se montre à Dulaure, comme c'était à beaucoup d'égards son droit, conserve dans ses jugements une certaine impartialité. Il ne fait de Dulaure ni un héros, ni un saint; il le représente comme le plus obstiné travailleur de son temps; mais il lui reproche de s'être montré fanatique la plume à la main, quelque débonnaire qu'il fût dans ses actes; de n'avoir vu les choses et les hommes que par le petit côté; de n'avoir pas compris que les événements liés l'un à l'autre par une filiation logique, obéissent à des lois supérieures. Nous pourrions relever, dans le mémoire de M. Boudet, bien d'autres passages qui renferment, selon nous, une appréciation aussi équitable que judicieuse du rôle politique de Dulaure et de la valeur littéraire de ses travaux.

C'est également un chapitre intéressant de l'histoire de l'Auvergne à l'époque de la Révolution, que l'étude de M. Mége sur la formation et l'organisation du département du Puy-de-Dôme. Quand nous disons chapitre, nous ne disons pas assez, puisque l'étude dont il s'agit comprend 334 pages. Elle donne même plus qu'elle ne promet; car elle offre, dans une première partie, sous le titre de *Préliminaires*, un tableau approfondi de la situation administrative de l'Auvergne en 1789. Mais «au pays d'Auvergne, disait, dès 1589, l'avocat général Servin devant le Parlement de Paris, au pays d'Auvergne, nous avons vu dès longtemps une grande contention et émulation entre les villes de Clermont et de Riom. L'une se disoit la première; l'autre portoit la teste par-dessus toutes les voisines...» Cette rivalité séculaire se renouvela, comme on pouvait s'y attendre, avec la plus grande vivacité, lorsque la division de l'Auvergne en deux départements dont l'un comprendrait la Haute, et l'autre la Basse Auvergne, ayant été décidée en principe, il fallut organiser le département de la Basse-Auvergne, aujourd'hui du Puy-de-Dôme. Quel serait le chef-lieu du nouveau département? Où siégeraient

Digitized by Google

les tribunaux? Où seraient placées les écoles? Quelle serait la circonscription des paroisses? Les députés de la province étaient partagés : Malouet se montrait le défenseur ardent des intérêts de la ville de Riom; mais Clermont avait de son côté ses avocats qui ne le cédaient pas en vivacité à ceux de sa rivale. Les autres villes avaient aussi des intérêts à faire prévaloir, des droits acquis à garantir. M. Mége a tracé le tableau le plus animé et le plus complet de tous ces conflits. Il en a suivi les vicissitudes dans les réunions locales, puis devant les assemblées qui, de 1789 à 1802, ont gouverné la France. Son mémoire abonde en faits curieux, qui n'étaient pour ainsi dire pas connus, même en Auvergne. Je ne crois pas qu'il soit de nature à resserrer les liens entre la ville de Riom et la ville de Clermont; mais, quoique le souvenir des anciennes rivalités ne soit pas éteint entre les deux villes, Riom s'est résignée depuis longtemps à ne pas être le chef-lieu du département, et Clermont à n'être pas le siége d'une cour d'appel. Ajoutons que M. Mége a réuni dans un appendice de plus de 100 pages un certain nombre de documents historiques, la plupart inédits, qui servent de justification à son savant travail.

Les *Pièces relatives à l'histoire d'Auvergne*, communiquées par M. le président Rouffy, nous ramènent de plusieurs siècles en arrière. Comme ces pièces ne sont accompagnées d'aucun commentaire, nous nous bornerons à en transcrire les titres. Ce sont :

1° Extrait d'une enquête faite sur une contestation judiciaire entre l'abbé et les consuls et habitants d'Aurillac. Année 1252;

2° Lettres inédites relatives à l'histoire d'Auvergne adressées au président de Vernhyes. Années 1589, 1597, 1599;

3° Extrait d'une procédure instruite à Pontgibaud contre Guillaume Imbert, sorcier. Année 1472.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy.

Tomes XXX et XXXI. Le Puy, 1870 et 1874, 2 vol. in-8°.

(Séance du 15 novembre 1875.)

C'est à la Société académique du Puy qu'on doit la publication des *Chroniques d'Étienne de Médicis* et des *Mémoires de Jean Burel*,

Digitized by Google

documents du plus haut prix, mis au jour pour la première fois, de 1869 à 1874, aux frais de la Société, par les soins de son savant secrétaire, notre correspondant M. Chassaing, auquel cette publication méritait en 1869, dès l'apparition du premier volume, un prix de 1,000 francs dans le concours ouvert par M. le Ministre de l'instruction publique. Nous tenions à rappeler ce souvenir en venant, après une longue interruption, entretenir nos collègues des travaux d'une compagnie qui s'est acquis des titres aussi considérables à leur estime et à leur reconnaissance. Les volumes que nous avons sous les yeux sont, comme les précédents, formés de deux parties. La première comprend les procès-verbaux des séances de la Société, et la variété des faits qu'elle résume offre à chaque page la preuve d'une activité intelligente qui s'étend sans confusion à un grand nombre d'objets différents. La seconde partie est principalement consacrée aux mémoires, parmi lesquels les uns concernent l'archéologie, comme les notes de M. Chassaing sur l'orfévrerie du Puy au moyen âge et à la Renaissance, et l'étude de M. Aymard sur les antiquités préhistoriques, gauloises et gallo-romaines du village de Saint-Vidal; les autres touchent à l'économie politique, comme le mémoire de M. de Surrel sur le cadastre et sur l'utilité de son renouvellement; d'autres enfin intéressent les sciences historiques; mais ils sont au nombre de deux seulement; encore ne saurions-nous insister sur l'intéressante communication que M. l'abbé Frugère a intitulée : *Apostolicité des églises de France;* car elle consiste exclusivement dans l'analyse rapide des nombreux travaux et des ardents débats, plus passionnés que féconds, auxquels a donné lieu, depuis quelques années, la question de savoir si la prédication du christianisme en Gaule et la fondation des principales églises de France, remontant au temps apostolique, étaient l'œuvre de missionnaires envoyés de Rome par saint Pierre lui-même, ou bien, au contraire, ainsi que le pensaient au XVIIe siècle les érudits et les géographes les plus autorisés, si elles dataient d'une époque beaucoup plus récente. Mais ce qui donne un véritable intérêt, pour les amis des études historiques, aux deux volumes dont nous avons à rendre compte, c'est la publication intégrale du *Journal de ce qui s'est fait de plus mémorable aux grands jours de Languedoc, tenus tant en la ville du Puy qu'en celle de Nismes, avec un recueil de plusieurs arrests et règlemens qui y ont esté rendus.* Ce journal a été rédigé par Jean Baudouin, secrétaire du roi, qui fut attaché en 1606 à la chan-

Digitized by Google

cellerie près la cour des grands jours du Puy et qui avait rempli la même fonction près celle de Clermont. Le manuscrit original s'en conserve à la bibliothèque de l'Institut dans la collection Godefroy, et l'existence en a été révélée par l'inventaire de cette collection, que nos collègues, MM. Servois et Ludovic Lalanne, ont publié en 1855, dans l'*Annuaire-Bulletin* de la Société de l'histoire de France. Les Mémoires de Fléchier sur les grands jours de Clermont ont été classés, dès leur apparition, parmi les œuvres les plus instructives et les plus attachantes que la littérature historique ait produites. On serait complétement déçu si l'on s'attendait à trouver le même charme et le même intérêt dans le journal de Baudouin. Ce journal n'affiche aucune prétention littéraire; il n'a coûté à son auteur aucun effort de composition ni de style; c'est une sorte de procès-verbal, offrant jour par jour l'analyse fidèle des arrêts rendus par la cour, avec un certain nombre d'ordonnances et de règlements qui servent moins de pièces justificatives que de complément à l'ensemble du travail. Mais, dans ces modestes proportions, le journal de Baudouin ne laisse pas que de jeter de nouvelles et utiles lumières sur la situation du Velay, et sur les crimes de toute nature, meurtres, vols, extorsions, abus de pouvoir, qui motivèrent, en plein XVIIe siècle, une intervention extraordinaire de la justice royale. M. Paul Le Blanc, membre non résidant de la Société du Puy, à qui nous devons la publication de cet important document, y a joint des notes qui fournissent de précieux détails sur la plupart des personnages cités pour leurs méfaits devant les tribunaux des grands jours. A tous les points, cette partie du XXXe volume des Annales de la Société du Puy mérite d'être consultée et le sera toujours avec fruit.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson.

(Séance du 15 novembre 1875.)

L'université de Pont-à-Mousson a déjà été, devant le Comité des travaux historiques, l'objet de plus d'une communication écoutée avec intérêt. En 1863, 1864, 1866 et 1867, M. Maggiolo, alors inspecteur de l'Académie de Nancy, consacrait à cette université célèbre quatre mémoires qui ont été successivement insérés dans

Digitized by Google

notre recueil des *Mémoires lus à la Sorbonne*. On y trouve de curieux renseignements, inédits en partie, sur les origines de l'université, sur la condition des professeurs de la faculté de droit de 1572 à 1766, sur les pièces de théâtre qui furent représentées durant la même période au collége des jésuites. Mais de pareils sujets offrent des aspects très-variés; et quand on croit les avoir épuisés, ils se présentent sous une face nouvelle, qui mérite à son tour l'attention de l'historien.

Le volume des *Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson* qui a été envoyé à notre examen, contient un mémoire relatif à quelques points de l'histoire de l'université de cette ville qui n'avaient pas été approfondis au même degré par M. Maggiolo. L'auteur, M. Ch. Hyver, s'est proposé de nous faire connaître la première organisation de la faculté de droit et son premier doyen, Pierre de Toulouse. La faculté des arts et la faculté de théologie, inaugurées à Pont-à-Mousson le 8 novembre 1574 dans une maison de la place appelée le *Château d'amour*, et définitivement installées le 3 mars 1575 dans l'ancienne commanderie de Saint-Antoine, sur la rive droite de la Moselle, composèrent pendant quelques années l'université nouvelle. La faculté de droit n'avait plus ni règlement ni école; elle se réduisait à un petit nombre d'étudiants groupés autour d'un professeur, alors peu connu, qui avait étudié à l'université de Bourges, l'Écossais Guillaume Barclai. Les jésuites eux-mêmes, alors maîtres à Pont-à-Mousson, ne se montraient pas favorables au développement des études juridiques, et semblaient craindre que la parole et l'influence des juristes ne portât un coup funeste à leur propre suprématie. Cependant le duc de Lorraine, Charles III, fondateur de l'université de Pont-à-Mousson, tenait beaucoup à ce qu'elle possédât une faculté de droit: et pour seconder ses intentions bien arrêtées, il avait fait appel au concours de Cujas. Ce fut alors que, sur le refus de Cujas, Pierre Grégoire de Toulouse, déjà célèbre par son enseignement et par ses travaux, fut invité à se rendre en Lorraine. Qu'était-ce que Pierre Grégoire? Où était-il né? Quelle était son éducation? Où avait-il étudié? On l'ignore. Tout ce que nous savons, c'est qu'il fut avocat au parlement de Toulouse, puis professeur à Cahors, plus tard à Toulouse; enfin qu'à l'époque où il fit paraître son traité de *la République*, c'est-à-dire en 1596, il y avait vingt-trois ans et plus qu'il professait le droit. A peine arrivé à Pont-à-Mous-

Digitized by Google

son, Pierre Grégoire s'y occupa d'organiser la faculté de droit, à laquelle il donna de sages règlements. Il poussa même ses visées plus loin que la mission qu'il avait reçue ne l'y autorisait. Il éleva la prétention de supplanter les jésuites dans la direction de l'université, et d'en devenir lui-même le recteur. De là résultèrent des luttes intestines et un conflit qui fut porté à la fois devant la cour de Lorraine et devant le Saint-Siége, et qui se termina en 1585 par une bulle de Sixte-Quint en faveur de la compagnie de Jésus. Pierre Grégoire essaya de protester; mais, ayant reconnu l'inutilité de ses efforts, il finit par se soumettre, après une résistance de deux années, à la décision pontificale. C'est, d'une part, le tableau de cette lutte, ce sont, d'autre part, les efforts de Pierre Grégoire pour organiser la faculté de droit de Pont-à-Mousson, que M. Charles Hyver a retracés avec beaucoup de lucidité dans un mémoire substantiel, suivi de pièces inédites extraites, les unes, d'anciens registres, les autres, de l'histoire manuscrite de l'université de Pont-à-Mousson du P. Nic. Abram. Ce savant travail sera lu avec beaucoup de profit par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos anciens établissements d'instruction publique.

Nous avons eu l'occasion de nommer Guillaume Barclai; nous sera-t-il permis d'ajouter que le volume qui fait l'objet de ce rapport se termine par une note de M. Alfred Gerardin sur quelques éditions des œuvres de Jean Barclai. Nous y trouvons la confirmation d'un fait que M. Ch. Hyver avait déjà signalé, c'est que le traité de Barclai, *De potestate papæ*, publié par les soins de son fils, n'a pas été imprimé en 1610 à Pont-à-Mousson, ainsi que porte le titre, mais en Angleterre, à Londres.

JOURDAIN,

Membre du Comité.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE.

Tomes LI et LII. 1872 et 1873.

(Séance du 15 novembre 1875.)

Les Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire sont principalement consacrées aux sciences qui intéressent l'agriculture. Dans les deux vo-

Digitized by Google

lumes de l'année 1872 et de l'année 1873, l'histoire et la littérature ne trouvent qu'à glaner. Ce n'est pas que les historiens et les philologues lui fassent défaut. Le Bulletin est publié sous la direction de M. l'abbé Chevalier, correspondant et lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui a récompensé ses travaux. La Société a longtemps compté au nombre de ses membres l'abbé Bourassé, qui est connu par de savantes études sur l'architecture du moyen âge, qui a beaucoup contribué à faire connaître les monuments de la Touraine et qui paraît avoir exercé par là une heureuse influence sur l'architecture contemporaine dans la province. « Pendant qu'ailleurs on le salue comme un des princes de l'archéologie française, dit le secrétaire perpétuel en faisant son éloge, nous pouvons bien, nous, le pleurer comme le promoteur le plus actif et le plus fécond de notre renaissance artistique. »

Elle compte aujourd'hui des poëtes. M. Delphis de la Cour a composé des morceaux gracieux qui ont été récompensés aux Jeux floraux et dans plusieurs autres concours. Il a donné dans un des numéros du Bulletin une petite comédie en un acte et en vers : *Le dernier trait.* Un comte de vingt-deux ans, marié depuis plusieurs années à une jeune personne qu'il n'a jamais vue, vient pour la première fois chez sa femme pour lui annoncer qu'il a obtenu du roi Louis XV la permission de divorcer. La comtesse le reçoit la porte ouverte à deux battants, et le comte, qui est devenu amoureux de sa femme, trouve des prétextes pour prolonger l'entretien toute la nuit. La critique peut trouver que la situation manque de vraisemblance, mais elle se laisse volontiers désarmer par le trait final.

(Le comte se dirige vers la porte, qu'il ferme au verrou.)

LA COMTESSE.

Y pensez-vous, monsieur? Eh bien! êtes-vous fou
Que de la porte ainsi vous tirez le verrou?

LE COMTE.

Lorsqu'avec tant de soin je ferme cette porte,

(Comme en confidence)

C'est...

LA COMTESSE.

C'est...

LE COMTE.

Pour empêcher que mon bonheur ne sorte.

Digitized by Google

M. le baron Papion du Château a traduit, non sans charme, plusieurs églogues de Virgile :

Il prélude : on eût vu, ravis par ses concerts,
Et faunes du bocage et monstres des déserts
Accourir en cadence, et, devenus sensibles,
Les chênes balancer leurs rameaux plus flexibles.
La lyre de Phœbus a des sons moins touchants,
Et la Thrace d'Orphée admira moins les chants.

Je ne dois pas passer sous silence l'éloge du P. Lacordaire. La vie du grand prédicateur est trop connue et a eu de trop illustres panégyristes pour que nous y insistions; mais il n'est pas inutile de rappeler que l'éloge inséré dans le Bulletin de la Société d'Indre-et-Loire est le dernier prix de littérature qu'ait, en 1870, décerné l'Académie de Metz, et que ce lauréat a été M. Delphis de la Cour.

Il n'est pas étonnant que, dans cette riche province qui a été justement surnommée le jardin de la France, les questions agricoles soient la principale préoccupation de la Société. Nous y trouvons une dissertation qui se rattache à l'histoire. C'est une étude de M. Alonzo Péan sur les origines du pineau. On sait que le pineau est le meilleur cépage cultivé dans la France centrale : c'est à lui que la Bourgogne doit en partie la renommée de ses grands vins. Deux cépages rivaux se disputent ses coteaux : le pineau qui rend, année moyenne, 13 hectolitres à l'hectare, et le gamay qui en donne jusqu'à 40. Mais le gamay est bien inférieur, et, à une époque où les rois et les princes ne craignaient pas de régler par édit les cultures ainsi que les industries, le gamay a été souvent proscrit comme indigne de pousser sur les bons terroirs de la province. En 1395, Philippe le Bon rendait une ordonnance dans laquelle il faisait un pompeux éloge du pineau, défendait de fumer les ceps et prescrivait d'arracher le gamay, « très mauvais et très deloyal plant duquel vient très grand abondance de vins. » La défense a subsisté jusqu'en 1792, plus ou moins observée. Depuis ce temps, le gamay et le fumier ont pris leur revanche. M. Alonzo Péan s'efforce de donner une origine antique à ce noble cépage. Il attribue à son nom la même étymologie qu'aux mots *πινειν* et *vinum :* c'est la boisson par excellence. Il le montre d'abord, avec Columelle, couvrant les coteaux du Bordelais, où il aurait été planté par les Ibères qui eux-mêmes l'auraient, dans la suite de leurs migrations, apporté d'Orient, peut-être des flancs du Liban, où les Maronites cultivent encore la

Digitized by Google

vigne. La critique doit être très-sobre d'affirmations sur de pareilles étymologies et sur des origines si lointaines. Mais, du moins, l'auteur montre bien le progrès de la culture de la vigne en Touraine, et il peut invoquer, en faveur de l'excellence du pineau et de sa culture dans la province, le témoignage de Rabelais, non moins expressif que celui du duc de Bourgogne : « O lacryma Christi! c'est de la Desvinière (la Desvinière était un cru de Touraine); c'est du pineau! ô le gentil vin blanc! et par mon âme, ce n'est que vin de tafetaz. »

E. Levasseur,

Membre du Comité.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine.

Tome VI de la 2e série, 1873-1874. Constantine, 1874.

(Séance du 15 novembre 1875.)

La Société de Constantine ne borne pas ses travaux aux publications et aux explorations archéologiques qui lui ont valu déjà les encouragements les plus flatteurs du Comité. L'histoire et la géographie occupent également ses membres et fournissent souvent à leur zèle le sujet de mémoires intéressants.

Dans le volume de 1873-1874 qui nous a été adressé, nous mentionnerons, sans nous y arrêter, l'*Historique des connaissances des anciens sur la géographie du nord de l'Afrique*, par M. Ernest Mercier, interprète assermenté, M. Mercier annonçant lui-même, avec une modestie peut-être exagérée, que son œuvre n'est que le résumé du savant ouvrage de M. Vivien de Saint-Martin, intitulé : *le Nord de l'Afrique dans l'antiquité*. C'est, néanmoins, une entreprise utile et louable que de vulgariser ainsi les résultats historiques précédemment acquis, surtout dans un pays comme l'Algérie, encore si mal pourvu de bibliothèques et de ressources scientifiques.

Les travaux de M. W. Ragot, capitaine au 3e bataillon d'Afrique, touchent à une des questions les plus dignes d'attention de l'histoire et des intérêts futurs d'une partie considérable de l'Algérie. C'est la question connexe du Sahara algérien et de la possibilité de créer une mer intérieure dans le sud de nos possessions maugrebines. La question peut être étudiée à deux points de vue différents : dans

Digitized by Google

le passé, où les monuments fournissent des indications, si ce n'est immédiatement utiles, au moins curieuses et toujours bonnes à consigner; dans le présent et au moyen des procédés scientifiques, qui donnent une base certaine et positive aux études et aux projets divers que peut comporter la solution du problème.

Il suffit d'observer avec soin une carte un peu détaillée de la partie centrale de l'Afrique que baigne la Méditerranée, pour constater une dépression considérable du sol dans toute la région qui s'étend au sud du grand Atlas, depuis le golfe de Gabès, l'ancienne petite Syrte, jusques assez avant vers l'ouest et le Maroc. Il y a là, sur les confins méridionaux de toute la région du Magreb, une série de lacs ou de marais salés appelés *chotts* ou *sebkhas*, que les géologues considèrent comme les résidus et les témoins de l'existence d'un immense golfe africain communiquant aux époques antéhistoriques avec le bassin général de la Méditerranée par les terres basses des deux Syrtes, et dont un ancien témoignage est resté longtemps, à une époque bien postérieure et déjà historique, dans le *lac Triton*, connu de toute l'antiquité, et sur les bords duquel la mythologie grecque plaçait la naissance de Pallas.

Aujourd'hui, et depuis un temps absolument inappréciable, il n'y a plus de relations et de communications possibles entre la série des chotts situés au sud de la Tunisie et de la province de Constantine et les chotts analogues qui existent au sud des provinces d'Alger et d'Oran, dans le Magreb occidental. Il paraît incontestable, et M. Ragot insiste avec raison sur ce fait considérable, qu'à une époque plus ou moins éloignée de celle qui vit s'écouler dans la Méditerranée le vaste golfe qui pénétrait dans l'Afrique septentrionale, le terrain en partie abandonné par les eaux éprouva un grand soulèvement vers le centre, à peu près à la hauteur actuelle de l'oasis de Laghouat. Ce soulèvement donna des directions différentes aux rares cours d'eau qui se formèrent dans ces terrains sablonneux, et sépara complétement, par des montagnes qui atteignent quelquefois de très-hautes altitudes, les bassins de l'est et de l'ouest.

La qualité du sol, la nature des eaux et des coquillages, tout indique les anciennes relations des deux séries de chotts et leur commune origine maritime.

Ceux de l'orient, qui dépendent immédiatement du Sahara de Constantine et de Tunis, sont beaucoup plus étendus : ce sont quelquefois de vastes bassins, comme le lac Pharaon, l'ancien Triton;

Digitized by Google

leur régime est plus variable, et leurs abords, comme celui des terrains qui les entourent, est moins sûr. Quelquefois, complétement raffermi et à peine recouvert de végétation ou d'efflorescences salines, le sol manque souvent, tout à coup, au milieu de ces marécages dangereux. Malheur au voyageur qui s'y hasarde sans un guide éprouvé et connaissant les chaussées ou les sentiers qui les traversent. Des caravanes entières ont disparu et ont été englouties en certains points dans ces eaux bourbeuses, quand, à côté, une terre solide et fertile porte des oasis florissantes comme Touzer, Nefta et le pays de Nefzaoua.

Il est d'une extrême importance de déterminer, d'une manière certaine, jusqu'où la région variable des bassins de ces chotts peut s'étendre, suivant les saisons, vers les terres cultivables au nord et vers le grand Sahara au sud; il n'est pas moins indispensable de connaître la limite précise qu'ils atteignent vers l'ouest, c'est-à-dire dans l'intérieur de nos possessions africaines. Enfin, la question capitale et dominant toutes les autres est de savoir dans quelle mesure exacte toute cette région paludéenne se trouve au-dessous du niveau de la mer.

Depuis la publication des travaux de M. Ragot, la question a fait un pas fort important, et l'on nous permettra d'en dire rapidement un mot. M. Roudaire, capitaine d'état-major, a reçu de notre Gouvernement la mission d'explorer en détail toute la région des chotts et des sebkhas situés au sud de la province de Constantine, afin de dresser une carte exacte de l'ensemble des terrains que des observations antérieures et l'aspect général du pays indiquaient comme étant inférieurs au niveau de la Méditerranée et, par conséquent, submersibles.

On a pu voir les résultats de cette belle mission, si courageusement et si habilement remplie par M. Roudaire et les collègues qu'il s'est adjoints, à la dernière exposition géographique ouverte à Paris. Une nouvelle campagne établira, tout porte à le croire, une condition plus favorable encore dans le sud de la Tunisie. Il est aujourd'hui à peu près constant qu'une grande étendue de territoire occupée en quelques endroits par des oasis, mais pour la plus grande partie formée de terres sablonneuses et arides ou de vastes marais, se trouve notablement inférieure au niveau de la mer. On a déjà constaté en certains endroits, à fleur de terrain praticable, des dépressions de 25 à 26 mètres au moins, sans tenir compte des

Digitized by Google

profondeurs inconnues des lacs et des marais. Il est constaté, en outre, que ces dépressions, sur une largeur variable de 15 à 20 lieues, s'étendent vers l'ouest jusqu'à certaines positions qui se trouvent à plus de 100 lieues de la côte de Gabès. Il y a donc, dans cette région intermédiaire entre l'Atlas et le grand désert, un immense bassin de près de 2,000 lieues carrées notablement inférieur au niveau de la Méditerranée. Mais tout n'est pas dit encore, et l'on ne peut compter dès maintenant sur le succès. La science doit rechercher aujourd'hui si l'immersion de cette vaste étendue est possible, si elle est facile, si elle ne nécessite pas des frais trop considérables. Malgré des affirmations contraires venues d'Italie, il semble qu'on pressente une réponse favorable à ces questions. La dépression des terrains arrive jusqu'à une petite distance du golfe de Gabès, et là, vers l'Oued El-Akaris, au nord de l'oasis de Gabès, un canal de 8 à 10 lieues paraîtrait suffire pour ramener l'eau de la mer dans les terrains explorés. L'industrie et le crédit public ne trouveront rien là, sans doute, qui leur paraisse insurmontable.

Il est d'un grand intérêt, pour notre colonie, de savoir jusqu'où s'étendent vers l'ouest les terrains inférieurs au niveau de la Méditerranée. Les observations précises de M. Roudaire, confirmant les appréciations antérieures recueillies par M. Ragot, établissent que la région du sol submersible par le golfe de Gabès s'étend dans la province de Constantine à peu près jusqu'à la hauteur de Biskra.

Ainsi donc, si jamais cette conception d'une mer intérieure dans le nord de l'Afrique, dont la géodésie indique aujourd'hui la possibilité, venait à se réaliser, notre province de Constantine et, par suite, toute l'Algérie en profiteraient directement. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer les avantages de toute nature que l'introduction d'un immense volume d'eau, d'une véritable mer navigable au milieu de ces pays desséchés, apporterait d'éléments précieux pour la culture, l'industrie, le commerce et la civilisation de toute la région de l'Atlas et des oasis qui bordent la limite du désert.

En dehors du bassin submersible dont M. Roudaire a dressé la carte, le Sahara algérien existe encore et malheureusement sur une trop vaste étendue. M. Ragot s'occupe spécialement de la partie orientale qui forme le Sahara particulier de la province de Constantine.

Ses limites sont : au nord, le massif des montagnes des Nemencha et l'Aurès; à l'ouest, Biskra et les montagnes des Ouled Nail;

Digitized by Google

au sud, l'oasis d'Ouargla et le grand désert; à l'est, le Djerid et Nefzaoua de la Tunisie. M. Ragot décrit les cinq régions très-différentes qui existent dans ce grand territoire : 1° la *région Nord* ou pays des Ziban, comprise entre l'Aurès et le chott Melrir, seule partie du Sahara algérien où débouchent de véritables cours d'eau; 2° la *région des Plateaux*, à l'ouest du lac Melrir et sur les confins de la province d'Alger, vrai désert pierreux, stérile et inhospitalier; 3° l'*Oued Rir*, où se trouvent la ville et l'oasis de Tougourt, longue dépression entre les plateaux et le grand désert, terres chaudes remplies de chotts et d'oasis, abondamment arrosées par des puits artésiens que nous multiplions chaque année; 4° le *pays d'Ouargla*, bassin isolé analogue à l'Oued Rir et sur la limite du grand Sahara; 5° enfin *le Souf*, entre Tougourt et la Tunisie, le vrai désert de sable, assez peuplé cependant et parsemé d'oasis dans lesquelles vit une population blanche, laborieuse, intelligente, en partie sédentaire, qui paraît être une émigration venue du nord lors de la conquête arabe, et qui a pu rester longtemps chrétienne.

Après les descriptions géographiques et géologiques du pays, les discussions concernant les diverses races qui l'ont habité, M. Ragot décrit avec soin les routes qui le traversent, les voies romaines dont il reste des traces; il réunit et commente les inscriptions; il décrit les ruines qu'il a souvent explorées lui-même; il signale et cherche à identifier les villes qui ont été le siége des anciens évêchés berbères, comme Tamugada, Bagaïa, Diana, Gemellæ, Mascula, aujourd'hui Kenchela, le Taref-Mascala d'Ibn-Khaldoun, unissant ainsi, suivant une excellente méthode trop rarement suivie, les indications du moyen âge aux notions antiques et aux descriptions modernes.

Ce travail déjà considérable, dont nous n'avons qu'une partie, fait le plus grand honneur à M. Ragot et sera un des mémoires les plus intéressants et les plus utiles du Recueil de la Société de Constantine.

L. de Mas-Latrie,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.
2e série, t. III, 1873-1874.

(Séance du 15 novembre 1875.)

M. P. Meyer a rendu compte, l'année dernière, des deux premiers volumes de ce Bulletin, et il y a trouvé matière à une intéressante discussion de philologie[1]. Sans avoir à suivre mon prédécesseur dans la même voie, je puis signaler dans le nouveau volume quelques travaux de nature à obtenir l'attention du Comité.

Sous le titre de *Un épisode de l'histoire du Béarn*, et à propos d'une question d'extradition de meurtrier, M. Luchaire, professeur au lycée de Pau, a tracé un tableau de l'état du Béarn sous le roi Henri II. Plus loin, le même auteur disserte sur l'*Étymologie du nom d'Ossau*, et ses conclusions tendent à reconnaître des Euskes, c'est-à-dire des Basques, dans les habitants primitifs de la vallée. Mais, ainsi que l'a dit le président de la Société dans son discours annuel, pour apprécier le mérite de cette étude étymologique, « il faudrait posséder cette belle langue euskarienne, que le Béarnais d'aujourd'hui ne comprend même pas. »

M. Lespy examine les *Dictons de Béarn* au point de vue qui a déjà inspiré le *Livre des proverbes français* de Le Roux de Lincy ou quelques autres recueils publiés en diverses provinces. Il fournit une interprétation du « Cagot de Gamachie, » toute différente de celle qu'avait proposée M. Francisque Michel, dans son *Histoire des races maudites*, et rectifie également une anecdote rapportée par le même auteur sur Henri IV et le juron de « Dieu vivant. »

Les *Pratiques de sorcellerie et superstitions populaires*, quoique se rattachant essentiellement aux temps passés, n'ont point été étudiées en ce sens par M. Barthety, et il n'y a pas lieu de parler de son article. Je passerai donc immédiatement au travail important dont l'un de nos plus actifs correspondants, M. Paul Raymond, a enrichi le présent volume. Ce sont des *Notes pour servir à l'histoire des artistes en Béarn.*

Cette fois encore, M. Raymond a mis très-heureusement à contribution les archives qui lui sont confiées, pour révéler ou éclaircir la biographie des hommes d'art qui ont travaillé en Béarn, à l'aide de textes qui, par eux-mêmes, ont aussi leur intérêt et leur valeur

[1] *Revue*, 3e série, t. VIII, p. 202.

Digitized by Google

propre. Pareil travail a déjà été fait sur plusieurs provinces ou localités, pour le plus grand profit de l'histoire de l'art français; je citerai seulement les notes extraites, par M. de Laborde et par M. l'abbé Tisserand, des registres paroissiaux d'Avon et de Fontainebleau; par M. Grésy, des registres de Vaux-le-Vicomte; par M. Lhuillier, des archives de la Brie; par M. Célestin Port, des dépôts du département de Maine-et-Loire; enfin, les *Notices historiques sur la peinture et les peintres roussillonnais* de M. Alart[1]. A Pau, le dépouillement des anciens comptes, des chartes, des registres de notaires, etc., a fourni un butin tellement abondant, que M. Raymond a dû partager son recueil en trois parties : peintres, architectes et sculpteurs, musiciens ou comédiens. La plupart des artistes qu'il nous fait connaître étaient originaires du pays; un certain nombre pourtant appartenaient à d'autres provinces et avaient déjà été connus par les biographes, comme le Tourangeau François Bunel, peintre ordinaire de Henri IV; mais c'est à peine si l'on savait l'existence de cet artiste à la fin du XVIe siècle, et nous devons à M. Raymond d'abondants détails sur sa personnalité, aussi bien que sur les œuvres nombreuses qu'il exécuta pour le Béarnais, de 1587 à 1589. Regrettons seulement que le savant archiviste qui publie ces pièces nouvelles n'ait pu se référer à des recueils biographiques un peu plus complets que ceux qu'il avait à sa disposition, et, par exemple, au *Dictionnaire critique* de Jal, qui contient un long article sur les Bunel. Parmi les autres noms connus qui se rencontrent dans le répertoire de M. Raymond, je relèverai encore ceux de Dumoustier, peintre de la reine Marguerite de Navarre, en 1582, et de Baptiste Androuet du Cerceau, envoyé par Henri IV, en 1598, pour lever les plans du château de Pau. D'ailleurs, les artistes béarnais, dont beaucoup d'ouvrages subsistent encore, ne sont pas moins intéressants à étudier; on devra s'arrêter notamment aux articles de Sicard de Lordat, qui fit de grandes constructions pour Gaston Phœbus, entre 1372 et 1383; de Jérôme de Vize, bon maître d'œuvres, mal connu jusqu'à présent; des Flamands Charles de Bruxelles et Henri de Liége, qui travaillaient vers 1530. Enfin, j'ajouterai que l'histoire des communes de Béarn a tout autant à gagner que celle des monuments et des arts, au travail de M. Raymond.

[1] *Revue*, 5e série, t. VI, p. 76.

Digitized by Google

M. le docteur Cazenave de la Roche a repris au point de vue anthropologique l'étude de cette race des Cagots dont l'origine n'est point encore établie, malgré les travaux des Ramond, des Fr. Michel, des Palassou, des Marca, des Cordier et de tant d'autres auteurs. Selon M. Cazenave, qui voudrait concilier les opinions de plusieurs de ses devanciers, on pourrait considérer les Cagots comme sortis primitivement de l'armée vaincue à Vouillé et s'étant adjoint, au VIIIe siècle, les restes de l'armée sarrasine d'Abdérame. Mais la thèse de M. Cazenave a été vivement discutée par ceux de ses confrères qui s'occupent de la même question.

M. le vicomte Sérurier a étudié l'*Instruction primaire dans la région des Pyrénées-Orientales, et spécialement en Béarn, depuis la fin du XIVe siècle jusqu'en 1789*. Ce travail sera une contribution d'autant plus utile à l'un des sujets qui sont actuellement à l'ordre du jour, que l'auteur a pu y joindre une grande quantité de documents inédits fournis par M. Raymond. La correspondance de l'intendant, les registres du parlement ou des États, ceux des notaires, les inventaires des archives communales, ont donné tour à tour leur contingent. Nous y voyons qu'un certain nombre de villes, tout au moins, avaient des régents d'école dès le temps de Gaston Phœbus, et qu'un grand mouvement d'instruction primaire antérieur à 1789 doit être porté au compte de l'ancien régime.

Enfin, le volume dont je viens de rendre compte est clos par un mémoire sur la *Conversation au moyen âge*, lu par M. Yon, professeur au lycée de Pau, à la séance publique de la Société.

A. DE BOISLISLE,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

Année 1873, 3e série, tomes XII et XIII.

(Séance du 15 novembre 1875.)

La moitié à peu près du premier de ces deux volumes est occupée par un travail très-étendu de M. Leuridan sur *les Châtelains de Lille*. C'est la deuxième partie d'une étude, dont la première a été imprimée dans le Xe volume des mémoires de la Société. Nous

Digitized by Google

en avons rendu compte à la section d'histoire et de philologie[1]. M. Leuridan y traitait de l'origine et de la topographie historique de la châtellenie, des attributions judiciaires, administratives et militaires des châtelains et de leurs rapports avec la commune et les abbayes placées sous leur protection. Dans la seconde partie, il s'est proposé de nous faire connaître leur généalogie et leur histoire. Les châtelains de Lille, qui n'étaient d'abord que de simples lieutenants du comte, s'allièrent successivement aux familles princières et souveraines de Luxembourg, de Bourgogne et de Bourbon. L'histoire de ces grandes familles étant suffisamment connue, M. Leuridan s'est attaché principalement à celle de Lille, qui l'est beaucoup moins. Malgré les recherches laborieuses auxquelles il s'est livré, il n'a pu réussir, par suite de l'incertitude des sources et de l'insuffisance des documents, à jeter un jour complet sur la généalogie des premiers châtelains. Mais il est parvenu, à l'aide d'un examen consciencieux, des textes anciens ou nouveaux qu'il lui a été donné de consulter, à rectifier beaucoup d'erreurs et à combler beaucoup de lacunes. Ce travail est suivi de nombreuses pièces justificatives, toutes extraites du cartulaire des châtelains de Lille. M. Leuridan a publié *in extenso* celles de ces pièces qui n'ont pas encore été imprimées; pour les autres, il s'est borné à un énoncé sommaire ou à une simple analyse. Enfin, une table des noms de personnes et des noms de lieux termine cette importante étude.

Nous trouvons dans le même volume une notice de M. J. Houdoy sur l'*Instruction gratuite et obligatoire dans la ville de Lille depuis le XVIe siècle jusqu'à 1789*. Les préoccupations et les discussions dont l'enseignement public a été fréquemment l'objet depuis quelques années ont suggéré à plusieurs sociétés savantes l'idée de rechercher quelle était à cet égard, dans le passé, la situation de leurs localités respectives. C'est donc au point de vue historique et non comme un sujet de polémique que M. J. Houdoy a traité cette question en ce qui concerne la ville de Lille. Il a puisé tous ses renseignements dans les archives municipales. C'est dans la seconde moitié du XVIe siècle que l'instruction primaire gratuite fut instituée à Lille, à la suite de legs et donations provenant de la famille de Guillaume, Pierre et Hubert Deliot, bourgeois et marchands de

[1] V. la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VI, p. 40.

Digitized by Google

cette ville, donations qui furent bientôt augmentées par d'autres bienfaiteurs. Il semble que le principe de l'obligation ait été posé, en même temps que celui de la gratuité, dès la fondation de la première école; car, en publiant l'ordonnance relative à cette fondation, le magistrat prescrivit aux pères et mères, maîtres et maîtresses, d'avoir à envoyer à l'école, *sous peine de griesve punition arbitraire à la discrétion d'eschevins*, « leurs enfants âgés de huit à dix-huit ans, leurs serviteurs et domestiques, à moins qu'ils ne fassent apparoir qu'ils fréquentoient autres écoles, et qu'ils savoient lire et escrire. » Il ne paraît pas que cette décision ait soulevé aucune protestation; mais certains parents ayant cherché à l'éluder par divers expédients, des mesures plus sévères et plus précises furent prises pour en assurer l'exécution. Nous ne suivrons pas M. Houdoy dans le détail de l'organisation et du fonctionnement de ces écoles, et des ressources très-variables et souvent incertaines provenant soit de l'initiative privée, soit du budget de la ville, au moyen desquelles elles se soutinrent jusqu'en 1789. Nous nous contenterons de constater qu'à cette époque elles étaient au nombre de douze : neuf pour les garçons et trois pour les filles.

M. J. Houdoy a cité textuellement, à la fin de cette notice, les principaux documents qui ont servi de base à son travail.

Le troisième volume contient cinq mémoires portant les titres suivants :

Les archives départementales du Nord pendant la Révolution, par M. Dehaisnes.

Notice historique sur Annappes, par M. Leuridan;

Les jubilés de Shakespeare, par M. Louis Dépret;

Étude sur le régime pénitentiaire. — La maison centrale de Loos et le pénitencier agricole de Saint-Bernard, par M. Jules Dutilleul;

Les conquêtes de la science aux prises avec l'impôt (*droit sur le sel des soudières*), par M. Frédéric Kuhlmann.

Ces trois derniers mémoires roulant, l'un sur un sujet de littérature étrangère, les deux autres sur des questions d'économie politique et d'administration d'un intérêt tout actuel, nous n'avons pas à en entretenir la section. Nous arrêterons de préférence son attention sur les deux premiers, qui rentrent plus directement dans le cadre de ses travaux.

M. l'abbé Dehaisnes, archiviste du département du Nord, apporte, comme ses deux prédécesseurs, MM. Leglay et Desplanques, un

Digitized by Google

zèle aussi intelligent que dévoué aux soins du riche dépôt qui lui est confié. Il poursuit activement, en même temps que le dépouillement et le classement des archives, l'inventaire commencé par eux des registres de l'ancienne chambre des comptes de Lille. Dans le mémoire dont il s'agit, il a tracé l'histoire des archives pendant la Révolution. Des recherches attentives dans les liasses non classées lui ont fait découvrir un nombre considérable de pièces relatives à cette histoire qui étaient restées ignorées de ses prédécesseurs, et qui lui ont souvent permis de déterminer le titre, le nombre, le poids des documents anéantis. Il a étudié les faits dans les trois sections qui ont formé les archives du Nord : la chambre des comptes et le bureau des finances de Lille; les administrations supprimées qui comprenaient les États et les intendances de la Flandre, du Hainaut et du Cambrésis, et enfin les documents transférés des couvents, du domicile des émigrés et de divers établissements civils dans les chefs-lieux de district. Passant successivement en revue ces trois sections, il nous montre les vicissitudes qu'elles eurent à subir de 1789 à 1795, les mesures prises par le Gouvernement d'alors, par les fonctionnaires placés sous ses ordres, par le directoire départemental et par les chefs de district, soit pour la destruction, soit pour la préservation des documents dont elles se composaient, et les pertes qui en furent la conséquence. Afin de donner une idée du nombre des registres qui ont été détruits à la suite du triage opéré par un des commissaires en vue de satisfaire à des demandes faites pour le service de l'artillerie, M. Dehaisnes a mis en regard, pour plusieurs séries de comptes relatives au département du Nord, le chiffre des registres qui existaient antérieurement à la Révolution et celui des registres que le dépôt possède aujourd'hui.

Le récit de M. Dehaisnes se distingue d'ailleurs par son impartialité. Il n'a voulu ni atténuer ni exagérer les faits. Il a cherché à démêler la part qui revient à chacun dans ces exécutions désastreuses. Tout en blâmant énergiquement ces actes de vandalisme, il ne croit pas, comme quelques historiens l'ont affirmé, qu'il y ait eu de la part des autorités de cette époque une volonté fermement arrêtée de détruire tout ce qui rappelait le passé, et il est plus disposé à partager l'avis de ceux qui pensent que les pertes occasionnées par les destructions officielles et systématiques ont été beaucoup exagérées, et qu'on doit en attribuer une grande part à la négligence des administrations locales, qui laissaient pourrir les docu-

Digitized by Google

ments les plus précieux dans des greniers, des granges, des caves et autres endroits exposés à l'humidité, à l'intempérie des saisons, à la dent des animaux rongeurs ou au pillage des populations ignorantes. Il a pu du moins vérifier, en ce qui concerne les archives départementales du Nord, que le récit des faits a été écrit d'après des traditions et des documents très-incomplets et parfois erronés. Ainsi, par exemple, M. le marquis de La Borde a répété, après M. Leglay, qu'à la chambre des comptes de Lille une masse de chartes écrites sur parchemin, vendue au poids, avait produit 80,000 francs. Or, au lieu de 80,000, il fallait lire 8,000, et au lieu de chartes, les registres du bureau des finances et des acquits de comptes. Il est à remarquer, d'un autre côté, que les archives du district de Douai, qui étaient d'autant plus exposées à la destruction organisée, que cette ville était alors le chef-lieu du département, et dans lequel on paraît avoir le plus détruit, sont celles qui, en réalité, ont le moins souffert et qui présentent aujourd'hui l'ensemble le moins incomplet.

Quoi qu'il en soit, l'exposé fidèle et triste de M. l'abbé Dehaisnes, en même temps qu'il fait ressortir l'importance des archives en général et de celles de Lille en particulier, est bien propre à inspirer l'horreur du vandalisme et de l'incurie. Nous devons, en terminant, féliciter l'honorable et laborieux archiviste, qui sait si bien comprendre les devoirs de ses fonctions et en tirer des résultats si profitables au public et aux études historiques.

Annappes est une commune du département du Nord, dépendant de l'arrondissement de Lille et du canton de Lannoy, qui n'a été le théâtre d'aucun événement historique et qui n'offrait pas une matière bien féconde à la notice de M. Leuridan. Aussi, malgré le soin qu'il a pris de puiser à toutes les sources d'informations, n'a-t-il pu que nous donner des renseignements assez restreints sur l'histoire d'Annappes, sur ses origines et ses commencements, sur quelques familles du pays, telles que celles des Le Preud'homme, des Robles et des comtes de Lannoy, qui ont été successivement maires ou seigneurs de ce village, et sur les fiefs relevant à différentes époques de l'ancienne seigneurie. L'église d'Annappes n'ayant rien non plus de remarquable sous le rapport archéologique, M. Leuridan s'est borné à nous faire connaître les noms de la plupart des pasteurs qui ont gouverné la paroisse depuis 1485 jusqu'à nos jours. Parmi ces pasteurs un seul, Henri-Valentin Looze, qui fut

Digitized by Google

curé de 1694 à 1729, est mentionné d'une manière spéciale pour avoir professé les doctrines de Jansénius et du P. Quesnel et les avoir fait partager à une grande partie de ses paroissiens et surtout à la comtesse douairière d'Annappes. Mais le prince de Lowenstein, qui occupa le siége de Tournai de 1713 à 1731, mit fin au progrès du jansénisme dans son diocèse en obligeant tous les membres de son clergé à se soumettre à la bulle *Unigenitus*.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société archéologique de Sens.
Tome X. Sens, imprimerie de Ch. Duchemin, 1872, in-8° de 440 pages.
(Séance du 22 novembre 1875.)

Nous ne pouvons que citer le mémoire de M. Déligand, avocat et maire de Sens, sur le *Ru de Mondereau*, quoique l'historique de ce cours d'eau, emprunté à la Vanne depuis plus de trois siècles pour les besoins de la ville, se rattache jusqu'à certain point à l'archéologie locale. Nous laisserons aussi de côté l'article de M. A. Fillemin sur la cathédrale et l'ancienne mosquée de Cordoue; article en très-bon langage, qui ne renferme que des aperçus pittoresques et des considérations sur le génie arabe et le génie chrétien, tirées de la comparaison de ces deux monuments. Enfin, nous regrettons de renvoyer à la section d'histoire l'examen d'un curieux mémoire de M. Lallier sur les frais de culture de la vigne et particulièrement sur le salaire des vignerons. M. Lallier a fait un relevé d'anciens comptes des travaux de culture exécutés dans différents vignobles du Sénonais, pour établir que le salaire du vigneron est quinze fois plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était en 1537, mais, en revanche, que le blé coûte seize fois plus cher maintenant qu'au milieu du XVIe siècle. Il a donc prouvé que le prix des denrées avait toujours continué à s'accroître, par suite de l'augmentation du numéraire circulant et que le prix de la main-d'œuvre restait bien loin en arrière, malgré l'accroissement de la fortune publique. Les conclusions de cet excellent mémoire sont assez piquantes, quoique rigoureusement exactes; par exemple: « Il ne faut pas de longues réflexions, dit l'auteur, pour comprendre quelle immense portée avait, au XVIe siècle, et au regard de la prospérité agricole, l'observance générale des lois de l'Église sur l'abstinence. »

M. l'abbé Leclerc de Champgobert, dans son discours de réception intitulé: *Utilité de l'archéologie*, n'a pas mis toutes les bonnes raisons qu'il pouvait faire valoir à l'appui de la thèse qu'il soutenait en présence de la Société archéologique de Sens. Ce discours n'en

Digitized by Google

est pas moins un morceau d'éloquence fort estimable, où le récipiendaire s'est rangé avec beaucoup de modestie parmi ces amis de la vérité historique, qu'il déclare « incapables de la découvrir eux-mêmes, mais empressés de la recevoir de plus savants qu'eux. » Il a pourtant trouvé une formule excellente, en disant : « L'archéologie est, comme la religion, une grande école de respect. » C'est, en effet, le respect des monuments anciens qu'on doit prendre pour base de l'archéologie. M. l'abbé Leclerc de Champgobert ajoute : « Ce n'est plus seulement à l'histoire, comme science, que l'archéologie est utile, c'est à l'histoire, comme source du vrai patriotisme. » On ne peut mieux traduire et commenter en peu de mots le beau titre que le Piémont avait donné au recueil de ses historiens nationaux : *Monumenta patriæ*. Cependant M. l'abbé de Montgobert, en faisant un éloge exclusif du moyen âge, aux dépens de ce qu'il appelle l'*ancien régime*, croit arriver tout naturellement à rattacher la liberté du moyen âge à la démocratie moderne.

M. G. Julliot est l'auteur d'un bon rapport sur diverses sépultures découvertes à l'abbaye de Sainte-Colombe et, en particulier, sur une crosse en bronze émaillé et doré. Il ne reste plus rien de la vieille église de l'abbaye de Sainte-Colombe; l'abbé Brullée avait entrepris d'en faire construire une nouvelle sur l'emplacement de l'ancienne; il est mort avant l'achèvement de cette vaste entreprise, qui marche bien lentement depuis que le créateur de l'œuvre n'est plus là pour activer les travaux. S'il était là, sans doute il eût préservé d'une destruction complète les sépultures qui ont été exhumées du sol de la première église abbatiale. Plusieurs cercueils de pierre, sans aucune inscription, remontant au IXe ou Xe siècle, ont été brisés et transformés en moellons. Un de ces cercueils, taillé dans un bloc de grès, offrait sur son couvercle bombé une sorte de cartouche sculpté, qui représentait trois croix reposant sur trois colombes. On n'a pas même sauvé ce couvercle : tout a servi de matériaux. On avait extrait d'abord un autre cercueil, qu'on regardait comme la sépulture du roi de France Raoul, mort en 936; les ossements n'ont point été recueillis, et le cercueil qui reste exposé aux injures de l'air, est employé par les maçons comme réservoir d'eau pour faire leur mortier! Une pareille insouciance n'est pas à l'honneur du conducteur des travaux de Sainte-Colombe. M. G. Julliot est arrivé trop tard sur les lieux pour s'opposer à ce vandalisme sacrilége digne de 93.

Digitized by Google

Un quatrième cercueil, mis au jour après les autres, n'a pas été plus respecté que ceux-là; on a prétendu qu'il était d'un travail grossier et qu'il ne méritait pas d'être transporté dans un musée. On a pu seulement sauvegarder une partie des objets qu'il contenait à côté du squelette. Ce sont les débris d'une étoffe tissue d'or, un calice de plomb avec sa patène et une crosse de bronze doré et émaillé. L'étoffe provenait des ornements sacerdotaux du défunt; le calice et la patène, entièrement oxydés et déformés, présentaient peu d'intérêt, mais la crosse est, suivant M. Julliot, « un de ces admirables bijoux, d'un travail exquis, dont l'apparition remonte au XIe siècle, que l'on désigne sous le nom de crosses à tige fleuronnée et à fleur épanouie, et qui furent en usage jusqu'à la fin du XIIIe siècle. » Elle se compose de cinq parties distinctes : la douille, le nœud, la volute, le fleuron et la couronne. M. G. Julliot a fait une description très-minutieuse de cette crosse, dont le nœud est formé de quatre médaillons, reliés entre eux par des quatre-feuilles et portant des anges gravés au trait sur fond d'or, au-dessus d'un fond d'émail bleu nuancé de blanc. Un fragment de la hampe en bois subsistait encore : « La crosse de Sainte-Colombe, ajoute M. G. Julliot, est, sans contredit, un des plus beaux spécimens connus de ces bâtons pastoraux à tige fleuronnée et à fleur épanouie, que certains orfévres des XIIe et XIIIe siècles essayaient de substituer aux crosses à serpent. » L'auteur ne fait, d'ailleurs, que s'en référer à la monographie de M. le comte de Bastard sur les crosses épiscopales et abbatiales[1].

Le diocèse de Sens avait fourni antérieurement deux autres crosses, qui peuvent être rapprochées de la crosse de Sainte-Colombe. L'une, dont le dessin a paru dans l'ouvrage de Willemin et fut plusieurs fois reproduit, aurait été découverte, il y a plus d'un siècle, dans le tombeau d'Ataldus, archevêque de Sens. La seconde fut extraite, en 1856, du tombeau de Jean de Chanlay, évêque du Mans, mort en 1291 et inhumé dans l'abbaye de Notre-Dame de Preuilly. M. G. Julliot compare ces deux crosses à celle de Sainte-Colombe. Il n'a pas réussi à retrouver ce qu'est devenue la crosse d'Ataldus; mais, en parcourant une histoire manuscrite des archevêques de Sens, par J. Maucler, il a rencontré le procès-verbal de la découverte de cette crosse célèbre, en 1742, dans les fouilles qu'on faisait alors pour

[1] *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. IV, p. 401 à 912.

Digitized by Google

les fondations du grand autel de la cathédrale. La crosse et les différents objets, que contenait un cercueil en pierre sous une tombe de plomb, sont décrits avec complaisance, mais ils n'ont pas été conservés. On doit regretter surtout les habits pontificaux qui formaient une espèce de mosaïque où l'on voyait des chiens et d'autres animaux. Ces étoffes de laine et de soie, brodées et ornées de dessins en filigrane métallique, sont encore plus rares que les crosses du XIIIe siècle.

M. E. Déligand a publié, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, une excellente notice historique sur Jean Cousin, laquelle complète et rectifie celle qu'il avait déjà fait paraître, en 1851, dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. Dans cette nouvelle notice, cependant, M. Déligand n'a pas eu l'avantage de pouvoir se servir de l'*Étude sur Jean Cousin*, que M. Ambroise Firmin Didot a offerte depuis à l'impatience des amis des arts, qui l'attendaient depuis longtemps. Ce dernier ouvrage, qui remplit tout un gros volume in-8° accompagné d'un atlas in-folio de gravures et de chromolithographies, est le résultat de longues et patientes recherches : M. Ambroise Firmin Didot n'aurait pu y faire que de légères additions, s'il avait connu la notice de M. Déligand. Cette notice n'en est pas moins très-bien faite et très-intéressante. Nous ne craignons pas d'affirmer que si l'auteur n'a pas mis au jour beaucoup de faits et de documents nouveaux, c'est qu'on ne doit plus espérer d'en découvrir, du moins à Sens, quoique Jean Cousin ait longtemps et souvent habité cette ville. On ne doute pas qu'il ne soit né à Soucy, petit village à 7 kilomètres de Sens, comme des traditions de famille l'attestent. Les mêmes traditions fixent sa naissance à 1500 ou 1501. C'est donc sans aucune preuve que quelques historiens, entre autres M. Charles Blanc dans son *Histoire des Peintres*, le font naître à Monthard, ancien fief de la famille de sa troisième femme.

Jean Cousin n'était pas noble, mais il appartenait à une bonne et ancienne famille de Soucy, famille qui s'y est perpétuée jusqu'en 1785, comme le prouve l'inspection des registres de l'état civil de la commune. Il ne devait pas être sans fortune et il avait une condition très-honorable, puisqu'il a contracté trois alliances avec trois des plus grandes familles du Sénonais. Il épousa en premières noces Marie Richer de Thorigny; en secondes noces, Christine Nicole Rousseau, et enfin, en troisièmes noces, Marie Bouvyer, sei-

Digitized by Google

gneur de Monthard. M. Déligand a donné sur ces trois mariages quelques renseignements que M. Ambroise Firmin Didot ne manquera pas de s'approprier dans une seconde édition de son ouvrage. C'est dans les archives des notaires de Sens que M. Déligand a fouillé pour établir d'une façon catégorique l'histoire de la seigneurie de Monthard, où Jean Cousin avait laissé des traces éclatantes de son passage. Il a fait aussi très-bon usage des matériaux épars et imparfaits qu'il a tirés des livres imprimés, et grâce à la correspondance particulière qu'il entretenait avec un descendant de la famille Bouvyer, aujourd'hui receveur principal des contributions indirectes à Agen, il a pu réunir des notions nouvelles sur les peintures de Jean Cousin. Il avait même chargé M. Mainville, professeur de dessin à Agen, de reproduire au crayon les portraits de famille que possède encore M. Bouvyer. Nous avons de la peine à croire que ce soient les tristes lithographies qui se trouvent assez mal placées dans le beau livre de M. Ambroise Firmin Didot. On ne saurait trop regretter que le célèbre tableau de l'*Eva prima Pandora*, qui s'est conservé aussi dans le château de Monthard, ne soit pas encore gravé dignement, car il n'en existe qu'un croquis, qui fait partie du *Voyage dans le midi de la France*, par Millin[1]. Le propriétaire du château de Monthard, M. Chanlay, notaire de Sens, s'est constamment refusé à laisser copier ou photographier ce tableau. C'est un fait regrettable, qu'il est bon de signaler à l'étonnement, pour ne pas dire plus, des amis de l'art français.

M. Déligand signale et décrit deux tableaux de Jean Cousin, que M. Ambroise Firmin Didot n'a fait qu'indiquer et qui ne sont pas indignes d'une appréciation motivée. Tous deux proviennent du dépôt des tableaux que la Révolution avait fait sortir des couvents supprimés, des églises vendues et des châteaux confisqués, pour les distribuer aux nouveaux musées dont la création avait été décrétée. La distribution de ces tableaux s'effectua lentement, de l'an VII à 1811. Le musée de Mayence reçut, en don de l'empereur Napoléon, une *Descente de croix*, et le musée de Rennes, *Jésus aux noces de Cana*. Ce dernier tableau avait longtemps fait l'admiration des curieux, dans l'église Saint-Gervais, à Paris. On ne dit pas de quelle église venait la *Descente de croix*, qui fait aujourd'hui l'orgueil du musée de Mayence.

[1] Voir t. Ier, p. 117, et pl. n° 5.

Digitized by Google

Nous avons remarqué, dans la notice de M. Déligand, la désignation de plusieurs miniatures et de plusieurs sculptures, attribuées à Jean Cousin, que M. Ambroise Firmin Didot a passées sous silence, notamment une châsse en argent sur laquelle Jean Cousin avait représenté en relief son beau-frère Jehan Bouvyer, curé de Soucy. Cette châsse, qui était dans le trésor de la cathédrale de Sens, fut fondue en 1794. On ne conçoit pas comment, en présence des nombreux ouvrages de sculpture en pierre, en marbre, en ivoire et en métal précieux que la tradition attribuait à Jean Cousin, des archéologues savants et des connaisseurs d'art très-raffinés ont essayé de prouver que Jean Cousin n'avait jamais été statuaire[1]. La question nous mènerait trop loin et nous renvoyons les incrédules à la nomenclature des œuvres sculpturales énumérées dans la notice de M. Déligand. Nous voudrions aussi avoir plus de loisir et plus d'espace pour démontrer, avec des preuves laborieusement rassemblées, que Jean Cousin a toujours été un partisan secret de la Réforme calviniste, ce que nie M. Déligand, et qu'il était poëte et bibliophile, ce que M. Déligand semble insinuer, en citant le beau sonnet qui précède une édition du *livre de Pourtraicture* et l'exemplaire d'un des ouvrages du grand artiste, avec sa signature et cette inscription à la Grolier : *Ce livre appartient à Jean Cousin et à ses amis.*

Le remarquable ouvrage de M. Ambroise Firmin Didot contient beaucoup de faits que M. Déligand n'a pu relater dans sa notice; nous avons, pour notre part, recueilli et publié quelques documents nouveaux, qui entreront tôt ou tard dans une monographie de Jean Cousin. Voici encore, pour compléter la notice de M. Déligand, un renseignement que nous fournit le grand ouvrage d'Alexandre Lenoir : le *Musée des monuments français*, et qui pourtant a échappé à tous les biographes et à tous les bibliographes, parce qu'il se trouve perdu dans l'*Aperçu historique des arts du dessin :* « On connaît à Paris,

[1] On est allé jusqu'à contester l'attribution de l'admirable statue de l'amiral Ph. Chabot, qui était placée sur sa tombe dans l'église du couvent des Célestins, et qui est citée par tous les historiens de Paris, depuis le XVIe siècle, comme le chef-d'œuvre de Jean Cousin, statuaire. Il faut reconnaître, cependant, que Jean Cousin n'est pas nommé dans l'*Histoire célestine*, composée en 1616 par Mathieu de Goussencourt (mss. de l'Arsenal, 2 vol. in-fol. H. F. n° 42), dans laquelle on lit seulement : « Philippe de Chabot fut inhumé le 7 juillet 1543 dans l'église des Célestins, où est sa représentation de marbre blanc, au naturel, appuyé sur le coude du bras senestre, avec une épitaphe en latin par Jodelle. »

Digitized by Google

écrivait Alexandre Lenoir en 1821, un beau manuscrit de Jean Cousin, composé de soixante dessins et d'autant de cartouches, représentant les diverses positions de la Fortune pendant la durée de la vie humaine, prises dans toutes les classes de la société. Les cartouches analogues à chaque dessin, également faits par Jean Cousin, contiennent en vers français l'explication du sujet représenté et devant lequel il est en regard. Ce manuscrit rare et précieux appartenait à M. le chevalier de Boufflers. Depuis la mort de ce poëte aimable, on ignore dans quelles mains il a passé.» Si Jean Cousin était bien l'auteur de ces dessins, on peut affirmer qu'il était aussi l'auteur des vers français qui les accompagnaient[1].

Nous sommes vraiment étonné que M. Déligand, qui est en quelque sorte à la source des informations dans cette ville de Sens où Jean Cousin avait élu domicile pendant de longues années, n'ait pas fait sortir des archives publiques ou particulières quelque document inédit sur le grand artiste sénonais. On ne s'explique pas que le peintre-verrier, qui avait exécuté un si grand nombre de vitraux pour les églises de Sens et pour celles de la province, ne soit pas même nommé dans les comptes de ces églises. Nous avons nous-même feuilleté, sans plus de succès, le *Journal manuscrit* de Jacques Chamoret, chanoine de la cathédrale de Sens au commencement du XVIIIe siècle (*Bibl. de l'Arsenal*, mss. H. F., n° 909, 4 vol. in-f°), et dans ce recueil d'éphémérides universelles, on ne rencontre qu'une seule fois le nom de Jean Cousin, et ce nom ne désigne pas l'artiste, mais un chanoine, qui devait être son fils ou son frère; voici l'article qui le concerne : «Ce mesme jour (26 février 1572), mourut à Sens, sur le midy, Jean Cousin, chanoine de Sens à l'autel Nostre Dame, et chantre en l'église de Sens. Ce fut luy qui corrigea le chant des antiphonaires de nostre église, qui furent imprimez par ses soins en 1550. A fondé pour les enfans de chœur une messe basse les dimanches, l'an 1560. Ledit Cousin inhumé proche la chapelle Saint-Sulpice, dite *des enfans.*» Nous supposons que c'est là qu'il faudrait chercher aussi la sépulture de notre Jean Cousin, mort en 1590 ou 1591 et sans doute à Sens, car Léon de Laborde, Jal et tous les patients fureteurs, qui avaient

[1] On nous apprend que ce précieux manuscrit vient d'être retrouvé dans la bibliothèque de l'Institut, par l'un des savants conservateurs de cette bibliothèque, M. Ludovic Lalanne, qui doit bientôt le publier avec un nouveau travail sur Jean Cousin et son œuvre.

Digitized by Google

compulsé les anciens registres, aujourd'hui anéantis, des paroisses de Paris, n'étaient pas parvenus à y découvrir l'acte mortuaire du plus grand maître de l'art français au XVIe siècle.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

REVUE DE GASCOGNE. BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE, À AUCH.

Tomes X, XI, XII, XIII, XIV. 1869 à 1873.

(Séance du 22 novembre 1875.)

J'ai reçu, à la fois, cinq volumes de la *Revue de Gascogne* à examiner. Il m'a semblé que le mieux était de les considérer comme n'en formant qu'un seul, et de grouper par ordre chronologique les mémoires qu'ils contiennent sur les sujets qui sont de la compétence de notre section.

Mosaïque antique. — Le premier en tête des monuments décrits ou commentés dans la Revue est une mosaïque bien conservée, du IVe siècle environ, découverte récemment dans le département des Landes, à Saint-Cricq, près de Villeneuve-de-Marsan, au milieu des ruines d'un édifice gallo-romain. Le sujet paraît mystérieux, composé d'emprunts à la mythologie égyptienne, à celle des Romains ou des Grecs, et à d'autres sources encore. Le dessin qui le reproduit laisse beaucoup à désirer. Pour étudier une semblable scène, il faudrait en avoir sous les yeux un *fac-simile*. Le moindre détail, on le sait, a son importance en pareille matière. Le R. P. Labat y a vu la chute et la rédemption du genre humain, proclamées par le paganisme : cette interprétation ne nous a pas convaincu; mais nous serions fort embarrassé d'en proposer une autre. Quoi qu'il en soit, le monument offre un intérêt incontestable, et le Comité apprendrait certainement avec satisfaction qu'il a été mis en lieu de sûreté. (T. XII.)

Sarcophages chrétiens. — Les sarcophages chrétiens du Ve siècle et des siècles suivants se rencontrent encore en assez grand nombre dans les églises et dans les musées du midi de la France. La ville d'Auch en possédait plusieurs. Le plus important, connu sous le nom de tombeau de Saint-Clair, occupait autrefois une place d'honneur dans l'église de l'ancien prieuré bénédictin de Saint-Orens;

Digitized by Google

il fut donné, il y a déjà longtemps, par le bibliothécaire de la ville d'Auch, le docteur Sentetz, au musée de la ville de Toulouse, où il est inscrit sous le numéro 811. Creusé dans un bloc de marbre blanc, il est enrichi de figures représentant le péché originel, le sacrifice d'Abraham, Daniel au milieu des lions, la multiplication des pains, la résurrection de Lazare. Le style de ce monument l'assimile aux tombeaux des ve et vi^e^ siècles, du musée d'Arles. Un autre sarcophage, aussi en marbre, renferme les ossements de saint Léothade, évêque d'Auch, mort vers l'an 680. On le voit érigé au-dessus d'un des autels de la crypte de la cathédrale. Des pampres, des pilastres, le chrisme, l'alpha, l'oméga, en composent l'ornementation, à l'exclusion de toute figure humaine; il existe une analogie frappante entre ce tombeau et celui de saint Drausie, évêque de Soissons de 658 à 674, aujourd'hui conservé au Louvre.

Les fouilles, exécutées sur l'emplacement de l'église de Saint-Orens d'Auch, ont produit un fragment d'un sarcophage, moins ancien que les premiers, sur lequel est sculptée la victoire de Samson sur le lion : VIRTVS SAMSONIS SEVI DOMAT ORA LEONIS.

Le *Bulletin* nous signale enfin un sarcophage d'origine païenne, qui servit longtemps de maître-autel dans l'église paroissiale de Mirande et dont la trace s'est perdue; une danse de bacchantes en couvrait la face principale.

Colonnes de Notre-Dame de la Daurade. — L'église de Notre-Dame de la Daurade, qui devait son surnom aux mosaïques à fond d'or de son sanctuaire, était un des plus anciens et des plus précieux monuments de Toulouse. Le xviiie siècle a détruit ce vénérable édifice, dont la construction remontait, pour le moins, à l'époque carolingienne, pour le remplacer par une église du style le plus froid et le plus vulgaire. Les bénédictins du prieuré de la Daurade donnèrent alors à François de Montégut, conseiller au parlement et antiquaire, les vingt-quatre plus belles colonnes de marbre de l'ancienne abside. Le classique magistrat, persuadé qu'avant de devenir église chrétienne la Daurade avait été consacrée au culte d'Apollon, imagina d'employer les colonnes à la restitution d'un temple du même dieu dans son parc du Segla. Cette circonstance a produit un résultat heureux, la conservation de ces colonnes qui sont décorées de cannelures en spirale, de pampres, de grappes et surmontées de chapiteaux à peu près corinthiens.

Églises romanes de Gascogne. — Sous ce titre, M. le vicaire général

Digitized by Google

Canéto a réuni les descriptions détaillées de quatorze églises ou chapelles des XIe et XIIe siècles, situées à Aignan, Croûte, Estang, Montaut, Morlaas, Mouchan, Peyrusse-Grande, Peyrusse-Vieille, Prechac, Saint-Sever-Rustan, Sarrancolin, Valcabrère, Agos et Taron. L'une des plus remarquables est sans doute celle de Valcabrère, dont les membres du Comité connaissent tous la porte enrichie de statues de marbre, les inscriptions chrétiennes primitives, le maître-autel et le tombeau-reliquaire qui lui sert de retable. M. l'abbé Canéto signale avec raison, comme un fait des plus rares, la translation à Saint-Sever, dans les dernières années du XVIe siècle, du cloître des Carmes de Trie, resté sans emploi depuis la démolition du monastère qu'il accompagnait. Ce cloître date du XIVe siècle; de nombreuses figurines, sculptées sur les chapiteaux des colonnettes, représentent une suite de scènes bibliques ou évangéliques.

Cathédrale d'Auch. — Les célèbres vitraux, les boiseries admirables de la cathédrale d'Auch sont, pour M. l'abbé Canéto, un sujet continuel d'études. Il en décrit les beautés, il en explique le symbolisme avec la précision d'un archéologue et la sagacité d'un théologien. Quelle que soit la valeur des publications qu'il a déjà éditées à la gloire de son monument de prédilection, il y trouve sans cesse un aliment nouveau à ses dissertations, et c'est à sa persévérance que la *Revue de Gascogne* doit encore plusieurs articles intéressants sur ce sujet vraiment inépuisable.

Cathédrale de Condom. — Nous devons à M. l'abbé Barrère quelques renseignements sur la reconstruction de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Condom, dans la première moitié du XVIe siècle. L'évêque Jean II de La Marre, ayant résolu de faire rétablir le clocher qui menaçait ruine, confia la direction des travaux à un architecte du nom de Michel. On s'occupa d'abord d'étayer les parties les plus compromises de l'édifice; mais, au mois de décembre 1506, *soit par la faute des maçons ou autrement*, la tour s'écroula au grand dommage de l'église tout entière. Les maîtres maçons de la contrée, convoqués immédiatement par le prélat, déclarèrent sur leur conscience, après un serment solennel, que les portions restées debout de la cathédrale pourraient à peine subsister un an et qu'une reconstruction complète était devenue indispensable. L'évêque et le corps de ville s'imposèrent les plus généreux sacrifices pour la prompte réparation du désastre. La grande et belle église qui existe encore était terminée au bout de vingt-quatre ans. Le successeur

Digitized by Google

de Jean de La Marre, Érard de Grossolles de Flamarens, en célébra la dédicace le dimanche 15 octobre 1531, ainsi que l'atteste une remarquable inscription accompagnée de sculptures, dont nous avons eu soin de prendre copie dans le cours d'un voyage en Gascogne. (*Archives municipales de Condom.*)

Commanderie de Bordères (*arr. de Tarbes*). — Au moment où la commune de Bordères se dispose à renouveler son église paroissiale, ancienne chapelle d'une petite commanderie, M. l'abbé Dulac a eu la bonne pensée de rassembler les souvenirs qui se rattachent à cet édifice. La fondation de la commanderie remonte à l'année 1145; elle a successivement appartenu aux Templiers et aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. L'église, aujourd'hui insuffisante, a été construite par ses premiers possesseurs, puis remaniée dans le cours du XIVe siècle. Une porte, décorée de quelques sculptures, y fut ajoutée en 1515. Que M. l'abbé Dulac nous permette à cette occasion de l'engager à se méfier de sa tendance à voir partout du symbolisme. A force de vouloir tout expliquer, la présence d'un ange, celle d'un lion ou celle d'un chien, l'emploi d'une feuille de vigne, de trèfle ou de lierre, on finit par s'égarer; il faut savoir faire la part de la fantaisie, du caprice de l'artiste. Il y a telle porte d'église qui présente une page entière de symbolisme, ce n'est pas nous qui refuserons de le croire; mais tel n'est pas le cas de la façade de cette pauvre église de Bordères. Au-dessus de la porte, une niche, contenant une figure qui pourrait être un saint Jean-Baptiste, est accompagnée d'une inscription qui a été lue ainsi :

Tc̄os r̄ p̄ me fat ost jsola vera īpet
sola spes militis fracia de sanhis.

M. Dulac donne de la première ligne une interprétation qui ne nous paraît pas acceptable : *tu custos rogans pro me fratre ospitalis Jerosolymarum veniam impetra.* La lecture de la seconde ligne semble plus satisfaisante. Quant à nous, pour essayer une interprétation, il nous faudrait un texte dont l'authenticité fût garantie par un calque ou par un estampage. Il n'arrive que trop souvent de voir ce qui n'existe pas, de lire ce qui n'est pas écrit.

Calices anciens. — M. l'abbé Canéto, poursuivant ses recherches sur les anciens vases sacrés, a trouvé trois calices d'argent, l'un daté de 1506, les deux autres du XVIIe siècle. Le plus ancien, fa-

Digitized by Google

briqué à Parme, du style le plus simple, fut donné à l'église de Polastron par un archer du pays au retour d'une de nos expéditions militaires en Italie. Un autre, décoré des insignes de la Passion, était tombé en la possession d'un orfévre; M. l'abbé Canéto l'a racheté. Le plus remarquable appartient à la paroisse de Sainte-Radegonde; il est enrichi de bas-reliefs d'une exécution soignée.

Un faux artiste du XVIe siècle. — Dans un atelier de restauration de tableaux, un des rédacteurs de la *Revue de Gascogne* rencontra deux portraits de famille, déjà tout poudreux, dessinés avec une certaine habileté, sur lesquels on lisait : *Peint par T. Chrétin Nérac, 1595*. La *Revue* s'empressa d'accueillir cet artiste injustement oublié; mais la fraude fut bientôt reconnue, et l'archéologue trompé s'exécute de bonne grâce en dénonçant lui-même son erreur. Le signataire des tableaux n'est autre en effet que ce Chrétin, trompette de dragons, comédien ambulant, dessinateur adroit, qui a joué un rôle en 1832 et 1833 dans l'affaire restée célèbre de ces marbres de Nérac consacrés à Tétricus, et chèrement payés par le musée de Toulouse.

Vocabulaire des termes les plus usités dans l'étude des monuments chrétiens. — M. l'abbé Canéto a conduit son vocabulaire de la lettre G à la lettre O. Nous regrettons que l'auteur n'ait pas eu le loisir de donner à son œuvre un peu plus de développement. Les sujets les plus importants y occupent à peine quelques lignes. Ce n'est pas assez pour ceux qui ont tout à apprendre. Les définitions sont d'ailleurs généralement exactes. On pourrait cependant trouver çà et là matière à quelques observations critiques; nous nous bornerons à une seule. L'auteur, qui aurait pu nous dire bien des choses curieuses à propos du mot *gothique*, se contente de l'indiquer comme une expression appliquée par mépris dans le siècle dernier au style du moyen âge; il ajoute que le terme *ogival* l'aurait avantageusement remplacé. Ce dernier mot ne conviendrait guère plus que l'autre. Nous les employons tous deux indistinctement, faute de mieux.

De tout ce qui précède, le lecteur conclura, comme nous, que M. l'abbé Canéto est vraiment l'âme de la *Revue*, pour ce qui touche à l'archéologie. Retranchez ses travaux qui attestent tant de connaissances variées, et il ne reste à peu près rien. Les beaux volumes de la *Revue* appartiennent à l'histoire et principalement à l'histoire contemporaine. Il est certainement utile de saisir au passage une foule de faits qui s'oublient dès le lendemain. Un jour à venir, la

Digitized by Google

Revue de Gascogne sera recherchée par ceux qui étudieront l'histoire de la métropole d'Auch au XIXe siècle.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD.

Tome Ier.

(Séance du 22 novembre 1875.)

Les amis des études archéologiques du département de la Dordogne viennent de fonder une association ayant pour but la conservation des documents et des débris qui intéressent l'histoire locale. Présidée par M. Galy, directeur du musée de Périgueux, elle compte dans ses rangs des hommes intelligents et dévoués et parmi eux M. de Lestrade, petit-fils d'Wlgrain de Taillefer, l'auteur du livre bien connu sur les antiquités de Vésone. Un premier volume du bulletin publié par cette société témoigne de l'ardeur à bien faire dont sont animés tous ses membres. Avec un esprit de méthode auquel on ne peut qu'applaudir, elle a donné, dans ce recueil, un questionnaire archéologique appelant l'attention de tous sur les vieilles traditions du pays, sur les restes celtiques, gallo-romains et les monuments du moyen âge qu'il possède encore. Légendes, superstitions, cavernes, fontaines, armes, forges, routes, rivières, camps, aqueducs, églises, cimetières, lanternes des morts, tours, châteaux, tels sont les principaux objets qu'elle signale à la sollicitude de ceux qui ne veulent pas fermer les yeux devant les enseignements de l'histoire.

Dans un temps où l'insouciance et le défaut de savoir amènent tant d'irréparables destructions, on est heureux de voir dessiner avec soin, comme l'a fait M. Dupuy, des pans entiers de l'enceinte murale de la cité de Périgueux, ouvrage énorme dont quelques villes, Saintes entre autres, ont possédé des semblables et dans lequel sont noyés pêle-mêle des pierres brutes ou équarries, des chapiteaux, des corniches de marbre, des tambours de colonnes cannelées. Rien mieux que ces entassements ne montre ce que fut l'immensité des ruines dont la destruction du vieux culte et les invasions des barbares avaient autrefois couvert notre sol, débris sans nombre dont une constitution du Code Théodosien dut régler l'emploi.

Digitized by Google

Ailleurs, le Bulletin nous fait voir un dolmen perdu au milieu des bois et donne le curieux inventaire des objets qui en sont sortis : pendeloques en silex noir ou faites de coquilles, fossiles, fragments de vases grossiers, haches, lances, couteaux, flèches de pierre de types différents et rappelant les objets de même nature trouvés au Moustier et à la Madeleine. Un squelette humain non brûlé reposait sous ce monument.

Un objet conservé au musée et dont M. Galy donne une description étendue, mériterait d'être également reproduit par le dessin. C'est un fragment de bracelet en bronze, de travail gallo-romain et où se lit le nom bien connu de IASON imprimé avec des lettres gravées sur des poinçons mobiles. C'est d'ordinaire par le burin que s'obtiennent ces sortes d'inscriptions; il y a donc là un procédé d'exécution peu usité et dont il importe de constater l'emploi.

EDMOND LE BLANT,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS D'ARRAS.

2e série, t. VII. Arras, 1875.

(Séance du 13 décembre 1875.)

Ce volume, qui contient les travaux de l'Académie d'Arras pendant l'année 1874, ne renferme qu'un seul mémoire qui puisse intéresser l'archéologie. C'est une étude de M. l'abbé Proyart sur le cloître de Notre-Dame à Arras.

Ce cloître n'était point un édifice, c'était à proprement dire une ville dans la ville : plusieurs portes fermant à clef donnaient accès à une place fort irrégulière qui enveloppait l'église de tous côtés, sauf sur son flanc sud où se greffaient les galeries d'un vrai cloître, dit *des Processions*.

Les maisons canoniales bordaient cette place, ainsi que la cave et le grenier, le four, la sous-prévôté et la prison capitulaires, la maîtrise et les logements des employés subalternes de la cathédrale. Une église paroissiale y avait été bâtie à la fin du xve siècle pour remplacer la paroisse établie dans une chapelle de la cathédrale.

On y voyait aussi une salle appelée la Synagogue, qui était le

Digitized by Google

réfectoire des chanoines qui mangeaient en commun, malgré les règlements qui leur enjoignaient de prendre leurs repas dans leur propre maison.

Une foire s'établissait dans le grand cloître pendant les fêtes de la sainte Manne dont nous avons parlé en rendant compte du précédent volume des mémoires de l'Académie d'Arras. Mais en temps ordinaire le cloître, fermé tous les soirs, n'était habité que par les chanoines et leurs familles, et l'on avait fort à faire pour empêcher le gardien du cellier de le transformer en cabaret.

Louis XI, pendant les deux séjours qu'il fit à Arras en 1463 et 1477, habita la maison d'un chanoine de préférence à l'évêché, qui s'élevait près du grand portail.

La cathédrale et la plupart des maisons qui bordaient son enceinte ont disparu aujourd'hui. La place de la Préfecture, ses édifices et ses maisons en occupent le lieu.

Nous nous contenterons de signaler un mémoire de M. Asselin : *La vie de château, en Artois, au commencement du XVIIIe siècle;* non pas qu'il manque d'intérêt, il en présente beaucoup, au contraire, car il met en scène plusieurs des personnages qui figurèrent au congrès de Cambrai (1720-1725), et montre le côté anecdotique de cette réunion de grands seigneurs et de diplomates, mais il ne touche en rien à l'archéologie.

ALFRED DARCEL,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE SAVOIE.

3e série, t. Ier, in-8° de 741 pages. Chambéry, 1875.

(Séance du 13 décembre 1875.)

Ce gros volume, dont nous constaterons en passant l'excellente impression, ne renferme qu'un travail : l'histoire de l'abbaye de Haute-Combe qui a rempli pour la maison souveraine de Savoie le rôle de l'abbaye de Saint-Denis pour la maison royale de France. Ce mémoire, composé avec un soin digne d'éloges par M. Claudius Blanchard, et que complètent de nombreux documents inédits, est essentiellement historique. Nous n'en dirons donc que quelques mots et seulement au point de vue purement archéologique.

De l'ancien monastère établi vers 1101 par une colonie de l'ab-

Digitized by Google

baye d'Aulps, sur le plateau de Pâquinot, au lieu dit Cessons, il ne restait plus absolument rien que quelques moellons avec lesquels de pauvres maisons de paysans ont été construites. Vers 1125, les moines quittèrent Cessons et vinrent se fixer sur la rive occidentale du lac du Bourget où ils furent promptement dotés par la généreuse libéralité des comtes de Savoie. Des bâtiments de cette époque il ne reste actuellement que la chapelle dite de Saint-André qui s'élève au nord-est de l'église abbatiale sur un roc à pic au-dessus du lac : son architecture romane, le vétusté de son ancien portail, facilement reconnaissable au milieu des constructions modernes, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.

L'église abbatiale fut élevée à la fin du même siècle, et M. Blanchard y reconnaît l'observation des principales règles de l'architecture habituelle des monastères cisterciens. Elle fut construite en forme de croix, mais des remaniements y furent souvent opérés, car l'architecte chargé, en 1824, de s'occuper de la restauration du monument, reconnut les restes de trois voûtes successives et de formes différentes. Les mesures de l'édifice sont comme autrefois : hauteur de la voûte, 10^{m},40; longueur de la croix, 25^{m},75; longueur des nefs latérales, 49 mètres; longueur de la nef centrale avec l'abside et la chapelle dite de Belley, 56^{m},25.

Le comte Humbert III et sa femme, Anne de Zœringen, furent les premiers inhumés dans cette église, l'un en 1162, l'autre en 1189; le mausolée a été rétabli en 1825 sur le dessin exact de celui que les révolutionnaires de 93 avaient détruit: le prince est couché, les mains jointes, couvert d'un froc et chaussé de sabots. Depuis lors les inhumations furent nombreuses, et presque tous les souverains de la Savoie tinrent à être ensevelis à Haute-Combe.

Vers 1330, le comte Aymon le Pacifique fit construire à gauche du maître-autel un vaste caveau en forme de T pour recevoir les ossements des membres de sa famille qui n'avaient pas de monument particulier et de ceux des futurs défunts. Au-dessus fut élevée une vaste chapelle annexée à l'église abbatiale, qui reçut le nom de chapelle du comte Aymon ou des Princes; l'architecte fut Jean de Breilesent : les statues des apôtres, richement coloriées, et dont des fragments sont encore conservés dans le cloître, ornaient douze niches formant un grand soubassement décorant le pourtour intérieur de ladite chapelle. Jean de Grandson et Georges d'Aquila la revêtirent de peintures. Le 27 décembre 1331, sur le devis présenté et rédigé

Digitized by Google

en acte public des travaux et des dépenses à faire dans ce petit monument, le comte fit remettre à Georges d'Aquila 18tt 15 s. gros tournois pour que les travaux n'éprouvassent pas de retard, faute de fonds. La chapelle fut terminée en 1342, et d'Aquila reçut en récompense une pension annuelle de vingt sols gros tournois, à titre de fief, transmissible à ses descendants légitimes sur la gabelle de Coni.

Après l'occupation de la Savoie par les troupes françaises et à la mort de l'abbé Adrien de Saluces, la régente de Savoie ordonna, le 6 juillet 1640, la saisie du monastère et sa réduction sous la main du duc. L'abbaye était alors dans un déplorable état, ne comptant que quatorze religieux. L'état des lieux dressé à cette occasion constate que les murailles et les toitures du couvent tombaient absolument en ruines, que l'escalier était rompu, le grand dortoir inhabitable et vingt et une chambres détruites; le four et le cellier étaient effondrés. Le même document mentionne dans la saisie un «petit coffre à bahu» contenant vingt-quatre plats d'argent neufs, un bassin ovale, une grande aiguière, quatre grands chandeliers, un *cocomal*, et quelques autres menus objets également en argent. Quant à la salle des archives, les commissaires se contentèrent de déclarer qu'il faudrait quinze jours pour l'inventorier, et ils se bornèrent à y apposer les scellés après avoir constaté qu'il y avait «dans la grotte appelée la Cartellerie,» 39 livres terriers et de reconnaissance «en grands vollumes, couverts d'aix et basanne rouge, noire et verte,» outre une infinité de livres et de liasses.

La duchesse régente, une fois la couronne de Savoie entrée en possession de l'abbaye, fit employer tous ses revenus en réparations. Mais ces ressources étaient insuffisantes et le monastère continua à végéter tristement. Charles-Emmanuel III enfin en décida la restauration complète; elle fut commencée en 1748, mais les travaux marchèrent bien lentement encore, et exécutés malheureusement suivant le goût du temps, sans aucun respect pour l'ancienne architecture. Tout fut terminé en 1788. En 1793, des misérables vinrent violer les tombes, emportant ce qu'elles contenaient d'objets précieux, mais sans toucher cependant aux ossements. Vendu nationalement, le monastère tomba promptement en ruine : un cellier fut installé dans la chapelle de Romont, une forge dans celle de Saint-André.

Charles-Félix, redevenu maître de la Savoie, s'empressa de ra-

Digitized by Google

cheter Haute-Combe et fit restaurer complétement le monument : tout était terminé en 1826, et les religieux cisterciens y étaient réinstallés depuis deux ans; les tombeaux étaient également restaurés. Les derniers travaux, dus à la reine Marie-Christine, furent complétés en 1838. On a eu le soin de réunir dans le cloître tous les fragments des anciens tombeaux et des anciennes sculptures qui n'ont pas pu être employés.

Nous nous permettrons en finissant de regretter l'absence d'un plan du monastère.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE.

Nouvelle série, t. III.

(Séance du 13 décembre 1875.)

Si le rôle de rapporteur des travaux envoyés au Comité est quelquefois pénible, il offre aussi de grandes satisfactions, quand, comme dans le cas présent, au lieu d'avoir à relever des erreurs et des omissions, nous n'avons à distribuer que des éloges. Ce préambule ne vous étonnera pas, quand vous saurez que les travaux *archéologiques* insérés dans le tome III des Mémoires de la Société éduenne sont signés de noms dont les trois premiers sont déjà bien connus de vous, de MM. J. G. Bulliot, Harold et Henry de Fontenay, et J. Rigollot.

Chacun des mémoires auxquels je viens de faire allusion mérite d'être étudié avec soin. Chacun d'eux contient des faits nouveaux bien présentés, accompagnés de réflexions judicieuses et de conclusions pratiques. L'ensemble de ces travaux constitue un accroissement véritable de nos connaissances sur les sujets spéciaux qu'ils traitent.

Le premier mémoire, dont l'auteur est M. Bulliot, notre confrère, porte pour titre : *Le Temple du mont de Sène, à Santenay* (*Côte-d'Or*). A Santenay, nous sommes en plein pays éduen, sur le domaine naturel de M. Bulliot. Le *mont de Sène*, où se sont accumulées des antiquités de divers âges, ne pouvait manquer d'attirer l'attention du président de la Société éduenne. Sur ce tertre « en partie naturel, en partie artificiel, qui mesure 35 mètres de hauteur sur 95 de long et 13 de large, » se rencontre une quantité de fosses

Digitized by Google

rectangulaires, cloisonnées de *pierres debout*, sous des amoncellements de terre artificielle. « Ces tombeaux fouillés, il y a quelques années, par M. de Longwy et depuis par son fils, forment une longue succession qui commence à la période des instruments en silex (fort abondants à la base de la colline) et finit à l'époque gallo-romaine. » Ils correspondent aux phases similaires de l'oppidum de Chassey, qui domine l'autre rive de la Dheune.

Voici comment l'attention de M. Bulliot fut particulièrement attirée du côté du *mont de Sène*.

En 1872, MM. Letorey, de Santenay, ayant fait, en manière de passe-temps, une fouille au sommet du monticule, recueillirent, presque à la surface du sol, non loin de la croix du milieu, une tablette de pierre calcaire accostée de queues d'aronde, sur laquelle on lisait :

[*a*]VG. SACR
[*deo*] MERCVRIO
[*ce*]NSORINVS
[*p*]AVLLINI FILIVS
EX VOTO

En présence de ce monument caractéristique, l'existence du culte de Mercure au sommet du tertre n'était plus douteuse. Y avait-il donc là un temple, comme au camp de Chassey? C'est ce que M. Bulliot a voulu examiner. Il a donc entrepris des fouilles dans ce but. Ces fouilles ont été couronnées d'un plein succès. La présence d'un sacellum et de ses dépendances au sommet du mont de Sène est un fait aujourd'hui parfaitement constaté.

« Les bâtiments du temple proprement dit forment un rectangle de 26^{m},10 sur 12^{m},90, entouré de portiques. Ce rectangle comprenait deux corps séparés par un couloir de 1^{m},80 de large, ouvrant de l'est à l'ouest, et auquel on accédait par un escalier dont il ne reste que quatre marches, mais qui descendait vraisemblablement, autrefois, jusqu'à une terrasse visible à mi-côte.

« La partie méridionale ou de gauche comprend un carré central, *cella*, de 5^{m},25 en œuvre du nord au sud, et de 4^{m},65 de l'est à l'ouest, entouré d'un portique d'une largeur inégale, 3^{m},90 sur deux faces et 2^{m},90 seulement sur les deux autres, pavé en scaïole de petite pierre, noyée dans un mortier de chaux très-dur.

« L'autre compartiment, à droite du couloir, est la reproduction du précédent, sauf de légères variantes dans les détails. »

Digitized by Google

Sous la cella de droite existait un caveau où devaient être renfermés le trésor et les principaux objets du culte. Ce caveau était revêtu intérieurement d'un enduit blanchâtre. Sa voûte, reconnaissable à la courbure des maçonneries, avait été effondrée, et le vide se trouvait rempli de décombres de toute sorte, parmi lesquels un tronçon de colonne, un certain nombre de médailles et des clous à deux branches destinés à maintenir des *ex-voto*. Malheureusement, les *ex-voto* avaient été enlevés avant la ruine de l'édifice.

Outre le fragment de colonne trouvé dans la cella, M. Bulliot a pu en recueillir deux autres moins mutilés, mais de si petites dimensions, 18 centimètres dans leur plus grand diamètre, qu'elles ne peuvent être attribuées à la colonnade des galeries et doivent avoir fait partie de la niche d'une des principales divinités du temple.

La découverte de ces colonnes est une des plus importantes de la fouille, car, suivant l'observation de M. Bulliot, leur conformité aux règles de l'architecture romaine est une garantie qui permet d'appliquer les mêmes règles à d'autres parties du temple et de retrouver sa distribution intérieure. Ces colonnes sont d'ordre dorique.

Après avoir donné un aperçu rapide de ce que pourrait être le temple ainsi restauré, M. Bulliot ajoute : «Il paraît probable que deux cultes étaient pratiqués sous le même toit, dans deux compartiments différents : c'est l'oratoire de gauche qui était consacré à Mercure. Un tronçon de statue conservant encore les restes d'un des serpents du caducée, l'*ex-voto* de Censorinus, un autre fragment d'un bas-relief où figure un bouc accroupi, trouvés dans ce compartiment, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.»

Il est difficile de dire quelle était la seconde divinité. M. Bulliot pense que c'était une déesse, divinité de la source voisine. Le lieu dit *Bois de la Fée*, au pied des roches du temple de Sène; d'où sort une source dédiée plus tard à saint Éloi, lui semble militer en faveur de cette hypothèse.

Un temple placé dans ces conditions avait besoin d'un gardien permanent. M. Bulliot a, en effet, retrouvé «au couchant, sur la déclivité du mamelon et au-dessous du temple auquel elle était, pour ainsi dire, contiguë, l'habitation du prêtre.» Dans une des salles de cette habitation ont été recueillis, «outre des poteries nombreuses, samiennes et autres, un vase décoré à la barbotine, trois poinçons en os, une défense de chevreuil, un couteau et une lance

Digitized by Google

en fer, des fibules de bronze, des fragments de bracelets, une médaille d'argent et les débris d'une statuette en pierre, protectrice du logis, un style en fer, des ustensiles de ménage et un petit bélier en terre cuite blanche. »

Les fouilles ont démontré que ces appartements, ainsi que le temple lui-même, étaient peu luxueux : le marbre, les calcaires polis y faisaient défaut; les carrelages, d'une simplicité extrême, ne différaient guère, si rien n'a été enlevé, de ceux des plus modestes maisons. Leur intérêt est de nous donner un spécimen complet de l'habitation d'un desservant d'un temple à la campagne, vers la fin de l'empire romain.

Tout semble démontrer, en effet, que le temple du mont de Sène a été détruit vers la fin du IVe siècle, en même temps que d'autres édifices païens de la même contrée ; le temple du *mont Marte*, près Avallon; ceux du *mont Beuvray*, des *sources de la Seine* et d'*Essarois*.

Le nombre des médailles trouvées dans chacun d'eux permet de s'arrêter à ces conclusions.

« Au temple du *mont Marte*, 104 médailles étaient réunies en bloc à 60 centimètres de distance de l'inscription dédiée à Mercure, car il y avait là aussi une inscription à Mercure, qui surmontait vraisemblablement un tronc. Elles commençaient à Trajan et finissaient à Valentinien Ier (+ 375).

« Au temple du mont Beuvray, la dernière pièce était également à l'effigie de cet empereur, ainsi que dans la trouvaille des *ex-voto* de la DEA BIBRACTE faite à Autun en 1679.

« Au temple de la Seine, sur 836 médailles dont 537 reconnues et classées, la série, commençant à Auguste, se termine à Magnus Maximus (+ 388).

« La série du temple du mont de Sène, la plus nombreuse après celle des sources de la Seine, offre avec elle une frappante analogie. Les médailles y commencent, en effet, également avec Auguste et finissent à Arcadius, déclaré Auguste en 383, empereur en 395 et contemporain de Magnus Maximus.

« A Essarois, 21 médailles seulement, dont 11 frustes, ont été trouvées. Il n'y a donc pas grand renseignement à attendre de ce côté. On peut remarquer, cependant, que la monnaie la plus récente s'arrête à Constantin. »

En résumé, il existe entre les séries une distance de soixante ans, mais si l'on retranche de ce nombre la plus incomplète, il ne reste

Digitized by Google

entre les autres qu'un court espace de cinq ans (375 à 380) environ qui semble bien marquer la date précise à laquelle nous devons placer la destruction du temple de Saint-Sène et des autres temples du pays éduen.

Ces résultats ne sont certes pas sans importance.

Le second mémoire est dû à la plume de M. J. Rigollot. Nous sommes toujours en *pays éduen* ou en pays limitrophe. Il s'agit, cette fois, de la *Céramique gauloise et de sa provenance.*

La vallée de l'Allier est une des contrées où se sont faites le plus grand nombre de découvertes touchant la céramique. Tout le monde connaît les fouilles de *Ligone* (commune de Lezoux) et de *Toulon-sur-Allier.* On sait que de nombreuses poteries antiques sont également sorties du territoire de Vichy et qu'elles se fabriquaient sur place. *Soixante-neuf fours* entourés d'un nombre considérable de vases brisés en terre rouge, des moules et des poinçons attestant l'importance de cette industrie, ont été signalés à *Ligone.* Les ateliers découverts à Toulon et à Vichy n'étaient pas moins importants. Dans ces divers établissements se fabriquait ce que M. Rigollot appelle *la poterie d'art*, la poterie fine, celle qui remplaça dans ces contrées la poterie grecque de provenance marseillaise.

D'où venait la poterie commune, la poterie rouge et noire sans couverte (p. 204) ni vernis, la poterie que nous rencontrons dans les divers *oppidum* du pays éduen et notamment au Beuvray? D'où venaient les amphores qui s'y montrent en si grand nombre? Était-ce aussi une poterie de fabrication locale. On pouvait le supposer, mais personne n'avait pris soin de le prouver. M. Rigollot nous donne à ce sujet des détails fort curieux. Non-seulement cette poterie est de fabrication éduenne, mais certains villages du pays éduen n'ont point cessé de la fabriquer jusqu'à ces derniers temps.

M. Rigollot a retrouvé des fabriques modernes de cette poterie à Lourdy (commune de Vendat) et à Cusset.

Darcet avait déjà remarqué les poteries de Lourdy dès 1828. La fabrication de vases poreux dits *hydrocérames*, qu'il y avait rencontrés, l'avait vivement frappé. Mais il n'avait pas de points de comparaison et ne put songer à rapprocher ces vases de la céramique gauloise. M. Rigollot comble cette lacune. Les rapprochements ingénieux qu'il établit entre les vases usuels du pays et les vases découverts au Beuvray ne peuvent guère laisser de doute dans nos esprits. «Le procédé de fabrication, dit-il (p. 208), est incontesta-

Digitized by Google

blement le même (pour les deux vases qu'il examine) à vingt siècles de distance. Pas de doute non plus sur l'identité de l'argile. » L'usage auquel ils sont destinés paraît également avoir été le même. Voilà une observation assurément assez piquante.

M. Rigollot a été moins heureux dans sa recherche des fabriques d'amphores. Il conclut cependant qu'elles doivent avoir été fabriquées en pays éduen. « Le verre grossissant de la loupe (écrit-il p. 213), en révélant, dans la pâte d'une notable partie des amphores recueillies par fragments au Beuvray et dans les substructions d'Autun, des coquillages fossiles que nous supposons être le *Cypris faba*, donne un singulier crédit à la croyance des habitants de Chenevière, village voisin de Valignat, au sujet d'ateliers à amphores qu'ils affirment avoir existé chez eux. » Le *Cypris faba* est, en effet, caractéristique du calcaire lacustre qui constitue le sol de la vallée de l'Allier. Il est bien probable que nos pères fabriquaient en pays éduen des amphores comme d'autres vases.

« En résumé, dit l'ingénieux auteur de l'article que j'analyse, si naguère il eût été téméraire de donner une origine à l'industrie céramique dans la Gaule centrale avant la conquête romaine, il n'en a plus été ainsi à partir du jour où la pioche a rendu à la lumière la vaisselle en usage chez les Éduens, privée de tous mélanges susceptibles d'enlever à son témoignage l'authenticité nécessaire à une démonstration rigoureuse. Grâce aux révélations de la grande nécropole du mont Beuvray, on est en droit d'affirmer hardiment que l'art du potier était en plein épanouissement chez les Gaulois lors de l'arrivée des Romains; qu'une longue pratique leur avait rendu familiers les secrets du métier; et ce n'est pas un mince sujet d'étonnement qu'ils en fussent arrivés à un degré de perfection dans les procédés (de la poterie grossière) qui n'a pas été dépassé ultérieurement. »

Nous nous associons aux conclusions de M. Rigollot.

Le troisième mémoire ayant attiré notre attention porte pour titre : *Ex-voto à la Dea Bibracte.*

Tous les archéologues connaissent le bel *ex-voto* dont on a mis longtemps l'authenticité en doute, portant l'inscription :

DEAE BIBRACTI
P. CAPRIL. PACATVS
IIIIII VIR. AVGVSTA
V. S. L. M.

Digitized by Google

M. Bulliot cherche à en démontrer l'authenticité[1]; mais son but est surtout de prouver que la *Dea Bibracte* devait être la déesse des sources du Beuvray et non une déesse personnifiant la ville d'Autun.

«Le Beuvray, dit-il (p. 314), étant le point de formation des principaux ruisseaux du Morvan et de la partie adjacente du bassin de l'Arroux, ses eaux, comme celles de toutes les montagnes situées dans les mêmes conditions, avaient été divinisées. Elles étaient devenues la DEA BIBRACTE, comme celles de l'Yonne, qui prennent naissance à ses pieds, étaient devenues la DEA ICAVNE, celles de la Seine la DEA SEQVANA, celles de Bourbon le Deus BORVO, celles de Vesone DEA VESVNNA, et toutes celles que nous avons citées et pourrions citer encore[2].»

L'Éduen qui a déposé à Autun l'*ex-voto* à la déesse Bibracte sacrifiait, non à une divinité de la ville d'Auguste, mais à une divinité de la montagne.

Nous sommes bien tenté de partager l'opinion de M. Bulliot. Les objets trouvés avec l'*ex-voto* montrent, en effet, que l'enfouissement de la plaque dont nous nous occupons est postérieur au règne de Valentinien, dont la monnaie se trouvait dans un des vases recueillis en même temps que l'*ex-voto*. Or, en 364-375, il devait y avoir longtemps que le nom de Bibracte comme nom de ville était oublié. Le pèlerinage à la montagne ne cessa, au contraire, jamais d'être en faveur et se continua presque jusqu'à nos jours. Un temple ruiné découvert sur le Beuvray, et auquel avait succédé une chapelle de Saint-Martin, contenait une médaille de ce même règne de Valentinien. Il y a là un rapprochement au moins singulier.

Les Inscriptions céramiques gallo-romaines découvertes à Autun, par M. Harold de Fontenay; une note sur *les Couleurs antiques* trouvées à Autun, par M. Henri de Fontenay, terminent dignement ce beau volume. Mais ce sont là des travaux qui ne peuvent guère s'analyser.

[1] On sait que ce monument est conservé à la Bibliothèque nationale, Cabinet des médailles et antiques.

[2] DEA VRA, fontaine d'Eure, près Uzès; DEA AVENTIA, d'Avenches; DEA DIVONA, de Cahors; DEA ABNOBA, en Wurtemberg; DEA ACIONNA, à Orléans; DEA ARNALIA, à Villey-sur-Tille, en Bourgogne; DEA CLVTODA, à Mesves, dans la Nièvre; DEA SIRONA, à Nierstein; DEA BRIXIA, à Luxeuil, etc.

Digitized by Google

Nous conseillons à nos correspondants de les lire. Ils y trouveront grand profit.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE DE VERDUN (MEUSE).

Tome VII. Verdun, imprimerie de Ch. Laurent, 1873, in-8° de 419 pages avec planches.

(Séance du 13 décembre 1875.)

M. F. Liénard a fait insérer, dans ce volume, avec le titre de *Verdun à l'époque celtique et sous la domination romaine*, un extrait de son grand travail inédit sur les voies romaines dans le département de la Meuse. Il semble avoir voulu surtout réfuter les assertions malsonnantes du R. P. Julien Bach, qui avait dit, dans un article intitulé les *Origines de Metz*, que la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle a publié dans ses Mémoires, en 1863 : « Aucune ville de l'Est n'est aussi pauvre que Verdun en antiquités romaines; on n'y montre pas, que je sache, la moindre petite curiosité; les ruines même ont disparu, et je ne sais ce qu'un archéologue zélé pourrait trouver à Verdun en fait de médailles, de bas-reliefs ou de pierres épigraphiques. » Le R. P. Bach n'avait fait que répéter ce que dom Calmet disait, il y a cent vingt ans, dans sa *Notice de la Lorraine* : « On ne connaît aucune antiquité profane, dans la ville de Verdun, qui soit du temps des empereurs païens; il y a lieu de croire que les chrétiens les auront ruinées ou supprimées. » Dom Calmet était dans le vrai en parlant ainsi, et le R. P. Bach n'a pas eu tout à fait tort de dire à peu près la même chose.

Sans doute la ville de Verdun peut affirmer son antiquité, en rappelant que son nom actuel est encore très-reconnaissable dans le nom latin *Verdunum* et *Virodunum*, qui figure dans l'Itinéraire d'Antonin; elle peut aussi montrer avec orgueil sa monnaie gallo-romaine, en argent, au type du Haut-Empire, portant d'un côté la tête de Rome casquée avec le nom de la cité *Virodv*, et de l'autre côté, un cavalier galopant, avec le nom d'un chef romain ou gaulois : *Turoca*[1]. Mais, dans la ville même, il n'existe aucun vestige des mo-

[1] Mon savant collègue et ami me pardonnera de ne pas laisser passer, sans faire mes réserves, le passage concernant les monnaies antiques attribuées à Verdun. Rien n'est moins certain aux yeux de la critique moderne que l'attribution aux

Digitized by Google

numents de cette époque reculée. On ne saurait nier cependant qu'ils ont existé. M. F. Liénard n'a pas indiqué une seule découverte récente, à cet égard. Il mentionne, il est vrai, celles qui ont été faites, dans le siècle dernier, aux environs de Verdun, et notamment l'autel en pierre, que le prémontré Bonnetier trouva, en 1770, à 2 lieues de la ville, sur le bord d'une voie romaine, qui passe auprès du petit village de Paul-Croix. Cet autel, dédié à Mercure par Attilius Carus qui l'avait érigé en l'honneur de la famille impériale, reposait sur un massif de maçonnerie, contenant des cendres, du charbon et vingt-cinq vases en terre cuite. Il fut encastré alors dans le mur de la tour de l'église du village de Charpagne où le P. Bonnetier était curé, et on le transporta depuis, après la démolition de cette vieille tour, au musée de Nancy, où il est encore.

C'est là l'unique monument romain que peut citer M. F. Liénard. Il n'oublie pas, toutefois, une autre découverte, plus importante, celle de la sépulture d'un chef franc, découverte qui remonte à

peuples du pays de Verdun-sur-Meuse des monnaies gauloises d'imitation romaine aux légendes VIRODV et TVROCA. On trouve cette attribution dans les *Recherches curieuses des monoyes de France* de Bouterouë, ouvrage publié en 1666. (V. p. 65.) En 1792, Eckhel (*Doctrina numorum veterum*, t. Ier, p. 75), et plus tard en 1806, Mionnet (*Descript. de médailles antiques, etc.* t. Ier, p. 84, n° 232) semblent l'avoir adoptée dans ces ouvrages, et ces pièces sont rangées parmi celles de la Gaule-Belgique, mais on ne doit pas oublier que ni l'illustre fondateur de la science des médailles ni le célèbre nomenclateur ne s'étaient sérieusement préoccupés de la classification de la série gauloise, alors assez dédaignée et dont les cabinets ne possédaient que fort peu de spécimens. En 1846, Duchalais, *Description des médailles gauloises de la Bibliothèque royale*, plaçait encore ces médailles dans la Gaule-Belgique (v. p. 226, n° 554), à la vérité sans commentaire, et probablement sans conviction. L'année suivante, en 1847, le marquis de La Goy (*Essai de monographie d'une série de médailles gauloises d'argent imitées des deniers consulaires au type des Dioscures*, p. 21) déclarait l'attribution de Bouterouë incontestable; mais bien que l'opinion de ce numismatiste ne soit pas sans valeur, elle n'a pas été acceptée, et d'ailleurs lui-même s'était contenté de l'affirmer, sans prendre la peine d'en démontrer la vraisemblance. Depuis que l'on a mieux compris l'importance de la numismatique gauloise et celle de la constatation des provenances, on a commencé à douter de cette attribution reçue depuis si longtemps, ainsi que de bien d'autres qui paraissaient cependant aussi bien établies que celle-là.

Dès 1860, M. de Saulcy émettait des doutes au sujet de l'attribution à Verdun-sur-Meuse des monnaies aux légendes VIRODV et TVROCA. L'autorité de M. de Saulcy est tellement considérable, surtout en pareille matière, que je crois devoir citer ses paroles textuellement : « L'attribution des quinaires aux légendes VIRODV et TVROCA est bien loin d'être certaine. En effet, il y a eu plus

Digitized by Google

1740. Les curieuses antiquités que renfermait cette sépulture, trouvée à 2 kilomètres de Verdun, non loin d'une voie antique qu'on appelle encore le *Chemin des Romains*, furent offertes en présent, par M. de Creil, intendant des Trois-Évêchés, au savant archéologue de Strasbourg, Schœpflin, qui les plaça dans sa collection; elles sont décrites très-soigneusement, par J.-J. Oberlin, dans le *Museum Schœpflini* (Argentorati, 1773, 2 vol. gr. in-fol.), et M. F. Liénard a donné une bonne analyse de cette longue description.

Il a donc fallu, pour établir par des monuments les origines historiques de Verdun, se rejeter sur les médailles antiques trouvées dans le sol de cette ville, et elles n'ont pas fait défaut. M. F. Liénard a constitué un excellent répertoire chronologique des découvertes d'antiquités, qui ont été faites depuis 1809 jusqu'à ce jour. Nous avions déjà, dans plusieurs circonstances, signalé les inductions lumineuses qu'on pourrait tirer d'un répertoire de cette espèce, par le simple rapprochement de la nature et du caractère de ces découvertes réitérées. La liste de M. Liénard commence par une hache, qu'il nomme *préhistorique*, néologisme malheureux qui ne dit pas ce

d'une ville gauloise portant le nom de VIRODVNVM ou VIRIDVNVM. A laquelle dès lors donner la préférence, et d'un autre côté, que pourrait-on conclure des provenances de monnaies qui sont très-probablement des *monetæ castrenses?* Je me hâte d'ajouter que je n'ai jamais entendu dire que les pièces en question aient été trouvées du côté de Verdun*.» C'est de Verdun-sur-Meuse que parle M. de Saulcy. (Voy. *Revue numismatique*, année 1860, p. 422.) Plus tard, sans se prononcer formellement sur une attribution définitive de ces pièces, M. de Saulcy semblait disposé à considérer VIRODV comme l'ethnique d'un peuple habitant les bords du Verdon, rivière provençale, plutôt que celui des peuples de Verdun-sur-Meuse. «La monnaie aux légendes VIRODV et TVROCA me semble maintenant du chef TVROCA portant un nom analogue au ROVECA des Meldes, qui aurait frappé pour la peuplade désignée par ce nom VIRODV. Ce mot cache-t-il l'ethnique d'une peuplade habitant les bords du Verdon, rivière provençale? C'est bien possible**.»

Sans être plus affirmatif à ce sujet que notre savant ami, avec lui nous doutons fort de la justesse de l'ancienne attribution à Verdun-sur-Meuse des pièces aux légendes TIRODV et TVROCA, lesquelles, loin de ne se trouver que dans l'Est, se rencontrent au contraire le plus souvent dans le Midi. Nous ajouterons qu'à la Bibliothèque nationale ces pièces sont prudemment classées dans la série des monnaies imitées des deniers ou des quinaires romains au type de Rome et des ou de l'un des Dioscures. (Note de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie.)

* Par un *lapsus* typographique on lit « application » au lieu d'*attribution*.

** *Revue numismatique*, année 1869-1870, t. XIV de la nouvelle série. Révision des lettres sur la numismatique gauloise (v. p. 4).

Digitized by Google

qu'on veut lui faire dire, hache en silex taillé, trouvée en 1870 dans le diluvium de la gare de Verdun. Cette liste mentionne aussi la découverte de plusieurs sarcophages en pierre qui ne renfermaient que des ossements; dans un de ces tombeaux on a ramassé une médaille de Faustine. Comme nous l'avions dit plus haut, les monnaies romaines, en bronze et même en argent, se rencontrent souvent dans les fouilles qui se font à l'intérieur de la ville; les monnaies du Haut-Empire n'y sont pas plus rares que les médailles de Posthume, de Tetricus et de Constantin. On peut en inférer que dès le règne d'Auguste Virodunum était une grande cité romaine.

Le musée de Verdun s'est enrichi de la plupart de ces trouvailles locales; les plus précieuses lui ont échappé pourtant et, si l'on y a déposé, sans difficulté, un autel de pierre fort endommagé, qui avait servi de seuil à une porte, mais dont les quatre faces ont conservé les représentations de Minerve, d'Hercule, de Mercure et de Mars, les monnaies d'or et les pierres gravées sont allées, comme partout, se disperser dans les mains des orfévres et des antiquaires. M. F. Liénard a pu cependant faire entrer au musée quelques statuettes en terre jaune, quelques bijoux et objets antiques, entre autres quatre-vingt-dix monnaies romaines, qu'il a extraites lui-même, à Haudimont, d'un puits à demi comblé au milieu des bois, où coule encore l'ancienne source de Saint-Robert, qui dans les temps de la domination romaine était vénérée et fréquentée par les habitants des localités environnantes. Ces statuettes, dont deux représentent une Vénus relevant de la main droite les mèches de son épaisse chevelure, sont des *ex-voto* offerts à la déesse de la source, aujourd'hui presque tarie, laquelle fournissait autrefois d'abondantes eaux à des bains dont M. Liénard a reconnu les substructions.

C'est encore à M. Liénard que le recueil des mémoires de la Société philomatique de Verdun doit une fort bonne notice sur les émaux verdunois aux XIe et XIIe siècles, et particulièrement sur maître Nicolas de Verdun. Cet orfévre-émailleur, qui travaillait à la fin du XIIe siècle, occupe dans l'histoire de l'art un rang très-élevé, et les éloges qu'on peut faire de son talent sont justifiés par deux de ses ouvrages les plus considérables qui ont été conservés à peu près intacts jusqu'à nos jours, non pas à Verdun, mais à Vienne en Autriche et à Tournay en Belgique. Le retable émaillé de Klosterneubourg, qui a figuré à l'Exposition archéologique de Vienne, en 1860, nous était connu par une bonne description sommaire

Digitized by Google

que M. Darcel en avait faite en rendant compte de cette exposition. M. Liénard ne pouvait faire autrement que de donner une description plus complète, dans une monographie consacrée à l'artiste. Cette œuvre magnifique, disait Didron dans les *Annales archéologiques* (tome XXII, p. 199), n'est pas moins remarquable comme travail de métal, que comme conception de théologie et d'iconographie religieuse. M. Liénard a donc décrit minutieusement les cinquante et un tableaux d'émail, qui composent ce retable ou plutôt ce triptyque, exécuté ou plutôt terminé en 1181 par Nicolas de Verdun (*Nicolaus opus Virdunensis fabricavit*, dit l'inscription en quatre vers alexandrins rimés) et augmenté, de 1325 à 1329, par un artiste de Vienne resté inconnu. Nicolas de Verdun avait fait un revêtement d'autel; son continuateur et imitateur anonyme fut chargé de le transformer en triptyque. Les trois dessins lithographiques de M. Liénard nous donnent une idée insuffisante des petits tableaux émaillés, qui ornent ce monument unique de l'art des émailleurs verdunois[1].

Comme Didron l'a dit en rappelant que Suger fit venir de Lorraine plusieurs émailleurs pour les travaux de la basilique de Saint-Denis, au XIIe siècle il y avait une école d'émailleurs, non-seulement à Verdun, mais dans toute la Lorraine. Les monuments émaillés de cette époque n'existent plus, à l'exception du retable de Klosterneubourg, mais M. Liénard a découvert, dans le *Chronicon Virdunense* de Hugues de Flavigny, la description détaillée de l'ambon, qui fut exécuté en émail par un maître orfévre-émailleur, entre les années 1002 et 1046. M. Liénard a fait plus : il est allé à Tournay pour étudier, décrire et dessiner la châsse de Notre-Dame, qui a été conservée par un bonheur inouï à la cathédrale de Tournai, et qui était attribuée également à Nicolas de Verdun. Ce n'est pas tout à fait un ouvrage d'émail, mais plutôt d'orfévrerie et de ciselure; les 45 inscriptions latines qui étaient gravées sur cette châsse ne laissent pas de doute sur son origine : *Hoc opus fecit magister Nicolaus de Verdun continens argenti marcas CIX, auri VI marcas. Anno ab incarn. Domini MCCV consummatum est hoc opus aurifabrum.* M. Liénard pense que ces inscriptions sont cachées sous la dorure assez maladroitement appliquée pour la réparation de la châsse. Le tableau principal représente la Vierge tenant l'enfant Jésus et rece-

[1] Il ne faut pas oublier de dire que le travail de M. F. Liénard a été fait d'après les gravures publiées à Vienne par M. Camesina, gravures que M. Darcel lui avait obligeamment communiquées.

Digitized by Google

vant les présents des rois mages. Les autres sujets qui ornent les différentes faces de cette châsse sont empruntés à la vie de Jésus-Christ. Ce sont des bas-reliefs en ronde bosse, travaillés dans le métal; les fonds et les ornements sont en émail, du moins dans les parties qui n'ont pas été empâtées par la dorure du restaurateur moderne. M. Liénard, qui a reproduit la plupart de ces images composées avec beaucoup d'art; en admire le caractère grandiose et constate qu'elles sont remarquables non-seulement par l'expression et le mouvement des figures, mais encore par l'élégance et l'heureuse disposition des vêtements que portent les personnages.

Malheureusement cette belle châsse avait été mutilée à une époque qu'on ne saurait préciser et elle faillit périr à l'époque révolutionnaire, lorsque les trésors des églises furent pillés ou envoyés à la fonte en Belgique comme en France. Les chanoines de la cathédrale eurent la précaution de faire enlever la châsse pendant la nuit et de la mettre en dépôt chez une personne pieuse et dévouée. Elle ne fut réintégrée dans la cathédrale qu'en 1804, après le rétablissement du culte. Les trois sujets qui ornaient le flanc gauche de la châsse avaient été brisés longtemps auparavant, et on les avait remplacés de la manière la plus inintelligente par des compositions de fantaisie qui n'ont aucun rapport avec l'ensemble décoratif de ce petit monument. Il serait à désirer que les deux seuls ouvrages subsistants de Nicolas de Verdun fussent l'objet d'une publication artistique et archéologique, dans laquelle on rechercherait les origines de l'émaillerie verdunoise. On découvrirait probablement quelques traces encore ignorées de cette école essentiellement lorraine, qu'il faut aller étudier à Vienne et à Tournay, où elle avait peut-être transporté son principal atelier, car on a retrouvé, dans les registres de la bourgeoisie de cette dernière ville, un Colars de Verdun qui fut reçu bourgeois en 1217 et qui s'intitulait *voirier* ou verrier. Un peintre verrier n'était souvent qu'un émailleur; Colars de Verdun pourrait bien être le fils de Nicolas de Verdun, qui achevait en 1205 la châsse émaillée et peut-être aussi les vitraux de la cathédrale de Tournay.

Paul Lacroix,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Testaments de Marie et Alice, comtesses d'Eu.

Communication de M. Ch. de Beaurepaire.

(Séance du 15 novembre 1875.)

Alice, fille de Henri, comte d'Eu, et de Mahaut, hérita du comté d'Eu après la mort de ses frères et épousa Raoul de Lezignem, dit d'Issoudun, seigneur de Melle, Chizé et Civray, en Poitou, fils de Hugues Le Brun, comte de la Marche, et de Jeanne de Bourgogne, et frère de Guy de Lezignem, roi de Jérusalem et de Chypre. Raoul de Lezignem mourut au siége d'Acre en 1217. Alice lui survécut d'un grand nombre d'années. C'est à tort que le P. Anselme la fait mourir en 1227. Le testament de la comtesse d'Eu porte la date de 1245.

Son fils Raoul de Lezignem lui succéda dans la possession du comté d'Eu. Quoique marié trois fois, il ne laissa qu'une fille qui suit.

Marie de Lezignem, fille dudit Raoul et d'Yoland de Dreux, sa seconde femme, épousa Alphonse de Brienne, dit d'Acre, fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, empereur de Constantinople, et de Bérengère de Castille, sœur de Ferdinand III, roi de Castille. Il mourut à Tunis le 25 août 1270, le même jour que le roi saint Louis dont il était l'ami, et qui l'avait nommé chambrier de France en janvier 1258. Son corps fut rapporté en France et inhumé en l'abbaye de Saint-Denis.

Marie de Lezignem, morte quelques années avant son mari, avait été enterrée en l'abbaye de Foucarmont, conformément à sa volonté.

Digitized by Google

On a peu de renseignements sur Alice et sur Marie, comtesses d'Eu. Dans les notices qui leur ont été consacrées par le P. Anselme, bien des points obscurs restent à éclaircir. C'est ce qui m'a engagé à transcrire pour le Comité des travaux historiques les testaments de ces deux comtesses. Ils sont conservés aux archives de la Seine-Inférieure, fonds de l'abbaye de Foucarmont.

Testament d'Alice, comtesse d'Eu (1245).

Universis presentes litteras visuris, A.[1] comitissa Augi, salutem in Domino. Quoniam, sicut dicit Scriptura, si vixerit homo centum annis et plures dies etatis habuerit, meminisse debet tenebrosi temporis et dierum malorum, qui, cum venerint, vanitatis arguentur preterita[2]; ideo ego, fragilitatis mee non immemor, saluti anime mee consulere cupiens, taliter testamentum meum, cum bonorum virorum consilio, ordinavi. In primis ut omnia debita mea probabilia ex integro persolvantur. Item pro salute anime mee et remuneracione servicii sui, Euperie, domiscelle mee, ducentas libras turon. legavi; Johanne de Kuenele, quinquaginta libras et robam meam de escarlata; Matildi Rastel, quinquaginta libras; Emeline de Fontibus, viginti quinque libras; Aelidi Lundoniensi, quindecim libras; Thome Francisce, quadraginta libras; Petro Fillou, quadraginta libras; Willelmo de Rupe, viginti quinque libras; Willelmo de Comesnil[3], decem libras; iterum viginti libras; Willelmo de Fulcardi Monte, viginti libras; Willelmo, quadrigario, decem libras; Radulfo, filio ejus, centum solidos; Borguesse quindecim libras; Margarite, ancille sue, decem libras; Ryol., nuncio, centum solidos; Radulfo, nuncio, centum solidos; ad faciendum clausuram circa monasterium Fontis Albi[4], ducentas libras; domine Ade de Fulcardi monte, dimidium modium bladi annui redditus, quandiu vixerit, super blado foreste Augy capiendum; domine Ade, preposite, similiter dimidium modium bladi, et domine Aelidi, moniali, dimidium, eodem modo quandiu vixerit et ibidem capiendum; Waltero, clerico, centum solidos; Radulfo le Pele, quindecim libras; Petro de Aut, decem libras; Willelmo Basti, quinquaginta solidos; Guileberto, janitori de Villa nova[5], viginti quinque solidos;

[1] Alicia. Les noms que l'on devait le mieux connaître et le plus honorer étaient aussi le plus abrégés. La lettre initiale suffisait pour les désigner.

[2] Si annis multis vixerit homo et in his omnibus lætatus fuerit, meminisse debet tenebrosi temporis et dierum multorum, qui, cum venerint, vanitatis arguentur præterita. *Eccles.* XI, 8.

[3] Probablement Auquemesnil, canton d'Envermeu.

[4] Fontaine-les-Blanches, o. c., diocèse de Tours.

[5] Villeneuve-la-Comtesse, arrondissement de Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure).

Digitized by Google

Lanberto, panetario, decem libras; Regenaldo, clerico de Villa nova, viginti libras; Matildi la Naeine, centum solidos; Bernardo de Mota, centum solidos; abbatie de Ulteriori portu [1], pro anniversario meo ibidem faciendo annuatim, centum solidos annui et perpetui redditus in redditibus ejusdem ville percipiendos [2]; abbacie de Augo [3], similiter centum solidos, pro anniversario meo annuatim ibidem faciendo, in redditibus suis ejusdem ville percipiendos annuatim; abbacie Fulcardi montis, in qua mihi eligo sepulturam, si extra terram meam de Pictavia me decedere contingat, centum solidos annui redditus in vicecomitatu de Fulcardi monte percipiendos; item duodecim libras et decem solidos annui et perpetui redditus, ubi eos assignare voluero per manum trium abbatum predictorum in die anniversarii mei in abbatiis suis..... pauperibus distribuendas, unicuique pauperi tres denarios, et si dicta die non possunt inveniri, in aliis diebus subsequentibus continue distribuentur; item duobus militibus, pro salute anime mee, in Terram sanctam profecturis, quos predicti tres abbates elegerint et ad hoc idoneos judicaverint, ducentas libras parisiensium. Et sciendum quod, ubicunque sepulta fuero, sive apud Fulcardi montem vel apud Fontem Album, plaustrum meum quod tunc habuero cum equis et hernesiis, et lectum meum cum omnibus utensilibus meis et vasis argenteis et aureis lego et dimitto. Et ad hec omnia fideliter et firmiter observanda executores meos eligo et constituo viros religiosos et discretos de Fulcardi monte, de Augo et de Ulteriori portu abbates, et super ipsos, ad illos consulendos et filium meum, si eis in aliquo rebellis esset, compellendum, venerabilem patrem et dominum meum dominum archiepiscopum Rothomagensem [4]. Volo et constituo quod per ipsos omnia forefacta mea que poterunt probari, prout viderint expedire et facultas se obtulerit, emendentur. In cujus rei testimonium presentem paginam sigillo meo roboravi. Actum apud Motam [5], die Mercurii proxima post festum Beati Albini, anno Domini M° CC° XL° quinto.

(Original, sceau perdu.)

Pour copie conforme :

CH. DE BEAUREPAIRE,

Membre non résidant du Comité, à Rouen.

[1] Abbaye de Saint-Michel du Tréport, arrondissement de Dieppe (Seine-Inf.).

[2] Extrait de l'obituaire de l'abbaye du Tréport, manuscrit du XIII° siècle à la bibliothèque de Rouen. «II idus Maii. Obiit Aelis, venerabilis comitissa Augi in cujus anniversario habemus centum solidos.»

[3] Abbaye de Notre-Dame d'Eu.

[4] Eude Clément.

[5] La Motte-Sainte-Héraye, département des Deux-Sèvres.

Digitized by Google

TESTAMENT DE MARIE, COMTESSE D'EU (1260).

Universis presentes litteras inspecturis, officialis curie Parisiensis, salutem in Domino. Notum facimus quod, anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo, die Sabbati post octabas Beati Remigii, apperuimus testamentum bone memorie Marie, quondam comitisse Augi, sigillo ipsius domine et sigillo curie Parisiensis sigillatum, ad peticionem et instanciam nobilis viri Alphunsi, comitis Augi, quondam dicte comitisse mariti, et religiosorum virorum de Augo et de Fouquardi monte abbatum [1], qui dicti testamenti executores se dicunt, in presencia dictorum comitis et abbatum et venerabilium virorum magistrorum G... decani [2], et Luce, canonicorum Parisiensium, domini Reginaldi, presbiteri Sancti Pauli Parisiensis, domini Herberti et domini Johannis, militum comitis supradicti, cujus siquidem testamenti tenor talis est. — In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, Amen. Ego Maria, comitissa Augi, domina Sivrayci, Chysiaci, Meculi (*sic*), Bonayci, Mote et Ville nove [3], sana mente, licet corpore debilis et infirma, testamentum sive ultimam voluntatem meam facio, statuo et ordino in hunc modum. In primis volo et precipio quod omnes illi et ille qui et que michi servierunt et in servicio meo fuerunt, pro modo sui servicii remunerantur (*sic*) integre et ad plenum, et omnia legata mea subnotata in moneta turonensi numerantur et etiam computantur. Primo lego Matheo Rossel, militi, LXX libras turon.; magistro Philippo, capellano domini [4], XXX libras; Radulpho Caron, clerico domini, XX libras; Johanne, filie Michaelis Buesse, XX libras ad eam maritandam seu ad eam faciendam sanctismonialem; relicte ejusdem Michaelis et aliis suis pueris, X libras; quatuor fratribus Agnetis Guerreville, centum solidos annui redditus, ad vitam suam tantummodo, in vicecomitatu Augi percipiendos, ita quod, post decessum unius, alter eorum habebit dictos centum solidos usque ad ultimum; Helvidi que nutrivit Blancham [5], C solidos; Macioto, XV libras; domine A. de Courpalai, XX libras; Agneti Guerreville, X libras; Johanne de eadem villa [6], C solidos; Helvidi de Mesflerons, LX libras; domine Philippe de Brianchon [7], XL libras; Laurencie, filie Guillelmi Aurelianensis, XL solidos; Marote Au-

[1] Thomas de Nangi, abbé d'Eu.

[2] Godefroy de Pontchevron.

[3] Civray, Chizé, Melle, la Mothe-Sainte-Héraye, Villeneuve-la-Comtesse.

[4] Peut-être s'agit-il de ce moine du Tréport dont il est question dans le Registre des visites d'Eudes Rigaud, p. 354 : 1259, *kl. Febr.* Visite du monastère du Tréport par le prélat : *Ibi erant XXIIII monachi; unus erat capellanus comitis Augi, et equitabat cum eo.*

[5] Blanche de Brienne, fille de la testatrice; elle devint abbesse de Maubuisson, près Pontoise.

[6] Guerville, commune du canton de Blangy (Seine-Inférieure).

[7] Briençon, commune de Criel (Seine-Inférieure). — Briençon, demi-fief avec

Digitized by Google

gustini, XXX libras; Perroto, scissori, C solidos; Johanni de Pontissara, LX solidos; Barillo, coquo, X libras; Gaufrido, quadrigario, C solidos; Corbine, XL solidos; Gauterino, palefridum, X librarum; Droeto, camere, XL solidos; Johanni, quadrigario, X libras; famulo qui presidet charro meo, XL solidos; Bouquino, XX solidos; Galtero, clerico meo, XV libras; Helisendi, boderesse, LX solidos; domine Ydre, LX solidos; Johanne La Ventriere, X libras; Colino de coquina, XL solidos; Gaufrido de coquina, centum solidos; Johanne, lotrici Regine[1], XL solidos; Mabilie, nutrici Isabellis[2], XL libras; preposite Augi, decem libras; Odeline que servat Blancham, XX libras; Agneti, hospit. Pontisare, IIII libras; fructuarie mee Parisius, XL solidos; Guillelmo, scissori, VI libras; Gaufrido de Meisi, X libras; Bernamguello, X libras; Johanni, mareschallo, LX solidos; Radulpho Le Geirs, IIII libras; Roberto de Guerreville, XX libras; Harspino, forestario, IIII libras; Johanne de Lupera, operarie, XL solidos; uxori Gervasii, arbalistarii, XX solidos; Marie de Archis, C solidos; Matildi Nane, LX solidos; uxori Johannis La Vache, tunicam, supertunicalè et mantellum de perso; nepoti fratris Garnerii de Pontissara, XL solidos; sanctismonialibus Sancti Sydonii[3], VI libras; hospitali Augi in vico de Harencourt, XXX libras; alii hospitali Augi[4], C solidos; hospitali Dei Paris., XV libras; hospitali Pontissare, LX solidos; unicuique famulo hospitii domini comitis, XX solidos; filie domini Herberti[5], ad eam maritandam seu faciendam sanctismonialem, XL libras; leprosarie Augi[6], XX solidos; cuilibet leprosorie [in] comitatu Augi, V solidos; domui de Chartreuse Parisius, XV libras redditus, ad constituendam capellam pro anima mea, percipiendas in terra nostra ubi dominus comes voluerit. Item lego eisdem XX libras ad constituendum altare; nobilibus mulieribus maritandis, CL libras per manus executorum meorum distribuendas; cuilibet pauperi venienti ad donacionem meam communem[7], unum denarium. Item lego ecclesie Beate Marie Paris., XL solidos annui redditus, super vicecomitatu Ulterioris portus[8] percipiendos, et rogo anniversarium meum ibidem fieri annuatim. Eligo autem sepulturam meam in

manoir à pont-levis, relevant du comté d'Eu. (Inventaire du comté, p. 186.) Le manoir de Briençon est maintenant un hospice.

[1] Peut-être Yoland de Brienne, dite d'Acre, reine de Jérusalem, décédée en 1228, première femme de Jean de Brienne, père d'Alphonse.

[2] Peut-être Isabeau de Brienne, petite-fille de la testatrice (Anselme, VI, 135), plus vraisemblablement une fille de la testatrice.

[3] Saint-Saëns, arrondissement de Neufchâtel (Seine-Inférieure).

[4] Il y avait deux hôpitaux dans la ville d'Eu, l'hôpital Normand et l'hôpital Picard.

[5] Herbert, chevalier du comte d'Eu, précédemment cité.

[6] La maladrerie du Val-des-Glands.

[7] Distribution générale à l'occasion de l'enterrement, en français des XVe et XVIe siècles, *la donnée*.

[8] Ou *Ultris portus*. Le texte porte *Ult. portus*. Tréport (Seine-Inférieure).

Digitized by Google

abbatia Fouquardi montis et lego illi ecclesie XL solidos annui redditus super vicecomitatu Ulterioris portus percipiendos, et rogo anniversarium meum ibidem fieri annuatim. Volo etiam quod dicta abbatia habeat, die obitus mei, XX libras pro pitancia. Ecclesie Beate Marie Augi, XL solidos redditus super vicecomitatu Ulterioris portus percipiendos, et rogo anniversarium meum ibidem fieri annuatim. Abbatie Ulterioris portus, XXX solidos redditus super vicecomitatum ejusdem ville percipiendos, et rogo anniversarium meum ibidem fieri annuatim [1]. Item fratribus Minoribus Rothomagi, C solidos; Jacobinis ejusdem ville, C solidos; cuilibet domui eorumdem ordinum Rothomagensis provincie, XX solidos; Magdalene Rothomagensi [2], XL solidos; cuilibet conventui sanctismonialium diocesis Rothomagensis, XX solidos; sanctismonialibus Sancte Austreberte justa Gisorcium [3], C solidos; cuilibet domui ejusdem diocesis, III solidos; et cuilibet leprosarie ejusdem diocesis, III solidos; cuilibet presbytero parrochiarum decanatus Augi, II solidos, et rogo quod quilibet pro anima mea celebrat unam missam. Item lego XL libras ad fabricam unius capelle in honore Sancti Lupi de Nofund; abbatie de Thesauro Nostre Domine [4], XV libras annui redditus pro uno capellano qui celebrabit ibidem in perpetuum pro anima mea et antecessorum meorum et A., domini et mariti mei. Item lego fratribus Predicatoribus Paris., XV libras et unum supertunicale, unum mantellum et tunicam de cendello nigro pro vestimentis ecclesie instruendis. Item lego eisdem fratribus X libras ad dormitorium suum faciendum; fratribus qui dicuntur Guillelmini Paris., XX solidos; fratribus qui dicuntur Heremite Paris. juxta Rubeum montem, XX solidos; fratribus Minoribus Paris., XV libras et tunicam, supertunicale, mantellum meum rubeum de camelote ad facienda vestimenta altaris; fratribus Trinitatis Paris., C solidos; fratribus Vallis Scolarium Paris., C solidos; operi Beati Pauli Paris., C solidos; fratribus Minoribus Pontissare, X libras; abbacie Sancti Anthonii juxta Parisius, X libras; abbacie Sancte Marie juxta Meledunum [5], X libras; fratribus Carmeli, L solidos; fratribus Saccorum, L solidos; Beguinis Paris., C solidos; Osberto de Capeval [6], XX libras, si eum contingerit (*sic*) trans-

[1] « *Kl. Octobris.* Obiit Maria comitissa Augi in cujus anniversario habemus XXX solidos in vicecomitatu de Ulteriori portu ad Purificationem. » Obituaire de l'abbaye du Tréport à la bibliothèque de Rouen.

[2] L'Hôtel-Dieu de la Madeleine à Rouen.

[3] Prieuré de Sainte-Austreberte à Saint-Denis-le-Ferment (Eure), dépendant du prieuré du Camp-Souverain à Saint-Saëns. Il est question de cette maison dans le Registre de visites d'Eudes Rigaud, 1254, 1265, p. 187, 522.

[4] Abbaye du Trésor-Notre-Dame, ordre de Cîteaux, fondée en 1228.

[5] Notre-Dame du Lys, près Melun.

[6] Capval, commune réunie à Wanchy sous le nom de Wanchy-Capval. A Capval, en 1504, on signalait trois quarts de fief relevant du comté d'Eu et un plein fief relevant de Mesnières.

Digitized by Google

fretare in partibus Jerusalem, sin autem, c solidos; Injeranno dicto Gaignon, armigero meo, xv libras redditus ad vitam suam; Pauperibus Scolaribus qui dicuntur Boni Pueri Parisius, xv libras; Pauperibus Scolaribus Sancti Thome de Lupara Paris., c solidos; Pauperibus Scolaribus Sancti Honorati Paris., xl solidos; Pauperibus Scolaribus Sancti Christofori Paris., xx solidos; Perreto, famulo puerorum, lx solidos; fratribus Minoribus Albi Guillelmi [1], x libras; Perrote, operarie, que mecum est, xl solidos. Item tunicam, supertunicale et capam meam eschalete rubee volo vendi et precium dari pauperibus scolaribus per manus fratris Bartholomei Andegavensis et fratris G. Belliloci [2], ordinis Predicatorum Paris. Item lego ecclesie Beati Petri Pictaviensis, xl solidos annui redditus super pedagio de Meculo [3] percipiendos, et rogo anniversarium meum ibidem fieri annuatim. Ecclesie Xantoniensi, c solidos; duobus presbyteris parrochialibus de Chisio [4], xl solidos; cuilibet abbacie archipresbiteratus Meculi, xx solidos pro pitancia, et rogo quod meum obsequium fiat in ipsis ecclesiis. Guioto, nuncio domini comitis, xl solidos; filio Odeline, que servat Blancam, xv libras redditus, quamdiu exercebit scolas; si dimiserit studium, volo quod ille quindecim libre redditus dentur alicui pauperi clerico ad adiscendum, ad vitam suam, quia istud per votum promisi [5]; filio R. de Guerrevilla [6], ad adiscendum, xv libras annui redditus, dum voluerit studium exercere; si autem decesserit vel studium dimiserit, dentur alicui alii pauperi clerico scolari; Johanni de Riperia, militi, x libras; Isabelli de Villa nova, nutrici, xxx libras; Aelipdi de Siffrevilla, lx solidos; Aeleciie que nutrit Radulfum filium meum [7], xx libras; Jaqueto, lx solidos; Plumoni, coquo, lx solidos; Galtero, mareschallo, x libras; domino Johanni de Appulia, x libras. Item domino et marito meo karissimo Alphonso, filio J. regis Jerusalem, in hac ultima voluntate mea, do, concedo et lego castrum Chisiaci cum tota castellania sua, tam in villis, terris, vineis, pratis, aquis, forestis, nemoribus, deffensis, garanis, redditibus, censibus, collectis, coustumis, proventibus, exitibus, hominibus, homagiis, feodis, refeodis, domaniis quam rebus omnibus aliis quibuscunque et quocunque nomine censeantur et cum omni jure, juridicione, districtu et dominio ad dictum castrum et castellaniam pertinentibus. Volo etiam quod dictus Al-

[1] Je ne puis dire quel lieu il faut entendre par le nom Albi Guillelmi. Le b est barré. La lecture, du reste, n'est pas douteuse.

[2] Geoffroi de Beaulieu, l'ami, le confesseur et l'historien de saint Louis.

[3] Melle-sur-Beronne, chef-lieu d'arrondissement (Deux-Sèvres).

[4] Chizé, commune de l'arrondissement de Melle (Deux-Sèvres).

[5] Les dispositions de la comtesse en faveur de l'instruction méritent d'être remarquées.

[6] Probablement Robert de Guerville, précité.

[7] Ce fils d'Alphonse de Brienne et de Marie de Lezignem n'est point indiqué dans la généalogie de la maison de Brienne. (Anselme, vi, 134.)

Digitized by Google

phonsus, maritus meus, dictum castrum cum tota castellania sua et omnibus pertinenciis, cum universis rebus et singulis antedictis, habeat et teneat imperpetuum et ad suos heredes et successores transmittat ita quod tam ipse, heredes et successores sui plenum jus habeant et integrum imperpetuum, in omnibus et singulis antedictis, et ea teneat ab illustrissimo viro comite Pictaviensi. Hanc autem concessionem et legatum irrevocabiliter facio et irrevocabile penitus esse volo ita quod non possit casu aliquo revocari necque per aliam voluntatem. Verumptamen istud adjungendum duxi quod, si predictum castrum cum tota castellania[1] et rebus supradictis valeat ultra terciam partem tocius terre seu hereditatis mee Pictavensis et Xantonensis diocesum, facta legitima collacione et estimacione de redditibus, proventibus, exitibus ipsius terre, quod illud superfluum teneatur dictus A., maritus meus, heredibus seu successoribus meis assignare in redditibus Villenove vel alibi, in dicta castellania Chisiaci, ubicunque voluerit et sibi melius viderit expedire. Item volo et constituo quod si aliquid, in aliqua sui parte, testamenti jure vel consuetudine fuerit irritandum, valeat tamen jure donacionis perfecte. Item volo et constituo quod idem Alphonsus, dominus et maritus meus, habeat baillum et custodiam liberorum nostrorum communium quantum ad totam terram que michi competit in Pictavensi et Xantonensi diocesibus, preter illam terciam partem quam eidem marito meo, heredibus et successoribus suis, specialis donationis et legati titulo, in precedentibus assignavi, necnon quantum ad ipsos liberos educandos, regendos et matrimoniis, cum oportunitatem viderit, copulandos. Item volo et precipio quod omnia jocalia mea aurea et argentea, sive sint in lapidibus, sive extra, et indumenta et robe, tam lane quam lini, que nominatim et expresse non legavi, et omnes alie res mee, cujuscunque condicionis existant, per manus executorum meorum venumdantur, et de precio eorumdem et de mille et trecentis libris turon. quas dominus meus Alphonsus michi dedit pro testamento meo adimplendo, legata mea omnia supradicta integre persolvantur. Si vero aliquod residuum fuerit, solutis meis legatis omnibus supradictis, volo et precipio quod illud residuum, per manus executo-

[1] On peut voir les motifs de cette donation dans une pièce de 1256 (*Trésor des Chartes*, t. III, p. 326).

«Excellentissimo domino suo, Alfunso, filio regis Francie, comiti Pictavie et Tholose, Maria, comitissa Augi, domina Sivriaci, Chisiaci, Methuli, Benaici, Mote et Ville-Nove, salutem et paratam ad ejus beneplacita voluntatem. Noverit excellentia vestra quod, cum ego, volens saluti anime mee consulere et providere, prout est michi possibile, nobilitate karissimi domini mei et mariti, nobilis viri, Alfunsi, filii regis Johannis Jerosolimitani, non habentis bona heruditaria, unde juxta nobilitatem suam possit congrue et honorifice sustentari, dederim, concesserim et elemosinaverim pure, libere, simpliciter et in perpetuum sibi, heredibus ac successoribus suis castrum Chisiaci cum tota castellania sua.....» (Note du rapporteur.)

Digitized by Google

rum meorum, pro salute anime mee, pauperibus erogetur, prout melius viderint expedire. Et de hujusmodi testamento eligo et constituo executores meos venerabiles viros et religiosos magistrum Symonem, thesaurarium Turonensem, abbatem Beate Marie de Augo et abbatem de Fouquardi monte. Ad hec autem exequenda ambo tercium non expectent, si non poterit interesse. Et ad omnium noticiam, in hoc presenti testamento meo, sigillum meum apposui. Actum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo, die Veneris post Assumpcionem Beate Marie Virginis. Apperuimus eciam, ad peticionem et instanciam dictorum comitis et abbatum, in presencia omnium predictorum, quandam cedulam clausam sigillo dicti presbiteri Sancti Pauli sigillatam, in qua continentur quedam legata a dicta comitissa coram ipso presbitero facta [1], prout dictus presbiter asseruit coram nobis, cui cedule et sigillo dicti presbiteri et assercioni ipsius fidem, quantum ad hoc, adhibemus, cujus tenor talis est : — Roberto de Val reisin, XI libras; Johanni, falconario, XII libras; Petro de Baili, X libras; sororibus illius Petri, XX libras; abbacie de Barbello [2], X libras; domine Agneti Languetine tunicam et supertunicale et paulium de escharleta nigra [3]. — In quorum testimonium presentibus litteris sigillum curie Parisiensis duximus apponendum, anno et die Sabbati predictis.

(Original, sceau perdu.)

Pour copie conforme :

CHARLES DE BEAUREPAIRE,

Membre non résidant du Comité, archiviste du département de la Seine-Inférieure.

TESTAMENT DE J.-J. ROUSSEAU.

Communication de M. de Saint-Genis, correspondant à Châtellerault.

(Séance du 6 décembre 1875.)

M. de Saint-Genis a transmis au Ministère la copie d'un testament de J.-J. Rousseau, qui se trouve en original dans les archives

[1] Il avait reçu le codicille, probablement en qualité de curé de la comtesse, à Paris.

[2] L'abbaye de Barbeaux (c^ne de Fontaine-le-Port), au diocèse de Sens, ordre de Cîteaux.

[3] Marie, comtesse d'Eu, fit d'autres legs qui ne sont compris ni dans ce testament ni dans ce codicille. Ainsi nous voyons, en 1265, Alphonse, comte d'Eu, assigner sur la vicomté de Roumare une rente de 40 sous que Marie, sa femme, avait léguée au chapitre de la cathédrale de Rouen pour célébrer tous les ans un obit à son intention. (Archives de la Seine-Inférieure, fonds du chapitre, inventaire de la seigneurie de Roumare.)

Digitized by Google

de la cour d'appel de Chambéry (anciennes archives du sénat de Savoie).

En 1737, J.-J. Rousseau, âgé de vingt-cinq ans, vivait aux Charmettes chez Mme de Warens; dans la matinée du 27 juin de cette année 1737, il alla des Charmettes à Chambéry; là il fut pris d'un étourdissement, tomba par terre et se fit à la tête une blessure grave. Il envoya chercher un notaire, qui arriva aussitôt et qui avec les protocoles d'usage constata ce qui suit :

« Le testateur s'est muni du signe de la sainte Croix sur son corps, en disant : *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*, recommandé son âme à Dieu, son créateur, le priant par les mérites de Notre Seigneur Jésus-Christ, et l'intercession de la Très-Sainte Vierge et des saints Jean et Jacques, ses patrons, de lui faire miséricorde et de recevoir son âme dans son saint Paradis, et protesté de vouloir vivre et mourir dans la sainte foi de l'Église catholique, apostolique et romaine.

« Il donne et lègue aux révérends pères Capucins, aux révérends pères Augustins, et aux Dames de Sainte-Claire, à chacun des dits couvents, la somme de XVI livres pour célébrer et faire célébrer des messes pour le repos de son âme.

« Il institue pour son héritière Jeanne-Françoise-Louise de La Tour, comtesse de Warens, la priant très-humblement de vouloir accepter son hoirie comme la seule marque qu'il lui puisse donner de la vive reconnaissance qu'il a de ses bontés.

« Plus loin, on dit que pour la décharge de sa conscience, Rousseau déclare devoir à Mme de Warens la somme de 2,000 livres de Savoie, pour sa pension et entretien que ladite dame lui a fournis depuis dix ans. »

Suivent quelques dispositions sans importance et qu'il est inutile de reproduire ici; les citations qui précèdent suffisent, surtout si l'on tient compte de la notoriété du testateur, pour justifier l'insertion dans la *Revue* du document communiqué par M. de Saint-Genis qui est inédit et dont on va lire le texte *in extenso*.

LASCOUX,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Testament du s^r Jean-Jacques Rousseau, de la ville de Genève, habitant de la présente ville (27 juin 1737).

L'an mille sept cent trente-sept et le vingt septième jour du mois de juin, à Chambéry, après midy, dans la maison du seigneur comte de St Laurent, Controlleur général des Finances de S. M. ou habitte dame Françoise-Louise de La Tour de Vuarens, par devant Moy N^e Collégié soussigné et en la présence des témoins bas nommés, s'est étably le sieur Jean-Jacques, fils du sieur Isaac Rousseau, natif de la ville de Genève, habitant en la présentte ville, lequel est détenu dans son lit *par un accident qui lui est arrivé ce jourd'hui*, néantmoins sain de ses sens, mémoires et entendements ainsi qu'il a apparu à moy N^e et témoins par la suitte et solidité de ses raisonnements, considérant la certitude de la mort et l'incertitude de son heure lequel est prêt d'aller rendre compte à Dieu de ses actions, a fait son testament comme cy après, premièrement s'est muny du signe de la sainte Croix sur son corps en disant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, a recommandé son âme à Dieu, son créateur, le priant par les mérittes de notre seigneur Jésus-Christ et l'intercession de la Très-Sainte Vierge et des saints Jean et Jacques ses patrons de lui faire miséricorde et de recevoir son âme dans son saint Paradis et protesté de vouloir vivre et mourir dans la sainte foy de l'Église catholique, apostolique et romaine, laisse ses obsédes et fraix funéraires à la discression de son héritière cy aprés nommée, la chargeant de faire prier Dieu pour le repos de son âme et de le faire ensévelir où elle jugera à propos; donne et lègue le dit testateur aux Révérends Pères Capucins, aux Révérends Pères Augustins et aux dames de Ste Claire dans ville, à chacun des dits couvents la somme de seize livres pour célébrer et faire célébrer des messes pour le repos de son âme, donne et lègue le dit s^r Testateur et par institution particulière, délaisse au s^r Isaac Rousseau, son père, sa légitime telle que de droit dans tous ses biens, le priant de se contenter de la dite légitime, étant obligé de donner le surplus de ses biens, soit par reconnaissance pour ses bienfaiteurs, soit pour payer ses dettes, déclare le dit s^r Testateur qu'il a toujours *udi* [1] ainsi qu'il a dit au besoin de nouveau l'hoirie de François Rousseau son frère, donne et lègue le dit Testateur au sieur Jacques Barillos de la ville de Genève outre ce qu'il luy doit qu'il veux lui être payé par son héritière cy après nommée, la somme de cent livres (100#) payable six mois après son décès, exhorté le dit Testateur de faire quelques legs aux hopitaux de la Sacrée religion des Saints Maurice et Lazare et aux hôpitaux de la présente ville et de la province, a répondu que ses facultés ne lui permettaient pas de faire aucun legs, et au surplus de ses

[1] Mot illisible.

Digitized by Google

autres biens, il a fait, créé et institué pour son héritière la dite dame Jeanne-Françoise-Louise de La Tour, comtesse de Vuarens, la priant très-humblement de vouloir accepter son hoirie, comme la seule marque qu'il luy peut donner de la vive reconnaissance qu'il a de ses bontés, voulant que le présent soit son dernier Testament, que s'il ne peut valoir comme Testament, qu'il valle comme donnation à cause de mort, et par tous autres moyens qu'il pourra mieux valoir, priant les témoins cy après nommés, connus et appellés par le d^t Testateur d'en porter témoignage, et par ces mêmes présentes s'est étably et constitué le d^t s^er Rousseau, lequel pour la décharge de sa conscience déclare de devoir à la d^e dame Françoise-Louise de La Tour de Vuarens *absente*, moy notaire pour elle stipulant et acceptant, la somme de *deux mille livres de Savoye* (2000^ff), *pour sa pension et entretien* que la d^e dame lui a fourny *depuis dix années*, laquelle somme le d^t sieur Rousseau promet lui payer si Dieu lui conserve la vie dans six mois prochains à peine de tous dépens et dommages intérêts, à l'obligations de tous ses biens présents et ad venir qu'il se constitue tenir, confesse de plus ledit s^r Rousseau avoir passé une promesse de la somme de sept cents livres en faveur du sieur Jean-Antoine Charbonel, marchand de cette ville, pour argent prêté et marchandises à luy livrées, laquelle il confirme et approuve et déclare lui devoir ladite somme de sept cents livres (700^ff), laquelle il promet de même payer au-dit s^r Charbonnel absent, à l'acceptation de moy d. notaire et témoins dans le même terme de six mois si Dieu lui conserve la vie aux mêmes peines et obligations de biens que cy devant passé sous et avec toutes autres dûes promissions, soumissions, renonciations et clauses requises; fait et prononcé au lieu que dessus, en présence de M. Claude Morel, procureur au Sénat, de M. Antoine Bonne de la paroisse des Échelles, de Charles Gros de celle de Vars y habitant en la présente ville, d'hon^ble Antoine Bouvard, Pierre Catagnolle, Pierre George Courdonnier et d'Antoine Forray de la parroisse de Bissy, tous habitants en la présente ville, témoins requis, signés lesdits s^rs Morel, Bonne, Gros, Catagnolle, Bouvard, non le dit Forray pour ne savoir de ce enquis et requis, *ny ledit Testateur* pour les causes cy devant et moy notaire recevant soubsigné qui ay le présent expédié à l'office du Tabellion après dûe collation faite à ma minutte contenant quatre pages et une ligne, écrit par Me Rivoire, N^e.

(Archives de la cour d'appel de Chambéry; anciennes archives du sénat de Savoie. — Collationné sur l'original. On a conservé l'orthographe du texte.)

Pour copie conforme :

VICTOR DE SAINT-GENIS,

Conservateur des hypothèques à Châtellerault.

Digitized by Google

Notes sur le séjour de Jeanne d'Arc au château de Beauvoir.

Communication de M. Peyruau.

(Séance du 6 décembre 1875.)

Jeanne d'Arc a-t-elle séjourné au château de Beauvoir? à quelle époque y a-t-elle séjourné?

Telles sont les deux questions posées dans un mémoire adressé par M. Peyruau au ministère de l'instruction publique, et que M. le Ministre a déjà soumis à l'examen de M. Quicherat.

Une tradition constante signalait l'existence d'un château du nom de Beauvoir dans la commune d'Élincourt-Sainte-Marguerite (Oise) et voulait que Jeanne d'Arc y eût séjourné. Où était situé ce château? On montrait bien dans les bois un tertre élevé, mais ce tertre couvert de buissons ne laissait apparaître aucunes traces de construction. M. Barrillon, ancien député de l'Oise, fit, il y a quelques années, fouiller le tertre, et les fouilles entreprises ne tardèrent pas à mettre au jour la porte d'entrée, les tours et le mur d'enceinte du château : l'existence du château de Beauvoir se trouvait ainsi constatée, et la tradition confirmée sur ce point.

Cependant M. Hermant qui, au siècle dernier, a composé une histoire de Beauvais, dont le manuscrit est déposé à la Bibliothèque nationale, dit que, d'après la tradition, c'est au château de Bellenglise (même paroisse d'Élincourt-Sainte-Marguerite) que la Pucelle a séjourné, mais le château de Bellenglise n'existait pas encore au temps de Jeanne d'Arc et l'on doit dès lors tenir pour certain que M. Hermant a confondu Beauvoir et Bellenglise, et que c'est bien à Beauvoir et non à Bellenglise que Jeanne a séjourné; c'est l'opinion de M. Peyruau, c'est aussi celle de M. Quicherat : il n'y a donc pas de difficulté à cet égard.

Entre M. Quicherat et M. Peyruau le dissentiment commence quand il s'agit de préciser l'époque du séjour. M. Peyruau est convaincu que ce séjour n'a pu avoir lieu qu'après la captivité de Jeanne : M. Quicherat émet un avis contraire et s'exprime ainsi dans la lettre qu'il a adressée à M. le Ministre de l'instruction publique :

. . . . . « je n'accepterais pas l'explication quant au moment où Jeanne séjourna à Beauvoir. Ç'aurait été, dit-il, pendant qu'on la menait prisonnière de Clairoix à Beaulieu, mais une simple pause entre deux étapes, qui durent être accomplies dans le plus grand

Digitized by Google

mystère, aurait-elle laissé une trace si durable dans la mémoire populaire? Évidemment la connaissance des documents s'est mêlée dans l'esprit de M. Peyruau à ce qu'il avait appris par la tradition locale. Celle-ci n'affecte en aucune façon la précision historique : elle est aujourd'hui ce qu'elle était consignée par M. Hermant. Je le sais par de miens amis, qui sont à Élincourt, et qui m'ont rapporté maintes fois ce qui se dit dans ce village : c'est tout uniment et sans plus de détails que la Pucelle a demeuré dans l'endroit.

« A mon avis, un séjour dont on parle encore de cette façon a eu nécessairement quelque durée, et il se place avant la captivité de Jeanne. La seule date qui lui convienne est le mois d'avril 1430, le temps pendant lequel la Pucelle fit une si rude guerre aux Bourguignons dans les environs de Compiègne. Qu'on la suppose passant à Élincourt dans l'une de ses courses militaires, l'église paroissiale dédiée à Sainte-Marguerite, l'une de ses saintes tutélaires, se recommandait particulièrement à sa dévotion : elle aura trouvé bon de s'y arrêter, et du moment qu'elle prolongeait son séjour en ce lieu, elle a dû faire choix d'une maison forte pour sa demeure. »

Malgré toute la déférence que mérite M. Quicherat parlant de Jeanne d'Arc, il est bien difficile d'accepter cette solution. Sans doute, pendant le mois d'avril 1430, la Pucelle fit une rude guerre aux Bourguignons; mais où se passèrent les événements de cette guerre? est-ce sur la rive droite, est-ce sur la rive gauche de l'Oise? Élincourt, Bellenglise et Beauvoir sont situés à 12 kilomètres environ de Compiègne et de l'Oise, sur la rive droite de cette rivière. Ainsi pour que Jeanne ait pu séjourner à Beauvoir en avril 1430, il faut nécessairement qu'elle ait guerroyé sur la rive droite de l'Oise, et c'est ce qu'aucun des documents que j'ai pu consulter ne m'a démontré.

Dans l'itinéraire de Jeanne d'Arc, M. Quicherat dit qu'au mois d'avril la Pucelle était à Borenglise ou Bellenglise (lisez Beauvoir), mais à l'appui de cette assertion, il ne cite qu'un passage de l'histoire de Beauvoir, qu'il transcrit ainsi : « L'on tient par une ancienne tradition, dans l'extrémité de ce diocèse, que la Pucelle Jeanne a demeuré quelque temps au château de Bolenglise, de la paroisse d'Élincourt, entre Compiègne et Ressons : et cette créance populaire est tout à fait vraisemblable[1]. » Cette transcription est exacte, mais

[1] Procès de Jeanne d'Arc, t. V, p. 165.

Digitized by Google

la citation est incomplète : car M. Hermant ajoute aussitôt : « Mais je ne sais pas si cela est arrivé avant la prise. » Ainsi M. Hermant ne dit pas du tout que le séjour ait eu lieu avant la prise : il admet au contraire que ce séjour a pu avoir lieu après, et dès lors son témoignage ne prouve rien en faveur d'un séjour antérieur à la captivité de la Pucelle.

Les autres mentions de l'itinéraire ne sont pas plus explicites. Après la tentative infructueuse sur Paris, Jeanne suivit l'armée royale du côté de la Loire; elle s'empara de Saint-Pierre-le-Moutier, échoua devant la Charité, et revint à Sully avec Charles VII; mais bientôt mécontente de l'inaction de ce monarque qui laissait insulter par les Bourguignons les places qui s'étaient soumises à lui après le sacre, mal satisfaite du peu d'égards que lui témoignaient des courtisans jaloux, elle s'échappa furtivement de la cour pour aller combattre les ennemis au nord de l'Île-de-France; le 15 avril elle était devant Melun. C'est là que ses Voix lui annoncèrent qu'elle serait faite prisonnière avant la fête de Saint-Jean : plus tard elle était à Lagny-sur-Marne, et c'est dans les environs de cette ville qu'elle tailla en pièces la bande de routiers commandée par Franquet d'Arras : on la voit ensuite se portant successivement à Crespy-en-Valois, à Compiègne, à Soissons, à Pont-l'Évêque près Noyon, mais se tenant toujours, à ce qu'il semble, sur la rive gauche de l'Oise. Quand les Anglais, les Bourguignons et les troupes de Jean de Luxembourg mirent le siége devant Compiègne, elle était encore sur la rive gauche, et c'est de Crespy-en-Valois qu'elle partit pour aller au secours de la ville assiégée, où elle espérait sans doute renouveler les prodiges qu'elle avait accomplis l'année précédente à Orléans : elle entra dans Compiègne le 23 mai de grand matin : le même jour à cinq heures du soir elle fit une sortie et à six heures elle était prisonnière.

Il n'y a donc pas de place, dans tous ces mouvements, pour une campagne, ou même pour une simple chevauchée dans les environs de Beauvoir.

M. Quicherat pense aussi que la persistance de la tradition quant au séjour implique nécessairement un séjour d'une certaine durée. S'il s'agissait d'une autre personne que Jeanne d'Arc, l'objection pourrait avoir de la valeur, mais en présence de l'éclatante renommée qui entourait la Pucelle, et de l'émotion profonde produite par sa captivité, on comprend aisément que, quelque court qu'il ait été,

Digitized by Google

le séjour à Beauvoir, cette première station de la voie douloureuse conduisant du pont de Compiègne au bûcher de Rouen, comme s'exprime M. Peyruau, ait dû laisser dans le pays un souvenir durable, que quatre siècles n'ont pas encore effacé.

LASCOUX,

Membre du Comité

NOTES SUR LE SÉJOUR DE JEANNE D'ARC AU CHÂTEAU DE BEAUVOIR, PRÈS COMPIÈGNE (MAI 1430).

Une tradition constante rapporte qu'il a existé autrefois, dans les bois de la commune d'Élincourt-Sainte-Marguerite, un château du nom de Beauvoir, où Jeanne d'Arc, prisonnière, a séjourné, en quittant Compiègne.

Le château avait disparu; on montrait bien un tertre élevé que la tradition désignait comme l'emplacement sur lequel il était construit, mais le tertre était couvert de bois, et rien, pas le moindre vestige, malgré les recherches les plus minutieuses, ne venait confirmer l'existence, dans ces lieux, d'une habitation anciennement importante.

On trouvait bien, çà et là, à 300 mètres, les restes d'un hameau ruiné, dont les débris, par leur nature et leur destination primitive, attestaient qu'ils avaient appartenu à une construction plus ancienne et surtout plus considérable. Un vieillard, Pierre Mallet, le dernier survivant des habitants de ce hameau, raconte qu'il avait été bâti en grande partie avec des matériaux provenant du château de Beauvoir; il rapporte que dans l'enceinte de ce manoir il y avait un puits creusé dans le tuf et revêtu, mais dans sa partie supérieure seulement, d'une maçonnerie en grès; — il ajoute qu'il a souvent entendu raconter devant lui, comme un fait digne de remarque, que la famille de Beauvoir était composée de plusieurs frères, établis les uns près des autres à des distances assez rapprochées pour pouvoir, en allumant de grands feux, communiquer entre eux en cas de danger.

Jusqu'à ces derniers temps, quelques doutes pouvaient subsister.

Comme le château de Beauvoir avait disparu sans laisser d'autres traces que dans la mémoire des habitants, on était souvent porté à confondre ce château avec celui de Beauvoir où Jeanne d'Arc «longtemps demora prisonnière.» (O'Reilly, t. Ier, p. 377.) —

Digitized by Google

Cette confusion était d'autant plus facile que les archives du pays, brûlées pendant la tourmente révolutionnaire, ne permettaient pas d'opérer des recherches, qui, bien probablement, auraient permis d'affirmer l'existence du château de Beauvoir.

C'est à peine si les auteurs font allusion à la famille de ce nom. J'ai trouvé cependant les quelques renseignements suivants :

Il y avait une chapelle à la collation d'Élincourt qui était en la présentation du seigneur de Beauvoir. (Louvet, Ier vol. année 1631.)

Vers le milieu du XIIIe siècle, un évêque de Noyon reçoit l'hommage de quelques terres de son église de la part de Mathieu de Beauvoir. (Colliette, t. II, p. 644.)

Adrien de Hennecart, fils de Jean et de Claire de Beauvoir, archidiacre du diocèse de Noyon en 1465, fut prévôt, puis doyen de la cathédrale d'Amiens où il mourut le 5 octobre 1530. (Colliette, t. III, p. 348.)

Ces notions étaient bien vagues. Çà et là, il est vrai, quelques lieux dits portent bien dans le pays le nom de Beauvoir : nous avons encore l'étang, la rue de ce nom, mais le sol gardait son secret et les traces du château n'apparaissaient pas.

L'obscurité allait bientôt cesser. Désireux de fixer un point de notre histoire dont l'opinion du pays qu'il administrait s'obstinait à vouloir percer le mystère, M. Barrillon, député de l'Oise, fit, il y a quelques années, fouiller le tertre de Beauvoir. La tradition avait dit vrai. Aux premiers coups de pioche, les ruines du château apparurent, l'entrée, plusieurs tours, le mur d'enceinte, une cave parfaitement conservée; un puits, revêtu d'une maçonnerie en grès, comme l'avait annoncé Pierre Mallet, attestaient son existence passée. Un blanc de Charles VI fut également trouvé dans les fouilles. Le doute n'était plus possible; à l'endroit précis marqué par la tradition on avait retrouvé le château de Beauvoir; Jeanne avait passé par là nécessairement, nous allons le voir, elle avait dû séjourner dans ses murs. Il n'y avait plus à confondre Beauvoir avec Beaurevoir, c'étaient deux chastels parfaitement distincts, existant à la même époque, il est vrai, mais qui n'avaient entre eux d'autre lien que le triste privilége d'avoir l'un et l'autre reçu dans leurs murs la Pucelle prisonnière.

Mais c'est Beauvoir qui marque la première station de cette voie douloureuse qui mène au bûcher de Rouen la libératrice d'Orléans.

Digitized by Google

Ce séjour de Jeanne au château de Beauvoir devient d'autant plus vraisemblable qu'on examine avec plus de soin les diverses positions des troupes qui assiégeaient Compiègne, les circonstances qui ont suivi sa capture et surtout la direction qu'on a dû lui faire prendre pour l'éloigner au plus vite du théâtre de la lutte. La terreur que la Pucelle inspirait était si grande que la joie la plus vive éclata au camp devant Compiègne à la nouvelle qu'elle venait d'être faite prisonnière; mais les assiégés étaient si proches, une surprise était possible; il fallait mettre entre elle et «ces bonnes gens de Compiégne si loyaux à leur seigneur,» une distance infranchissable afin de la soustraire aux entreprises qu'on pourrait tenter pour sa délivrance. Aussitôt sa capture par le bâtard de Wandonne. Jeanne fut remise entre les mains de messire Jehan de Luxembourg; Jean de Luxembourg faisait partie des troupes qui assiégeaient Compiègne, il était campé à Clairoix au confluent de l'Oise et de l'Aronde. C'est là que Jeanne passa les premiers jours de sa captivité; «il la fist tenir en son logis III ou IIII jours», dit Perceval de Cagny. (Extrait de sa chronique des ducs d'Alençon. — O'Reilly, t. Ier, p. 379). Déjà à Clairoix la Pucelle était à l'abri d'un coup de main. La position occupée par le sire de Luxembourg était défendue naturellement par l'Oise et par l'Aronde, mais cela ne suffisait pas. Sa conquête était trop précieuse, il fallait de toute nécessité l'éloigner de Flavy et de «ses bons amis de Compiégne». Aussi, continue Perceval de Cagny «la fist il mener en ung chastel nommé Beaulieu en Vermendois.»

Le château de Beaulieu en Vermandois était situé à peu près à 12 lieues de Clairoix. Les chemins qui joignaient ces deux points existent encore, et l'on peut par un simple examen des lieux se rendre compte de la route que l'on a nécessairement fait suivre à la Pucelle d'Orléans pour la mener à Beaulieu.

A sa sortie de Clairoix, le chemin, laissant la rivière d'Aronde et Bienville à gauche, appuie à droite et gagne Giraumont. De là il redescend aux Essarts, puis à Marest, où après avoir traversé la vallée du Matz, il gravit entre Chevincourt et Élincourt la montagne dite *du Paradis* pour redescendre ensuite directement à Beauvoir. De Beauvoir à Beaulieu la route est directe. En admettant même que Jeanne, après sa prise, ait été conduite à Coudun, où se trouvait le duc de Bourgogne, comme quelques auteurs le prétendent, c'est encore le seul chemin que l'on pouvait lui faire suivre. Cette

Digitized by Google

route traversant des pays complétement à la merci des ennemis de la France, et dont les chefs étaient entièrement dévoués aux adversaires de Charles VII, était en même temps la plus directe et la plus sûre. Elle offrait à l'escorte de Jeanne toutes les garanties qu'elle pouvait souhaiter pour sa propre sécurité et la bonne garde de la précieuse conquête qui lui avait été confiée. La distance entre Clairoix, ou Coudun, et le château de Beaulieu ne pouvant être facilement franchie, surtout à cette époque, en une seule journée par une troupe armée et nécessairement nombreuse, Jeanne et les soldats qui la conduisaient avaient dû forcément s'arrêter au château de Beauvoir et y séjourner. La moitié du trajet, à peu près, était faite. La position était sûre; on n'avait pas à redouter un coup de main, les vallées de l'Aronde et du Matz rendant impossible une entreprise de ce genre.

Les considérations qui viennent d'être exposées, basées sur un examen attentif des lieux et dont il est facile de contrôler la rigoureuse exactitude, aussi bien que sur les récits des auteurs du temps, nous paraissent maintenant suffisantes pour admettre, avec la tradition, que Jeanne d'Arc, en quittant Compiègne, après sa prise, a séjourné au château de Beauvoir, tradition pieuse qui a traversé les siècles sans s'altérer, et que la récente découverte des restes du château de Beauvoir, si longtemps disparu, semble avoir revêtue d'un caractère de vraisemblance telle que l'histoire nous paraît maintenant pouvoir l'accueillir.

Ce ne serait pas d'ailleurs la première fois qu'elle y prendrait place.

Un des plus remarquables historiens de Jeanne d'Arc, M. J. Quicherat, dans son savant ouvrage (t. V, p. 165), nous apprend que le fait a été consigné ainsi qu'il suit dans l'histoire manuscrite de Beauvais par Hermant. (*Biblioth. royale*, supp. fr. n° 5. 2. tome III.) «L'on tient par une ancienne tradition dans l'extrémité du diocèse de Beauvais, que la Pucelle Jeanne a demeuré quelque temps au château de Borenglise, de la paroisse d'Élincourt, entre Compiègne et Ressous, et cette créance populaire est tout à fait vraisemblable.»

Mais l'historien de Beauvais, en rapportant la tradition, a fait une confusion. Le château de Borenglise (Bellenglise, aujourd'hui), n'existait pas en 1430, il est d'origine plus récente et bâti, si l'on en croit la chronique locale, en partie avec les débris de Beauvoir.

Digitized by Google

C'est donc au château de Beauvoir que se rapporte le fait par lui consigné dans son histoire, et cette créance populaire est d'autant plus vraisemblable qu'on ne peut admettre à aucune autre époque la présence de Jeanne d'Arc dans notre pays. N'oublions pas, en effet, que toute la contrée qu'il fallait traverser pour venir à Beauvoir était occupée par les Bourguignons et les Anglais.

Question locale, qui importe peu à la grande histoire, il est vrai, mais qui n'est pas moins intéressante pour nous, habitants d'un pays que la noble et sainte héroïne a traversé et pour le salut duquel elle s'est sacrifiée.

PEYRUAU.

Payement des soins donnés par le médecin Honorat Picquet à Claude de France (1509).

Communication de M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois.

(Séance du 6 décembre 1875.)

La bibliothèque de Blois vient d'acquérir un nouveau lot de la collection Joursanvault, et notre correspondant M. Dupré, bibliothécaire de la ville, chargé de dresser l'inventaire raisonné de ces documents, y a déjà trouvé les éléments de diverses communications au Comité. La pièce qui intéresse aujourd'hui notre section est un mandement de la reine Anne de Bretagne, en date du 22 janvier 1508 (ancien style), portant ordre de payer à maître Honorat Picquet, médecin du roi, la somme de 300 écus d'or, « en souvenir de plusieurs services qu'il a faits tant à nous qu'à notre chère et amée fille, durant sa dernière maladie. »

Cette pièce n'a pas précisément l'importance que lui attribue notre correspondant; les signatures, et même les lettres de la reine Anne ne sont point aussi rares qu'il le croit, et, sans parler des documents de ce genre qui sont encore inédits, un certain nombre ont été publiés dans le beau livre de feu Le Roux de Lincy [1]. Le fait de la maladie de Claude de France est également connu par la correspondance de sa mère avec Mme du Bouchage, qui était chargée d'élever la princesse dans le château de Blois. Mais ce que le mandement envoyé par M. Dupré offre d'intéressant et de nouveau, si

[1] *La vie de la reine Anne de Bretagne*; 4 vol. in-8°, impr. par Perrin, avec *fac-simile*, photographies, etc.

Digitized by Google

je ne me trompe, c'est le nom du médecin royal Honorat Picquet, qui sauva la jeune héritière du duché de Bretagne, en dépit des préventions de sa mère contre la science des physiciens, et, d'autre part, le chiffre élevé de la rémunération que la reine accorda dans l'élan de sa reconnaissance.

J'ai l'honneur de proposer au Comité la publication de ce document et le dépôt de la copie dans ses archives, en remerciant M. Dupré de sa communication et le félicitant d'avoir pu joindre aux pièces acquises autrefois par M. de la Saussaye, à la vente de Joursanvault, une autre portion de ce célèbre cabinet, qui s'était surtout enrichi, comme on le sait, des résidus et pièces de rebut de la chambre des comptes de Blois.

A. DE BOISLISLE,

Membre du Comité.

Mandement d'Anne de Bretagne pour le payement du médecin de Claude de France 22 janvier 1508 (ancien style).

Anne, par la grâce de Dieu, royne de France, duchesse de Bretaigne, à nostre amé et féal conseiller maistre Raoul Hurault [1], trésorier et recepveur général de nos finances, salut et dilection : Nous voulons et vous mandons que, des deniers et revenus de nostre douaire de ceste présente année, vous payez, baillez et délivrez à maistre Honorat Picquet, conseiller et médecin de Monseigneur [2], la somme de trois cens escus d'or couronne, valans 525 livres tournois, auquel nous l'avons donnée et ordonnée, donnons et ordonnons par ces présentes, en souvenance de plusieurs services qu'il a faiz tant à nous que à nostre chère et amée fille [3], durant sa dernière maladie, à ce qu'il se puisse plus honnestement entretenir; car tel est nostre plaisir. Donné à Bloys, le 22e jour de janvier, l'an de grâce mil cinq cens et huict : *Anne* [4]. »

(N° 192 d'une série de la collection Joursanvault nouvellement acquise par la bibliothèque de Blois.)

Pour copie conforme :

A. DUPRÉ,

Correspondant, bibliothécaire de la ville de Blois.

[1] Père d'un célèbre chancelier de France, né au château de Cheverny, près Blois.

[2] Le roi Louis XII.

[3] Claude de France, depuis femme de François Ier; cette jeune princesse, née à Romorantin, fut élevée au château de Blois, sous les yeux de sa mère.

[4] Signature de la reine.

Digitized by Google

La famine de 1709 dans le Comtat Venaissin et le siége de la ville de Caderousse.

Communication de M. l'abbé J.-J. André, correspondant à Vaucluse.

(Séance du 6 décembre 1875.)

La communication de M. l'abbé André et celle de M. Quantin, dont je rendrai compte plus loin [1], sont, si je m'en rapporte à la table de la *Revue*, les premières que le Comité ait reçues relativement à la famine de 1709. Le document envoyé de Vaucluse mérite l'insertion. Il est fort court, mais nous fait connaître un épisode de cette famine dans la partie méridionale du royaume, épisode comique et tragique tout à la fois, et qui inspira jadis les muses locales. Ce sera, en outre, une occasion de réfuter quelques accusations implicitement dirigées contre l'intendance de Provence par les historiens ou les chroniqueurs du Comtat; les éléments de cette réponse nous seront fournis par la correspondance des intendants avec le contrôleur général Desmaretz, qui est conservée aux Archives nationales.

Le grief du Comtat est ainsi formulé dans la pièce que nous envoie M. l'abbé André : « Le blé valut jusqu'à 40 écus la charge [2], par la raison qu'il y avoit défense de par le roi de laisser sortir aucuns grains du royaume, à peine de la vie, et, pour cet effet, il y avoit des compagnies, tant de dragons que d'infanterie, sur les frontières et passages, et même des détachements sur les montagnes, pour empêcher la sortie des grains; et l'on ne savoit quel moyen prendre pour manger et pour semer. »

On conçoit en effet la difficulté que pouvait trouver une principauté très-populeuse, enclavée entre la Provence, le Dauphiné et le Languedoc, à se soutenir avec ses seules ressources; mais quelle était la situation des populations françaises? En Provence, à partir du 5 janvier 1709, la gelée avait été si vive que les pauvres ne pouvaient plus travailler ou même mouraient de froid, ainsi que les bestiaux; les oliviers, les arbres fruitiers, les grains en terre avaient été également détruits, et une recrudescence du froid au 10 mars acheva d'enlever tout espoir de récolte. La famine devenant imminente, chaque gouvernement prit les mesures qui étaient, en ce

[1] Voy. ci-après, p. 398.

[2] Suivant la correspondance de l'intendant, une charge de Marseille équivalait à 3 quintaux. M. l'abbé André l'évalue à 10 doubles décalitres de nos jours.

Digitized by Google

temps-là, regardées comme les seuls remèdes. Si d'une part le duc de Savoie défendit publiquement à ses sujets, sous peine des galères et même de la mort, d'introduire aucune espèce de denrées en France, d'autre part le vice-légat Sinibaldo Doria, chargé de l'administration du Comtat Venaissin, prohiba secrètement l'exportation des grains et fit diriger sur Avignon et Carpentras tout ce qui était disponible dans les campagnes. Ces mesures, non avouées, mais connues de tous, excitèrent une irritation profonde en Provence; il y eut même une émeute à Orange, pour arrêter un convoi de 60 charges de blé que l'agent du prince de Conti venait de vendre à un boulanger d'Avignon; cependant le prix de la charge ne dépassait pas 23# 5 s. et il y avait encore des greniers ouverts. L'intendant étant obligé d'user de représailles, on l'autorisa, le 19 février, à faire arrêter toute exportation par les commis des fermes placés le long de la Durance [1]. Le vice-légat pouvait objecter qu'aucune ordonnance publique n'avait été signée par lui; de son côté, M. Lebret n'avoua pas officiellement les mesures qu'il prenait; il se borna à engager le Comtat à chercher des ressources dans un pays plus abondamment fourni que la Provence, qui, en temps ordinaire, suffisait à peine au tiers de sa propre subsistance, outre les semailles, et faisait l'appoint avec les blés étrangers des Échelles du Levant, de la mer Noire, de la côte d'Afrique, de la Dalmatie, de la Sicile, des côtes d'Italie. Or, les corsaires fermaient la route de mer et interceptaient tout convoi; il y avait donc une grande pénurie, non-seulement en Provence, mais dans les deux intendances voisines. En Dauphiné, M. d'Angervilliers dut arrêter également la sortie des grains destinés au Comtat et fit saisir par les gardes des fermes, assistés de quelques troupes, un convoi que des habitants du territoire papal devaient venir prendre de nuit, à un endroit convenu. Enfin, M. de Bâville, en Languedoc, refusa la permission que sollicitait le vice-légat de tirer 6,000 setiers de Narbonne, car les nouvelles gelées avaient déjà excité une émotion populaire dans cette province.

Par suite de ces prohibitions nécessaires et obligées, la détresse augmenta rapidement dans le Comtat, et, le 12 avril, les consuls

[1] « La crainte de manquer de blé augmente dans toute la Provence, et les traites que la ville de Marseille a été obligée de faire des autres lieux de la province, à cause qu'il ne venoit rien par la mer, ont considérablement augmenté le prix partout. » (Lettre du 9 février, répondue le 19.)

Digitized by Google

d'Avignon firent connaître au contrôleur général que, quoi qu'on en dît, il leur restait à peine du blé pour quinze jours. Six jours plus tard, leur archevêque écrivit au roi lui-même une lettre désespérée. « Si les gémissements de nos pauvres, disait-il, pouvoient pénétrer jusqu'au trône de V. M., je ne doute point, Sire, qu'ils n'eussent beaucoup plus d'efficacité que n'en peuvent avoir les très-humbles remontrances que j'ose lui faire pour obtenir quelque modération à la sévérité des ordres donnés par ses intendants dans les trois provinces qui nous environnent. » Enfin, le chevalier de Velleron, représentant la ville d'Avignon, le vice-légat, le duc de Caderousse, le marquis d'Oppède, multiplièrent les démarches les plus actives. Mais, tout en reconnaissant la triste situation de ses voisins, que pouvait faire l'intendant de Provence? Le blé s'était élevé dès le mois de mars au prix de 45ᵗᵗ; les avis de la montagne et du bas pays portaient qu'on n'y avait plus de quoi atteindre le temps de la récolte; partout la populace était aux aguets pour empêcher le moindre transport; de ville à ville même, de Toulon à Marseille[1], on se refusait tout secours, tout partage, et les troupes n'eussent pas suffi à escorter les convois, surtout si les peuples avaient su leur destination pour un pays étranger. Tout ce que le roi put permettre aux sujets du pape, ce fut d'entrer pour un huitième dans un armement que les Marseillais allaient envoyer dans les greniers du Levant.

Chacun donc se cantonna chez soi. Le vice-légat avait fait faire le recensement des grains et légumes; à son tour, et suivant l'usage habituel dans les années de mauvaise récolte, le parlement d'Aix rendit, le 11 mai, un arrêt pour la déclaration des subsistances et en confia l'exécution à treize commissaires, joints aux députés du Bureau d'abondance de Marseille. L'effet ordinaire de cette mesure était de surexciter l'inquiétude publique; le blé monta jusqu'à 64ᵗᵗ sur les marchés de Provence, et il ne fallut pas moins que l'arrivée d'un premier convoi de 10,000 charges dans le port de Marseille pour produire une baisse de 20ᵗᵗ. L'espoir d'une abondante récolte en Barbarie avait, depuis quelque temps, fait affluer les blés des Maures dans les magasins du Cap-Nègre, d'où la compagnie d'Afrique était obligée à les transporter directement en Provence. Mais c'est

[1] Il fallut, dans une des circonstances de ce genre, menacer les Marseillais du retrait de leurs priviléges, pour obtenir qu'ils partageassent avec leurs compatriotes.

Digitized by Google

seulement au mois de mai que le roi avait pu donner deux vaisseaux d'escorte pour assurer la traversée des bâtiments; encore avait-ce été à condition que les Marseillais supporteraient une partie des frais de l'armement des deux vaisseaux. Le convoi entra en rade au commencement du mois de juin. Le 13, M. de Grignan écrivit encore au contrôle général qu'on ne ferait aucune récolte dans le Comtat, que le prix de la charge y dépassait 100ff (120ff selon le notaire cité par M. l'abbé André), et que tout l'espoir était dans l'arrivée — si le roi accordait le passage — de 1,400 charges promises par le pape et de 3,000 à fournir par un capitaine vénitien. Il était vraiment de toute humanité de laisser la route libre à ces secours si impatiemment attendus par une population affamée; aussi Desmaretz fit-il remettre les passe-ports nécessaires (23 juin). Allant plus loin, M. de Grignan aurait voulu que le vice-légat se fît donner par les alliés une autorisation de tirer en toute sûreté des blés d'Italie; la Provence eût pu en prendre sa part. Mais cette insinuation n'eut point d'effets, et il fallut que Provençaux et Comtadins se contentassent des quelques rares arrivages d'Italie ou du Levant qui parvenaient à échapper aux corsaires. C'est ainsi qu'en août le marquis d'Oppède eut la permission de faire entrer 200 charges sur le territoire papal, à condition de les remplacer par des blés étrangers. En novembre, il arriva à la même destination 6,000 charges de blés génois; mais celles-là, le contrôleur général et M. de Bâville les firent arrêter au passage, en représailles de la fabrication de fausse monnaie française qui se faisait, au vu et au su de tout le monde, dans le Comtat. Ainsi, il ne resta guère aux sujets du pape d'autre ressource que la contrebande entre les deux territoires; souvent ils vinrent de nuit enlever des grains jusque bien avant dans la Provence, ils osèrent même diriger une expédition à main armée contre la maison d'un des commandants des milices préposées à la garde des passages et qui avaient arrêté un convoi important.

Ce fut seulement au mois de décembre, sur la proposition de M. de Grignan, que le blocus du Comtat fut levé. Le lieutenant général de Provence l'annonça en ces termes à Desmaretz :

«J'ai congédié les milices qui avoient été employées à la garde des passages de Provence au Comtat Venaissin, après avoir examiné avec M. Lebret, intendant, M. l'archevêque d'Aix, les procureurs du pays et autres, ce qui étoit le plus convenable en cette occasion.

Digitized by Google

Nous nous sommes déterminés par l'égalité qui est presque déjà dans le prix des blés des deux côtés, par la connoissance que nous avons que les terres du Comtat sont ensemencées et que les particuliers y ont leur subsistance assurée, soit en des restes de blés, soit en une grande quantité de menus grains, soit par les envois de blé que nous savons aussi qu'on leur fait encore d'Italie, par les bons effets que la liberté de commerce a accoutumé de produire, et par le besoin d'épargner à la province la dépense de ces milices. Si nous nous étions trompés dans nos conjectures, il seroit aisé de remettre sur pied les précautions ci-devant prises, en y employant des troupes. »

Ces mesures furent approuvées, et les Comtadins purent enfin profiter librement de l'abondance relative assurée aux provinces du Midi. En somme, ils avaient bien moins souffert que la plus grande partie du royaume; selon même le témoignage du notaire que cite M. l'abbé André, personne n'était mort de faim dans le Comtat, et l'on sait combien la mortalité fut effrayante dans beaucoup de provinces françaises. Reste à discuter l'opportunité ou l'humanité des mesures que l'on avait en ce temps l'habitude de prendre contre les fréquentes disettes; elles n'eurent rien que de très-ordinaire à l'égard du Comtat, et même, comme on l'a vu, elles ne constituèrent qu'une sorte de représailles contre les précautions prises par le gouvernement de la vice-légation.

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

L'hiver de 1709 dans le Comtat Venaissin.

La veille des Roys de cette présente année 1709, il commença à faire un froid rigoureux, qui a duré plus de quarante jours, qui se rendit épouvantable, puisque le vin se geloit dans les tonneaux, toutes les terrines où il y avoit de l'huyle cassèrent, les urines se geloient en l'air et dans les maisons, et autres circonstances, si bien que les oliviers sont tous morts, les bleds et tout ce qui estoit exposé à la campagne, jusques aux chaynes verts de la montagne; et cela est presque par toute l'Europe. Il y a eu aux montagnes quelques récoltes de blé, parce qu'il y avoit un ou deux pans de neige par dessus, et dans le mois de mars, lorsqu'on a vérifié que touts les bleds estoient morts, on a eu recours à la poumoule, avoine et milhet pour resemer, en façon qu'à la récolte tout a esté à des prix excessifs. Le

Digitized by Google

bled a valu jusqu'à quarante escus la charge [1], par la raison qu'il y avoit deffenses de par le Roy de ne laisser sortir aucuns grains du royaume à peine de la vie; et pour cet effet, il y avoit des companies, tant de dragons que d'infanterie, sur les frontières, passages, et mesmes des détachements sur les montagnes pour empescher la sortie des grains, et l'on ne sçavoit quel moyen prendre pour manger et pour semer [2]. Mais Dieu y a pourveu, et personne n'est mort de faim, mais le peuple a beaucoup souffert.

On mesloit de légumes avec la farine de l'avoine; l'on a faict comme on a peu, quoique les communautés ayent achepté de blé de mer à haut prix, et, pour cela, il falloit avoir des permissions de la cour, qu'on a octroyées, parce que les grains de marché à autre sont venus tousjours à meilleur marché, et, la communauté de l'Isle [3] en ayant faict des provisions, elle a laissé le blé à 4 livres patas l'eymine [4]. Au commencement de la famine, Mgr le vice-légat voulut sçavoir la quantité de grains et de farine qui estoit dans le Comtat, avec le nombre de personnes de chasque communauté; après quoy, les communautés qui avoient des grains en suffisance, le gardoient, et le surplus l'envoyoit quérir pour la ville d'Avignon et le faisoit payer. Et à Caderousse [5], qui en avoit gardé pour semer, il luy envoya l'ordre de le porter à Avignon, M. l'auditeur y estant, on ferma les portes, ce qui fascha les consuls, qui, estant sortis par une fausse porte du lieu, furent trouver M. l'auditeur, qui ne voulut pas les entendre, et les fit mener en personnes à Avignon, et luy s'en retourna aussi. Et ayant faict

[1] La charge d'alors équivaut à 10 doubles décalitres de nos jours. (A.)

[2] François Ier accorda aux habitants d'Avignon et du Comtat le privilége d'être exempts des droits de douane, haut-passage, foraine et autres. Louis XIII renouvela ces priviléges et ajouta de plus que les étoffes de soie d'Avignon seraient traitées sur le même pied que celles de Tours. Mais, à partir de Louis XIV, une politique d'étouffement fut adoptée par le roi de France vis-à-vis de la province papale. « Louis XIV, dit M. Achard, sans aucun égard pour les priviléges spéciaux dont Avignon et le Comtat se trouvaient en possession, les enferma dans un cercle de prohibitions douanières. Cette disposition fut, malgré toutes les réclamations, sanctionnée par un arrêt du Conseil donné à Saint-Germain, le 12 juin 1669. » (*Notice sur la création, les développements et la décadence des manufactures de soie à Avignon*, 1874.) « La disette de 1709, ajoute le même écrivain, dont les rigueurs calculées du roi de France aggravèrent si tristement les résultats, fut une des crises les plus fatales à notre industrie des soies. » Ce système d'étouffement, suivi jusqu'en 1789, explique comment les négociants d'Avignon et des autres villes du Comtat, ainsi que les avocats, se montrèrent partisans passionnés de la réunion de cette province à la France et favorisèrent toutes les idées révolutionnaires, tandis que le peuple en masse tenait pour le pape.

[3] Ville du Comtat, avec une population de 6,337 âmes, alors chef-lieu d'une des trois judicatures, aujourd'hui simple siége d'un juge de paix.

[4] Mesure valant un peu plus d'un double décalitre.

[5] Commune de 3,150 âmes, aujourd'hui siége d'une justice de paix.

Digitized by Google

son rapport à Mgr le vice-légat, qui s'appelle Sinibald Doria, fust fort courroucé de ce que les Caderoussiens se rendoient rebelles à ses ordres. Et pour cet effet, il détacha infanterie d'Avignon, avec plusieurs troupes de milices, la cavalerie, quatre pièces de gros canons, des chariots chargés de boulets, de foin, d'équipages de cuisine et autres embarras et attirail de guerre; et marchant en cet ordre à Caderousse, où le clergé vint présenter les clefs aux officiers, on dressa des potences, et toute la justice criminelle y a séjourné long temps, en ayant décrété beaucoup. Et comme quelque malin esprit a faict au long le siége de Caderousse, en turlupinant tous ceux qui estoient allés, mesmes quelques lardonades à Mgr le vice-légat, c'est la cause que j'abrége là-dessus, concluant seulement que Sa Sainteté a pardonné aux Caderoussiens, les a réintégrés dans les honneurs et prérogatives, et condamné les officiers de la légation aux dépends. On a dict qu'il a condamné Mgr le vice-légat, mais cela ne se sçayt pas au vray si c'est luy ou les officiers, et ordre d'appliquer la grâce à Caderousse à Avignon, à la porte du palais [1].

(Minutes du notaire de Lagnes [Vaucluse].)

Pour copie conforme :

Abbé J.-F. André,

Correspondant à Vaucluse.

Diverses communications de M. Max. Quantin,

Correspondant du Ministère, à Auxerre.

(Séance du 6 décembre 1875.)

M. Max. Quantin, archiviste du département de l'Yonne et correspondant du Ministère, a fait l'envoi de plusieurs documents, dont quatre sont soumis à la section d'histoire, qui m'a chargé de les examiner.

I

VENTE D'UNE BIBLE PAR L'ABBÉ DE SAINT-VICTOR. 1404.

Le premier est un acte de vente du 11 avril 1404, par lequel Geoffroy Pellejay, abbé du couvent Saint-Victor de Paris, cède à

[1] Joseph-François de Jarente, chanoine de Carpentras, fit une *Relation du siége de Caderousse*, en prose, mêlée de quelques vers français, italiens et provençaux, imprimée en 1710, dans laquelle sont plaisamment détaillées l'origine et les suites de ce mouvement populaire. Plus tard parut le très-spirituel poëme héroï-comique du prieur Jean-Baptiste Fabre, en vers provençaux, avec ce titre : *Lou siége da Cadaroussa*, poucmé en tres cans, per defunt Fabré, priou de Cellanova. Ce poëme, plein de sel et d'esprit, a été réimprimé à Avignon en 1868.

Digitized by Google

maître Jean Huon, secrétaire du roi, chanoine de Paris et archidiacre d'Avallon, une bible en deux volumes, que l'acquéreur désirait donner à l'église Saint-Lazare d'Avallon, son pays natal. La bibliothèque de l'abbaye Saint-Victor a été l'objet de travaux très-approfondis; ils nous ont fait connaître les trésors qu'elle renfermait, et particulièrement l'abondance et la beauté des exemplaires de la Bible, dont l'origine fort ancienne et la valeur vénale sont parfois indiquées par le nécrologe ou par d'autres documents du temps. Au XIIIe siècle, une bible estimée 14 livres avait été donnée par le chanoine Adam de Montereau; une autre, valant 17 livres, par l'évêque P. de Nemours; d'autres vinrent de l'Anglais Gervais, du doyen de Senlis, de Benoît Moret ou de la reine Blanche. En 1336, l'archidiacre Pierre de Villenay fit don d'une magnifique bible en français, estimée 120 francs, tandis que celle que légua, en 1389, le procureur Jean Auchier, est simplement qualifiée de l'épithète de *bonne* et évaluée 32 francs. En un mot, ces manuscrits étaient tellement nombreux dans la célèbre bibliothèque de l'abbaye, que Jean Huon obtint sans peine la permission de choisir lui-même un très-vieil exemplaire, en deux grands volumes. Il paya cette bible 50 livres tournois; mais, en outre du prix, l'acte nous fait entendre que les religieux comptaient sur la reconnaissance de Jean Huon et sur son influence à la cour.

Ce document est donc curieux au point de vue de l'histoire bibliographique et comme spécimen des trafics que faisaient les grandes bibliothèques du moyen âge; j'en demande l'insertion dans la *Revue des Sociétés savantes*, en exprimant toutefois le regret que notre érudit correspondant ne nous fasse pas savoir si la bible de Saint-Victor arriva à sa destination et si elle pourrait se retrouver dans quelque dépôt de la province, grâce aux indications que donne l'acte de vente.

II

RÉTABLISSEMENT DU POIDS-DU-ROI À TROYES, 1525.

La seconde pièce envoyée par M. Quantin est le procès-verbal d'un conflit survenu le 8 mai 1525 entre le procureur de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif et le maire de la ville de Troyes. Le procureur avait amené des ouvriers pour rétablir les poteaux et balances du poids-du-roi, qui appartenait à l'abbaye, « en et sur une place où jadis souloit avoir maison, galerie et avant-postes, et sous lesdits

Digitized by Google

avant-postes pendre le poids-du-roi, naguère arse et brûlée par le feu proditoirement mis en la ville de Troyes. » Ce rétablissement fut empêché par la venue du maire, « noble homme et sage maître Claude de Marisy, » qui fit saisir et mener en prison les ouvriers de l'abbaye, pour avoir fait le travail « sur le pavé du roi, » sans que les voyers du roi et de la ville et le maître charpentier pour le roi eussent donné leur autorisation.

Le droit de poids-le-roi ou poids-du-roi étant bien connu par les traités spéciaux, et le fait auquel se rapporte le procès-verbal de 1525 ne formant qu'un simple épisode de l'histoire locale de la ville de Troyes, sans détails importants, j'ai l'honneur de proposer le renvoi de cette pièce aux archives du Comité.

III

CONVERSION DES PROTESTANTS EN 1682.

La troisième pièce est une lettre du roi à l'archevêque de Sens, contre-signée Colbert, en date du 10 juillet 1682, et relative aux mesures que l'Assemblée du clergé venait de réclamer pour la conversion des protestants. Cette lettre, qui n'est qu'une circulaire et dont la copie se retrouve dans les registres ministériels, a déjà été publiée par feu M. Pierre Clément, dans le tome VI des *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, d'après les manuscrits Le Tellier. Bien qu'elle marque le point de départ des mesures qui aboutirent à la révocation de l'édit de Nantes, il n'y a pas lieu de donner suite à cette communication, puisque le document n'est pas inédit.

IV

LA FAMINE DE 1709 DANS LE DIOCÈSE DE SENS.

La dernière pièce envoyée par M. Quantin est une lettre des curés de Melun à leur archevêque, Mgr Fortin de la Hoguette, en date du 8 mai 1709, contenant un tableau lamentable de l'état des populations affamées. La France entière souffrait alors d'une disette infiniment plus terrible que celles qui avaient marqué la fin du XVIIe siècle[1]. L'histoire de ces temps néfastes n'a été encore que préparée; mais on sait que les documents contemporains abondent, soit manuscrits, soit imprimés, non-seulement dans les archives des anciennes intendances provinciales, mais aussi et surtout dans les

[1] Voyez ci-dessus, p. 390.

Digitized by Google

dépôts de papiers ministériels ou dans les collections de quelques agents d'ordre inférieur, tels que le commissaire Delamare. Le seul fonds des Papiers du contrôle général des finances contient, sur ce sujet, un nombre considérable de liasses qui sont actuellement en classement, et dont les principales pièces seront publiées aussitôt que possible. J'y ai retrouvé, à côté de l'original de la supplique dont M. Quantin envoie une copie, plusieurs lettres de l'archevêque de Sens au contrôleur général Desmaretz. Si la section approuve l'insertion du premier document dans notre *Revue*, je proposerai d'y joindre trois ou quatre de ces lettres, où l'on trouvera des matériaux complémentaires pour reconstituer un coin du tableau, malheureusement si triste, de la grande famine de 1709.

La collation de la lettre originale des curés de Melun avec le texte donné par M. Quantin m'a permis de faire à ce texte quelques corrections assez importantes et de restituer les noms des signataires, mal transcrits dans la copie.

Les curés demandaient le recensement des greniers et la fixation du prix *maximum* des grains. Ce dernier expédient fut un de ceux que l'administration examina et sur lesquels le contrôleur général consulta les provinces. Quelques mémoires seulement se prononcèrent pour la fixation; la grande majorité y fut opposée, et l'on abandonna ce projet, comme bien d'autres. Aux procédés coercitifs, contraires à la liberté du commerce, le gouvernement et le parlement de Paris préféraient l'organisation de bureaux charitables pour la subsistance des pauvres. Mais le clergé du diocèse de Sens, quoique prêt à sacrifier ses dernières ressources pour soutenir ses paroissiens affamés, voyait de grands obstacles à l'institution des bureaux, encore qu'elle eût assez bien fonctionné lors de la disette de 1693 et qu'elle fût déjà rétablie avec succès dans plusieurs provinces. Ce qui en détournait les ecclésiastiques, c'était l'épuisement général et presque complet du diocèse. Six cents paroisses, sur huit cent trente, n'avaient littéralement plus rien, et les ecclésiastiques y souffraient tout autant que les derniers de leurs paroissiens. Partout les gens aisés, auxquels le gouvernement faisait appel pour organiser les bureaux d'assistance, étaient accablés de taxes de tout genre. Dans la ville de Sens, on ne comptait plus que deux cent soixante-quinze personnes en position de donner 10, 20 sols, ou un peu plus, contre dix-neuf cent vingt-six pauvres, pour lesquels il fallait fournir, au taux du pain, plus de 7,000 ℔ par mois. En 1693, au

Digitized by Google

contraire, le nombre des gens aisés avait été de six cent quatre-vingt-quatre contre quatorze cent quarante-six pauvres.

Je ne saurais, ici, entrer dans le détail des mesures par lesquelles les ministres de Louis XIV essayèrent tour à tour de remédier à une situation si misérable; mais la lettre des curés de Melun et celles de leur vénérable archevêque, bien connu pour sa bienfaisance, donneront une idée des secours que les populations reçurent de la charité des particuliers et surtout de celle des ecclésiastiques. On remarquera à côté du nom de Mgr Fortin de la Hoguette celui d'un de ses grands vicaires, dont l'archevêque vante beaucoup le savoir-faire, l'intelligence, la douceur. C'est le futur cardinal de Tencin.

A. DE BOISLISLE,

Membre du Comité.

Vente par Geoffroy, abbé de Saint-Victor de Paris, à maître Jean Huon, secrétaire du roi, chanoine de Paris et archidiacre d'Avallon, d'une bible en deux volumes qu'il désirait donner à l'église Saint-Lazare d'Avallon, son pays, et ce pour le prix de 50 livres tournois.

An 1404, 11 avril.

Universis presentes litteras inspecturis, frater Gaufridus, humilis abbas monasterii Sancti Victoris prope Parisius, totusque ejusdem loci conventus, salutem in filio Virginis gloriose. Cum, ob contemplacionem et affectionem quas habebamus et habemus erga personam venerabilis et circumspecti viri magistri Johannis Huonis, illustrissimi principis domini nostri Francorum regis secretarii et canonici Parisiensis, ac archidiaconi Avalonensis, [qui] affectaverat, ut dicebat, providere de una biblia ecclesie collegiate Beate Marie et Beati Lazari Avalonensis, unde extitit oriundus, nobis humiliter supplicaverat ut, si aliquam bibliam haberemus de qua, bono modo, absque ecclesie nostre prejudicio, sibi succurrere possemus, concesserimus libros nostros visitare et inspicere, postquam, inter ceteros libros nostros, elegerit quamdam bibliam antiquam in duobus voluminibus existentem, habere, et nobis ac ecclesie nostre, in recompensacionem dicte biblie et pro ea, quinquaginta libras turonenses dare et tradere;

Notum facimus quod nos, pensata dicti monasterii nostri utilitate evidenti, habitaque inter nos matura deliberatione et consideratione quod plures libros consimiles habebamus et habemus, aliisque nostris et dicti monasterii nostri necessitatibus et utilitatibus providere cupientes, sperantes eciam ab eodem magistro Johanne Huonis, prout alias consulti fuimus et auxiliati in quamplurimis nostris et ipsius monasterii nostri ne-

Digitized by Google

gociis, auxiliari et consuli, sepedicto magistro Johanni Huonis deliberavimus et tradidimus et expedivimus prefatam magnam bibliam in duobus magnis voluminibus, ut proferetur, existentem, quam in unum volumen postmodum fecit poni, prout dicit, pro sue libito voluntatis disponendam et ordinandam, ab eodemque, in dicte biblie recompensationem, habuisse confitemur et recepisse summam predictam quinquaginta librarum turonensium. Promittentes bona fide et sub ypotheca et obligacione omnium et singulorum nostrorum et ecclesie seu monasterii nostri bonorum, predictam bibliam nunquam repetere vel vindicare, aut etiam contra premissa dicere vel indicere, publice vel occluse, per nos vel interpositam personam venire, ymo eandem contra omnes garantisare, ac premissa rata et grata habere.

In quorum omnium et singulorum premissorum fidem et testimonium, sigilla nostra presentibus litteris duximus apponenda. Datum anno Domini millesimo quadringentesimo quarto, die undecima mensis Aprilis.

(Pièce sur parchemin scellée autrefois de deux sceaux. — Archives de l'Yonne, fonds de la collégiale d'Avallon. G. 2012.)

Pour copie conforme :

MAX. QUANTIN,

Archiviste du département de l'Yonne, à Auxerre.

Lettre des curés de la ville de Melun à l'archevêque de Sens, sur la misère des peuples et la taxe des blés.

Melun, 8 may 1709.

Monseigneur,

La misère des pauvres dont vous estes témoin ne touche que trop vivement votre tandresse paternelle, mais nous ne pouvons nous dispanser de vous faire entendre les gémissemens que nous poussons sur eux, et supplier V. G. de redoubler ses instances auprès des personnes qui ont le gouvernement des affaires publiques, afin qu'elles aportent quelques remèdes pour faire cesser, ou au moins pour soulager leur état.

L'édit du roy pour la déclaration des bleds et l'arrest de la Cour pour la taxe des aumônes nous font assez connoître qu'on y fait attention, mais ces sages précautions ne sont pas suffisantes pour soulager la misère.

La taxe des biens est impossible dans l'exécution ; les terres sont devenues des raisons de dépenses excessives, et non pas de revenus à ceux qui les possèdent, et, comme elles donnent le mouvement à tous les autres biens, de quelque nature qu'ils soient, les riches deviennent pauvres dans le temps présent, au milieu de leurs grandes possessions.

Vous sçavez, Monseigneur, que les revenus des ecclésiastiques ne sont

Digitized by Google

pas d'un autre ordre, et nous voyons arriver ce qui étoit prédit par les prophètes : *Sicut populus, sicut sacerdos.* Heureux si les soulagemens que nous pouvons donner aux autres étoient cause de notre pauvreté; mais le même coup qui les frappe nous abat, et nous ne pouvons les relever.

La déclaration des bleds est une première démarche. Il nous paroist qu'elle doit estre suivie promtement d'une taxe de tous les grains qui soit à un prix médiocre. Si on les laisse monter aussy hault que la cupidité de ceux qui en ont les poussera, les riches pourront en avoir, si le désespoir des pauvres ne les leur enlève pas; mais que deviendra le pauvre, où prendra-t-il de quoy acheter du pain? L'artisan demeurera sans ouvrage, et, s'il en trouve, son travail pourra-t-il luy produire de quoy acheter un pain de 30 et 40 s., principalement s'il a famille? Le laboureur aura-t-il des semences, et les propriétaires des fermes luy en fourniront-ils, lorsque le prix du bled excédera de beaucoup la valeur du fond de la terre?

Nous ne parlons point des manouvriers et des gens de journées, dont le nombre est aussi grand que leurs guains sont petits : cinq sols, dix sols, qu'ils gagnent certains jours de la semaine, ne peuvent pas suffire à leur subsistance et à celle de leurs femmes et de leurs enfans. Il n'y a donc pas d'autre voye que de leur faciliter, par la taxe des grains, les moyens d'en avoir pour peu d'argent, et donner moyen en même temps à ceux qui possèdent quelques biens de ménager quelque chose sur leur dépanse pour les pauvres, au lieu que le prix excessif du bled absorbe tout ce qu'ils peuvent avoir.

On sçait assez que les necessitez de l'État ont épuisé les officiers par les taxes et les créations de nouveaux offices; que le nombre infini d'imposts différens réduit les marchans à un ordinaire très-foible, et les sommes immenses dont le clergé est redevable et ausqueles il s'est engagé, l'ont accablé d'un fardeau sous le poids duquel il gémit, sans espérance de se relever jamais.

Qui pourra donc fournir au besoin des pauvres, si le bled, qui va déjà à 60 livres le setier, mesure de Paris (il a été vendu 60 # à Paris samedi dernier), ou demeure à ce taux, ou monte encore plus hault? Faut-il qu'on laisse périr par la faim tant de millions d'hommes qui sont dans le royaume, pour enrichir un petit nombre d'avares qui se sont rendus maîtres des grains à vil prix; qui, voyant avec joie leur avidité assouvie, font gémir tout un peuple en resserrant toute sa subsistance, et font leurs délices de la misère des autres?

Ce sont ces raisons, Monseigneur, qui nous engagent à vous écrire et à supplier V. G. de ne point abandonner la cause des pauvres, dont la misère n'est point assez connue des puissants; de représenter leur état déplorable et la nécessité de leur fournir des vivres qu'ils puissent acheter avec leur pauvreté et qui ne soient pas au-dessus de leurs forces. Si la prudence de ceux qui gouvernent l'État, dont les vues sont bien plus étandues que les

Digitized by Google

nôtres, a des moyens bien plus promts et plus efficaces que la taxe des grains, qu'ils les mettent en œuvre, ou qu'ils se servent de cette taxe, qui, quoique non pratiquée jusqu'à présent, peut être le seul remède dans un temps d'une désolation inouïe, et dont toutes les histoires ne nous marquent rien de semblable.

Nous ajouterons encore, Monseigneur, que, comme le mal presse, le remède doit être promt. La faim brusle les corps et échauffe les esprits; quelques émotions populaires semblent déjà sonner la révolte. Les troupes qu'on dispose dans nos provinçes nous font assez connoître que l'on n'est pas sans crainte. Faut-il que ceux que nous avons armez pour nous défendre contre nos ennemis tournent leurs armes contre nous-mêmes, pour nous contenir dans un devoir dont nos cœurs ne se sont jamais écartez, et dans un temps où nous nous flattions de jouir de la douceur de la paix? Un peu de pain aux pauvres, Monseigneur, apaisera ces mouvemens involontaires, soumettra les esprits et rétablira tout dans sa scituation naturelle.

Pour nous, Monseigneur, nous ne nous départirons jamais de la soumission et de l'obéissance que nous devons aux puissances que Dieu a mises au-dessus de nous, et nous contiendrons avec tout le zèle possible, dans les bornes du devoir envers les princes, comme la religion nous enseigne, ceux que Dieu a commis à notre instruction.

Nous sommes, Monseigneur, de V. G. les très-humbles et très-obéissans serviteurs.

Signé : Presdeseigle, curé de Saint-Aspaïs; Mennesson, curé de Saint-Ambroise; Courteille, curé de Saint-Barthélemy; Guibert, desservant Saint-Étienne; Henriet, curé de Saint-Liesne.

(Copie conservée aux archives de l'Yonne, G. 228. — Original conservé aux Archives nationales, papiers du Contrôle général.)

Pour copie conforme :

MAX. QUANTIN,

Archiviste du département de l'Yonne, à Auxerre.

Voici les lettres annoncées page 399.

Lettres de l'archevêque de Sens au contrôleur général Desmaretz.

A Sens, ce 5 mai 1709.

Monsieur, en exécution des ordres de S. M. et de l'arrêt du parlement du 19 du mois d'avril, j'assemblai mercredi dernier, à l'Archevêché, toutes les compagnies ecclésiastiques, séculières et régulières de cette ville; nous fîmes la lecture de l'arrêt, et, quoiqu'on prévît plusieurs difficultés qui en rendront dans les suites l'exécution très-difficile, pour ne pas dire impos-

Digitized by Google

sible, nous nous mîmes en devoir d'obéir, et nous nous disposâmes à faire un bureau général pour pourvoir à la subsistance des pauvres de cette ville.

Pour les mieux connoître, il fut résolu que MM. les curés feroient des visites exactes dans leurs paroisses et qu'ils feroient trois classes de leurs paroissiens : la première, de ceux qui peuvent contribuer à la subsistance des pauvres, plus ou moins, suivant leurs facultés; le seconde, de ceux qui n'y peuvent contribuer, mais qui peuvent subsister par eux-mêmes; et la troisième, qui sera la plus nombreuse, des pauvres qui seront entretenus aux frais du bureau. Pour faire des visites plus exactement, nous avons nommé quelques habitants, des principaux de chaque paroisse, qui accompagneront MM. les curés dans toutes les maisons. Il leur faut huit jours pour faire cette visite et mettre au net leur travail; ils en rendront compte dans l'assemblée générale, où on pourra juger encore plus sainement des facultés d'un chacun et retrancher ou ajouter en connoissance de cause. Les pauvres vivront toujours pendant ce temps-là, car la ville est fort charitable, et on continuera les aumônes publiques qui se sont faites depuis six mois, en attendant que le bureau soit formé, que nous établirons sur le modèle de celui que nous fîmes depuis la fin de 1693 jusqu'à la récolte de 1694.

On pourra venir à bout d'établir de pareils bureaux dans les petites villes et dans les gros bourgs du diocèse, parce que, dans ces lieux-là, il y a quelques gens qui ont du bien et de l'autorité sur les autres, et qui pourront régler la quote-part des contribuables et les obliger de payer; mais, d'en établir dans tous les villages, la chose paroît tout à fait impossible, car les principaux habitants des paroisses de campagne sont le curé et le procureur d'office, qui est ordinairement un honnête paysan (les juges ne résidant presque jamais dans le lieu). Comment régleront-ils leur bureau? Comment exigeront-ils les sommes des contribuables? N'est-ce point trop compromettre les seigneurs avec les paysans? Qui sera le dépositaire de l'argent ou du pain qu'on doit distribuer aux pauvres? Sera-t-il en sûreté dans leurs maisons, qui ne ferment presque pas? Les curés sont obligés de chercher leur sûreté dans les villes les plus prochaines de leurs cures, parce qu'ils sont très-souvent attaqués la nuit dans leurs maisons, quoiqu'elles soient vides; à plus forte raison quand les pauvres affamés sauront qu'il y a du pain ou de l'argent. Car vous devez compter, Monsieur, que presque tous les paysans sont à l'aumône et mendient leur pain; les curés sont presque aussi pauvres que leurs habitans, et, s'il y a dans les villages quelques gentilshommes, bien loin qu'ils soient en état d'assister les pauvres, s'ils l'osoient, ils tendroient eux-mêmes la main pour qu'on leur fît la charité. Vous trouverez une peinture bien naturelle, mais bien triste, de toutes ces misères, dans la lettre qu'un de mes archidiacres, dont M. le duc de Beauvillier connoît l'écriture et la vertu, écrit à un de mes grands vicaires dans le cours de ses visites.

Digitized by Google

Autre difficulté, qui est encore plus grande : l'arrêt ordonne que ceux qui ne paient point de taille contribueront à la somme qui sera levée sur chaque paroisse, au sol la livre des deux tiers de ce qu'ils possèdent des biens affermés dans lesdites paroisses, et que leurs fermiers seront obligés de payer de quinze en quinze jours la cote à laquelle leurs maîtres seront taxés, et que, faute de la payer régulièrement, ils paieront le double dans la quinzaine suivante. La plupart de ces fermiers doivent deux ou trois années de leurs fermes à leurs maîtres; presque tous les menacent d'abandonner leurs terres, si on exige d'eux quelques paiements, et si on ne leur donne du grain pour les ensemencer, et quittance de la récolte prochaine. Comment satisferont-ils donc à leurs taxes? C'est pourtant le fonds le plus certain de la subsistance des pauvres, qui, voyant manquer ce secours, s'en prendront à ces fermiers, brûleront leurs maisons et les pilleront, les accusant de mauvaise volonté, aussi bien que les seigneurs et autres particuliers qui auront du bien dans lesdites paroisses.

Dans la cherté de 1693 et 1694, on établit seulement des bureaux dans les villes principales; les pauvres subsistèrent, parce qu'on avoit encore quelques ressources; ceux qui avoient du bien s'évertuèrent, voyant devant eux une bonne récolte; mais aujourd'hui, ils ne fourniront les cotes auxquelles ils seront taxés qu'en tremblant; ils craindront de mourir eux-mêmes de faim l'année prochaine, surtout s'ils sont taxés, non-seulement dans les villes, mais encore dans les paroisses de la campagne où ils ont du bien. Je prends pour exemple Messieurs de notre Chapitre, dont les canonicats valoient, il y a trente ans, 900^{tt} de rente; ils ont été réduits depuis à 700^{tt}, et ne valent présentement que 3 ou 400^{tt}; mal payés. Ils ont quantité de terres. S'ils sont obligés de payer dans chaque paroisse au prorata de ce qu'ils possèdent de bien, leur revenu n'y suffira pas; comment pourront-ils payer, outre cela, la cote à laquelle ils seront imposés à Sens, ou comment s'en pourront-ils dispenser? Ils y font le service, c'est le lieu de leur résidence, dans lequel ils sont principalement obligés de donner l'exemple.

Messieurs du parlement ordonnent qu'on pourvoira à la subsistance des pauvres jusqu'au 1er décembre prochain; n'eût-il pas été aussi bon de n'imposer cette obligation que jusqu'au 1er d'août et à l'ouverture de la moisson, pour deux raisons : l'une, qui regarde ceux qui doivent contribuer, lesquels, ayant déjà été chargés de la nourriture des pauvres pendant tout l'hiver, craindront qu'on ne fasse subsister ces bureaux jusqu'à la moisson de 1710, comme ils croiront l'entrevoir dans ledit arrêt; l'autre raison qui regarde les pauvres mêmes, dont on autorise pour ainsi dire la fainéantise, et qui se serviront de ce prétexte spécieux pour ne point travailler, se voyant assurés de leur nourriture jusqu'au 1er décembre? On eût pu donner un second arrêt après la moisson, pour pourvoir à leur subsistance.

Digitized by Google

Je vous demande pardon, Monsieur, d'une si longue lettre et si détaillée, mais je crois qu'il faut connoître à fond le mal pour y trouver les remèdes convenables. A mon égard, j'en connois toute l'importance; je sais que S. M. n'a point de plus cruels ennemis que la faim et l'extrême misère du peuple, et je croirois manquer de fidélité et de reconnoissance au Roi, si je ne m'y mettois pas jusqu'au cou, et si je ne faisois pas mon possible pour persuader mes curés et tous ceux de mon diocèse qui ont du bien de contribuer à soulager la misère des pauvres. S'il est nécessaire, je me réduirai avec plaisir à la portion du séminaire, pour leur épargner quelque partie de mon revenu et pour faire voir à S. M. que je pense ce que tout bon sujet doit penser dans une occasion aussi importante pour le service de S. M., pour l'État et pour la religion. Je suis, avec tout le respect possible, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

L'Archevêque de Sens.

Le même au même.

A Sens, ce 10 mai 1709.

Monsieur, il y a bien longtemps que je suis en possession de vous faire des remontrances en faveur du clergé; j'ai eu l'honneur de vous en faire étant agent, mais ces temps ici sont bien différents. Voilà une lettre que j'ai reçue des curés de la ville de Melun, qui mérite, Monsieur, toute votre attention : la peinture qu'ils font de ce qu'ils souffrent par la cherté des grains est un peu vive, mais d'ailleurs fort vraie et fort respectueuse. Il ne s'agit pas présentement de nous soulager, nous vous ferons en temps et lieu nos remontrances très-humbles, mais de remédier à leurs maux et d'empêcher les pauvres de mourir de faim. Je crois qu'il n'y en a point d'autre que celles qu'ils proposent, et que nous avons déjà pris la liberté de vous insinuer, de fixer le prix de toute sorte de blés.

J'aurai l'honneur de vous rendre compte au premier jour du succès de notre bureau. MM. les curés trouvent un nombre infini de pauvres, et tout le monde convient qu'on ne les peut faire subsister que jusqu'à la moisson, pendant laquelle, non-seulement ils vivront, mais ils pourront gagner quelque chose pour subsister pendant quelques mois, même les femmes ou filles en glanant; et Messieurs du parlement, sous prétexte de quelque explication, ne pourroient-ils pas changer cette partie de leur arrêt, ou aurons-nous la liberté d'y contrevenir? Je suis très-respectueusement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

L'Archevêque de Sens[1].

[1] A cette lettre est joint l'original de la lettre du 8 mai, dont M. Quantin a envoyé une copie; ci-dessus, p. 401-403.

Digitized by Google

Le même au même.

Sens, ce 13 mai 1709.

Monsieur, je convoquai hier le bureau. MM. les curés et les commissaires qui avoient été dans les paroisses firent leur rapport du nombre des pauvres qu'ils avoient trouvé dans la ville et faubourgs. Il s'en trouva 1,926 qui ne peuvent se passer de l'assistance du bureau; et, en leur donnant par jour une livre de pain très-noir et l'évaluant en argent sur le prix que vaut le grain, cela fait 236 ℔ 15 s., et par mois 7,072 ℔ 2 s. Ce nombre de pauvres effraya tout le monde, car l'on ne trouva, des gens qui y pouvoient contribuer, que 275, lesquels offrirent plus ou moins selon leurs forces, qui 10 sols par mois, qui 20 sols, et les autres plus, sans y comprendre les communautés séculières et régulières, qui sont presque épuisées par les taxes différentes qu'elles ont payées ci-devant, au lieu que, dans le bureau que nous établîmes en 1693 et 1694, le nombre des gens aisés ou soi-disant étoit de 684, et les pauvres ne se montoient qu'à 1,446. Joint à cela que les particuliers qui étoient aisés autrefois sont épuisés par les taxes différentes auxquelles ils ont été imposés depuis et le sont encore tous les jours, car on en a signifié depuis trois jours dans notre ville, tant d'anciennes que de nouvelles, au présidial, à l'élection et aux procureurs, pour près de 50,000 ℔, d'autant plus qu'ils seront taxés dans toutes les paroisses où ils ont quelque bien.

Toutes ces raisons ont fait juger aux plus sensés de l'assemblée que l'établissement d'un bureau général étoit impossible, qu'il étoit périlleux d'en établir un qu'on ne pourroit pas même soutenir jusques à la moisson, quoiqu'on en reconnût d'ailleurs la grande utilité. On croit donc que le mieux est, Monsieur, qu'on fasse subsister les pauvres de la ville, des faubourgs et des paroisses voisines, comme on a fait depuis six mois, par des quêtes publiques, et j'exhorterai les communautés et les particuliers de donner le plus largement qu'ils pourront à leurs portes, et je tâcherai de leur donner l'exemple. Je suis avec toute sorte de respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

L'Archevêque de Sens.

P. S. — Pendant que je tâcherai de former ici un bureau, j'ai imaginé, Monsieur, d'envoyer M. l'abbé de Tencin, mon grand vicaire, qui a beaucoup d'intelligence, de savoir-faire et de douceur, en former dans quelques villes de mon diocèse; mais, comme les magistrats sont fort jaloux sur le point d'honneur, et que leur multiplicité les a fort divisés et en a confondu les rangs et les fonctions, pour qu'il le pût faire avec autorité, ne jugeriez-vous point à propos, Monsieur, de m'envoyer un ordre du roi pour qu'il en allât faire dans les villes principales de mon diocèse et présidât à ces assemblées en mon absence? Il fait la même chose que je fais ici pour éviter la jalousie des rangs : j'y prends la dernière place, et les autres dé-

Digitized by Google

putés se mettent pêle-mêle, ce qui a fait que nous n'avons eu aucune difficulté dans le bureau que j'établis il y a quinze ans.

Mais tout cela sera inutile, Monsieur, si S. M. ne pourvoit aux paroisses de campagne, car tous les pauvres iront mendier et se rejetteront sur leurs voisins. J'ai, dans mon diocèse, 830 paroisses, et il y en a 600 de cette sorte.....

Réponse.

29 mai.

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en réponse à la mienne. Je vois, comme vous, les difficultés qu'il peut y avoir dans l'exécution de l'arrêt du parlement pour la nourriture des pauvres; cependant il ne faut pas se rebuter. On est parvenu, en 1694, à établir l'ordre qu'il est question d'établir présentement; la chose ne paroît pas si difficile en plusieurs provinces et diocèses que dans le vôtre.

J'espère que votre bon exemple et votre zèle surmonteront les difficultés, sur lesquelles il est à propos que vous consultiez M. le procureur général. M. l'abbé de Tencin, que vous envoyez dans plusieurs villes pour y former des bureaux de charité comme à Sens, n'a qu'à suivre l'exemple que vous lui donnez et se mettre à la dernière place, comme vous avez fait : avec cette sage et louable précaution, il évitera toute difficulté sur le rang et la préséance.

L'Archevêque au Contrôleur général.

A Sens, ce 7 juillet 1709.

Monsieur, j'avois déjà, en partie et par avance, exécuté les ordres de S. M., quand j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré, car j'avois déjà envoyé à deux de MM. les commissaires que le Roi envoie dans nos provinces pour la visite des blés, les noms de ceux de mes ecclésiastiques que je destinois pour entrer avec eux dans les monastères de leur département. Ils en trouveront bien peu qui soient bien pourvus de blés, et ils en trouveront beaucoup qui n'en ont point du tout et qui sont à la veille de mourir de faim, n'ayant eu ni argent ni crédit pour faire leur provision.....

Je suis, avec tout le respect imaginable, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

L'Archevêque de Sens.

(Originaux conservés aux Archives nationales, fonds des papiers du Contrôle général.)

Pour copie conforme :

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Vidimus, Lettres et Documents des viiie, xive, xvie et xviie siècles.

Communications de M. Soucaille, correspondant à Béziers.

(Séance du 5 décembre 1875.)

M. Soucaille, qui exploite avec un grand zèle les riches archives municipales de Béziers, a transmis au Ministère la copie de plusieurs documents que je vais avoir l'honneur de vous faire connaître.

I. Vidimus, par l'archevêque de Narbonne et les évêques de Toulouse, d'Agde et d'Elne, d'un mandement du roi, non pas Philippe III, comme le dit M. Soucaille, mais Philippe IV, dit le Bel, daté de Paris, le lundi après la Purification de la sainte Vierge (4 février 1285, ancien style, et 1286, d'après notre manière de compter), ordonnant au sénéchal de Carcassonne de recevoir conjointement avec l'évêque de Béziers le serment dû par les consuls de Béziers.

Ce vidimus est du 8 des kalendes d'avril (25 mars 1286).

II. Lettres de Philippe de Valois au sénéchal et au receveur de Carcassonne pour lever le subside qu'il était en droit d'exiger pour la chevalerie de son fils aîné, Jean de France, duc de Normandie, cela « pour la grâce que Dieu nous a faite de la bonne santé qu'il a donnée à nostre très cher fils. » Paris, le 21 décembre 1335.

Il est question aussi dans cette lettre d'une somme que les habitants de la sénéchaussée de Carcassonne avaient promise pour la révocation de la gabelle des draps; gabelle est ici synonyme d'impôt indirect.

Les rois de France, suivant les usages féodaux, levaient une aide, non-seulement dans leurs domaines, mais dans toute la France lorsqu'ils armaient chevalier leur fils aîné. Nous avons les comptes de la chevalerie de Philippe, fils de saint Louis (t. XXI du recueil des *Historiens de France*) et celui de la taille levée à Paris pour la chevalerie de Louis, fils de Philippe le Bel (Buchon, *Collection des Chroniques nationales*, t. IX). On remarquera que Philippe VI, connu sous le nom de Philippe de Valois, appelle son fils, qui fut le roi Jean, Jean de *France*. La règle était en effet que, dès qu'un prince montait sur le trône, par succession collatérale, il substituait, lui et ses enfants, le nom de France à celui de leur branche. Aussi est-ce une faute d'appeler, comme on le fait, Louis XI, Louis de

Digitized by Google

Valois; et Marguerite, fille de Henri II, si connue sous le nom de reyne Margot, Marguerite de Valois. Les Anglais, pendant la guerre de Cent ans, et même depuis, affectaient de donner le nom de Valois aux rois de France dont ils contestaient les droits; et c'est pour le même motif que les Espagnols et les ligueurs appelaient Henri III, Henri de Valois.

III. Mandement de Jean, comte de Poitiers, fils et lieutenant du roi dans les pays d'outre-Loire et dans toute la Languedoc, au sénéchal de Beaucaire et autres officiers au sujet du serment de respecter les priviléges de la ville et de la viguerie de Béziers, ordonné par des lettres du roi Philippe VI, qui avaient octroyé ces priviléges à prix d'argent « mediante certa pecunie summa oblata et soluta. » Il s'était présenté un fait assez curieux. Béziers était de la sénéchaussée de Carcassonne. Les consuls requirent le sénéchal de cette sénéchaussée, le juge mage, le juge criminel et le procureur du roi de leur prêter le serment prescrit. Ceux-ci refusèrent à plusieurs reprises et suscitèrent toute sorte d'embarras aux consuls. Le lieutenant du roi intervint sur leur requête et ordonna au sénéchal de Beaucaire et à ses suppôts de faire respecter les lettres de Philippe VI, et de faire en sorte que satisfaction fût donnée aux consuls de Béziers. Donné au Puy, le 9 janvier 1358-1359.

Ce Jean, comte de Poitiers, est le même prince plus connu sous le nom de Jean, duc de Berry, qui fut gouverneur du Languedoc, où il se signala par ses rapines; homme intelligent, du reste, élégant et ami du luxe, bibliophile éclairé et qui cherchait dans des exactions le moyen de satisfaire ses goûts artistiques.

IV. Commission de Henri, duc de Montmorency, pair et maréchal de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Languedoc, au capitaine Malausent, pour la garde du bourg de Nissan, arrondissement de Béziers. 1er août 1584.

V. Arrêt du Conseil d'État, en date du 10 novembre 1667, ordonnant que les diocèses, villes et communautés de la province du Languedoc payeront leurs dettes bien et dûment vérifiées par des commissaires à ce désignés par le roi, en huit années consécutives, au moyen d'impositions, octrois et subventions sur les denrées ou ès fonds d'héritage.

Digitized by Google

VI. Arrêt du Conseil d'État du 13 juin 1668. Ce document est fort intéressant, il se rattache, comme le précédent, à une grande mesure prise par Colbert pour introduire l'ordre et l'économie dans l'administration financière des villes et communautés de France. Il voulut non-seulement liquider la fâcheuse position où elles se trouvaient par suite des désordres de la Fronde, mais encore prévenir le retour des abus engendrés par l'omnipotence municipale, car le contrôle est nécessaire à tous les degrés. Il fit rendre par le roi, le 18 juin 1668, un arrêt où on lit ce qui suit :

« Le roy étant informé que les debtes des villes et communautés procédant en partie des frais des voyages et députations des maires, eschevins, consuls et autres qui ont l'administration des affaires publiques, lesquels ayant des procès en leurs mains ou autres affaires particulières en la ville de Paris ou à la suite de la cour et ailleurs, font naître en supposant des affaires auxdites villes et communautés, et, sous ce prétexte, se font nommer et députer pour les solliciter et poursuivre, et ensuite payer des frais de leurs voyages et des longs séjours qu'ils font pour leurs propres affaires. A quoi étant nécessaire de pourvoir, ouï le rapport du sieur Colbert, conseiller ordinaire au conseil royal et contrôleur général des finances, Sa Majesté, en son conseil, a ordonné et ordonne qu'il ne sera fait à l'avenir aucune députation par les villes et communautés que préalablement, les maires et échevins ou consuls n'en ayant fait connaître les raisons et les besoins aux commissaires départis par Sa Majesté dans les provinces pour l'exécution de ses ordres et sur leur avis, etc. » Commissaires départis c'était le nom officiel des intendants. Qu'il me soit permis, à ce propos, de faire une remarque qui ne sera peut-être pas dépourvue d'utilité. Sous l'ancien régime, les ministres, qu'ils portassent le nom de secrétaire d'État, de chancelier ou de contrôleur général des finances, n'avaient pas le droit, comme ceux de nos jours, de prendre en leur nom des arrêtés en matière d'administration publique. Le roi était censé tout ordonner par lui-même et les ministres contre-signaient. En allant au fond des choses, c'étaient les ministres qui ordonnaient, mais leurs ordres prenaient la forme de lettres patentes ou d'arrêts du Conseil.

Aussi, à propos de Colbert, se tromperait-on si l'on s'imaginait trouver dans la belle publication de sa correspondance due à notre savant collègue M. P. Clément, tous les documents constatant les intentions et même les mesures prises par ce grand ministre; on

Digitized by Google

trouvera une riche mine de documents nouveaux et authentiques sur la part qu'il a prise au gouvernement de la France dans les volumineuses relations d'arrêts du conseil des finances et du conseil des dépêches que possèdent les Archives nationales.

Je propose de remercier M. Soucaille de ses communications, et j'en demande le dépôt dans les archives du Comité.

E. Boutaric,

Membre du Comité.

Communication de M. Quantin, relative au cimetière des Juifs à Sens.

(Séance du 6 décembre 1875.)

M. Quantin, correspondant à Auxerre, envoie plusieurs documents sur le cimetière des Juifs à Sens. Les israélites étaient nombreux dans cette ville où Louis VII leur avait permis de s'établir. Ils y avaient au XIIIe siècle une synagogue et un cimetière; leurs habitations comprenaient deux rues : la grande et la petite Juiverie. En 1306, Philippe le Bel expulsa les juifs de France et confisqua leurs biens. Le cimetière des Juifs de Sens, sis au sud de la ville, dans le faubourg, à gauche de la route de Sens à Villeneuve-le-Roi, fut mis, pour ce motif, dans la main du roi. Le bailli de Sens, G. de Hangest, mit aux enchères publiques et adjugea, après accomplissement des conditions usitées en pareil cas, le cimetière à un clerc nommé Jean Le Petit, de Sens, moyennant 40 livres, somme qui paraît, au premier abord, considérable, mais dont l'évaluation dut être singulièrement diminuée, car il s'agissait de faible monnaie, c'est-à-dire de monnaie frelatée, dont la valeur réelle était loin de répondre à la valeur nominale. Ce terrain, passé par plusieurs mains, fut morcelé; on y bâtit différentes maisons; il fut légué en 1371, par Jean Chacerat, aux célestins, qui l'ont possédé jusqu'à la Révolution.

M. Quantin voudra bien recevoir nos remercîments pour cette communication, dont le texte, copié sur un original des archives de l'Yonne, sera déposé aux archives du Comité.

E. Boutaric,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Chartes et pièces communiquées par M. P. Marchegay, membre non résidant du Comité, aux Roches-Baritaud (Vendée).

(Séance du 6 décembre 1875.)

I

Charte d'Herbert, vicomte de Thouars, en faveur du prieuré de la Chaise-le-Vicomte, en Bas-Poitou, dépendant de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur (1092).

Ayant terminé la construction de l'église de Saint-Nicolas de la Chaise, commencée par son père, il confirme ou donne aux moines ce qui suit : 1° la lande et les chênes contigus au bois du seigneur Aubouin; 2° la foire qui se tient la semaine de la dédicace de l'église de Saint-Jean-Baptiste dudit lieu de la Chaise; 3° deux bourgeois dudit lieu, nommés Constantin et Pierre, avec tout ce qu'ils possèdent; 4° le droit d'empêcher qu'il soit fait aucun grand four à la Chaise sans la permission des moines.

En reconnaissance de ces concessions et donations, Martin, prieur de la Chaise, fait présent d'un cheval au vicomte et il le proclame quitte de ce qu'il restait devoir au prieuré, en vertu de l'aumône de son père.

Karta de Bosco Alboino et de landa ejusdem bosco [contigua].

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego Herbertus Dei gratia Toarcensium vicecomes, hinc peccatorum meorum reminiscens penasque pro eis michi debitas pertimescens, illinc perpendens quia qui nunc, dum tempus habet, bonum operatur, in futuro a Domino magnifice remunerabitur, statui quatinus ecclesiam Sancti Nicholai de Casa, quam pater meus ceperat ædificare sed, morte preventus, non potuit consummare, ego perficerem, honorarem, de his quæ michi ipse dimisit ampliarem, contra omnes pervasores defenderem : pro salute videlicet animæ meæ suæque ipsius, qui me adeo dilexit, tam prospere, tam feliciter educavit; quatinus servitores ipsius ecclesiæ nostri semper memores essent, et in presenti pro nobis assidue intercederent et in futura vita nos in æterna tabernacula, utpote de mamona iniquitatis facti amici, reciperent. Quædam igitur de his quæ in meo dominio habebam Deo et Sancto Nicholao Sanctoque Florentio donavi; quædam vero, quæ alii de me tenebant, præfatis sanctis habenda concessi. In primis igitur adauxi elemosine patris mei et meæ landam et quercus contiguas bosco domni Alboini, quem pater meus jam dederat monachis Sancti Nicholai : arbores videlicet quæ sunt sitæ inter Trezennam et eumdem boscum. Testes hujus donationis : domnus abbas

Digitized by Google

Willelmus, qui ad festivitatem Sancti [*Nichol*] ai venerat, Adhemarus Martinus, Judicalis, Rainulfus, R[*otbert*]us, G[*ausbe*]rtus, Arraldus, Christianus [*monachi*]; de laïcis · Aimericus dapifer, Willelmus filius Effredi, Umbertus de Bosco, Ingelbertus prepositus; de famulis: Odo de Salmuro, Rotbertus Bonellus, Benedictus, Bodinus prepositus, Witton filius Girardi Colet.

Dedi etiam Sancto Nicholao et monachis ejus feriam illam quæ evenit in septimana dedicationis ecclesiæ Sancti Johannis Evangelistæ, totam quittam cum vendis et pedagiis suis et omnibus redditionibus: quam feriam monachi affirmabant patrem meum eis dedisse, sed clientes mei denegabant.

Actum in ipsa æcclesia Sancti Nicholai, quadam sua festivitate, dum missa dominica cantaretur: anno ab incarnatione Domini MXCV°; videntibus: abbatibus domno Gauzfrido Lucionensi et domno Alexandro Thalamonensi; Martino, Rainulfo, Rotberto, Gausberto, Christiano, monachis; videntе etiam atque annuente Agnete uxore prefati Herberti vicecomitis; de laicis vero: Rodulfo de Aspero Monte, Stephano de Blesis, Bernardo filio Ulgarde, Gaufrido Rufo, Aimerico de Tilia, Willelmo senescallo, Ingelberto preposito, Bastardo, Barbotino, Giraldo Charantono, et alii plures.

Signum Herberti vicecomitis ✠.
Signum Pipini Thalamonensi ✠.

Concessi etiam Sancto Nicholao et monachis ejus atque donavi quendam burgensem meum, Constantinum nomine, ipso volente meque rogante, cum omnibus quæ habebat: cum domo sua videlicet et uno furno, vinea etiam contigua furno, prato quoque suo et terra prato adjacenti, cum tribus etiam hortis. Hanc autem concessionem atque donationem viderunt: Aimericus Tronellus, Savaricus filius Tetmari, Aimericus bachalarius et Petrus frater ejus, Aimericus Bursardus, Aimericus dapifer, Rodulfus de Aspero Monte, Bernardus filius Ulgarde, Petrus de Monte Acuto, Gausfridus Rufus, Rodulfus Chaboth, Ingelbertus filius Sandraldi.

Concesserunt etiam hoc fratres ejus Girardus, Laurentius, et mater eorum Girberga. Testes hujus rei: Martinus, Rainulfus, Aimericus, Rotbertus, Gausbertus, Christianus, monachi; Giraldus et Rivallonus, presbiteri.

Et ut hæc donatio firma et grata esset, dedit [*Martinus monachus*] Constantino VIII libras denariorum quos redderet debitoribus suis.

Concessi etiam ego Herbertus mon[*achis ut nemo ibi ma*]gnum furnum faceret sine voluntate et permissione eorum. Item concessi Sancto Nicholao et monachis ejus atque donavi Petrum de Porta, cum possessionibus quas apud Casam de me habebat; quod et pater meus jam fecerat. Pro quibus concessionibus atque donationibus dedit michi Martinus prior equum unum; et remisit michi illud quod adhuc æcclesiæ Sancti Nicholai debebam de elemosina patris mei. Testes hujus donationis: Aimericus Tronellus, Savaricus filius Tetmari, Aimericus bachalarius et Petrus frater ejus, Aimericus

Digitized by Google

Bursardus, Aimericus dapifer, Rodulfus de Aspero Monte, Bernardus filius Ulgarde, Petrus de Monte Acuto, Gausfridus Rufus, Rodulfus Chaboth, Ingelbertus filius Sandraldi. Hoc autem donum idem Petrus libenter concessit sicque, cum his quæ apud Casam possidebat, Sancto Nicholao et monachis ejus condonavit.

(Chartrier de Thouars. Original en parchemin, dont quelques mots sont mutilés. Ils sont imprimés en italiques.)

II

Charte de Geoffroi, vicomte de Thouars [1], en faveur de l'abbaye de Saint-Laon dudit lieu (1151-1173.)

Au moment de son départ pour le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle [2], il va dans le chapitre de Saint-Laon, prier les religieux d'y recevoir parmi eux, comme chanoine, un de ses chevaliers nommé Raoul de Pierrefitte. En considération de ce que cette demande lui a été accordée par l'abbé Pierre et par les chanoines de Saint-Laon, Geoffroi donne à leur église la terre de la Botière, contiguë à la maison de la Bruère, dont il les fait mettre immédiatement en possession [3].

Humane consuetudinis est res gestas cartulis comendare, hinc ne oblivionis vitio memoria eorum deleatur, inde ne pravorum hominum perversitate pervertantur.

In verbo igitur sancti evangilii, nostri temporis hominibus presentibus et futuris manifestum fiat quod Goffredus vicecomes Toarcii, volens peregrinari in partibus Hispanie et visitare ecclesiam Beati Jacobi apostoli, venit in capitulum canonicorum Sancti Launi, rogans eos pro quodam milite suo, Radulfo de Petra Ficta, ut eum canonicum facerent et in communi societate eorum reciperent; quod canonici ita fecerunt et libenter

[1] De 1151 à 1173, d'après la notice de M. Imbert sur les vicomtes de Thouars qui a été couronnée par le Comité. M. Imbert admet pour cette pièce la date de 1160, d'après la note moderne écrite au dos.

[2] Il est encore parlé ci-après, numéro 3, pièce annexée, de ce pèlerinage sous le titre de *Voyage d'Aragon*.

[3] Une charte copiée jadis au folio 222, v. du Cartulaire de la Trinité de Vendôme et constatant que *Vindocinensis abbas servos suos, absque comitis licentia et concilio, posset liberos facere*, porte pour date : *Actum Vindocini, anno ab incarnatione Domini MCXXIV°, prima septimana quadragesimæ, feria quinta. Et in crastino movit idem comes Gaufridus, qui Grisa Gonella cognominabatur, ad Sanctum Jacobum.* (Bibl. nat. coll. Housseau, IV, 1433.)

Digitized by Google

concesserunt. Pro qua concessione, et pro remedio anime sue, ipse supradictus vicecomes terram Boterie, domui Bruerie contiguam, prout duabus viis concluditur a via que dicitur Sancti Petri usque ad Campum Petrosum, ecclesie Sancti Launi dedit et canonicis ibidem Deo servientibus, atque in perpetuum ab omni consuetudine liberam et quietam habere concessit. Hanc terram in elemosina datam jussit supradictus vicecomes famulis suis, videlicet Savarico Raimundi, Gosfredo de Quingeio, Willelmo de Motha, Prohoth de Sancto Medardo et Petro filio suo, Athelino, Uldrico, Savarico de Orbeio et pluribus aliis qui interfuerunt, quatinus canonicis monstrarent et percalcarent; qui monstraverunt et percalcaverunt, sicut superius dictum est, a via Sancti Petri, prout a duabus viis clauditur, usque ad Campum Petrosum.

Hoc autem factum est in manu Petri abbatis; audientibus et videntibus istis: W. de Sazaico capellano, Johanne de Lozi, Garino, Aimerico, Giraudo, Johanne Atone, Mandino, Blandino et pluribus aliis.

(Chartrier de Thouars. Original en parchemin, magnifique d'écriture et de conservation, et ayant eu un sceau sur double queue. — Au XVIIe siècle on a écrit au dos la date 1160. — Dom Fonteneau, qui a copié cette pièce, vol. XXVI, p. 205, de sa collection, à la bibliothèque de Poitiers, lui donne pour date *vers 1173*.)

Voici sur ce même pèlerinage une autre charte (inédite, je crois, et intéressante), tirée du Cartulaire de l'abbaye de Turpenay, en Touraine, folio 184. Elle permettra peut-être de mieux préciser que je ne l'ai fait ci-dessus la date du départ du vicomte Geoffroi. Je copie le texte de la collection de dom Housseau, à la Bibliothèque nationale, volume V, numéro 1686.

Scriptura sacra testante, didicimus multos per elemosinam Deo placuisse, juxta illud : *Peccata tua, o Rex, elemosinis redime;* et alibi : *Sicut aqua extinguit ignem ita elemosina extinguit peccatum.*

Ego itaque Gaufridus vicecomes de Toart, pro amore Christi qui pro peccatoribus pauper fieri voluit, pauperibus fratribus ecclesiæ S. Mariæ quæ vocatur Turpiniacus concedo in elemosinam quiete et libere terram de Rocha Nova, quam Simon de Poiollan et Petrus frater ejus supradictæ ecclesiæ dederunt.

Insuper etiam concedo eis quicquid in feodo meo adquirere potuerint et omnes costumas meas, scilicet frumentagium et talleiam; et si quid aliud meo juri pertinere dinoscitur, in perpetuum concedo.

Hoc autem donum feci precibus et pia ammonitione domni Hugonis de Leziniaco, ad Sanctum Jacobum proficiscens, in ipso itinere, primo die profectionis meæ; plurimum me commendans orationibus domni Guillelmi

Digitized by Google

ejusdem ecclesiæ abbatis, qui præsens erat, rogans etiam pro patre et matre mea et fratribus defunctis. Ipse vero justis et benignis petitionibus meis benignius adquievit et annuale quoddam in conventu suo, pro amicis meis defunctis, sicut ab ipso pie postulaveram, se facturum esse repromisit; quod revera jam persolvit.

Testes : Johannes abbas de Brignio, Hugo de Leziniaco, Rispaudus et Aimericus Suart de Aurea Valle.

III

Charte de Robert[1] de Bommiers, chevalier, seigneur de Montfaucon, contenant manumission et affranchissement à perpétuité de tous les habitants de Civrennes, en Berry, et de leurs héritiers, dont il énumère les droits et devoirs (2 décembre 1260).

Confirmés à Paris au mois de février 1276 (vieux style) probablement par Thibaut de Bommiers, dont on trouvera une charte de l'an 1284 (vieux style) à la suite de celle de Robert, ces priviléges furent un peu modifiés en ce qui concerne l'avoine due au seigneur et le lieu de sa délivrance.

La charte et la confirmation, rédigées en latin, ont été traduites par le clerc ou greffier de la cour dudit Bommiers, et il en a délivré, le 29 avril 1458, une expédition originale dont je reproduis le texte.

LIEUX NOMMÉS DANS LA CHARTE DE CIVRENNES.

Issoudun, *Indre*, chef-lieu d'arrondissement.
Bommiers[2], *Indre*, arrondissement d'Issoudun.
Civrennes, *Indre*, commune de Bommiers.
Jarry, *Indre*, commune de Bommiers.
Lignières, *Cher*, arrondissement de Saint-Amand-Mont-Rond.
Saint-Aoust, *Indre*, arrondissement et canton de la Châtre.
Sangouses, à environ 4 kilomètres au sud de Civrennes.

[1] Il n'est désigné que par l'initiale R., mais nous trouvons son nom entier dans une charte de lui du samedi après la Saint-Clément 1260, écrite en langue vulgaire et conservée aux Archives nationales, J. 178, n° 29. J'ai imprimé cette pièce dans les Archives d'Anjou, vol. Ier, p. 44 et 45, en note. En voici, du reste, les premières lignes : A touz ceus qui ces lettres verront, Robert de Bonmez, chevaliers, saluz. Nous vous feisons a savoir que comme descors fust entre très haut homme e très noble nostre chier seigneur Charles, fiuz lou roy de France, conte d'Anjou, etc.

[2] Le château de Bommiers et ses dépendances étaient tenus en *plain fief* de l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges.

Digitized by Google

Coppie du privilege des habitants de Sivreynnes, de latin en françois translaté.

« A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, R. de Bomiez, chevalier, seigneur de Montfaulcon, salut en Nostre Seigneur.

Savoir faisons que nous avons manumis et afranchiz a perpetuel tous les habitants de Cyvraines et leurs heritiers, dedans les mectez assises et posées en la voye de Jarrye qui va a Sangouses jusques au quarroé de Linieres, et d'iceluy carroé tout ainsi que la dicte voye de Sangouses s'extent et va ou quarroé de Nodelois, et d'iceluy quarroé tout ainsi que s'extent la voye du cemetire de Saint-Aoust jusques a la dicte voye de Jarrye, de toute tailhe, mortailhe, exaction, service et autres coustumes quelzconques en ceste maniere. C'est assavoir que ung chascun de la dicte franchize aiens beufz seront tenus a nous e a nos hoirs payez chascun an, a chascune feste sainct Michel, ung sextier advene a la mesure de Bomier, conduict audit lieu de Bomier, a leurs propres despens, en noz greniers, et douze deniers tournois et troys corvées ou bians et deux gelines; et qui n'aura point de beufz, une myne avene et six deniers tournois et austres coustumez dessusdictes.

Item de chascun chesal habitable, qui ne doit contenir que ung arpent de terre tant seulement, a nous et a noz hoirs seront tenuz payer pour iceluy chesal chascun quatre deniers de cens; et de chascun arpent de pré apprehé, six deniers tournoys au terme dessus nommé.

Item seront tenuz chascun a nous et a noz hoirs payer disme et terraige ung chascun an, excepté des menuz blés desquelz ilz ne payeront point de terraige maiz que disme seullement desditz menuz blez.

Et nous est leu et permis, et a noz hoirs, dedans lesdictes mectez faire estang ou estangs partout la où vouldrons sans les en requerir, a eulx excepté et reservé que ausditz estang ou estangs ilz pourront mener boire et abrouver leurs bestez.

Et avec ce se les terres assises dedans lesdictes mectez sont delaissées par lesditz habitans a labourer par deux années, il nous est leu, sans aucune contradiction d'eulx, icelles bailler au tiers an là où nous vouldrons, ad ce qu'elles gaignent et qu'elles nous payent labouraige.

Et est assavoir que s'il advenoit iceulx habitants aller de vie a trespassement sans hoirs descendens d'eulx, et que dedans l'an et jour autre de leur lignée ne se compare, tout demoure a nous et a noz hoirs, sauve loyalle ausmosne faicte ou a faire.

Item s'ilz ont fille ou filles qui veullent marier, il leur est esleu ou permis icelles marier là où ilz vouldront, toutesfoiz en lieu franc, et a icelles donner de leurs biens meubles; et non mye de leurs biens immeubles, si elles n'estoyent mariées avez noz hommes.

Item leur est leu, pour leur grande neccessité, que l'un d'eulx puisse vendre a ung aultre de ladicte franchise sa terre ou son heritaige sans nostre licence ou de noz heritiers.

Digitized by Google

Nul de noz hommes ne pourra entrer en ladicte franchize, pour y faire demorance, s'il n'est de nostre licence et consentement.

Et en oultre auxditz hommes de ladicte franchise avons donné licence et pouvoir d'avoir chascun an ung porc, tant seulement, en noz boys sans payer aucun pacaige; et s'ilz ont plus de porceaulx, de ceux là nous seront tenuz payer le paccaige accoustumé.

Promectons de bonne foy que contre ceste presente franchise, par nous ne par autre, ne viendrons ne ferons venir; ayns a icelle tenir et observer nous, noz biens et noz heritiers obligons; et affin qu'il en soit memoire avons apposé nostre séel a ceste presente catule.

Doné a Bomiers, l'an mil deus cens sexante, le jeudi après la feste sainct Nycolas d'yver[1].»

Et nous ladicte franchise et toutes et singulières les choses dessus exprimées, en tant que a nous est, voulons, concedons, ratiffions et aprouvons, saulve en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes. Et les hommes demorans en ladicte franchise, pour eulx et leurs successeurs, seront tenuz et ont promis rendre à nous et a noz successeurs perpetuellement à Yssouldun tous les ans, a la feste de Toussains, troys muys advene a la mesure d'Yssouldun, a quoy ont obligé eulx et leurs successeurs et tous leurs biens. Et affin que ce soit chose perpetuelle et estable, avons fait mectre nostre séel a ces presentes.

Donné a Paris, l'an mil cc sexante seize, ou mois de fevrier.

Et fut faicte ceste presente coppie, et transportée de latin en françois, le samedi penultime jour du mois d'avril, l'an mil quatre cens cinquante et huit.

En tesmoing des quelles choses je Jehan Bourjaud, clerc et greffier de la court de Bommiés, ay signé ceste presente coppie de mon seing manuel, le jour et an dessusdit.

BOURJAUD.

(Chartrier de Thouars. Original en parchemin d'une très-bonne écriture et dont l'A initiale est ornée de feuillages et traits délicats.)

Charte de Thibaut de Bomez, damoiseau, sire de Mirebeau, par laquelle il reconnaît que les hommes du prieuré de Saint-André de Mirebeau lui ayant accordé un subside de 50 sous de la monnaie courante, pour son voyage d'Aragon, ils l'ont fait de leur pleine volonté, sans y être aucunement obligés, et sans que ni lui ni ses héritiers puissent s'en prévaloir à l'avenir (8 avril 1285).

Sachent tuit présenz e avenir que, en la court lo Rei de France a Lodun, avon veues, leues e regardées mot a mot diligeaument unes leitres saielées

[1] C'est-à-dire le 2 décembre.

Digitized by Google

do seau de la prevosté de Mirebeau, de ben seau e de enterin, non viciés, non cancellées, non corronpues, contenant ceites paroles qu'enseiguent.

« A toz ceous qui verront et oirront ceites presentes leitres, Tibauz de Bomez, domeseaus, sires de Mirebeau e de Blazon, salut en Nostre Seignour. Sachent tuit que come li home a religious home au prious de Saint André de Mirebeau, de lour bonne volanté, nous aient feit ayde de cinquante souz de la monoye corrant, pour l'ayde nostre voage d'Arragon, e il ne fussant pas tenu a feire ladite ayde se il ne vossissant, nous cognoisson aveir eu nostre gré desdiz cinquante souz e les en quiton en benne foi pardurablement, e que cil home ne soient pas tenu a feire ladite ayde a nous se il ne vossissant. E volon e otreyon que nous ne noz heirs ne noz successors ne le puisson tenir a coustume ne ne puisson contraindre lesdiz homes a feire nous ayde une autre foiz se il ne le fesoient de lour plein gré e de lour benne volantié; e ce nous lour prometon a tenir e garentir en benne foi por nous e por noz heirs e por noz successors pardurablement sanz enfraindre e sanz venir encontre, sus l'obligacion de toz noz biens moibles e non moibles presenz e avenir. E en tesmoin de ce, nous avon donées ausdiz homes ceites leitres saalées do seau de quoi nous uson communement à Mirebeau. Ce fut fait e doné a Mirebeau, l'an de grace mil dous cenz quatrevinz e quatre, an meys de fevrer. »

C'est transcrit fut feit e doné a Lodun, e saalé do seau le Rei do quel l'en use a Lodun, le dimeyne que l'en chante MISERICORDIA DOMINI [1], l'an de grace mil dous cenz quatrevinz e cinc.

(Archives de la Vienne, anciennes chartes en langue vulgaire. Vidimus original, provenant de Saint-André de Mirebeau.)

On lit dans une charte originale des archives de Maine-et-Loire, Fontevrault, Valette, liasse I, n° 64, sous la date du 11 juin 1298 :

En quau jour la terre de Mirebeau esteit en la mayn le conte, par la mort monsour Thibaut de Bomez, chevalier, jadis seignour de Mirebeau.

IV

Procès de Guillaume Bonnel, ancien juge de Gascogne et clerc de la ville de Bordeaux (22 janvier 1388 [2]).

Complainte adressée au duc de Lancastre (Jean de Gand), lieutenant du roi d'Angleterre en Aquitaine, contre maître Guillaume

[1] Deuxième dimanche après Pâques, qui fut en 1285 le 25 mars.

[2] La complainte n'est pas datée, et le jour indiqué ici est celui où le duc de Lancastre donna l'ordre d'informer contre Bonnel.

Digitized by Google

Bonnel ou Bonneu, ancien juge de la cour de Gascogne et actuellement prisonnier dudit roi, par Mabile Coulom, veuve de P. de Saint-Symphorien et fille de noble homme Jean Coulom, au sujet de la mort de celui-ci, résultant de ce que, sans justice et sans cause, malgré son grand âge et sa faiblesse, quoique chevalier aussi, il a été mis à la torture par ordre dudit Bonnel, ayant été d'ailleurs condamné injustement à mort avec confiscation de ses biens.

A vos, mon très excellent prince et très puissant et très honorable et redoltable senhor moss^r lo duc de Lancastre, et loctenant en la partidas lo Rey d'Englaterra en las partidas de Guiayna, se clama et complanh la vostra Mabila Coulom, filha leyau et naturau deu noble home moss^r Johan Coulom, qui fo cavaley, et molher deu noble home moss^r Pey de Sent Samphorin, cavoy, autrament apperat de Landras, deffunt, de mestre Guilhem Boneu, jutge qui fo de la cort de Gasconha, detengut en vostre arrest et en vostra preyson per sous forffeytz et delitz, cum d'aquet qui fo causa principau et occasion de la mort deudit moss^r Johan Coulom, son payre, injustament et sens causa. En so que quant lodeyt moss^r Johan Colom fo pres a Boussan et en son loc medis, per Johan de Plassan, clerc de la villa de Bordeu, et per autres sous ennemics et complices, e traubat et despoliat detot quant que ed ave et menat a Bordeu, en lo temps que lodeit mestre Guilhem Boneu ere juge de Gasconha, et a luy cum juge fos delivrat et balhat et més en ladita preyson doudeyt castet de Lombreyra, lodeyt mestre Guilhem Boneu, cum juge de Gasconha que aladont era, sens causa de coneyssenssa et sentz clamor et enformacions sufficientas, et sentz jutgement et conselh et interloqutoria de sa cort, et sentz proaussas et judicias et conjecturas sufficientas, non obstant que fos borgues de Bordeu et persona autentica et honesta et en dignitat de cavalaria prepausat, et home antic et delicadement noyrit et quays en l'atge de LX ans et plus, constituit et malautuis et debilitat et freule formens, en tant que no pode plus, lo a més sens misericordia et sans tota pietat en fort et terrible torment et question, en la corda ab lo contrapés acostumat sobre sous pés dos otres vetz, en tant que lo a feyt dire et confessar, per paor de mort et per forssa deudit torment, tot quant que lo a plagut, et artant ben lo fere renegar la fé, si lo ac mandés far, atendut que era home delicadament noyrit et de complexion delicada, et ancian, freule et debilitat et tot rouhos et malaudis de una gran malaudia que avé agut davant no avé gaire de temps, de la quau encaras no ere ben guarit; et aquo estant en la deyta corda et tenent lo deyt contrapés staquat a sous pés, cum dessus es deyt, et aquo contra forma et disposicion naturau, civil et divinau et en grant dampnatge et debilitacion et rompement de son cors et de totz sous membres et contra tota bona consciencia, et en grant diffamacion de luy et de totz sous amics. Lo quau comens-

Digitized by Google

sament de torment, ayssi fet injustament cum dessus es deyt, fo causa principau de ladeyta sa mort per rason de la confession que ave feyta foissadament, estant en aquet, la quau non era vraya. Et ayssi fo trobat et proat clarament après sa mort, par la deposicion et deseucusacion de l'abat de Bornet et de Brunet de la Barda, quant foren més et punitz de la faussa accusacion que lo avé empausada davant que fos jutgat, et per plusors gens dignes de fé. La quau mort daudeyt moss' Johan Colom et son jutgament no foren feytz ny ensseguitz, si non fossa més en lodeyt torment et si orde de dreyt fos observada avant que procedissan a ladeyta question, souptament et sens conselh et avisament de savis en dreyt et segont la costuma dou pais que non es encontra.

Et plus ditz et propausa ladeyta clamenta que lodeyt mestre Guilhem Boneu, enbegut deu maligne esperit et no avent Dius davant sous ulhs, maus ab maus ajustant et acumulant, no content deus forffeytz dessus deytz et de ladeyta justicia et impietat que desya lo ave feyt, après de las causas dessus deytas, lo a feyt venir publicament en cort per lo jugar en lo cas que perseverés a ladeyta confession. Et cum l'aguos interrogat publicamentz sobre lasdeytas causas confessadas, si eran vrayas et si ed las ave deytas et confessadas en la guisa que eran escristas en lo libre de ladeyta cort, las quaus lo foren legidas davant lodeyt moss' Johan Colom, aladont et incontinent aquo respost audeyt jutge que en Dius et en sa arma que non eran vrayas, non obstant que las aguos confessadas et deytas per paor et per forsse deudeyt torment; et que aquo era vertat, o ed reneguava Diu et prene lo mal esperit per senhor. La quau resposta ainssi feyta lodeyt mestre Guilhem, estant en la cadegra et sedendo pro tribunali, se anet levar de pés, en renegant et jurant de Dieu et a luy menassant orriblement que ed lo faré autra vetz tornar a ladeyta question et levar ij o iij vetz ab lo deyt contrapés en la deyta corda atant avant que lo fare perseverar en ladeyta confession primieyra; et incontinent se anet levar et aperet los serventz, fazent apparer que vouguos debarar de ladeyta cadegra, cridant forment contra luy et ed blaymant sens causa, et reduyre a ladeyta question ab grandas malas et aspras paraulas injuriosas. Per rason de las quaus menassas, que far no se deven en ladeyta forma segont dreyt, lodeyt moss' Johan, dobtant lodeyt torment et martire de son cors, a deyt que meys volé morir que tornar a la deyta question, et que fés de luy cum lo plaguos; subjungent et disent, per paor deudeit torment, tot mortiffiçadement et submissa voce, que ed erezé que vraya ere. Per la quau perseveracion feyta per paor deudeyt torment, per que no li tornés, le a condempnat a mort et confiscat totz sous bens et causas a nostre senhor lo Rey. Et cum après fos vengut a la noticia deudeyt mestre Guilhem Boneu, cum jutge de Gasconha, que ledeyt moss' Johan no fos copable ny maumerent de las deytas causas que avé confessat per paor et per forssa de torment, segon que lo era estat denunciat et deyt per lo provenssal deus Predicadors, que aras es evesque

Digitized by Google

de Bayonna, que ere son confessor aladont deudeyt moss' Johan, lodeyt mestre Guilhem Boneu, ab lo conselh de la vila de Bordeu et deudeyt nostre sire lo Rey, an prorogat la excequcion de la deyta sentencia et fo entreprés que fo tramés en Engleterra o detengut en preyson entro que aguossan resposta deudeyt nostre senhor lo Rey; quar lodeyt moss' Johan Colom avé deyt en confession audeyt son confessor, en jurant et rengant cum dessus es deyt, que ed no ere copable ny maumerent de las causas que avé confessat per paor et forssa deudeyt torment. Et cum après aguossan mudat lodeyt conselh, a la instigacion deu clerc de la deyta vila, son ennemic, et d'autres sous consortz, lodeyt mestre Guilhem Boneu a deyt, en la cadegra estant, que ed no era traydor et que no volé que fos condempnat cum traydor, non obstant que primieyrament dissos, et lo juges au contrari mandet, que fos excequida la deyta sentencia, si cum fo non obstant que lodeyt moss' Johan fos apperant de la deyta sentencia, et ortant ben ere apperant se apperet quant lo volen metre audeyt torment; las quaus appellacions non obstant lodeyt mestre Guilhem Boneu, contra lasdeytas appellacions et contra forma de dreyt et la ley deu pais, a procedit contra ed en la guisa et maneyra dessus deyta. Per vertut deu quau jutgat lesdeytz bens et causas foren après vendutz, et lodeyt mestre Guilhem que n'a agut et conquestat, estant jutge de Gasconha, una gran partida et encaras los ten et possedis contra forma et disposicion de dreyt et en grand diffamacion de luy.

Et cum las causas dessus deytas sian verayas et maniffestas et lodeyt mestre Guilhem Boneu les aya confessadas, en la presencia de plusors gens dignes de fé, et sian causa de mau example per lodeyt jutgament injustament feyt et s'en sian enseguitz grandz dampnatges, diffamacions et grans maus et perde de corps et de bens audeyt moss' Johan Colom et a totz sons hers et amics et de son linatge que jamays ne poden estre reparatz; et quant j accusat se appera que no sia més a torment, et deu jutgament que li est feyt lo jutge lo deu defferir et remettre au jutge deus appeus, la quau causa no a feyt lodeyt mestre Guilhem ains a feyt tot lo contrari cum dessus es deyt.

Per so vos supplica humilment ladeyta clamanta que lo vulhatz far atau compliment de justicia et dreyturia deudeyt mestre Guilhem Boneu que totz los autres y preguan eysemple, et affinque las causas dessus deytas deffleat et que d'assi en avant plusors et semblantz delitz et forffetz no sia ausat de cometre. Et ditz, mon très honorable senhor et prince, que far et complir las devetz por las causas dessus deytas, per las rasons et allegacions dessus deytas, de las quaus vos enformara somariament et de plan en lo cas quo sia necessari, non obstant que assatz sian nothorias et manifestas quays en tot lo dugat de Guiayna, a loc et a temps degutz et a jorn et a jorns que voslo assigneretz; ab protestacion de corregir, emendar, ajustar, declarar, entrepretar et de tot autre benefici de dreyt; et ab protestacion

Digitized by Google

que no se enten de obligar ny astrenher a neguna superflua proaussa de las causas dessus deytas, mas tant solament ad aqueras que lo seran necessarias per obtenir son propaus et sa ententa de las causas dessus deytas. Et sobre aqueras demanda far dreyt et jugament, o si l'en devetz far o no, etc.

(Chartrier de Thouars, manuscrit original en grand papier, fol. 14 et 15 du carré, dont un grand nombre de feuillets ont été arrachés. Il n'en reste plus aujourd'hui que quarante-huit, dont sept en blanc. Les initiales de la plupart des articles sont accompagnées de figures d'hommes et de femmes.)

V

Procès-verbal du serment de fidélité prêté au roi de France par les représentants des trois États du comté et bailliage de Charolais, entre les mains du délégué du gouverneur de Bourgogne (17 mars 1477, v. s.).

« Le 1er février 1476 (*sic*), Georges de La Trémoille, seigneur de Craon, et Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, prirent possession du duché de Bourgogne pour le Roi (Louis XI), auquel ledit duché était advenu par le trépas du duc Charles (le Téméraire), étant assistés du seigneur d'Alby et du prince d'Orange.

« Et successivement ils prirent possession du comté de Bourgogne (la Franche-Comté) et du comté d'Auxonne, mais peu de temps après lesdits comtés se rébellèrent contre le Roi. »

(Archives de la Côte-d'Or, compte de Jean Wiry, 1476-1477.)

Mandement pour tenir les Estatz en Bourgogne.

En nom de Nostre Seigneur, amen. L'an de l'incarnacion d'icellui courant mil quatre cens soixante et seze, le dixseptiesme jour du mois de mars, environ l'eure d'une heure après midy audit jour, en l'assamblée des gens de l'eglise, nobles, bonnes villes et plat pais, de plusieurs personnes representens les gens de trois Estatz du conté et bailliaige de Charrolois, faicte en l'ostel de Jehan Chevalier, habitant de la ville de Charroles; en la quelle emsamble ont estés assamblés assavoir : pour le doyenné de Paroy le Monnial, messire Mathieu Rouchet, receveur dudit doyenné pour reverend pere en Dieu monsieur l'abbé de Clugny; pour la prevosté de Pressy, que tien en commande trest reverand pere en Dieu mons' le cardinal et arcevesque de Lyon, Guiot Girart; pour l'eglise de Charroles : messire Jehan Mugnier, maistre Girart Poterac, messire Philippe de Perches, Jehan Moretet, Jehan des Aultes, presbtres chappellains desservans en l'eglise perrochiale dudit Charroles; noble personne Claude, filz de Guillaume Choux, seigneur de Chacy; noble seigneur messire Jehan de

Digitized by Google

Viry, seigneur de Champlecy, capitaine du chastel de Charroles; Philippe de Bussul, seigneur de Martinet, cappitaine du chastel de Seusbignes; Jehan Docle, lieutenant de noble homme Guillaume de Messey seigneur de Rains, cappitaine du chastel du Mont Saint Vincent. Et pour ladicte ville de Charroles : Philibert de Charroles, Guillaume Saulnier, Jehan de Chesne, Michiel Rousseaul, Jehan de Perches, Jehan Mercier, Jehan Dagonneaul, Philippe de Balorre forestier, Guion Trippet, Leonart Legrant, Jehan Deffaulx, Jehan Durant, Jehan Belot, Guillaume Rogemont, Guillaume Brule, Philibert du Quarruge, Hugonin René; pour la ville de Paroy, Jehan Mille; pour la ville de Thoulon, Barthod de Bussul, Noel Daret et Jehan Regnault; et pour le Mont Saint Vincent, maistre Girard Chofflet et Ajulbert Colasset; et plusieurs autres particuliers des villes et villaiges dudit conté et pais de Charrolais, assamblés en grant nombre, appellés et comparissans par devant noble homme Gabriel de Mondragon, seigneur de Lasseral, escuier d'escuirye du Roy nostre sire, commis en ceste partie de la part de noble et puissant seigneur monseigneur le conte de Ligney, seigneur de Craon, lieutenant general et gouverneur des pays de Bourgoingne, Masconnois et Charrolois et aultres pays pour le Roy nostredit seigneur, a recevoir les foy et seremens desdiz conté et pais de Charrolois; lequel commis, narracion faicte dudit pouvoir a luy donné par ses lectres de commission [a] requis, pour et ou nom demondit seigneur le gouverneur de Bourgoingne, avoir dudit pais leursdictes foy et serement tout ainsi et par la maniere que l'avoient ceulx de la ville de Dijon et les aultres bonnes villes de Bourgoingne; et qu'ilz se voulsissent declarer se ilz vouloient estre comprins en l'obeissance desja faicte par les trois Estatz de Bourgoingne en ladicte ville de Dijon. Auquel commis par lesdictz representens les gens desdiz Estatz de Charrolois, a esté dit et remonstré que dès piecza ils avoient estez advertis, par gens qu'ilz avoient envoyer a Dijon, de ladicte obeissance; et que ancores d'abondant iceulx representens les gens desdiz trois Estatz dudit conté de Charrolois, après plusieurs humbles regraciacions, requestes et remonstrances par eulx faictes audit commis, humblement ont faicte ladicte obeissance a la personne dudit commis, pour le Roy nostredit seigneur, soubz les modifficacions et tout aiusi et par la forme et maniere que ladicte obeissance a esté faicte par lesdictz de Bourgoingne a messeigneurs les commis du Roy notredit seigneur en ladicte ville de Dijon et selond les articles signés et expediés par lesdiz commis ausdiz de Bourgoingne, avec quieulz ilz entendent et ont entendu avoir les confirmacions, abolicions et aultres chouses accordées par lesdictz commis et declarées esdiz articles, et en jouyr come lesdiz du duchié de Bourgoingne; en suppliant toutesfois au Roy nostredit seigneur qu'il luy plaise y vouloir garder le droit de Madamoiselle de Bourgoingne, sa prouchainne parente et filleule, de laquelle les aieurs et progeniteurs ducz de Bourgoingne ont acquis ladicte conté de Charrolois; et aussi en suppliant mondit seigneur le gouverneur de re-

Digitized by Google

monstrer au Roy, le tout toutesfois soubz son bon vouloir et plaisir et ainsi que par ces lectres clouses il luy a pleu le mander et escripre aux habitans des bonnes villes de Bourgoingne. Et après lesdiz des Estatz, assavoir les gens d'eglise par l'apposicion de la main a la poitrine *in Verbo sacerdotis*, et les aultres levans tous la mains en hault et contre le ciel, ont promis et juré cy en après estre bon et loyaulx envers le Roy nostredit sire, de luy garder son bien et honneur, le servir contre tous; et semblablement les juge, receveur, cappitaines et aultres officiers dessus nommés d'eulx acquiter en leurs offices de bien et loyaulment procurer le bien du Roy nostredit seigneur et de tenir lesdictes places pour luy et icelles gardés sans icelles mectre ne baillier en autrui main au dommaige du Roy. Et en signe d'icelle obeissance, lesdiz cappitaines et habitans des chastel et ville de Charroles ont baillier les clerfz des portes et portaulx d'icelles villes et chastel ès mains dudit commis, lequel a acceptée ladicte obeissance au proffit du Roy nostredit seigneur, remerciant a tous les dessus nommés, et aultres representans les gens desdiz trois Etatz, du bon et entier vouloir qu'ilz ont demonstrer avoir au Roy nostredit seigneur, dont il fera rapport où il appartiendra et advertira desdictes requestes mondit seigneur le gouverneur, lequel ou tout fera ausdictz de Charrolois comme accourdé a esté ausdictz du duchié et au surplus le mieulx qu'il pourra; en demandant pour ce a lui estre fait instrument public par nous notaires soubscritz, lequel lui avons fait et expedié en la maniere dessusdicte, soubz nos seings manuelz cy mis avec le seing manuel dudit commis, les an et jour dessusdictz; presens discretes personnes messire Jehan de la Sault, messire Benoit Jaquelet, presbtres, André Clement et plusieurs aultres tesmoings, et cetera.

Par le commandement de mondit seigneur le commis,

C. Dagonelli, Chevalier.

(Chartrier de Thouars. Original en parchemin, signé avec parafes.)

VI

Procès-verbal de la délivrance faite par le juge châtelain de la baronnie d'Olonne, en Bas-Poitou, au maître de la nef et carraque de la reine de France (Anne de Bretagne), étant à Brest, de cinq mâts de pruche (Prusse?) sur le tiers des mâts, tant de pruche que de sap, appartenant à Louis II de La Trémoille, s^r d'Olonne, en vertu d'un partage fait, au port des Sables, avec le roi de Portugal[1] (20 juin 1507).

Par devant nous Loys Marchant, licencié ès loix, juge chastellain de la baronnie et seigneurie d'Olonne, s'est comparu en sa personne Yvon Ma-

[1] La lettre qui suit le procès-verbal ajoute les seuls détails connus, tant sur le partage desdits mâts que sur la susdite délivrance.

Digitized by Google

retz, maistre de la nef et carracque de la Royne nostre souveraine dame estans à Brest, lequel, en la presence de maistre Helyes Hours, procureur general de ladicte seigneurie, nous a exhibé les lettres de Monseigneur a nous adroissans pour luy bailler et delivrer certain nombre et quantité de mats, tant de pruche que de sap, estans en cest havre des Sables, qu'il disoit luy estre neccessaires pour master ladicte nef et carracque estans audit lieu de Brest; disans que mondit seigneur les avoit donné a la Royne nosdicte souveraine dame.

Lesquelles dictes lettres venes par nous et ledit procureur, en la presence de Jehan Constancineau, receveur de ladicte court de céans, a esté dit par ledit procureur que ne pouryons bailler ne delivrer lesdits mats ne partie d'iceulx, parce que les deux pars d'iceulx estoient et appartenoient au roy de Portugal auquel, quoy que soit a son facteur et negociateur, ils avoient esté adjugez par sentence donnée en la court ordinaire de Poictiers, et que d'iceulx n'en appartenoit que le tiers a mondit seigneur, qui estoit encores commun et par indivis avecques les deux pars appartenans audit roy de Portugal sans lequel on ne povoit partir ne diviser lesditz masts. Et posé qu'ils seroient partiz et divisez, si ne pouryons ne devryons bailler et delivrer entierement audit Maretz le tout de ladicte tierce partie, parceque par les lettres de mondit seigneur nous estoit mandé en bailler et delivrer ce qui seroit mestier, requis et necessaire seulement pour master ladicte nef, a quoy faire n'estoit necessaire le tout de ladicte tierce partie.

Sur quoy, après que avous veu et visité lesdictes lettres, avecques autres lettres patentes du Roy nostre seigneur expediées en sa cité de Gennes, en date du segond jour de may dernier passé, signées Lors, par le Roy *Guedouyn* et scellées en cire jaulne a simple queuhe, avecques l'atache d'icelles expediées par messeigneurs les tresoriers de France, en date du dixiesme jour de ce present moys de juign; en obtemperant èsdictes lettres de mondit seigneur, avons ordonné que lesditz mastz seroient partiz et divisez, et pour ce faire avons commis Uriel Bouhier, Pierre Maillaud, marchans, demourans en ceste ville des Sables; Jacques Peletier, Colas Mestaier, mariniers; Pierre Hillairet, Estienne Berton, Estienne Rondeau et Jehan Rousseau, charpentiers de navires; lesquelz, en nostre presence et dudit Maretz, ont party et divisé lesditz masts et iceulx mis en troys lotz, l'un desquelz, contenant dix pieces de masts, est escheu au lot et a la part de mondit seigneur. Desquelz, par l'advis et deliberacion des dessusditz marchans, mareans et charpentiers dessus nommez, ouy aussi sur ce ledit Maretz personnellement, qui nous a dit et affermé par sondit serement que presque le tout desditz masts, tant ceulx qui estoient escheuz a la part de mondit seigneur que aussi pour les deux pars dudit roy de Portugal, luy estoient necessaires pour master ladicte nef, avons baillé et délivré, baillons et delivrons audit Maretz, dudit lot de mondit seigneur, cincq pieces des-

Digitized by Google

dits masts estans de pruche, savoir est l'un contenant xiij brasses et demye, ung autre contenant xiij brasses troys quars, ung autre contenant xiij brasses, ung autre contenant quinze brasses ung pié moins, et ung autre contenant quinze brasses et un pié, le tout de long outre . . .; et le sourplus desditz mastz escheuz a la part de mondit seigneur, qui sont quatre mastz de sap et une vergue de pruche, parceque ledit Maretz nous a dit ne luy servir pour l'affaire de ladicte nef, l'avons retenu pour mondit seigneur. Et en tant que touche les deux pars desditz mastz escheuz pour ledit roy de Portugal, parcequ'ilz sont en la garde de mondit seigneur tenu, au desir de ladicte sentence donnée audit lieu de Poictiers, d'iceulx rendre et restituer audit roy de Portugal, et que dudit droit mondit seigneur n'a fait ne povoit et n'entendoit faire aulcun don, avons denyé en faire aulcune delivrance audit Maretz.

Donné et fait par devant nous, ledit Marchant, juge chastellain susdit, le xxe jour de juign, l'an mil cincq cens et sept.

(Copie contemporaine annexée à la lettre qui suit.)

Lettre des officiers d'Olonne à Madame de La Trémoille[1] (21 juin 1507).

A Madame,

Madame, si très humblement que faire povons, a vostre bonne et benigne grace humblement nous recommandons.

Madame, vous plaise savoir que avons reçeu les lectres que nous avez escript, touchant les mastz qui sont en cest havre des Sables, que le maistre de la nef et carracque de la Royne demandet; et despuis voz lectres receues nous a faict presenter autres lettres patentes du Roy, et presque par force a voulu prendre lesditz mastz. Toutesfois, quelques lectres qu'il eust, n'avons voulu faire oultre le contenu de voz lectres et luy en avons baillé et delivré cincq pièces seulement, du droit de mondit seigneur, comme pourrez veoir par la despesche sur ce faicte, dont vous envoions ung double.

Madame, ledit maistre de la nef est encores en ceste ville, et dit qu'il n'en departira jusques a tant qu'il ait encores de ceulx qui sont escheuz a la part du roy de Portugal, et vieult envoier par devers Monseigneur et vous pour que les luy delivrez; dont nous semble, sauf vostre bon advis, que ne le debvez faire, car le roy de Portugal pourra envoier a quelque heure pour qu'on les luy delivre, parce qu'ilz luy ont esté adjugez par sentence donnée a Poictiers, et sont tousjours lesditz mastz en la garde de Monseigneur jusques ladicte sentence soit executée, qui encores ne l'est, parquoy il en auroit tousjours son recours a mondit seigneur et fauldroit qu'il en respondist.

[1] Gabrielle de Bourbon.

Digitized by Google

Et nous semble que devez advertir Monseigneur de ce, qui puet estre n'a memoire que les deux pars en appartiennent audit roy de Portugal, afin qu'il n'y face chouse qui luy soit prejudiciable, car nous doubtons qu'on face poursuyte vers luy de la matiere.

Madame, il n'y a pour le présent autre chose de nouveau de par decza.

S'il y sourvient riens, incontinent vous en advertirons. Vous suppliant nous commander voz bons plaisirs pour les acomplir à nostre povoir, aidant Nostre Seigneur, Madame, lequel prions vous donner acomplir voz très haults et nobles desirs, et bonne vie et longue.

En vostre ville des Sables, ce lundi xxj[e] de juign.

Voz très humbles et très obeissans serviteurs,

Les Officiers d'Olonne.

(Chartrier de Thouars, principauté de Talmont, en Bas-Poitou. — Très-bel original d'une seule écriture, cacheté en cire rouge.)

VII

Statuts de l'ordre de la Bergerie d'Aquitaine (14 juin 1627).

Les bergers et bergères paraissent avoir été recrutés dans l'aristocratie protestante du Poitou, et leur ordre ne dut pas survivre à la prise de la Rochelle, qui changea profondément la condition politique de cette province. Le nom de la bergerie d'Aquitaine fût même resté dans un oubli complet sans la pièce découverte par le duc de La Trémoille. Si la nymphe, ou présidente, est Anne de Rohan, dont quelques belles poésies viennent d'être remises en lumière et qui habitait ordinairement le château du Parc-Soubise, en Bas-Poitou, on peut voir dans la bergère Argenis, sa voisine, coreligionnaire et amie Marie de la Tour. Sur le mouvement intellectuel qui existait en la petite cour de Thouars, voir le Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres de décembre 1872.

Loix establies dans la Bergerie de la Nimphe d'Aquitaine pour estre inviolablement observées par les bergers et bergères soubssignés.

Fait au hameau de la bergère Argenis, le 14 juin 1627.

Premièrement il est ordonné que l'on honorera, aimera et respectera la Nimphe comme la recognoissant supérieure de la Bergerie.

Digitized by Google

Item il sera établi près la personne de la Nimphe un Conseil composé de trois personnes de la Bergerie, par l'advis duquel elle gouvernera et condhuira ladite Bergerie, qui se sousmet a elle de son plein gré et d'un consentement unanime; et sera changé de conseil à tous les chapitres généraux qui seront convoqués tous les premiers jours des mois.

Les bergers et bergères qui manqueront de se treuver au chapitre paieront au trésor de la Bergerie un franc d'or.

Item le chapitre ne poura rien ordonner de stable s'il n'est composé de six personnes du corps de la Bergerie.

Item chaque berger et bergère seront tenus, et en feront le serment, de ne souffrir point qu'il se face ni qu'il se die rien contre l'honneur de la Bergerie ni contre chasqueun des bergers et bergères qui la composent; et au cas que telles choses se commettent, ils seront tenus d'en advertir le conseil de la Nimphe, laquelle, par l'advis d'icellui, ordonnera des moiens qu'il conviendra tenir pour reprimer telles fautes.

Item les bergers et bergères sont obligés de tenir secrettes les deliberations du conseil et toutes choses concernantes l'ordre de la Bergerie sur peine, de la premiere contravantion, de paier trois franc d'or, à la segonde six, et à la troisiesme d'estre retranchés du corps de la Bergerie.

Item il est ordonné que, par ladvis du chapitre seullement, on poura resebvoir en la Bergerie ceux qui en seront estimés dignes; en sera aussitost donné advis a ceux qui se seront trouvés apsens.

Item il est ordonné que tous les mois les bergers et bergères s'escriront pour se tenir advertis de leurs nouvelles, et particullièrement de ce qui importe pour l'affermissement de ladite Bergerie.

Item il est ordonné que tous les bergers et bergères, toutes les fois qu'ils se trouveront au chapitre ou en lieu qu'il n'i ait que lesdits bergers et bergeres, ils se nommeront par leurs nons de la Bergerie; et en cas qu'ils y manquent ils paieront un sol d'or au trésor de la Bergerie.

Item le dernier chapitre ordonnera en quel lieu se doit treuver le chapitre suivant; et le secrétaire sera obligé d'en donner advis à chasque berger et bergère.

Item ceux ou celles qui manqueront à porter l'ordre de la Bergerie paieront un franc d'or audit trésor.

Item sera nommé un trésorier de la Bergerie, lequel résidera tousjours près de la personne de la Nimphe et aura voix délibérative dans son conseil, lequel aussi recueillera les actes et lettre qui concernent les affaires de la bergerie; et sera changé ou continué à l'option dudit chapitre, auquel il rend conte des deniers qui lui auront esté mis entre les mains, des quels il ne se désaisira que par les ordonnances dudit conseil, lesquelles il rapportera audit chapitre pour justifier son conte.

Tout ce que dessus a esté accordé le jour et an susdit.

Digitized by Google

En tesmoin de quoy la Nimphe et le reste des bergers et bergères ont mis leurs sings manuels.

La Nimphe d'Aquitaine[1].

(Chartrier de Thouars. Double feuillet de papier, dont l'écriture paraît de la main de la duchesse de Bouillon, Élisabeth de Nassau, qui était alors à Thouars chez sa fille Marie de la Tour, duchesse de La Trémoille.)

Pour copie conforme :

P. Marchegay,

Membre non résidant.

Une charte du IXe siècle.

Communication de M. Albanès, docteur en théologie, correspondant du Ministère, à Marseille.

(Séance du 6 décembre 1875.)

Les auteurs de l'histoire du Languedoc ont publié, dans les preuves de leur tome Ier, sous le numéro C, une charte du mois de décembre de l'année 35e du roi Charles le Chauve, c'est-à-dire de l'an 875, par laquelle Richard et sa femme Rotrude donnèrent au monastère de Vabres, avec des terres considérables, les églises de Saint-Pierre, Sainte-Marie et Saint-Brice, dans le lieu appelé *Noveliacus*, viguerie de Milhau. Nous avons retrouvé dans les archives de Saint-Victor de Marseille la charte par laquelle Richard et Rotrude avaient acquis eux-mêmes les églises et les terres qu'ils donnèrent à l'abbaye Rouerguoise. Elle est antérieure à la précédente d'un ou de deux ans et demi, étant datée du mois de juin, l'an 34 du roi Charles. Elle ne peut en effet être rapportée qu'au même Charles le Chauve, non-seulement parce que la charte éditée par les bénédictins détermine la nôtre, mais aussi parce que les personnages qui y figurent ne permettent pas de songer à une autre époque. Charles le Chauve ayant commencé à régner précisément au mois de juin, la date de notre charte demeure indécise : elle est de 873 ou de 874, selon qu'elle a été faite avant ou après le 13 juin, ce que son texte ne nous apprend pas.

Richard et Rotrude étaient des principaux personnages du pays; l'importance de la donation faite par eux le fait assez comprendre,

[1] Les autres noms manquent, la moitié inférieure du second feuillet ayant été enlevée.

Digitized by Google

et le titre qu'ils reçoivent dans la pièce que nous produisons, où Richard est traité de magnifique seigneur, *domino magnifico*, en est une preuve nouvelle. Les domaines qu'ils donnèrent aux moines de Vabres, ils les avaient acquis à prix d'argent de Bernard II, comte de Toulouse, qui lui-même ne les tenait pas de l'héritage paternel, mais d'une acquisition antérieurement faite. C'est ce que paraissent signifier ces mots, *que nobis per conquistum advenerunt;* et ce serait un des plus anciens textes que l'on pût ajouter à Ducange, à l'appui d'une phrase assez vague.

Bernard II, comte de Toulouse, prend ici, comme dans d'autres actes déjà connus, les titres de comte, de duc et de marquis; et en cela, cette pièce ne fait que confirmer les autres. Il est un point sur lequel elle paraît plus explicite que les précédentes, car elle nomme sa femme, qui s'appelait *Ermengarde.* Nous ne trouvons pas ce nom dans Catel, ni dans dom Vaissette. Celui-ci, dans ses notes XCIX et C du tome Ier, nous entretient longuement de ce qui regarde le comte Bernard II, qu'il dit être mort en 875; mais il ne paraît pas avoir su qui fut sa femme. La voici désignée par son nom, d'une manière indubitable. Chose singulière! un autre Bernard, comte d'Auvergne, vivait dans les environs, à la même époque (*Ibid.* note LXXXVII), et était marié aussi à une Ermengarde. N'y aurait-il pas eu quelque confusion de personnes, et n'aurait-on pas attribué à celui-ci des actes appartenant à un homonyme?

Sous tous ces rapports, sans parler de son âge, la charte que nous communiquons nous paraît curieuse et digne d'être éditée, pour qu'elle puisse être rapprochée de celle qui la suivit à deux ans de distance.

A cette pièce nous en joignons une autre qui, pour être de six siècles plus jeune, n'est pas dépourvue d'intérêt. C'est une bulle de l'année 1452, par laquelle le pape Nicolas V donnait au célèbre Jacques Cœur un sauf-conduit, pour faire le commerce dans toutes les villes des États-Pontificaux. La date de cette bulle mériterait, par elle seule, d'attirer l'attention, car au moment où elle fut expédiée, l'Argentier du roi de France (c'est le titre qui lui est encore donné) était déjà sous le coup des poursuites dont il fut la victime. Le Pape, qui avait pu le connaître lorsqu'il était allé à Rome, du temps de son prédécesseur, comme ambassadeur du Roi, et qui plus tard l'accueillit aussi avec tant de faveur, ne paraît pas l'avoir abandonné lorsqu'il fut atteint par d'implacables persécutions. Cette

Digitized by Google

bulle en est la meilleure preuve. On croirait, en la lisant, qu'elle fut adressée à Jacques Cœur lorsqu'il était dans tout l'éclat de la prospérité et de la richesse. Rien n'y fait soupçonner le favori disgracié, l'homme en proie au plus terrible revers de fortune.

Plusieurs détails précieux sont contenus dans ce document. Il nous fait connaître les noms de quatre des bâtiments qui appartenaient au grand commerçant; il nous dit quels en étaient les capitaines; et nous retrouvons avec plaisir parmi eux les noms de ceux qui, fidèles à leur maître dans l'adversité, parvinrent plus tard à le tirer, au péril de leur vie, de sa prison de Beaucaire.

Peut-être jugera-t-on qu'il peut être de quelque utilité pour l'histoire d'un homme qui joua, à son époque, un rôle si considérable.

J.-H. Albanès,

Docteur en théologie.

Vente de terres par Bernard II, comte de Toulouse (873 ou 874).

Dno magnifico Ricardo et uxore sua Rotrude, simul emtores, Ego aenim in Dei nomen, Bernardus, comes, dux, seu et marchio, et uxore sua Ermengardis consenciente, pariter venditores, juxta textum vendicionis, constad nos vobis vendissemus et vendidissemus, tradissemus et tradidissemus, mansos itaque juris nostri, que nobis per conquistum obvenerunt, qui sunt in pago Rutenico, in vicaria Ameliavense, villa cui vocabulum est Noveliacus. Vendidimus vobis ipsa villa, cum ipsas aecclesias qui sunt fundatas in onore sancti Petri, vel sancte Mariae, seu et sancti Bricii, quantum in ipsa villa visi sumus abere, vel possidere, quesitum vel adquirendum est; cum terras cultas et incultas, cum pratis, pascuis, siluis, garriciis, aquis, aquarum molinis, uel molinariis; cum terra rustica, vel suborbana; cum omnibus apertinenciis suis; totum et ab integrum uobis vendidimus, vel manibus tradimus. Et haccepimus nos venditores, de vos emtores, precium de presente, sicut inter vos et nos bona fidei placuit, atque convenit; hoc est in res compretiatas valentes solidos c. Ita ut post hac die, abeatis, teneatis, possideatis, vel quiquid exinde facere aut agere volueritis, in omnibus licenciam abeatis ad faciendum. Quod si nos ipsi, immutata volumptate, aut amore, aut nullus ex heredibus, vel propinquis nostris, qui contra hanc vendicione ista ire, aut inquietare voluerit, non abeat potestatem; set insuper componat uobis tantum, et alium tantum, quantum ipsas res melioratas eo tempore valere potuerint, in duplum sit redditurus; et quod petid, vindicare non valeat; set per se vendicio ista, omni-

Digitized by Google

que tempore, firma et stabilis permaneat, cum stibulacione subnixa. Facta vendicione ista in mense Iunio, anno xxx quatuor, regnante Karolo rege.

Signum + Barnardo duce, uel marchione, qui hanc vendicione ista fieri vel afirmare rogavit. Signum + Ermengardane uxore sua consenciente. Signum + Christoforo. Signum + Brandario. Signum Aiguino. Signum + Ingelumo. Signum + Lascho. Signum + Faraldo. Signum Ragueberte. Signum Galeno. Signum Rainardo. Z. Bebo. Z.

(Arch. des Bouches-du-Rhône, fonds de Saint-Victor de Marseille, dioc. de Rodez, n° 17. Original.)

Pour copie conforme :

J.-H. Albanès,

Docteur en théologie.

Bulle de Nicolas V à Jacques Cœur (5 mai 1458).

Nicolaus eps. servus servorum Dei, dilecto filio, nobili viro Jacobo Cordis, Argenterio Regis Francie, salutem et apostolicam benedictionem. Sincere dilectionis affectus quem ad nos et Romanam geris ecclesiam, non indigne meretur ut ea tibi favorabiliter concedamus, per que sublatis quibusuis dispendijs, tibi tuorumque statui et indemnitatibus valeat salubriter provideri. Cum itaque, sicut exhibita nobis nuper pro parte tua petitio continebat, tu, pro nonnullis tuis et alijs peragendis negotijs, cum quatuor galeis, aut galeacijs, per diversarum mundi partium maria, navigare, et ad portus, civitates, terras, ac loca ad nos et Romanam ecclesiam pertinentia, personaliter accedere, seu aliquos ex infrascriptis, cum rebus bonis et mercantijs, aut pro emendis victualibus et alijs necessarijs, transmittere intendas, sed id efficere pertimescas, nostra licencia seu fiducia desuper non obtenta. Nos tue et infrascriptorum tuorum securitati providere volentes, tuis in hac parte supplicationibus inclinati, tibi et Guillermo Gimardi, Nostre Domine Sancti Michaelis, ac Johanni des Villages, Magdalene, et Johanni Forest, Nostre Domine Sancti Jacobi, necnon Gallardeto de la Fargor, Nostre Domine Sancti Dionysij, galearum seu galeazarum patronis, dilectis filijs, eorumque scriptoribus, subscriptoribus, comitibus et subcomitibus, marinerijs, socijs, nautis, alijsque officialibus, galeotis, mercatoribus, et eis servientibus, ac quibuscunque in eisdem galeis existentibus, laicis et ecclesiasticis, omnibusque alijs familiaribus, negociorum gestoribus, factoribus et procuratoribus, ubilibet commorantibus, presentibus et futuris, ac cuilibet ipsorum, cujuscunque status, gradus, ordinis, nobilitatis et conditionis, ac quoccunque numero fuerint, ad portus, civitates, terras, et loca quecunque, ad nos et dictam ecclesiam pertinentia, accedendi, ibidemque permanendi, et pro libito recedendi, quomodo-

Digitized by Google

cunque, quandocunque, et quotiescunque volueris, et voluerint, tam in personis quam rebus, et bonis, ac mercantijs omnibus, plene securitatis licentiam, et validum salvumque conductum, auctoritate apostolica, ex certa scientia, tenore presentium, concedimus pariter et indulgemus. Vniuersos et singulos, ad quos presentes littere nostre pervenerint, harum serie, paternis affectibus requirentes, et hortantes in Domino, subditis uero nostris, et galearum aliorumque navigiorum patronis, nec non gentium armigerarum nostrarum capitaneis, officialibusque alijs, districte precipiendo mandantes, quatinus te, et patronos, ac ceteros supradictos, et quemlibet ipsorum, cum galeis seu galeazijs, alijsque navigijs, personis, rebus, bonis, et mercantijs quibuscunque, per eorum et nostra maria, provincias, civitates, terras, loca, portus, flumina, pontes, et passus quelibet, in veniendo, stando et recedendo, quotiens venire, stare, seu recedere, et ad quecunque loca, te et alios supradictos, conjunctim vel separatim, transire contigerit, pro nostra et dicte sedis reuerentia, benigne commendatos habentes, tuorum et supradictorum, vel alicuius ipsorum, personas, mercantias, res et bona, quavis occasione vel causa, seu ad cujuscunque instantiam, arrestare, detinere, seu aliqua alia molestia vel offensione afficere, per se vel alios, directe vel indirecte, quovis quesito colore, occasione vel causa, non presumant, sed potius benigne tractent; ac tute accedere, morari, et recedere permittant; ac tibi et illis, necnon cuilibet ipsorum, de recepta scorta, securo conductu, et omni grata tractatione, prouidere; ac victualia, et alia tibi et alijs prefatis necessaria, pro condecenti pretio, vendere, prout a te et alijs supradictis, eos requiri contigerit; ut exinde apud nos et sedem ipsam possint merito commendari. Presentibus usque ad nostrum et sedis apostolice beneplacitum, ac donec et quousque huiusmodi beneplaciti revocatio tibi, et cuilibet predictorum, intimata fuerit, et post intimationem hujusmodi per tres menses valituris. Nonobstantibus privilegijs apostolicis, statutis quoque et consuetudinibus etiam municipalibus, ciuitatum, terrarum, et locorum predictorum, iuramento, confirmatione apostolica, vel quacunque firmitate alia roboratis; quibus omnibus et singulis, etiam si quoad illorum derogationem, de ipsis eorumque totis tenoribus, de verbo ad verbum, presentibus habenda foret mentio, quoad premissa, expressa, harum serie, expresse derogamus. Quodque etiam forsan tu et alij supradicti talia commisisses, et commisissent, propter quorum in premissis non expressionem, ipse presentes de surreptione, seu invaliditate aliqua, valerent impugnari. Ceterisque contrariis quibuscunque. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis, indulti, requisitionis, hortationis, mandati et derogationis, infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei, et beatorum Petri et Pauli, apostolorum eius, se nouerit incursurum. Datum Rome, apud Sanctum Petrum, anno incarnationis Dominice millesimo quadringen-

Digitized by Google

tesimo quinquagesimo secundo, tertio nonas Maij Pontificatus nostri anno sexto.

(Arch. des Bouches-du-Rhône, fonds de Saint-Victor de Marseille, n° 539 *bis* de l'invent. Rostan. Original.)

Pour copie conforme :

J.-H. Albanès.

Docteur en théologie.

Privilége de Frédéric II concédant le royaume de Vienne et d'Arles à Guillaume de Baux, prince d'Orange (8 janvier 1215), et cession par Raimond de Baux, fils de Guillaume, prince d'Orange, à Charles d'Anjou, des droits résultant du privilége ci-dessus (23 août 1257).

Communication de M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, correspondant du Ministère à Marseille.

(Séance du 6 décembre 1875.)

Le 23 août 1257, Raimond de Baux, prince d'Orange, fils de Guillaume de Baux et d'Hermendarde, céda à Charles d'Anjou, comte de Provence et de Forcalquier, tous ses droits sur le royaume de Vienne et d'Arles. Ces droits, Guillaume de Baux, père de Raimond, les tenait de Frédéric II, qui les lui avait octroyés par un diplôme scellé d'une bulle d'or, en date de Metz et du 8 janvier 1215.

Dans son *Historia diplomatica Frederici II*, M. Huillard-Bréholles n'a pu éditer le diplôme de Frédéric II, parce que, dit-il, il n'en a trouvé aucune copie, ce qui l'a porté à conjecturer que ce document qui devait être d'une grande importance, puisqu'il était scellé d'une bulle d'or, a été entièrement perdu dans l'incendie des archives d'Orange, pendant les guerres de religion (*Hist. dipl.* t. Ier, 354).

J'ai été plus heureux que M. Huillard-Bréholles; j'ai retrouvé le texte intégral du privilége de Frédéric II. Il fait partie d'un registre qui renferme de nombreuses copies d'actes, sous le double titre de *Copie litterarum diversorum negociorum* et de *Cartularium magnum*, et appartient aujourd'hui aux archives des Bouches-du-Rhône (B. 176). Ce registre fut écrit en 1343 par les soins de l'archiviste de Provence, Hugues Honorat, et sous la direction du maître rational Jean de Revest, qui a consigné le fait dans une note de sa main, en tête de la première page : *Ego Johannes de Revesto, miles, juris civilis professor, magne regie curie magister racionalis, hoc fieri feci.*

M. Huillard-Bréholles, réduit aux hypothèses sur l'étendue de la

Digitized by Google

concession faite à Guillaume de Baux, fut d'avis que ce prince n'avait pas obtenu le royaume de Vienne et d'Arles, mais seulement la lieutenance de ce royaume. Il croyait, du reste, qu'il fallait entendre en ce sens restrictif l'octroi que Frédéric II fit du même royaume à Guillaume, marquis de Montferrat, en l'année 1220. Cependant ce dernier privilége, qui nous est connu par une lettre du pape Honorius III, conférait, à ce qu'il me semble, au marquis de Montferrat, non la lieutenance, mais le royaume même : *Fredericus, Romanorum imperator, regnum Arelatense dilecto filio nobili viro Guillelmo marchioni Montisferrati commisit* (*Hist. dipl.* II, 81).

Quant au diplôme octroyé à Guillaume de Baux, il est conçu en termes formels. Par cet acte, Frédéric II donne au prince d'Orange le royaume de Vienne ou d'Arles avec ses appartenances, et s'engage à le faire couronner roi quand il aura lui-même été couronné empereur.

L'une des promesses qui furent faites par l'empereur Henri VI à Richard Cœur-de-Lion mis en liberté eut le même objet, la couronne de Provence : *Posuimus ei diem coronationis suæ de regno Provinciæ quod ei promisimus* (D. Bouq. XVII, 562, et *Hist. dipl. Introd.* CCLV, note 2).

Pas plus que celle-ci, la promesse de Frédéric II à Guillaume de Baux ne fut suivie d'effet, Guillaume ayant été assassiné par les Avignonnais en 1218, deux ans avant le couronnement de l'empereur, qui eut lieu à Rome le 22 novembre 1220.

Après avoir été donné par Henri VI à Richard Cœur-de-Lion [1], le royaume d'Arles fut successivement concédé, par Frédéric II, à Guillaume de Baux en 1215 et à Guillaume de Montferrat en 1220, promis ensuite, en 1247, par contrat de mariage, à son fils Mainfroy [2], et légué enfin, par testament de 1250, à son autre fils Henri [3].

Si ces concessions avaient eu quelque valeur réelle, il est indubitable que les concessionnaires nous l'auraient appris par leurs chartes, leurs sceaux ou leurs monnaies. Or, il n'en est rien. Richard Cœur-de-Lion, Guillaume de Baux, Guillaume de Montferrat, les fils de Frédéric II n'ont jamais pris le titre de *roi d'Arles*, et Charles d'Anjou lui-même l'a dédaigné.

[1] Suivant le témoignage du chroniqueur Roger de Hoveden. Cf. *Hist. dipl. Introd.* CLIV, note 3.

[2] *Ibid.* CCLXIII.

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

Je joins au texte du diplôme de 1215 celui de la donation de 1257, dont Papon a négligé, en l'éditant partiellement[1], certains passages d'une véritable importance et notamment la mention du privilége même de Frédéric, mention par première et dernière phrase qui permet de constater l'identité de l'acte ci-après avec la charte originaire des droits cédés à Charles d'Anjou par Raimond de Baux.

Guillaume de Baux, prince d'Orange et roi d'Arles, était le petit-fils de Raimond de Baux et d'Étiennette de Provence, que leurs guerres contre les comtes provençaux de la maison de Barcelone ont rendus célèbres.

Raimond de Baux et Étiennette de Provence eurent quatre fils. L'un, Guillaume, se fit, dit-on, moine; le plus jeune, Gilbert, laissa un fils, Raimond, mort avant 1180, sans postérité[2]. L'aîné, Hugues, chercha fortune en Sardaigne, où son jeune fils, Hugues-Pons, succéda à Barison, roi d'Arborée, son parent, et devint le fondateur de la dynastie royale des Baux de Sardaigne[3]. Quant au dernier des quatre fils de Raimond, Bertrand, mari de Tiburge d'Orange, il mourut en 1181, sous la robe monacale, dans l'abbaye de Silva-

[1] *Hist. de Prov.* III, pr. VI.

[2] Archives des Bouches-du-Rhône, B. 1069, f° 238 v°.

[3] On ignore absolument que les Baux aient régné en Sardaigne, bien qu'un grand nombre de diplômes de leur chancellerie sarde aient été publiés dans les *Monum. patriæ* (*Cod. dipl. Sard.*). On a sans doute été dérouté par la forme du nom. Hugues de Baux est, en effet, appelé en langue latino-sarde Hugo *de Basso*, et non pas *de Balcio* ou *Baucio*. Mais ce même baron était nommé, en provençal, Hugo *de Bas* (*Liv. noir d'Arles*, f° 42 r°), et Raimond, son père, Raimundus *de Balz* (*Cart. de Saint-Victor*, ch. 805).

Je me propose de publier une notice sur les Baux de Sardaigne, dont voici la généalogie sommaire :

1186. Hugues-Poncet, — ép. Pretioza de Laccon.

1228. Pierre Ier, — ép. Diane.

1284. Marianus, — ép. Paulesse de Serre.

1322. Hugues II, — ép. Bénédicte.

1336. Pierre II. — 1347. Marianus. — N.

Hugues III, mort assassiné en 1383. — 1383. Eléonore. — Brancaléon Doria.

Digitized by Google

cane, qu'il avait fondée. Bertrand de Baux[1] eut de Tiburge trois fils : Bertrand, Guillaume et Hugues. Le deuxième d'entre eux, Guillaume de Baux, est le prince d'Orange à qui Frédéric II concéda le royaume d'Arles par le diplôme suivant; il mourut à Avignon en 1218 et eut pour successeur à la principauté son fils Raimond de Baux, qui fit à Charles Ier, comte de Provence, la donation de 1257.

Louis Blancard,

Correspondant à Marseille.

Privilegium Imperatoris Frederici super concessione regni Vienne principi Aurayce.

In nomine sancte et individue Trinitatis, Fredericus, Dei gracia, Romanorum rex, semper Augustus et rex Sicilie.

Veterum solercia ritu benigno approbare consuevit queque facta decenter et precipue que fiunt bene meritis a regali munificentia, cui comissa est providentia subditorum.

Nos quidem, comendantes eorum benignam consuetudinem et inherentes vestigiis piorum predecessorum nostrorum qui de ignata sibi mansuetudine fidelibus suis larga largiri munera consueverunt, volentes eciam successoribus nostris in posterum exempla nostre largitatis dimiti et subditos ad fidelissima servicia invitare, dignum duximus quadam speciali prerogativa ad summos honores illos promovere quos firma fides et gloria alti sanguinis insignire videtur.

Quamobrem, universis tam presentibus quam futuris volumus esse manifestum quod ob exhimia servicia et fidelissima que predecessores tui nostris piis progenitoribus, Willelme de Baucio, obtulerunt et tu in antea et heredes tui nobis nostrisque successoribus es oblaturus, atendentes eciam illud verbum dominicum ut qui laborat, hic et manducet, conferimus auctoritate regia, salvo jure imperiali, tibi Villelmo de Baucio et tuis, regnum Viennense, quod et Arelatense dicitur, cum omnibus pertinenciis, et te donatione investimus et cum coronam imperii, favente divina gracia, adepti fuerimus, te nobiscum procurabimus coronare, et, ut fides donis nostris et verbis adhibeatur, presens scriptum sigilli munimine jussimus roborari, et ne in posterum ambiguitas aliqua possit oriri, testimonio nobilium principum nostrorum infrascriptorum presentem paginam statuimus esse testatam; sensentes juxta statuta nostrorum antecessorum ut nemini liceat nostram infringere donationem, precipientes eciam ut omnes in regno predicto degentes, tam clerici quam layci, tam nobiles quam plebei, tibi dicto Guillelmo

[1] Le rouleau de Bertrand de Baux a été publié par M. Léopold Delisle, dans les mémoires de la Société de l'Histoire de France (*Roul. des morts*, p. 376).

Digitized by Google

et tuis obediant et sacramenta et fidelitates prestent que corone debent adhibere; addicimus eciam supradictis ut si quis perniciosus contumax seu rebellis clericus vel laycus nobilis vel plebeus contra mandatum nostrum venire presumpserit, tanquam lese-majestatis criminosus ab omnibus evitetur et omnia bona ipsius puplice dirrupiantur (*sic*). Insuper facimus ut nolentes tibi tuisque obedire, sic hubi capti fuerint vel custodie mancipati, tamdiu teneantur donec de ipsis tibi, sicut ratio decreverit, liceat sententiare.

Hujus autem donationis nostre testes sunt hii : Theodoricus, Treverensis archiepiscopus; Berardus, Panormitanus archiepiscopus; Corradus, Metensis episcopus et imperialis aule cancellarius; Renaldus, Tullensis episcopus; Theobardus, dux Lothorigine; Albertus, comes de Herestaim; Sabertus, comes de Ansassacia; Gauterius, pincerna; Sifredus de Auguendio, marescalcus; Godefridus de Staquestein, vicedominus; Conradus, camerarius.

Datum per manus Conradi, Metensis episcopi et imperialis aule cancellarii vice Siffredi Maguntini archiepiscopi, anno Dominice incarnationis M° CC° XIII°, indictione III°, Metii datum, VI ydus Januarii, regnante domino Frederico Romanorum rege, anno regni ejus feliciter tercio.

(Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 176, fol. 6 v°.)

De concessione regni Vienne et Arelatis regi Sicilie per Principem Aurayce.
(23 août 1257.)

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Noverint universi presentes pariter et futuri presentem cartam publicam inspecturi quod, anno Domini M° CC° L° VII°, IX° kalendas Septembris, nos Raymundus de Baucio, princeps Aurayce, filius condam domini Guillelmi de Baucio, principis Aurayce, et domine Ermendarde uxoris ejusdem Guillelmi, attendentes et cognoscentes in veritate quod jura regni Vienne et Arelatis melius possunt tueri et deffendi per vos dominum Carolum, filium Regis Francorum, Andegavie, Provincie et Forcalquerii comitem et marchionem Provincie, attendentes etiam quod per vos pax et justitia in dicto Regno servari potest pre ceteris ad honorem Dei et catholice fidei exaltationem[1], * non cohacti, non decepti nec in aliquo circumventi, sed ex nostra mera et spontanea voluntate, atendentes nobilitate vestra et morum probitate ac potentia** donamus *et ex causa donationis transferimus et concedimus vobis** predicto domino Carolo presenti et recipienti et vestris heredibus quicquid juris habemus vel habere debemus in regno predicto Vienne et Arelatis, ex donatione, collatione seu concessione olim facta predicto domino Guillelmo condam patri nostro a serenissimo domino Frederico, quondam Romanorum rege et Si-

[1] Les passages compris entre les astérique * et ** sont inédits.

Digitized by Google

cilie.* prout in privilegio sive carta bulla aurea ejusdem bullato plenius continetur; quod privilegium sive carta, post nomen predicti domini regis Frederici, sic incipit : *Veterum solercia*, etc... et sic finit ante testes : *Hujus autem donationis nostre*, etc... Cedentes ex causa donationis sive concessionis predicte vobis predicto domino Carolo et vestris heredibus omnia jura et actiones reales et personales et mistas et omnia omnino alia quecunque nobis competunt et competere possunt, occasione predicte concessionis facte condam predicto patri nostro in predicto Regno Vienne et Arelatis et contra omnes personas de juribus dicti Regni aliquid detinentes, dantes vobis plenam et liberam potestatem quod vos, dicte domine Carole, et heredes vestri jura predicti Regni possitis petere et auctoritate vestra, quando dominationi vestre placuerit, occupare; renuntiantes omni juri scripto et non scripto, canonico et civili et consuetudinario, et omni alii juri per quod contra premissa venire possemus vel infringere aliquod de premissis, et predicta omnia et singula perpetuo attendere et observare et non contravenire promittimus vobis predicto domino Carolo, bona fide et super sancta Dei Euvangelia juramus et, ad majorem omnium premissorum firmitatem, predictum privilegium sive cartam bullatum seu bullatam bulla aurea corporaliter vobis recipientibus tradimus [et] in presenti carta seu privilegio bullam nostram plumbeam, una cum sigillo vestro cereo, fecimus apponi**. Actum Aurayce, in castro predicti domini Raymundi de Baucio, in camera superiori in qua est fornellus, presentibus testibus ad hoc vocatis et rogatis nobilibus viris domino Barralo, domino Baucii, domino Guillelmo de Bellomonte, militibus; *domino Henrico de Lusarchiis, canonico Turronensi, predicti domini Caroli capellano; Guillelmo de Camerato, Imberto de Auronis; Alano de Lusarchiis canonico Turronensi, predicti domini Caroli clerico; Rostagno Benedicti, notario Auraycensi, et me Martino de Parisius, puplico notario predicti domini Caroli, qui mandato ipsius domini Caroli et predicti domini Raymundi de Baucio hanc cartam scripsi et hoc signo meo signavi**.

(Arch. des Bouches-du-Rhône, C. de C. B. 176, p. 7 r°.)

Pour copie conforme :

LOUIS BLANCARD,

Correspondant à Marseille.

NOTE SUR TROIS LETTRES INÉDITES DU CARDINAL DE RICHELIEU CONSERVÉES AU CHÂTEAU DE PINSAGUEL.

Communication de M. Roschach, correspondant à Toulouse.

(Séance du 6 décembre 1875.)

Le château de Pinsaguel, situé à 12 kilomètres de Toulouse, au confluent de l'Ariége et de la Garonne, domaine patrimonial de la

Digitized by Google

famille de Bertier depuis quatre siècles, renferme d'importantes archives dont le propriétaire a bien voulu m'autoriser à transcrire trois pièces : ce sont des lettres autographes adressées à son aïeul Jean de Bertier, par le cardinal de Richelieu, à l'occasion du soulèvement de Gaston d'Orléans et de la défection de Montmorency.

Jean de Bertier, seigneur de Montrabe, était entré au parlement de Toulouse sous le règne de Henri IV, en 1602, et il y avait rempli la charge de président pendant vingt années lorsque Louis XIII lui confia celle de premier président, vacante par la mort de Gilles Le Mazuyer.

Divers témoignages avaient déjà révélé la part importante qui revient à ce magistrat dans la répression du mouvement. Les trois nouveaux documents précisent et complètent ce que l'on savait des services par lui rendus à la cause royale et à la paix publique durant cette redoutable épreuve.

La première lettre est datée de Metz le 29 décembre 1631. La cour y était arrivée quelques jours auparavant pour surveiller les démarches du duc de Lorraine.

Jean de Bertier, qui n'était encore que président, se trouvait alors à Paris d'où il avait sollicité la faveur d'une audience que Louis XIII lui accorde et lui fait annoncer par son ministre. La dépêche du cardinal est tellement concise qu'on n'en peut induire le sujet de la conférence. Mais un simple rapprochement de dates suffit à prouver qu'il ne s'agissait pas d'une pure visite de cérémonie.

C'est, en effet, le 22 décembre 1631 que l'on commençait d'agiter aux États de Languedoc la question des élus, qui servit de prétexte au duc de Montmorency pour engager une partie de la province dans les intérêts du duc d'Orléans.

Le premier président du parlement de Toulouse Le Mazuyer venait de mourir, la cour avait fait ses présentations selon l'usage. Le cardinal de Richelieu qui comptait avoir un homme sûr à la tête des États provinciaux en la personne de l'archevêque Claude de Rebé, n'était pas moins préoccupé de mettre un magistrat dévoué à la tête du parlement, dans un temps où les agents de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans travaillaient sourdement les cours souveraines.

Il est donc permis de croire que, dans la visite à Metz, autorisée par la lettre de Richelieu, Jean de Bertier put à la fois prendre des

Digitized by Google

engagements pour sa conduite personnelle et donner des avis utiles sur les intrigues qui se tramaient en Languedoc.

Le Roi l'avait désigné trois mois auparavant pour présider la chambre mi-partie de Castres; or les pays protestants de Languedoc étaient principalement fréquentés par les émissaires du duc d'Orléans, qui espéraient exploiter l'opposition religieuse à son profit[1].

Quoi qu'il en soit, peu de temps après son voyage en Lorraine, Jean de Bertier recevait ses provisions de premier président au parlement de Toulouse[2]. Il résidait encore à Paris à la fin du mois de mai, et c'est de Paris qu'il arrivait directement lorsque le conseil de ville lui décerna les honneurs de la grande entrée avec députation solennelle, «arcs triomphaux» et salves d'artillerie[3].

La seconde lettre du cardinal, datée de Saint-Germain-en-Laye le 3 août 1632, en mentionne une du premier président, écrite le 28 juillet, cinq jours après la fameuse délibération des États qui devait coûter la vie au duc de Montmorency. On voit que M. de Montrabe y assurait le ministre que le parlement maintiendrait la ville de Toulouse dans l'obéissance du Roi et l'informait des mesures adoptées pour prévenir la surprise de Narbonne.

Les délibérations de l'hôtel de ville de Toulouse nous font connaître les incidents que le président de Montrabe dut apprendre au cardinal. Le conseil de ville avait été réuni extraordinairement le 27 au matin, en présence de deux commissaires du parlement, dont l'un était Anne de Cadillac, futur rapporteur du procès de Montmorency. L'objet de la convocation était de prendre des mesures de sûreté pour la garde de la ville, où venait de se répandre le bruit des soulèvements du Bas-Languedoc.

Pendant la séance, M. de Montrabe entra au consistoire avec le président de Caminade, l'avocat général de Ciron et le procureur

[1] Dès le mois de janvier 1631, le duc d'Orléans attachait à sa personne, en qualité de «conseiller et premier chambellan d'affaires,» un des principaux gentilshommes protestants du pays castrais, le sieur de Genibrouze de Saint-Amans, auquel il accordait quelques mois plus tard, à la veille de sa propre soumission, le 25 septembre 1632, une pension annuelle de 4,000 livres. (Archives particulières de la famille de Genibrouze.)

[2] A la fin de mars 1632, M. de Bertier était déjà remplacé à la chambre de l'édit de Castres par suite de sa promotion. (Archives de la Haute-Garonne, fonds du parlement de Toulouse, B. 518.)

[3] Séance du 25 mai 1632. (Archives de la ville de Toulouse, Livres des Conseils, XXI, 267.)

Digitized by Google

général de Saint-Félix, et déclara qu'il venait au nom de la cour faire part au conseil d'une importante nouvelle. On avait le matin même surpris à la porte de la ville une lettre de M. de Montmorency au comte de Gramont, dont il fut donné lecture. Cette lettre portait :

« Monsieur mon très-cher cousin, tout ce que je vous puis mander est que je suis avec Monsieur frère du Roy, mon malheur m'ayant réduit à ne pouvoir trouver sureté de vie ni de liberté. Les Estats se sont joints en corps sans aucune résistance à cette délibération. Aymez-moy puisque je suis arrivé dans ceste mesme condition. Je proteste d'estre vostre très-humble serviteur.

« DE MONTMORENCY. »

Le premier président fit ressortir la faute du gouverneur, félicita la ville des dispositions de fidélité où il la voyait, et annonça que la cour venait de rendre à l'instant un arrêt défendant de prendre les armes sans expresse commission de Sa Majesté.

Là-dessus, le conseil général fut réuni dans la journée. M. de Montrabe y revint, y discourut longuement sur la gravité du cas, fit lire par le greffier la lettre de Montmorency et l'arrêt de la cour, encouragea la ville à persévérer dans ses bons sentiments et lui assura l'assistance du parlement.

Il fut arrêté que « tous les habitants se tiendraient dans l'obéissance du Roi, que la délibération, signée de tous les assistants, serait envoyée à Sa Majesté par courrier exprès, avec la protestation de vouloir vivre et mourir dans son obéissance et pour son très-humble service. »

En même temps, on révoquait la délibération prise par l'assemblée des « prétendus États, » comme faite par entreprise et sans pouvoir, et à l'issue du conseil, quatre officiers municipaux, vêtus de leurs robes capitulaires et suivis des suppôts de l'hôtel de ville et de la famille du guet, allaient publier par les rues l'arrêt de la cour défendant les prises d'armes [1].

C'est à la notification de cet important succès dans la capitale de la province que répond le cardinal. Il annonce le prochain départ du Roi et l'envoi de forces militaires en Languedoc. On remar-

[1] Archives de la ville de Toulouse, Livres des Conseils, XXI, 270 271.

Digitized by Google

quera dans sa lettre cette phrase d'une menaçante concision, relative au duc de Montmorency : «J'espère avec l'aide de Dieu qu'il recueillera enfin le fruit de ce qu'il a semé.»

Le mot *enfin* semble même justifier ce que les apologistes du gouverneur ont écrit des savantes manœuvres du cardinal contre leur héros. C'est comme le cri de joie qu'arrache l'espoir d'un triomphe depuis longtemps poursuivi.

Nous ne connaissons par aucun autre document le rôle du «prêtre étranger» dont parle la troisième lettre. Ce prêtre ne figure point parmi les témoins du procès.

Mais nous savons que le 22 août, M. de Montrabe vint assister au conseil de ville où fut donnée communication d'une nouvelle apportée par le commandeur de La Hillère, que le duc d'Épernon avait expédié tout exprès, muni d'une lettre de créance. On apprenait, par la correspondance d'un seigneur alors à la suite de Gaston d'Orléans, «qu'il y avait entreprise sur la ville de Toulouse» et qu'un homme de considération avait promis d'en rendre l'entrée libre au frère du Roi, en se saisissant d'une des portes.

Le duc d'Orléans et Montmorency marchaient en ce moment même sur Castelnaudary et Saint-Félix.

On prit toutes les mesures de précaution que la prudence exigeait : organisation d'une garde gagée destinée à partager les postes avec la garde bourgeoise, rétablissement des chaînes dans les rues, fermeture des égouts, recherche des armes; et l'on fit murer en dedans et en dehors les portes de ville qui n'étaient pas indispensables à la circulation.

Il y a lieu de croire que l'arrestation du prêtre étranger mentionnée par Richelieu se rattachait à ce projet de surprise, éventé le 22 août et immédiatement dénoncé au cardinal par M. de Montrabe. La cour était alors en marche vers le Midi, et c'est de la Charité-sur-Loire qu'est datée la réponse de Richelieu.

Voici du reste, sans autre préambule, les trois lettres du cardinal, accompagnées de quelques notes de détail qui en facilitent l'intelligence.

Roschach,

Correspondant à Toulouse.

Digitized by Google

I

A Monsieur Monsieur de Montrave[1], *cons*[er] *du Roy en ses Conseils d'Estat et privé et président en sa Cour de Parlement de Toulouze, à Paris.*

Monsieur, pour response à la lettre que j'ay receue de vostre part, je vous diray que le Roy trouve bon que vous faciez un tour icy[2], ou j'auray a contentement de vous tesmoigner comme par tout ailleurs ou j'en auray le moien qu'il n'y a personne qui vous estime et soit plus que moy, Monsieur, vostre tres affectionné a vous rendre service.

Le Cardinal DE RICHELIEU.

De Metz, ce 29e de[bre] 1631.

Mr de Montrave.

II

A Monsieur Monsieur de Montrave, Con[er] *du Roy en ses Conseils d'Estat et privé et premier Président en la Cour du Parlement de Thoulouze.*

Monsieur, j'ai receu vostre lettre du 28e juillet[3], pour response à laquelle je vous diray que vous en aurez maintenant eu de Monsieur le Mareschal de Schomberg[4] pour vous advertir comme il s'avance vers vous avec une partie des trouppes du Roy[5]. Vous aurez aussy sceu comme Monsieur le

[1] Montrabe, indifféremment écrit Montrave au XVIe siècle et au XVIIe, est le nom d'une petite commune située à 9 kilomètres de Toulouse, près de la route de Lavaur, sur un monticule assez roide, au pied duquel est établie une station du chemin de fer de Lexos. Les anciens textes l'appellent *locus de Monte rapido*. La seigneurie de Montrabe appartenait à la famille de Bertier qui en porta quelque temps le nom.

[2] A la même époque, Richelieu, inquiet des mouvements que se donnaient les agents de la reine-mère auprès du parlement de Paris, fit venir à Metz plusieurs magistrats de cette cour, qui furent vertement morigénés par le Roi.

[3] Le même jour, 28 juillet, le maréchal de Schomberg était à Moulins d'où il témoignait à Richelieu les inquiétudes que lui causait la défection de Montmorency. (*Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, IV, p. 335.)

[4] Schomberg avait dépêché le 28 juillet un courrier exprès au premier président de Toulouse pour lui donner avis qu'il entrerait dans huit jours avec une grande armée au Haut-Languedoc, afin de répandre cette nouvelle par toutes les villes du ressort. (Archives des affaires étrangères, France, 1632, t. LIV, f° 384.)

[5] Schomberg était parti de Saint-Dizier, le 11 juillet, avec 1,500 maîtres, gens d'armes et chevau-légers, et 600 mousquetaires à cheval choisis dans son régiment des gardes, pour aller couper chemin aux troupes de Gaston pendant que le maréchal de la Force les suivait avec 1,500 chevaux et 8,000 hommes de pied. (*Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, IV, p. 317.)

Digitized by Google

Mareschal de la Force est dans le Bas Languedoc afin d'agir de son costé avec celle qu'il commande. Le Roy fait estat de partir d'icy dans 8 jours [1] pour s'en aller par le Limosin droit a Tolose avec les forces qu'il a aupres de luy, outre la plus grande partie de l'armée qui est en Allemagne, à qui il a donné ordre de s'y rendre le plus promptement qu'il sera possible [2]. Cependant je me promets que les maréchaux de la Force et de Schomberg feront tout ce qu'on peut attendre d'eux pour s'opposer aux desseins de Monsieur et empescher ses levées et ses progrez. Je ne doute point que vous et messieurs du Parlement ne contribuent (*sic*) en ceste occasion tout ce qui deppendra de vous pour maintenir et la ville où vous estes, et toutes les autres à son exemple en l'obéissance qu'elles doivent à Sa Majesté comme vous avez eu soin de pourvoir à la conservation de Narbonne en faisant jetter dedans celuy dont vous m'escrivez [3]. Le Roy y a aussi envoié de sa part à la mesme fin [4]. On ne sçauroit assez s'estonner [5] de l'infidélité de M. de Montmorency veu le bon traitement qu'il avoit receu de Sa Majesté [6] et qu'en mon particulier j'avois toujours vescu avec luy comme

[1] Le voyage du Roi était déjà projeté le 11 juillet. «Si cet orage n'est semblable à ceux d'esté, écrivait Richelieu à cette époque, Sa Majesté fait estat, après qu'elle aura pris des eaux... de s'acheminer en personne aux lieux qu'elle estimera plus nécessaires pour le dissiper.» Louis XIII partit seulement le 18 août. (*Ibid.* IV, p. 317-348.)

[2] Le maréchal d'Estrées avait été envoyé en Allemagne pour faire revenir 12,000 hommes de pied et 1,000 chevaux qui se trouvaient alors du côté de Coblentz, et le maréchal de Châtillon devait attendre ces forces pour les faire marcher sur Beaucaire. (Lettre au maréchal de la Force. *Ibid.* IV, p. 336.)

[3] Le parlement de Toulouse commit au mois de juillet 1632 le conseiller Jean d'Assézat pour se transporter à Narbonne et y faire une enquête sur les mouvements de guerre, et rendit au commencement d'août un arrêt qui enjoignait à tous les habitants absents de Narbonne de rentrer dans leur ville pour y veiller à la sûreté et au service du Roi.

[4] Le sieur de Chalard, avec 300 hommes du régiment de La Tour, venant de Marseille, qui débarquèrent sur la côte, près de Narbonne. (Dom Vaissette, *Hist. gén. de Languedoc*, V, p. 584.)

[5] Le 15 mai 1632, Richelieu écrivait au garde des sceaux : «Le parti s'assure qu'il se doibt faire des déclarations d'importance contre le service du Roy, tant du côté de deça que vers la frontière d'Espagne, et ils croyent en avoir certaines asseurances. Je vous avoue que je ne voy ni ne soubçonne pas l'anguille qui est cachée sous la roche. Pour remédier à tout, on écrit *encore* à M. de Montmorency de s'avancer à Narbonne et garnir ceste teste avec le régiment de Chamblet.» (*Lettres, etc. de Richelieu*, IV, p. 294.) Et le 19 juillet, Richelieu fait mander par Louis XIII au maréchal de La Force : «J'ay escrit à mon cousin, le duc de Montmorency, d'armer la noblesse et s'opposer au passage de mon frère, afin que vous aiez plus moyen de joindre ses troupes.» (*Ibid.* IV, p. 323.)

[6] Richelieu énumère ailleurs, dans une pièce qu'il avait rédigée ou fait rédiger

Digitized by Google

frere[1]. J'espere avec l'aide de Dieu qu'il recueillira (*sic*) enfin le fruit de ce qu'il a semé. Je tesmoigneray au depputé de vostre ville qui est à la Cour, le gré que le Roy leur sçait du zelle qu'ils ont fait paroistre au service de Sa Majesté, et favoriseray leurs affaires aupres d'elle en tout ce qu'il me sera possible. Il me reste a vous asseurer comme je fais qu'il n'y a personne qui vous estime et affectionne plus que moy qui vous donneray des preuves de ceste vérité en tout ce en quoy j'auray lieu de vous faire voir que je suis, Monsieur, vostre tres affectionné a vous rendre service.

Le Cardinal de Richelieu.

De St Germain en Laye, ce 3e jour d'aoust 1632.

Mr de Montrave.

III

A Monsieur Monsieur de Montrave, con^er du Roy en ses Conseils d'Estat et priré et premier Président en sa Cour de Parlementà Tholose.

Monsieur, il ne se peut rien adjouster a la diligence que vous avez apportée pour descouvrir la vérité ou la fourbe du prestre estranger que vous avez entre les mains[2].

Vous aurez receu par vostre courrier ce que vous avez peu desirer pour

pour la répandre dans le public, les distinctions et les grâces accordées par le Roi au duc de Montmorency :

L'autorisation exceptionnelle de faire porter le bleu à ses gens, après que cette couleur avait été «retenue» pour livrée particulière de la maison royale, et défendue à tous autres;

La permission de rester dans la chambre, quand le Roi était à ses affaires et que tous cardinaux, princes et autres grands seigneurs en sortaient;

La mission qui lui fut donnée, dans la grande maladie du Roi à Lyon, pour porter ses dernières paroles à Monsieur;

L'indulgence dont on avait usé à son égard en ne lui faisant même pas tenir prison lors de son duel avec le duc de Chevreuse dans le château de Monceaux. (*Ibid.* IV, p. 355.)

[1] La correspondance du cardinal contient une lettre en termes très-affectueux au duc de Montmorency : «Je vous conjure de croire, lui dit le cardinal, que l'affection que je vous porte est et sera toujours telle qu'il est impossible que le temps y puisse apporter aucune altération de ma part, estant fondée sur les bonnes qualités que j'ay reconnues en vous, qui me font espérer qu'elles vous rendront toujours semblable à vous-mesme.» (*Ibid.* IV, p. 231.)

[2] Parmi les lettres surprises par M. de Vaubecour, qui révélèrent les intrigues de Gaston d'Orléans avec l'Empereur, l'Espagne et le duc de Lorraine, il s'en trouvait du Père Mérigord et de quelques autres jésuites allemands. (*Ibid.* IV, p. 270.)

Digitized by Google

la satisfaction de Messieurs de Narbonne de la fidélité desquelz le Roy se tient très asseuré. Vous verrez encore dans la declaration faicte contre M. de Montmorency que Sa Majesté vous envoie, qu'on y a mis trois lignes pour les obliger [1].

Il n'est point besoin de vous prier de poursuivre le plus chaudement et le plus promptement qu'il vous sera possible en suite de ladite déclaration ceux qui se sont déclarez contre le service du Roy, parce que je sçay que vous n'y espargnerés aucune diligence. Sa Majesté s'en va sans s'arrester en Languedoc. J'espere que ce ne sera pas sans aller jusqu'à Thoulouze [2] ou ce ne me sera pas peu de contentement de vous voir et vous asseurer que je suis veritablement, Monsieur, votre tres affectionné a vous rendre service.

Le Cardinal de Richelieu.

Quand la déclaration aura esté enregistrée en vostre Parlement, vous m'en envoyerey s'il vous plaist plusieurs coppies imprimées.

De la Charité [3], ce 25 aoust 1632.

M. de Montrave.

Pour copie conforme :

Roschach,

Correspondant à Toulouse.

[1] C'est la déclaration du Roi donnée à Cosne le 23 août 1632, qui proclame le duc de Montmorency déchu de tous honneurs, grades et dignités, confisque ses biens et charge le parlement de Toulouse de lui faire son procès. Elle fut enregistrée au parlement le 1er septembre et insérée au *Mercure françois*, XVIII, p. 545.

Voici le passage auquel Richelieu fait allusion :

«[Le duc de Montmorency] a mesme retenu en suite de la closture de ladite assemblée l'archevesque de Narbonne, président d'icelle, parce qu'il avoit été tousjours formellement contraire à ses détestables desseins et contribué tout ce qu'il avoit pu pour confirmer ceux de la ville de Narbonne en leur devoir, duquel ils ont d'eux-mêmes esté si jaloux que rien ne sera jamais capable de les en destourner.» (Archives de la Haute-Garonne. Fonds du parlement de Toulouse. Édits et déclarations, XVII, 179.)

[2] Le Roi et le cardinal n'arrivèrent à Toulouse que le 21 octobre, et firent prononcer le 30 la condamnation de Montmorency par le parlement, sous la présidence du garde des sceaux.

[3] Le 20 août, Richelieu était à Nogent-sur-Vernisson, dans l'Orléanais, le 26 à Nevers.

Digitized by Google

Marché par lequel Colin Hochède, franc archer à la paroisse de Sargé, s'engage à servir pendant un an pour le compte de ladite paroisse, tant aux montrées qu'à la guerre, moyennant 40 sous tournois, tant pour solde qu'équipement (11 novembre 1469).

Communication de M. l'abbé Landau, aumônier de l'École normale de Blois.

(Séance du 6 décembre 1875.)

Universis presentes litteras inspecturis, officialis Cenomanensis, salutem in Domino. Notum facimus quod coram dilecto nostro Johanne Rogier, presbitero, notario nostro, cui, quoad hoc et majora, fidem adhibemus indubiam, personaliter constituti Joannes Janvier senior, et Joannes du Couldray, asserti procuratores fabrice ecclesie parrochialis Sancti Martini de Sergeyo[1] supra Brayam[2], ex una parte; et Colinus Hochede, sagitarius francus dicte parrochie de Boulonera[3], ex alia; supponentes se et sua juridicioni curie nostre et omnium aliarum quoad ea que secuntur; que quidem partes fecerunt pacta, composiciones et convenciones sequentes : videlicet dicti procuratores composuerunt, transegerunt et finaverunt cum dicto Hochede, de omnibus rebus quas posset petere dictis parrochianis de Sergeyo, a die date presencium usque ad unum annum revolutum, videlicet, verbis gallicis utendo : «pour toutes choses quil pourroit demander ausdits paroissiens, du jourduy jusques a ung an revolu, tant pour brigandines, salade, gantelez, gorgery, arbaleste, trest, aucton, propoint et aultres habillemens qui luy seroient necessaires, et en ce quilz seroient tenuz pour leur porcion tant pour aler es montres que pour aler en la guerre durant ledit an», ad sommam quadraginta solidorum turonensium monete currentis, eidem traditam in presencia dicti notarii nostri, et numeratam in uno scuto auri, et residuum in moneta, de qua somma se tenuit pro contento; adeo quod promisit, tenoreque presencium promitit dictos parrochianos de premissis acquitare et garantizare erga omnes, et ipsos indempnes reddere, per suum juramentum, in manu dicti notarii nostri corporale prestitum, et sub obligatione omnium et singulorum bonorum suorum, mobilium et immobilium, presencium et futurorum, ubicunque existentium; omni excepcioni doli, mali, fraudis, lesionis et circumvencionis, omnique auxilio et beneficio juris scripti et non scripti, jurisque dicentis generalem non valere renun-

[1] Sargé, canton de Savigny (Loir-et-Cher). Sargé avait autrefois deux paroisses : l'une, de Saint-Martin qui n'existe plus, bien que son église soit encore debout; l'autre, de Sainte-Julitte et Saint-Cyr, qui est la paroisse actuelle.

[2] La Braye, rivière de Sargé.

[3] Bouloire, aujourd'hui canton, était probablement à cette époque une circonscription dans laquelle Sargé se trouvait englobé.

Digitized by Google

ciationem, renunciando, prout renunciavit per presentes. Que omnia et singula tenenda et inviolabiliter observanda adjudicamus, et ipsum Hochede presentem et ad hoc consencientem ad premissa tenenda condampnavimus et per presentes condampnamus. In cujus rei testimonium, sigillum curie nostre presentibus licteris duximus apponendum. Datum et actum die xi^a mensis Novembris, anno Domini mille^mo quadringentesimo LXIX nono (*sic*), presentibus Michaele Bonnau, Ambrosio Rogier, Guillemino Richart et pluribus aliis testibus ad hoc vocatis et rogatis.

ROGIER (avec parafe).

(Sceau pendant sur double queue de parchemin. — Je possède cette pièce originale, en parchemin, que j'ai trouvée au presbytère de Sargé.)

Pour copie conforme :

E. LANDAU.

La milice des francs archers, érigée par lettres du roi Charles VII, datées des Montils-lès-Tours, le 28 avril 1448, ne dura que «jusque vers la fin du règne de Louis XI», comme le dit le P. Daniel (*Histoire de la Milice française*, t. Ier, p. 250), lequel règne se termine en 1483.

D'où il suit qu'à l'époque où fut conclu le marché de Colin Hochède et de la paroisse de Sargé (11 novembre 1469), le corps des francs archers était dans sa pleine et entière vigueur.

Ce même document peut être en plus considéré comme la mise à exécution et l'application parfaite de l'ordonnance royale de Charles VII, ainsi conçue :

«Charles au Prevost de... Avons voulu et ordonné, voulons et ordonnons par ces présentes, pour le plus aisé et au moins de charge por noz subjectz, que en chascune parroisse de nostre dit royaume y aura ung archer qui sera et se tiendra continuellement en habillement suffisant et armé de salade, dague, espié, arc, mousse et juques ou hugues de brigandines, et seront appelez les francs archers[1].»

E. LANDAU.

[1] *Du recueil général des anciennes lois françaises*, par MM. Isambert... t. IX, p. 169 et 170.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Inscriptions des XIIIe, XVIIe et XVIIIe siècles à Avenay, Aï et Mareuil-sur-Aï (Marne).

Communication de M. Chabouillet, membre du Comité.

(Séance du 29 novembre 1875.)

Dans la principale rue d'Avenay, joli bourg situé au centre des plus riches vignobles de la Champagne, tout près d'Aï, le passant peut apercevoir une inscription gravée sur le mur de la maison des religieuses auxquelles est confiée l'éducation des filles. Cette inscription, dont les lettres ont 30 millimètres, comprend cinq lignes; cependant, je ne l'aurais peut-être pas remarquée et, en tous cas, je ne l'aurais pas facilement déchiffrée, empâtée qu'elle est sous un épais crépi, sans l'obligeance de MM. Paulin et Louis Paris qui me l'ont signalée et m'en ont facilité la transcription sur place, en m'en communiquant une exacte copie faite longtemps avant les fâcheux embellissements subis par la vénérable muraille sur laquelle elle a été gravée il y a plus de six cents ans. MM. Paris s'accordent à croire cette inscription inédite; aussi ai-je pensé que la section d'archéologie ne refuserait pas d'accueillir dans la *Revue* ce spécimen du dialecte que M. Natalis de Wailly nommait récemment *la langue de Reims au XIIIe siècle*[1]. L'inscription d'Avenay appartient bien en effet à cette langue, puisque nous la rencontrons dans la campagne de Reims et qu'elle remonte à l'an 1284. La voici :

✠ EN : LAN : DI : GRACE : MIL : II : CENS : QVATRE : VINS : IV.
LAISA : BAVDVINS : EN : LES : A : LOTEL : DE : CEANS : XXV : S :
DE : RANTE : CHASCVN : AN : A : TOVS : IOVRS : SOR : I : PRE : QVIL
AVOIT : A : AI : POVR : ACHETER : DOV : BOS : A : POVRES : CHAVF
FEIR : PRIES : POVR : SAME :

[1] A la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 29 octobre 1875, M. de Wailly a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Observations sur la langue de Reims au XIIIe siècle.*

Digitized by Google

Il serait intéressant d'identifier le pré de Baudouin et de savoir quelque chose de ce personnage; peut-être quelque paléographe de la Marne prendra-t-il ces soins. Il y aurait là les éléments d'une étude curieuse sur les modifications survenues depuis le XIIIe siècle dans la valeur de la terre dans cette région. En attendant, si d'aventure le pré Baudouin s'étendait sur les coteaux d'Aï, à coup sûr aujourd'hui il est planté en vignes et son revenu doit être plus que décuplé.

Dans ce même bourg d'Avenay, à l'entrée de l'église paroissiale, qui est sous le vocable de Saint-Trezain, on peut lire une inscription d'un âge beaucoup moins reculé que celle de la maison des sœurs, mais qui me paraît mériter aussi d'être publiée.

Cette inscription est gravée en une seule ligne, sur la bordure de la cuve de beaux fonts baptismaux en marbre rouge veiné de blanc :

DON . DE . M^r . CHARLE . SIMON . DE . SALABERRY . CON^er
BALLIF . ET . CONSVL . PERPETVEL . DE . CHARLEVILLE . ET . DE
DAME . MARIE . DE . MOREL . SA . FEMME . LE 24 JAN^er 1677.

Au-dessous paraissent les armoiries des donateurs sur deux écussons séparés.

L'écusson de Ch. Simon de Salaberry est timbré d'un heaume. Les armes sont de..... au sautoir de..... cantonné de quatre étoiles de..... Quant à l'écusson de Marie de Morel, il doit avoir été sculpté après la mort de son mari, car il est en losange et entouré d'une cordelière. Les armes sont : de..... au chevron de.... accompagné de trois étoiles de..... en chef, avec sur le chevron, un petit écusson : de..... à l'aigle éployée de.....

Par une singulière coïncidence, les époux donateurs de ces fonts baptismaux appartiennent l'un et l'autre à des familles déjà anciennes, mais obscures au XVIIe siècle, et qui toutes deux ne devaient arriver à la notoriété qu'au commencement du XIXe, grâce au rôle que remplirent alors deux de leurs membres qui marquèrent sous la Restauration, l'un à la Chambre des députés, l'autre à celle des pairs où ils comptèrent parmi les plus fervents royalistes. De notre Charles Simon de Salaberry descendait le comte de Salaberry, député et publiciste, dont les discours et les brochures poli-

Digitized by Google

tiques ne sont pas encore oubliés. C'est de lui que Madame de Staël aurait dit : « Il a trop d'esprit pour sa tête[1]. »

Quant à Marie de Morel, femme de Charles Simon de Salaberry, elle appartenait à la famille connue depuis la fin du XVIIIe siècle sous le nom de Morel-Vindé, de laquelle descendait le vicomte de Morel-Vindé, auteur de divers écrits dont plusieurs ont eu beaucoup de succès, et qui fut fait pair de France par Louis XVIII, le 17 août 1815.

On objectera peut-être à cette double identification que dans les ouvrages généalogiques modernes les armes des familles de Salaberry et de Morel-Vindé diffèrent de celles que nous venons de décrire.

A cette objection, je répondrai d'avance que, malgré ces changements, on retrouverait dans les derniers blasons adoptés par ces deux familles le souvenir de ceux qui sont sculptés sur les fonts baptismaux d'Avenay. Ce n'est pas tout, alors même qu'il y aurait dissemblance complète, cela ne pourrait prévaloir contre les généalogies anciennes et modernes de ces familles, où je vois mentionnés comme époux et comme établis à Charleville les personnages qui nous occupent.

Suivant ces généalogies, Charles Simon de Salaberry, conseiller en la cour souveraine de Charleville, etc. etc., issu d'une noble famille originaire de Navarre dont le premier nom était Irumberry, épousa en 1656 Marie-Poncette Morel, *alias* de Morel, fille de Claude Morel, chevalier, seigneur de Boistiroux, premier président de cette même cour souveraine de Charleville.

Ceci est décisif et me dispense de discuter les questions héraldiques soulevées par les changements que les familles de Salaberry et de Morel-Vindé firent subir à leurs armoiries. Sur ces changements et sur ces origines on peut consulter le *Dictionnaire de la noblesse* de La Chenaye des Bois, le *Dictionnaire universel de la noblesse de France* de M. de Courcelles, l'*Histoire généalogique des pairs de France* par le même, etc.

Est-il nécessaire d'ajouter que nous ne garantissons pas l'exactitude des assertions de ces auteurs, en ce qui concerne soit la haute

[1] Madame de Staël qui, exilée de Paris, avait reçu l'hospitalité chez M. de Salaberry, au château de Fossé près de Blois, parle d'ailleurs de ce personnage en termes fort honorables dans son livre intitulé : *Dix années d'exil.*

Digitized by Google

antiquité qu'ils attribuent à ces familles, soit les motifs de leur inconstance en fait de blason. Nous n'avions d'autre but que l'identification des deux bienfaiteurs de l'église d'Avenay; ce but, nous croyons l'avoir atteint.

L'inscription gravée sur les fonts baptismaux n'est pas la seule que possède l'église d'Avenay; on y lit aussi plusieurs épitaphes.

Je n'en ai copié qu'une; je l'ai choisie en raison du nom du défunt. La voici :

ICY REPOSE
MESSIRE HENRY ELEONOR
CORVISART ESCUYER
SEIGNEUR DE FLEURY
SUR AISNE GRUYER BAILLY ET
CAPITAINE DES CHASSES
DU MARQUISAT DE LOUVOIS
DECEDE LE SEIZE FEVRIER
1739 AGE DE CINQUANTE DEUX
ANS SEPT MOIS DIX JOURS
PRIEZ DIEU POUR SON AME.

L'écusson du capitaine des chasses du marquisat de Louvois, est de..... au chevron de..... accompagné en chef d'un croissant de....Sur le bord de la dalle, en caractères plus menus que ceux de l'épitaphe, paraît une ligne presque entièrement effacée. C'est peut-être la signature du lapicide.

Jean Nicolas Corvisart, «premier medecin de S. M. l'Empereur, membre de la Légion d'honneur, baron de l'Empire» était «issu d'une famille ancienne et estimée» dit un de ses biographes [1]; or, comme cet homme célèbre naquit à Dricourt en Champagne, il me paraît au moins probable qu'il était de la famille du Corvisart enterré à Avenay en 1739.

Toutefois, je dois le dire, le blason accordé par Napoléon Ier au baron Corvisart n'a pas le moindre rapport avec celui du seigneur de Fleury-sur-Aisne; mais l'Empereur qui donnait des titres nouveaux aux gentilshommes qu'il admettait dans son patriciat, chan-

[1] Le Dr Ferrus. Voyez *Notice sur Jean Nicolas Corvisart*. Paris, 1821, in-8°.

Digitized by Google

geait aussi parfois leurs blasons et souvent n'y laissait rien de ceux de l'ancien régime[1].

Quoi qu'il en soit, voici comment sont blasonnées les armes de Corvisart dans l'*Armorial général de l'Empire français* par Henri Simon : « Écartelé au 1er d'or au cœur de gueules en abyme, au 2e de baron tiré des corps savants qui est de gueules à la palme d'argent, au 3e de gueules au lion rampant d'argent, au 4e d'or à la verge de sable, tortillée d'un serpent de sinople[2]. »

J'étais si près d'Aï que j'ai voulu savoir si cette illustre localité était aussi riche en monuments du passé qu'en vignobles. J'ai été promptement édifié. Je n'ai vu dans cette ville qu'une seule inscription : elle se trouve à l'extérieur de l'église, actuellement en pleine restauration.

C'est l'épitaphe d'un maire de l'ancienne mairie royale d'Aï, laquelle ressortissait au bailliage d'Épernay; on la lit, gravée en belles

[1] Ainsi que je l'avais soupçonné, le célèbre médecin Corvisart était de la famille du capitaine des chasses du marquisat de Louvois. Un hasard, comme il en arrive parfois à ceux qui cherchent, me l'apprend au moment où je corrige les épreuves de la présente communication. Les preuves de cette parenté se trouvent dans un travail que prépare M. Auguste Nicaise, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne, sur le baron Corvisart et sa famille. En attendant, aux renseignements fournis sur Henri-Eléonor Corvisart de Fleury par l'inscription de l'église d'Avenay, j'ajouterai que ce personnage avait épousé Gastonne Bertin du Rocheret qui lui survécut. Madame Corvisart de Fleury, ou, comme on la nommait de son temps, Madame de Corvisart de Fleury, était sœur de Philippe-Valentin Bertin du Rocheret, seigneur d'Aulnoy, président et grand voyer de l'élection d'Épernay, lieutenant général au bailliage et gouvernement de cette ville. Bertin du Rocheret a laissé manuscrits divers ouvrages, dont plusieurs fort curieux, entre autres un *Journal des États* tenus à Vitry-le-François en 1744, qui a été publié en 1864, avec une excellente introduction par M. A. Nicaise, le savant que je viens de nommer, à qui l'on doit encore la publication, en 1865, d'un volume intitulé *Œuvres choisies, Mémoires et Correspondance de Bertin du Rocheret*, dans lequel figure une lettre sur la médisance par sa sœur, Madame de Corvisart de Fleury. Bertin du Rocheret était un homme d'esprit qui méritait d'être remis en lumière comme l'a fait M. Nicaise, à qui Sainte-Beuve, à propos de ce recueil, écrivait : « Ces sortes de publications atteignent des coins inconnus et des cantons que ne traverse point le grand chemin de la littérature générale. C'est donc rendre service aux curieux et leur montrer en quelque sorte le fond du paysage que de mettre en lumière ces parties de culture toute locale où un certain goût de terroir ne déplaît pas. » (Lettre inédite de Sainte-Beuve du 20 février 1865.)

[2] Voyez t. Ier, publié en 1812, pl. LV, la figure de ce blason et, p. 56, la description.

Digitized by Google

lettres, sur une plaque de cuivre encastrée dans le mur du grand portail, à droite, avant d'entrer dans l'église :

CY GIT
M. JEAN FRANCOIS DIT
CHAUFOUR ANCIEN MAIRE
D'AY DÉCÉDÉ LE 15 FÉVRIER
1711 AGÉ DE 65 ANS QUI A FONDE
UNE MESSE HAUTE DE REQUIEM
LE JOUR DE SON DECES À
PERPÉTUITÉ AVEC UN
DE PROFUNDIS LE DIMANCHE
PRECEDENT EN L'ANNONÇANT
ET LE LIBERA SUR LA FOSSE FIN
DE LA MESSE PRIEZ DIEU POUR
LE REPOS DE SON AME.
REQUIESCAT IN PACE.

Il y a aussi quelques inscriptions à relever à Mareuil-sur-Aï, gros bourg où s'élève, aux bords de la Marne, le château des ducs de Montebello, qui, à peu près comme les Strozzi et d'autres patriciens de Florence, vendent directement le produit de leurs vignes. Dans l'église, on pourra peut-être copier quelque jour l'épitaphe d'un seigneur du lieu, maréchal des camps et armées du Roi, à la fin de l'ancien régime; je n'ai pu la transcrire, ayant employé le peu d'instants dont je disposais à en copier une autre plus ancienne qui s'était d'abord présentée à mes yeux et que voici :

CY GIST HONORABLE HOMME
GERVAIE BILLECARE EN SON VIVANT
PREVOST DE MAREUIL ET DE
PUISSEULX ET DAMOISELLE NICOLLE
ROBERT NATIF DAY SA PREMIER
FEMME QUI ONT DECEDÉ SÇAVOIR
LE DICT BILLECARE LE 26 DOCTOBRE
1601 ET LA DICT ROBERT CE 6 JOUR
DE JANVIER 1598 PRIEZ DIEU POUR
LEUX AMES.

Sur cette dalle, figure un écusson chargé d'un chevron accosté

Digitized by Google

de trois croissants. On m'a dit à Mareuil que la famille Billecare subsiste.

Puisseulx, localité dont Gervais Billecare était prévôt ainsi que de Mareuil, doit être Puyzieulx, *alias* Puisieux, l'une des seigneuries des Brulart, seigneurs de Sillery, Genlis et autres lieux.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

NOTE, AVEC DESSINS, SUR UN CHAMP FUNÉRAIRE DÉCOUVERT EN 1873 DANS LA COMMUNE DE GARIN, PRÈS LUCHON (Haute-Garonne).

Communication de M. A. Ramé, correspondant à Rennes.

(Séance du 22 novembre 1875.)

Le champ funéraire de Garin signalé par M. Alfred Ramé près du village de Saint-Tritous (Haute-Garonne) est des plus intéressants et il y aurait, comme le dit notre correspondant, un grand intérêt à ce que des fouilles méthodiques y fussent entreprises et les objets en provenant recueillis avec soin et déposés dans une de nos grandes collections publiques. Si le Comité, ainsi que nous en avons exprimé le vœu à plusieurs reprises, avait à sa disposition un fonds destiné aux fouilles, ce fonds ne pourrait être mieux employé.

Le cimetière de Garin n'appartient pas seulement, en effet, à la plus haute antiquité, à la période que l'on est convenu d'appeler *préhistorique*, il se distingue encore par deux particularités : 1° c'est un cimetière à *incinération* d'époque *celtique :* ces cimetières sont très-rares en Gaule. Chez nous non-seulement les dolmens, mais même les tumulus sont en grande majorité des sépultures à *inhumation*. L'incinération sous les dolmens est excessivement rare : elle est également exceptionnelle sous les tumulus. Tout semble prouver que *l'inhumation* domina en Gaule jusqu'à la conquête romaine. Les petits groupes qui incinéraient déjà bien avant la conquête et pratiquaient ainsi un rite funéraire en désaccord avec les habitudes générales de la nation méritent donc une attention particulière. Il n'est pas douteux qu'une différence de rite funéraire n'indique une différence plus ou moins marquée de religion. On sait quel horreur certains peuples de l'antiquité, et en particulier les Perses, avaient pour l'incinération. Nous devons tenir grand compte de ces faits dans nos études archéologiques; 2° les sépultures de Garin ne sont

Digitized by Google

pas seulement des sépultures à *incinération*, elles nous présentent dans le détail les plus grands rapports avec certaines sépultures, à *incinération* également, des cimetières de la haute Italie et particulièrement des cimetières de *Sesto-Calende* et de *Golasecca* situés au sud du lac Majeur sur les bords du Tessin. A *Garin* comme à *Golasecca* les urnes cinéraires sont parfois entourées de cercles de pierres, espèces de cromlech's en miniature; elles sont surmontées de légères dalles de pierres ou d'ardoises en guise de couvercle et soutenues le plus souvent par un amoncellement de petites pierres qui rappellent tout à fait les murettes en galets des bords du Tessin : les archéologues d'Italie discutent depuis longtemps pour savoir si le cimetière de Golasecca est un cimetière ombrien, celtique ou étrusque. L'étude méthodique du cimetière de Garin pourrait peut-être fournir de nombreux éléments à la solution de ce problème. Nous avons très-peu de renseignements, pour ne pas dire aucun renseignement écrit, sur le caractère et les mœurs politiques ou religieuses des populations primitives que les Grecs rencontrèrent tant dans la haute Italie que sur les bords de la Méditerranée, entre le Rhône et les Pyrénées, et auxquelles ils donnèrent le nom de *Celtes* pour les distinguer à la fois des Ibères, des Ligures et des Étrusques. C'est à l'archéologie qu'il appartient de nous fournir les documents qui nous manquent.

Je pense, en conséquence, qu'il y a lieu d'imprimer, *in extenso*, le rapport d'ailleurs très-court, j'allais dire trop court, de M. Alfred Ramé, en y joignant deux bois représentant : 1° l'ensemble de la partie du cimetière explorée; 2° une des urnes funéraires.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

SÉPULTURE À INCINÉRATION DE SAINT-TRITOUS-DE-GARIN (Haute-Garonne).

Un champ funéraire d'un grand intérêt a été découvert dans l'été de 1873 près du village de Saint-Tritous, commune de Garin, dont le sol avait déjà fourni, il y a quelques années, des urnes cinéraires d'époque mal déterminée.

Les travaux méthodiquement dirigés par un explorateur étranger au pays, qui a disparu en emportant avec lui le produit de ses fouilles, ont déblayé une surface d'un peu plus de 100 mètres carrés qui contenait dix-sept sépultures. Informé de cette découverte quand

Digitized by Google

tout était consommé et au moment où les travaux étaient arrêtés par la résistance du propriétaire qui voulait les poursuivre à son bénéfice, j'ai tenu à constater par un plan exact l'état des lieux avant que les intempéries de l'hiver eussent altéré l'aspect fort original des fouilles.

Le village de Saint-Tritous avec ses annexes est établi sur une éminence qui domine la vallée d'Oo et qui, pour les géologues, est l'énorme moraine de l'ancien glacier de l'Arboust. C'est l'avant-dernière station habitée de la vallée au-dessous du massif de la montagne; le village de Gouaux se rencontre seul à une plus grande altitude. Saint-Tritous, qui n'est plus qu'une section de la commune de Garin, est une localité déchue. Elle a eu ses jours d'importance attestés : pour le moyen âge, par ses deux églises de Saint-Michel et de Saint-Pé et par son donjon carré, aujourd'hui rasé, qui défendait l'accès du col de Peyresourde; pour l'époque romaine, par les nombreux débris antiques entrés dans la construction de la chapelle Saint-Pé. Les nouvelles découvertes reportent aux temps antéhistoriques l'origine de ce groupe de population aujourd'hui réduit à quelques maisons. Chacune des trois civilisations a eu d'ailleurs son siége particulier sur la moraine. Les habitations modernes sont demeurées groupées aux environs de la chapelle Saint-Michel, qui ne paraît pas antérieure au XIIe siècle. La chapelle Saint-Pé, isolée dans la campagne à la limite des cultures, représente la station romaine par les nombreux monuments funéraires employés dans sa construction. C'est au-dessus, dans la région des pâturages et à 300 ou 400 mètres au sud, qu'il faut chercher la station de l'âge du bronze. Son centre peut être placé sur le plateau d'un mamelon allongé de 100 pas de longueur sur 40 environ de large dominant la vallée d'Oo, qui était peut-être un lac à cette époque avant la rupture du barrage de l'One sous Trebous. Sur cette face abrupte l'accès de l'oppidum était impossible; les pentes plus douces du versant opposé paraissent façonnées par l'action des eaux; du côté de l'ouest, la fermeté des profils indique qu'un travail de main d'homme est venu ajouter aux obstacles naturels du sol.

Le champ funéraire est sur le versant septentrional de cette esplanade. Le mode de sépulture usité a pour caractère distinctif l'établissement autour de l'urne cinéraire, mais sans contact avec elle, d'un cercle de petites pierres plates juxtaposées sans ciment. L'usage de ces cercles, cachés sous le sol, soustraits aux regards des vivants

Digitized by Google

Cimetière de Garin, près Luchon (Haute-Garonne).

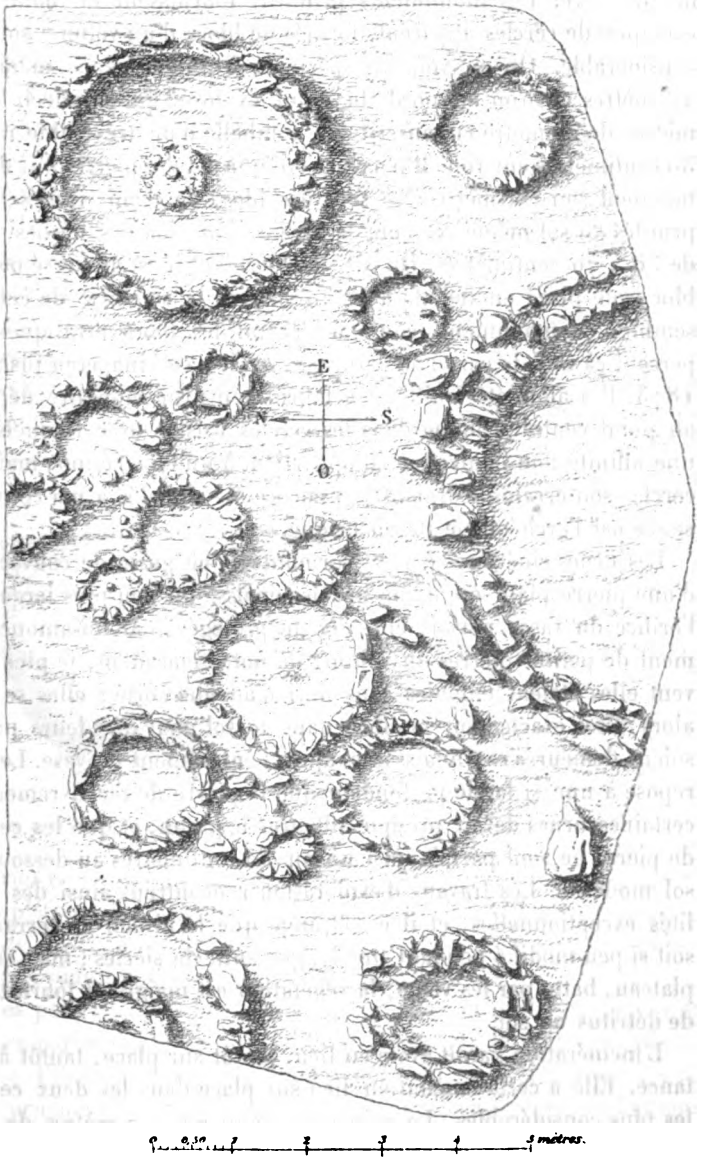

État des fouilles en septembre 1873.

Digitized by Google

et impuissants à protéger la cendre des morts, devait se rattacher à quelque rite religieux. Leur dimension varie de 1 mètre à 7 mètres de diamètre. Les monuments primitifs fournissent de nombreux exemples de cercles apparents formés de blocs d'un volume souvent considérable. On en voit un spécimen à Saint-Tritous même. A 16 mètres environ au nord du point exploré, un cromlech de 9 mètres de diamètre circonscrit une tombelle d'un très-faible relief, 30 centimètres environ. Il n'a conservé que dix des pierres qui déterminaient son périmètre : ce sont des blocs de granit roulés, empruntés au sol même, et dont la saillie au-dessus des herbes varie de 30 à 70 centimètres. Du côté de l'occident il est annoncé par un bloc isolé placé en vedette à $4^{m},50$. Malgré la symétrie de cet ensemble, ce monument, confondu parmi les blocs erratiques qui percent çà et là le gazon du pâturage, avait passé inaperçu jusqu'en 1873. Il a alors été fouillé et a fourni son urne cinéraire déposée au point central comme dans les cercles voisins avec lesquels il a une affinité non équivoque. Il appartient à un type connu; mais les cercles souterrains n'avaient pas encore été signalés à ma connaissance par l'archéologie préhistorique.

Les urnes cinéraires étaient surmontées, en guise de couvercles, d'une pierre plate ou d'une ardoise épaisse un peu plus large que l'orifice du vase; parfois elles étaient protégées par un amoncellement de petites pierres du volume de notre macadam; le plus souvent elles étaient enfouies sans abri d'aucune sorte ; elles se sont alors assez exactement moulées dans le sol pour que leurs profils soient demeurés reconnaissables après l'enlèvement du vase. Le tout repose à une si faible profondeur que la pierre de recouvrement de certaines urnes devait presque affleurer le gazon, et que les cercles de pierre ne sont parfois qu'à 25 ou 30 centimètres au-dessous du sol moderne. Les travaux d'exploration rencontrent ainsi des facilités exceptionnelles, et il est étrange que le niveau du terrain se soit si peu modifié pendant une longue suite de siècles ; mais sur ce plateau, battu par les vents, la végétation est maigre et fournit peu de détritus au sol.

L'incinération paraît avoir eu lieu, tantôt sur place, tantôt à distance. Elle a certainement eu lieu sur place dans les deux cercles les plus considérables. Le principal, celui qui a 7 mètres de diamètre et n'a été découvert qu'à moitié, a son aire rougie par l'action du feu et présente, à 80 centimètres au-dessous du sol, un dépôt

Digitized by Google

de charbon étendu sur une surface d'environ un mètre; le gîte de l'urne cinéraire n'a pas laissé de traces particulières. L'autre, qui ne mesure que 3m,80 de diamètre, présentait encore, lors de ma visite des lieux, un amas de cendres, de pierres calcinées et de charbons qui avaient été rassemblés au centre de l'aire pour envelopper l'urne cinéraire. Les autres cercles, dont le diamètre n'excède guère 2 mètres, et se réduit souvent à un, n'offraient aucune trace de combustion.

Une sépulture contenait deux urnes placées côte à côte; c'est aussi la seule qui fût formée de deux cercles concentriques. Le cercle intérieur n'a guère que 1m,50 de diamètre; les pierres qui le composent sont montées sur deux ou trois rangs et l'espace qu'elles renferment est recouvert par un lit de schistes formant recouvrement au-dessus des urnes.

Les urnes sorties des fouilles, et qui doivent être au nombre de 19, ont toutes disparu; mais des vases analogues et provenant d'un emplacement voisin sont conservés à l'établissement thermal de Luchon. Ils ont été trouvés il y a quelques années, aux abords de la chapelle Saint-Pé, lors des fouilles exécutées sans méthode et sans soin, qui ont fourni des produits d'époques très-diverses dont quelques-uns appartiennent seulement à l'époque romaine, comme une fort belle urne en verre bleu de forme presque sphérique, haute de 20 centimètres. Mais certaines poteries très-grossières rappellent tellement la taille et le profil des exemplaires qui s'étaient moulés dans la vase de la moraine, que l'étude du champ funéraire exploré en 1873 peut être complétée par le produit des découvertes antérieures.

Vase provenant de fouilles antérieures.

Ces poteries appartiennent à divers types et diffèrent bien plus encore par le degré de cuisson et la finesse de la pâte que par la forme. Elles sont toutes de couleur noire ou grise et dépourvues de tout ornement, hormis la petite urne de 7 centimètres de hauteur qui offre quelques traits et des points obtenus au moyen d'une pointe mousse. La plus grande a 21 centimètres de hauteur.

Digitized by Google

Il paraît que les fouilles de 1873 ont fourni un poignard, des fragments de chaîne et un certain nombre d'objets qu'on a qualifiés de boutons: le tout était en bronze et a disparu avec les urnes cinéraires.

Les fouilles antérieures, dont le produit est déposé à Luchon, avaient fourni des vases à parfums en verre du type le plus commun, une boucle en bronze à ornements gravés d'un modèle plus rare, et une belle épingle à cheveux en bronze dont la tête était formée d'une boule d'ambre jaune. Mais ces objets et quelques autres, qui sont encore plus manifestement gallo-romains, n'appartiennent pas à la civilisation primitive du champ funéraire récemment exploré. Le sol de Garin est fertile en antiquités de dates diverses. Le seul moyen de classer ces débris est d'y entreprendre une série de fouilles méthodiquement dirigées, exactement surveillées, qui permettent de reconnaître l'étendue et l'âge de la nécropole simplement effleurée l'an dernier : l'état du sol rend les opérations exceptionnellement faciles; le succès de l'exploration est donc assuré et promet des résultats d'un véritable intérêt.

A. Ramé,

Correspondant du Ministère, à Rennes.

Note indicative d'une découverte archéologique faite dans un cimetière de Boulogne-sur-Mer.

Communication de M. F. Morand, membre non résidant du Comité, à Boulogne-sur-Mer.

(Séance du 22 novembre 1875.)

Je n'ai rien à ajouter à cette note qui donne sur une découverte récente des renseignements précis et qui figureront avec avantage dans la *Revue*. Quoique la *villa* que signale M. Morand ne paraisse pas avoir été bien importante, que les mosaïques et les fragments d'enduits des constructions soient des plus grossiers, il est utile de conserver le souvenir d'un fait qui pourra servir à déterminer d'une manière plus exacte l'emplacement des deux villes gauloises et romaines *Gessoriacum* et *Bononia*. Mon avis est donc que la courte notice de M. Morand soit imprimée *in extenso*. Le Comité s'associera, de plus, j'en suis sûr, au regret exprimé par notre confrère, rela-

Digitized by Google

tivement aux mesures prises à l'égard de la *Commission du musée de Boulogne*, qui pouvait rendre et avait déjà rendu de si grands services à l'archéologie dans une ville remplie de souvenirs antiques. Cette commission malheureusement n'existe plus. Le Comité n'a point, sans doute, à intervenir dans des affaires qui ne relèvent que de la municipalité de Boulogne; mais il peut, ce me semble, exprimer le vœu que l'intéressant musée de Boulogne ne soit pas plus longtemps privé de la direction et des ressources dont il a besoin pour continuer à servir comme par le passé, d'une façon digne d'une grande ville, les intérêts de la science.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE FAITE DANS UN CIMETIÈRE DE BOULOGNE-SUR-MER.

Il y a quatre semaines que les ouvriers employés, dans l'un des cimetières de Boulogne, à ouvrir la terre pour y creuser les sépultures, ont été arrêtés, avant de parvenir à la profondeur réglementée pour l'inhumation des corps, par la rencontre d'un sous-sol résistant qu'ils ne pouvaient entamer. Le déblaiement d'une portion de ce terrain y a fait reconnaître l'établissement d'un pavement, ou plutôt d'un plancher construit en briquettes, paraissant d'origine romaine.

Si l'administration du musée de cette ville avait continué d'exister et de fonctionner avec son mode d'action et ses ressources, elle eût procédé immédiatement à l'examen des lieux et aux premières investigations utiles à l'effet d'en constater et surtout d'en conserver l'état. Mais j'ai déjà entretenu le Comité des mesures que la municipalité de Boulogne a cru devoir prendre, l'an dernier, à l'égard de cette administration, et, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans d'autres détails, il me suffira de dire qu'elle a été détruite.

Dans cette situation, chacun de ses anciens membres ne pouvait s'occuper de la nouvelle découverte que selon l'intérêt personnel qu'il y prenait, c'est-à-dire en simple amateur, sans droit ni action sur une direction des fouilles à entreprendre.

L'objet de ma communication n'est donc pas de présenter au Comité un rapport sur cette découverte, mais de la lui signaler avec

Digitized by Google

les indications et les pièces que j'ai pu recueillir. Le cimetière où elle s'est faite est celui qui existe à l'est de la haute ville comprise dans l'ancienne *Bononia*. Le plancher y a été rencontré à la profondeur de $1^m,45$ du sol supérieur. Si l'on peut s'en rapporter à des remarques faites en d'autres circonstances, il devrait former un quadrilatère de $8^m,80$ de long au nord et au sud, sur 6 mètres de large à l'est et à l'ouest; mais une partie se trouverait engagée sous des sépultures concédées et même occupées qui ne permettraient pas d'y atteindre.

Tout le côté nord a été mis à découvert dans sa longueur et en retour sur les extrémités des côtés est et ouest. Les parois du terrain encaissant le quadrilatère sont revêtues d'un mortier épais jusqu'à une hauteur de 90 centimètres prise du plancher. Ce plancher est une de ces mosaïques connues dans les constructions romaines sous la désignation et la forme d'épis de blé, *testacea spicata*. Il se lie à un béton ou mortier de chaux mélangé de fragments de terre cuite de diverses nuances, le tout mesurant 25 centimètres d'épaisseur.

Au-dessous de ce béton, on trouve des groupes de pierres espacés comme pour lui servir de gîtes et de supports, et ces pierres posent à leur tour sur un second béton de la même épaisseur que le premier, mais mêlé de grès au mortier de chaux, au lieu de terre cuite. Ces fragments se nomment *épinçures*, en terme de métier du Boulonnais, comme provenant d'un grès qui n'est pas taillable. Le béton qui en est composé porte aussi sur des assises de pierres qui, cette fois, posent sur un sol naturel. L'intervalle entre les deux bétons est de 30 centimètres.

On peut estimer que, de la surface du plancher en mosaïque jusqu'au sol naturel, la profondeur est de $1^m,10$.

Je joins à cette note un plan du plancher qui en fera connaître la disposition dessinée sur un fragment, et trois échantillons dont le premier est une briquette de ce même plancher; le second, un fragment du premier béton; le troisième, un morceau du béton inférieur, et le quatrième, un morceau du revêtement de la paroi des terres. Il serait facile de s'en procurer des échantillons plus importants.

Je ne me hasarderai pas dans des suppositions sur ce qu'a pu être cette construction, mais il n'y a rien d'improbable à ce qu'elle ait été dans les dépendances d'une habitation : et, ce qui serait de nature à en donner l'idée, ce sont les débris d'un enduit couvert de

Digitized by Google

peintures qui ont été trouvés dans le terrain fouillé; je joins aussi des échantillons de ces débris à ma note. La couleur qui s'y est maintenue après un si long séjour au sein de l'humidité doit avoir été appliquée sur un enduit frais.

Il s'est aussi rencontré dans ce terrain des vestiges d'antiquités romaines, tels que fragments de poteries et un morceau de colonne en marbre blanc; et, de plus, si ce ne sont plusieurs médailles, au moins une qu'on m'a dit être de Domitien. Les gens hardis, qui ne répondent de rien, avaient été jusqu'à parler d'une autre de Jules César!

J'ignore si l'on donnera quelque suite à la découverte par des travaux réglés; mais, ce que je puis promettre au Comité, c'est d'y être attentif et exact à l'en informer.

François Morand,

Membre non résidant du Comité, à Boulogne-sur-Mer.

P. S. Les fouilles ont été abandonnées, sans autre résultat, et le terrain remblayé.

Note sur le menhir de Diant (Seine-et-Marne).

Communication de M. G. Leroy, correspondant à Melun.

(Séance du 22 novembre 1875.)

M. G. Leroy envoie une note sur la pierre de Diant, pierre, suivant lui, *commémorative* de la victoire de Théodebert, roi d'Austrasie, et de Thierry, roi de Bourgogne, sur Clotaire II, roi de Neustrie, en l'an 600 de notre ère.

M. Leroy voudrait que l'État fît l'acquisition d'une partie de la pièce de terre où s'élève ce monument, afin de le préserver d'une destruction prochaine. Une somme de 1,000 à 1,200 francs suffirait pour assurer la conservation de cet intéressant souvenir des temps mérovingiens.

M. G. Leroy appuie le vœu qu'il exprime d'une étude détaillée du menhir de Diant et des antiquités de la contrée environnante. Cette étude intéressante à bien des égards et accompagnée de deux planches et d'une carte, mérite de trouver place dans vos archives, mais ne pourrait, à mon avis, être publiée dans la *Revue*, comme

Digitized by Google

paraît le désirer notre correspondant, sans qu'il y soit apporté de nombreuses modifications.

Après avoir décrit la pierre levée de Diant, «située à 600 mètres environ au sud-est de la commune, à peu près au milieu des pentes d'un coteau qui règne sur la rive droite de la rivière d'Orvanne», et qui consiste en «un bloc de grès, dit de Fontainebleau, d'une hauteur de 5 mètres et de forme rectangulaire», M. Leroy insiste sur ce fait «qu'on a cherché à régulariser la forme du monument et que quelques-unes de ses parties ont été travaillées au marteau pour en abattre les saillies. Les Celtes ne faisaient subir aucune opération de dégrossissage aux blocs qu'ils employaient pour en faire des menhirs. Nous avons donc lieu de croire que nous sommes ici en présence d'un monument d'époque plus récente.» Je n'ai aucune raison de penser que les observations de M. Leroy ne soient pas exactes; je suis donc porté à admettre, comme lui, que la pierre de Diant n'est pas un véritable *menhir*. Est-ce un souvenir de la bataille de l'an 600? Cela me paraît beaucoup plus douteux. Les arguments que fait valoir M. Leroy ne m'ont pas convaincu. La bataille dont il parle s'est sans doute donnée sur les bords de l'Orvanne. Le texte de Frédégaire cité par M. Leroy (traduct. Guizot, édit. Alf.-Jacobs, t. II, p. 183), celui des Grandes chroniques (édition Paulin, Paris, t. Ier, p. 275), sont très-précis à cet égard. S'ensuit-il que les pierres levées du pays soient des monuments commémoratifs de l'événement. Je dis *les pierres*, car ce n'est pas seulement la pierre de Diant, c'est la *pierre cornoise* (commune de Thoury-Férottes), c'est la *pierre droite*, commune d'Écuelles, qui, aux yeux de M. Leroy, peuvent prétendre à un pareil honneur. «Ces pierres, dit M. Leroy, qui se rencontrent aussi dans la vallée de l'Orvanne, paraissent avoir été érigées dans les mêmes conditions que celle de Diant.» Trois pierres élevées ainsi en commémoration de la victoire de Théodebert et de Thierry, c'est beaucoup dans une contrée et pour un temps où rien ne nous dit qu'il existât un semblable usage. Quelles sont donc les raisons qui ont amené la conviction dans l'esprit de notre correspondant? Car le fait que l'une de ces pierres a été plus ou moins touchée par le marteau ne peut pas passer pour une preuve suffisante. Ces raisons peuvent se résumer ainsi : 1° le nombre considérables d'antiquités mérovingiennes recueillies dans les environs; 2° l'existence de traditions dont certains lieux dits *Champ de la bataille*, *les Tombelles*, *Champmert* (champ des morts), at-

Digitized by Google

testent la persistance. Je regrette ici de ne pouvoir partager la conviction de M. Leroy, qui repose à mes yeux sur un préjugé que le devoir du Comité est de combattre franchement. De même qu'il y a quelques années toutes les levées en terre, vulgairement dites *camps de César*, passaient pour des *camps romains*, de même partout où la terre remuée par la charrue livrait en nombre considérable des squelettes et des armes, on voyait *un champ de bataille*. Les cinquante-deux cimetières gaulois du département de la Marne ont ainsi naguère été considérés comme la preuve que là était le théâtre de la défaite d'Attila. Or on peut dire qu'il est prouvé aujourd'hui que là où l'on trouve des squelettes et des armes, c'est-à-dire des guerriers ensevelis tout habillés et pour ainsi dire avec *armes et bagages*, on est sinon toujours, au moins presque toujours, en présence non d'un *champ de bataille*, mais simplement d'un *champ mortuaire*, d'un cimetière. Les lieux dits *champ de bataille* n'ont, en général, d'autre origine que la découverte, souvent relativement très-récente, de semblables débris humains accompagnés de lances, d'épées, de boucles de ceinturons, etc. *Champ des morts*, à plus forte raison, n'a aucune valeur comme souvenir d'un champ de bataille. Mais que dirai-je de l'illusion qui fait croire à M. Leroy que le nom si connu et si commun de *Chantemerle*, que porte une pièce de terre du territoire de Flagy, peut être une corruption de *Campus mortuorum*, devenu *Champmert* d'abord, puis, par une nouvelle altération, *Champ merle* et *Chantemerle*. M. Leroy, du reste, paraît avoir eu à cet égard quelques scrupules. Il a soin de nous dire qu'un des squelettes découverts dans les environs de la *pierre de Diant* « tenait encore son épée à la main. » Pour ceux qui ont fait des fouilles, cela paraîtra un fait bien extraordinaire. Les crânes découverts, ajoute M. Leroy, appartiennent en majorité à des hommes jeunes, morts à la fleur de l'âge; quelques-uns sont déformés. Tous les cimetières gaulois ou mérovingiens, c'est-à-dire tous les cimetières appartenant à des races guerrières, ont fourni des remarques analogues. Mais ce qui doit nous mettre encore plus en garde contre les conclusions de M. Leroy, c'est que « la *boucle de ceinturon* » qu'il fait figurer sur une de ses planches à côté d'un scramsax n'est nullement une boucle mérovingienne, mais, comme vous pouvez le constater, une *fibule gauloise* des mieux caractérisées. Or, tout le monde sait que les mêmes champs funéraires ont souvent successivement servi aux Gaulois d'abord, puis aux Romains, puis aux

Digitized by Google

Francs. Il y a donc lieu de penser que nous sommes à *Dormelles* d'où proviennent, je crois, ces objets, sur un terrain consacré ainsi traditionnellement aux dépouilles mortelles de nos pères, à différentes époques de notre histoire.

En résumé, je ne crois pas que l'on puisse dire avec M. Leroy que « vraisemblablement le menhir de Diant, comme ceux de Thoury-Férottes et de Ravanne, est un monument commémoratif de la bataille de Dormelles. » Je ne pense donc pas qu'il y ait lieu d'en faire l'acquisition au nom de l'État.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR UN ENVOI DE PIÈCES PAR M. DE FLEURY, ARCHIVISTE DE LOIR-ET-CHER.

(Séance du 22 novembre 1875.)

Le Comité a reçu de M. de Fleury la copie de deux pièces en latin, très-intéressantes pour l'histoire des anciennes voies de communication dans le Blésois. Ces pièces sont de peu d'étendue et méritent, je crois, d'être publiées en entier.

La première, datée du 3 mars 1375, est un extrait du testament d'un bourgeois de la ville de Blois, nommé Jean des Vignes, qui lègue à l'œuvre du pont de Blois[1] 3 francs, pour acheter 5 sols de rente. Il lègue également 5 sols au pont Châtré (*ponti Chastré, gallice*), et autant au pont Saint-Michel.

L'ancien pont de Blois était bâti en pierres, en aval du pont actuel. On y voyait une chapelle consacrée à saint Pierre, une petite pyramide surmontée d'une croix, plusieurs maisons, et il était défendu, à ses extrémités et à son milieu, par des *tournelles*. Il comptait vingt arches, et sous quelques-unes on voyait des moulins. Il se soudait probablement à une voie romaine venant du pays Chartrain par Châteaudun, et qui porte dans les chartes le nom de *via Festi*[2]. On en retrouve des fragments très-apparents le long de la grande route actuelle, notamment entre Pontijou et Oucques[3].

[1] *Operæ, seu fabricæ pontis Blesis.*

[2] *A calle quodam qui vocatur via Festi* (Chartul. Launomar. p. 17).

[3] Cf. *Mém. de la Société des sciences et des lettres de Blois*, t. Ier, p. 321, et pl. II, fig. 2.

Digitized by Google

Au sortir du pont, sur le territoire du faubourg de Vienne, alors dans une île de la Loire, s'ouvraient deux routes, l'une remontant le cours du fleuve et l'autre le descendant, pour joindre les deux autres ponts désignés dans le testament de Jean des Vignes. Le premier, long de 2 kilomètres, se dirigeant vers le Berry, l'autre, d'un kilomètre seulement, dans la direction de la Touraine, et, tous les deux, en ligne perpendiculaire à la Loire.

Ces ponts étaient, comme le remarque très-bien M. de Fleury, de véritables viaducs. Ils traversaient le bras le plus large du fleuve dont le lit, s'étendant alors d'un coteau à l'autre, était coupé par de nombreux îlots servant de points d'appui aux ponts qui sautaient d'îlot en îlot, traversant les courants à l'aide d'arches et continuant par des chaussées. En examinant les espacements inégaux des arches, leurs dimensions différentes et leur nombre, plus ou moins multiplié sur certains points, les distances, quelquefois assez considérables, sans aucune ouverture, qui n'en font plus qu'une espèce de chaussée, on reconnaît parfaitement la direction des divers courants du fleuve, et où se trouvaient les anciennes îles.

Ces ponts, à l'époque gallo-romaine, étaient sans doute en bois, ou formés de bateaux, les ponts de pierre étant fort rares dans le nord de la Gaule, et les nôtres n'ont dû être construits en pierre que sous les comtes de Blois de la maison de Champagne. Pourtant, à l'extrémité du pont Saint-Michel, dont la chaussée a dû être bien des fois réparée et exhaussée, on voyait naguère, à l'endroit où elle aborde le village de Saint-Gervais, sur la chaussée primitive mise à découvert, des traces de roues très-étroites et très-peu espacées qui rappelaient les traces de char creusées dans le pavé de lave de l'antique Pompéi. La tradition locale attribue, du reste, au pont Saint-Michel une origine romaine.

Le deuxième pont, qui porte aujourd'hui le nom assez moderne de *ponts Chartrains*, s'appelait autrefois le *pont Châtré*, comme dans le testament qui nous occupe, et comme l'appellent encore les vieilles gens du pays. Nous retrouverons tout à l'heure l'origine probable de ce nom dans la teneur de la seconde pièce communiquée par M. de Fleury.

Cette pièce, datée de 1390, est aussi un testament par lequel Jean d'Oucques, chanoine de Saint-Sauveur de Blois, lègue au pont de cette ville 20 sols tournois, au pont Châtré (*ponti Castri*) et au pont Saint-Michel (*ponti S. Michiel*), 10 sols tournois chacun.

Digitized by Google

Item, pour la réparation du grand chemin de la forêt de Russy, entre Blois et Clénort, 5 sols tournois. *Item*, 5 sols tournois à chacun des ponts suivants : le pont de pierre de Candé, celui des Montils, celui de Cellettes, celui de Clénord, celui d'Arrian et celui de Bracieux. Il donne 10 sols tournois au pont de la forêt près Candé, et à celui de Chailles. Enfin, 5 sols aux Planches (*Plancheis*) qui existent au pont Châtré, en face de la maison de Jean Sabbart.

Cette pièce confirme encore le nom de *pont Châtré;* les Planches dont il y est question pourraient bien désigner un plancher qui remplaçait une arche rompue pour les nécessités de la guerre et lui aurait valu son nom de *pont Châtré. Les Planches* peuvent aussi, à la vérité, avoir la signification de pont-levis [1]. On peut supposer encore que le *ponti Castri* doit être pris pour le pont de Blois, appelé alors *castrum Blesis.*

Le grand chemin de la forêt de Russy, entre Blois et Clénord, suivait la direction de la voie antique, à partir du pavé de Vineuil [2], au bout du pont Châtré, en passant par *le climat de la Haute-Borne*, en Russy, souvenir d'une colonne milliaire située à une lieue gauloise de Blois. C'est encore à peu près la direction de la route nationale. On rencontre des vestiges d'une localité antique à Clénord. Au climat de la Haute-Borne, on voit un grand nombre de débris de constructions gallo-romaines, et on y a trouvé, il y a quelques années, un fragment d'inscription où la forme gauloise des noms indique une époque voisine de la conquête. Voici cette inscription, encore inédite; la partie supérieure de la pierre qui la porte est cassée :

A I G A
ATESMER†
L⸸VAA⸸S⸸F⸸

Les ponts de Candé, des Montils, de Cellettes, d'Arrian et de Bracieux, sont tous situés sur le cours du Beuvron, en le remontant, à partir de son confluent avec la Loire. Les ponts de la forêt près Candé, dont le nom, comme on sait, signifie confluent, celui

[1] C'est évidemment sa signification dans une quittance de Jehan Templier, garde de la *planche* du château de Blois. (*Arch. Joursanvault*, n° 3520, an. 1363.)

[2] Vineuil est le nom d'un village voisin, et le nom de *pavé* est la traduction du *stratum* latin désignant une voie empierrée. (Voir mes *Mémoires sur les antiquités de la Sologne blésoise*, p. 17.)

Digitized by Google

de Chailles, sont situés sur le Cosson, à partir de l'endroit où il se jette dans le Beuvron, qui lui-même se jette un peu plus loin dans la Loire. Je ne pense pas que le *ponti de nemoribus apud Candetum* signifie, comme le croit M. de Fleury, le pont de bois de Candé, par opposition au pont de pierre cité plus haut. La forêt de Russy est indiquée, en parlant du grand chemin de Clénord, par *in nemoribus de Russy*.

M. de Fleury n'a pu déterminer le nom de la localité appelée *de Solis* (pour *de Cellis*). Ce nom est, en effet, tellement défiguré qu'il est difficile d'y reconnaître Cellettes, appelé alors *Cellæ*, plus anciennement *Cellæ Sancti Mundrici*, à cause d'un monastère fondé près de l'ermitage où vivait, à l'époque mérovingienne, un anachorète du nom de Mundry, sur la limite de la forêt de Russy qui s'étendait alors jusqu'au Beuvron, et ce fut l'origine du bourg de Cellettes. On remarquera la physionomie romaine du nom de pont d'Arrian, situé près du village de Tour, qui rappelle sans doute une tour de défense placée à la tête du pont [1].

En 1299, Hugues II, de Châtillon, comte de Blois, avait déjà porté sur son testament les ponts Saint-Michel, Chaatré, de Candé et des Montiz pour 100 sols chacun [2].

M. de Fleury a envoyé au Comité une troisième pièce, datée de 1462, qui est une ordonnance du bailli de Blois à l'effet de payer la *fonte et fasson* de deux cloches pour l'église de Mer, près de Blois. Ce document n'offre pas beaucoup d'intérêt.

L. de La Saussaye,

Membre du Comité.

I

Extrait du testament de Jean des Vignes, bourgeois de la ville de Blois.
(3 mars 1375.)

« Item legavit operæ seu fabricæ pontis Blesis, tres francos pro acquirendo quinque solidos annui et perpetui redditus. Item ponti Chastré, gallice, quinque solidos, et totidem ponti Sancti Michaelis, semel solvendos [3].

(Archives de Loir-et-Cher, chap. Saint-Sauveur, Mulsans.)

[1] Cf. *Mém. sur les antiquités de la Sologne blésoise*, p. 14.
[2] André Du Chesne, *Preuves de l'histoire de la maison de Chastillon*, p. 93.
[3] Ces deux ponts étaient de véritables viaducs dont il reste des ruines assez

Digitized by Google

II

Extrait du testament de Jean d'Ouques, chanoine de Saint-Sauveur de Blois.
(Le jeudi après la Saint-Luc, 1390.)

« Item legavit dictus testator ponti Blesis super Ligerim, viginti solidos turonensium. — Item legavit dictus testator ponti Castri et ponti Sancti Michiel cuilibet decem solidos turonensium. — Item legavit dictus testator pro reparatione magni itineris in nemoribus de Russy [1], inter Bles. et Clinort [2], quinque solidos turonensium. — Item legavit dictus testator ponti de lapidibus apud Candetum [3], ponti de Monticiis [4], ponti de Sotis [5], ponti de Clinort, ponti de Arriano [6] et ponti de Braceolis [7], cuilibet quinque solidos turonensium. — Item legavit dictus testator ponti de nemoribus apud Candetum [8] et ponti de Chaillis [9], cuilibet decem solidos turonensium. — Item legavit dictus testator Plancheis existentibus apud pontem Castri, ante domum Johannis Sabbart, quinque solidos. »

(Arch. de Loir-et-Cher, chap. Saint-Sauveur, Saint-Dyé.)

Pour copie conforme :

P. de Fleury,

Archiviste de Loir-et-Cher, correspondant du Ministère, à Blois.

importantes. L'ancien pont Châtré s'appelle aujourd'hui les ponts Chartrains, comme s'il conduisait à Chartres, alors qu'il se dirige vers la Sologne. Il reste peu de chose des ponts Saint-Michel qui se trouvent du même côté de la Loire, perpendiculaires au cours du fleuve, tandis que les ponts Chartrains lui sont à peu près parallèles. Ces deux ponts sont situés sur la rive gauche de la Loire, les ponts Chartrains à un kilomètre en amont, les ponts Saint-Michel à un kilomètre en aval de la ville de Blois.

[1] Le grand chemin par la forêt de Russy, qui avait à peu près la même direction que la route nationale actuelle.

[2] Clénord, communes de Mont et de Cellettes.

[3] Candé, commune du canton de Blois.

[4] Les Montils, commune du canton de Contres.

[5] Lieu inconnu actuellement.

[6] Le pont d'Arrian, près de Tour-en-Sologne. — L'inventaire des titres du prieure de Boulogne, ordre de Grammont, mentionne la donation faite à ce prieuré au mois d'avril 1248, par Guérin de Marle, d'héritages situés entre le pont d'Arrian et Tour.

[7] Bracieux, canton et commune, arrondissement de Blois.

[8] Le pont de bois de Candé, par opposition au pont de pierre.

[9] Chailles, commune du canton de Blois.

Digitized by Google

Estampages pris sur des inscriptions romaines.

Communication de M. le commandant R. Mowat, correspondant du Ministère.

(Séance du 22 novembre 1875.)

J'ai l'honneur d'adresser à la section d'archéologie trois estampages que j'ai pris sur des inscriptions romaines dans une de mes excursions archéologiques.

La première de ces inscriptions est gravée sur une stèle en pierre calcaire, conservée au musée de Tours sous le numéro 128. Elle consiste en une table quadrangulaire plate, unie, sans aucun ornement, se raccordant par une doucine avec une plinthe dans sa partie inférieure. On y lit en beaux caractères du IIe siècle :

D M
CLvIANVARI
AMANSAMN
TIHAECTIBI
PROMERITIS
DO
CARATVS

Ce que je traduis ainsi : « Aux Dieux Mânes de Claudius Ianuarius! — Un ami à son ami! — Moi, Caratus, je t'ai rendu ces honneurs funèbres selon tes mérites. »

A la fin de la deuxième ligne, après la lettre R, il n'y a de place que pour un I dont on aperçoit faiblement la moitié inférieure. Le mot IANVARI est ainsi, sous sa forme complète, un génitif masculin, et ne peut être regardé comme l'abrégé d'un féminin IANVARI*ae*, que le lapicide eût certainement gravé en toutes lettres s'il se fût agi d'un nom de femme. On ne saurait donc voir dans cette inscription les derniers adieux d'un amant à une amante, comme cela est sans cesse répété et imprimé, ni autre chose que l'expression d'une amitié parfaitement avouable.

Cette épitaphe est curieuse, car elle n'a pas la forme banale de la plupart des textes de cette espèce; *Caratus* est un nom d'homme gaulois, dont une inscription, trouvée près de Bâle, fournit un autre exemple[1].

La deuxième inscription, conservée au musée de Nantes sous le numéro 16, est gravée sur un fût de colonne, en forme de borne milliaire; hauteur, 1m,10; diamètre, 48 centimètres. Les lettres,

[1] Mommsen, *Inscr. Confœd. Helvet.* n° 276.

Digitized by Google

hautes de 10 centimètres, et tracées avec négligence, ont été malencontreusement badigeonnées en blanc par une main moderne, de manière que les caractères douteux ont été défigurés. Dans l'état actuel, ce fragment ne laisse apercevoir que six lignes dont les trois premières se laissent facilement déchiffrer; les trois dernières sont presque entièrement oblitérées; je crois cependant qu'on peut en tirer suffisamment parti pour déterminer le personnage auquel le monument était dédié. Dans l'état primitif, la colonne comportait probablement quelques lignes de plus. Voici ce que j'y ai lu, en collationnant mon estampage avec la pierre :

CLEMEN
TISSIMVS
IMP·CAES
M·CLI[illegible]II[illegible]
E[illegible]NOB[illegible]
[illegible]II[illegible]

C'est évidemment une dédicace impériale. Or, les lettres M.CL de la quatrième ligne ne peuvent appartenir qu'au nom de Marcus Claudius Tacitus. Ce qui confirme cette attribution, c'est que, par un très-heureux hasard, l'épithète CLEMENTISSIMVS qui précède ici les titres IMP[erator] CAES[ar], figure sur une autre colonne, trouvée également à Nantes, et dédiée précisément à ce même empereur.

La forme nominative sous laquelle se présente cette épithète semble indiquer que la colonne sur laquelle elle est gravée n'est pas une borne milliaire, parce que, en général, sur les monuments de cette espèce le nom de l'empereur régnant est mis au datif. J'incline donc à croire que la colonne dont il s'agit servait de base à une statue ou à un buste de l'empereur Tacite. Les inscriptions relatives à ce personnage sont rares en Gaule, et il se trouve maintenant que le musée de Nantes a la bonne fortune d'en posséder deux. L'autre inscription, incorrectement publiée jusqu'à présent, se lit ainsi :

CLEMENTIS
SIMOIMPERA
TORICAESMCLA
TACITOPIOFEL[illegible]
INVICTOAVGV[illegible]
PONTIFICIMAGSI
MOTRIBVNICIAE
POTESTATISPPCOS

Digitized by Google

La troisième inscription que j'ai estampée est conservée au même musée, sous le numéro 18; elle est gravée sur un fût de colonne en granit de mêmes dimensions que le précédent. Il est à regretter que l'on ait eu encore l'idée de peindre les lettres en blanc; cette opération a eu pour effet de dénaturer entièrement l'inscription et de faire croire qu'elle est conçue sous cette forme inintelligible :

MICSC
IM·O
IIOSIS
OR·NO
VC·CN

Or, il n'en est rien; en faisant abstraction de ce badigeonnage trompeur, j'ai eu la satisfaction non-seulement de découvrir un texte compréhensible, mais de constater que le monument est dédié à l'empereur Victorin; c'est ce que met hors de doute l'estampage qui accompagne la présente notice et sur lequel on lit facilement :

MPCAES
MPIAVO
NIOVIC
ORINO
NVICTO

La restitution du petit nombre de lettres oblitérées ne présente aucune difficulté et je n'hésite pas à proposer pour lecture intégrale :

IMP CAES
M PIAVO
NIO VIC
TORINO
INVICTO

Quoique ce texte ne nous apprenne rien de particulier, le monument est intéressant, parce qu'il vient augmenter le petit nombre des inscriptions relatives à l'empereur Marcus Piavonius Victorinus; on n'en connaissait jusqu'à présent que quatre : une à Saint-Méloir-des-Bois (Côtes-du-Nord); une autre, au musée de Vannes, provenant de Lescorno (Morbihan); une troisième, près de Reims, chez M. de Brimont, et la dernière, au musée de Swansea, en Angleterre. La colonne découverte à Nantes porte donc à cinq le nombre de ces monuments. Je ne fais pas entrer en ligne de compte une inscription milliaire découverte au gué Saint-Léonard et transportée sur la place du Château, à Mayenne. Il est très-probable qu'elle est également relative à Victorin, mais cela n'est pas certain, parce

Digitized by Google

que les seules lettres apparentes des noms de l'empereur régnant sont NIO, qui peuvent aussi bien appartenir à la fin du nom gentilice LICINIO qu'à PIAVONIO.

Je dois faire observer que j'ai éprouvé quelques difficultés à obtenir de bons estampages de cette colonne, ainsi que de celle de Tacite à cause de leur forme, qui n'est pas celle d'un cylindre régulier; en outre, le grain de la pierre est très-grossier et délité par un grand nombre d'érosions profondes.

R. Mowat,

Correspondant du Ministère, à Rennes.

Note sur le rapport adressé au Ministre de l'Instruction publique par M. Martin Daussigny sur des inscriptions romaines trouvées à Lyon en 1875.

(Séance du 23 novembre 1875.)

J'ai l'honneur de présenter au Comité une note sur un rapport adressé au Ministre par M. Martin Daussigny et relatif à cinq inscriptions païennes découvertes dans de récents travaux exécutés à Lyon, rue de Trion, quartier Saint-Just. Les monuments sont importants et réclameraient un examen approfondi.

La plus longue des inscriptions est celle d'une jeune enfant et de son frère mort à dix-huit ans et qui était habile dans l'art de travailler le fer. Sur deux passages de ce texte, je ne suis pas d'accord avec le savant conservateur du musée de Lyon et je dois exposer au Comité le point qui nous divise.

On lit sur cette pierre que le jeune homme est mort vierge : CVIVS AETAS TALIS FVIT VT VIRGO DEFVNCTVS SIT et plus loin, que son père adoptif avait fondé sur lui de chères espérances : IN QVO SPEM AETATIS SVAE COLLOCAVERAT.

M. Martin Daussigny traduit comme il suit ce double passage : « *Sa jeunesse* était assez pure pour qu'il soit mort vierge, » et : « il avait placé en lui l'espoir de *sa vieillesse.* »

Cette interprétation opposée donnée dans un même texte au mot AETAS ne me paraît pas devoir être acceptée; il est ici, comme quelquefois ailleurs, un synonyme de *vita.* C'est ainsi que nous lisons dans Cicéron : *Breve tempus ætatis satis est longum ad bene honesteque vivendum.* « Le temps de la vie, si court qu'il soit, est assez long pour bien vivre [1]. »

[1] *De Senectute*, XIX.

Digitized by Google

A ce texte classique bien connu, on en peut joindre d'autres tirés d'auteurs moins anciens et des monuments mêmes de l'épigraphie.

Ammien Marcellin dit de l'empereur Jovien : *Decessit autem anno tricesimo ætatis et tertio*[1], tandis que nous lisons dans Grégoire de Tours *octuagesimo anno vitæ obiit*[2]. Suétone et Aurelius Victor nous fournissent un semblable rapprochement[3]. La formule même CVIVS AETAS TALIS FVIT VT.... qui figure sur la pierre de Lyon, se retrouve sur des tombes d'Aoste et de Viviers, avec cette variante QVORVM VITA TALIS *fuit ut*.... et HABVIT TALEM CVM OMNIBVS VITAM VT....[4]. *Aetas* et *vita* s'employaient donc comme des expressions équivalentes et je proposerai en conséquence de traduire ici « sa vie a été assez pure pour qu'il soit mort vierge, » et plus loin : « il avait placé en lui l'espoir de sa vie. »

La mention de la virginité du défunt a fait penser à notre savant correspondant que l'inscription pouvait être chrétienne; les mots DEA MORS qui y figurent lui ont montré, ajoute-t-il, qu'il s'agit ici d'un païen. Je crois devoir rappeler que les textes écrits par les fidèles ne sont pas les seuls qui nous montrent la virginité, comme la chasteté, en honneur chez les hommes[5]. Je citerai à ce propos un autre marbre païen de Lyon[6] caractérisé, comme l'est celui-ci, par l'*ascia* et le *Dis manibus* et sur lequel on lit :

	ET QVIETI AETERNAE	*(Ascia.)*
	EVTYCHIANI FILI DVLCISSIMI	
D	PIENTISSIMI ET PRVDENTISSIM	M
	REVERENTISSIMIQVE VERGINI	
	QVI VIXIT ANNIS XVIII·M·I·D·IIII	
	ROMANVS PATER PONENDVN	
	CVRAVIT ET SVB ASCIA DEDI	
	CAVIT	

EDMOND LE BLANT,

Membre du Comité.

[1] XXV, 10.

[2] *Hist. Franc.* X, 12.

[3] Suet. *Domit.* XVII : « Occisus est anno ætatis XLV. » Aurel. Victor : *De Cæsar. Domit.* « Pœnas luit quinto et quadragesimo anno vitæ. »

[4] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n°s 391 et 483.

[5] Cic. *Philipp.* III, 6; Hieron. *Advers. Jovinianum*, l. 1, initio; Marini, *Arvali*, p. 41; Mommsen, *Inscr. regni Neapol.* n° 1432, etc.

[6] De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 486.

Digitized by Google

Inscription latine trouvée dans le voisinage de Puy-de-Gaudy.

Communication de M. Thuot.

(Séance du 22 novembre 1875.)

M. Thuot, membre de la Société des sciences naturelles et archéologiques du département de la Creuse, envoie au Ministre une inscription de basse époque trouvée près de la montagne du Puy-de-Gaudy, non loin de Guéret. Il s'agit d'un bloc de granit non taillé et offrant à peu près la forme d'un cube. Sur l'un des côtés qu'une faille ou fissure naturelle a fait à peu près lisse, sont gravés très-grossièrement une croix et quatre caractères d'une interprétation difficile, qui donnent *sans doute* le nom du défunt. Ce nom, de forme germanique, serait en harmonie avec ceux de CHVINDO et de BOBOLENVS signalés précédemment par le même M. Thuot sur deux autres pierres trouvées au même lieu [1].

Edmond Le Blant,

Membre du Comité.

Chapelle des Cosquino dans le cimetière d'Ancy-le-Franc (Yonne).

Communication de M. Quantin, correspondant à Auxerre.

(Séance du 22 novembre 1875.)

M. Quantin a envoyé une note accompagnée de la copie d'un dessin exécuté en 1664 par David Fauconnier, commissaire député par la cour des aides par arrêt du 8 janvier 1664, à la requête de Jean de Cosquino, seigneur de Fulvy, qui voulait alors établir sa noblesse et son droit à être exempt de la taille. Le dessin original qui appartient à M. Rouyer, contrôleur des contributions à Tonnerre, représente une chapelle funéraire fondée dans le cimetière d'Ancy-le-Franc, par Jean le Cosquino, ancêtre du précédent, en 1526, sur la tombe de son père et de ses proches. Cette chapelle funéraire dite de *Sainte-Croix* existe encore dans son entier, comme on le voit à l'article *Ancy-le-Franc*, arrondissement de Tonnerre, dans le *Répertoire archéologique du département de l'Yonne* publié par M. Quantin en 1868.

Le dessin adressé par le correspondant a été exécuté par une main inhabile et ignorant les proportions et les détails de l'architecture.

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. IV, p. 533 ; 6e série, t. Ier, p. 133.

Digitized by Google

La façade, que domine un pignon dépourvu d'ornements et de moulures, est couronnée par une forte corniche sur le larmier de laquelle on lit cette inscription gravée en grands caractères gothiques :

Gloria sit Christo pro nobis in cruce passo,
Da pacem vivis, requiem da, Christe, sepultis.

Plus bas une porte à cintre surbaissé sert d'entrée à la chapelle; deux pilastres ornés d'arabesques que dominent des coqs sculptés avec soin, décorent latéralement cette porte richement encadrée de moulures, les chapiteaux composites des pilastres portent aussi des coqs sur leurs angles, au-dessus de feuillages d'acanthe.

Un entablement complet surmonte la porte, au-dessus des pilastres. La frise qui est d'une hauteur disproportionnée, comme on la faisait au commencement du XVIe siècle, contient des sculptures représentant deux génies appuyés sur des enroulements de feuillages et supportant l'écusson des Cosquino, sur lequel sont leurs armes parlantes, portant d'azur au coq d'or perché sur un croissant d'argent, avec deux étoiles en chef du premier. Dans la principale moulure de la corniche qui surmonte cette frise ornée on lit :

Invidiam virtute para vivasque ferendo.

Deux fleurs de lis encadrées sont sculptées aux extrémités de la frise, dans les parties profilées en relief que supportent les pilastres.

Une niche dont la voûte est ornée d'une coquille et que surmontent de légers fleurons, s'élève au-dessus de l'entablement; elle est entourée de rinceaux d'acanthe et de rubans flottants.

Les moulures de l'architrave du couronnement de la porte se prolongent sur toute la largeur de la façade et se profilent autour de deux contre-forts très-saillants qui soutiennent les angles de l'édifice; sur ces moulures on lit, du côté gauche, ces mots :

L'an MV^cXXVI cette chapelle a esté faicte.

et à la suite :

Per crucis hoc signum fugiat procul omne malignum,
Atque per hoc signum da, Deus, omne bonum.

Sur les moulures du côté droit sont ces mots :

Tuam crucem adoramus et veneramur, domine Jhesu Christe, salvator mundi, eleison, qui in cruce passus es, Domine, miserere nobis. 1526.

M. Quantin, en décrivant cette chapelle dans le répertoire ar-

Digitized by Google

chéologique cité ci-dessus (p. 233, col. 2.), s'exprime ainsi : «Intérieur : voûte en pierre à nervures retombant sur colonnes aux angles. Deux inscriptions funéraires, l'une de 1526 relatant la fondation de la chapelle, l'autre de 1760 sur Nicolas Le Cosquino.»

Cette description fait regretter qu'un monument aussi complet, et d'une époque qui a fourni peu d'exemples de chapelles de famille dans les cimetières, ne soit pas dessiné avec soin dans tous les détails du plan, de la coupe et de la façade; une monographie complète présenterait un grand intérêt.

Cette note, si elle était publiée, pourrait attirer l'attention des architectes sur ce monument et les engager à en faire le sujet d'une publication particulière.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

NOTE SUR LA CHAPELLE DES COSQUINO EXISTANT DANS LE CIMETIÈRE D'ANCY-LE-FRANC (Yonne).

La famille de Cosquino, seigneur de Fulvy, canton d'Ancy-le-Franc, remonte à une certaine antiquité. Elle porte pour armes *d'azur au coq d'or perché sur un croissant d'argent, avec deux étoiles en chef du premier*. L'un de ses membres fit, en 1526, ériger une chapelle funéraire dans l'église d'Ancy-le-Franc. Ce monument est décrit dans le Répertoire archéologique de l'Yonne et est du style de la renaissance.

On y lit sur les corniches diverses inscriptions : savoir, sur la frise à la base du pignon :

Gloria sit Christo pro nobis in cruce passo.
Da pacem vivis, requiem da, Christe, sepultis.

Sur la corniche au-dessus de la porte :

Invidiam virtute para vivasque ferendo.

Sur les corniches du soubassement : 1° A gauche :

L'an MV^cXXVI cette chapelle a esté faicte.

et à la suite :

Per crucis hoc signum fugiat procul omne malignum,
Atque per hoc signum da, Deus, omne bonum.

Digitized by Google

2° A droite :

Tuam crucem adoramus et veneramur, domine Jhesu Christe, salvator mundi, eleison, qui in cruce passus es, Domine, miserere nobis. 1526.

QUANTIN,

Correspondant du Ministère, à Auxerre.

DIVERSES COMMUNICATIONS POUR LE RECUEIL DES INSCRIPTIONS DE LA FRANCE DU Ve AU XVIIIe SIÈCLE.

(Séance du 22 novembre 1875.)

M. Nozot, correspondant à Sedan.

Église de Maure. (Ardennes. Arrondissement de Vouziers.)

Dans le chœur de l'église, on remarque une assez belle dalle funéraire sur laquelle est représenté un prêtre en habits sacerdotaux. Une tour crénelée, pièce principale sans doute des armoiries du défunt, se voit de chaque côté de la tête. On lit sur la bordure, en capitales gothiques :

Hic . iacet . iohès : d : b : pbr : de : maura :
Norma : decanorvm : patrie : pax : auctor : honorum :
Dextera : largorvm : pius : hospes : forma : bonorum :
Hactenus : est : hora : qui : versus : hos : legis : ora :
Ut : requiem : det : ei : dator : eterne : requiei : Amen.

Notre correspondant pense que ce monument date du XVe siècle. Le style de l'inscription nous paraît antérieur à 1350. La forme des caractères, telle qu'une copie courante la reproduit, nous confirme dans cette opinion. L'envoi d'un estampage trancherait la question. La tombe offre de l'intérêt. Les monuments de cette époque deviennent de plus en plus rares, et l'épitaphe nous signale le défunt doyen de Maure comme un éminent personnage.

Église d'Haudrecy. (Même dép^t. Arrond^t de Mézières.)

L'église a été reconstruite en 1844. On a pris soin d'y conserver l'épitaphe en français d'un des anciens seigneurs du lieu, messire Acham d'Arras, chevalier, lieutenant-colonel d'infanterie, mort en 1725.

M. Nozot joint à son envoi une vieille gravure d'une tombe de l'église de Notre-Dame d'Auxonne, sur laquelle est représenté, avec son fils Jean, chanoine de Besançon, maître Pierre Morel, décédé le 9 juin 1400, licencié en lois, conseiller et avocat de

Digitized by Google

Monseigneur le duc et comte de Bourgogne. Cette planche, qui reproduit d'une manière assez peu correcte un monument d'ailleurs intéressant, fait partie sans aucun doute de quelque ouvrage historique sur la Franche-Comté dont nous ne connaissons pas le titre.

M. Gomart, correspondant à Saint-Quentin.

Calque d'une épitaphe encastrée dans la paroi extérieure de la clôture du chœur de la célèbre église, autrefois collégiale, aujourd'hui paroissiale, de la ville de Saint-Quentin. Cette inscription, datée de 1352, est consacrée à la mémoire de maître Robert *li Listerres*, chanoine, fils de Thomas *le Listeur*, bourgeois. A un intervalle de deux lignes seulement, le même nom patronymique est écrit de deux manières différentes. Faut-il voir là une négligence du copiste, ou l'orthographe du nom s'était-elle modifiée d'une génération à l'autre?

M. Dusevel, membre non résidant du Comité, à Amiens.

Dépossédés de leur ancien couvent, les célestins d'Amiens furent installés dans les bâtiments de l'abbaye de Saint-Martin, sous le règne de Louis XIII, en 1634. L'abbaye elle-même vient de disparaître pour faire place à un nouveau palais de justice, et avec elle s'effacent les souvenirs qui se rattachaient au lieu même où s'était passée la scène si touchante et si célèbre du partage du manteau de saint Martin. Quelques inscriptions se sont retrouvées dans la démolition. M. Dusevel en a copié deux à notre profit. L'une constate la construction de l'escalier principal, en 1699, par le prieur Pierre Lemarchant. L'autre était tracée à la pointe sur le mur d'une petite prison souterraine où l'on renfermait les religieux de conduite irrégulière. Cette dernière est ainsi conçue :

Lan mil v[e] et xxvii fust sire [1]
vicet [2] emprisone por vne
jeune damoisel noble que il
avoit tenue pour ma. . . . [3] endormi
lespasse de quatre heure.

Par quel moyen le prisonnier avait-il procuré ce long sommeil à

[1] Ne faudrait-il pas lire *fre*, *frère?*
[2] Vincent.
[3] *Maléfice?*

Digitized by Google

la noble demoiselle? Était-ce dans une intention coupable? L'abus du chloroforme a donné lieu de nos jours à des condamnations du même genre. Les archives de l'ancienne abbaye de Saint-Martin contiennent peut-être l'explication de ce fait singulier.

M. Dusevel, dont l'activité ne faiblit pas, nous signale un autre monument élevé à la mémoire de Paschase Ratbert, une des gloires de la Picardie, non moins illustre par sa science que par la sainteté de sa vie. Cet éminent personnage mourut en 851. Deux siècles après, ses restes mortels, retirés de leur tombeau, furent transférés dans une châsse. Le Comité possède l'estampage de la précieuse inscription qui fut gravée, en 1058, sur une lame de plomb, pour constater la date et les circonstances de cette cérémonie [1]. En 1655, les bénédictins de Corbie, pour ne pas laisser tomber en oubli le lieu de la sépulture première de leur saint abbé, y firent placer une dalle sur laquelle il était représenté par une figure en relief.

Cette tombe, retrouvée à plus de 5 lieues de distance dans le village de Cachy, où elle servait de seuil à la porte de la maison d'un paysan, a été rachetée par M. l'abbé Douillet, curé de Corbie, et rétablie dans ce qui reste de la principale église de l'ancienne abbaye.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

LETTRE PASTORALE DE Mgr CHARLES-FRANÇOIS TURINAZ, ÉVÊQUE DE TARENTAISE, SUR L'ÉTUDE DE L'ARCHÉOLOGIE, LA RESTAURATION DES ÉGLISES ET LA CONSERVATION DES OBJETS D'ART.

Communication de M. l'abbé Barbier de Montault, corresp' du Ministère, à Poitiers.

(Séance du 17 janvier 1876.)

La section m'a fait l'honneur de me charger de lui faire un rapport sur la lettre pastorale de Mgr l'évêque de Tarentaise [2] dont on vient de lire le titre et d'en extraire les passages qui me paraîtraient de

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. II, p. 7, 471, t. IV, p. 313; 4e série, t. VII, p. 142-145. Communications de M. Goze, correspondant.

[2] L'étymologie voudrait qu'on écrivît *Tarantaise*, aussi trouve-t-on le nom de cette région écrit ainsi dans la plupart des livres de géographie; nous l'écrivons *Tarentaise* pour nous conformer au texte de la lettre pastorale de Mgr Turinaz. N'oublions pas d'ailleurs que si les Italiens écrivent *Taranto* le nom de l'antique Τάρας de la Iapygie ou Calabre, les Romains et les Français en ont fait *Tarentum* et *Tarente*.

Digitized by Google

nature à être cités utilement dans la *Revue des Sociétés savantes*. Je commence par déclarer que j'aurais voulu proposer l'insertion *in extenso* de l'important document que M. l'abbé Barbier de Montault a bien voulu nous communiquer; mais son étendue ne le permettait pas, et d'ailleurs, surtout dans la première partie, les paroles du savant prélat s'adressent trop particulièrement aux sentiments religieux de ses coopérateurs, pour qu'il soit convenable de les reproduire dans un recueil profane.

La lettre pastorale de Mgr Turinaz se compose d'une brève introduction et de quatre paragraphes. Dans l'introduction, le prélat rappelle que, récemment pendant une retraite pastorale, il a entretenu ses coopérateurs de l'importance de l'étude de l'archéologie sacrée, de la restauration des églises et des objets d'art qu'elles renferment; il ajoute que ses paroles ont déjà produit de bons résultats, mais qu'il croit qu'une lettre pastorale sur ce sujet serait encore plus efficace. Dans le premier paragraphe, après avoir retracé rapidement l'histoire de la renaissance de l'archéologie sacrée, vers 1830, Sa Grandeur, avec autant de justesse que d'élévation de pensée, expose éloquemment comment l'étude de l'archéologie se rattache aux devoirs « *des ministres de celui qui s'est affirmé comme le Dieu des sciences*, Deus scientiarum Dominus est[1]. » Dans le second paragraphe, Mgr l'évêque de Tarentaise démontre que l'étude des sciences et des arts est nécessaire aux progrès de la doctrine et de l'apologie catholiques, et notamment l'étude de l'architecture. Cousin, Montalembert, Mgr Dupanloup sont invoqués ensemble par le savant prélat à l'appui de sa thèse. Dans le troisième paragraphe, le pieux écrivain, entrant dans le vif du sujet, rappelle que le meilleur traité que nous possédions sur l'art au moyen âge est celui du moine Théophile, qui vivait au XIIe siècle, et que l'ouvrage le plus complet sur la construction et le symbolisme des temples chrétiens est dû à un évêque, Durand de Mende, qui vivait au XIIIe siècle[2]. Sa Grandeur

[1] « I *Reg.* II, 3. »

[2] Page 14, note 2, Mgr Turinaz cite, parmi les ecclésiastiques qui, de notre temps, se sont fait avantageusement connaître comme archéologues, « MM. Bourassé, Godard, Gareiso, Tourneur, Jules Corblet.... et Mgr Barbier de Montault dont les travaux sur le droit canon, la liturgie et l'archéologie sont appréciés à Rome comme en France et qui a bien voulu, avec une obligeance qui égale son savoir, nous donner une appréciation précieuse de plusieurs monuments et objets d'art que possède notre diocèse. »

Dans la même note, Mgr Turinaz accorde un « témoignage de satisfaction à l'Aca-

Digitized by Google

insiste sur la nécessité de connaissances archéologiques élémentaires chez MM. les curés, desquels dépend principalement la restauration et l'ornementation des églises.

Faute de ces connaissances, « combien d'églises, belles et nobles dans leur simplicité, ont été défigurées par un goût détestable! Combien d'objets précieux au point de vue de l'art et de l'antiquité ont été détruits, donnés ou vendus à vil prix! Combien de monuments de l'architecture du moyen âge ont été horriblement transformés par un vandalisme stupide? car il y a, comme on l'a très-bien dit, deux vandalismes également désastreux, un vandalisme *destructeur* et un vandalisme *restaurateur*.

« Qui donc n'a vu des fenêtres ogivales fermées par une hideuse maçonnerie pour former des fenêtres en demi-cercle[1] qui ne seraient pas tolérées sur la façade de la plus modeste demeure? Qui n'a vu des voûtes élancées et des arceaux élégants abattus au prix d'efforts et de dépenses considérables et remplacés par des voûtes que réprouvent toutes les règles de l'art?

« Qui n'a vu un affreux badigeon couvrir d'antiques murailles et des essais de perspectives tracés par les pinceaux les plus inhabiles. Et, pour nous servir des paroles énergiques d'un vénérable archevêque, qui n'a vu *de prétendus peintres, exploitant le goût des habitants des campagnes pour les couleurs vives, salir de rouge, de jaune et de bleu les murs du sanctuaire*[2]. »

« *Les dégradations de ce genre opérées dans nos églises*, — dit Mgr André[3], — *leur ont été aussi funestes que les mutilations des iconoclastes et des huguenots du XVIe siècle.* »

A ces citations, qui, si nous ne le savions d'ailleurs, suffiraient à montrer que Mgr Turinaz n'est pas aujourd'hui seul dans le clergé

démie de la Val-d'Isère, qui se consacre principalement à l'étude des monuments et de l'histoire de notre diocèse et qui a publié plusieurs travaux importants. » Les lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes* connaissent les travaux des savants ecclésiastiques cités par Mgr Turinaz, et ils savent aussi comment a débuté à la Sorbonne, en 1875, l'Académie de la Val-d'Isère. (Voy. 6e série, t. Ier, p. 380, Rapport sur une lecture faite à la Sorbonne par M. Borrel, intitulée : *Étude sur les monuments de l'antiquité dans la Tarantaise.*) Nous écrivons ici Tarantaise comme nous le lisons dans le rapport cité.

[1] « Le nom qui conviendrait à ces fenêtres est celui de *gueules-de-four.* »

[2] « Lettre-circulaire de Mgr l'archevêque de Tours, 10 août 1875. »

[3] « *Cours alphabétique, théorique et pratique de la législation civile ecclésiastique*, par Mgr André, protonotaire apostolique. Voy. au mot *Badigeonnage.* »

Digitized by Google

français pour s'élever contre le vandalisme qui naît de l'ignorance, le savant prélat en ajoute une autre empruntée à un livre dont la section recommanderait certainement la lecture aux ecclésiastiques, si elle en avait le droit. Je reproduis après Mgr Turinaz cette sortie que nous n'aurions pas osé écrire dans les termes qu'une juste indignation a dictés à M. Dieulin, son pieux auteur. « Le vandalisme qui s'attaque aux monuments et qui, sous prétexte de les rajeunir, de les conserver, les regratte, les farde et les *badigeonne* du haut en bas, est une brutalité, une sottise et un attentat qui a presque les caractères d'un sacrilége[1]. »

Dans le quatrième paragraphe, Mgr Turinaz traite de l'aliénation et de l'échange des meubles antiques ou des objets d'art qui appartiennent aux églises. Sa Grandeur cite d'abord les principales décisions du droit canonique en cette matière, puis d'importantes décisions de l'autorité civile, et démontre péremptoirement qu'à aucun titre, ni les fabriques ni les curés ne peuvent changer ou vendre les objets d'art qui se trouvent dans les églises. « Les fabriques, » dit Sa Grandeur, « ne sont pas propriétaires, mais seulement usufruitières du mobilier religieux confié à leurs soins. » Sa Grandeur ajoute que plusieurs jugements des tribunaux ont confirmé cet axiome de droit; enfin Monseigneur termine par un règlement officiel en sept articles, corollaire naturel de ses sages recommandations. Je citerai le premier article textuellement : « MM. les curés veilleront à ce que, désormais, aucun travail de quelque importance ne s'exécute dans leur église, même au point de vue de l'ornementation, sans l'avis de personnes compétentes et sans notre autorisation par écrit. »

L'article 2 ordonne aux curés de « s'opposer énergiquement à ce que, sous prétexte de réparation, on n'altère ou on ne détruise des objets précieux, tels que sculptures, boiseries, armoiries, etc. »

Par l'article 3, un musée est fondé à l'évêché et est placé sous la direction de l'Académie de la Val-d'Isère.

Les articles 4 et 5 défendent formellement l'aliénation, sans l'autorisation écrite de l'évêque, des meubles antiques ou des objets précieux appartenant aux églises, et prescrivent que partout il en soit dressé des inventaires.

Suivent des instructions sur les moyens à employer pour doter le musée épiscopal du diocèse de Tarentaise, une invitation à

[1] *Guide des curés*, par M. Dieulin.

Digitized by Google

MM. les curés dudit diocèse de rédiger des notes sur l'histoire de leurs paroisses, et enfin une énumération des objets qui, dès à présent, appartiennent au trésor de la cathédrale de la Tarentaise et sont déclarés inaliénables par Mgr l'évêque.

En conséquence de cette déclaration, le chapitre sera tenu de les montrer à Monseigneur à chacune de ses visites pastorales.

Ces objets n'étant qu'au nombre de quatre, je transcris la désignation qu'en a faite Mgr Turinaz :

« 1° Bâton abbatial, à poignée d'ivoire sculptée, qui servit à saint Pierre II, archevêque de Tarentaise, lorsqu'il était abbé de Tamié (XIIe siècle);

« 2° Coffret en vermeil avec filigranes, cristal de roche gravé, perles fines, camées et pierres précieuses (fin du XIIe siècle);

« 3° Châsse en émail champlevé de Limoges (XIIIe siècle);

« 4° Gants pontificaux en soie blanche, avec orfroi d'or, provenant de la châsse de saint Pierre II de Tarentaise (fin du XVe siècle)[1]. »

Je n'ai rien à ajouter à cette éloquente condamnation d'abus contre lesquels le Comité n'a jamais cessé de protester[2]. Il nous reste à souhaiter que Mgr Turinaz trouve beaucoup d'imitateurs dans l'épiscopat français; déjà, nous venons de le voir, Mgr l'archevêque de Tours professe, sur le sujet traité dans la lettre pastorale de l'évêque de Tarentaise, une doctrine qui se recommande aussi bien aux âmes pieuses qu'aux esprits qui se laissent surtout séduire par le côté archéologique ou artistique de la question. Ce n'est pas tout; nous le savons, le nombre des ecclésiastiques qui étudient l'archéologie sacrée augmente de jour en jour; il y a donc tout lieu d'espérer que, bientôt, nous n'entendrons plus parler de ces dégradations d'églises, de ces ventes d'objets appartenant au mobilier des églises, dont les nouvelles venaient trop souvent attrister nos séances.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

[1] Sur ce trésor, voyez plus haut p. 289. Le rapport de M. de Guilhermy déjà lu au Comité paraîtra dans l'un des prochains numéros de la *Revue des Sociétés savantes*.

[2] La lettre pastorale de Mgr Charles-François Turinaz, évêque de Tarentaise, prince de Conflans et de Saint-Sigismond, prélat de la maison de Sa Sainteté, évêque assistant au trône pontifical, au clergé de son diocèse, porte la date du 10 octobre 1875. Ce document a été imprimé à Chambéry par Chatelain, rue du Verney; c'est un in-8° de 23 pages.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

L'ABBÉ COCHET.

L'abbé Cochet (Jean-Benoît-Désiré), membre correspondant de l'Institut et membre non résidant du Comité des travaux historiques, né à Sanvic, près le Havre, le 7 mars 1812, est mort à Rouen le 1er juin 1875.

Son père, qui était gardien de la batterie de Sanvic, ayant été envoyé en 1815 comme garde-côte à Étretat, c'est là que le jeune Cochet fut élevé, ce qui explique son affection particulière pour ce petit port normand.

Du collége du Havre il passa au petit séminaire, puis au grand séminaire de Rouen, d'où, sous le titre de séminariste d'Étretat, il envoyait déjà, en 1834, des communications à la Commission d'antiquités de la Seine-Inférieure, qui le nommait membre correspondant.

Il fut ordonné prêtre en 1836 et nommé vicaire de l'église Saint-François, au Havre; il y publia, en 1839, le premier de cette suite nombreuse de mémoires qui furent la forme première de la plupart de ses livres. *Étretat et ses environs* était extrait d'une *Normandie pittoresque* qui s'est arrêtée à «l'Arrondissement du Havre».

Son goût pour les fouilles se développa de bonne heure, car l'*Étretat souterrain*, ainsi qu'il l'appelle, et les vestiges voisins d'une ville romaine furent l'objet de ses premiers travaux archéologiques, publiés tant dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont que dans la *Revue de Rouen*.

Nommé vicaire de Saint-Remy de Dieppe en 1840, l'abbé Cochet vint résider à Rouen en 1842, appelé à l'aumônerie du collége. Il siége alors comme membre titulaire de la Commission d'antiquités du département, et, par un mémoire sur *les Caveaux de la chapelle du collége royal*, il se prépare à ce qu'il a appelé l'archéologie sépul-

Digitized by Google

crale, cette mine féconde qu'il exploita plus tard avec tant de passion et de succès.

Après avoir publié en 1844 et 1845 ses deux volumes sur *les Églises de l'arrondissement du Havre*, il se démit en 1846 de ses fonctions d'aumônier du collége. Sa santé et ses études archéologiques, qui allaient bientôt devenir une préoccupation exclusive, l'éloignaient des fonctions régulières du sacerdoce. A cette époque aussi doit se placer un incident qui lui fit désirer de s'éloigner pour quelque temps du centre d'érudits où il vivait à Rouen.

M. L. Bonnin préparait alors son édition du *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*, et l'abbé Cochet avait obtenu communication des épreuves pour y puiser sur les églises du diocèse les renseignements nécessaires à leur histoire. Troublé par la révélation inattendue des mœurs peu régulières de certains membres du clergé normand du XIIIe siècle, que le rude Odon Rigaud note avec une certaine crudité, il fit part à l'archevêque de Rouen des craintes que lui causait la divulgation prochaine de ces faits. Bien que la publication de M. Bonnin ne pût s'adresser qu'à un petit nombre d'érudits, le prélat s'émut à son tour et voulut user de son influence pour la faire interdire, ce à quoi il ne put réussir. Ces faits transpirèrent et l'abbé Cochet jugea opportun d'aller vivre à Dieppe, où il possédait une maison, et d'y attendre que le temps eût fait oublier la légèreté qu'il avait commise, ce qui, d'ailleurs, ne tarda guère.

Les Églises de l'arrondissement de Dieppe, publiées en 1846 et 1850, méritèrent à l'abbé Cochet une des mentions honorables que l'Académie des inscriptions et belles-lettres décerne chaque année aux études sur les antiquités de la France. Une mention suffisait, en effet, pour ces livres d'où l'abondance un peu vide du style exclut cette méthode dans les descriptions et cette précision dans les détails qu'on doit exiger de toute œuvre scientifique, qualités qui s'imposèrent à l'abbé Cochet dans un autre ordre de recherches et qu'il eut bientôt l'occasion d'appliquer.

Les travaux du chemin de fer de Rouen à Dieppe, en 1847, ayant mis à découvert des sépultures anciennes qui fixèrent son attention, celle-ci fut bientôt captivée tout entière par les trouvailles que l'on faisait dans le cimetière de Londinières. En cette même année, à l'aide des subventions de la Commission d'antiquités, il y commença des fouilles méthodiques qui furent le point de départ de ses recherches sur l'archéologie franque, qui lui doit d'exister.

Digitized by Google

Les fouilles de Cany en 1849, exécutées, comme les précédentes et les suivantes, aux frais du département de la Seine-Inférieure, celles d'Envermeu en 1850, du bois des Loges en 1851, qui ne l'empêchèrent point de publier, en 1852, *les Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, furent l'occasion d'autant de mémoires qui fixèrent l'attention du monde savant sur l'abbé Cochet. Il faut bien dire que, de son côté, il ne négligea rien pour l'éveiller, car ses mémoires coururent de recueil en recueil avec une abondance de reproduction que justifie leur mérite, mais qui dénote un certain savoir-faire.

Ces mémoires réunis ont formé en 1854 la *Normandie souterraine*, dont une première édition fut bientôt suivie d'une seconde l'année suivante. Un prix de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, puis la croix d'honneur, vinrent reconnaître et récompenser le mérite des travaux si originaux que l'abbé Cochet avait consignés dans ce volume, travaux dont, malgré quelques erreurs de détail et quelques oppositions jalouses, tout le monde accepta bientôt les conclusions. Ses découvertes ultérieures n'ont fait que les confirmer, ainsi que celles qui, en Bourgogne, en Allemagne et en Angleterre, formèrent un faisceau de preuves irrécusables.

Le récit des fouilles et des explorations résultant de trouvailles accidentelles que fit successivement l'abbé Cochet formèrent la matière d'un nouveau volume, les *Sépultures gauloises, romaines et franques*, qui vit le jour en 1857. Tous ces travaux coordonnés et groupés, pour ainsi dire, autour de la découverte qui, faite à Tournay au XVIIe siècle et publiée par J.-J. Chifflet en 1655, mit deux fois au jour les insignes d'un chef franc au Ve siècle, formèrent en 1859 le livre que l'abbé Cochet intitula *Le Tombeau de Childéric Ier*. C'est comme un manuel de l'archéologie franque, où sont classées, selon leur nature et leur usage, toutes les choses que l'on trouve habituellement dans les tombes de l'époque mérovingienne.

De nouvelles études sur les vestiges des époques gauloise, romaine et franque parurent en 1864 sous le titre de : *La Seine-Inférieure historique et archéologique.*

Correspondant du Comité dès l'année 1844, puis membre non résidant à partir de 1856, membre correspondant de l'Institut en 1864, l'abbé Cochet revint définitivement à Rouen en 1867 pour y remplacer André Pottier dans la conservation du musée départemental d'antiquités dont il avait été le pourvoyeur principal.

Depuis deux ans déjà nommé vice-président de la Commission

Digitized by Google

d'antiquités de la Seine-Inférieure, qu'il présidait effectivement en l'absence du préfet, et qu'il ne réunissait que lorsqu'il avait quelque communication à lui faire, occupant à lui seul la séance avec une faconde servie par une mémoire extraordinaire des textes, des noms et des faits, doué en outre d'une grande activité, malgré une santé qu'on croyait moins chancelante qu'il ne le disait, il parcourait le département en tous sens, informé de toutes les trouvailles, à la piste de toutes les découvertes, guidant avec passion les fouilles qui en étaient souvent la conséquence, mettant lui-même la main à l'œuvre lorsque sa grande expérience lui avait indiqué que le moment critique était arrivé, étudiant enfin les églises, les châteaux et tous les monuments qu'il rencontrait sur sa route.

De tous ces voyages, de toutes ces recherches, dont les résultats étaient successivement consignés dans les journaux de la ville de Rouen, puis dans des mémoires qui arrivaient nombreux au Comité sans qu'il en eût presque jamais la primeur, l'abbé Cochet fit un résumé qui devint le *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, publié aux frais du Ministère et sous les auspices du Comité et qui valut à son auteur et à l'Académie de Rouen deux médailles d'or[1].

Ce fut le dernier livre du regrettable archéologue, que des accidents successifs ne purent abattre, mais qui l'enlevèrent encore plein d'ardeur pour le travail et de projets pour l'avenir.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

[1] L'une fut accordée par la section d'archéologie au concours de la Sorbonne de 1863 pour le *Répertoire de l'arrondissement de Dieppe*; l'autre en 1868 pour le complément du *Répertoire du département de la Seine-Inférieure*. Voyez *Revue des Soc. savantes*, 3e série, t. Ier, p. 495, et 4e série, t. IX, p. 254.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société historique et archéologique de Château-Thierry. — Annales, année 1873. Château-Thierry, 1874, in-8° avec planches.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1872, par M. Hachette. P. 49 à 53.

Notice historique sur saint Eugène, par M. l'abbé Ledouble. P. 54 à 58.

Lettres patentes en forme d'édit sur la réduction du sieur Baron du Pesché et de la ville de Château-Thierry au service de Sa Majesté, document communiqué par M. le Dr A. Corlieu. P. 59 à 65.

Une adjudication au XVIe siècle, par M. Barbey. P. 66 à 70.

Excursion archéologique à Crécy-en-Brie, par M. Moulin. P. 71 à 80.

Notice historique sur Neuilly-Saint-Front, par M. Ch. Nasse. P. 81 à 138.

Du culte de la Croix avant Jésus-Christ, d'après quelques monuments des bords de la Marne comparés aux monuments de l'Orient, par M. A. de Vertus. P. 139 à 187.

Société de numismatique, analyse des tomes I et II, années 1869 et 1870, au point de vue de la Champagne, par M. Barbey. P. 188 à 193.

Notice sur les anciennes maisons de Château-Thierry. — Maison de la chancellerie, par M. Mayeux. P. 194 à 199.

Notice biographique sur Jean Le Mercier, de Château-Thierry, recteur de l'Université, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris (1570-1635). par M. le Dr A. Corlieu. P. 200 à 204.

Rapport sur la réunion de la commission des monuments historiques du département de l'Aisne, par M. Barbey. P. 205 à 208.

Géographie historique de la Brie galeuse ou Galvèse, par M. le Dr A. Corlieu. P. 209 à 232.

Biron à Château-Thierry, lettres transmises à la Société par M. Ed. de Barthélemy. P. 233 à 235.

Digitized by Google

La Foire au pont de Château-Thierry, charte inédite de Henry de Navarre, comte de Champagne et de Brie, par M. Barbey. P. 236 à 240.

Notice biographique sur François Dujardin, de Neuilly-Saint-Front, etc. (1738-1775), par M. le Dr A. Corlieu. P. 241 à 245.

Note sur un landier du XIVe siècle, offert par M. Rollet, par M. Barbey. P. 246 à 248.

L'élection et la ville de Château-Thierry en 1699; ses abbayes; ses monastères; état nominatif du bailliage et siége piédestal de la prévôté, des finances, de la maréchaussée; état nominatif du clergé des paroisses, par M. le Dr A. Corlieu. P. 249 à 256.

Éloge de M. Poisson, par M. Hachette. P. 257 à 260.

Les grottes préhistoriques du village de Jouaignes, par M. Barbey. P. 261 à 272.

Note sur le tremblement de terre arrivé à Château-Thierry, le 6 avril 1580, par M. le Dr A. Corlieu. P. 273.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1873, par M. Hachette. P. 274 à 281.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin. — *Travaux*, 3e série, t. XII (juillet 1873-juillet 1874). Saint-Quentin, 1875, gr. in-8°, avec planches.

Séance publique du 31 mai 1874.

Discours de M. Cardon. P. 5 à 10.

Rapport de M. Emmanuel Lemaire, sur le concours de littérature (Étude sur Omer Talon). P. 11 à 21.

Rapport de M. Duclos, sur le concours de littérature (Étude sur le roman de mœurs). P. 22 à 29.

Rapport de M. G. Lecocq, sur le concours d'histoire locale. P. 30 à 43.

Rapport de M. Ch. Daudville, sur le concours de poésie. P. 44 à 57.

Philosophie, littérature, beaux-arts, histoire.

De l'instinct et de l'intelligence dans les êtres organisés, par M. Ch. Daudville. P. 139 à 157.

Étude sur Omer Talon et son influence sur l'éloquence judiciaire au XVIIe siècle, par M. Ed. de Barthélemy. P. 158 à 214.

Histoire du canton de Coucy (extraits), par M. l'abbé Vernier. P. 215 à 262.

Les gouverneurs de Saint-Quentin, d'après les archives de la ville, par M. Georges Lecocq. P. 263 à 275.

Les habitants de Saint-Quentin, en 1557, d'après M. Guizot et d'après l'histoire, par M. Georges Lecocq. P. 276 à 285.

Digitized by Google

Le menhir et la station néolithique de Tugny (Aisne), par M. Georges Lecocq. P. 286 à 295.

Notice sur le cimetière mérovingien de Tugny (Aisne), par M. Georges Lecocq. P. 296 à 301.

Quelques mots sur Delatour, par M. A. de Marsy. P. 302 à 309.

Correspondance du chevalier Jean Delatour, par M. Ch. Desmaze. P. 310 à 338.

Les instruments de musique en pierre, par M. Textor de Ravisi. P. 339 à 348.

Poésie.

Le Voyage, par M. Achille Millien. P. 349 à 355.

Le Passé, par M. F. Bellier. P. 356 à 361.

Le Poëte, par M. Julien Lugol. P. 362 à 369.

Dieu et Liberté, méditation. — Les Petits sentiers, promenade. — Silhouettes de l'amour. — Les Deux sœurs. — L'Attelage, par Ch. Daudville. P. 370 à 385.

Nécrologie.

M. le Dr Bourbier, par M. le Dr L. Blin. P. 386 à 390.

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. — *Mémoires*, t. XXXVIII de la collection. 3e série, t. XI. Troyes, 1874, in-8° avec planches.

Documents sur l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonneins de Troyes, par M. l'abbé Charles Lalore. P. 5 à 236.

Lettres d'un député de la municipalité de Troyes à l'armée de Dumouriez, par M. Albert Babeau. P. 255 à 262.

Rapport à M. le préfet de l'Aube sur les monuments historiques du département, par M. Albert Babeau. P. 283 à 291.

Saint-Lupien, abbé du monastère de Saint-Privat, et tombeau de ce martyr, conservé dans l'église de Somme-Fontaine, canton de Marcilly-le-Hayer (Aube), par M. l'abbé Coffinet. P. 365 à 390.

Un collége de médecins sous l'ancien régime, par M. le Dr Guichard. P. 391 à 406.

Note sur une station lacustre découverte dans le département de l'Yonne, par M. le marquis de Sinety. P. 407 à 416.

Le docteur Auguste Guichard, par M. Le Brun-Dalbanne. P. 417 à 434.

La construction de l'Hôtel-Dieu de Troyes, par M. Albert Babeau. P. 435 à 463.

Compte rendu sur les travaux de la Société pendant l'année 1874, par M. Le Brun-Dalbanne. P. 465 à 471.

Digitized by Google

Société belfortaine d'émulation. — Bulletin, 2e année, 1874. Belfort, 1875, in-8° avec planches.

Un contrat de mariage en 1335, par M. Léon Viellard. P. 1 à 13.
Schœpflin et l'avocat Gérard, par M. J. D. P. 15 à 28.
Correspondance des généraux Kléber et Rapp. P. 29 à 42.
Urnes cinéraires trouvées à Algolsheim, par M. Cestre. P. 43 et 44.
Le siége de Belfort en 1633, par M. J. Dietrich. P. 45 à 72.
La vaisselle d'argent de Jeanne de Montbéliard. P. 73 à 76.
Les embauchages en Alsace pour l'armée du roi de Navarre. P. 77 et 78.
Formation d'une compagnie de tireurs à Belfort en 1662. P. 79 et 80.
Les tombeaux de l'église de Saint-Dizier, par M. Anatole de Barthélemy. P. 81 à 93.
Un étendard historique, par M. J. D. P. 94 à 96.
Les résultats de la guerre de Trente ans en Alsace. — Communication de M. Frantz. P. 97 et 98.
La Vierge des Trois-Épis, par M. J. Dietrich. P. 99 à 110.
Trois remèdes contre les sortiléges, par M. J. J. P. 111 et 112.
Les anciennes franchises de la ville de Delle, par M. Léon Viellard. P. 113 à 129.

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Mémoires. Caen, 1875, in-8°.

Mémoires.

Galien. Deux chapitres de morale pratique chez les anciens, par M. Emmanuel Chauvet. P. 83 à 151.
L'œuvre d'Auber, par M. Jules Charlez. P. 152 à 205.
Les chants populaires de la Serbie, par M. A. Buchner. P. 206 à 222.
Les animaux de la vision d'Ézéchiel et la symbolique chaldéenne, par M. de Charencey. P. 223 à 246.
Montalembert, orateur, et la liberté de discussion, par M. A. Bertauld. P. 247 à 264.
Joseph-Laurent Couppey. Étude bibliographique et souvenirs, par M. Boulatignier. P. 265 à 304.
Baudement, de la Bibliothèque nationale, par M. Julien Travers. P. 305 à 322.
Des moyens de procurer l'éducation par l'école, par M. Emmanuel Chauvet. P. 323 à 340.
Essai historique sur l'élection des papes, par M. Julien Travers. P. 341 à 381.

Digitized by Google

Nicolas Foucault, par M. Desdevises du Dezert. P. 382 à 401.

Menues études de civilisation comparée, à propos de la civilité puérile et honnête, par M. A. Joly. P. 402 à 530.

Remède contre l'amour malheureux, indiqué par Pierre Corneille, par M. Bataillard. P. 531 à 539.

Biographie de M. Roulland, par M. Ch. Fayel. P. 540 à 574.

Poésies.

L'arbre de Virgile. — Première rencontre. — Le chemin creux. — Lydé. — L'épave. — Les propos du moineau, par M. Paul Blier. P. 577 à 588.

La tête du chevreuil. — La taupe. — Laurence, par M. Collas. P. 589 à 594.

Force et matière. — Les livres. — Compensation. — Décanat académique, par M. Julien Travers. P. 595 à 600.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, à Caen. — Congrès archéologique de France, 39e session. Séances générales tenues à Vendôme, en 1872. Paris, Caen, Angers, 1873, in-8° avec planches.

Séance du 18 juin 1872.

Mémoire de M. l'abbé Bourgeois sur trois âges de la pierre, du bronze et du fer. P. 7 à 25.

Les ateliers de l'âge de pierre dans le Vendômois, par M. de Maricourt. P. 26 à 38.

Détails sur les matières ayant servi à la fabrication des armes ou des outils de l'époque mégalithique, par M. le marquis de Vibraye. P. 39 à 42.

Poteries préhistoriques de Villerable, par M. de Maricourt. P. 42 à 44.

Principaux polissoirs trouvés dans le Vendômois, par M. Launay. P. 44 à 48.

Principaux dolmens du Vendômois, par M. Launay. P. 48 à 54.

Notes sur les sépultures en forme de puits et les excavations analogues. P. 56 à 76.

Séance du 19 juin.

Monuments gallo-romains de Vendômois, par M. Launay. P. 80 à 85.

Le théâtre d'Areines et diverses localités gallo-romaines du Vendômois. P. 85 à 95.

Les voies romaines dans le Vendômois. P. 96 à 105.

Digitized by Google

Anciens camps romains dans le Vendômois, par M. Launay. P. 105 et 106.

Vendôme à l'époque gallo-romaine et mérovingienne, par M. Bouchet. P. 111 à 124. — Discussion à ce sujet. P. 124 à 128.

La chapelle Saint-Pierre, par M. d'Espinay. P. 129 à 138.

Sépultures anciennes dans le Vendômois, par M. Launay. P. 138 à 143. — Observations de M. l'abbé Chevalier. P. 143.

Monnaies mérovingiennes et carlovingiennes du pays, par M. Lavoix. P. 143 à 145.

De la double suzeraineté prétendue par les comtes d'Anjou et les évêques de Chartres sur les comtes de Vendôme, par M. Dupré. P. 146 à 155. — Observations à ce sujet. P. 155 et 156.

Séance du 20 juin.

Coutumes qui régissaient le Vendômois. Observations de M. d'Espinay sur le franc-alleu dans le pays. P. 157.

Origine de l'appel des jugements devant la cour de Baugé, par M. Dupré. P. 158 à 170.

Étude locale sur les lettres de Geoffroy, 5e abbé de la Trinité de Vendôme. P. 171 à 194.

Observations sur le vitrail de l'hospice Saint-Jacques de Vendôme. P. 194 à 196.

Appréciation de l'abbé Geoffroy de Vendôme, d'après ses lettres. P. 197 à 263.

Du personnage d'Hildebert, son origine, ses relations avec le Vendômois, par M. le comte de Déservillers. P. 265 à 274.

Légende de la sainte Larme de Vendôme, par M. Dupré. P. 276 à 283.

Séance du 21 juin.

Statistique religieuse du Vendômois, au moyen âge, par M. Dupré. P. 286 à 297.

Histoire de l'église de Saint-Georges, d'après du Bellay, par M. Dupré. P. 298 à 330.

Du culte de Saint-Blaise dans le Vendômois, par M. Dupré. P. 330 à 335.

Pèlerinages célèbres, fontaines sacrées, mœurs et usages, par M. Launay. P. 337 à 339.

Notes sur le même sujet, par M. l'abbé Haugou. P. 339.

Sceaux vendômois, par M. de Rochambeau. P. 340 à 347.

Principaux monuments de l'architecture civile au moyen âge dans le Vendômois, par M. Launay. P. 347 à 354.

Observations sur les monnaies vendômoises, à propos de l'Hôtel des monnaies de Vendôme, par M. Caron. P. 354 à 357.

Digitized by Google

Le château de Vendôme, sa position stratégique, ses anciennes fortifications, ses souterrains et le siége qu'il a subi en 1589, par M. de Salies. P. 357 à 428.

Style d'architecture prédominant dans le Vendômois, par M. Launay. P. 429 et 430.

Assimilation des églises romaines du Vendômois à celles de Touraine et d'Anjou. P. 432 et 433.

Des cryptes dans les églises du Vendômois, par M. Launay. P. 434 à 438.

Étude particulière de l'église de la Trinité, par M. Launay. P. 438 à 444.

Visite des bâtiments dépendant de l'ancienne abbaye de la Trinité, par M. Launay. P. 445 à 448.

Discussion sur l'âge des statues qui sont au-dessus des chapiteaux du transept de la Trinité et sur la déviation de l'axe de l'église. P. 448 et 449.

Observations sur les mutilations dont un grand nombre d'églises sont souvent victimes. P. 450 et 451.

Étude sur le clocher de la Trinité, par M. Godineau. P. 452 à 454.

Discussion sur ce clocher et sur sa destination première. P. 454 à 458.

Rapport de M. de Salies sur l'excursion faite aux Roches, à Montoire, Troô et Lavardin. P. 459 à 531.

Des peintures murales dans les églises, par M. Launay. P. 532 à 536.

Des vitraux et des pierres tombales en Vendômois. P. 536 et 537.

Séance du 22 juin.

Les cloches du Vendômois, par M. de Rochambeau. P. 538 à 548.

Documents sur le mobilier religieux et sur l'art chrétien dans les églises du Vendômois, par M. Dupré. P. 548 à 552.

Origine de la couleur des vierges noires, par MM. Auber et Merlet. P. 552.

Têtes automatiques dans les églises, par M. de Salies. P. 553.

Ronsard, poëte chrétien, par M. Dupré. P. 554 à 591.

Ronsard, dans ses rapports avec le Vendômois, par M. Blanchemain. P. 591 à 600.

Ronsard et l'assemblée vendômoise, par M. Bouchet. P. 600 à 609.

Des grands jours vendômois, par M. Dupré. P. 611 à 618.

De l'utilité d'introduire dans l'enseignement primaire quelques notions de l'histoire locale. P. 618 à 620.

Compte rendu de l'exposition rétrospective de Vendôme, par M. Palustre. P. 629 à 640.

Note sur les collections des musées, par M. de Gaucourt. P. 641 à 646.

Digitized by Google

Société archéologique et historique de la Charente. — *Bulletin*, 4e série, t. IX, années 1873-1874. Angoulême, 1875, in-8°.

État des publications de la Société. P. XVII à XXIX.

Un fils d'Estienne Pasquier : Nicolas Pasquier, seigneur de Mainxe et de Balanzac, lieutenant général à Cognac, par M. Louis Audiat. P. 1 à 296.

Alphabet de l'art militaire de Jean Montgeon, sieur du Haut-Puy de Fléac, angoumoisin, avec les ordonnances du Roy sur le règlement de l'infanterie. (Réimpression d'après les éditions de 1615 et 1620, annotée par M. le comte Anatole de Bremond d'Ars.) P. 297 à 352.

Chronique des années 1873, 1874. P. 355 à 404.

Académie de la Rochelle. — *Annales*, année 1874. La Rochelle, 1875, in-8°.

Section de littérature.

Coup d'œil sur les travaux de la Société, du 10 novembre 1873 au 27 octobre 1874. P. 1 à 12.

Poésie.

Le castor prisonnier. — Le berger, le loup et le chien, fables par M. Boffinet. P. 17 à 19.

Sagesse, par M. Boffinet. P. 19 et 20.

La marchande d'amour. — Aquarelle. — La table de pierre. — Le rossignol, par M. P. Gaudin. P. 21 à 28.

La danseuse de corde. — Saint-Maurice. — La grand'mère, à un ami, par M. E. Chatonet. P. 28 à 35.

Prose.

Les archives départementales de la Charente-Inférieure, par M. L. de Richemond. P. 37 à 88.

Des séjours de Henri de Navarre à la Rochelle, par M. Delayant. P. 89 à 150.

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort. — *Travaux*, années 1873, 1874. Rochefort, 1874, in-8°.

Première partie.

De l'enseignement primaire, par M. l'abbé Deneux. P. 31 à 56.

Digitized by Google

Deuxième partie.

Libre-échange et protection, par M. E. Decante. P. 27 à 66.
De la marine française, par M. T. Aube. P. 69 à 101.
Poésies, par M. Alexandre Piedagnel. P. 105 à 107.
Poésies, par M. A. Ravet. P. 109 et 110.
L'académie de Stanislas, par M. T. Aube. P. 151 à 164.
Poésie, par M. Jean Rambaud. P. 177 à 181.

Société d'émulation du Doubs. — Mémoires, 4e série, tome IX, 1874. Besançon, 1875, in-8° avec planches.

Mémoires.

La Société d'émulation du Doubs en 1874, par M. Alfred Ducat. P. 1 à 11.

Notice sur le peintre Lancrenon, par M. Auguste Castan. P. 12 à 32.

Les Sociétés savantes de Franche-Comté au congrès de la Sorbonne en 1874. P. 33 à 46.

Réunion de la Société d'histoire de Neufchâtel, tenue aux Brenets le 6 juillet 1874; rapport de M. Auguste Castan. P. 47 à 59.

Jean-Jacques Boissard, poëte latin, dessinateur et antiquaire, étude par M. Auguste Castan. P. 65 à 91.

De la substitution d'un épiscopat germain à l'épiscopat romain en Gaule sous les Mérovingiens et les Carolingiens, par M. Ludovic Drapeyron. P. 101 à 122.

La montagne de Morey (Haute-Saône) et ses alentours aux premiers âges de l'humanité, par M. Achille Bouillerot. P. 165 à 228.

De l'invasion de l'Allemagne dans les provinces de la Bourgogne et de Franche-Comté en 1870-1871 (1re partie), par M. Mignard. P. 229 à 361.

L'abbé Boisot et ses relations littéraires avec les beaux esprits du grand siècle, par M. H. Tivier. P. 455 à 467.

La question du ferrage des chevaux en Gaule, par M. J. Quicherat. P. 489 à 514.

Les sorciers devant la législation du moyen âge et la législation moderne, par M. Ch. Thuriet. P. 515 à 532.

Bulletin archéologique : une fouille à la Baume-Noire; souvenir d'une visite à Mandeure; un nouveau cachet d'oculiste romain; un poids romain du Bas-Empire, par M. Auguste Castan. P. 533 à 543.

Digitized by Google

Société archéologique d'Eure-et-Loir. — Procès-verbaux, tome IV. Chartres, 1873, grand in-8° avec planches.

Liste des monuments historiques du département d'Eure-et-Loir. P. 2 à 5.

Notice sur un tableau légué au musée de Chartres, par M. Lecocq. P. 12 à 18.

Fresques découvertes à l'Hôtel-Dieu de Chartres, par M. Lecocq. P. 34 à 43.

Dalles tumulaires dans les caves de l'Hôtel de ville de Chartres, par M. Lecocq. P. 48 à 57.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1868, par M. Merlet. P. 59 à 64.

Fragment de l'*Othello* de Shakespeare, traduit par M. Tasset. P. 64 à 75.

Commencement et fin du règne de Louis XIV, par M. Joliet. P. 75 à 78.

Inscription sur la boule du clocher neuf de la cathédrale, par M. Durand. P. 82 à 91.

Causerie. — Souvenir. L'école primaire, par M. Blay. P. 104 à 109.

Ancien Hôtel-Dieu de Chartres, par M. Durand. P. 109 à 120.

Démolition d'une maison au cloître Notre-Dame, par M. Lecocq. P. 167 à 172.

Translation funèbre à Chartres en 1791, par M. Lecocq. P. 173 à 178.

Notice sur un sabot trouvé dans l'église de Saint-Aignan, par M. Lecocq. P. 184 à 187.

La Révolution (1789-1791), par M. Joliet. P. 193 à 198.

Causerie sur les musées de province, par M. Famin. P. 199 à 211.

L'Ermite. — Jupiter et le père de famille, par M. Tasset. P. 212 à 216.

Un trait de Michel-Ange, par M. Met-Gaubert. P. 216 et 217.

Démolition de la maison de l'Étroit-Degré, par M. Lecocq. P. 225 à 232.

Retable de Saint-Martin-le-Viandier, par M. Lecocq. P. 265 à 271.

Notice sur la porte Guillaume, par M. Lecocq. P. 297 à 311.

Groupe artistique à Josaphat, par M. Cam. Marcille. P. 326 à 329.

Fouilles de Pompéi et d'Herculanum, par M. Le Proux. P. 368 à 373.

Arènes de la rue Monge, par M. d'Amécourt. P. 373 à 378.

Fouilles du carrefour Saint-André à Chartres, par M. Lecocq. P. 380 à 384.

Nuits de garde d'un vétéran, par M. Joliet. P. 389 à 392.

Mémoire sur Diane de Poitiers et les émaux de Saint-Pierre, par M. Lecocq. P. 419 à 431.

Excavations préhistoriques, par M. Harreaux. P. 445 à 450.

Digitized by Google

Une conférence diplomatique. — Faute de s'entendre, par M. Joliet. P. 451 à 460.

Grand-Jehan, nain des rois Henri II et Charles IX, par M. Lecocq. P. 462 à 470.

Notice sur un four à pouzzolane factice, découvert près de Chartres en 1868, par M. Lecocq. P. 473 à 480.

Société archéologique du midi de la France. — Mémoires, tome XI, première et deuxième livraisons. Paris, Toulouse, 1875, in-4° avec planches.

Simple note sur quelques artistes qui ont travaillé à Toulouse du XIV' au XVI' siècle, par M. E. Roschach. P. 1 à 14.

Tapisserie du XIV' siècle conservée dans la salle des séances de la Société. par M. l'abbé M.-B. Carrière. P. 15 à 33.

La publication de la paix des Pyrénées à Toulouse, en 1660, par M. Victor Fons. P. 34 à 44.

M. Florentin Ducos, par M. Eug. Lapierre. P. 45 à 49.

Recherches historiques sur Sicard d'Alaman, par M. Clément Compayré. P. 50 à 81.

Coutumes religieuses de l'Hôtel de ville de Toulouse, par M. Victor Fons. P. 82 à 107.

Notes sur le monastère des onze mille vierges de Saint-Pantaléon de Toulouse, par M. G. Caussé. P. 108 à 118.

Notes sur Montastruc, chef-lieu de canton, arrondissement de Toulouse, par M. l'abbé Auguste Massol. P. 118 à 120.

Académie de législation de Toulouse. — Recueil, 1870, tome XIX. Toulouse, 1870, in-8°.

Mémoire de M. Humbert sur la condition des pérégrins chez les Romains. P. 10 à 37.

Rapport de M. Astre sur le cours complet de droit civil italien comparé, par M. F. de Filippis. P. 38 à 51.

Rapport de M. Serville sur une étude du régime pénitentiaire et la libération préparatoire en Irlande, par M. Saint-Sever Pagès. P. 52 à 58.

Communication de M. Molinier sur l'abrogation du décret de 1851, relatif à la transportation politique. P. 58 à 63.

Mémoire de M. Fonds sur une sentence inédite de la cour du comte de Toulouse, au XIII' siècle. P. 63 à 72.

Digitized by Google

Mémoire de M. Rodière sur le rapport en partage des dons faits par le père de famille sur les revenus. P. 73 à 85.

Mémoire de M. Massol faisant suite à ses projets de réforme relatifs à la séparation de corps. P. 85 à 102.

Rapport de M. Albert sur une publication de M. Adan, relative à un projet de loi belge sur les assurances. P. 103 à 106.

Rapport de M. Astrié-Rolland sur une étude intitulée: M. Dupin et la question du duel, par M. Charpentier. P. 106 à 108.

Rapport de M. Astrié Rolland sur une étude du même auteur, intitulée: Des avoués. P. 109 à 111.

Mémoire de M. Rozy sur les attributions des ministres. P. 112 à 139.

Rapport de M. Lacointa sur un traité de droit commercial, par M. Zuccoli. P. 139 à 157.

Rapport, par M. Bladé, sur la *Societa napolitana dei tempi vice regnali*, de M. Nicola Santa-Maria. P. 157 à 163.

Rapport de M. Humbert sur un traité *De bonorum possessionibus*, par M. Alibrandi. P. 164 à 169.

Rapport de M. Rozy sur la publicité à donner à tous les actes civils consentis par une personne, étude de M. Lionel d'Albiousse. P. 170 à 182.

Rapport de M. Lacointa, sur le *Liber memorialis* ou l'Université de Liége depuis sa fondation, par M. Alphonse Leroy. P. 183 à 200.

Rapport de M. Rodière sur un traité de la procédure civile du canton de Genève, par M. Bellot. P. 200 à 205.

Communication de M. Lacointa sur l'institution du bureau juridique international, fondé à Milan, par M. Baisini. P. 206 et 207.

Étude de M. Rozy sur divers travaux traitant des antiquités juridiques d'Athènes, par M. Caillemer. P. 208 à 275.

Rapport de M. Lacointa sur une étude et une traduction des œuvres de M. Schulte, relatives au droit canonique, par M. Chauffard. P. 275 à 337.

Lecture de M. Rodière sur la Lorraine et l'Alsace. P. 338 à 366.

Mémoire de M. Molinier sur l'abrogation de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII. P. 367 à 405.

Rapport de M. Rozy sur l'usement de Rohan et le domaine congéable, par M. Derôme. P. 406 à 424.

Fête de Cujas. — Rapport de M. Deloume sur les concours. P. 427 à 453.

Rapport de M. Bressolles sur le concours fondé par M. le Ministre de l'instruction publique. P. 453 à 468.

Digitized by Google

Académie de législation de Toulouse. — Recueil, 1871, tome XX. Paris, Toulouse, 1871, in-8°.

Mémoire de M. Fons sur les chartes inédites relatives au jugement des affaires concernant les successions des Toulousains tués à la bataille de Muret. P. 15 à 22.

Mémoire de M. Rossignol sur les notaires en Albigeois, d'après les titres du XIIe au XVe siècle. P. 23 à 43.

Rapport de M. Rozy sur un essai sur la législation de la presse, par M. Dehais. P. 43 à 55.

Mémoire de M. Humbert sur les consuls sous l'empire romain. P. 56 à 88.

Rapport de M. Astre sur le parlement de Bordeaux et la cour des commissions de 1549, par M. Brives-Cazes. P. 89 à 93.

Rapport de M. Astre sur les études historiques de Moissac, par M. Lagrèze-Fossat. P. 93 à 98.

Mémoire de M. Rodière sur les suppressions projetées dans les sous-préfectures, les tribunaux d'arrondissement et les cours d'appel. P. 99 à 124.

Rapport de M. Arnault sur le cours de Code civil, par MM. Aubry et Rau. P. 125 à 138.

Rapport de M. Rozy sur le droit économique, par M. Aldrick Caumont. P. 139 à 150.

Mémoire de M. Massol sur la séparation de corps. P. 151 à 159.

Mémoire de M. Lacointa sur le dernier projet de code pénal italien. P. 160 à 189.

Mémoire de M. Rozy sur les assurances sur la vie. P. 190 à 209.

Mémoire de M. Astre sur Gabriel Cayron et son livre. P. 210 à 231.

Mémoire de M. Rozy sur le jury. P. 232 à 246.

Rapport de M. Molinier sur l'ouvrage : le travail, le capital et leur accord, par M. Rozy. P. 247 à 272.

Rapport de M. Lacointa sur le traité de la justice préventive, par M. Mohl. P. 273 à 294.

Mémoire de M. Auzies sur la surveillance de la haute police (2e partie). P. 296 à 332.

Mémoire de M. Arnault sur une question d'expropriation pour cause d'utilité publique. P. 333 à 367.

Fête de Cujas. — Rapport de M. Astrié-Rolland sur les concours. P. 371 à 400.

Rapport de M. Serville sur le concours fondé par M. le Ministre de l'instruction publique. P. 401 à 419.

Digitized by Google

Académie de législation de Toulouse. — Recueil, 1872, tome XXI. Paris, Toulouse, 1872, in-8°.

Notice nécrologique sur M. Astre, par M. Serville. P. 20 à 34.

Notice nécrologique sur M. Ressigeac, par M. Burguerieu. P. 35 à 46.

De la loi Aquilia; observations sur le 2e chef, par M. Massol. P. 47 à 55.

Rapport sur la réparation des erreurs judiciaires de M. Bernard, par M. Burguerieu. P. 56 à 67.

Rapport sur la détention préventive et la liberté provisoire sous caution, de M. E. Clolus, par M. Astrié-Rolland. P. 68 à 76.

Observations sur le projet de centraliser les cours d'assises aux chefs-lieux des cours d'appel, par M. Lacointa. P. 77 à 100.

Lecture sur le congrès juridique italien de Rome, par M. Molinier. P. 101 à 112.

Rapport sur le contrat de société, de M. Pont, par M. Rodière. P. 113 à 130.

Rapport sur l'irrévocabilité en matière de donations entre-vifs, de M. Bauby, par M. Bressolles. P. 131 à 133.

Mémoire de M. Bauby. — De l'irrévocabilité de la donation entre-vifs et de ses conséquences. P. 134 à 235.

Rapport de M. Fons sur le tome II des Études historiques sur Moissac, par M. Lagrèze-Fossat. P. 236 à 244.

Étude de M. Dubédat sur M. Pinard. P. 246 à 297.

Des postes chez les Romains, par M. Humbert. P. 298 à 420.

Le droit, l'économie politique et l'insurrection du 18 mars, par M. Arnoult. P. 421 à 608.

Fête de Cujas. — Rapport sur les concours et sur les travaux académiques de l'année 1872, par M. Burguerieu. P. 609 à 631.

Rapport sur le concours pour le prix du Ministre de l'instruction publique, par M. Auzies. P. 632 à 648.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault). — Bulletin, 2e série, tome VIII, 1re livraison. Béziers, 1874, in-8° avec planches.

Ordonnance de Robert de Caylus, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, sur l'élection des consuls et conseillers de la ville de Béziers, communiqué par M. Gabriel Azaïs. P. 11 à 34.

La porte de Grindes et le palais du roi. P. 34 à 58.

Digitized by Google

Saint Aphrodise et le chameau. P. 59 à 65.

Séance publique pour la distribution des prix du concours de l'année 1875. — Discours et rapports. P. 67 à 129.

Las arenos de Nimes, par M. l'abbé Ernest Aberlenc. P. 85 à 90.

Les voisins, par M. Achille Millien. P. 117 à 124.

Prouvençau e Lengadoucian, par M. Marius Bourrelly. P. 125 à 128.

Notice historique sur le chapitre de Saint-Nazaire de Béziers, par M. L. N. P. 131 à 173.

Chronique archéologique, par M. L. Noguier. P. 174 à 188.

Les vibrations poétiques et les contes d'Auguste Baluffe, par M. Frédéric Donnadieu. P. 189 à 227.

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. — Bulletin, tome XIII. Vendôme, 1874, in-8° avec planches.

Relations du Tasse avec Ronsard, par M. A. Dupré. P. 21 à 33.

Mémoire sur l'église et les chapelles de la paroisse de Lunay, par M. A. de Trémault. P. 34 à 57; 111 à 131.

La butte de Pouline, station de l'âge de la pierre polie, par M. L. de Maricourt. P. 58 à 72.

Documents originaux publiés par M. Ch. Bouchet. P. 74 à 81.

Une lettre de recommandation pour M. de Ronsard; note par M. A. de Rochambeau. P. 82 à 84.

Poésie : l'Espagne et l'Amérique espagnole, par M. Louis Bouchet. P. 85 à 88.

Le jugement du duc d'Alençon, 1458, par M. A. Duvau. P. 132 à 157.

Médailles dont les moulages ont été offerts par M. le vicomte de Nadaillac; description par M. Ch. Bouchet. P. 195 à 210.

Fouilles, trouvailles et excursions, par M. A. de Rochambeau. P. 217 à 226; 286 et 287.

L'hiver de 1709 à Vendôme et aux environs, par M. E. Nouel. P. 227 à 258.

Poésie : Sainte Alpète ou Alpaix, légende, par M. l'abbé Guiot. P. 259 à 268.

Lettres dont les originaux ont été offerts par Mme Bozérian, publiées par M. Ch. Bouchet. P. 279 à 285.

Le prieuré de Courtozé et ses peintures murales, par M. A. de Rochambeau. P. 298 à 316.

Invention des restes de Bouchard le Vénérable, premier comte de Vendôme, par M. A. de Salies. P. 317 à 327.

Digitized by Google

L'invasion allemande à Mondoubleau et la bastonnade d'Épuisay, par M. G. Gobier. P. 328 à 336.

Chronique. P. 19 et 20, 96 à 110, 211 à 216 et 288 à 296.

Société historique et archéologique du Forez, dite *la Diana*. — *Recueil de Mémoires et Documents sur le Forez*. — Saint-Étienne, 1873, in-8° avec planches.

Recherches sur la station gallo-romaine de Mediolanum, dans la cité des Lyonnais, par M. Vincent-Durand. P. 38 à 104.

Description d'une tessère d'hospitalité trouvée à Jullieu, par M. Vincent Durand. P. 105 à 110.

Documents historiques publiés par M. Vincent Durand. P. 111 à 124.

Excursion à Montverdun et à la Batie. P. 125 à 132.

Histoire territoriale du Lyonnais, par feu M. Auguste Bernard. P. 133 à 184.

Nécrologie : Guillaume Bonnet, statuaire. P. 185 à 194.

Découvertes faites à Roanne en 1873, par M. le Dr Octave de Viry. P. 195 à 200.

Obituaire de Saint-Thomas en Forez, par feu M. L. P. Gras. P. 201 à 203.

Filigranes recueillis dans quelques anciens terriers du Forez, par M. L. P. Gras. P. 203 à 205.

Armorial du Forez, par M. L. P. Gras. P. 205 et 206.

Monographie de la Diana, par M. Henri Gonnard. P. 200 à 208.

Histoire des couvents de Montbrison avant 1793, par M. Auguste Broutin. P. 209.

Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Bulletin, tome XIII. Nantes, 1874, in-8° avec planches.

Compte rendu des fouilles faites à Saint-Donatien en 1873, par M. Cahour. P. 19 à 129.

Objets gallo-romains découverts à la Ségourie (Segora), par M. Charles Thenaisie. P. 142 à 144.

Inscriptions antiques du Meniscoul et de plusieurs monuments mégalithiques du pays de Guérande, par M. A. Martin. P. 145 à 156.

Histoire de Tiffauges, par M. Prevel. P. 169 à 218; 231 à 292.

Boîte à feu du XIVe siècle, note par M. Fortuné Parenteau. P. 219 et 220.

Fouilles faites dans le pays guéranaudais, par M. A. Martin. P. 293 et 294.

Digitized by Google

Société archéologique et historique de l'Orléanais. — *Mémoires*, t. XIII. Orléans, Paris, 1875, grand in-8°.

L'expédition du duc de Guise à Naples. — Lettres et instructions diplomatiques de la cour de France (1647-1648), publiées avec une introduction et une table analytique des pièces inédites, par MM. J. Loiseleur et G. Baguenault de Puchesse. LXXII-406 pages.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. — *Mémoires*, année 1873-1874. Châlons-sur-Marne, 1875, in-8° avec planches.

Séance publique. — Discours de MM. de Jouvenel et Savy. P. 9 à 20.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1873-1874, par M. Burel. P. 21 à 43.

Rapport de M. Guy sur le calendrier perpétuel. P. 175 à 178.

Rapport de M. Morel sur la découverte de sépultures gauloises au territoire de Marson. P. 179 à 194.

Table générale des travaux publiés dans les Mémoires de la Société, 1807-1873, dressée par M Auguste Nicaise. P. 207 à 338.

Académie de Stanislas. — *Mémoires*, 1874, CXXV^e^ année, 4e série, tome VII. Nancy, 1875.

Compte rendu de l'année 1874-1875, par M. Ernest Dubois. P. I à XXIII.

Étude sur Saint-Lambert, par M. Pierrot. P. XXVII à LXII.

Origine de l'enseignement médical en Lorraine, par M. G. Tourdes. P. LXIII à CXLVIII.

Discours prononcés sur la tombe de M. Louis Benoît et sur celle de M. Hémardinguer, par M. Lombard, P. CXLIX à CLXXVI.

Essai d'une traduction en vers de quelques fragments de la *Divine Comédie*, par M. A. de Margerie. P. 14 à 47.

Pièces d'archives et documents inédits pour servir à l'histoire de l'instruction publique en Lorraine de 1789 à 1802, par M. Maggiolo. P. 100 à 125.

Notice sur la vie et le rôle historique de Jacques Callot. P. 273 à 319.

Digitized by Google

Société polymathique du Morbihan. — Bulletin, 1er semestre, année 1875. Vannes, 1875, in-8°.

Étude historique et biographique sur Jean-François-Paul Lefebvre de Caumartin, etc. (suite), par M. René Kerviler. P. 17 à 44.

Notice sur les peuples armoricains, par M. Burgault. P. 44 à 93.

Construction de l'église de Notre-Dame-de-Paradis à Hennebont, par M. l'abbé Luco. P. 93 à 99.

Mort et funérailles de Mgr de Rosmadec, évêque de Vannes, par M. l'abbé Luco. P. 99 à 101.

A propos d'une opération césarienne pratiquée à Marzan, diocèse de Vannes, en l'année 1575, par M. le Dr G. de Closmadeuc. P. 102 à 110.

Les paroisses, par M. l'abbé Luco. P. 110 à 139.

Mort du docteur Fouquet. Discours de M. Burgault. P. 140 et 141.

Société d'agriculture, de sciences et d'arts séant à Douai, centrale du département du Nord. — Mémoires, 2e série, tome XII, 1872-1874. Douai, 1875, in-8° avec planches.

Rapport sur les travaux de la Société en 1873 et 1874, par M. Montée. P. 12 à 37.

Rapport sur le régime des établissements pénitentiaires, par M. Hardoüin. P. 38 à 55.

Quelques mots sur la philosophie pythagoricienne, par M. Montée. P. 91 à 117.

Du rôle des langues anciennes dans l'enseignement moderne, par M. Terrat. P. 118 à 140.

Défense du territoire de la Gaule au ve siècle; villes de guerre et places fortes, par M. Tailliar. P. 141 à 232.

La congrégation générale des cardinaux, du 2 août 1595, par M. A. Desjardins. P. 233 à 248.

Le beffroi de Douai, 1387-1870, par M. Asselin. P. 249 à 288.

Notices biographiques sur François Souchon, peintre, et le P. Hyacinthe Besson, son élève, par M. L. Devémy. P. 289 à 334.

Promenade artistique dans l'église Saint-Pierre de Douai, par M. Asselin. P. 335 à 365.

Mémoire sur les établissements religieux du clergé régulier et du clergé séculier, qui ont existé à Douai avant la Révolution, par M. l'abbé Dancoisne. P. 367 à 485.

Croix de procession, par M. de Monchy. P. 487 à 496.

Digitized by Google

Notice de M. Achille Fiévet, par M. Hardouin. P. 625 à 632.

Tableau des travaux particuliers des membres de la Société pendant les années 1873 et 1874. P. 645 à 652.

Société d'émulation de Roubaix. — Mémoires, tome Ier, 1868-1869. Roubaix, 1871, in-8°.

Galerie historique roubaisienne, par M. Bonnier. P. 46 à 53; 167 à 182.

Rapport sur l'extension à donner à l'étude du dessin à Roubaix, par M. Alex. Faidherbe. P. 65 à 83.

Amélioration de la condition morale et physique de la population; rapport de M. Bonnier. P. 85 à 118.

Les quatre âges de l'Escaut; vision, par M. Brun-Lavainne. P. 119 à 157.

Notice sur M. l'abbé Libert, par M. Leuridan. P. 159 à 165.

A mon premier-né; ode, par M. Alex. Faidherbe. P. 183 à 186.

Essai sur l'histoire religieuse de la Flandre wallonne, par M. Leuridan. P. 187 à 270.

Les remercîments du vieux Scald à M. Brun-Lavainne, par M. Alex. Faidherbe. P. 271 et 272.

Note de M. l'abbé Vassart sur un nouveau fausset inventé par M. Deratte, de Roubaix. P. 273 à 277.

Société d'émulation de Roubaix. — Mémoires, tome II, 1870-1871. Roubaix, 1871, in-8°.

Législation et industrie, par M. Bonnier. P. 1 à 47.

Réforme de l'orthographe française d'après M. Firmin Didot, par M. Aristide Faidherbe. P. 49 à 56.

L'organisation du travail d'après M. Le Play, par M. Alex. Faidherbe. P. 57 à 88.

Étude philosophique sur le devoir social, par M. Scrépel-Chrétien. P. 89 à 96.

Notice nécrologique de M. le Dr Paquet, par M. le Dr Liagre. P. 97 à 104.

Notice nécrologique de M. Frédéric-Emmanuel Laumonnier, par M. Aristide Faidherbe. P. 105 à 108.

Charles de Bourgogne, dit le Téméraire; son caractère, sa politique, son gouvernement, par M. Brun-Lavainne. P. 109 à 204.

Étude historique sur les corporations d'arts et métiers, par M. L. Legrand. P. 207 à 332.

Digitized by Google

Séance générale du 22 décembre 1871.

Devoir de la littérature et des arts dans le temps présent, par M. Scrépel-Chrétien. P. 334 à 346.

Compte rendu des travaux de la Société pendant les années 1870 et 1871, par M. Leuridan. P. 347 à 360.

Les deux sœurs, dialogue en vers, par M. Brun-Lavainne. P. 381 à 388.

Société d'émulation de Roubaix. — Mémoires, tome III, 1872-1873. Roubaix, 1874, in-8°.

Notice nécrologique sur M. Pierre Motte, par M. Alex. Faidherbe. P. 1 à 48.

Notice nécrologique sur M. le Dr Liagre, par M. Scrépel-Chrétien. P. 49 à 59.

Essai sur l'histoire religieuse de la Flandre wallonne (suite), par M. Th. Leuridan. P. 61 à 174.

Étude historique sur les corporations d'arts et métiers (2e partie), par M. L. Legrand. P. 175 à 399.

Mes regrets, poésie, par M. Alex. Faidherbe. P. 411 et 412.

A M. Pierre Motte, poésie, par M. Alex. Faidherbe. P. 413 et 414.

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. — Mémoires, tome IX, 1re partie. Beauvais, 1874, in-8° avec planches.

Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les comtes de Clermont en Beauvoisis, du XIe au XIIIe siècle, par M. de Lépinois. P. 11 à 122.

Notice sur l'église collégiale de Saint-Laurent de Beauvais, par M. L. E. Deladreue. P. 123 à 146.

Notice biographique sur l'abbé Barraud, par M. Danjou. P. 147 à 156.

Notice historique sur la commune de la Bosse, par M. Barré. P. 157 à 208.

Description d'une vue cavalière de Compiègne en 1671, par M. Armand Rendu. P. 209 et 210.

Société historique de Compiègne. — Bulletin, tome II (2e et dernier fascicule). Compiègne, 1875, in-8° avec planches.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1873, par M. de Marsy. P. 289 à 295.

Digitized by Google

Notice sur Arnoul et Simon Gréban, par M. A. Sorel. P. 321 à 346.

Les reliquaires d'Élincourt, par M. Aubert. P. 347 à 354.

Note sur Grandfresnoy, par M. Paisant. P. 355 à 364.

Notice sur des monnaies trouvées dans les tombes franques de Champlieu et de Chelles, par M. A. de Roucy. P. 365 à 375.

Dom François Coustant et les fêtes célébrées à Compiègne en 1744, par M. le comte Coustant d'Yanville. P. 376 à 397.

Notice sur une statue trouvée en 1871 dans la forêt de Compiègne, par M. A. de Roucy. P. 398 à 405.

Académie d'Arras. — Mémoires, 2e série, tome VII. Arras, 1875, in-8°.

Séance publique du 20 août 1874.

Discours par M. Gardin. P. 7 à 9.

Rapport sur les travaux de l'année, par M. le chanoine Van Drival. P. 10 à 14.

Discours de réception de M. G. de Hauteclocque. P. 15 à 29.

Réponse par M. de Linas. P. 30 à 35.

Discours de réception de M. le Dr Trannoy. P. 36 à 48.

Réponse par M. Gardin. P. 49 à 57.

Rapport sur le concours d'histoire, par M. l'abbé Robitaille. P. 58 et 59.

Rapport sur le concours de poésie, par M. le baron de Sède. P. 60 à 76.

Rapport sur le concours des beaux-arts, par M. Van Drival. P. 77 à 79.

Fêtes du centenaire de l'Académie d'Arras. P. 87 à 128.

La vie de château en Artois au commencement du XVIIIe siècle, par M. Asselin. P. 131 à 236.

Le Congrès d'Arras en 1435, par M. E. Lecesne. P. 237 à 273.

Le cloître de Notre-Dame, à Arras, par M. l'abbé Proyart. P. 274 à 324.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — Bulletin, 2e série, tome XIV (fin), XXIIe volume de la collection, 1873-1874. Le Mans, 1874, in-8° avec planches.

Saint-Pierre à Rome. Rapport sur le travail de M. l'abbé Martin, par M. l'abbé Postel. P. 591 à 602.

Les débuts au Mans de Marin Cureau de la Chambre, médecin de Louis XIII et du chancelier Séguier, membre de l'Académie française; ses relations de famille et les héritiers de son nom dans le Maine jusqu'au commencement de ce siècle, par M. Henri Chardon. P. 603 à 657.

Digitized by Google

Olivier Lévêque et la fondation du collége de Sablé en 1602, par M. Joseph Denais. P. 658 à 685.

Statuette gauloise découverte à Roullé, commune de Mont-Saint-Jean (Sarthe), par M. E. Hucher. P. 755 à 759.

Une lettre inédite du duc de Saint-Simon à M. de Chamillart, avec commentaires, par M. H. Chardon. P. 760 à 774.

L'ancien chapitre cathédral du Mans, par M. Bellée. P. 775 à 901.

Description d'un refuge découvert en 1864 dans le département de la Charente-Inférieure, par M. David. P. 941 à 956.

Les sires de Braitel de la famille Papillon, du XIIIe au XVe siècle, par M. S. Menjot d'Elbenne. P. 957 à 981.

Note additionnelle sur les Caffieri, par M. E. Hucher. P. 982 et 983.

Renseignements sur le portrait de Cureau de la Chambre, gravé par Nanteuil, par M. E. Hucher. P. 983 à 985.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. — Mémoires, 3e série, tome Ier. Chambéry, 1875, in-8°.

Histoire de l'abbaye de Haute-Combe en Savoie, avec pièces justificatives inédites, par M. Claudius Blanchard. P. 1-740.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. — Mémoires, 3e série, tome II. Chambéry, 1875, in-8°.

La Savoie industrielle (1re partie), par M. V. Barbier. P. 1-638.

Société des antiquaires de Picardie. — Bulletin, tome XI, 1871, 1872, 1873. Paris, Amiens, 1873, in-8° avec planches.

Mutilation des ruines de Champlieu, par M. de Roquemont. P. 14 à 16.

Notes sur diverses localités des cantons de Chaulnes, de Nesle et de Rosières, par M. Lefèvre-Marchand. P. 16 à 23.

Notice sur M. Gustave Souquet, per M. J. Garnier. P. 23 à 30.

Invasion prussienne. — Recherche de documents historiques, par M. Tilloy. P. 47 à 50.

Des livres brûlés à Paris. — Des manuscrits français dans les bibliothèques étrangères, à Stockholm et à Copenhague (mai 1871), par M. Charles Desmaze. P. 68 à 90.

Lettres de M. Pouy sur cinq empreintes de sceaux et une médaille. P. 105 à 107.

Digitized by Google

Note sur Catherine de Carenci, dame de Moriaume, par M. de Calonne. P. 115.

Rapport sur une note de M. Van Robais relative à trois deniers des comtes de Ponthieu, par M. Bazot. P. 121 et 122.

Pièces communiquées par M. Ch. Desmaze. P. 123 à 125.

Note sur un exemplaire du nobiliaire de Picardie par Haudicquier de Blancourt, annoté par Pierre d'Hozier, par M. Léopold de Bracquemont. P. 125 à 129.

Rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Roze, ayant pour titre : *L'Église d'Amiens de 1734 à 1856*, par M. Salmon. P. 129 à 139.

Notice sur une petite seille en bois recouverte de cuivre repoussé, trouvée dans le cimetière dit mérovingien de Niannay (arrondissement d'Abbeville), par M. A. Van Robais. P. 139 à 147.

Notice sur Pierre-Joseph-Emmanuel Woillez (1799-1871), par M. J. Garnier. P. 161 à 172.

Cession du musée Napoléon : texte de la transaction. P. 187 à 191.

Note sur une trouvaille de monnaies romaines faite à Falvy, près Péronne, en 1868, par M. Alfred Danicourt. P. 196 à 202.

Note sur les orgues de la cathédrale et sur l'établissement à Amiens des frères de la doctrine chrétienne, par M. A. Dubois. P. 202 à 210.

Établissement des grandes orgues de la cathédrale d'Amiens, par M. Darsy. P. 210 à 227.

Note sur l'église de Dourier, par M. Massenot. P. 253 à 255.

L'invasion de Saint-Quentin en 1815, par M. Mennechet. P. 255 à 268.

Étude sur les historiens de la cathédrale d'Amiens, par M. Edmond Soyez. P. 280 à 287.

Note sur la tombe de Claire de Flourens, par M. Janvier. P. 305 à 308.

Note sur le sceau d'Hiermont, par M. Van Robais. P. 309 à 311.

Observations de M. l'abbé Hénocque à propos de l'*Étude sur Nithard* de M. l'abbé Carlet. P. 335 à 351.

Trois reines chez les carmélites d'Amiens, par M. Charles Salmon. P. 351 à 376.

Note sur Francières (arrondissement d'Abbeville) et les environs, à propos du vase romain acquis par la Société en juin 1870, par M. Van Robais. P. 387 à 389.

Rapport sur les monuments historiques du département de la Somme, par M. Janvier. P. 390 à 395.

Note sur l'église collégiale de Dourier, par M. A. de Calonne. P. 395 à 398.

Un archiviste de Corbie en 1779, par M. F. Pouy. P. 398 à 400.

Digitized by Google

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne. — Recueil, 1873-1874. Montauban, 1875, in-8° avec planches.

De l'éducation, par M. Fabre. P. 5 à 17.

Rapports sur les concours de 1873 et de 1874, par M. Emmanuel Soleville. P. 19 à 48.

Elle attend. — Stances à l'Alsace, par M. Émile Pouvilion. P. 99 à 102.

La surveillance de la haute police. — Son passé, son présent, son avenir, par M. Louis Buscon. P. 103 à 163.

M. Renan, littérateur, historien, à propos de son livre : *L'Antechrist*, par M. J. Pédézert. P. 164 à 197.

Le poëte, par M. Julien Lugol. P. 199 à 207.

La Norwége centrale. Notes de voyage, par M. Paul Doumerc. P. 209 à 323.

L'Île fortunée, conte philosophique, par M. Léon Belvèze. P. 325 à 337.

Une faïencerie montalbanaise au XVIIIe siècle, par M. Édouard Forestié. P. 417 à 435.

Les femmes de France pendant la dernière guerre, poëme par M. Auguste Chastanet, de la Bachellerie (Dordogne). P. 437 à 452.

Société archéologique et historique du Limousin. — Bulletin, tome XXII, année 1873. Limoges, 1873, in-8° avec planches.

Note sur les anciens aqueducs découverts aux environs de Limoges, par M. P. Vergnes. P. 4 à 22.

Restauration du cloître de Tulle, par M. René Fage. P. 23 à 40.

L'église de Beaulieu et son portail sculpté, par M. l'abbé Poulbrière. P. 41 à 103.

Étude historique et littéraire sur Adhémar de Chabannes, par M. l'abbé Arbellot. P. 104 à 152.

La villa de Condat, près Limoges, par M. O. Sengensse. P. 153 à 155.

Notice nécrologique sur M. L. Babaud-Laribière, par M. Paul Ducourtieux. P. 156 à 160.

Chronique par M. l'abbé Arbellot. P. 161 et 162.

Monuments historiques : rapport fait au nom de la commission, par M. Louis Guibert. P. 165 à 181.

Quelques monnaies en or trouvées en Limousin, par M. l'abbé Lecler. P. 182 à 195.

Note sur la chapelle de Saint-Eutrope, par M. l'abbé Lecler. P. 196 à 199.

Diptyque de Flavius Felix, par M. l'abbé Arbellot. P. 200 à 211.

Digitized by Google

Projet de publication des manuscrits du grand séminaire; rapport par M. Louis Guibert. P. 212 à 218.

Monographie du canton de Châteauneuf-la-Forêt, par M. l'abbé Lecler. P. 219 à 259.

Travail d'ensemble sur l'histoire de l'homme primitif (extrait d'une notice lue par M. O. Sengensse). P. 260 à 268.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — ***Bulletin***, année 1875, tome XXIX (IXe de la 2e série). Auxerre, Paris. 1875, in-8° avec planches.

Sciences historiques.

Les faïences de l'Auxerrois, par M. A. Chérest. P. 5 à 63.

Histoire du comté de Tonnerre, par M. A. Challe. P. 64 à 322.

Histoire des bibliothèques des établissements religieux qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne, par M. Max. Quantin. P. 323 à 394.

Congrès des Sociétés savantes à Paris, en 1875, par M. de Bogard. P. 395 à 406.

Société archéologique de Sens. — *Musée gallo-romain de Sens.* Sens, sans date, in-4°.

2e partie. — Table des 10 planches XXI-XXX. P. 1 à 4, avec les planches jointes.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes. — Bureau pour l'année académique 1875-1876.

Président : M. Auguste André, conseiller honoraire à la cour d'appel.
Vice-Président : M. Penezon du Pel, vice-président du conseil de préfecture.
Secrétaire : M. Philippe Lavallée, contrôleur des hospices de la ville.
Trésorier : M. Dubreil Lebreton.
Archiviste : M. Quesnet, archiviste de la préfecture.

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. Bureau pour l'année 1876.

Président : M. le marquis de Rochambeau.
Secrétaire : M. le baron de Maricourt.
Trésorier : M. Gédéon de Trémault.
Conservateur : M. Louis Martellière.
Bibliothécaire-archiviste : M. Nouel.
Membres du bureau : MM. Cornu, l'abbé Roulet, Bouchet, le général de Valabrègue, de Bodard, Launay et Aug. de Tremault.

Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, centrale du département du Nord. — Programme des concours pour 1876.

SCIENCES MORALES.

Une médaille, dont la valeur pourra s'élever à 300 francs, sera décernée en 1876 à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

Étude sur la vie et les œuvres philosophiques d'Antoine Legrand, né à Douai au XVIIe siècle, supérieur des Récollets anglais de cette ville. — Cette étude devra être précédée d'un aperçu sur l'enseignement philosophique dans l'université de Douai.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Une médaille, dont la valeur pourra s'élever à 200 francs, sera décernée en 1876 à l'auteur du meilleur travail sur la question suivante :

Composer, pour les écoles primaires du département du Nord, une petite histoire populaire de la Flandre, qui, sans faire oublier aux enfants la grande patrie, leur apprenne à connaître et à aimer la petite.

Digitized by Google

Le mot *Flandre* sera compris dans son sens le plus étendu, pour tout ce qui est antérieur à Louis XIV. A partir de ce règne, se restreindre à la Flandre française.

Une médaille de la valeur de 400 francs sera décernée en 1876 à l'auteur du meilleur *Recueil des inscriptions monumentales et funéraires de l'arrondissement de Douai*, tant de celles encore existantes que de celles rapportées dans les manuscrits et dans les imprimés, avec la description ou le dessin des armoiries, emblèmes, ornements, etc. et avec la représentation des monuments les plus remarquables.

Un appendice au Recueil devra comprendre les inscriptions concernant des personnages douaisiens inhumés hors de l'arrondissement.

Pour les inscriptions des monuments détruits, les concurrents devront surtout étudier très-soigneusement les manuscrits des villes de Douai, d'Arras, de Lille et de Valenciennes.

On ne relèvera pas les inscriptions postérieures à 1789.

Au surplus, les concurrents devront se régler sur les méthodes suivies par les épigraphistes modernes, et qui ont été employées pour les recueils des inscriptions gantoises et anversoises.

Une médaille, dont la valeur pourra s'élever jusqu'à 400 francs, sera décernée en 1876 à l'auteur du meilleur mémoire se rattachant aux études historiques, archéologiques ou artistiques, et intéressant particulièrement la ville ou l'arrondissement de Douai.

Comme cet arrondissement renferme un grand nombre de villages qui en 1789 dépendaient de l'Artois, du Hainaut, etc. la Société serait disposée à récompenser des recherches historiques ayant trait aux anciennes châtellenies de Lens, de Bouchain, d'Oisy, etc., mais à la condition qu'une large part y serait faite à l'histoire des localités comprises aujourd'hui dans notre arrondissement.

Les concurrrents devront puiser aux sources et notamment dans les archives départementales à Lille et à Arras, dans les Archives nationales à Paris et dans celles de la ville de Douai.

Dispositions générales.

La Société se réserve de modifier sur chacun des concours indiqués ci-dessus les récompenses promises, et d'y ajouter s'il y a lieu.

Ne pourront concourir les ouvrages qui auraient été publiés ou présentés à d'autres sociétés académiques.

Les travaux récompensés deviendront la propriété de la Société; toutefois les auteurs pourront toujours en faire prendre copie à leurs frais.

Les mémoires devront être adressés, franc de port, au secrétariat de la Société, rue d'Arras, 8 *bis*, près le Jardin des plantes, avant le 15 juillet 1876, terme de rigueur.

Le concurrents ne se feront pas connaître.

Digitized by Google

Les ouvrages porteront une sentence ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse des auteurs; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aura remporté le prix ou une mention, et, dans le cas contraire, il sera brûlé séance tenante.

Les membres résidants et les membres honoraires de la Société ne peuvent prendre part aux concours ouverts par le présent programme.

Les primes et récompenses seront décernées dans la séance publique de novembre 1876.

Société historique de Compiègne. — Bureau pour l'année 1876.

Président : M. Aubrelicque, conseiller général.
Vice-Président : M. Bottier, juge suppléant au tribunal civil.
Secrétaire : M. de Marsy, correspondant du Ministère.
Secrétaire adjoint : M. Roger de Magnienville.
Trésorier : M. Dehesdin, notaire.
Archiviste : M. Meresse, architecte.
Membres de la commission de publication : MM. de Roucy, du Lac et Fourrier.
Membres de la commission des finances : MM. Demonchy, d'Epériés et Heudel.

Société florimontane d'Annecy. — Programme du concours de 1876.

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, de concert avec la ville d'Annecy, seront décernés en juillet 1876.

Une somme de 400 francs est affectée à l'histoire, une somme de 200 francs à la poésie et une somme de 400 francs aux beaux-arts.

Sont seuls admis à concourir pour les trois prix :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société florimontane;

2° Les étrangers membres effectifs ou correspondants de cette compagnie.

Les travaux devront parvenir *franco* au secrétaire avant le 1er juillet 1876.

PRIX D'HISTOIRE.

Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire en langue française sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie se rapportant à l'un des départements savoisiens.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme. Ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun concours. Les mémoires imprimés sont admis, pourvu que leur publication soit postérieure au 15 novembre 1875.

Les manuscrits pourront être réclamés dans les trois mois qui suivront la distribution des prix.

Digitized by Google

PRIX DE POÉSIE.

Le choix du sujet ou des sujets est laissé aux concurrents. Le nombre minimum des vers est fixé à cent.

Les travaux seront composés en langue française. Les auteurs devront déclarer par écrit que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les auteurs qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société; les auteurs pourront en prendre copie.

BEAUX-ARTS.

Un prix de 400 francs sera décerné au meilleur ouvrage artistique (peinture, sculpture ou gravure). Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

Sont exclues les productions qui auraient déjà été couronnées à la suite d'autres concours.

La Société décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art. Ces dernières devront être retirées dans les quinze jours qui suivront la distribution des prix.

Société havraise d'études diverses, au Havre. — Bureau pour l'année 1876.

Président : M. le Dr Maire, officier de la Légion d'honneur.
Vice-Président : M. le Dr Lecadre.
Secrétaire général : M. Pornin, professeur.
Secrétaire des séances : M. Lefranc, pharmacien.
Trésorier : M. Ébran, pharmacien honoraire.
Archiviste bibliothécaire : M. Clerc, pharmacien.

Société académique du Var, à Toulon. — Bureau pour l'année 1876.

Président : M. Domézon.
Secrétaire général : M. Gimelli.
Secrétaire des séances : M. Chaigneau.
Trésorier : M. Aubert.

CORRECTION.

6e série, t. II, p. 47. L'abbé de Foissac, *lisez :* l'abbé de Fouilhac. — La lettre de Fénelon à cet abbé, que nous avons reproduite, se trouvait déjà, comme l'a fait observer M. Tamisey de Larroque, dans la *Correspondance de Fénelon*, édition de Paris, 1827, t. II, p. 311.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE IIe VOLUME DE LA 6e SÉRIE.

A

Abbaye de Cluny (Chartes de l') antérieures à l'an 1000, p. 10.
Abbaye de Cluny (Quatre-vingt-huit chartes de l') acquises par la Bibliothèque nationale, p. 23.
Abbaye de Cluny (Cartulaire de l'). Rapport de M. A. de Barthélemy, p. 152, 153.
Abbaye de Fontfroide, ordre de Cîteaux (Étude historique sur l'), p. 5.
Abbaye de Haute-Combe [Savoie] (Histoire de l'), p. 353.
Abbaye d'Igny (Mémoire sur l'), par M. Mercier, p. 149.
Abbaye de Moissac (Inventaire du trésor de l'église de l'), p. 34, 232.
Abbaye de Sainte-Colombe (Objets découverts dans les sépultures de l'), p. 340.
Abbaye de Saint-Corneille de Compiègne (Remise du corps de Henri III à l'), p. 174.
Abbaye de Saint-Denis (Deux chroniques latines composées à l'), p. 11.
Abbaye de Saint-Georges de Rennes (Cartulaire de l'), publié par M. de La Bigne-Villeneuve, p. 71, 128.
Abbaye de Saint-Jean de Laon, p. 276.
Abbaye de Saint-Martin d'Amiens (Inscriptions de l'), p. 483.
Abbaye de Saint-Victor-lès-Marseille (La Vierge noire de l'), par M. Guichenné, p. 113.
Advielle (Victor). — Proposition au sujet de la table générale de la correspondance administrative sous Louis XIV, p. 276.
Afrique (Les connaissances des anciens sur la géographie du nord de l'), p. 326.
Aïn-Guigba et Sétif (Instructions latines découvertes à), p. 29.
Alais (Règlement somptuaire en usage au XIIIe siècle dans la ville d'), p. 17.
Alart. — Documents relatifs à des représentations de comédies castillannes, p. 274.
Les peintres roussillonnais (cité), p. 332.
Albanès (Abbé). — Cinq bulles du pape Innocent III, p. 3.
Construction de la grosse tour de Toulon, p. 20.
Une charte du IXe siècle, p. 430.
Albrier (Albert). — Les naturalisés de Savoie en Bourgogne, 1508-1769, p. 8.
Les anoblis de l'Ain de 1408 à 1529.
Note sur M. Marie, membre du Gouvernement provisoire, p. 18.
Alembert (Lettres autographes de d'), p. 281.

Digitized by Google

Alger (Forteresse élevée à), par Hussein-Pacha, dernier dey de la Régence, p. 33.
Algérie (Projet d'une mer intérieure en), p. 326.
Allmer. — Inscriptions de Vienne en Dauphiné, p. 298.
Ambassadeurs pisans (Lettres des) près de Charles VII, p. 281.
Ambert (Épitaphe d'Étienne Belot à), p. 199.
Amblimont [Ardennes] (Note sur la commune d'), p. 33.
Amelot. — De la fécondité pratique des études spéculatives, p. 316.
Amiens (Antiquités découvertes à), p. 221.
Amiens (Hagiographie du diocèse d'), p. 277.
Amiens (Inscriptions découvertes à), p. 42.
Amiens (Inscription de l'abbaye de Saint-Martin à), p. 483.
Ancy-le-Franc [Yonne] (Chapelle dite des *Cosquino*, dans le cimetière d'), p. 42, 472, 481.
André (Abbé). — Supplément à sa note sur la signification du mot *Festigaige*, p. 3.
Le régime féodal dans le Comtat Venaissin, p. 7.
Note relative à l'hiver de 1709, p. 17.
Observation au sujet d'une erreur contre le droit canonique, p. 17.
Note relative à la rectification d'un terme de droit canonique, p. 20.
Charte relative à Bertrand du Guesclin, p. 71.
Documents relatifs à une confrérie et au fief de la Tour de Sabran, p. 274.
Document concernant Nicolas Bencey, abbé de Senanque, p. 280.
Note sur l'inscription de Sainte-Casarie, p. 289.
La famine de 1709 dans le Comtat Venaissin et le siége de Caderousse, p. 389.
Andrein [Basses-Pyrénées] (Tumulus découvert à), p. 146.
Angers (Envoi d'empreintes de sceaux du musée d'), 37, 238.
Angers (Notices archéologiques sur la cathédrale d'), p. 293.
Annappe (Notice historique sur), p. 335.
Anne de Bretagne (Autographe d'), p. 3.
Anne de Bretagne (Mandement d') pour le payement du médecin de Claude de France, p. 388.
Anne (La duchesse). — Chartes relatives aux fortifications de Guérande, p. 275.
Anoblis (Les) de 1408 à 1529, par M. Albrier, p. 18.
Antiquités du Pont-du-Cher, par M. Bourgouin, p. 116.
Apostolicité des églises de France (Mémoire sur l'), p. 320.
Aquitaine (L') à l'époque de César, par M. Castaing, p. 53.
Arbaumont (D'). — Extraits d'anciens comptes de frais de justice criminelle, p. 3.
Arbois de Jubainville (D'). — Grammaire manuscrite du xive siècle, en latin, p. 279.
Archipel indien (L'), par M. de Backer, p. 13.
Architecte (L') et l'ouvrier de bâtiments en France, du ive au xixe siècle, par M. Paul Levenq, p. 108.
Archives d'Antibes (Les), par M. Tisserand, p. 7.
Archives de Béziers (Documents extraits des), par M. Soucaille, p. 408.
Archives municipales de Bordeaux (Documents tirés des), p. 92.
Archives de Joursanvault (Extraits tirés des), p. 274.
Archives du Morbihan (Recherches historiques dans les), p. 18.
Archives du Nord (Les) pendant la Révolution, p. 335.
Archives de Vence (Documents tirés des), par M. Edmond Blanc, p. 13.
Arcy-le-Ponsard (Mémoire sur), par M. Mercier, p. 149.

Digitized by Google

Armagnac (Alliance de Jean d') avec le roi de Castille, p. 286.
Arras et l'Artois sous le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle-Claire Eugénie, p. 141.
Arras (Cloître de Notre-Dame d'), p. 352.
Artistes des xvie, xviie et xviiie siècles (Notes sur des), par M. L'Huillier, p. 26.
Artistes des xvie, xviie et xviiie siècles, relevés dans les archives de la Brie, p. 207.
Artois (La vie de château en) au xviiie siècle, p. 353.
Asselin. — Lettres inédites d'Anne d'Osmond, marquis d'Havrincourt, et de Marie-Jeanne d'Aumale, p. 282.
Monographie du beffroi de Douai, p. 299.
Promenade artistique dans l'église de Saint-Pierre de Douai, p. 299.
La vie de château en Artois au commencement du xviiie siècle, 353.
Astars (Éclaircissements sur la seigneurie des), par M. Lacroix, p. 282.
Aubertin. — Note sur la dalle funéraire d'Étienne Quarré de Château-Regnauld, p. 26.
Auch (Vitraux de la cathédrale d'), p. 348.
Aurès. — Mémoire sur l'inscription des Elusates à Sos (Lot-et-Garonne), p. 289.
Marques de fabrique sur la *poterie samienne* du musée de Nîmes, p. 296.
Autun (Couleurs antiques et inscriptions céramiques découvertes à), p. 362.
Auvergne (Pièces relatives à l'histoire d'), p. 316.
Auxerre (Épitaphe de Germain Charmoy à), p. 223.
Auxonne (Pierre tumulaire de l'église d'), p. 42.
Avenel (Note sur la publication des lettres de Richelieu, par M.), p. 5.
Éditeur de la correspondance de Richelieu dans la collection des documents inédits, p. 203.
Annonce de sa mort, p. 273.
Avénement des Bourbons au trône d'Espagne, par M. C. Hippeau, p. 276.
Avranches (Inscription trouvée dans des débris de colonnes de l'ancienne cathédrale d'), p. 30, 223.

B

Babeau. — Documents concernant Dominique et Gentil, sculpteurs du xvie siècle, p. 298.
Bach. — Origines de Metz (ouvrage cité), p. 363.
Backer (De). — L'archipel indien, p. 13.
Communication d'une lettre du cardinal Dubois, p. 6.
Baillard. — Études sur le cimetière de Mesnil-sous-Lillebonne, p. 147.
Ban de Haroé [Vosges] (Antiquités trouvées dans la forêt du), p. 38.
Bancroft (Hubert). — Progrès de la littérature et des arts à Mexico, p. 4.
Barbier de Montault (Le chanoine). — Culte de sainte Madeleine à Rome; heures du roi René, p. 112.
Inscriptions relevées à Rome et à Marseille, p. 160.
Établissement des Grecs Maïnotes en Corse, p. 179, 180.
La droite et la gauche d'une église, p. 183.
Notes sur les communes de Saint-Vincent-de-Connezac et de Canterac, p. 197.
Inscriptions et antiquités de la Tarentaise, p. 289.

Digitized by Google

Notices archéologiques sur Jaulnay et Chasseneuil (Vienne), et sur Contrexéville (Vosges), p. 292.
Les basiliques mineures de France, p. 298.
Communication d'une lettre pastorale de l'évêque de Tarentaise sur l'étude de l'archéologie et la restauration des églises, p. 485.
Barclai [Jean] (Note sur quelques éditions des œuvres de), p. 323.
Bardin (Note sur Gautier), p. 313.
Bardoux, député à l'Assemblée nationale, nommé membre titulaire (section d'archéologie), p. 2.
Bargès (L'abbé). — Autel antique dédié à Jupiter, p. 40.
Barrère (Abbé). — L'enseignement primaire avant 1789, p. 55.
La cathédrale de Saint-Pierre de Condom, p. 348.
Barthélemy (A. de), chargé de l'examen de documents, p. 10, 12, 18, 20, 274, 275.
Communication relative au cartulaire de Cluny, p. 5, 11, 152, 153.
Rapport sur diverses communications manuscrites, p. 6, 154.
Hommage de son Étude sur les monnaies gauloises trouvées en Poitou et dans la Saintonge, p. 39.
Rapport sur les Bulletins et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 68.
Barthélemy (E. de), chargé de l'examen de documents, p. 297.
Rapport sur les travaux de l'Académie nationale de Reims, p. 149.
Rapport sur l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, p. 383.
Inventaire de la garde-robe d'Éléonore d'Autriche, p. 293.
Barthety. — Pratiques de sorcellerie et superstitions populaires, p. 331.
Basiliques mineures de France (Les), p. 298.
Bastiat (Biographie de), par M. Couture, p. 53.
Baudet. — Suppression de l'Université de Cahors, p. 46.
Baudouin (Journal de Jean) aux grands jours de Languedoc, p. 320.
Baudry (Abbé). — Recherches archéologiques à Pareds (Vendée), p. 26.
Fouilles de l'église de Saint-Pair (Manche), p. 297.
Rapport sur les fouilles de Bernard (Vendée), p. 224.
Baume-les-Moines (Origines de l'abbaye de), p. 277.
Bavard (Abbé). — Histoire de Volnay. Notice sur le vignoble et le vin de Volnay. Légendes bourguignonnes et l'Exilé du désert, p. 8.
Baye (De). — Recherches archéologiques en Champagne, p. 42.
Bayeux (Spécimens d'une publication sur la tapisserie de), p. 25.
Béarn (Dictons du), p. 331.
Béarn (État du) sous Henri II, p. 331.
Béarn (Instruction primaire en), du XIVe au XVIIIe siècle, p. 333.
Béarn (Les artistes en), p. 331.
Beaucaire (Proclamation de la foire de) en 1499, p. 21.
Beauchet-Filleau. — Communication sur un personnage du nom de *Stephanus*, à Bouin, p. 224.
Beaumanoir (Note sur Philippe de), p. 313.
Beaurepaire (Charles de). — Copie du testament de Villeroy, p. 6.
Envoi de la copie des testaments d'Alice et Marie, comtesses d'Eu, p. 16, 368.
Marchés extraits des archives de Rouen, p. 124.
Beauvoir (Séjour de Jeanne d'Arc au château de), p. 380.

Digitized by Google

Bellaguet, chargé de l'examen de documents, p. 10, 17, 280.
Rapport sur les Mémoires de la Société nationale d'agriculture d'Angers, p. 67.
Rapport sur la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, p. 333.
Belleuvre (Paul). — Pèlerinage de Chartres en 1873, p. 67.
Bellovaques (Campagne de Jules César contre les), p. 315.
Belot [Étienne] (Envoi de l'épitaphe de), par M. A. Tardieu, p. 24.
Son épitaphe à Ambert, p. 199, 200.
Bernard [Vendée] (Puits funéraire gallo-romain au), p. 224.
Bertrand (A.), chargé de l'examen de documents, p. 33, 289, 290, 291.
Le casque de Berru, p. 34.
Instructions aux correspondants sur les découvertes se rapportant à l'époque de l'indépendance des Gaules, p. 31.
Rapport sur les questions archéologiques discutées au congrès de Stockholm, p. 299.
Rapport sur la Société éduenne, p. 356.
Rapport sur une communication de M. Morand, p. 463.
Rapport sur une communication de M. Ramé, p. 456.
Rapport sur une communication de M. G. Leroy, p. 466.
Bertrand (Gustave). — Inventaire de la collection des autographes de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, p. 18.
Rapport sur les Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, p. 136.
Bertrand du Guesclin (Lettres patentes relatives à), p. 71, 280.
Besançon (Découverte de la scène du théâtre romain de la place Saint-Jean à), p. 31.
Besançon (Organisation du droit à) en 1580, p. 275.
Bessière. — Notice sur Luzech, p. 46.
Beuvray (Fouilles du mont), p. 288.
Béziers (Documents extraits des archives de), par M. Soucaille, p. 408.
Béziers. — Notice sur Mirabeau, traducteur de Tibulle, p. 100.
Béziers (Origine de la procession votive du dimanche de la Passion à), par M. Soucaille, p. 121.
Bible (Vente d'une) par l'abbé de Saint-Victor en 1404, p. 395.
Bibliographie des Sociétés savantes, p. 357, 494.
Bibliothèque de Saint-Pétersbourg (Collection d'autographes de la), p. 18.
Bibliothèque de Tours (Catalogue des manuscrits de la), par M. Dorange, p. 22.
Bibracte (Ex-voto à la Dea), p. 361.
Biographies :
Jean-Bart, par M. Adolphe Lebleu, p. 64.
Bastiat, par M. Couture, p. 53.
Philippe de Beaumanoir et Gautier Bardin, par M. A. Sorel, p. 313.
Frédéric Cailliaud, de Nantes, par M. le baron de Girardot, p. 277.
Denis de Chailly, chambellan de Charles VII, p. 286.
Dulaure le conventionnel, par M. Boudet, p. 317.
L'abbé Herval, par M. Devaux, p. 104.
Pierre Lagnier, par M. Meresse, p. 313.
Marbode, auteur du *Liber lapidum*, p. 71.
Marie, membre du Gouvernement provisoire, par M. Albrier, p. 18.
Ribier Guillaume, par M. Dupré, p. 8.

Digitized by Google

Roscelin de Compiègne, par M. Du Lac, p. 313.
Blanc (Edmond). — Envoi de documents latins tirés des archives de Vence, p. 13.
Envoi de deux documents en langue provençale, p. 18.
Copie de l'inscription d'une cloche de Tourettes-lès-Vence, p. 25, 199.
Établissement d'une école à Vence, p. 275.
Inscriptions du tombeau de Saint-Lambert, évêque de Vence, p. 291.
Inscription dédicatoire de l'église de Broc (Alpes-Maritimes), p. 292.
Inscriptions de la cathédrale de Vence, p. 298.
Blancard. — Concession du royaume de Vienne et d'Arles à Guillaume de Baux en 1215, p. 436.
Blanchard (Claudius). — Histoire de l'abbaye de Haute-Combe, p. 353.
Blois (Donations faites par les comtes de), p. 274.
Blois (Élection du bailliage de) et procès-verbal du Tiers État, p. 11.
Blois (Projet d'établissement d'une manufacture de dentelles à) en 1667, p. 274.
Boeswillwald. — Notice sur les fouilles de Vervins, p. 27.
Boislisle (De), sous-chef de bureau des finances, nommé membre titulaire du Comité, p. 1.
Chargé de l'examen de documents, p. 3, 4, 10, 17, 274.
Chargé de la rédaction d'une notice nécrologique sur M. Avenel, p. 273.
Extrait de la correspondance de Nicolas Compans, consul à Gênes, avec Colbert, au sujet des colonies grecques de la Corse, p. 182.
Observations sur l'orthographe des documents envoyés par les correspondants, p. 286, 287.
Rapport sur l'inventaire des titres de Nevers, par M. l'abbé de Marolles, p. 80.
Rapport sur la Société des sciences, lettres et arts de Pau, p. 331.
Rapport sur une communication de M. Dupré, p. 388.
Rapport sur une communication de M. l'abbé André relative à la famine de 1709, p. 390.
Rapport sur des communications de M. Max. Quantin, p. 395.
Boisrobert (Métel de). — Serment de fidélité pour le prieuré de Saint-Saturnin de Nozay, p. 275.
Bonald (De). — Deux questions sur le concordat de 1801, p. 4.
Bonnabelle. — Châtillon-sous-les-Côtes et le castrum Vabrense, p. 138.
Bordeaux vers 1450. — Description topographique, p. 92.
Bordères (Commanderie des Hautes-Pyrénées), p. 349.
Bossuet (Lettres de), communiquées par M. l'abbé Verlaque, p. 4, 14.
Boudet (Marcellin). — Les conventionnels d'Auvergne, p. 316.
Bouillon (Lettres d'Élisabeth de Nassau, duchesse de), p. 277.
Bouillons (Le). — Livre des Archives municipales de Bordeaux, p. 92.
Boulogne-sur-Mer (Découverte archéologique faite dans un cimetière de), p. 463.
Bourbon. — Accord et alliance entre le roi de Castille et Jean, comte d'Armagnac, p. 274, 286.
Note sur une charte du XIVe siècle, p. 286.
Inventaire du trésor de l'abbaye de Moissac, p. 34, 232.
Inventaire du trésor de l'église de Saint-Martin de Montpezat, p. 298.
Bourgouin. — Antiquités du Pont-du-Cher, p. 116.
Boutaric, chargé de l'examen de documents, 7, 10, 18, 21, 280.
Communication relative aux *Rôles gascons*, p. 19.

Digitized by Google

Désigné pour surveiller l'impression des *Rôles gascons*, p. 278.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'études littéraires, scientifiques et archéologiques du Lot, p. 45.
Rapport sur plusieurs communications de M. Soucaille, 409.
Rapport sur une communication de M. Quantin, p. 412.
Rapports verbaux sur des communications manuscrites, p. 285.
Boutaric et de Montaiglon. — Rapport sur le projet de publication des comptes des bâtiments du Roi, p. 192.
Brézé (Fouilles pratiquées dans la commune de), p. 37.
Brignolles (*Liber mortuorum* de l'église de), p. 6.
Broc (Inscription dédicatoire de l'église du), p. 292.
Bruel (Publication du cartulaire de Cluny, par M.), p. 5.
Brun-Durand. — Pouillé du diocèse de Die en 1450, p. 157.
Notes sur l'histoire du diocèse de Die, p. 277.
Brunet (Lettre autographe du général), p. 281.
Buglose, hameau des Landes (Étymologie de), p. 3.
Buhot de Kersers. — Notes sur des souterrains récemment découverts dans le département du Cher, p. 289.
Bulliot. — Hommage de son travail intitulé : *Le temple du mont de Sène*, p. 39, 256.
Envoi d'une inscription romaine trouvée à Montholon, p. 288.
Ex-voto à la Dea Bibracte, p. 361.
Burel [Jean], bourgeois du Puy (Mémoires de), p. 72, 319.

C

Cachets inédits, communiqués par M. Ch. Fierville, p. 34.
Cadastre (Utilité du renouvellement du), p. 320.
Caderousse (Siége de), p. 389.
Caffiaux. — Régime économique, financier et industriel du Hainaut, p. 13.
Cagots (La race des), p. 331, 333.
Cahors (L'université de), par M. Baudet, p. 46.
Cahors (Nécessité de l'établissement d'un musée à). — Mémoire de M. Calmels, p. 132.
Cahors (Notes sur), par M. Dufour, p. 46.
Cahors (Sépultures des anciens évêques de). — Notice par M. Malinowski, p. 133.
Cailliaud (Frédéric), de Nantes, voyageur, antiquaire et naturaliste, p. 277.
Calices anciens (Communication de M. l'abbé Canéto sur des), p. 349.
Calmels. — Mémoire sur la nécessité de l'établissement d'un musée à Cahors, p. 132.
Cambrésis (Le) et la Thiérache. — Documents relatifs à la statistique de ces contrées, p. 275.
Camp de la Wœvre (Le). — Notice par M. Henry Labourasse, p. 137.
Canéto (Abbé). — Étude sur le prieuré de Saint-Orens d'Auch, p. 52.
Églises romanes de Gascogne, p. 347.
Communication relative à des calices anciens, p. 349.
Vocabulaire des termes les plus usités dans l'étude des monuments chrétiens, p. 350.
Capbern historique, par M. Curie-Seimbres, p. 96.

Digitized by Google

Cardaillac (De), membre de l'Institut, directeur des bâtiments civils, nommé membre titulaire (section d'archéologie), p. 2.
Cargèse [Corse] (Grecs Maïnotes établis à), p. 15, 18.
Carhaix (Vases trouvés dans des tombeaux près de), par M. Ropartz, p. 130.
Carmélites de Pontoise (Extraits du livre journal du monastère des), p. 17.
Carolus (Jacques de), peintre du xvie siècle, p. 298.
Carro, membre correspondant, auteur d'une histoire de la ville de Meaux; annonce de sa mort, p. 273.
Carthage (Inscription punique retirée sous les ruines de), p. 29.
Cartulaire de l'abbaye des bénédictins de Saint-Georges de Rennes, p. 71, 128.
Cartulaire de Cluny (Communication de M. A. de Barthélemy sur la publication du), p. 5.
Cartulaire de Cluny (Observations et rapports sur la publication du), p. 11, 16, 152, 153.
Castaillon [Landes] (Note sur plusieurs personnages nés à), par M. Castaing, p. 52.
Casque de Berru (Notice sur le), par M. A. Bertrand, p. 34.
Castaing. — Note sur plusieurs personnages nés à Castaillon, p. 52.
L'Aquitaine à l'époque de César, p. 53.
Castan (A.). — Documents relatifs à une Société de Jésus au xve siècle, p. 12.
Notice généalogique sur les six enfants légitimes du roi François II, p. 20.
Découverte de la scène du théâtre romain à Besançon, p. 31.
Organisation du droit à Besançon en 1580, p. 275.
Castelnau d'Essenault (Le marquis de). — Notice sur l'église de Montcaret (Dordogne), p. 289.
Castres (Histoire de la ville de) pendant la Révolution, par M. Combes, p. 13.
Castres (Extraits des procès-verbaux de l'Académie de), p. 17.
Catalogue descriptif raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Tours, p. 22.
Cathédrale de Chartres (Travail de M. Paul Durand sur la), p. 28.
Catherine de Médicis (Manuscrit du Ier volume des lettres de), p. 19.
Catherine de Médicis (Publication des lettres de), p. 12.
Catrin. — Documents concernant l'état des personnes et des propriétés dans le Cambrésis et la Thiérache, p. 275.
Caumont. — Balance économique ou harmonies de la justice, p. 103.
Cauvet. — Étude historique sur l'abbaye de Fontfroide, p. 5.
Cazenave de la Roche (D^r). — Études sur la race des Cagots, p. 333.
Céramique gauloise (La), p. 350.
Cercueil de pierre, à Graville-l'Eure, p. 99.
Chabouillet. — Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, p. 24, 29, 32, 36, 42, 288, 296.
Chargé de l'examen de documents, p. 25.
Chargé de rédiger un rapport sur une lettre pastorale de l'évêque de Tarentaise, p. 292.
Communication sur des inscriptions d'Avenay, Aï et Mareuil-sur-Aï (Marne), p. 452-458.
Note relative à des monnaies supposées à l'effigie des sires de Mailly, p. 33.
Rapport sur une lettre pastorale de l'évêque de Tarentaise, communiquée par M. Barbier de Montault, p. 485.
Chailly (Denis de), chambellan de Charles VII, p. 286.

Digitized by Google

Champ funéraire, à Garin, près Luchon (Haute-Garonne), p. 458.
Chapelle des *Cosquino* dans le cimetière d'Arcy-le-Franc, p. 480-482.
Charencey (De). — Notice sur quelques familles de langues du Mexique, p. 103.
Charles (Abbé). — Sépultures mérovingiennes et autres antiquités de Connerré (Sarthe), p. 30.
Charles VII (Lettres des ambassadeurs pisans près de), p. 281.
Charte relative à Bertrand du Guesclin, par M. André, p. 71.
Charte du IXe siècle communiquée par M. Albanès, p. 431, 433.
Charte du XIe siècle en faveur du prieuré de la Chaise-le-Vicomte, p. 413.
Charte du XIIe siècle en faveur de l'abbaye de Saint-Laon, p. 415.
Charte du XIIIe siècle en faveur des habitants de Civrennes, p. 417.
Charte du 8 avril 1285 en faveur du prieuré de Saint-André de Mirebeau, p. 419.
Chartes de l'abbaye de Cluny, antérieures à l'an 1000, p. 10.
Chartes de l'abbaye de Cluny, envoyées par M. Paillard et acquises par la Bibliothèque nationale, p. 23.
Chartes originales en langue vulgaire du chartrier de l'aumônerie d'Aufridé, p. 17.
Chartes et pièces communiquées par M. Marchegay, p. 413-431.
Charvet. — Envoi de documents, p. 6, 7.
Requête des habitants de Remoulins, p. 7.
Copie d'un règlement somptuaire du XIIIe siècle, p. 17.
Inscription romaine trouvée à Saint-Benezet de Cheyran (Gard), p. 37.
Deux lettres inédites du pape Clément VII, p. 177.
Inscription funéraire de Françoise de Clermont, p. 292.
Chassaing (Augustin). — Frais de voyage d'un délégué du pays de Velay à la cour de France, p. 274.
Mande relative à une imposition sur le diocèse du Puy, p. 280.
Chronique d'Étienne de Médicis. — Mémoires de Jean Burel, p. 319.
Publication de la chronique d'Étienne Mége et des Mémoires de Jean Burel, p. 72.
Châtelet-sur-Retourne (Mémoire sur le), par l'abbé Portaguier, p. 150.
Châtillon-sous-les-Côtes et le *castrum Vabrense*. — Notice par M. Bonnabelle, p. 138.
Chauny (Statuts des parmentiers et des tisserands de), p. 158.
Chennevières (Marquis de), directeur des beaux-arts, nommé membre titulaire (section d'archéologie), p. 2.
Cherbonneau. — Copie d'un traité de paix en portugais et en arabe, p. 7.
Communication d'une inscription punique, p. 29.
Le traité de paix de 1813 conclu à Alger avec le Portugal, p. 176.
Notes sur des inscriptions du cercle de Tebessa, p. 288.
Chéruel, ancien recteur, ancien membre titulaire du Comité, nommé membre titulaire, p. 1.
Chargé de l'examen de documents, p. 4, 17, 21, 275.
Rapport sur les lettres du chevalier du Bourck à Chamillard, p. 13.
Remise du manuscrit du IIe volume de la correspondance de Mazarin, p. 19.
Rapport sur un Mémoire de M. Depping, p. 283.
Chevalier (Abbé Ulysse). — Visites pastorales d'évêques de Grenoble, p. 22.
Chrétin Nérac. — Faux artiste du XVIe siècle, p. 350.
Christophe Colomb. — Étude par M. Dousseau, p. 101.
Chronique de Louis XI (Publication de la), décidée par le Comité, p. 14.
Chronique des Sociétés savantes, p. 272.

Digitized by Google

Ciboresco [Giovanni] (Chronique inédite de), p. 3.
Ciotat (Épitaphe de Pierre-André Marin à la), p. 223.
Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique sur la publication des documents relatifs aux États généraux, p. 300.
Claude de France (Soins donnés par Honorat Picquet à), p. 388.
Clément III (Deux lettres inédites du pape), p. 177, 178.
Cocheris. — Rapport sur une communication de M. Simonnet, p. 6.
Rapport sur la *Chronique de Louis XI*, p. 14.
Cochet (Abbé). — Communication d'empreintes de sceaux, p. 28.
Note relative à des objets romains trouvés à Incheville, près d'Eu, p. 33.
Annonce de sa mort, p. 16, 36.
Notice nécrologique, par M. Darcel, p. 490.
Coiffy-le-Chatel [Haute-Marne] (Découverte du plan de l'ancienne forteresse de), p. 34.
Coislin (Testament du second duc Pierre). — Communication de M. Kerviler, p. 7.
Collection des documents inédits (Spécimens de papiers et d'impressions pour la), p. 14.
Cologne (L'atelier quaternaire de), par M. Pilloy, p. 30.
Combarieu et Paul Lacombe. — Reproduction des anciens registres municipaux de Cahors, p. 47.
Combes. — Histoire de la ville de Castres et de ses environs pendant la révolution française, p. 13.
Procès-verbaux de l'Académie de Castres, p. 17.
Combet. — Extrait des registres capitulaires de l'église de Saint-Pierre, dans la ville d'Userche, p. 10.
Histoire de la ville et du canton d'Userche, p. 277, 286, 289.
Commission pour l'examen de la question relative à la publication des papiers de Granvelle, p. 22.
Commission pour la publication des comptes des bâtiments du Roi sous le ministère de Colbert, p. 30.
Compiègne (Le jubilé de 1775 à), par M. de Marsy, p. 11.
Compiègne (Les assemblées ecclésiastiques de), p. 313.
Compiègne (Mystères représentés à), p. 313.
Compiègne (Les journaux à), p. 313.
Complainte du xive siècle, relative au procès de Guillaume Bonnel, p. 420.
Comptes de justice criminelle aux xive et xve siècles, p. 3.
Comptes des bâtiments du Roi sous le ministère de Colbert, p. 30.
Comptes des bâtiments du Roi (Publication des), p. 192.
Comptes présentés en 1663 par les prévôts de la corporation des marchands des draps de soie et joailliers de la ville de Rennes, p. 132.
Comtat Venaissin (Le régime féodal dans le), p. 7.
Comtat Venaissin (Famine de 1709 dans le), p. 390.
Concession du royaume de Vienne à Guillaume de Baux, p. 439.
Concordat de 1801 (Deux questions sur le), p. 4.
Condom (Cathédrale de Saint-Pierre de), p. 348.
Confrérie établie dans l'église collégiale de l'Isle (Vaucluse), p. 274.
Connerré [Sarthe] (Sépultures mérovingiennes de), p. 30.
Conques (Découverte d'une châsse d'orfévrerie derrière l'autel de l'église de), p. 34.

Digitized by Google

Constitution du gouvernement corse en 1735, p. 3.
Contes mythologiques et chanson recueillis en Bretagne, par M. Luzel, p. 7.
Contrat de mariage de Claude II de Lorraine et de Louise de Brézé. p. 280.
Conventionnels d'Auvergne (Les), p. 316.
Corbley. — Hagiographie du diocèse d'Amiens, p. 277.
Cordoue (La cathédrale et l'ancienne mosquée de), p. 239.
Correspondance de Mazarin, par M. Chéruel.— Remise du manuscrit du IIe volume, p. 19.
Corse (Documents tirés des archives du magistrat de), p. 1, 3.
Corse (Élection de Théodore de Newhoff comme roi de), p. 21.
Corse (Documents sur la colonne grecque établie en), p. 18.
Corse (Docnments relatifs à l'histoire de la), p. 280.
Corse (Établissement des Grecs Maïnotes.— La colonie grecque en), p. 179, 180, 181.
Cosnier (Léon). — Dépôt de mendicité à Angers, p. 67.
Cosquino (Chapelle des) dans le cimetière d'Ancy-le-Franc (Yonne), p. 480, 483.
Couleurs antiques trouvées à Autun, p. 362.
Courtozé (Le prieuré de), par M. de Rochambeau, p. 118.
Cousin (Notice sur Jean), p. 342.
Cousin (Louis). — Mémoires sur le monastère de Heneland. — Un itinéraire du xe siècle, p. 66.
Coussemaker. — Documents relatifs à l'histoire de la Flandre maritime, p. 276.
Couture. — Biographie de Bastiat, p. 53.
Crosse d'évêque trouvée dans la cathédrale de Soissons, p. 25.
Crosse épiscopale du musée de Soissons, p. 201.
Crypte découverte à Saint-Florentin (Yonne), p. 134.
Cuve de sainte Madeleine à Rome, par M. Barbier de Montault, p. 112.
Curie-Seimbres. — Monographie du château fort de Mauvesin. — Mémoire sur Capbern, p. 96.

D

Dalle funéraire d'Étienne Quarre de Château-Regnauld, comte d'Aligny, p. 26.
Darcel. — Chargé de l'examen des documents, p. 38, 39, 293, 297, 298.
Observations sur la vente des tapisseries d'Aubusson du tribunal civil de Châlons-sur-Marne, p. 293.
Rapport sur diverses communications manuscrites, p. 197, 246.
Rapport sur les mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, p. 141.
Rapport sur l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, p. 352.
Article nécrologique sur Adolphe Lance, p. 253.
Notice nécrologique sur l'abbé Cochet, p. 490.
Rapport sur une communication de M. Guillemin, p. 244.
Darche (Jean). — Clef de l'Imitation de Jésus-Christ, p. 4.
Daufresne de la Chevalerie. — Page relative à Bertrand du Guesclin, p. 21.
Daussigny (Martin). — Note sur des inscriptions romaines trouvées à Lyon, p. 478.
Dehaisnes. — Les archives départementales du Nord pendant la Révolution, p. 335.
Deladreue (L'abbé). — Dictionnaire topographique du département de l'Oise, p. 276.

Digitized by Google

Déligand. — Mémoire sur le ru de Mondereau, p. 339.
Notice sur Jean Cousin, p. 342.
Delisle (Léopold). — Chargé de l'examen des documents, p. 3, 10, 260.
Annonce de la mort de M. de Stadler, p. 14.
Chargé de rédiger des instructions aux correspondants concernant les communications de textes, p. 287.
Communication relative à la Société des anciens textes français, p. 6.
Notice sur un manuscrit mérovingien contenant des fragments d'Eugyppius, p. 22.
Observation au sujet de la communication de M. Gachard, relative aux papiers de Granvelle, p. 22.
Delphis de la Cour. — *Le dernier trait*, comédie en un acte et en vers, p. 324.
Éloge de Lacordaire, p. 325.
Delpit (Martial), député à l'Assemblée nationale, nommé membre titulaire (section d'histoire), p. 2.
Chargé de l'examen des documents, p. 17.
Demangeat. — Études sur l'alphabet français, p. 51.

Dépôts aux archives.

Accord et alliance entre le roi de Castille et Jean, comte d'Armagnac, par M. Bourbon, p. 286.
Carte générale des invasions germaniques en France, par M. de Saint-Genis, p. 282.
Copie du droit de Leyde à Tarascon, par M. A. de Lamothe, p. 16.
Copie des lettres patentes de François Ier concernant la maladie des villes, p. 286.
Copie de lettres patentes par lesquelles le duc Jean, lieutenant du roi en Languedoc, tient quittes les consuls de Béziers d'une somme de 3,600 livres d'or, par M. Soucaille, p. 286.
Copie du procès-verbal de l'élection du baron Théodore de Newhoff, comme roi de Corse, par M. Duhamel, p. 286.
Étude sur l'ancienne topographie du département des Vosges, p. 11.
Extrait des registres des actes capitulaires de l'église royale et collégiale d'Uzerche, par M. Combet, p. 286.
Fondation par la reine Isabeau de Bavière de son anniversaire dans l'église cathédrale de Sens, par M. Quantin, p. 286.
Lettre relative au texte du testament de Jeanne, reine de Castille, comtesse d'Eu, par M. Pouy, p. 286.
Note sur une charte du XIVe siècle, par M. Bourbon, p. 286.
Service des voitures de place à Versailles en 1768, communication de M. Pouy, p. 13.
Travail de linguistique, par M. Henri Mathieu, p. 10.

Dépôts à la bibliothèque.

L'abbaye de Saint-Jean de Laon; ses transformations, ses péripéties, sa décadence, par M. Taiée, p. 276.
L'antique et royale cité de Moret-sur-Loing, par M. l'abbé Pougeon, p. 11.
Aquæ Segetæ et la voie Bolène en Forez, par M. Vincent Durand, p. 22.
L'archipel indien, par M. de Backer, p. 13.

Digitized by Google

L'arrondissement de Montélimart; géographie, histoire et statistique, par M. Lacroix, p. 4.

L'art des Étrusques et leur nationalité; Rome et le mont Palatin, par M. Desjardins, p. 26.

L'atelier quaternaire de Cologne. Note sur la découverte d'une sépulture à incinération antéhistorique à Ribemont, p. 30.

Avénement des Bourbons au trône d'Espagne, par M. C. Hippeau (2 volumes in-8°), p. 22, 276.

Les basiliques mineures de France, par M. l'abbé Barbier de Montault, p. 298.

Le bel âge en bronze lacustre, en Suisse, par M. Flouest, p. 43.

Frédéric Calliaud, de Nantes, par M. le baron de Girardot, p. 277.

Le canton de Buis; histoire, géographie et statistique, par M. Lacroix, p. 13.

Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Tours, p. 22.

Catalogue de l'exposition d'objets d'art religieux ouverte à Lille en 1874, p. 8.

Choix de pièces lues aux séances de l'Académie de la Rochelle, p. 22.

Clef de l'Imitation de Jésus-Christ. Gerson et ses adversaires, p. 4.

Compte rendu des travaux de la Société historique de Compiègne, p. 8.

Description du monde romain du géographe Junior, traduite par M. J. Finot, p. 13.

Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais, par M. l'abbé Van Drival, p. 277.

Documents historiques de la Flandre maritime; sources du droit public et coutumes dans le même pays, par M. de Coussemaker, p. 276.

Documents inédits sur la correspondance de dom Calmet et de dom Fangé, p. 8.

Documents inédits sur l'Aunis et la Saintonge, par M. Marchegay, p. 18.

Le doyen Pierre Grégoire de Toulouse et l'organisation de la faculté de droit à l'université de Pont-à-Mousson, par l'abbé Hyver, p. 277.

Essai historique sur l'abbaye de Baume-les-Moines, par M. Bernard Prost, p. 277.

Essai sur le régime économique, financier et industriel du Hainaut, par M. Caffiaux, p. 13.

Étude historique de Fontfroide, abbaye de l'ordre de Cîteaux, par M. Cauvet, p. 5.

Étude sur la comptabilité communale de Toulon en 1410, par M. O. Teissier, p. 18.

Excursions archéologiques dans les environs de Compiègne, p. 26.

Fondations de chapelles et chapellenies dans la Flandre maritime, par M. de Coussemaker, p. 276.

Hagiographie du diocèse d'Amiens, par M. l'abbé Corblet, p. 277.

Histoire élémentaire de la littérature française, par M. Théry, p. 276.

Histoire de la campagne des canonniers-arquebusiers de la ville de Saint-Quentin, par M. Lecocq, p. 277.

Histoire de la ville de Castres et de ses environs pendant la Révolution française, par M. Combes, p. 13.

Histoire du journalisme boulonnais. — Histoire de la pêche à Boulogne, par M. Deseille, p. 11.

Digitized by Google

Histoire de Volnay. — Notice sur le vignoble et le vin de Volnay. — Légendes bourguignonnes et l'Exilé au désert, par M. l'abbé Bravard, p. 8.

Histoire de la ville, du pays et de la baronnie d'Herment en Auvergne, p. 5.

Histoire de la ville et de la châtellenie de Pont-sur-Seine, p. 4.

Histoire de la ville et du canton d'Uzerche, par M. Combet, p. 277.

Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné, par MM. Allmer et Tirebasse, p. 298.

Inventaire analytique du cartulaire du chapitre de la cathédrale de Noyon, par M. Armand Rendu, p. 277.

Inventaire des livres d'un abbé de Valbenoite, par M. de Valons, p. 277.

Inventaire des titres de Nevers, par l'abbé de Marolles, p. 4.

Le jubilé de 1775 à Compiègne, p. 11.

Lettres d'Élisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, par M. de Marsy, p. 277.

Lettres inédites d'Anne d'Osmond, marquise d'Havrincourt, et de Marie-Jeanne d'Aumale, par M. Asselin, p. 282.

Les maires de Melun et le pouvoir municipal avant 1789. — Le papier-monnaie à Melun en 1791, par M. Leroy, p. 8.

Maldonat et les commencements de l'université de Pont-à-Mousson, par l'abbé Hyver, p. 277.

Mémoire sur deux chroniques latines composées au XIIe siècle à l'abbaye de Saint-Denis, p. 11.

Monographie du beffroy de Douai, par M. Asselin, p. 299.

La mortalité des enfants en bas âge à Marseille, par M. le Dr Mauriu, p. 283.

Les naturalisés de Savoie en Bourgogne, par M. Albert Albrier, p. 8.

Notes sur l'histoire du diocèse de Die, par M. Brun-Durand, p. 277.

Notes pour servir à l'histoire de Montexon, p. 22.

Notice sur le casque de Berru, par M. A. Bertrand, p. 34.

Notice sur Félix Thomas, dessinateur de l'expédition scientifique en Mésopotamie, p. 18.

Objets d'art attribués aux Gaulois, par M. Grasset, p. 30.

L'ordre de Malte dans la marine de France en 1790, par M. de Marsy, p. 18.

Les sires de Bury et d'Onzain, par M. de Fleury, p. 13.

La peste noire de 1631, par M. Pomot, p. 11.

Les premiers apôtres des Gaules, par M. l'abbé Étienne Georges, p. 8.

Promenade artistique dans l'église de Saint-Pierre de Douai, par M. Asselin, p. 299.

Promenades d'un curieux dans Nîmes, par M. Germer-Durand fils, p. 26.

Deux questions sur le concordat de 1801, par M. de Bonald, p. 4.

Rapport sur les questions archéologiques discutées au congrès de Stockholm, par M. A. Bertrand, p. 299.

Recherches sur les incursions des Anglais et des grandes compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne à la fin du XIVe siècle, par M. Jules Finot, p. 8.

Recherches historiques sur l'Orléanais, par M. l'abbé Patron, p. 21.

Recherches historiques sur Romorantin, par M. Dupré, p. 277.

Scènes de mœurs colmariennes pendant la guerre de Trente ans, par M. Mossmann, p. 13.

Statuette gauloise découverte à Roullé (Brochures sur une), par M. Hucher, p. 26.

Digitized by Google

Table sommaire de la *Gallia christiania*, par M. de Fleury, p. 277.
Tentative des protestants sur Séguret, par M. Lucien Gap, p. 277.
La troupe de Molière à Agen. — Souvenirs d'une course en Quercy. — Note sur les contes populaires de l'Agenois, par M. Adolphe Magen, p. 8.
Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chissé, p. 22.
Dépret (Louis). — Les jubilés de Shakespeare, p. 335.
Descartes (Documents relatifs à la généalogie de), p. 274.
Deseille. — Envoi de plusieurs ouvrages déposés à la bibliothèque, p. 2.
Desjardins. — L'art des Étrusques et leur nationalité. — Rome, le mont Palatin, p. 26.
Desnoyers. — Rapport sur diverses communications manuscrites, p. 6.
Devaux. — Notice sur l'abbé Herval, p. 104.
Études sur le cimetière de Mesnil-sous-Lillebonne, p. 147.
Dialogue de Corse (fragment d'un manuscrit de la Vaticane), p. 281.
Diant [Seine-et-Marne] (Le menhir de), p. 467.
Didot (A. F.). — Étude sur Jean Cousin, citée, p. 342.
Die (Notes sur l'histoire du diocèse de), p. 277.
Die (Pouillé du diocèse de), p. 157.
Documents publiés dans la *Revue*.
Acte de cession à Charles d'Anjou par Raimond de Baux de ses droits sur le royaume de Vienne et d'Arles, p. 439.
Acte d'engagement d'un archer à Sargé (Loir-et-Cher), p. 450.
Acte de vente d'une Bible par l'abbé de Saint-Victor, p. 400.
Bibliothèque du roi Philippe V, p. 89.
Bulle de Nicolas V à Jacques Cœur, p. 434.
Charte du IXe siècle, communiquée par M. Albanès, p. 433.
Chartes et pièces communiquées par M. Marchegay, p. 413-431.
Comptes de la paroisse de Saint-Martin de Doullens, p. 247.
Concession du royaume d'Arles à Guillaume de Baux, p. 439.
Deux lettres inédites du pape Clément VII, p. 178.
Épitaphe d'Étienne Belot, p. 200.
Huit documents relatifs à l'histoire maritime au XVe siècle, p. 160.
Inventaire du trésor de l'abbaye de Moissac, p. 234.
Inscriptions communiquées par M. Mowat, p. 475-478.
Inscriptions de plusieurs communes de la Marne, communiquées par M. Chabouillet, p. 452.
Inscriptions trouvées à Lyon en 1875, p. 478.
Lettre des curés de la ville de Melun à l'archevêque de Sens, en 1709, p. 401.
Lettres de l'archevêque de Sens au contrôleur général Desmarets et réponse de celui-ci, p. 401-408.
Mandements d'Anne de Bretagne pour le payement du médecin de Claude de France, p. 388.
Privilége de Frédéric II concédant le royaume de Vienne à Guillaume de Baux, prince d'Orange, p. 439.
Procès-verbal de la remise du corps de Henri III à l'abbaye Sainte-Corneille de Compiègne, p. 175.
Testaments de Marie et Alice, comtesses d'Eu, p. 369-377.
Testament de Jean-Jacques Rousseau, p. 378.

Digitized by Google

Testaments du XIVe siècle en faveur des ponts de Blois, p. 473.
Trois lettres inédites de Richelieu, p. 446-449.
Douai (Le beffroy de), p. 299.
Douai (Église de Saint-Pierre de), p. 299.
Doucin. — Notes sur la fondation de la Société académique de Nantes, p. 49.
Douët d'Arcq. — Chargé de l'examen de documents, p. 29, 34, 37.
L'hiver de 1709 dans le Comtat Venaissin, p. 394.
Rapport sur diverses empreintes de sceaux communiquées par l'abbé Cochet, p. 28, 41.
Rapport sur le tome IX des Bulletin et Mémoire de la Société archéologique de Rennes, p. 40.
Rapport sur les mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 128.
Rapport sur une communication de M. Godard-Faultrier, p. 238.
Rapport sur une communication de M. Fierville, p. 237.
Rapport sur une communication de M. de Marsy, p. 246.
Douillet (Rétable de l'église de), p. 296.
Dorange. — Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Tours, p. 22.
Dorbay (Acte de mariage de), p. 298.
Dourif (Docteur). — Le terrier de la seigneurie de Ravel, p. 316.
Dousseau. — Étude sur Christophe Colomb, p. 201.
Un fragment de l'histoire de Grenade, p. 105.
Draguignan (Représentations scéniques à), p. 275.
Droit canon (Les éléments du), par M. l'abbé Herval, p. 104.
Droit de Leyde à Tarascon (Copie du), par M. A. de Lamothe, p. 10.
Droite (La) et la gauche d'une église; note de M. Barbier de Montault, p. 183.
Drouyn (Léo). — Dépense en 1606 d'un seigneur de Castillon de Médoc, p. 17.
Druidisme (Étude sur le), par l'abbé Herval, p. 103.
Dubois (Une lettre du cardinal), p. 6.
Dubord (Abbé). — Statuts de l'archiconfrérie de l'église de Touget, p. 54.
Duclos aux États de Bretagne de 1744 à 1748, p. 275.
Dufour (François). — Notes sur Cahors, p. 46.
Duhamel. — Constitution du gouvernement corse en 1735, p. 3.
Nouveaux documents relatifs à la colonie grecque établie en Corse, p. 18.
Élection du baron Théodore de Newhoff comme roi de Corse, p. 21, 286.
Documents relatifs à l'histoire de la Corse, p. 280.
Dulac (Abbé). — Poste des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Bordères (Hautes-Pyrénées), p. 55.
Commanderie de Bordères (Hautes-Pyrénées), p. 349.
Dulaure (Notice historique sur le conventionnel), p. 317.
Dumonceau (Ch.). — Étude sur le hollandais Juste Van den Vondel, p. 105.
Dumont (Albert). — Envoi de documents recueillis par M. Eugène Muntz, p. 38.
Dunkerque (Histoire de), par M. Mordacq, p. 64.
Duparc [Antoine] (Inscription concernant l'architecte), p. 110.
Dupré. — Élections du bailliage de Blois aux États généraux, p. 3.
Autographe d'Anne de Bretagne, p. 3.
Note sur Guillaume Ribier, magistrat blésois, p. 8.
Communication d'extraits des archives de Joursanvault, p. 274.

Digitized by Google

Projet d'établissement d'une manufacture de dentelles à Blois en 1907, p. 274.
Recherches historiques sur Romorantin, p. 277.
Payement des soins donnés à Claude de France, par Honorat Picquet, p. 388.
Dupuy. — Enceinte murale de Périgueux, p. 351.
Durand (Paul). — Travail sur la cathédrale de Chartres, p. 28.
Durand (Vincent). — *Aquæ Segetæ* et la voie Balène en Forez, p. 22.
Durant. — La semaine sainte à Rome, p. 103.
Dusevel. — Observation relative à un article de la Revue sur le château de Mailly, p. 33.
Copie de l'inscription de la pierre tumulaire de Paschase Ratbert, p. 37.
Notes sur des inscriptions découvertes à Amiens, p. 42.
Note sur deux inscriptions des xvie et xviie siècles, p. 42.
Découvertes d'antiquités à Amiens, p. 221.
Monnaie des sires de Mailly (Question sur la), p. 237.
Inscriptions de l'abbaye de Saint-Martin d'Amiens, p. 484.
Dutilleul (Jules). — Le régime pénitentiaire des maisons de Loos et de Saint-Bernard, p. 335.

E

Éducation (L'), par M. le Dr Maire, p. 103.
Église de Brignolles (Le *Liber mortuorum* de l'), p. 6.
Église de Conques (Découverte d'une châsse d'orfévrerie dans l'), p. 34.
Église de Gonfaron [Var] (Inscription gravée sur une cloche de l'), p. 24.
Église de Graville-l'Eure (Cercueil de pierre encastré dans les murs de l'), p. 99.
Église de Saint-Pierre à Userche (Extrait des registres capitulaires de l'), p. 10.
Églises (Restauration des), p. 192, 484.
Élections du bailliage de Blois aux États généraux, p. 3.
Émaux verdunois des xie et xiie siècles, p. 365.
Enseignement primaire avant 1789, par M. l'abbé Barère, p. 55.
Ensérune (Le mont et l'église d'), par M. Noguier, p. 120.
Épitaphe de Germain Charmoy, à Auxerre, p. 223.
Épitaphe de Germain de Charmoy, évêque d'Auxerre, p. 29, 323.
Épitaphe de Pierre-André Marin, à la Ciotat, p. 223.
Épitaphe de Robert li Listerres à Saint-Quentin, p. 484.
Escoublac (Dessin d'un silex taillé découvert à), p. 289.
Espagne (Avénement des Bourbons au trône d'), par M. C. Hippeau, p. 276.
Espinas. — La question du mariage, p. 106.
Espinay (G. d'). — Mission de saint Gatien dans les Gaules, p. 67.
États généraux (Documents relatifs à l'histoire des), p. 278.
États généraux (Publication des documents relatifs aux). — Circulaire du Ministre de l'instruction publique, p. 300.
États généraux (Publication des documents relatifs aux). — Rapport de M. Georges Picot, p. 302.
Eugyppius (Manuscrit mérovingien contenant des fragments d'), p. 22.
Ex-voto à la Dea Bibracte, p. 361.

Digitized by Google

F

Fabert (Tombeau de) à Sedan, p. 297.
Famine de 1709, dans le Comtat Venaissin, p. 390.
Famine de 1709, dans le diocèse de Sens, p. 397.
Farcy d'Angers. — Notices archéologiques sur la cathédrale d'Angers, p. 293.
Fénelon. — Lettres à l'abbé de Fuilhac (1690), p. 47.
Féraud (Raymond). — La *Vida de sant Honorat*, p. 56.
Festigaige (Signification du mot), p. 3.
Fierville. — Communication d'une lettre autographe de J.-B. Rouxelin de Champeaux, p. 17.
Communication de deux cachets inédits, p. 34.
Empreintes de sceaux, p. 237.
Fillemin. — La cathédrale et l'ancienne mosquée de Cordoue, p. 339.
Finot (Jules). — Recherches sur les excursions des Anglais et des grandes compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne à la fin du xive siècle, p. 8.
Le géographe Junior, traduit pour la première fois, p. 13.
Tentative d'empoisonnement sur la personne d'Antoine de Neuchâtel, évêque-comte de Toul et abbé de Luxeuil, p. 274.
Flandre maritime (Documents relatifs à l'histoire de la), p. 276.
Fleiqueux [Ardennes] (Note sur la commune de), p. 33.
Fleury (De). — Note sur le mot *Catrigateram*, qui ne se trouve pas dans le glossaire de Ducange, p. 10.
Les sires de Bury et d'Onzain, chronologie et histoire, p. 13.
Photographies de plusieurs sceaux, p. 29.
Document concernant la généalogie de Descartes, p. 274.
Table sommaire de la *Gallia christiana*, p. 277.
Observations sur un sceau abbatial, communiqué par M. Barbier de Montault, p. 297.
Documents du xive siècle, extraits des archives de Loir-et-Cher, p. 470.
Flouest. — Hommage du 3e fascicule de ses notes pour l'étude de la haute antiquité en Bourgogne, p. 39.
Le bel Age en bronze lacustre, en Suisse, p. 43.
Fontenay (Harold de). — Inscriptions céramiques gallo-romaines d'Autun. — Couleurs antiques trouvées à Autun, p. 362.
Fontenilles (De). — Vœu concernant des monographies de communes, p. 46.
Fontfroide [ordre de Cîteaux] (Histoire de l'abbaye de), p. 5.
Fortification des villes et bourgs au xive siècle, p. 154, 155, 156, 157.
Fouilles archéologiques du Puy-de-Dôme (Rapport sur les), p. 25.
Fouilles entreprises par la Société archéologique de Vervins, p. 27.
Francisque (Michel), correspondant de l'Institut, ancien membre non résidant du Comité, nommé membre honoraire, p. 2.
Publication des Rôles gascons, p. 5.
François II, roi de France. — Notice généalogique sur ses six enfants légitimes, p. 20.
Frédéric II, empereur. — Concession du royaume d'Arles à Guillaume de Baux, p. 439.
Frugère (Abbé). — Apostolicité des églises de France, p. 320.

Digitized by Google

G

Gachard. — Rapport sur la publication des papiers de Granvelle, p. 22, 184, 278.
Gallia christiana (Table sommaire de la), p. 277.
Gallien. — Note sur la famille des ducs de Saint-Simon, p. 315.
Gallier (De). — Acte de mariage de Dorbay, continuateur de Levau pour les travaux des Tuileries et du Louvre (1664), p. 298.
Galy. — Description d'un bracelet gallo-romain du musée de Périgueux, p. 352.
Gap (Lucien). — Tentative des protestants au Séguret en 1578, p. 277.
Garin [Haute-Garonne] (Champ funéraire de), p. 458-464.
Garnier. — Comptes des joyaux du duc de Bourgogne, p. 25.
Geffroy, membre de l'Institut, nommé membre titulaire du Comité, p. 1.
Geoffroy, abbé de Saint-Victor (Vente d'une Bible par), p. 400.
Geoffroy, vicomte de Thouars (Charte de), p. 415.
Gérardin (Alfred). — Note sur quelques éditions des œuvres de Jean Barclai, p. 323.
Germain de Charmoy, évêque d'Auxerre (Épitaphe de), p. 29.
Germain Pilon. — Réintégration de la statue de la Vierge dans la Sainte-Chapelle de Paris, p. 24.
Germer-Durand. — Estampages d'inscriptions romaines trouvées à Nîmes, p. 37.
Inscription trouvée à la fontaine de Nîmes, p. 292.
Inscription romaine découverte à Nîmes, p. 298.
Promenade d'un curieux dans Nîmes, p. 26.
Girardot (Baron de). — Notice sur Félix Thomas, dessinateur de l'expédition scientifique en Mésopotamie, p. 18.
Frédéric Cailliaud, de Nantes, p. 277.
Dessin d'un silex taillé trouvé à Escoublac, p. 289.
Notes sur des antiquités de la Loire-Inférieure, p. 296.
Girart de Roussillon (Chanson de), traduction de M. P. Mayer, p. 53.
Giraud (Abbé Magloire). — Fac-simile d'une inscription de cloche, p. 24.
Épitaphe de Pierre-André Marin à la Ciotat, p. 29.
Inscriptions sur une cloche de l'église de Gonfaron (Var), p. 199.
Givonne [Ardennes] (Note sur la commune de), p. 33.
Godard-Faultrier. — Envoi d'empreintes de sceaux, p. 37, 239.
Gomart. — Épitaphe de Robert le Listeur dans l'église paroissiale de Saint-Quentin, p. 484.
Gonfaron [Var] (Inscription gravée sur une des cloches de l'église de), p. 24, 199.
Gonzague (Abbé Louis de). — Découverte d'une châsse d'orfévrerie à Conques, p. 34.
Grammaire manuscrite du xive siècle, p. 280.
Grand (Une visite aux ruines de), par M. Labourasse, p. 139.
Granvelle (Publication des papiers de), par M. Gachard, p. 22, 184, 278.
Grasse (Statuts de l'église cathédrale de), p. 281.
Grasset. — Objets d'art attribués aux Gaulois, p. 30.
Graville-l'Eure (Cercueil de pierre encastré dans les murs de l'église de), p. 99.
Grazilier (Abbé). — Annonce de sa mort, p. 8.
Greau. — Les premiers apôtres des Gaules, par l'abbé Elecvreul Georges, p. 8.
Grecs Mainotes au village de Corgèse (Corse), p. 15.
Grenade (Fragment de l'histoire de), par M. Dousseau, p. 105.

Digitized by Google

Gerx (Consécration d'une chapelle), p. 282.
Grimot (Abbé). — Extraits du livre journal du monastère des carmélites de Pontoise, p. 17.
Anneaux et haches trouvés à Neauphle-le-Château, p. 43.
Guéneau. — Notes pour servir à l'histoire de Montexon, p. 22.
Guérande (Antiquités de l'église de), p. 296.
Guérande (Fortifications de). — Chartes de la duchesse Anne et lettres patentes de Pierre II, duc de Bretagne, p. 275.
Guérault (D'). — Analyse de quatre manuscrits concernant l'abbaye de Jumiéges, p. 106.
Guernesey (Discours sur l'histoire de), par M. Stafford-Carey, p. 107.
Guessard, membre de l'Institut, ancien membre du Comité, nommé membre honoraire, p. 2.
Guichenné (Henri). — Mémoire sur la Vierge noire de Saint-Victor-les-Marseille, p. 113.
Guichon de Grandpont. — Recherches de numismatique navale, p. 122.
Guiffrey. — Note sur la publication de comptes des bâtiments du Roi, p. 8, 30, 192.
Guilhermy (Baron de). — Chargé de l'examen de documents, p. 24, 29, 30, 33, 42, 289, 290, 292, 297, 298.
Demande au sujet du travail de M. Paul Durand sur la cathédrale de Chartres, p. 28.
Dépôt du manuscrit du doyenné de Chelles, p. 41.
Rapport sur diverses communications, p. 28.
Rapport sur diverses communications, p. 36.
Rapport sur diverses communications concernant l'épigraphie, p. 198.
Rapport sur diverses communications manuscrites, p. 222.
Rapport sur le Bulletin de la commission des antiquités nationales, p. 123.
Rapport sur la Société historique de Gascogne, p. 346.
Rapport sur divers envois de monuments épigraphiques, p. 483.
Guillaume (Abbé). — Documents inédits sur la correspondance du dom Calmet et de dom Fangé, p. 8.
Guillemin. — Envoi de plusieurs documents, p. 18.
Détournement de bijoux et reliquaires par leurs dépositaires, en 1500, p. 39, 244, 245.
Triple contrat de mariage des sires Jean et Philibert de Lagny et Philibert de Saint-Trivier, en 1512, p. 39.
Notes relatives à Louis XI, et autres documents du XVe et du XVIe siècle, p. 21.
Guilloton de Corson (Abbé). — Statistique de divers cantons d'Ille-et-Vilaine, p. 69.
Étude sur la légende de la Vierge au nid de merle, p. 131.
Guy de Joinville (Pierre sépulcrale provenant du tombeau de), p. 138.

H

Hagiographie du diocèse d'Amiens, p. 277.
Harcourt (Le marquis d'). — Correspondance inédite publiée par M. Hippeau, p. 276.
Haudrecy [Ardennes] (Épitaphe d'Acham d'Arras dans l'église d'), p. 483.

Digitized by Google

Hauréau, membre de l'Institut, ancien membre du Comité, nommé membre honoraire, p. 2.
Hautecloque (G. de). — Arras et l'Artois sous le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie, p. 141.
Havre (Étude sur le mouvement de la population au), p. 100.
Henri III (Remise du corps de) à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, p. 174.
Henri IV (Copie d'une lettre de) à M. de Chastellux, p. 22.
Hérard. — Envoi d'une inscription du xive siècle trouvée à Avranches, p. 30, 223.
Hermelin. — Essai archéologique sur la construction des tombeaux et sur les sépultures en général, p. 135.
Herment en Auvergne (Histoire de la ville, du pays et baronnie d'), p. 5.
Herval (Abbé). — Étude historique et philosophique sur Zoroastre, p. 100.
Aperçu historique et philosophique du druidisme, p. 103.
Éléments du droit canon, p. 104.
Herval (Notice sur l'abbé), par M. Devaux, p. 104.
Heures du roi René, par M. Barbier de Montault, p. 112.
Hillerin (De) et Baudry de Saint-Gilles d'Asson, religieux de Port-Royal, p. 50.
Hippeau. — Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, p. 1, 7, 9, 12, 16, 273, 279.
Chargé de l'examen de documents, p. 22.
Rapport sur le concours des Sociétés savantes, p. 7.
Avénement des Bourbons au trône d'Espagne, p. 22, 276.
Histoire maritime au xve siècle, p. 160.
Hiver de 1709 dans le Comtat Venaissin, p. 394.
Hodoard (Philippe), fondateur du collége de Sens, p. 293.
Houdoy. — Notice sur les tombeaux de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, p. 290.
L'instruction gratuite et obligatoire dans la ville de Lille depuis le xvie siècle jusqu'à 1789, p. 334.
Hucher. — Notice sur une statuette gauloise découverte à Roullé, p. 26.
Lithographie d'un vitrail de Notre-Dame de Saint-Lô, p. 29.
Verrière de Notre-Dame de Saint-Lô, p. 222.
Retable de l'église de Douillet (Sarthe), p. 296.
Hucher et Router. — Histoire du jeton (ouvrage cité), p. 122.
Hugot. — Note relative aux Grecs Maïnotes installés au village de Cargèse (Corse), p. 15.
La colonie grecque en Corse, p. 180.
Hussein-Pacha, dernier dey d'Alger (Forteresse élevée par), p. 33.
Hyver (L'abbé). — Documents relatifs à l'université de Pont-à-Mousson, p. 277.
Histoire de l'université de Pont-à-Mousson, p. 322.

I

Incheville près Eu (Objets romains trouvés à), p. 33.
Innocent III (Cinq bulles du pape), p. 3.
Innocent VIII (Bref du pape), p. 282.
Inscription gravée sur une des cloches de l'église de Gonfaron (Var), p. 24.
Inscription d'une cloche de Tourette-les-Vence, p. 25.
Inscription punique retirée sous les ruines de Carthage, communiquée par M. Cherbonneau, p. 29.

Digitized by Google

Inscription trouvée à Avranches, p. 30.
Inscription romaine trouvée dans la commune de Saint-Benezet-de-Cheyron (Gard), p. 37.
Inscription éthiopienne (Estampage d'une), envoyée par M. de l'Hotellerie, p. 38.
Inscriptions de l'église de Saint-Victor-lès-Marseille, par M. Kothen, p. 115.
Inscription de l'église d'Ensérune, par M. Noguier, p. 120-121.
Inscription gravée sur une cloche de l'église de Gonfaron (Var), p. 199.
Inscription de l'ancienne cathédrale d'Avranches, p. 223.
Inscription romaine trouvée à Montholon, près Autun, p. 288.
Inscription des Élusates à Sos, p. 289.
Inscription de Sainte-Casarie déclarée apocryphe par l'abbé André, p. 289.
Inscription romaine trouvée sur le territoire de Montauroux (Var), p. 291.
Inscription trouvée à la fontaine de Sienne, p. 292.
Inscription dédicatoire à l'église du Broc (Alpes-Maritimes), p. 292.
Inscription funéraire de Françoise de Clermont, abbesse de Saint-Pierre de Lyon, p. 292.
Inscriptions des cloches du Velay, p. 291.
Inscriptions latines recueillies à Sétif, p. 291.
Inscriptions funéraires de Saint-Malo-de-Beignon (Morbihan), p. 297.
Inscription concernant Jacques de Carolus, peintre du XVIe siècle, p. 298.
Inscription romaine découverte à Nîmes, p. 298.
Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne (Isère), p. 298.
Inscriptions de la cathédrale de Vence, p. 298.
Inscriptions céramiques gallo-romaines découvertes à Autun, p. 362.
Inscriptions des XIIIe, XVIIe et XVIIIe siècles à Avenay, Aï et Mareuil-sur-Aï (Marne), p. 452-458.
Inscriptions provenant des musées de Tours et de Nantes, p. 475-477.
Inscriptions romaines trouvées à Lyon, quartier Saint-Just, p. 478.
Inscriptions des églises de Maure et de Haudrecy (Ardennes), p. 483.
Inscriptions de l'abbaye de Saint-Martin à Amiens, p. 484.
Inscriptions de la France (Notes relatives au Recueil des), p. 483.
Invasions germaniques en France (Carte générale des), p. 282.
Isabeau de Bavière (Publication dans les *Mélanges* du testament d'), p. 14.
Son anniversaire à Sens, p. 286.
Isabelle d'Armagnac (Procès relatif à la succession d'), p. 53.
Itinéraire d'Antonin (Discussion sur l'), p. 98.

J

Jacob. — Catalogue du musée archéologique de Metz, p. 294.
Jacques Cœur (Sauf-conduit donné à) par Nicolas V, p. 434.
Jean-Bart (Notice sur), par M. Adolphe Lebleu, p. 64.
Jean des Vignes, bourgeois de la ville de Blois (Testament de), p. 473.
Jeanne d'Arc (Notes pour servir à l'histoire de), p. 22.
Jeanne d'Arc au château de Beauvoir (Séjour de), p. 381.
Jeton (Histoire du), par E. Hucher et S. Rouyer, ouvrage cité, p. 122.
Joly Leterme. — Fouilles pratiquées dans la commune de Brézé, p. 37.
Jourdain. — Chargé de l'examen de documents, p. 275, 276.

Digitized by Google

Rapport sur l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, p. 311.
Rapport sur la Société historique de Compiègne, p. 313.
Rapport sur le Comité archéologique de Senlis, p. 314.
Rapport sur l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, p. 316.
Rapport sur la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy, p. 319.
Rapport sur la Société philotechnique de Pont-à-Mousson, p. 321.
Juifs (Cimetière des) à Sens, p. 412.
Julliot. — Notice sur les antiquités de Sens et Philippe Hodoard, p. 293.
Rapport sur les sépultures de l'abbaye de Sainte-Colombe, p. 340.
Jumiéges (Manuscrits concernant l'abbaye de); étude analytique par le docteur Guérault, p. 106.
Jurade (Registre de la). — Archives municipales de Bordeaux, p. 92.

K

Kerviler (René). — Testament du second duc Pierre de Coislin, p. 7.
Lettres patentes de Pierre II, duc de Bretagne, du 28 novembre 1454, p. 274.
Charte de la duchesse Anne de 1489, p. 275.
Duclos aux États de Bretagne en 1744, 1746 et 1748, p. 275.
Serment de fidélité de Métel de Boisrobert, p. 275.
Kothen (Charles). — Inscriptions funéraires de l'église de Saint-Victor-lès-Marseille, p. 115.
Kuhlmann. — Les conquêtes de la science aux prises avec l'impôt, p. 335.

L

Labat (Le R. P.). — Mosaïque antique de Saint-Cricq (Landes), p. 346.
La Bigne Villeneuve (Paul de). — Publication des cartulaires de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, p. 128.
Labourasse (Henry). — Le camp de la Wœvre; notice, p. 137.
Une visite aux ruines de Grand, p. 139.
Lac (Du). — Roscelin de Compiègne, p. 313.
Lac de Bosredon. — Inscriptions du cercle de Tebessa, p. 288.
Lacordaire (Éloge de), p. 325.
Lacroix (Paul). — Communication sur des volumes de comptes antérieurs à Colbert conservés à Nevers, p. 41.
Rapport sur la Société de statistique de Marseille, p. 108.
Rapport sur la Société archéologique de Sens, p. 339.
Rapport sur la Société philomathique de Verdun, p. 363.
Lacroix. — Géographie, histoire et statistique de l'arrondissement de Montélimart, p. 4.
Le canton de Bois; histoire, géographie et statistique, p. 13.
Envoi de photographies représentant des antiquités, p. 240.
Interdit lancé sur divers châteaux par Geoffroy, évêque d'Apt, p. 282.
Note sur la seigneurie des Astars, p. 282.

Digitized by Google

Laferrière (Comte de). — Envoi du manuscrit du 1er volume des Lettres de Catherine de Médicis, p. 19.
Laferrière (Julien). — Découverte d'objets antiques à Saintes, p. 33.
Lafineur (L'abbé). — Notice sur le concile de Senlis, p. 315.
Lagnier (Notice sur Pierre), par M. Meresse, p. 313.
Lagrèze (Gustave de). — Procès du xvie siècle relatif à la succession d'Isabelle d'Armagnac, p. 53.
Lair (Jules). — Mémoire sur deux chroniques latines composées au xiie siècle à l'abbaye de Saint-Denis, p. 11.
Lalanne. — Rapport sur le manuscrit des Lettres de Catherine de Médicis, p. 12.
Rapport sur le journal de la croisière du baron de Saint-Blancard, p. 13-14.
Lallier. — Comptes de travaux de culture dans les vignobles du Sénonais, p. 339.
Lamoignon (Lettre du président de), p. 6.
Lamothe (A. de). — Droits perçus en 1730 par l'exécuteur de la haute justice à Nîmes, p. 6.
Péage du port de Saint-Gilles, p. 7.
Copie du droit de Leyde à Tarascon, p. 10.
Copie de la proclamation de la foire de Beaucaire en 1499, p. 21, 159.
Lange [Adolphe] (Article nécrologique sur), p. 253.
Landau. — Engagement d'un archer à Sargé (Loir-et-Cher), p. 450-451.
Laplagne-Barris. — Note sur l'artillerie en Gascogne, p. 55.
La Rochelle (Documents concernant le siége de), p. 275.
La Rochelle (La nouvelle aumônerie de Saint-Barthélemy à), p. 275.
La Saussaye (De). — Rapport sur un envoi de pièces par M. de Fleury, p. 470.
Lascoux. — Chargé de l'examen de documents, p. 3, 16, 222, 274, 275, 282.
Rapport sur une communication de M. de Lamothe, p. 6.
Rapport sur une communication de M. d'Arbaumont, p. 12.
Rapport sur une communication de M. de Saint-Genis, p. 377.
Rapport sur une communication de M. Peyruau, p. 381.
La Tour (De). — Fouilles sur l'emplacement de l'ancien Vervins, p. 125.
Laurent (Jules). — Antiquités des époques romaine et mérovingienne dans la forêt du Ban-de-Harol (Vosges), p. 38.
Laveaux (Alph.). — Magne de Saint-Aubin, p. 313.
Le Blanc (Paul). — Publication du journal de Jean Baudouin aux grands jours de Languedoc, p. 320.
Le Blant (Edmond), membre de l'Institut, nommé membre titulaire du Comité, p. 2.
Chargé de l'examen de documents, p. 30, 38, 42, 289.
Rapport sur la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, p. 119.
Rapport sur la Société des études littéraires, scientifiques et archéologiques du Lot, p. 132.
Rapport sur la Société historique et archéologique du Périgord, p. 35.
Rapport sur une communication de M. Martin Daussigny, p. 478.
Rapport sur une communication de M. Thuot, p. 480.
Lebleu (Adolphe). — Jean-Bart, son influence, son époque, p. 64.
Lecadre (Dr). — Première conférence littéraire du Havre en 1828. — Notice sur M. Millet-Saint-Pierre. — Poésies humoristiques, p. 105.

Digitized by Google

Étude statistique, hygiénique et médicale sur le mouvement de la population au Havre, p. 100.
Lecesne. — L'abbé Prévost et ses principaux ouvrages, p. 311.
Léchaut (Ludovic). — Mémoire sur un cercueil de pierre de Graville-l'Eure, p. 99.
Leclerc (Lieutenant-colonel), directeur du musée d'artillerie, nommé membre titulaire (section d'archéologie), p. 2.
Chargé de l'examen de documents, p. 291.
Rapport sur la Société archéologique de Vervins, p. 124.
Rapport sur les publications de la Société havraise d'études diverses, p. 147.
Leclerc de Champgobert (Abbé). — Utilité de l'archéologie, p. 339.
Leclercq de la Prairie. — Notice sur une crosse d'évêque, p. 25, 201.
Lecocq. — Documents relatifs à l'histoire de Saint-Quentin, p. 275.
Histoire de la campagne des canonniers-arquebusiers de Saint-Quentin, p. 277.
Lefèvre-Pontalis (A.), député à l'Assemblée nationale, nommé membre titulaire de la section d'histoire, p. 9.
Lenoir (Albert). — Chargé de l'examen de documents, p. 42, 289.
Rapports sur des notes adressées par M. Dusevel, p. 36, 221.
Rapport sur une communication de M. Dusevel, p. 221.
Rapport sur une communication de M. Quantin relative à la chapelle des *Cosquino*, p. 480.
Leroy. — Les maires de Melun et le pouvoir municipal avant 1789. — Le papier-monnaie de Melun en 1791, p. 8.
Tarif des droits de péage à Melun, p. 158.
Statuts de divers corps de métiers de Melun, p. 158.
Redevances du xve siècle, p. 159.
Denis de Chailly, chambellan de Charles VII, p. 286.
Note sur le menhir de Diant (Seine-et-Marne), p. 467.
Lespy (V.). — Dictons de Béarn, p. 331.
Lettre de Fénelon à l'abbé de Foissac, p. 47.
Lettre de Henri IV à M. de Chastellux (Copie d'une), p. 22.
Lettre pastorale de l'évêque de Tarantaise sur la restauration des églises et la conservation des objets d'art, p. 485.
Lettre autographe de Masséna, p. 281.
Lettre autographe de Mirabeau, p. 281.
Lettre autographe de Régnault de Saint-Jean-d'Angely, p. 281.
Lettre de Richelieu à Pierre Cornulier, p. 280.
Lettres d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, rapportées de Saint-Pétersbourg par M. G. Bertrand, p. 19.
Lettres autographes de plusieurs personnages historiques, p. 281.
Lettres de Catherine de Médicis (Publication des), p. 12.
Lettres de Catherine de Médicis. — Envoi du manuscrit du premier volume, p. 19.
Lettres du chevalier de Bourck à Chamillart (Rapport sur les), p. 13.
Lettres inédites du cardinal d'Ossat, p. 55.
Lettres inédites du cardinal de Richelieu, p. 441, 446, 448.
Leubidan. — Notice historique sur Annappes, p. 335.
Leubidan (Les), châtelains de Lille, p. 333.

Digitized by Google

Levasseur. — Chargé d'examiner les modifications proposées pour un travail de M. Margry, p. 276.
Rapport verbal sur une lettre de M. Margry, p. 284.
Rapport sur la Société d'agriculture, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, p. 323.
Levenq (Paul). — L'architecte et l'ouvrier des bâtiments en France du IIe au XIXe siècle, p. 108.
Lhotellerie (De). — Estampage d'une inscription éthiopienne, p. 38.
Estampages d'inscriptions latines trouvées au camp de César, près Alexandrie, p. 290.
Lhuillier. — Notes sur les artistes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, p. 26, 207.
Liénard. — Lettre concernant la station préhistorique de Cumières, p. 291.
Verdun à l'époque attique et sous la domination romaine, p. 363.
Notice sur les émaux verdunois des XIe et XIIe siècles, p. 365.
Liber mortuorum de l'église de Brignoles (Le), par M. O. Teissier, p. 6.
Libri contractuum (Inventaire du premier registre des), p. 281.
Lille (Tombeau de la collégiale de Saint-Pierre de), p. 290.
Lille (Les châtelains de), p. 333.
Lille (L'instruction gratuite et obligatoire du XVIe siècle à 1785 à), p. 334.
Linchamps-en-Ardennes (Notice sur le château de), par l'abbé Tourneur, p. 149.
Littérature française (Histoire élémentaire de la), p. 276.
Longuemar (De). — Antiquités du musée de Poitiers, p. 290.
Loos (Maison centrale à), p. 335.
Loriquet (Ch.). — Mémoires de Oudard Coquault, bourgeois de Reims, p. 282.
Luçay (Comte de), ancien maître des requêtes au Conseil d'État, nommé membre titulaire du Comité, p. 1.
Chargé de l'examen de documents, p. 12, 275.
Rapport sur la Société havraise d'études diverses, p. 99.
Luchaire. — Épisode de l'histoire du Béarn, p. 331.
Étymologie du nom d'Ossau, p. 331.
Luzech (Notice sur), par M. Bessières, p. 46.
Luzel. — Contes mythologiques et chansons recueillis en Bretagne, p. 7.
Lyon (Découvertes d'inscriptions dans le quartier Saint-Just à), p. 38, 478.
Lyon (Inscription funéraire de Françoise de Clermont, abbesse de Saint-Pierre de), p. 292.
Lyon (Inscriptions romaines trouvées en 1875 à), p. 478.

M

Magen (Adolphe). — La troupe de Molière à Agen, etc. p. 8.
Maggiolo (Mémoire cité), p. 321, 322.
Magne de Saint-Aubin (Notice biographique sur), p. 313.
Mailly (Monnaies à l'effigie des sires de), p. 33.
Maire (Dr). — L'éducation, p. 103.
La guerre légendaire et ses guerriers, p. 104.
Maître (Léon). — Histoire des hôpitaux de Nantes, p. 51.
Dictionnaire topographique de la Mayenne, p. 276.

Digitized by Google

Maîtres apothicaires de Melun (Statuts des), par M. Leroy, p. 7.
Maladie des villes (Lettres patentes de François Ier concernant la), p. 286.
Malinowski. — Sépultures des anciens évêques de Cahors, p. 133.
Mallay. — Rapport sur les fouilles du Puy-de-Dôme, p. 25.
Mande du xve siècle relative à une imposition sur le diocèse du Puy, p. 280.
Mandement d'Anne de Bretagne (1508), p. 389.
Manne (Textes relatifs à la sainte), par M. Proyart, p. 313.
Marbode, auteur du *Liber lapidum* (Notice sur), p. 71.
Marchegay. — Choix de documents inédits sur l'Aunis et la Saintonge, p. 18.
Documents relatifs à l'histoire maritime au xve siècle, p. 160.
Lettres d'Élisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, p. 277.
Communication de chartes et pièces communiquées, p. 413, 431.
Marchés extraits des archives de Rouen, par M. Ch. de Beaurepaire, p. 124.
Marciac (Impôts perçus en 1715 à), p. 53.
Margry (Pierre). — Établissements français en Amérique, p. 276.
Lettre relative à son mémoire sur l'établissement des Français en Amérique, p. 283.
Marguerite d'Autriche (La devise de), p. 312.
Marie, membre du Gouvernement provisoire (Notice sur M.), par M. Albrier, p. 18.
Marie et Alice, comtesses d'Eu (Testaments de), p. 369.
Marin [Pierre-André] (Épitaphe de), p. 29.
Marion (Jules). — Rapport sur la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, p. 134.
Rapport sur le Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, p. 146.
Marquet (Abbé). — Fondation du monastère des carmélites à Auch, p. 55.
Marseille (Inscriptions relevées à), par M. Barbier de Montault, p. 110.
Marseille (Projet de halles centrales à), p. 110.
Marsy (A. de). — Le jubilé de 1775 à Compiègne, p. 11.
L'ordre de Malte dans la marine de France en 1790, p. 18.
Excursions archéologiques dans les environs de Compiègne, p. 26.
Notes sur l'histoire des arts, recueillies dans les comptes de Saint-Martin de Doullens, p. 38.
Communication sur la remise du corps de Henri III à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, p. 174.
Comptes de la paroisse de Saint-Martin de Doullens, p. 246.
Bibliographie compiégnoise, p. 313.
Senlis et ses environs au xve siècle, p. 315.
Martin-Daussigny. — Rapport sur la découverte d'inscriptions à Lyon, p. 38, 478.
Marty-Laveaux. — Chargé de l'examen de documents, p. 3, 17, 274.
Proposition de publier dans les Mélanges les lettres de Bossuet, p. 14.
Rapport sur diverses communications, p. 6.
Rapport sur les Annales de la Société académique de Nantes, p. 49.
Rapport sur les Mémoires de la Société dunkerquoise, p. 64.
Mas-Latrie (De). — Chargé de l'examen de documents, p. 3, 7, 13, 18, 21, 23, 179.
Communication sur l'original en langue turque du traité de commerce entre Pierre Hely et les autorités algériennes, p. 15.
Rapport sur plusieurs communications, p. 12, 176, 177.

Digitized by Google

Rapport sur diverses communications de MM. Marchegay et Barbier de Montault, p. 11.
Rapport sur des documents relatifs à l'histoire maritime au XVe siècle, p. 160.
Rapport sur la Société archéologique de la province de Constantine, p. 326.
MASPERO (G.). — Lettre à M. le commandant Mowat sur la tête égyptienne du musée de Rennes, p. 130.
MASSÉNA (Lettre autographe de), p. 281.
MATTON. — Recherches sur l'ancien Vervins, p. 125.
Statuts des parmentiers et tisserands de Chauny (Aisne), p. 158.
Notice sur des documents conservés aux archives de Laon, p. 290.
MATHIEU (Henri). — Envoi d'un travail de linguistique, p. 10.
MAUPILLIÉ (Léon). — Statistique de plusieurs cantons d'Ille et-Vilaine, p. 69.
MAURE [Ardennes] (Inscriptions de l'église de), p. 483.
MAURIN (D^r). — La mortalité des enfants en bas âge à Marseille, p. 283.
MAURY (Alfred), membre de l'Institut, directeur général des Archives nationales, nommé membre titulaire (section d'histoire), p. 2.
Chargé de l'examen de documents, p. 17, 274, 282.
Observations relatives à un travail de linguistique de M. Henri Mathieu, p. 10.
Rapport sur la Société académique du Puy, p. 72.
MAUVESIN (Monographie du château fort de), par M. Curie-Seimbres, p. 96.
MAZARIN (Impression du IIe volume de la correspondance de), p. 23.
MÉDICIS (Publication des chroniques d'Étienne de), p. 319.
MÉGE (Étienne). — Chronique intitulée : *De Podio*, p. 72.
MÉGE (Francisque). — Formation et organisation du département du Puy-de-Dôme, p. 316.
MELLET (Comte DE). — Inscription funéraire du collége de Pontlevoy, p. 290.
Compte rendu des fouilles de Saint-Léon-sur-l'Isle (Dordogne), p. 290.
MELUN (Droits de péage à), p. 158.
MELUN (Statuts des divers corps de métiers à), p. 158.
MENHIR DE DIANT [Seine-et-Marne] (Le), p. 467.
MENJOULET (Abbé). — Différences entre Vascons et Gascons, p. 53.
MERCIER. — Mémoire sur la commune d'Arcy-le-Ponsard et l'abbaye d'Igny, p. 149.
MERCIER (Ernest). — Historique des connaissances des anciens sur la géographie du nord de l'Afrique, p. 326.
MERCURE (Statuette en bronze de), 291.
MÉRIMÉE (Prosper). — Notes d'un voyage en Auvergne (ouvrage cité), p. 34.
MERESSE. — Notice sur Pierre Lagnier, p. 313.
MERLAND. — Charles de Baudry de Saint-Gilles d'Asson, p. 50.
MESNIL-SOUS-LILLEBONNE (Le cimetière de), p. 147.
METZ (Catalogue du musée archéologique de), p. 294.
MEYER (Paul). — Chargé de l'examen de documents, p. 3, 7, 10, 17, 18, 275.
Communication relative à la publication du poëme de la troisième croisade, p. 5.
Observation sur la publication du Psautier de Cambridge, p. 9, 23.
Observations sur la publication des chartes de l'ouest de la France, p. 283.
Traduction de la chanson de Girart de Roussillon, p. 53, 54.
Rapport sur la *Vida de Sant Honorat*, p. 56.
Rapport sur le Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées, p. 96.
MEXICO (Progrès de la littérature et des arts à), par M. Hubert Bancroft, p. 4.

Digitized by Google

Mexique (Les langues du), par M. de Charencey, p. 103.
Michelant. — Chargé de l'examen de documents, p. 4, 281.
Mignet, membre de l'Institut, ancien membre du Comité, nommé membre honoraire, p. 2.
Millon (Les frères), chanoniers à Saint-Gilles (évêché de Rennes), p. 281.
Mirabeau, traducteur de Tibulle. — Étude par M. Béziers, p. 100.
Mirabeau aîné (Lettre autographe de), p. 281.
Mireur. — Représentations scéniques à Draguignan, p. 275.
Miscellanea cicala (Extraits de la), p. 281.
Mofras (De), sous-directeur au ministère des affaires étrangères, nommé membre titulaire (section d'histoire), p. 2.
Chargé de l'examen de documents, p. 21, 280.
Rapport sur la Revue de Gascogne, p. 52.
Chargé de surveiller la publication des lettres de Mazarin, comme commissaire responsable en remplacement de M. Rathery, p. 279.
Moissac (Inventaire du trésor de l'église de l'abbaye de), p. 34.
Molard (Francis). — Envoi de trois volumes manuscrits copiés à Gênes, p. 3.
Manuscrits extraits des bibliothèques italiennes, p. 281.
Monaco (Investiture de la principauté de), p. 281.
Monnaie des sires de Mailly (Question sur la), p. 237.
Monod. — Chargé de la publication du poëme sur la troisième croisade, p. 5.
Mont-Dol (Anciennes peintures murales du), par M. Ropartz, p. 130.
Montady (Notice sur les antiquités de), par M. Noguier, p. 120, 121.
Montaiglon (A. de). — Chargé de l'examen de documents, p. 25, 26, 38, 290, 296, 298.
Communication relative à la publication des comptes des bâtiments du Roi sous le ministère de Colbert, p. 35.
Chargé de publier les documents relatifs aux inscriptions des cloches du Velay, p. 291.
Dépôt du rapport sur les comptes des bâtiments du Roi, p. 288.
Rapport sur divers documents adressés par M. Dupré, p. 28.
Rapport sur l'inventaire du trésor de l'abbaye de Moissac, p. 41.
Rapport sur diverses communications manuscrites, p. 201.
Rapport sur une communication de M. Bourbon, p. 232.
Montauroux (Inscriptions et antiquités de), p. 291.
Montcaret [Dordogne] (Notice sur l'église de), p. 289.
Montélimart (Géographie de l'arrondissement de), p. 4.
Montexon (Notes pour servir à l'histoire de), p. 22.
Montholon (Envoi d'une inscription trouvée à), p. 288.
Montjavel (Donations faites à l'hospice de), p. 282.
Montpezat (Inventaire du trésor de Saint-Martin de), p. 298.
Morand. — Note sur une découverte archéologique faite dans un cimetière de Boulogne-sur-Mer, 464.
Mordacq. — Histoire de Dunkerque, p. 64.
Morel. — Antiquités découvertes au lieu dit Socote, p. 290.
Moret-sur-Loing (L'antique et royale cité de), par M. l'abbé Pougeon, p. 11.
Morin. — Dialectes néoceltiques, p. 69.
Morval (Le commandant Robert). — Notice sur quelques inscriptions grecques observées dans quelques collections, p. 129.

Digitized by Google

Inscriptions funéraires de Saint-Malo-de-Beignon (Morbihan), p. 297.
Estampages pris sur des inscriptions romaines, p. 473.
Mortalité des enfants en bas âge à Marseille, p. 283.
Mossmann. — Scènes de mœurs colmariennes pendant la guerre de Trente ans, p. 13.
Mouffler. — Notice sur le collége communal de Saintes, p. 4.
Musée de Soissons (Crosse épiscopale du), p. 201.
Mowat. — Estampages d'inscriptions romaines, p. 475.
Mystères représentés à Compiègne au moyen âge, p. 313.

N

Nantes (Histoire des hôpitaux de), p. 51.
Narbonne (Découverte de quatorze inscriptions dans les remparts de), p. 39.
Navigation sur le littoral de la Vendée (Mémoire sur la), p. 19.
Neauphle-le-Château (Objets trouvés dans la forêt de), p. 43.
Nécrologie. — Adolphe Lance, par M. Darcel, p. 253.
L'abbé Cochet, par M. Darcel, p. 490.
Neuchâtel (L'évêque Antoine de). — Tentative d'empoisonnement sur sa personne, p. 274.
Nevers (Inventaire des titres de), par l'abbé de Marolles, p. 4.
Nevers (Volumes concernant les comptes des bâtiments du Roi à), p. 41.
Newhoff (Le baron Théodore de), élu roi de Corse en 1736, p. 286.
Nîmes (Inscription romaine découverte à), p. 298.
Nîmes (Inscriptions romaines trouvées à), par Germer-Durand, p. 37.
Nîmes (Inscriptions trouvées à la fontaine de), p. 292.
Nîmes (Poterie samienne au musée de), p. 296.
Nîmes (Promenade d'un curieux dans), par Germer-Durand, p. 26.
Noguier. — Notice sur le mont Ensérune et la tour de Montady, p. 119.
Nomination de membres titulaires et de membres honoraires dans les sections d'histoire et d'archéologie, p. 1.
Notre-Dame de la Daurade (Colonnes de l'église de), à Toulouse, p. 347.
Noyon (Cartulaire du chapitre de), p. 277.
Nozot. — Envoi de quatre documents, p. 10.
Documents relatifs à l'histoire de Sedan, p. 17.
Notes sur trois communes des Ardennes, p. 33.
Pierre tumulaire de l'église d'Auxonne, p. 42.
Notice sur les antiquités des Ardennes et le tombeau de Fabert à Sedan, p. 297.
Envoi d'inscriptions relevées à Maure et à Haudrecy (Ardennes), p. 483.
Nubécourt (Objets extraits des sépultures découvertes à), p. 136.

O

Objets de l'époque romaine découverts sur l'emplacement de l'ancien Vervins, p. 127.
Ordre de Malte (L') dans la marine de France, en 1790, p. 18.

Digitized by Google

Ornano (Requête au comte d') par les habitants de Remoulins, p. 7.
Ossat (Cardinal de). — Lettres inédites, p. 55.
Ossau (Étymologie du nom d'), p. 331.
Oudard Coquault (Mémoires de), p. 282.

P

Pagny (École de chant pour les filles à), p. 276.
Paillard. — Envoi d'une collection de chartes de l'abbaye de Cluny, p. 10.
Papillon. — Fouilles de l'emplacement de l'ancien Vervins, p. 125.
Papion du Château. — Traduction en vers des églogues de Virgile, p. 325.
Pareds [Vendée] (Recherches archéologiques à), p. 26.
Paris (Gaston). — Chargé de la publication du poëme sur la troisième croisade, p. 5.
Parme (Voyage en Provence de la duchesse de), p. 297.
Parvi (Guillaume), évêque de Senlis, p. 315.
Passy (Louis), député à l'Assemblée nationale, nommé membre titulaire (section d'histoire), p. 2.
Patron (Abbé). — Recherches historiques sur l'Orléanais, p. 11.
Pavet de Courteille. — Envoi de la traduction du traité de commerce de 1694, p. 23.
Payen. — Inscriptions latines découvertes à Aïn-Guigba et à Sétif, p. 29.
Inscriptions latines recueillies à Sétif, p. 291.
Péage du port de Saint-Gilles, p. 7.
Péan (Alonzo). — Les origines du pineau, p. 325.
Pécoul (Aug.). — Les assemblées ecclésiastiques de Compiègne, p. 313.
Peigné-Delacour. — Anciennes constructions du camp romain de Proix (Aisne), 292.
La campagne de Jules César contre les Bellovaques, p. 315.
Pénant (Dr). — Les hôpitaux de Guise, de Vervins et d'Ilirson, p. 128.
Pennelle (La), ancien monument situé près de Penne (Bouches-du-Rhône), p. 110.
Peregrinus latinus (Partage de la succession de). Communication de M. Quantin, p. 7.
Périgueux (Bracelet gallo-romain du musée de), p. 352.
Périgueux (Enceinte murale de), p. 351.
Pétrone (Étude sur), par M. Pornin, p. 107.
Peyruau. — Notes pour servir à l'histoire de Jeanne d'Arc, p. 22.
Le séjour de Jeanne d'Arc au château de Beauvoir, p. 381-384.
Pibrac (Guy du Faur de). — Étude, par M. Tamizey de Larroque, p. 53.
Picot (Georges), juge au tribunal de première instance de la Seine, nommé membre titulaire du Comité, p. 1.
Chargé de l'examen de documents, p. 3, 7, 8, 21, 275.
Rapport sur une communication de M. Dupré. Élection du bailliage de Blois en 1614, p. 11.
Rapport sur la publication des documents relatifs aux États généraux, p 302.
Picquet (Honorat). — Payement des soins donnés par lui à Claude de France, p. 388.
Pilloy. — L'atelier quaternaire de Cologne. — Note sur la découverte d'une sépulture à incinération antéhistorique à Ribemont, p. 30.

Digitized by Google

Pissot (Dr). — Le 29e régiment des mobiles (Maine-et-Loire), p. 67.
Poème sur la troisième croisade (Publication du), p. 5.
Poitiers (Antiquités du musée de), p. 290.
Pomot. — La peste noire de 1631, p. 11.
Pont-à-Mousson (Documents relatifs à l'université de), p. 277, 321.
Pontlevoy (Inscription funéraire du collége de), p. 290.
Pontoise (Livre journal du monastère des carmélites de), p. 17.
Pont-sur-Seine (La ville et châtellenie de), p. 4.
Popoff. — Étude sur le sens du mot *nation*, p. 103.
Projet de réforme à l'article 203 du Code civil, p. 105.
Porbin. — Essai sur l'esprit épique et satirique au moyen âge, p. 101, 102.
Étude sur Ronsard, p. 105.
Étude sur Pétrone et le Satyricon, p. 107.
Port (Célestin). — Tables jointes au registre de Guillaume Lemaire, p. 282.
Portagnier (L'abbé). — Mémoire sur la paroisse du Château-sur-Retourne, p. 149, 150.
Pougeois (Abbé). — L'antique et royale cité de Moret-sur-Loing, p. 11.
Pouillé du diocèse de Die, p. 157.
Poulle (Alex.) — Inscription romaine de Montauroux (Var), p. 291.
Pouy. — Communication d'une lettre du président de Lamoignon, p. 6.
Service de voitures de place à Versailles en 1768, p. 13.
Envoi de trois documents, p. 21.
Croquis d'un éperon de l'époque romaine et d'un vase de plomb du moyen âge trouvés à Tiepval, p. 38.
Le testament de Jeanne, reine de Castille, comtesse d'Eu, p. 286.
Statuette en bronze de Mercure trouvée à Amiens, p. 291.
Pradier. — Traduction d'inscriptions arabes, p. 33.
Prémontré (Étude sur l'abbaye de), p. 4.
Prévost (L'abbé) et ses principaux ouvrages, p. 311.
Procès-verbal du serment de fidélité prêté au roi de France par les représentants des trois États du comté et bailliage de Charolais (1477), p. 424.
Procès-verbal de partage et de délivrance de mâts en 1507, p. 426.
Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, secrétaire de la section, p. 1, 7, 9, 12, 16, 273, 279.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, par M. Chabouillet, secrétaire de la section, p. 24, 29, 32, 36, 42, 288, 296.
Proclamation arabe avec traduction (Envoi d'une), p. 10.
Proix (Ancien camp romain de), p. 292.
Promenade d'un curieux dans Nîmes, par M. Germer-Durand, p. 26.
Prost (Bernard). — Origines de l'abbaye de Baume-les-Moines, p. 277.
Inventaire du mobilier de l'église collégiale de Saint-Maurice de Salins, p. 297.
Protestants (Conversion des) en 1682, p. 398.
Provart (Abbé). — Documents relatifs à la sainte Manne, p. 312.
Étude sur le cloître de Notre-Dame à Arras, p. 352.
Psautier de Cambridge (Observations de M. Meyer sur la publication du), p. 9, 23, 282.
Puits funéraire gallo-romain du Bernard (Vendée), p. 224.

Digitized by Google

Puy (Document relatif à une imposition sur le diocèse du), p. 280.
Puy-de-Dôme (Organisation du département du), p. 316, 318.
Puy-de-Gaudy (Inscriptions trouvées à), p. 42, 480.

Q

Quantin. — Partage de la succession de *Peregrinus latinus*, p. 7, 154.
Vente du cimetière des Juifs à Sens, p. 7.
Envoi de quatre documents, p. 10.
Lettre de Henri IV à M. de Chastellux, p. 22.
Épitaphe de Germain de Charmoy, évêque d'Auxerre, p. 29, 223.
Chapelle dite *des Cosquino*, à Ancy-le-Franc (Yonne), p. 42.
Copie d'actes concernant la fortification des villages au xive siècle, p. 154.
Anniversaire d'Isabeau de Bavière à Sens, p. 286.
Vente d'une Bible par l'abbé de Saint-Victor, p. 400.
Rétablissement du poids-du-roi à Troyes en 1525, p. 397.
La famine de 1709 dans le diocèse de Sens, p. 398.
Conversion des protestants en 1682, 398.
Documents relatifs au cimetière des Juifs à Sens, p. 412.
Quesnet. — Documents extraits des archives d'Ille-et-Vilaine, p. 280.
Queux de Saint-Hilaire (Marquis de). — Notice sur une comédie grecque moderne, p. 66.
Quicherat (Jules), chargé de l'examen de documents, p. 33, 38, 39, 290, 292, 296, 297.
Rapports sur diverses communications, p. 28.
Rapport sur une communication de M. Lacroix, p. 240.

R

Ragot. — Projet d'une mer intérieure en Algérie, p. 326.
Ramé. — Envoi de sept inscriptions des ive, v^e, vi^e et viie siècles, p 28.
Note sur un champ funéraire à Garin, près Luchon (Haute-Garonne), p. 459-464.
Rapports sur des communications manuscrites :
Barthélemy (A. de), p. 6, 152, 153, 154.
Bertrand (Alexandre), p. 458, 464, 467.
Boislisle (De), p. 388, 390, 395.
Boutaric, p. 409, 412.
Boutaric et de Montaiglon, p. 192.
Chabouillet, p. 485.
Cocheris, p. 6.
Darcel, p. 197, 244, 246.
Delisle (L.), p. 6.
Desnoyers, p. 6.
Douët d'Arcq, p. 237, 238.
Guilhermy (De), p. 198, 222, 483.

Digitized by Google

Lascoux, p. 6, 12, 377, 381.
La Saussaye (De), p. 470.
Le Blant, p. 5, 478, 480.
Lenoir (Albert), p. 221, 480.
Marty-Laveaux, p. 6.
Mas-Latrie (De), p. 11, 176, 177, 179.
Montaiglon (De), p. 192, 201, 232.
Picot (Charles), p. 11.
Quicherat (J.), p. 240.
Rathery, p. 6.
Robert (Charles), p. 237.
Rapports sur les mémoires des Sociétés savantes :
Barthélemy (A. de), p. 68.
Barthélemy (Éd. de), p. 149, 353.
Bellaguet, p. 67, 333.
Bertrand (Alex.), p. 356.
Bertrand (Gustave), p. 136.
Boislisle (De), p. 331.
Boutaric, p. 45.
Clément de Ris (Comte), p. 116.
Darcel, p. 141, 352.
Douët d'Arcq, p. 128.
Guilhermy (De), p. 123, 346.
Jourdain, p. 311, 313, 314, 316, 319, 321.
Lacroix (Paul), p. 108, 339, 363.
Le Blant (Edmond), p. 119, 132, 351.
Leclerc, p. 124, 147.
Levasseur, p. 323.
Luçay (Comte de), p. 99.
Marion (Jules), p. 34, 46.
Marty-Laveaux, p. 49, 64.
Mas-Latrie (De), p. 326.
Maury (Alfred), p. 72.
Meyer (Paul), p. 56, 96.
Mofras (De), p. 52.
Robert (Charles), p. 122.
Tardif (Jules), p. 92.
Ratbert Paschase, abbé de Corbie (Copie de l'inscription de la pierre tumulaire de), p. 37.
Rathery, chargé de l'examen de documents, p. 18, 21.
Communication relative au IIe volume de la correspondance de Mazarin, p. 19.
Proposition relative à l'impression du IIe volume de la correspondance de Mazarin, p. 23.
Rapport sur diverses communications, p. 6.
Annonce de sa mort, p. 278.
Ravel (La seigneurie de), p. 316.
Ravenel, conservateur sous-directeur à la Bibliothèque nationale, ancien membre du Comité, nommé membre honoraire, p. 2.

Digitized by Google

Raymond. — Notice sur un tumulus découvert à Andrein, p. 146.
Notes pour servir à l'histoire des artistes en Béarn, p. 331.
Regnaud de Saint-Jean-d'Angely (Lettre autographe de), p. 281.
Renier (Léon), chargé de l'examen de documents, p. 29, 37, 39, 288, 289, 290, 291, 292, 298.
Rennes (Violences contre le chapitre de), p. 280.
Remoulins (Requête des habitants de) au comte d'Ornano, p. 7.
Rendu (Armand). — Cartulaire du chapitre de Noyon, p. 277.
Rendu (Eugène). — Détails sur les Grecs de Cargèse, p. 18.
Trésor de l'église de Tracy-le-Mont, p. 313.
Restauration des églises, p. 292, 484.
Ribemont (Sépulture à incinération antéhistorique à), p. 30.
Ribier (Note sur Guillaume), par M. Dupré, p. 8.
Richelieu (Lettre du cardinal de) à Pierre Cornulier, évêque de Rennes, p. 280.
Richelieu (Note sur le VIIe volume de la correspondance de), p. 5.
Richelieu (Trois lettres inédites de), p. 441-449.
Richemond (De). — Chartes originales du chartrier de l'Aumônerie d'Aufredi, p. 17.
Choix de pièces lues aux séances de l'Académie de la Rochelle, p. 22.
L'Aumônerie de Saint-Barthélemy à la Rochelle, p. 275.
Documents concernant le siége de la Rochelle, p. 275.
Rigaud. — École de chant pour les filles à Pagny (Meuse), p. 276.
Rigollot. — La céramique gauloise et sa provenance, p. 360.
Robert (Charles), membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nommé membre titulaire du Comité, p. 2.
Chargé de l'examen de documents, p. 289, 290, 296.
Rapport sur le prétendu monnayage des sires de Mailly, p. 41.
Rapport sur la Société académique de Brest, p. 122.
Rapport sur une communication de M. Dusevel, p. 237.
Rochambeau. — Documents relatifs à la ville de Vendôme, p. 21.
Voyage de la sainte Larme de Vendôme, p. 116.
Le prieuré de Courtozé, p. 118.
Rogine. — Tombes découvertes sur l'emplacement de l'ancien Vervins, p. 126.
Rôles gascons (Publication des), par M. Fr. Michel, p. 5, 278.
Rôles gascons (Spécimen des premières pages des), p. 19
Rome (Culte de sainte Madeleine à), par M. Barbier de Montault, p. 112.
Rome (Inscriptions relevées à), par M. Barbier de Montault, p. 110.
Rome (La semaine sainte à), par M. Durand, p. 103.
Romorantin (Recherches historiques sur), p. 277.
Ronsard (Étude sur), par M. Pornin, p. 105.
Ropartz. — Notice sur Marbode, poëte du XIe siècle, p. 71.
Vases trouvés dans des tombeaux près de Carhaix. — Anciennes peintures murales du Mont-Dol, p. 130.
Roscelin de Compiègne (Notice sur), p. 313.
Roschach. — Trois lettres inédites de Richelieu conservées au château de Pinsaguel, p. 441.
Rosenzweig. — Recherches historiques dans les archives du Morbihan, p. 18.
Rothschild. — Spécimens photographiés d'une publication sur la tapisserie de Bayeux, p. 25.

Digitized by Google

Rouci (De). — Les journaux à Compiègne, p. 313.
Roudaire. — Carte d'un bassin submersible en Algérie, p. 328.
Rouffy (Le Président). — Pièces relatives à l'histoire d'Auvergne, p. 316, 319.
Rousseau (Copie d'un testament de Jean-Jacques), communiquée par M. de Saint-Genis, p. 16, 376.
Rouxelin de Champeau (Lettre autographe de), communiquée par M. Fierville, p. 17.
Royat [Puy-de-Dôme] (Découvertes d'antiquités à), p. 33.
Rozé (Puits funéraires de), p. 296.
Ru de Montereau. — Cours d'eau de l'Yonne, p. 339.

S

Sabron (Mise en possession du fief de la Tour de), p. 274.
Saint-Benezet de Cheyron [Gard] (Inscription romaine trouvée à), p. 37.
Saint-Bernard (Le pénitencier agricole de), p. 335.
Saint-Cricq [Landes] (Mosaïque antique découverte à), p. 346.
Saint Gengoul (Invention et translation des reliques de), p. 6.
Saint-Genis (De). — Copie d'un testament de J.-J. Rousseau, p. 16, 376.
Carte générale des invasions germaniques en France, p. 282.
Saint Georges (Manuscrit relatif à), p. 281.
Saint-Gilles (Péage du port de), communication de M. de Lamothe, p. 7.
Saint Lambert, évêque de Vence (Inscription au tombeau de), p. 291.
Saint-Léon-sur-l'Isle (Compte rendu des fouilles exécutées à), p. 290.
Saint-Lô (Verrière de l'église de Notre-Dame de), p. 222.
Saint-Maclou (Restauration des portes de l'église de), p. 123.
Saint-Malo-de-Beignon (Inscriptions funéraires de), p. 297.
Saint-Martin de Doullens (Comptes de la paroisse de), p. 38.
Saint-Maurice de Salins (Inventaire du mobilier de l'église de), p. 297.
Saint-Orens d'Auch (Étude sur le prieuré de), par l'abbé Canéto, p. 52.
Saint-Pair (Fouilles exécutées dans l'église de), p. 297.
Saint-Pétersbourg (Collection des autographes de la bibliothèque de), p. 18.
Saint-Quentin (Documents relatifs à l'histoire de), p. 275.
Saint-Quentin (Épitaphe de l'église paroissiale de), p. 484.
Saint-Quentin (Les canonniers-arquebusiers de), p. 277.
Saint-Simon (La famille des ducs de), p. 315.
Saint-Tritous-de-Garin (Sépulture à incinération de), p. 459.
Saint Vaast (Lieu de naissance de), p. 312.
Saint Véran, évêque de Vence, p. 298.
Saint-Victor-lès-Marseille (Inscriptions funéraires relevées à), par M. Ch. Kothen, p. 115.
Saint-Victor-lès-Marseille (La Vierge noire de l'abbaye de), par M. Guichenné, p. 113.
Sainte-Chapelle de Paris (Réintégration de la statue de la Vierge de Germain Pilon, dans la), p. 24.
Sainte Honorine (Martyre de), p. 100.
Sainte Madeleine (Culte de) à Rome, par M. Barbier de Montault, p. 112.
Saintes (Découverte d'objets antiques à), p. 33.
Salomon. — Découverte d'une crypte à Saint-Florentin (Yonne), p. 134.

Digitized by Google

Samazeuilh. — Monographie de la ville de Sos, *oppidum Sotiatum* de César, p. 54.
Santenay [Côte-d'Or] (Temple du Mont de Sène à), p. 356.
Sarcophages chrétiens du midi de la France, p. 347.
Sardou. — *La vida de sant Honorat*, par Raymond Féraud, p. 4, 56.
Sargé [Loir-et-Cher] (Engagement d'un archer de la paroisse de), p. 450.
Saurel (Alfred). — Notice sur le monument dit *la Pennelle* (Bouches-du-Rhône), p. 110.
Sauvage (Abbé). — Étude sur le martyre de sainte Honorine, p. 100.
Sceau de l'abbaye de Saint-Georges de Villeneuve, p. 128.
Sceaux (Empreintes de) communiquées par M. Fierville, p. 237.
Sceaux du musée d'Angers, p. 239.
Sedan (Documents relatifs à l'histoire de), p. 17.
Séguret (Tentative des protestants au), p. 277.
Senlis (Notice sur le concile de), 315.
Senlis et ses environs au xve siècle, p. 315.
Sénonais (Travaux de culture dans les vignobles du), p. 339.
Sens (Antiquités de), p. 293.
Sens (Famine de 1709 dans le diocèse de), p. 398.
Sens (Vente du cimetière des Juifs à), p. 7, 412.
Sépulture à incinération de Saint-Tritous-de-Garin (Haute-Garonne), p. 459.
Séburier (Vicomte). — L'instruction primaire en Béarn du xive au xviiie siècle, p. 333.
Servais. — Recherches historiques sur une pierre sépulcrale du tombeau de Guy de Joinville, p. 138.
Notice sur une monnaie inédite de René II, duc de Lorraine et de Bar, p. 139.
Servaux. — Proposition relative à l'exposition à la Bibliothèque nationale des estampages des pierres tumulaires réunis pour le recueil des inscriptions de la France, p. 37.
Communication au sujet de l'église de Lamourguier, à Narbonne, p. 39.
Sétif (Inscriptions latines recueillies à), p. 291.
Shakespeare (Les jubilés de), p. 335.
Silex taillé découvert à Escoublac, p. 289.
Simon, gardien du Dauphin à la prison du Temple (Détails sur), p. 10.
Simonnet. — Pièces relatives à l'invention et à la translation des reliques de saint Gengoul, p. 6.
Société des anciens textes français (Formation d'une), p. 6.
Société de Jésus au xve siècle (Documents relatifs à la), p. 12.
Sociétés savantes :
Amiens, Société des antiquaires de Picardie, p. 515.
Angers (Société nationale d'agriculture d'), p. 67.
Angoulême, Société archéologique et historique de la Charente, p. 501.
Annecy, Société florimontane, p. 520.
Arras (Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'), p. 141, 314.
Auch, Revue de Gascogne, p. 52.
Auch, Société historique de Gascogne, p. 346.
Autun, Société éduenne, p. 356.
Auxerre, Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, p. 134, 518.
Bar-le-Duc (Société des lettres, sciences et arts de), p. 136.

Digitized by Google

Beauvais, Société d'archéologie, science et arts de l'Oise, p. 513.
Belfort, Société belfortaine d'émulation, p. 497.
Besançon, Société d'émulation du Doubs, p. 502.
Béziers (Société archéologique, scientifique et littéraire de), p. 119, 507.
Brest (Société académique de), p. 122.
Caen, Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres, p. 497.
Caen, Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, p. 498.
Cahors, Société des études littéraires, scientifiques et archéologiques du Lot, p. 45, 132.
Châlons-sur-Marne, Société de commerce, agriculture, sciences et arts, p. 510.
Chambéry, Société des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie, p. 353, 515.
Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, p. 503.
Château-Thierry, Société historique et archéologique, p. 494.
Clermont-Ferrand (Académie des sciences, belles-lettres et arts de), p. 316.
Compiègne (Société historique de), p. 313, 513, 521.
Constantine (Société archéologique de la province de), p. 326.
Douai, Société d'agriculture, sciences et arts, p. 511, 519.
Dunkerque (Société dunkerquoise), p. 64.
Le Havre, Société havraise d'études diverses, p. 99, 147, 522.
La Rochelle, Académie, p. 501.
Le Mans, Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, p. 514.
Le Puy, Société académique, p. 72.
Le Puy, Société d'agriculture, sciences et arts, p. 319.
Lille, Société des sciences, de l'agriculture et des arts, p. 333.
Limoges, Société archéologique et historique du Limousin, p. 517.
Marseille (Société de statistique de), p. 108.
Montauban, Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, p. 517.
Nancy, Académie de Stanislas, p. 510.
Nantes, Société académique, p. 49, 509.
Nevers, Société nivernaise, p. 80.
Nice, Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, p. 56.
Orléans, Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 510.
Pau, Société des sciences, lettres et arts, p. 146, 331.
Périgueux, Société historique et archéologique du Périgord, p. 351.
Pont-à-Mousson (Société philotechnique de), p. 321.
Reims (Travaux de l'Académie nationale de), p. 149.
Rennes, Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, p. 68, 519.
Rochefort, Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, p. 501.
Roubaix, Société d'émulation, p. 512, 513.
Rouen, Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, 5, 123.
Saint-Étienne, Société historique et archéologique du Forez dite la *Diana*, p. 509.
Saint-Quentin, Société académique des sciences et belles-lettres, agriculture et industrie, p. 495.
Senlis (Comité archéologique de), p. 314.
Sens (Société archéologique de), p. 339, 518.
Tarbes, Société académique des Hautes-Pyrénées, p. 96.

Digitized by Google

Toulon, Société académique du Var, p. 522.
Toulouse, Académie de législation, p. 504, 506, 507.
Toulouse, Société archéologique du midi de la France, p. 504.
Tours, Société d'agriculture, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, p. 323.
Troyes, Société académique de l'Aube, p. 496.
Vannes, Société polymathique du Morbihan, p. 511.
Vendôme (Bulletin de la Société archéologique de), p. 116, 508, 519.
Verdun (Société philomathique de), p. 363.
Vervins (*La Thiérache*, Société archéologique de), p. 124.
Socoth (Antiquités découvertes au lieu dit), p. 290.
Soissons (Crosse d'évêque trouvée dans la cathédrale de), p. 25, 201.
Sorel (Alexandre). — Note sur Philippe de Beaumanoir et Gautier Bardin, p. 313.
Notice sur les mystères représentés à Compiègne au moyen âge, p. 313.
Sos (Monographie de la ville de), *oppidum Sotiatum* de César, p. 54.
Sos [Lot-et-Garonne] (Inscription des Élusates découverte à), p. 289.
Soucaille (Antoine). — La procession votive du dimanche de la Passion à Béziers, p. 121.
Lettres patentes du duc Jean, lieutenant du Roi en Languedoc, p. 286.
Lettres patentes de François Ier concernant la maladie des villes, p. 286.
Documents extraits des archives de Béziers, p. 409.
Souchet (Abbé). — Histoire de la ville et du diocèse de Chartres, p. 8.
Soultrait (Comte de). — Inventaire des titres de Nevers, par l'abbé de Marolles, p. 4.
Extrait des titres des ducs de Bourgogne et de Nivernais, p. 80.
Sourdeval (De). — Mémoire sur l'ancienne navigation sur le littoral de la Vendée, p. 12.
Stadler (De), ancien membre du Comité. — Annonce de sa mort, p. 14.
Stafford-Carey. — Discours sur l'histoire de Guernesey, p. 107.
Statue de la Vierge de Germain Pilon; démarches pour sa réintégration dans la Sainte-Chapelle, p. 24.
Statue trouvée au cimetière de Mesnil-sous-Lillebonne, p. 147.
Statuts de l'ordre de la Bergerie d'Aquitaine, p. 429.
Stèle égyptienne du musée de Rennes (Lettre de M. Maspero sur la), p. 130.
Stockholm (Rapport de M. A. Bertrand sur les travaux du congrès de), p. 299.
Surrel (L. de). — Utilité du renouvellement du cadastre, p. 320.

T

Taiée (Ch.). — Études sur l'abbaye de Prémontré, p. 4.
L'abaye de Saint-Jean de Laon, p. 276.
Tallez (Abbé). — Impôts perçus à Marciac en 1715, p. 53.
Tamizey de Larroque. — Étude sur Guy du Faur de Pibrac, p. 53.
Lettres inédites du cardinal d'Ossat, p. 55.
Tapisserie de Bayeux (Publication sur la), p. 25.
Tapisseries d'Arras (Les), ouvrage cité, p. 145.
Tapisseries du tribunal civil de Châlons-sur-Marne, p. 293.
Tarantaise (Inscription et antiquités de la), p. 289.

Digitized by Google

Tarantaise (L'évêque de). — Lettre pastorale sur l'étude de l'archéologie, la restauration des églises et la conservation des objets d'art, p. 292.
Tarascon (Copie du droit de Leyde à), par M. A. de Lamothe, p. 10.
Tardieu (Ambroise). — Manuscrit d'un prêtre communaliste de l'église d'Ambert, p. 4.
Histoire de la ville, du pays et de la baronnie d'Herment en Auvergne, p. 5.
Envoi de l'épitaphe d'Étienne Bellot, p. 24, 198.
Découvertes d'antiquités à Royat (Puy-de-Dôme), p. 33.
Tardif (Jules), sous-chef aux Archives nationales, nommé membre titulaire du Comité, p. 1.
Chargé de l'examen de documents, p. 4, 16, 17, 20.
Rapport sur les publications des archives municipales de Bordeaux, p. 92.
Tartière. — Étymologie de Buglose, hameau des Landes, p. 3.
Tebessa (Inscriptions du cercle de), p. 288.
Teissier (Octave). — *Liber mortuorum* de l'église de Brignoles, p. 6.
Comptabilité communale de Toulon en 1410, p. 18.
Temple du mont de Sène à Santenay (Côte-d'Or), p. 356.
Testament de Villeroy; communication de M. Ch. de Beaurepaire, p. 6.
Testament de J.-J. Rousseau, p. 376.
Testament de Jean des Vignes, bourgeois de Blois, p. 473.
Testament de Jeanne de Castille (Lettre relative au texte du), p. 286.
Testaments de deux comtesses d'Eu, communiqués par M. Charles de Beaurepaire, p. 16, 369.
Texte turc du traité de commerce avec l'Algérie; communication de M. de Wattelville, p. 3.
Théodore de Newhoff (Élection comme roi de Corse de), p. 21.
Théry. — Histoire élémentaire de la littérature française, p. 276.
Thévenot (Arsène). — Histoire de la ville et de la châtellenie de Pont-sur-Seine, p. 4.
Thézan. — Origine de Valence-sur-Baise, p. 54.
Thomas (Félix), dessinateur de l'expédition scientifique en Mésopotamie (Notice sur), p. 18.
Thomas (Félix), archéologue, architecte, peintre, graveur, sculpteur (Notice de M. de Girardot sur), p. 293.
Thuot. — Inscription découverte près le Puy-de-Gaudy (Creuse), p. 42, 480.
Tibulle traduit par Mirabeau, p. 100.
Tiepval (Découvertes faites à) en 1819, p. 39.
Tisserand (Abbé). — Les archives d'Antibes, p. 7.
Voyage de la duchesse de Parme en Provence, p. 297.
Documents concernant la fortification des villes et villages au xive siècle, p. 157.
Autographes de Masséna, Mirabeau aîné, d'Alembert, Régnaud de Saint-Jean-d'Angely, etc. p. 281.
Tombes découvertes sur l'emplacement de l'ancien Vervins, p. 126.
Topographie ancienne du département des Vosges, p. 11.
Toulon (Étude sur la comptabilité communale de), par M. Octave Teissier, p. 18.
Toulon (Documents relatifs à la construction de la grosse tour de), p. 20.
Toulouse (Colonnes de Notre-Dame de la Daurade à), p. 347.
Tourettes-lès-Vence (Inscription d'une cloche de), p. 25, 199.
Tourneur (Abbé). — Notice sur le château fort de Linchamps en Ardennes, p. 149.

Digitized by Google

Tracy-le-Mont (Trésor de l'église de), p. 313.
Traité de commerce entre Pierre Hély et les autorités algériennes en 1694 (Texte turc du), p. 7, 15, 23.
Traité de paix conclu à Alger avec le Portugal en 1813, p. 176.
Tremey (L'abbé). — Consécration d'une chapelle à Grey (Savoie), p. 282.
Donation de Thomas de Maurienne à l'hospice de Montjavel, p. 282.
Trésor de l'abbaye de Moissac, p. 232.
Troyes (Rétablissement du poids-du-roi à), en 1525, p. 396.
Turinaz, évêque de Tarantaise (Lettre pastorale de Charles-François), p. 455.

U

Uzerche (Registres capitulaires de l'église de Saint-Pierre à), p. 10.
Uzerche (Histoire de la ville et du canton d'), p. 277.
Uzerche (Documents relatifs à l'histoire d'), p. 286.
Uzerche (Anciens puits à), p. 290.

V

Valbenoite (Inventaire des livres d'un abbé de), p. 277.
Valence-sur-Baise (Origines de), par M. Thézan, p. 54.
Valentin Smith, conseiller honoraire à la Cour de Paris, ancien membre du Comité, nommé membre honoraire, p. 2.
Valons (De). — Inventaire des livres d'un abbé de Valbenoite, p. 277.
Van Drival (Abbé). — Les tapisseries d'Arras, ouvrage cité, p. 145.
Le lieu de naissance de saint Vaast. — Une énigme historique, p. 311, 312.
Varemberg. — Envoi de plusieurs documents concernant la Belgique, p. 21.
Vascons et Gascons (Différence entre), par l'abbé Menjoulet, p. 53.
Vattier. — Mémoire sur Guillaume Pavot, évêque de Senlis au xvie siècle, p. 315.
Vence (Documents tirés des archives de), p. 13.
Vence (Établissement d'une école à), p. 275.
Vence (Inscription du tombeau de Saint-Lambert, évêque de), p. 29.
Vence (Inscriptions de la cathédrale de), p. 298.
Vendôme (Documents relatifs à la ville de), communiqués par M. de Rochambeau, p. 21.
Vendôme (Voyage de la sainte Larme de), par M. de Rochambeau, p. 116.
Verdillon. — Projet de halles centrales à Marseille, p. 110.
Verdun à l'époque celtique et sous la domination romaine, p. 363.
Verlaque (Abbé). — Lettres inédites de Bossuet à l'évêque Huet, p. 4, 14.
Verrière de Notre-Dame de Saint-Lô, p. 222.
Versailles (Service de voitures de place en 1768 à), p. 13.
Vervins (Fouilles entreprises par la Société archéologique de), p. 27.
Vervins (L'ancien). — Emplacement de *Verbinum*, p. 124.
Vida de sant Honorat. — Poème provençal du xiiie siècle, p. 4.
Vienne [Isère] (Inscription de), p. 298.
Vierge noire (La) de l'abbaye de Saint-Victor-lès-Marseille, par M. Guichenné, p. 113.
Villemain. — Détails sur Simon, gardien du Dauphin à la prison du Temple, p. 10.

Digitized by Google

Villeroy (Testament de), communiqué par M. Ch. de Beaurepaire, p. 6.
Vingtain, député à l'Assemblée nationale, nommé membre titulaire (section d'archéologie), p. 2.
Vitrail de l'église de Notre-Dame de Saint-Lô (Planche lithographiée représentant un), p. 29.
Vocabulaire des termes les plus usités dans l'étude des monuments chrétiens, p. 350.
Vondel (Van der). — Étude par M. Ch. Dumonceau, p. 105.
Voyage d'un délégué du pays de Velay à la cour de France, p. 274.

W

Watteville (Baron de). — Communication concernant une copie du texte tiré du traité de commerce avec l'Algérie, p. 3.
Communication de spécimens de papiers et d'impressions pour la collection des documents inédits, p. 14, 19, 41.
Widranges (Le comte de). — Sépultures et objets découverts à Nubécourt, p. 136.
Wœvre (Le camp de la), par M. Labourasse, p. 137.

Y

Yon. — La conversation au moyen âge, p. 333.

Z

Zeuss. — Grammaire celtique, ouvrage cité, p. 69.
Zoroastre (Étude historique et philosophique sur), par l'abbé Herval, p. 100.
Zotenberg. — Renvoi d'une communication de M. de Lhotellerie, p. 38.

Digitized by Google

SUITE DU SOMMAIRE DES MATIÈRES.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Testaments de Marie et Alice, comtesses d'Eu. Communication de M. de Beaurepaire, p. 369 à 377.

Rapport, par M. Lascoux, sur le testament de J.-J. Rousseau. Communication de M. de Saint-Genis, p. 377 et 378.

Texte de cette communication, p. 379 et 380.

Rapport, par M. Lascoux, sur des notes de M. Peyruau relatives au séjour de Jeanne d'Arc au château de Beauvoir, p. 381 à 384.

Texte de la communication de M. Peyruau, p. 384 à 388.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur le payement des soins donnés par le médecin Honorat Picquet à Claude de France (1509). Communication de M. Dupré, p. 388 et 389.

Texte de cette communication, p. 389.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur la famine de 1709 dans le Comtat Venaissin et le siége de la ville de Caderousse. Communication de M. l'abbé André, p. 390 à 394.

Texte de cette communication, p. 394 à 396.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur quatre communications de M. Max. Quantin : Vente d'une bible par l'abbé de Saint-Victor (1404); — Rétablissement du poids-du-roi à Troyes (1525); — Conversion des protestants en 1682; — et la famine de 1709 dans le diocèse de Sens, p. 396 à 400.

Texte des première et quatrième communications, p. 400 à 403.

Lettres communiquées par M. de Boislisle, p. 403 à 408.

Rapport, par M. E. Boutaric, sur un vidimus, des lettres et documents des XIIIe, XIVe, XVIe et XVIIe siècles. Communications de M. Soucaille, p. 409 à 412.

Rapport, par M. E. Boutaric, sur une communication de M. Quantin, relative au cimetière des Juifs, à Sens, p. 412.

Chartes et pièces communiquées par M. P. Marchegay, p. 413 à 431.

Une charte du IXe siècle. Communication de M. Albanès, p. 431 à 436.

Privilége de Frédéric II concédant le royaume de Vienne et d'Arles à Guillaume de Baux, prince d'Orange (1215), et cession, par Raimond de Baux, fils de Guillaume, prince d'Orange, à Charles d'Anjou, des droits résultant du privilége ci-dessus (1257). Communication de M. Blancard, p. 436 à 441.

Note sur trois lettres inédites du cardinal de Richelieu conservées au château de Pinsaguel. Communication de M. Roschach, p. 441 à 449.

Marché par lequel Colin Hochède, franc archer à la paroisse de Sargé, s'engage à servir pendant un an pour le compte de ladite paroisse, etc. (1469). Communication de M. l'abbé Landau, p. 450 et 451.

Section d'archéologie. — Inscriptions des XIIIe, XVIIe et XVIIIe siècles, à Avenay, Aï et Mareuil-sur-Aï (Marne), communiquées par M. Chabouillet, p. 452 à 458.

Rapport, par M. Alexandre Bertrand, sur une note avec dessins, de M. Ramé, relative à un champ funéraire découvert à Garin (Haute-Garonne), p. 458 à 459.

Note de M. Ramé, p. 459 à 464.

Rapport, par M. Alexandre Bertrand, sur une note de M. F. Morand, concernant une découverte archéologique faite dans un cimetière de Boulogne-sur-Mer, p. 464 et 465.

Texte de cette note, p. 465 à 467.

Rapport, par M. Alexandre Bertrand, sur une note de M. Leroy, relative au menhir de Diant (Seine-et-Marne), p. 467 à 470.

Rapport, par M. L. de la Saussaye, sur des pièces adressées par M. de Fleury, p. 470 à 473.

Texte de deux extraits de testaments, communiqués par M. de Fleury, p. 473 et 474.

Estampages pris sur des inscriptions romaines. Communication de M. le commandant Mowat, p. 475 à 478.

Note de M. Edmond Le Blant sur le Rapport de M. Martin Daussigny, relatif à des inscriptions romaines trouvées à Lyon en 1875, p. 478 et 479.

Rapport, par M. Edmond Le Blant, sur une inscription latine trouvée dans le voisinage de Puy-de-Gaudy. Communication de M. Thuot, p. 480.

Rapport, par M. Albert Lenoir, sur la chapelle des Cosquino dans le cimetière d'Arcy-le-Franc (Yonne). Note de M. Quantin, p. 480 à 482.

Texte de cette note, p. 482 et 483.

Digitized by Google

Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur diverses communications pour le Recueil des inscriptions de la France du ve au xviiie siècle, p. 483 à 485.

Rapport, par M. Chabouillet, sur la lettre pastorale de Mgr Charles-François Turinaz, évêque de Tarentaise, sur l'étude de l'archéologie, la restauration des églises et la conservation des objets d'art. Communication de M. l'abbé Barbier de Montault, p. 485 à 489.

Nécrologie. — L'abbé Cochet, par M. Alfred Darcel, p. 490 à 493.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société historique et archéologique de Château-Thierry, p. 494 et 495.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, p. 495 et 496.

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, p. 496.

Société belfortaine d'émulation, p. 497.

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, p. 497 et 498.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments à Caen. Congrès archéologique de France, 39e session, p. 498 à 500.

Société archéologique et historique de la Charente, p. 501.

Académie de la Rochelle, p. 501.

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort, p. 501 et 502.

Société d'émulation du Doubs, p. 502.

Société archéologique d'Eure-et-Loir, p. 503 et 504.

Société archéologique du midi de la France, p. 504.

Académie de législation de Toulouse, p. 504 à 507.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, p. 507 et 508.

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, p. 508 et 509.

Société historique et archéologique du Forez, dite *la Diana*, p. 509.

Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, p. 509.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 510.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, p. 510.

Académie de Stanislas, p. 510.

Société polymathique du Morbihan, p. 511.

Société d'agriculture, de sciences et d'arts, séant à Douai, centrale du département du Nord, p. 511 et 512.

Société d'émulation de Roubaix, p. 512 et 513.

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, p. 513.

Société historique de Compiègne, p. 513 et 514.

Académie d'Arras, p. 514.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, p. 514 et 515.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, p. 515.

Société des antiquaires de Picardie, p. 515 et 516.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, p. 517.

Société archéologique et historique du Limousin, p. 517 et 518.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, p. 518.

Société archéologique de Sens, p. 518.

CHRONIQUE.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes. (Bureau pour 1875-1876), p. 519.

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. (Bureau pour 1876), p. 519.

Société d'agriculture, sciences et arts de Douai. (Programme des concours pour 1876), p. 519 à 521.

Société historique de Compiègne. (Bureau pour 1876), p. 521.

Société florimontane d'Annecy. (Programme du concours de 1876), p. 521 et 522.

Société havraise d'études diverses, au Havre. (Bureau pour 1876), p. 522.

Société académique du Var, à Toulon. (Bureau pour 1876), p. 522.

Correction, p. 522.

TABLE DES MATIÈRES contenues dans le deuxième volume de la 6e série, p. 523 à 564.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google